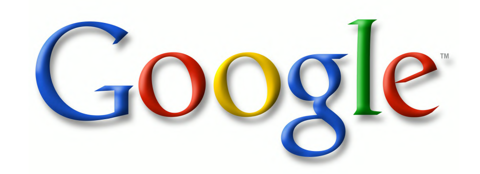





FACIT


ANNEX


ANNEX

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE

DES CULTES RELIGIEUX.

TOME QUATRIÈME.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE

DES CULTES RELIGIEUX.

TOME QUATRIÈME.

E NEW YORK
LIC LIBRARY

TOR, LENOX
N FOUNDATIONS



1. Idole de Vitzliputzli acrificateur
3. Plusieurs miliers de p du Temple

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE

DES CULTES RELIGIEUX

ÉTABLIS DANS LE MONDE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'À PRÉSENT.

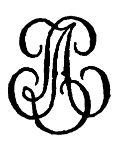
NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des articles Congrégations religieuses, Malte (Chevaliers de), Philosophie moderne, Théophilanthropes, etc. etc.

ET ORNÉE DE GRAVURES.

J. F. de Lacroix

TOME QUATRIÈME.



A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1821.



DICTIONNAIRE

DES

CULTES RELIGIEUX.

QUA

QUADRAGÉSIME, du latin *quadragesimus, quarantième*. Dans les livres d'Eglise, ce nom désigne le carême, qui est en effet un espace de quarante jours.

QUADRI-SACRAMENTAUX : hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils n'admettoient que quatre sacremens, qui étoient le Baptême, l'Eucharistie, la Pénitence, et l'Ordre de prêtrise.

QUAKERS, *ou* TREMBLEURS. C'est le nom d'une secte de fanatiques qui s'est élevée en Angleterre, dont l'origine, les progrès, les dogmes méritent d'être exposés en détail, à cause de leur singularité.

Il y avoit, dans le comté de Leicester, en Angleterre, vers le milieu du dix-septième siecle, un cordonnier, nommé *George Fox*, qui se distinguoit de ses pareils par un genre de vie tout particulier. Cet homme, naturellement sérieux et atrabilaire, ne goûtoit aucun des amusemens qui étoient en usage parmi ses camarades, et même il les condamnoit avec aigreur; tout son temps étoit partagé entre le travail de sa profession et la lecture de l'Ecriture sainte. Ce n'étoit pas qu'il eût reçu une éducation au-dessus de son état; il étoit ignorant et grossier, autant qu'aucun de ses pareils: à peine savoit-il lire; mais il avoit une mémoire fort heureuse, et, à force d'application et

de peine, il parvint à apprendre par cœur presque toute l'Ecriture. Les grandes et terribles vérités contenues dans cet auguste livre, étoient le sujet continuel de ses profondes méditations; sans cesse il avoit devant les yeux l'appareil du jugement dernier, les feux de l'enfer, l'abîme effrayant de l'éternité. Il s'enfonçoit avec plaisir dans ces idées si conformes à son humeur noire et mélancolique, s'éloignoit avec affectation de tout commerce avec les hommes, et vivoit dans une entière solitude. Bientôt son cerveau, échauffé par une application continue, ne lui offrit plus que des chimères et des fantômes : il s'imagina voir autour de lui une troupe de diables occupés à le tenter. Pour triompher de leurs attaques, il redoubla ses prières, ses méditations, ses jeûnes : il ne fit qu'affoiblir de plus en plus son cerveau, et acheva de perdre la raison. Il lui sembla qu'il entendoit une voix céleste qui consoloit et fortifioit son ame, et lui promettoit du secours. Bientôt ce ne furent qu'extases, que visions, que ravissemens. Il érigea en révélations tous les écarts de son imagination blessée. Dans le cours de ce commerce intime qu'il croyoit entretenir avec le ciel, il demanda à Dieu qu'il lui fît connoître le véritable esprit du christianisme; et il ne douta point que sa demande n'eût été exaucée.

Il commença dès-lors à quitter sa profession de cordonnier, qui lui sembloit trop vile pour un homme inspiré du ciel; il voulut jouer le rôle d'apôtre et de prophète, et prétendit que Dieu l'avoit choisi pour réformer la religion chrétienne, défigurée par les foiblesses et par les passions des hommes. En conséquence, il se mit à dogmatiser dans les places publiques, avec une chaleur et un enthousiasme qui lui tenoient lieu d'éloquence. « Quel est, disoit ce nouvel » apôtre, le culte que les Chrétiens doivent rendre à » Dieu? C'est un culte spirituel et intérieur, fondé sur

» la pratique des vertus, et non sur de vaines cérémo» nies. Quel est le véritable esprit du christianisme? » C'est de réprimer ses passions, d'aimer ses frères, et » de préférer la mort au péché. Or, je vous le demande, » dans quelle société trouverons-nous cette religion » pure et intérieure? Sera-ce dans l'Eglise romaine? » sera-ce dans les Eglises réformées? Elles ont toutes » renouvelé le judaïsme : leurs liturgies, leurs sacre» mens, leurs rits sont des restes des cérémonies ju» daïques, expressément abolies par Jésus-Christ. C'est » de ces formalités extérieures qu'elles font dépendre » la justice et le salut. Elles chassent de leur sein ceux » qui n'observent point ces rits, sans examiner si d'ail» leurs ils sont vertueux; mais elles y reçoivent avec » honneur les plus grands scélérats, pourvu qu'ils » soient fidèles à ces pratiques extérieures. Les minis» tres du Seigneur, faits pour éclairer les autres, sont » les premiers à prêcher la nécessité de ces cérémo» nies, qui sont la source de leurs revenus. Aucune » de ces sociétés n'est donc la véritable Eglise de Jé» sus-Christ; et ceux qui désirent sincèrement leur » salut, doivent s'en séparer, pour former entr'eux » une nouvelle société d'hommes sobres, patiens, cha» ritables, mortifiés, chastes, désintéressés. Une pa» reille association sera la seule véritable Eglise de » Jésus-Christ. » Fox accompagnoit ce discours de pleurs, de gémissemens, et de toutes les grimaces capables de faire impression sur la multitude : les places publiques, les cabarets, les temples, les maisons particulières, retentissoient de ses exhortations pathétiques. Un grand nombre de personnes se laissèrent séduire par cet imposteur, qui, de chétif cordonnier, se vit tout-à-coup chef de secte. Sa réputation se répandit dans toute l'Angleterre, où les simples le regardèrent comme un homme rare et extraordinaire, envoyé du ciel pour leur apprendre le véritable

moyen d'honorer dignement l'Etre suprême. Le nombre de ses disciples grossissoit chaque jour, et il devint enfin assez considérable pour former une société. Alors Fox commença à tenir des assemblées régulières, dans lesquelles, conformément à sa doctrine, on ne pratiquoit aucune cérémonie religieuse. Le lieu où se tenoient ces assemblées ne différoit en rien d'un lieu profane : là, tous ses disciples, les bras croisés, la tête baissée, le chapeau sur les yeux, méditoient, dans le plus profond recueillement, les importantes vérités de la religion, et attendoient qu'il plût à l'Esprit-Saint de les gratifier de quelque inspiration particulière, et d'agir sensiblement sur leur ame. Celui d'entr'eux dont l'imagination étoit la plus vive et la plus prompte à s'échauffer ne pouvoit manquer de ressentir le premier l'opération de l'Esprit-Saint. Il entroit alors dans une espèce d'enthousiasme dont la violence faisoit trembler extraordinairement tous ses membres. Dans cet état, il annonçoit à ses confrères ce que lui suggéroit l'Esprit dont il étoit agité. Son discours rouloit ordinairement sur le renoncement à soi-même, sur la nécessité de faire pénitence, d'être sobre, juste et bienfaisant. Les assistans ne tardoient pas à ressentir les effets de l'éloquence pathétique de l'orateur; ils s'échauffoient, et trembloient à leur tour. L'inspiration devenoit générale : tous les disciples de Fox parloient ensemble, et chacun s'efforçoit de parler plus haut que les autres. Ils sortoient de ces assemblées avec une gravité, un recueillement, un silence, dont la multitude étoit fort édifiée. Ils se regardoient les uns les autres comme des temples vivans du S. Esprit. Comme ils se croyoient tous inspirés, il n'y eut personne parmi eux qui ne prétendît s'ériger en apôtre, et qui ne se crût destiné à éclairer et à réformer l'Angleterre. Ce royaume fut bientôt inondé d'une foule de fanatiques, qui dogmatisoient de tous côtés

avec emportement, et faisoient, dans tous les états, un grand nombre de prosélytes. Laboureurs, artisans, soldats, prêtres, magistrats, femmes, filles; en un mot, des gens de tout sexe et de toute condition, s'empressèrent d'embrasser la doctrine des Quakers. On les voyoit trembler et prophétiser dans les places publiques. L'ardeur de leur zèle les emportoit jusqu'à troubler la liturgie et l'ordre du service divin, insulter les ministres, et invectiver contre l'Eglise anglicane. Ce zèle indiscret leur attira une violente persécution. Les magistrats, après avoir inutilement employé les remontrances, eurent recours aux voies de rigueur, pour arrêter l'audace de ces novateurs turbulens. Les Quakers furent battus, emprisonnés, dépouillés de leurs biens; mais ils supportèrent avec une opiniâtreté indomptable tous les mauvais traitemens qu'on leur fit souffrir. Cette patience les fit regarder comme autant de héros par les gens peu éclairés, qui font toujours le grand nombre; et les violences que l'on exerça contre eux ne servirent qu'à donner un nouvel éclat à leur secte.

Cependant Fox n'oublioit rien pour étendre de tous côtés sa doctrine. Il envoya des lettres pastorales dans tous les endroits où le quakérisme commençoit à s'établir: il eut la hardiesse d'écrire au roi de France, à l'Empereur, au Sultan, en un mot, à tous les souverains de l'Europe, pour leur ordonner, de la part de Dieu, de se faire Quakers. Cromwel, qui venoit d'usurper la souveraine puissance en Angleterre, ayant entendu parler de cette secte singulière, fut curieux d'en voir le chef. Il crut voir dans Fox quelques traits de son caractère, et il conçut de ce fanatique une opinion assez avantageuse. Il publia un édit qui ordonnoit aux magistrats de protéger les Quakers contre les insultes qu'on voudroit leur faire; mais il défendit en même temps à ces sectaires de tenir au-

eune assemblée publique. Il ne fut point obéi : les Quakers continuèrent leurs assemblées, et l'on ne cessa point de sévir contr'eux. Ils furent encore traités avec plus de rigueur sous le règne de Charles II. On les peignit à ce prince comme des hommes dangereux, ennemis de l'Etat et perturbateurs du repos public. En effet, les maximes de cette secte devoient paroître naturellement fort révoltantes. Persuadés que les hommes ne devoient rendre hommage qu'à Dieu, ils auroient cru commettre un crime, s'ils avoient donné à un autre homme quelque marque de respect. Ils ne saluoient personne, ils tutoyoient tout le monde : la naissance, les dignités, les richesses n'étoient point auprès d'eux des titres de recommandation ; ils parloient à un magistrat, à un prince, aussi librement et aussi familièrement qu'à un simple particulier. Ils se donnoient bien de garde de jamais faire aucun serment, parce que Jésus-Christ l'avoit défendu, et ils refusoient avec obstination de prêter serment de fidélité au souverain. Ils disoient que c'étoit un crime de payer la dîme, parce qu'on entretenoit par là dans leur erreur les ministres d'une Eglise corrompue. Ils soutenoient qu'il étoit défendu d'opposer la force à la force, et de plaider pour des intérêts temporels : ainsi ils s'élevoient contre les ministres de la justice et contre les gens de loi. De pareils principes avoient soulevé contre eux tous les ordres de l'Etat. On les poursuivit donc avec la dernière sévérité; on leur défendit de nouveau de tenir des assemblées ; le parlement leur ordonna, sous peine de bannissement, de prêter serment de fidélité au Roi ; mais ce fut en vain : la patience opiniâtre des Quakers l'emporta sur la rigueur des lois et sur l'acharnement de leurs ennemis ; on ne put ni empêcher leurs assemblées, ni leur arracher le serment de fidélité.

Jusqu'alors les Quakers n'avoient paru et n'étoient

que des fanatiques ignorans et grossiers, qui prêchoient dans les places publiques et dans les cabarets; qui entroient, comme des enragés, dans les églises, outrageoient les ministres, et se portoient à des excès capables de décréditer leur secte. Cependant il se trouva des hommes éclairés et savans qui se laissèrent tellement aveugler par le fanatisme, qu'ils n'eurent point de honte de se ranger du parti de ces forcenés, qu'ils auroient dû mépriser. Les plus illustres furent Guillaume Penn et Robert Barclay, hommes d'un mérite supérieur, qui employèrent tous leurs talens et toutes leurs lumières pour réduire en système théologique les extravagances et les absurdités du quakérisme, et firent prendre à cette secte une forme nouvelle. Ils passèrent en Hollande et en Allemagne, pour y faire des prosélytes. Penn, fils du vice-amiral d'Angleterre, fut particulièrement utile à sa secte, par son grand crédit dans le royaume. Il ouvrit un asile aux Quakers bannis, dans une province d'Amérique qui avoit été cédée par le Roi à son père, et qui avoit été appelée, de son nom, *Pensylvanie.*

Jacques II étant monté sur le trône d'Angleterre, en 1685, les Quakers lui présentèrent une adresse qui étoit conçue en ces termes : « Nous venons te témoigner la douleur que nous ressentons de la mort de » notre bon ami Charles, et la joie que tu sois devenu » notre gouverneur. Nous avons appris que tu n'es » pas dans les sentimens de l'Eglise anglicane, non » plus que nous; c'est pourquoi nous te demandons » la même liberté que tu prends pour toi-même. En » quoi faisant, nous te souhaitons toutes sortes de » prospérités. Adieu. » Cette adresse, malgré la liberté familière qui y règne, fut très-bien reçue : Jacques leur permit l'exercice de leur religion, et les dispensa de prêter le serment de fidélité. Le règne de Guillaume III ne fut pas moins favorable aux Quakers. Le

parlement ayant porté une loi qui accordoit le libre exercice de toutes les religions, excepté de la catholique et de la socinienne, les Quakers, depuis ce temps, ont vécu assez paisiblement en Angleterre, sous la protection des lois : seulement leur obstination à ne vouloir point prêter de serment, leur a quelquefois attiré des mauvais traitemens de la part des magistrats.

Barclay a composé une apologie des Quakers, qui est, sans contredit, le meilleur ouvrage que l'on ait fait en faveur de cette secte. Il la termine par un parallèle des Quakers et des autres Chrétiens, que nous mettrons sous les yeux du lecteur, parce qu'il est très-propre à lui faire connoître les principes et la morale des Quakers.

« Si donner et recevoir des titres de flatterie, des-
» quels on ne se sert point à cause des vertus inhé-
» rentes aux personnes, mais qui sont, pour la plu-
» part, employés par des hommes impies à l'égard
» de ceux qui leur ressemblent; s'incliner, gratter du
» pied en révérence, et ramper jusqu'à terre l'un de-
» vant l'autre; si s'appeler à tout moment l'un l'au-
» tre le très-humble serviteur, et cela, le plus fré-
» quemment, sans aucun dessein de réel service; si
» c'est là l'honneur qui vient de Dieu, et non pas
» l'honneur qui vient d'en-bas : alors, à la vérité, on
» pourra dire de nos adversaires qu'ils sont fidèles, et
» que nous sommes condamnés comme des orgueilleux
» et des opiniâtres, en refusant toutes ces choses.
» Mais si avec, Mardochée, refuser de s'incliner de-
» vant l'orgueilleux Aman, et, avec Elisée, refuser
» de donner des titres flatteurs aux hommes, de peur
» que nous ne soyons réprimandés par notre Créa-
» teur; et si, suivant l'exemple de Pierre et l'avis de
» l'ange, s'incliner seulement devant Dieu, et non
» pas devant nos compagnons de service; et si n'ap-

» peler personne seigneur ni maître, hormis suivant » quelques relations particulières, suivant le com- » mandement de Jésus-Christ : je dis que, si ces choses » ne sont à blâmer, donc nous ne sommes pas blâma- » bles d'en agir ainsi.

» Si être vain, extravagant en habits, se farder » le visage, s'entortiller et se friser les cheveux; si » être chargé d'or, d'argent et de pierres précieuses; » si être couvert de rubans et de dentelles, c'est » être humble, doux et mortifié; si ce sont là les or- » nemens du Chrétien : alors, à la vérité, nos adver- » saires sont de bons Chrétiens, et nous sommes des » orgueilleux, des singuliers et des fantasques, en » nous contentant de ce que le nécessaire et la com- » modité demandent, et en condamnant tout le reste » comme superflu.

» Si pratiquer le jeu, les passe-temps, les comédies; » si jouer aux cartes, jouer aux dés, danser; si chan- » ter et user des instrumens de musique ; si fréquen- » ter les théâtres, mentir, contrefaire, supposer ou » dissimuler, et être toujours en crainte ; si cela est » faire toutes choses à la gloire de Dieu, et si cela » est passer notre séjour ici en crainte, et user de ce » monde comme si nous n'en usions pas : alors nos ad- » versaires sont de bons Chrétiens, et nous sommes » condamnables, en nous abstenant de toutes ces » choses.

» Si la profanation du saint nom de Dieu ; si exiger » le serment l'un de l'autre à chaque occasion; si » appeler Dieu à témoin dans des choses pour les- » quelles aucun roi de la terre ne se croiroit pas ho- » norablement appelé à témoin, sont des devoirs d'un » homme chrétien, j'avouerai que nos adversaires sont » d'excellens Chrétiens, et que nous manquons à » notre devoir. Mais si le contraire est véritable, il

il s'éleva une querelle assez vive à ce sujet. Il se tint plusieurs conciles, dans lesquels il fut décidé unanimement qu'on ne devoit célébrer la résurrection que le dimanche. Polycrate, évêque d'Ephèse, le plus considérable des prélats de l'Asie mineure, refusa de souscrire à cette décision, malgré les instances du pape Victor. Il assembla dans sa ville épiscopale un grand nombre d'évêques; et il fut conclu dans cette assemblée, que l'on continueroit à célébrer la Pâque le 14 de la lune de mars, selon la pratique de l'Asie. Victor, irrité de l'obstination des Asiatiques, menaça de les excommunier, et, s'il en faut croire quelques auteurs, les menaces furent suivies de l'effet; ce qui n'empêcha pas que l'Eglise d'Asie ne conservât encore long-temps son usage particulier. Cependant elle y renonca dans la suite : il n'y eut que les Eglises de Syrie et de Mésopotamie qui s'opiniâtrèrent à ne rien changer dans leur ancienne coutume. Constantin, devenu maître de l'Orient en 313, désirant établir dans l'Eglise une uniformité parfaite au sujet de la fête de Pâque, afin que la joie d'une si grande solennité fût universelle parmi tous les Chrétiens, confia au fameux Osius le soin de ramener la Syrie à l'usage des autres Eglises. Mais ce grand homme ne put y réussir; et cette affaire ne fut terminée qu'au concile de Nicée, qui ordonna que la fête de Pâque seroit célébrée dans toute l'Eglise le même jour, et que ce jour seroit un dimanche. Les Syriens souscrivirent à cette décision, et le concile d'Antioche lança les foudres de l'Eglise contre ceux qui célébroient la Pâque en particulier avec les Juifs. Depuis ce temps, on commença à traiter d'hérétiques ceux qui, malgré les ordres du concile, continuoient à célébrer la Pâque le 14 de la lune de mars; et on les appela *Quarto-Décimans*.

QUASIMODO (*dimanche de la*). On appelle ainsi le dimanche qui suit immédiatement celui de Pâque,

parce que l'introït de la messe de ce jour-là commence par ces mots : *Quasi modò geniti infantes*, « Comme » des enfans nouvellement nés. »

QUATRE-TEMPS. L'Eglise, pour nous apprendre à consacrer également à Dieu les quatre saisons de l'année, à établi, dans ces saisons, quatre jeûnes solennels, qu'on appelle les *Quatre-temps*. Chacun de ces jeûnes est de trois jours, et se solennise en mars, juin, septembre, décembre. Les Juifs, sans doute par les mêmes motifs, avoient aussi leurs Quatre-temps. C'est d'eux que nous avons pris cette pieuse institution. On prétend qu'elle n'a pas été de tout temps d'obligation, quoique très-ancienne. Mais, depuis le pape S. Léon, environ vers l'an 460, qui a expressément commandé aux Chrétiens le jeûne des Quatre-temps, on n'a pas cru pouvoir s'en dispenser sans nécessité et sans permission.

QUÉCHOUÉ. On appelle ainsi une plaque de cuivre, d'une forme ronde, emmanchée dans un bâton, et garnie de sonnettes, que les diacres de l'Eglise d'Arménie tiennent toujours à la main. Le son que rend cette machine, lorsqu'elle est agitée, sert à accompagner et à régler le chant de l'office.

QUÉNAVADI, fils d'Ixora, dieu indien, reçoit, comme son père, les hommages des peuples de l'Indostan. Voici ce qu'on raconte sur sa naissance. Paravasti, se promenant un jour avec son mari Ixora, rencontra deux éléphans qui travailloient à la propagation de leur espèce. Ce spectacle lui inspira des désirs, et, par le caprice le plus bizarre, elle voulut qu'Ixora se transformât avec elle en éléphant, afin d'imiter encore davantage ce qu'ils avoient vu faire. Elle mit au monde un fils qui avoit la tête d'un éléphant, et qu'elle nomma *Quénavadi*.

Ce dieu est représenté avec de longs cheveux entortillés d'un serpent. Il a sur le front un croissant.

On lui donne quatre bras et un très-gros ventre. Ses jambes sont environnées d'anneaux et de sonnettes d'or. Il est spécialement honoré par les artisans, qui lui offrent les premiers fruits de leur travail; mais il ne leur accorde aucune grâce, qu'ils ne l'aient servi pendant un fort grand nombre d'années. Lorsqu'ils ont passé douze ans à son service, il remue une de ses oreilles, pour faire entendre qu'il veut être servi plus long-temps. Au bout de douze autres années, il secoue l'autre oreille : c'est un signe qu'il faut prendre patience et continuer le service. Enfin, s'ils ne se rebutent pas, et qu'ils continuent encore à lui rendre leurs hommages pendant douze ans, il les exauce enfin, et les comble de biens.

Quénavadi est extraordinairement friand. Il fait son séjour au milieu d'une mer de sucre, environné d'un grand nombre de belles femmes, qui n'ont point d'autre occupation que de lui remplir la bouche de sucre et de miel, tandis que d'autres femmes le réjouissent par des concerts continuels. On raconte que ce dieu, revenant un soir d'un festin, et emportant sous son bras des gâteaux délicieux, dont il se promettoit de faire un grand régal, heurta rudement contre un poteau, quoiqu'il fît alors clair de lune, et s'étendit tout de son long par terre. Son premier soin fut de chercher ses gâteaux, qui lui étoient échappés, et, plein de joie de les retrouver, il ne put s'empêcher d'en manger quelques morceaux avant même de se relever. La lune, témoin de sa gourmandise, en fit des railleries piquantes, qui offensèrent tellement Quénavadi, qu'il vomit contre elle mille imprécations, et protesta que, quiconque la regarderoit à pareil jour, en seroit puni par la perte de sa virilité. Les Indiens disent que ce jour est le quatrième après la nouvelle lune du mois d'août; c'est pourquoi ils ne sortent point de chez eux ce jour-là, et n'osent

pas regarder dans l'eau, de peur d'y voir la lune.

QUÊTE : demande et recherche que l'on fait des aumônes pour quelque œuvre pieuse. 1. C'est un usage établi dans toutes les paroisses, que les dimanches, pendant la grand'messe, l'on fasse des quêtes pour le soulagement des pauvres, des prisonniers, pour l'entretien des églises, des hôpitaux, etc. On peut mettre au nombre des quêtes religieuses celles que font les moines des ordres mendians, les religieuses de Sainte-Claire, etc.

2. C'est la coutume, dans l'île de Ceylan, que les femmes aillent quêter pour le dieu Buddu. Elles portent sur la main une petite statue de cette prétendue divinité, enveloppée d'un linge blanc, et vont mendier de porte en porte, disant qu'elles demandent de quoi faire un sacrifice au dieu Buddu. Il est rare qu'on refuse ces quêteuses. Les aumônes qu'on leur fait consistent en argent, en huile, en ris et en coton. Les femmes d'un rang distingué se dispensent d'aller ainsi mendier en personne; elles donnent cette commission à leurs filles de chambre, et leur prêtent, pour faire cette quête, leurs plus riches parures. Il y a aussi des pauvres qui, sous prétexte de demander l'aumône pour Buddu, la demandent en effet pour eux-mêmes, et, par ce moyen, font une récolte abondante. Ils portent l'image de Buddu, couverte d'un linge blanc, dans une petite châsse, et montrent aux passans cet objet si capable de réveiller efficacement leur dévotion et leur charité.

QUIAY-PORAGRAY : divinité qui est adorée par les habitans du royaume d'Arracan, et qu'ils regardent comme supérieure à toutes les autres. On conduit sa statue en procession dans toutes les rues de la ville, sur un chariot suivi de quatre-vingt-dix prêtres habillés de satin jaune; et la dévotion du peuple pour cette divinité est si grande, que plu-

sieurs personnes, transportées d'une ferveur particulière, s'étendent sous les roues du chariot, et s'y laissent écraser en l'honneur de l'idole. Quelquefois ces fanatiques se jettent sur des crochets attachés exprès aux roues du chariot, qui les déchirent et les mettent en pièces. Si ce généreux sacrifice ne leur procure pas le bonheur qu'ils attendent dans l'autre monde, ils sont du moins récompensés dans celui-ci, par les honneurs excessifs qu'on leur rend. Ceux sur qui rejaillissent quelques gouttes du sang de ces martyrs, sont regardés comme fort heureux, et même comme sanctifiés. Les crochets qui ont servi aux supplices de ces victimes volontaires, sont recueillis avec soin par les prêtres, et conservés dans les temples comme des reliques précieuses. Ces distinctions flatteuses ne sont-elles pas capables de les dédommager de quelques années d'une vie obscure qu'ils sacrifient? Sans prétendre excuser ce fanatisme extravagant, combien de gens, même très-sensés, affrontent la mort pour un peu de gloire? Le guerrier qui se fait tuer sur la brêche, le savant qui se tue en détail dans le cabinet, et sacrifie sa santé, sans laquelle la vie est un supplice, que cherchent-ils, si ce n'est une gloire souvent beaucoup moindre que celle des prétendus martyrs d'Arracan?

QUICHEMANITOU. C'est le nom que donnent les sauvages de l'Amérique septentrionale à un être bienfaisant dont ils s'imaginent recevoir tous les secours de la vie et tous les biens qui leur arrivent. C'est le bon principe des Manichéens. Ils attribuent, au contraire, tous leurs malheurs à un être malfaisant qu'ils appellent Matchimanitou. (*Voyez cet article.*) Si l'on en juge par les cérémonies religieuses de ces peuples, leur bon principe n'est autre que le soleil; car cet astre est le seul être auquel ils rendent des hommages. Ils ont coutume de l'encenser avec

la

la fumée du tabac, et ils appellent cette cérémonie *fumer le soleil.* Voici comment elle se pratique. Les chefs de famille se rendent, dès le grand matin, chez un des principaux habitans du canton. Celui-ci allume le calumet, l'offre trois fois au soleil levant, et le conduit avec ses deux mains, en suivant le cours du soleil, jusqu'à ce qu'il revienne au point où il a commencé. Pendant cette marche, il adresse au soleil ses prières, et le supplie de prendre sous sa protection tous les habitans du canton; après quoi, il fume dans le calumet, et le donne aux assistans, qui répètent, chacun à leur tour, la même cérémonie. *Voyez, à l'article* CALUMET, la description de cet instrument.

QUIÉTISME. « Ce mot exprime l'état de repos » ou d'impassibilité auquel une espèce de mystiques » contemplatifs croyoient arriver, en s'unissant à Dieu » par la méditation ou par l'oraison mentale. » L'auteur (1) dont nous empruntons cette définition, l'explique en ces termes : « Nous nous unissons en quel» que sorte aux objets par la pensée, et un objet qui » absorbe toute notre attention, semble s'identifier » avec nous. On a donc regardé la méditation, ou la » contemplation des perfections divines, comme un » moyen de s'unir à Dieu. On s'est efforcé de se déta» cher de tous les objets, pour se livrer sans distrac» tion à la contemplation des perfections divines. On » a imaginé des méthodes, et l'on a cru que l'ame » pouvoit contempler l'essence divine sans distraction, » et s'unir à elle intimement; qu'une vue si parfaite » de l'essence divine étoit jointe à l'amour le plus ar» dent; que les facultés de l'ame étoient absorbées » par son union avec Dieu; qu'elle ne reçoit plus au» cune impression des objets terrestres. Cet état de

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire des Egaremens de l'esprit humain, par rapport à la religion.*

» l'ame est ce qu'on appelle *quiétude*, ou le *quiétisme*. » On voit aisément tous les excès auxquels l'esprit hu» main peut se porter en partant de ces principes. »

Le quiétisme commença à paroître dans l'Eglise grecque, au XIVe siècle. Le prieur d'un couvent près du mont Athos, nommé *Siméon*, secondé de Grégoire Palamas, depuis évêque de Salonique, homme éloquent et instruit, forma une secte de mystiques, qui furent appelés *Hésychastes*, terme qui répond à celui de *Quiétistes*, et dont le système étoit singulier par son extravagance. Ils prétendoient qu'en contemplant attentivement et sans distraction leur nombril, ils parvenoient à se procurer des extases, et à voir cette gloire, ces rayons de splendeur, cette lumière incorruptible qui part du trône du Tout-Puissant. La doctrine mystique de ces moines s'accrédita tellement, que la ville de Constantinople se trouva remplie de dévots qui passoient les journées entières, immobiles sur un siége, les yeux attachés sur leur nombril, attendant la céleste vision. Barlaam, moine de l'ordre de S. Basile, combattit vigoureusement cette secte, qui, malgré son absurdité, fut favorisée et protégée hautement par les empereurs Jean Cantacuzène et Jean Paléologue.

Dans l'Eglise latine, on aperçoit aussi des traces du quiétisme, dès le XIVe siècle. Jean Rusbroc est regardé comme le premier qui ait paru donner dans ces mysticités dangereuses, quoique lui-même se soit élevé contre les faux spirituels de son temps, dans son Traité des Noces spirituelles. Rusbroc prétendoit que tout ce qu'il avoit écrit lui avoit été inspiré par le Saint-Esprit. Lorsqu'il croyoit sentir le mouvement de la grâce, il se retiroit dans une forêt du de sa demeure, et là il écrivoit ce qui lui étoit piré; ce qui n'empêche pas que le célèbre Ger n'ait regardé la plupart des ouvrages de Rusb

comme le fruit d'une imagination échauffée, qui s'égare dans ses visions. Cependant c'est un des Quiétistes les plus modérés. Marie Dagréda, Jean Labadie, mademoiselle Bourignon, le ministre Poiret, et surtout Michel Molinos, ont été bien plus avant. Molinos, le plus fameux de tous les Quiétistes, et qui en est regardé comme le chef, prétendoit qu'il falloit s'anéantir pour s'unir à Dieu, et demeurer ensuite en repos, sans s'inquiéter de ce qui arriveroit au corps. Il enseignoit qu'aucun acte n'étoit méritoire ni criminel dans cet état d'anéantissement, parce qu'alors l'ame ni ses puissances, absorbées en Dieu, n'y prenoient aucune part. Il répandit long-temps dans Rome cette doctrine détestable, qui ouvroit la porte aux désordres les plus honteux. *Voyez l'article* MOLINOSISME.

La doctrine du quiétisme fit aussi de grands progrès en France. Un Provençal, nommé *Malaval*, la publia dans un livre intitulé *Pratique facile pour élever l'ame à la contemplation*, dans lequel il avoit recueilli la plupart des sentimens de Molinos. Ce livre, dont on ne connut pas d'abord tout le danger, eut un grand cours, et fit illusion à un très-grand nombre de personnes. Parmi celles qu'il séduisit, on distingue particulièrement l'abbé d'Estival, de l'ordre des Prémontrés, en Lorraine. Cet abbé goûta tellement la doctrine de Malaval, qu'il vint à Paris pour l'enseigner, et tint dans cette ville des conférences où il donnoit publiquement des leçons de quiétisme. Malaval et l'abbé son apôtre ne firent que préparer les voies à un Quiétiste beaucoup plus célèbre. Ce Quiétiste fut madame La Mothe-Guyon, si connue par la fameuse querelle que sa doctrine suscita entre deux illustres prélats.

L'histoire de cette querelle est assez intéressante pour mériter un détail circonstancié, dont nous

prendrons la plus grande partie dans les *Mémoires de madame de Maintenon*, par M. de la Baumelle, et dans la *Relation du Quiétisme*, par M. Phelipaux, docteur de Sorbonne. Jeanne-Marie Bouvières de la Mothe, née à Montargis, de parens nobles, fut mariée à dix-huit ans au fils du célèbre Guyon, qui devoit sa noblesse et sa fortune à la belle entreprise du canal de Briare. Elle avoit beaucoup de noblesse dans les traits, de la douceur dans les yeux, une bouche formée pour la persuasion, l'humeur la plus insinuante, et l'éloquence la plus naïve. Son imagination tendre et flexible se tourna de bonne heure vers les choses du ciel. Son goût naissant de spiritualité fut fortifié par son directeur. Dom François Lacombe, religieux Barnabite, s'empara de sa confiance, et mit ses erreurs en systême. Lacombe étoit un homme d'un esprit subtil et pénétrant, d'une taille assez grande, composé dans son extérieur, affectant un air de modestie et de sainteté, quoiqu'on remarquât dans son visage je ne sais quoi de sinistre. Il avoit été fort débauché dans sa jeunesse : ayant éprouvé des remords, il chercha dans la doctrine du quiétisme des motifs pour les étouffer. Depuis plusieurs années, il couvroit du voile de la spiritualité la corruption de son ame, lorsque madame Guyon le choisit pour son directeur. Cette dame fit des progrès rapides sous un tel maître : demeurée veuve à vingt-deux ans, maîtresse de grands biens, elle résolut, par l'avis de Lacombe, de travailler au salut de son prochain, c'est-à-dire à la propagation du quiétisme. Les malheurs de Molinos ne l'effrayèrent point ; cependant son mari, avant de mourir, lui avoit en quelque sorte prédit sa destinée, en lui disant : « Je crains bien que » vos singularités ne vous attirent bien des affaires. » Elle étoit très-propre à former une secte : de la beauté, de l'esprit, de l'éloquence, des richesses, c'étoit plus

qu'il n'en falloit pour faire bien des prosélytes. Pleine de ce zèle qu'on a toujours pour ses opinions, quand on les croit nouvelles ou à soi, elle alla les répandre dans le pays de Gex, dans le Dauphiné et le Piémont; mais elle fut priée de sortir de tous les endroits où l'on s'aperçut qu'elle dogmatisoit. Pendant le cours de ses voyages, elle composa un livre intitulé *Moyen court et facile de faire oraison;* un autre, qui avoit pour titre *les Torrens;* une Interprétation mystique du Cantique de Salomon. Ces ouvrages sont curieux par un galimatias singulier. Elle eut beaucoup de disciples : sa doctrine flattoit l'orgueil et soulageoit la paresse. On alloit à la plus sublime perfection par un chemin semé de fleurs. Le simple acte de la vue de Dieu en soi-même suffisoit. Les ecclésiastiques se croyoient dispensés du bréviaire, les fidèles d'une vie active; les vieux pécheurs entroient de plein vol dans la chambre de l'Epoux : il ne falloit qu'aimer. Madame Guyon étant à Grenoble l'an 1683, le jour de la Purification elle eut un songe merveilleux, où elle vit la persécution que l'enfer susciteroit contre la nouvelle spiritualité qu'elle prêchoit, et la victoire signalée que remporteroit l'esprit d'oraison. Le 28 février, elle écrivit à ce sujet une grande lettre à son directeur, dans laquelle elle lui faisoit le récit de ce songe. C'est ainsi qu'elle s'exprime dans un endroit de cette lettre : « La femme sera enceinte, c'est-à-dire » pleine de l'esprit intérieur, et le dragon se tiendra » debout devant elle, sans pourtant lui nuire, parce » qu'elle est environnée du soleil de justice; qu'elle a » la lune sous ses pieds, qui est la malice et l'incons- » tance, et que les vertus de Dieu lui serviront de » couronne. Mais il ne laissera pas de se tenir toujours » debout devant elle, et de la persécuter de cette ma- » nière. Mais, quoiqu'elle souffre long-temps de ter- » ribles douleurs de l'enfantement spirituel, Dieu

» protégera son fruit; et, lorsqu'il sera véritablement
» produit et non connu, il sera caché en Dieu jus-
» qu'au jour de la manifestation, jusqu'à ce que la
» paix soit sur la terre. La femme sera dans le désert,
» sans soutien humain, cachée et inconnue : on vo-
» mira contre elle les fleuves de la calomnie et de la
» persécution; mais elle sera aidée des ailes de la
» colombe, et, ne touchant pas à la terre, le fleuve
» sera englouti, durant qu'elle demeurera intérieu-
» rement libre, qu'elle volera comme la colombe,
» et qu'elle se reposera véritablement sans crainte,
» sans soins et sans soucis. Il est dit qu'elle y sera
» nourrie, et non qu'elle s'y nourrira; sa perte ne lui
» permettant pas de faire réflexion sur ce qu'elle de-
» viendra, et de penser, pour peu que ce soit, à elle,
» Dieu en aura soin. Je prie Dieu, si c'est sa gloire, de
» vous donner l'intelligence de tout ceci. »

Il est vrai qu'il étoit besoin d'une lumière plus que naturelle, pour comprendre un pareil galimatias. Au reste, on sera moins surpris que madame Guyon ait fait un songe si extraordinaire, lorsque l'on saura qu'elle avoit eu pendant vingt-deux jours une fièvre continue; mais ce qui doit étonner, c'est que ses partisans, sur la foi d'un tel songe, aient pu se persuader qu'elle étoit une véritable prophétesse.

Madame Guyon et Lacombe résolurent de venir à Paris, persuadés que dans cette grande ville ils pourroient dogmatiser plus aisément, et seroient moins éclairés : ils se trompoient. A peine arrivée à Paris, madame Guyon fut enfermée dans le couvent des filles de la Visitation de la rue S. Antoine, par un ordre du Roi, que l'archevêque de Paris avoit obtenu. Lacombe, son directeur, fut mis à la bastille : on l'accusa d'avoir séduit sa pénitente, et d'avoir profité de ses momens de folie pour attenter à sa vertu. Madame Guyon fut examinée par Chéron, official de l'arche-

vêque. Elle édifia les religieuses, en attira quelques-unes à son parti, et les attendrit toutes. Dans le monde elle avoit des partisans, à la Cour des protecteurs; cependant madame de la Maison-Fort, sa cousine, fut la seule qui osa parler pour elle. La Maison-Fort étoit d'une ancienne famille de Berri : dès l'âge de douze ans, elle fut reçue parmi les chanoinesses de Poussay, abbaye ouverte à la seule noblesse. Bien faite, aimable, pleine d'imagination et de candeur, persécutée par une injuste marâtre, elle fut présentée à madame de Maintenon par l'abbé Gobelin, et admise à Saint-Cyr, pour en perfectionner l'éducation. Elle fit éclater dans cette maison un zèle ardent, qui lui mérita la confiance de l'institutrice. Trop dissipée pour songer à faire des vœux, trop orgueilleuse pour obéir à une femme, elle goûtoit madame Guyon, et ne pouvoit se résoudre à suivre ses conseils et à renoncer au monde; aussi madame Guyon lui disoit-elle : « Pour vous gouverner, ma cousine, il faut un » bonnet carré. »

Madame de la Maison-Fort, à la prière de M. de Lassau, prêtre de la Mission, dit à madame de Maintenon que madame Guyon n'étoit coupable que d'un excès d'amour pour Dieu; que toutes les calomnies débitées contre elle étoient inventées par des parens avides de son bien. Madame de Maintenon en parla au Roi, qu'elle trouva fort prévenu par le P. de la Chaise. Madame de Maintenon fut prévenue elle-même contre sa protégée par le P. de la Mothe, Barnabite, beau-frère de madame Guyon. Madame de Miramion voulut voir par ses yeux si madame Guyon étoit aussi coupable ou aussi folle qu'on le disoit : elle alla au couvent, interrogea la supérieure, entendit l'éloge de la prisonnière, fit un rapport favorable à madame de Maintenon, qui, ravie de s'être trompée, et fâchée de l'avoir été, promit de parler encore au

Roi. Madame de la Maison-Fort fit agir les duchesses de Charost, de Chevreuse, de Beauvilliers, de Mortemar, dont la piété n'étoit pas suspecte. Madame Guyon eut à la Cour un parti dont elle ne se doutoit pas dans sa retraite. Pressé par madame de Maintenon, à demi-instruit par les murmures des courtisans, le Roi dit qu'on présentât un placet. Sur l'exposé, il ordonna qu'on relâchât la prisonnière. Avant d'élargir madame Guyon, l'archevêque de Paris voulut lui faire passer un acte qui prouvoit qu'elle avoit débité une doctrine répréhensible : elle refusa de le signer, soutenant qu'il n'y avoit point d'hérésies dans ses livres; mais madame de Maintenon lui fit dire de signer : elle obéit à sa protectrice, et fut élargie. Les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, la princesse d'Harcourt, la marquise de Mont-Chevreuil, madame de Miramion, témoignèrent à madame Guyon la joie qu'elles avoient de son élargissement, et l'invitèrent d'aller à Versailles. M. de Charost lui prêta son appartement : le duc de Béthune, son père, enveloppé dans la disgrâce de Fouquet, dont il avoit épousé la sœur, exilé à Montargis, avoit logé chez le père de madame Guyon, et transmis à ses enfans la reconnoissance qu'il devoit à la famille qui l'avoit secouru dans l'adversité. La doctrine de madame Guyon fut goûtée à la Cour. Madame de Maintenon fut curieuse d'entretenir une personne si extraordinaire : les duchesses s'empressèrent d'accompagner madame Guyon à cette visite. Ses charmes, son esprit, ses malheurs, je ne sais quoi qui persuade; sa douceur, sa patience, tout se réunit pour convaincre madame de Maintenon qu'elle n'avoit jamais mieux employé son crédit; elle lui donna des marques d'estime, et sa confiance crût de jour en jour. Les visites de la nouvelle sainte furent fréquentes : ce n'étoient plus des heures rapides, c'étoient des jours entiers passés avec elle; et plus on la

voyoit, plus on en étoit charmé. Etoit-on accablé de chagrin et de fatigue, madame Guyon étoit appelée, et sa conversation étoit également propre à délasser et à consoler. Madame de Miramion la reçut dans sa communauté. Madame Guyon en sortoit quelquefois pour aller voir madame de Charost à Benne, d'où elle passoit à Saint-Cyr. Elle y séjournoit quelques jours; elle y distribuoit ses livres; les dames de S. Louis se passionnoient pour elle par imitation et par goût, et, tandis que madame de Maintenon bénissoit le ciel du succès de ses soins, l'erreur s'y glissoit sous le masque de la piété.

Chaque jour voyoit grossir le nombre des disciples de la visionnaire: bientôt elle en eut un qui en valoit des milliers; ce fut l'abbé de Fénélon. « Un jour elle » l'ouït nommer. Elle en fut toute occupée avec une » extrême force et douceur; il lui sembla que l'*Amour* » (c'est ainsi que madame Guyon appeloit Jésus- » Christ) le lui unissoit intimement, et qu'il se faisoit » de lui à elle comme une filiation spirituelle. J'eus oc- » casion, dit-elle (1), de le voir le lendemain. Je sentois » intérieurement qu'il ne me goûtoit point, et j'éprou- » vai pourtant un je ne sais quoi, qui me faisoit ten- » dre de verser mon cœur dans le sien. Mais je ne trou- » vai pas que son cœur m'entendît, et Dieu sait ce que » je souffris la nuit! Le jour je le revis; nous restâmes » quelque temps en silence, et le nuage s'éclaircit un » peu; mais qu'il étoit encore loin de ce que je le » souhaitois! Je souffris huit jours entiers, et je me » trouvai unie à lui sans obstacle; et depuis, notre » union augmente sans cesse, toujours plus pure, tou- » jours plus vive, toujours ineffable; il me semble que » mon ame a un rapport entier avec la sienne. O mon » fils! mon cœur est collé au cœur de Jonathas. Je » mourrois, s'il y avoit le moindre entre-deux entre

(1) *Vie de madame Guyon*, troisième Partie, page 102.

tenon qu'elles trouvoient dans les entretiens de madame Guyon quelque chose qui les portoit à Dieu. Sans trop approfondir ce que c'étoit, peut-être même trompée par sa piété, madame de Maintenon leur permit de prendre confiance en elle. Toutes les fois que madame Guyon alloit à Saint-Cyr, elle étoit écoutée comme un oracle, et reconduite comme une sainte. Les dames qui n'avoient pas de dévotion en acquirent; celles qui en avoient en eurent davantage. Il n'est pas étonnant qu'elle trouvât des disciples parmi tant d'esprits tendres et accessibles à tous les sentimens de la piété. Pendant quatre années madame de Maintenon combla de bontés madame Guyon; elle l'avoit souvent à sa table, et s'en servoit pour inspirer le goût de la piété à quelques jeunes dames, dont l'exemple pouvoit influer sur le reste de la Cour. On tenoit trois fois la semaine des assemblées aux hôtels de Chevreuse et de Beauvilliers, où l'on avoit pratiqué de petits appartemens. Là, après un repas frugal, où nul domestique n'étoit admis, on faisoit des conférences sur des matières spirituelles, on agitoit plusieurs affaires qui tendoient à l'avancement du règne de Dieu. L'abbé de Fénélon présidoit à ces mystères. Les courtisans murmuroient de ces assemblées, dont ils ne pénétroient pas le secret. Madame Guyon prêchoit quelquefois dans ces assemblées: elle exigeoit de ses auditeurs qu'ils lui rendissent compte de leurs plus secrètes pensées. Madame la duchesse de Guiche ayant éclaté de rire à l'endroit le plus pathétique, madame Guyon exigea qu'elle prononçât tout haut le sujet de sa distraction. Après s'être un peu défendue : « Eh bien! dit la duchesse, je pen» sois que vous étiez folle, et que nous ne l'étions » guère moins. » Cependant plusieurs ecclésiastiques prirent ombrage de ces conférences, où ils n'étoient point admis. L'archevêque de Paris, qui vouloit per-

dre Fénélon, fit proposer à la Sorbonne un cas de conscience. On demandoit si un prince pouvoit souffrir auprès de ses enfans un précepteur soupçonné de quiétisme. M. Bossuet empêcha la solution du problême : Fénélon étoit son ami. On représenta à madame de Maintenon que madame Guyon troubloit l'ordre de Saint-Cyr; qu'elle y introduisoit une méthode particulière, et que ses élèves avoient plus de déférence pour les décisions d'une femme, que pour les ordres d'un évêque. Ces plaintes étoient vraies en partie. Les écrits de madame Guyon étoient lus avec avidité à Saint-Cyr; et madame Du Péron, alors maîtresse des novices, étoit presque la seule qui ne donnât point dans la nouvelle spiritualité. Ses novices n'obéissoient plus : on avoit des extases; le goût pour l'oraison devenoit si vif, si incommode, que les devoirs les plus essentiels étoient négligés. L'une, au lieu de balayer, restoit nonchalamment appuyée sur son balai; l'autre, au lieu de vaquer à l'instruction des demoiselles, entroit en inspiration, et s'abandonnoit à l'esprit. La sous-maîtresse menoit furtivement les illuminées dans quelque réduit secret, où l'on se nourrissoit de la doctrine de madame Guyon. Sous prétexte de tendre à la perfection, on négligeoit la règle commune qui y conduit. L'évêque de Chartres accourut à la vue du danger : il parla en particulier à toutes les dames, et les persuada toutes; mais la Maison-Fort se souleva contre lui, critiqua quelques nouveaux réglemens, et se moqua des confesseurs. Monsieur de Chartres exigea qu'on lui remît tous les livres de madame Guyon, imprimés ou manuscrits. Madame de Maintenon tira de sa poche, sans hésiter, le *Moyen court*, et toutes les dames l'imitèrent, quoiqu'à regret. Fénélon engagea la Maison-Fort à se soumettre à son évêque, et la détermina à faire des vœux solennels, pour lesquels elle avoit témoigné

beaucoup d'aversion. Madame Guyon fut priée de ne plus aller à Saint-Cyr ; mais on toléra un commerce de lettres entr'elle et les dames de Saint-Cyr. Elle leur en écrivoit de très-édifiantes, qui passoient toutes par les mains de madame de Maintenon, dont la vigilance ne dédaignoit pas les détails les moins importans. Une copie échappée aux recherches de l'évêque de Chartres, multiplia les exemplaires du *Moyen court* et des *Torrens*. La nuit on lisoit ces livres, le jour on les mettoit en pratique ; et madame Guyon, quoique absente, régnoit à Saint-Cyr, comme si elle eût été la supérieure.

Cependant il se formoit contre elle un terrible orage. M. l'évêque de Châlons, MM. Tiberge et Brisacier, M. Jolly, le P. Bourdaloue, M. Tronson, se réunirent tous à désapprouver par écrit le *Moyen court* de madame Guyon. Madame de Maintenon, docile à la voix des pasteurs, incertaine des suites qu'auroient les accusations intentées contre madame Guyon, lui persuada de conjurer l'orage par la retraite. Madame Guyon quitta le monde, et se réfugia dans la solitude. Ce fut en vain : on l'accusa de répandre de loin le poison du quiétisme. Les confesseurs ne parloient que de crimes qu'on s'accusoit d'avoir commis d'après ses principes. On disoit ouvertement qu'elle perdoit tout le monde, et qu'il falloit l'enfermer. Madame de Maintenon ne l'abandonna point encore ; mais elle lui défendit absolument tout commerce avec Saint-Cyr, et pria l'évêque supérieur de cette maison d'y supprimer tous les écrits de cette dame. Cette conduite n'empêcha pas qu'elle ne se joignît aux Beauvilliers, aux Colberts et aux Chevreuses, pour défendre madame Guyon. Elle promit d'appuyer un mémoire apologétique qu'on avoit fait en sa faveur ; mais madame Guyon dédaigna d'être justifiée, remercia ses protecteurs, les pria de retirer

» leur étoit à charge. » C'est sur ce fondement qu'elle se mêloit de diriger avec une autorité étonnante.

2.° Qu'elle se donnoit pour prophétesse, et qu'elle se mêloit de faire des prédictions.

3.° Il y trouva un songe merveilleux qu'elle donnoit comme un grand mystère, et comme le fondement de sa perfection. Elle fut, dit-elle, transportée en songe dans une chambre à deux lits. — A quoi bon ces lits, demanda madame Guyon ? — En voilà un, répondit Jésus-Christ, pour ma mère ; l'autre est pour vous, ma chère épouse. Elle étoit persuadée que ce titre d'épouse l'avoit mise dans un état où elle ne pouvoit plus prier les saints, ni même la Vierge : « Car ce » n'est pas, dit-elle, à l'épouse, mais aux domestiques, » à prier les autres de prier pour eux. » Aussi l'erreur la plus répandue dans ses écrits, étoit l'exclusion de tout désir et de toute demande pour soi-même.

M. de Meaux, après avoir exactement lu tous les écrits de madame Guyon, revint à Paris, au mois de janvier 1694. Madame Guyon, ayant su son arrivée, lui écrivit, pour le prier de lui faire savoir le temps et le lieu où elle pourroit avoir l'honneur de le voir. Ils convinrent qu'ils se rendroient aux Filles du Saint-Sacrement du faubourg S. Germain, et que de là ils iroient dans une maison voisine. M. de Meaux rapporte lui-même ce qui se passa dans cette conférence. Après avoir montré à madame Guyon l'absurdité de sa prétendue communication de grâces, il s'attacha fortement à combattre le fond de ses erreurs. Il lui montra dans ses écrits, il lui fit répéter plusieurs fois, que toute demande pour soi est intéressée, contraire au pur amour et à la conformité de la volonté de Dieu; et enfin, très-précisément, qu'elle ne pouvoit rien demander pour elle. — Quoi ! lui disoit-il, vous ne pouvez rien demander pour vous? — Non, répon-

dit-elle, je ne le puis. Elle s'embarrassa beaucoup sur les demandes particulières de l'oraison dominicale. Le prélat lui disoit : Quoi ! vous ne pouvez pas demander à Dieu la rémission de vos péchés? — Non, repartit-elle. — Eh bien ! reprit aussitôt le prélat, moi, que vous rendez l'arbitre de votre oraison, je vous ordonne, et Dieu par ma bouche, de dire après moi : Mon Dieu, je vous prie de me pardonner mes péchés. — Je puis bien, dit-elle, répéter ces paroles; mais d'en faire entrer le sentiment dans mon cœur, c'est contre mon oraison. Ce fut là que le prélat lui déclara qu'avec une telle doctrine, il ne pouvoit plus lui permettre l'usage des sacremens, et que sa proposition étoit hérétique. Madame Guyon, intimidée, promit plus de docilité, et témoigna qu'elle étoit disposée à se soumettre.

Cependant les trois commissaires nommés pour la décision de cette affaire s'assemblèrent à Issy, maison du séminaire de S. Sulpice, où M. Tronson étoit retenu par ses infirmités; et ils y tinrent plusieurs conférences. L'archevêque de Paris, l'ayant appris, se plaignit hautement qu'on empiétoit sur ses droits, en lui ôtant la connoissance d'une hérésie née dans son diocèse. Il se hâta de s'en venger, en précipitant une censure publique des livres que l'on examinoit. Cet acte d'autorité fut mal reçu. L'archevêque se rendit à la Cour, et demanda audience au Roi. Il lui dit que les évêques de Meaux et de Châlons tenoient des conférences secrètes à Issy. — Je le sais, répondit le Roi. — Ces assemblées, reprit l'archevêque, peuvent couvrir quelque complot. — Je connois ces prélats, repartit le Roi. — Ils jugent madame Guyon, répliqua l'archevêque; elle est dans mon diocèse; c'est à moi à prononcer, et je l'ai fait. — Ce qu'ils feront, dit le Roi, vaudra encore mieux. Bossuet sut cet entretien par madame de Maintenon. Pour ôter tout ombrage

à son métropolitain, il alla le féliciter sur sa censure, et lui promit que celle d'Issy condamneroit les mêmes erreurs, d'après les mêmes principes. Les prélats n'interrompirent donc point leurs conférences d'Issy. Après de mûres délibérations, ils dressèrent trente-quatre articles qui contenoient tout ce que l'on devoit croire sur la matière qui étoit en contestation. Ces articles étoient une véritable condamnation de la doctrine de madame Guyon, dont les principes étoient fort différens. M. de Fénélon, nouvellement nommé à l'archevêché de Cambrai, signa cependant ces articles; mais il déclara qu'il ne les signoit pas par persuasion, mais par déférence. Madame Guyon y souscrivit aussi, sentant combien la résistance seroit dangereuse pour elle. Elle étoit alors au monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux. Quelque *temps après*, feignant une indisposition, elle demanda permission d'aller aux eaux de Bourbon; et, afin de mieux cacher son dessein, elle pria d'être reçue, au retour des eaux, dans le même monastère où elle retint son appartement. L'évêque de Meaux lui dit qu'il alloit incessamment à Versailles, qu'il rendroit au Roi un compte exact de sa soumission, et qu'il ne doutoit point que le Roi n'accordât la permission qu'elle demandoit. Il partit ensuite pour Versailles le 11 juillet 1695. Le même jour, il rencontra, sur le chemin de Paris, la duchesse de Mortemar et la comtesse de Guiche qui alloient à Meaux. Le lendemain elles amenèrent madame Guyon à Paris. Alors on connut son mauvais dessein : elle n'alla point aux eaux de Bourbon; elle demeura cachée à Paris, au faubourg Saint-Antoine, dans une petite maison, vers la Raquette, où elle n'étoit visitée qu'en secret, et de ses plus intimes amis. Le Roi, indigné de sa mauvaise foi, donna ordre au fameux Desgrès de la chercher et de l'arrêter. Desgrès se mit aussitôt en devoir d'exé-

cuter cet ordre. Sa diligence et son adresse furent long-temps inutiles; enfin, informé par un de ses espions, que tous ceux qui entroient dans une certaine maison en avoient la clef, et n'étoient point obligés de frapper à la porte, il entra dans cette maison, et y arrêta, au mois de décembre de la même année, madame Guyon, avec deux demoiselles et une espèce d'abbé, nommé Couturier, qu'il conduisit séparément au bois de Vincennes.

Pendant que madame Guyon étoit à Vincennes, Fénélon travailloit, à Cambrai, à la justifier, à se justifier lui-même, à prouver l'orthodoxie des mystiques; et Bossuet déclamoit, à Saint-Cyr, contre le quiétisme, dans des conférences où les dames lui proposoient leurs doutes, qu'il dissipoit avec l'éloquence la plus solide. La Maison-Fort, le bel esprit de la communauté, ne se rendit point aux premières instructions de M. de Meaux; elle écrivit ses difficultés. On a encore cet écrit, où l'on voit une décomposition d'idées et de sentimens, une métaphysique, une sagacité, qui étonneroient dans un homme. L'évêque y répondit, et la Maison-Fort parut satisfaite de ses réponses.

Le livre de Fénélon parut enfin, sous le titre d'*Explication des Maximes des Saints*. Le style en étoit pur, élégant, tendre; les principes présentés avec art, les contradictions sauvées avec adresse. On y voyoit un homme qui tantôt donnoit trop à la charité, tantôt ne donnoit pas assez à l'espérance. Parmi ses propositions, les unes établissoient la réalité d'un état dans lequel on aime Dieu ici-bas uniquement pour lui-même; les autres vouloient qu'une ame peinée pût, dans le temps de ce que les mystiques appellent les dernières épreuves, faire à Dieu un sacrifice absolu du paradis et de son salut. M. de Fénélon lut son livre à M. de Noailles, qui venoit de passer de

l'évêché de Châlons à l'archevêché de Paris, qui lui conseilla de le supprimer; mais l'abbé Pirot, chancelier de l'Eglise de Paris et professeur de Sorbonne, et les Jésuites du collége de Clermont, n'en portèrent pas le même jugement. Le premier dit que c'étoit un *livre d'or*, et les seconds promirent de le soutenir de tout leur crédit. Les Quiétistes conçurent de grandes espérances : ils répandirent une estampe pour annoncer l'accomplissement de la prophétie de madame Guyon, qui avoit prédit que l'oraison revivroit sous un enfant, c'est-à-dire, sous M. le duc de Bourgogne. Ce tableau, proposé par Fénélon, dessiné par Sylvestre, gravé par Leclerc, représentoit le duc de Bourgogne en habit de berger, une houlette à la main, au milieu d'un troupeau d'animaux de toute espèce, avec ces paroles du onzième chapitre d'Isaïe : *Puer parvulus illuminabit eos.* M. le duc d'Anjou étoit dans un coin, représenté sous la figure d'un enfant nu qui tiroit un serpent de son trou; et M. le duc de Berri, encore à la mamelle, entre les bras de sa nourrice, se jouoit avec un aspic qu'il tenoit à la main. L'on prétendoit représenter par ces emblêmes tous les états et toutes les passions calmées et vaincues par l'esprit d'oraison que madame Guyon avoit introduit.

Fénélon étant à Cambrai; le duc de Beauvilliers fit les honneurs du livre qu'il avoit fait imprimer, en présenta un au Roi à Marly, et en envoya un à Bossuet. Pontchartrain, alors contrôleur-général, depuis chancelier, dénonça le livre au Roi, et lui dit qu'il n'étoit approuvé que par des fripons ou par des dupes. Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, écrivit sur le même ton à sa majesté. Le Roi manda Bossuet, qui lui jura que le ministre et l'évêque ne lui avoient dit que trop vrai. Le Roi lui reprocha son silence sur une affaire si grave, et ses liaisons avec Fénélon. « Je

» charge, lui dit-il, votre conscience de tous les mal» heurs que je prévois. Dieu m'est témoin que le » moindre soupçon auroit fermé pour jamais à Féné» lon l'entrée aux dignités ecclésiastiques. » Ce prince fut indigné que l'hérésie eût osé se glisser dans sa Cour et s'approcher de son trône. Il haïssoit tous les sectaires; il avoit détruit les Huguenots; il poursuivoit les Jansénistes, et il apprenoit que la foi de sa famille et de ses héritiers étoit en péril. Il fit des reproches amers à madame de Maintenon, sur ce qu'elle lui avoit caché l'amitié déjà si ancienne de M. de Cambrai pour madame Guyon, sur ses importunités pour le faire archevêque, et sur les conférences secrètes qu'elle avoit eues avec lui.

Les Jésuites furent partagés au sujet du livre de M. de Fénélon : plusieurs, à la tête desquels étoit le P. de La Chaise, l'approuvèrent comme très-édifiant; les autres, parmi lesquels on distinguoit les PP. de la Rue et Bourdaloue, le rejetèrent comme fort dangereux. Fénélon s'étant rendu à Paris, vivement alarmé des bruits désavantageux qui se répandoient sur sa personne et sur son livre, proposa des moyens d'arrêter le scandale, offrit de retoucher son ouvrage, d'expliquer ce qui étoit obscur, et de supprimer ce qui étoit dangereux. Il alla chez madame de Maintenon, qu'il trouva occupée à lire son livre. « Voilà, lui » dit-elle, un chapitre que j'ai lu neuf fois, [illegible]ue » je ne comprends pas encore. (C'étoit le chapitre » sur le mariage de l'ame.) — Madame, lui répondit » l'archevêque, vous le liriez cent fois, et vous ne le » comprendriez pas davantage : tous les livres mys» tiques sont obscurs, et ce n'est point à la Cour » qu'on apprend à les entendre. — C'est sans doute » de là, lui dit madame de Maintenon, que viennent » tant de bruits effrayans contre votre livre. Quand » je pense que c'est vous qui l'avez fait, je me rassure

» contre cet éclat. » L'amitié que cette dame avoit pour l'archevêque, la porta à chercher quelques voies d'accommodement : elle proposa des conférences; l'archevêque de Paris témoigna les désirer extrêmement. Fénélon y consentit, mais à condition que M. de Meaux en seroit exclu. Cette condition fut cause que les conférences n'eurent point lieu. L'archevêque de Cambrai proposa de plus amples explications de son livre; mais Bossuet soutint que des explications n'étoient que des faux-fuyans, et qu'il falloit une rétractation formelle. Les deux prélats écrivirent, l'un pour défendre son livre, l'autre pour l'attaquer. Enfin M. de Cambrai résolut de prendre le Pape pour juge, se flattant de trouver une puissante protection à Rome, où ses adversaires n'avoient aucun crédit. Le P. de La Chaise écrivit, comme de la part du Roi, au cardinal de Janson, pour le prier de protéger le livre *des Maximes des Saints*. Le cardinal répondit au Roi qu'il obéiroit. A la lecture de cette dépêche, le Roi, également surpris et indigné, manda le P. de La Chaise, lui reprocha vivement d'abuser de son nom, et donna ordre à Torcy de désavouer promptement le Jésuite.

Cependant on procédoit à Rome à l'examen du livre de Fénélon. La congrégation du Saint-Office nomma pour examinateurs sept religieux. Le cardinal de Bouillon, qui fut envoyé dans le même temps à Rome en qualité d'ambassadeur de France, soutint les intérêts de M. de Cambrai avec une chaleur et un emportement qui furent plus nuisibles qu'utiles à Fénélon : sa hauteur, son arrogance, ses manières brusques et violentes à l'égard des autres cardinaux, aigrirent et aliénèrent leurs esprits. Dans presque toutes les congrégations qui se tinrent au sujet de cette affaire, l'impétueux Bouillon donna quelques scènes scandaleuses, qui décréditoient la cause qu'il défen-

doit. Dans les dernières séances, voyant que son protégé alloit être condamné, il s'avisa de menacer les cardinaux. « Qui pensez-vous condamner, dit-il au » sacré collége? un théologien couvert de la poussière de l'Ecole? un particulier sans aveu, sans appui? Détrompez-vous; c'est un archevêque, le plus » bel esprit du royaume, un homme saint dans ses » mœurs, sage dans le gouvernement de son diocèse; » un homme qui vous fait l'honneur de vous porter » son affaire en première instance, qui a recours à » l'autorité du saint Siége, méprisée et affoiblie par » ses ennemis; un théologien dont la doctrine est » approuvée par toutes les ames pieuses. Réfléchissez » sur les suites de votre condamnation : mille livres » imprimés contrediront votre jugement : vous ne » pouvez pas plus empêcher d'enseigner l'amour pur, » que de le ressentir. Condamnez M. de Cambrai; il » a des ressources dans son génie et dans ses amis. » Vous l'opprimerez, il ne s'abandonnera pas lui-» même; vous l'abattrez, ses amis le releveront. » Ces menaces déplurent aux cardinaux. Un d'eux lui répondit : « Seigneur cardinal, nous sommes juges, et » non pas des écoliers. » Le Pape, outré des hauteurs de Bouillon, qui lui baisoit les pieds en le menaçant, disoit quelquefois : « Cet homme ne me vient voir que » pour me quereller; il a toujours l'air d'un sanglier » blessé. » Ce Pape étoit Innocent II, homme pieux et droit, mais foible. Il dit, pendant le cours des procédures : « Fénélon pèche par excès d'amour divin, » et Bossuet par défaut d'amour pour le prochain. » Entendant un jour les cardinaux s'échauffer sur ce que Fénélon détruisoit l'espérance, et Bossuet la charité. « C'est la foi qui se perd, leur dit-il, et nul de » vous n'y pense. »

Enfin, après des discussions, le cardinal Cazanata dressa, le 13 mars 1699, un bref qui condamnoit la

doctrine contenue dans le livre *des Maximes des Saints*. Fénélon n'eut point pour ce bref l'indifférence qu'on l'avoit accusé de prêcher contre le salut : il avoit supporté avec une fermeté stoïque sa disgrâce à la Cour, son exil dans son archevêché, et la perte de sa place de précepteur des princes; mais la condamnation de son livre le remplit de la plus vive douleur, comme il l'avoue lui-même dans la lettre qu'il écrivit au Pape à ce sujet. Cependant l'humilité, ou, si l'on veut, un amour-propre généreux et éclairé fit taire les conseils spécieux de l'orgueil : il avoit promis de se soumettre, et il se soumit. Il se soumit sans restriction, sans réserve; il fit un mandement contre son livre, et annonça lui-même en chaire sa propre condamnation. Le lecteur verra peut-être avec plaisir ce monument de la soumission d'un illustre prélat; c'est pourquoi nous allons rapporter ici ce mandement de l'archevêque de Cambrai.

« François, par la miséricorde de Dieu et la grâce » du saint Siége apostolique, archevêque duc de Cambrai, prince du saint Empire, comte de Cambrésis, etc. au clergé séculier et régulier de notre diocèse, salut et bénédiction en N.-S.

» Nous nous devons à vous sans réserve, mes très-chers Frères, puisque nous ne sommes plus à nous, » mais au troupeau qui nous est confié : *Nos autem servos vestros per Jesum.* C'est dans cet esprit que » nous nous sentons obligés de vous ouvrir ici notre » cœur, et de continuer à vous faire part de ce qui » nous touche sur le livre intitulé *Explication des Maximes des Saints.*

» Enfin N. S. P. le Pape a condamné ce livre, avec » les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, » par un bref daté du 12 mars, qui est maintenant » répandu partout, et que vous avez déjà vu. Nous » adhérons à ce bref, M. T.-C. F. tant pour le texte

» du livre, que pour les vingt-trois propositions, » simplement, absolument et sans ombre de restriction. Ainsi, nous condamnons, tant le livre que les » vingt-trois propositions, précisément dans la même » forme et avec les mêmes qualifications, simplement, » absolument et sans aucune restriction. De plus, » nous défendons, sous la même peine, aux fidèles de » ce diocèse, de lire et de garder ce livre.

» Nous nous consolerons, M. T.-C. F., de ce qui » nous humilie, pourvu que le ministère de la parole, » que nous avons reçu du Seigneur pour votre sanctification, n'en soit pas affoibli, et que, nonobstant » l'humiliation du pasteur, le troupeau croisse en » grâces devant Dieu.

» C'est donc de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission sincère et à une docilité » sans réserve, de peur qu'on n'altère insensiblement » la simplicité de l'obéissance au saint Siége, dont » nous voulons, moyennant la grâce de Dieu, vous » donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre » vie.

» A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, » si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru » devoir être plus docile que la dernière brebis du » troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission.

» Je souhaite, M. T.-C. F., que la grâce de N.-S. » J.-C. l'amour de Dieu et la communication du Saint-» Esprit demeurent avec vous tous. Donné à Cambrai, le 9 avril 1699. »

Fénélon ne crut pas sa faute assez réparée par ce mandement, il fit faire, pour l'exposition du saint sacrement, un soleil dont un des anges qui en étoient les supports fouloit aux pieds divers livres hérétiques, sur un desquels étoit le titre du sien. Un triomphe complet sur ses ennemis n'eût pas acquis tant de

gloire à l'archevêque de Cambrai, que cette admirable modestie; et l'on peut dire qu'il fut en quelque sorte avantageux à ce grand prélat de s'être trompé.

Nous ne pouvons terminer cet article, sans instruire le lecteur, en peu de mots, du sort de madame Guyon, que nous avons laissée renfermée à Vincennes. De ce château, elle fut transférée dans le couvent des Filles de S. Thomas, à Vaugirard. Quelque temps après, elle fut mise à la Bastille, parce que Lacombe, son directeur, avoua, à ce qu'on prétend, qu'il avoit eu avec elle un commerce criminel. Après que le saint Siége eut condamné le livre de M. de Fénélon, madame Guyon recouvra sa liberté, et se retira à Blois, où elle finit paisiblement une vie toujours agitée, le 9 juin 1717.

2. Le quiétisme fait une partie du système des talapoins de Siam, du Tonquin et de Laos en Asie, qui suivent la doctrine que Fo enseigna à ses disciples en mourant, et qu'on nomme *intérieure*. (*Voyez* Fo.) Ils soutiennent que, pour être véritablement saint, il ne suffit pas de n'être point sujet aux passions violentes; ils veulent arracher du cœur jusqu'au moindre désir; ils veulent, pour établir la quiétude parfaite de l'ame, faire cesser entièrement tout exercice de l'entendement et de la volonté. Il faut, pour être saint, être aussi insensible qu'une pierre. Ils enseignent que l'ame, lorsqu'elle est ensevelie dans cette espèce de néant par le silence de toutes ses facultés, est dans un état d'immutabilité et de perfection qui l'approche beaucoup de la divinité.

QUINQUENNALES, du mot latin *quinque*, cinq, et *annus*, année : jeux ou fêtes que les Romains célébroient en l'honneur des empereurs qui avoient été mis au rang des dieux par la cérémonie de l'apothéose. Ces fêtes étoient nommées *Quinquennales*, parce qu'on les célébroit tous les cinq ans.

QUINZE-VINGTS : c'est le nom que l'on donne à un célèbre hôpital de Paris, fondé par S. Louis pour trois cents pauvres aveugles. On prétend que ce fut en faveur de trois cents chevaliers français, à qui les Sarrasins avoient crevé les yeux pendant sa captivité en Egypte; mais aucun des historiens contemporains ne fait mention de cette circonstance.

2. Il y a au Japon un ordre d'aveugles, qui a du rapport à nos Quinze-Vingts, dans lequel se trouvent des personnes de toute condition. Cette société fut établie par le fils d'un empereur du Japon, qui pleura si amèrement la mort d'une princesse dont il étoit amoureux, qu'il en perdit entièrement l'usage des yeux : en mémoire de cet événement, le prince institua un ordre d'aveugles qui fut pendant long-temps très-florissant; mais, vers le milieu du douzième siècle, il s'éleva une autre société d'aveugles, qui fit presque oublier la première. Cette dernière société est très-célèbre au Japon, et porte le nom d'*aveugles de Feki*. On raconte ainsi l'origine de cette institution. Un nommé *Feki*, qui s'étoit révolté contre l'Empereur, avoit un officier recommandable par sa fidélité et par son zèle : le parti de Feki ayant été dissipé, et ce chef étant mort, l'Empereur fit tout son possible pour se rendre maître de la personne de cet officier qui avoit si fidèlement servi le rebelle Feki. Lorsqu'il fut en sa puissance, il le traita avec toute sorte d'égards, et n'oublia rien pour s'attacher un homme dont il estimoit la fidélité, quoiqu'elle eût eu pour objet son ennemi : mais tous ses bienfaits furent inutiles; le fier Japonais ne pouvant déguiser ses véritables sentimens, parla ainsi à l'Empereur : « J'ai tou» jours été fidèle à mon maître tant qu'il a vécu; après » sa mort je ne le trahirai pas, en m'attachant au » service de son ennemi. Je sens tout le prix des bien» faits dont vous m'honorez; j'avoue que je ne suis

» redevable de là vie qu'à votre clémence; mais la » reconnoissance même m'engage à vous déclarer que, » s'il étoit en mon pouvoir, je vous immolerois avec » joie aux mânes de mon premier maître. Cessez donc » de combler de biens un homme qui vous regardera » toujours comme son ennemi : délivrez-vous par ma » mort de la crainte que doivent vous inspirer de pa» reils sentimens; et, pour vous donner un exemple » de la manière dont vous devez me traiter, je com» mence par m'arracher ces yeux, qui ne peuvent » vous voir sans horreur. » En achevant ces paroles, il s'arracha les yeux en présence de l'Empereur. Tel est l'instituteur de la société des Aveugles de Feki. Les Japonois disent qu'il étoit doué d'une force extraordinaire, que lui avoit communiquée le dieu *Canon*, auquel il étoit particulièrement dévot. Dans la première de ces deux sociétés d'aveugles, il n'y a plus aujourd'hui que des ecclésiastiques : la seconde, beaucoup plus nombreuse, est composée de séculiers de tout état et de toute condition. Ils ont les cheveux coupés, et sont attachés irrévocablement à l'ordre pour toute leur vie : ils exercent les différentes professions auxquelles ils sont propres, et ils pensent avec raison qu'il vaut mieux vivre de son travail que des aumônes publiques. Cette société a, comme les autres ordres, un supérieur général, qui réside à Méaco.

QUIOCCOS : idole des peuples de la Virginie. On ne peut presque rien dire de certain, ni sur la forme de cette idole, ni sur le culte qu'on lui rend, parce que les temples des Virginiens sont inaccessibles aux étrangers, et que ces peuples regardent comme un sacrilége de révéler les mystères de leur religion. Cependant un auteur natif de la Virginie, et qui a composé l'histoire de ce pays, nous fournit quelques instructions au sujet de l'idole Quioccos, et de son

temple, nommé *Quioccosan.* « Un jour, dit-il, nou tombâmes sur le Quioccosan, ou temple des (Virgi niens), à une heure que tout le monde étoit à un ren dez-vous, pour consulter sur les bornes des terres qu les Anglais leur avoient données. Ravis de trouve une si bonne occasion, nous résolûmes d'en profiter.... Après avoir ôté de la porte de ce temple douze ou quinze troncs de bois, dont elle étoit barricadée, nous y entrâmes; et nous n'aperçûmes d'abord que les murailles toutes nues, et un foyer au milieu. Cette maison..... avoit autour de dix-huit pieds de large, et trente de long, avec un trou au toit, pour donner passage à la fumée. La porte du temple étoit à l'une des extrémités. En dehors, et à quelque distance du bâtiment, il y avoit des pieux tout autour, dont les sommets étoient peints, et représentoient des visages d'hommes en relief. Nous ne découvrîmes aucune fenêtre dans tout ce temple, ni d'autre endroit par où la lumière pût entrer, que la porte et le trou de la cheminée. D'ailleurs, nous remarquâmes qu'à l'extrémité opposée à la porte, il y avoit une séparation de nattes fort serrées, qui renfermoit un espace d'environ dix pieds de long, et où l'on ne voyoit pas la moindre clarté. Nous eûmes d'abord quelque répugnance à nous engager dans ces ténèbres; mais enfin nous y entrâmes..... et trouvâmes, vers le milieu de l'enclos, des pieux sur le sommet desquels il y avoit de grandes planches. Nous tirâmes de là trois nattes roulées et cousues,..... dont l'une contenoit quelques ossemens, l'autre, un coutelas à l'indienne, que les Virginiens nomment *tomahawk*. On avoit attaché à l'un de ces tomahawk la barbe d'un coq d'Inde, peinte en rouge; et les deux plus longues plumes de ses ailes pendoient au bout, attachées avec un cordon de cinq ou six pouces. La troisième de ces nattes renfermoit quelques pièces de rapport, qui

nous prîmes d'abord pour l'idole des (Virginiens.) Le détail de ces pièces de rapport consistoit en une planche de trois pieds et demi de long, où l'on voyoit une entaillure au haut, pour y enchâsser la tête, et des demi-cercles vers le milieu, qui étoient cloués à quatre pouces du bord, et servoient à représenter la poitrine et le ventre de cette statue. Au-dessus, il y avoit une autre planche, plus courte de la moitié que la précédente, et que l'on y joignit avec des morceaux de bois, qui, enchâssés de part et d'autre, s'étendoient à quatorze ou quinze pouces du corps, et servoient, à ce que nous crûmes, à former la courbure des genoux, lorsqu'on ajustoit cettè image. Nous trouvâmes encore dans la natte des pièces de toile de coton rouge et blanc, et des rouleaux faits pour les bras, pour les cuisses et les jambes, qui plioient au genou. Il seroit difficile de voir aujourd'hui quelqu'une de ces images, parce que les (Virginiens) ont grand soin de les cacher à la vue du public..... Nous mîmes les habits de celle dont nous parlons sur les cercles, pour en faire le corps; nous y fixâmes les bras et les jambes, pour nous en former l'idée; mais la tête, et les bracelets magnifiques dont on la pare ordinairement, n'y étoient pas, ou du moins nous ne pûmes pas les trouver..... Lorsque cette image est revêtue de ses ornemens, elle doit paroître fort vénérable dans ce lieu obscur, où le jour n'est introduit qu'à la faveur d'une des nattes de la cloison, qu'on relève, et de cette lumière sombre qui vient de la porte et du trou de la cheminée du temple. Ces ténèbres servent à exciter la dévotion du peuple ignorant. Mais ce qui contribue à maintenir l'imposture, c'est que, d'un côté, le principal des magiciens y entre tout seul, et qu'il peut remuer l'image sans que personne s'en aperçoive; et que, de l'autre, un prêtre se tient avec le peuple pour l'empêcher de pousser la curiosité trop loin,

sous peine d'encourir ses censures et l'indignation de la divinité. »

Les Virginiens donnent quelquefois à cette idole le nom d'*Okée*, quelquefois celui de *Kiwasa*. « Ils croient, dit l'auteur cité, que cette idole n'est pas un seul être, et qu'il y en a plusieurs de même nature, outre les dieux tutélaires; en conséquence, ils donnent à tous ces êtres le nom de *Quioccos*. » *Voyez* KIWASA.

QUIRINUS : surnom qui fut donné à Romulus, lorsqu'il fut mis au rang des dieux. On rapporte que ce prince faisant la revue de son armée, il survint tout-à-coup un affreux ouragan, qui, formant un nuage de poussière, déroba Romulus aux yeux des soldats. Mais lorsque l'orage fut appaisé, on ne le vit plus paroître; ce qui fit croire à la multitude qu'il avoit été enlevé dans le ciel. Les sénateurs, mécontens de son autorité despotique, avoient saisi l'occasion de cet orage pour le mettre en pièces, et chacun d'eux avoit caché sous sa robe quelque membre de Romulus. Pour éloigner tout soupçon, ils furent les premiers à crier que Romulus avoit été enlevé au ciel, et à proposer son apothéose. Ils aimoient mieux l'adorer mort, que de lui obéir vivant. Le peuple superstitieux, et flatté de l'idée d'avoir un dieu pour fondateur, ne douta plus que Romulus ne fût un des habitans de l'Olympe. Les Sabins donnèrent au nouveau dieu le nom de *Quirinus*, de Cures, une de leurs villes. Les Romains l'adoptèrent, et lui élevèrent un temple, sous ce nom, sur une montagne, qui fut appelée *Quirinale*.

QUISANGO : divinité qu'adorent les Jagas. C'est une idole de la hauteur de douze pieds, représentée sous une figure humaine. Elle est environnée d'une palissade de dents d'éléphans; et sur chacune de ces dents, est placée la tête d'un prisonnier de guerre,

ou d'un esclave que l'on a égorgé en son honneur.

QUITZALCOAT. Les Mexicains donnoient ce nom au dieu qui présidoit au commerce. C'étoit proprement leur Mercure. Les négocians célébroient tous les ans sa fête avec beaucoup de solennité. Ils choisissoient un esclave des mieux faits, qu'ils lavoient dans un lac appelé le *lac des Dieux*. On le revêtoit ensuite de tous les ornemens dont on avoit coutume de parer Quitzalcoat, et, pendant les quarante jours qui précédoient la fête, cet esclave, ainsi habillé, représentoit le dieu. On lui rendoit les mêmes honneurs qu'à Quitzalcoat lui-même; on lui procuroit sans cesse de nouveaux plaisirs; on lui donnoit des festins continuels; en un mot, l'on n'oublioit rien pour lui faire passer agréablement cette heureuse quarantaine, qui devoit avoir pour lui une fin bien funeste. Neuf jours avant la fête, deux prêtres venoient se prosterner à ses pieds, et lui donnoient un avis capable de troubler tous ses plaisirs. « Seigneur, lui » disoient-ils, vos plaisirs ne doivent plus durer que » neuf jours. » Il étoit d'étiquette que l'esclave leur répondît, d'un ton gai et résolu : « A la bonne » heure! » et, sans marquer la moindre tristesse, continuât de se divertir et de s'étourdir sur son sort. Si l'on s'apercevoit que le courage lui manquât, et qu'il prît un air rêveur, on lui faisoit prendre une certaine liqueur, qui, en lui troublant la raison, lui rendoit sa belle humeur. Cependant l'instant fatal arrivoit auquel le dieu prétendu devoit servir de victime. Quelques instans avant de l'égorger, on lui rendoit encore des honneurs qu'il devoit regarder comme autant d'insultes. On l'immoloit enfin à l'heure de minuit, et on lui arrachoit le cœur, que l'on jetoit devant le dieu Quitzalcoat, après l'avoir offert à la lune. Son cadavre étoit jeté du haut en bas du temple; et l'on finissoit la cérémonie par des danses religieuses.

Les prêtres de Quitzalcoat étoient chargés de parcourir chaque soir toutes les rues de la ville, et de battre le tambour, pour avertir tout le monde de se retirer chez soi. Le lendemain, dès la pointe du jour, ils se servoient du même tambour pour éveiller tous les habitans, et les avertir de reprendre leurs travaux.

Ce même Quitzalcoat étoit honoré d'une façon particulière dans la ville de Cholula, que l'on croyoit qu'il avoit fondée. Outre ses autres qualités, on lui attribuoit encore une certaine inspection sur l'air, et sur tout ce qui concerne cet élément. On l'invoquoit aussi spécialement, lorsqu'on étoit sur le point de partir pour la guerre. On étoit persuadé que ce dieu avoit prédit l'arrivée des Espagnols dans le Mexique, et la destruction de ce florissant empire. Le culte qu'on lui rendoit étoit cruel et sanguinaire, comme celui de la plupart des divinités mexicaines. Outre le grand nombre des victimes humaines qu'on immoloit en son honneur, les dévots, pour lui plaire, se faisoient, en sa présence, des incisions dans quelque partie du corps, tant ils croyoient ce dieu avide de sang.

QUIVÉRASIRI : jeûne solennel que les Indiens pratiquent dans le courant de février. Il dure vingt-quatre heures ; et pendant tout ce temps il est défendu de prendre aucune nourriture, et même de dormir. On doit s'occuper à tourner autour des pagodes, et à raconter les histoires des dieux du pays, quoique fort peu édifiantes.

QUONIN : divinité domestique des Chinois, à laquelle ils attribuent le soin de ce qui concerne le ménage et la production de la terre. On représente ordinairement à ses côtés deux enfans : l'un a les mains jointes, et l'autre tient une coupe.

Rabbins. C'est le nom que l'on donne aux docteurs des Juifs modernes. Ils sont principalement instruits de ce qui concerne la loi orale et la tradition. Dans le Levant, c'est la voix publique qui confère le titre de rabbin à ceux qui se distinguent par leur science. Le peuple les appelle *cacham*, c'est-à-dire sages; et dès-lors ils sont reconnus comme rabbins. Mais, en Allemagne et en Italie, ce sont les anciens rabbins qui, de vive voix ou par écrit, donnent ce nom à ceux qui le méritent par leur doctrine. Ils appellent les plus savans *morenu* ou *rau*, c'est-à-dire précepteur ou maître. Les moins savans sont nommés *chaver de rau*, c'est-à-dire compagnon de maître. Ceux qui ont le titre de *rau* ou de *morenu*, sont des espèces de juges ecclésiastiques, et même civils. Ce sont eux qui décident de ce qui est permis ou défendu. Toutes les affaires qui concernent la religion ressortissent à leur tribunal. Ils célèbrent les mariages, et président aux cérémonies du divorce. Ils prêchent dans les synagogues, et instruisent dans les académies. Dans toutes les assemblées, ils occupent les premières places. Ils ont le pouvoir d'infliger des peines à ceux qui violent les préceptes de la loi, et même de les excommunier : autorité qui les rend redoutables, et les fait respecter.

La première fois qu'un nouveau rabbin se rend à la synagogue, le chazan ou le chantre l'appelle tout haut par son nom, en y joignant le titre de sa nouvelle dignité, et l'invite à s'approcher du pupitre pour lire et pour expliquer les livres saints. Le rabbin fait d'abord quelques complimens, et diffère, par modestie, de se rendre à cette invitation; mais il cède enfin, et commence l'exercice de son emploi. La

charge de rabbin n'est point lucrative, quoiqu'elle soit difficile à exercer. Il n'y a que le premier ou le grand rabbin, ainsi qu'on l'appelle à Cologne et à Francfort, qui recueille de sa dignité quelque profit. Ce n'est qu'avec la permission de ce grand rabbin qu'on peut en créer de nouveaux. Un grand nombre de priviléges accordés autrefois aux rabbins, sont anéantis depuis la destruction de la république des Juifs.

RACHAT DES PREMIERS-NÉS. La loi des Juifs leur ordonnoit d'offrir au sacrificateur le premier enfant que leur femme mettoit au monde, ainsi que les premiers-nés de leurs troupeaux; mais elle permettoit au père de l'enfant de le racheter, en donnant au prêtre cinq sicles (1) d'argent. Quoique les Juifs modernes n'aient plus ni prêtres ni sacrificateurs, cet usage subsiste cependant parmi eux. Lorsque l'enfant a trente jours accomplis, le prêtre fait venir un des Juifs qui se prétendent descendus d'Aaron, et lui remet l'enfant. Le descendant d'Aaron demande à la mère si cet enfant est le premier qu'elle ait eu? Elle répond affirmativement; sur quoi il dit, en se tournant vers le père : « Cet enfant m'appartient; si vous » voulez l'avoir, il faut que vous le rachetiez. » Le père lui présente de l'or et de l'argent dans un bassin ou dans une tasse. Le descendant d'Aaron prend deux ou trois écus d'or, et rend l'enfant à ses parens. Cette cérémonie est suivie de quelques réjouissances. Si les parens sont eux-mêmes de la race d'Aaron, ils sont exempts de racheter leur enfant.

Les anciens Juifs rachetoient aussi les premiers-nés de leurs troupeaux, lorsque c'étoient des animaux immondes; les autres étoient immolés au Seigneur.

Si le père vient à mourir avant que le premier-né ait les trente jours accomplis, la loi n'oblige point

(1) Le sicle valoit vingt oboles.

à le racheter. Elle lui environne le cou d'une petite lame d'argent, sur laquelle il est écrit que l'enfant, n'ayant point été racheté, appartient au sacrificateur. Lorsqu'il est devenu majeur, alors il se rachète lui-même.

RAFAZIS, c'est-à-dire infidèles. Les Turcs donnent ce nom aux Persans, qui suivent une interprétation de l'Alcoran un peu différente de la leur. On sait à quels excès se porte, dans toutes les religions, ce qu'on appelle *l'esprit de parti*. Les Turcs et les Persans nous en offrent un exemple frappant. Ceux-là, quoiqu'ennemis des Chrétiens et des Juifs, sont néanmoins persuadés, dans leurs faux principes, que la clémence de Dieu peut s'étendre sur ces nations infidèles; mais ils soutiennent qu'il n'y a point de miséricorde pour les Rafazis, dont les crimes sont, aux yeux de Dieu, soixante et dix fois plus abominables que ceux des autres. Conséquemment ils croient la mort d'un Persan aussi méritoire que celle de soixante et dix Chrétiens.

RAM. *Voyez* RHAAM.

RAMADAN, *ou* RAMAZAN, est le nom du grand jêûne ou carême des Mahométans, ainsi que de leur neuvième mois, pendant lequel dure cette abstinence religieuse. Il ne leur est pas permis, pendant ce temps-là, de manger, ou de mettre quoi que ce soit dans leur bouche, tant que le soleil est sur l'horizon, mais seulement après qu'il est couché, et que les lampes qui sont autour du clocher des mosquées sont allumées. Alors ils se livrent à la joie et à la bonne chère. Ils font d'ailleurs presque toutes leurs affaires la nuit, et passent le jour à dormir et à se reposer; de sorte qu'à proprement parler, leur jeûne n'est autre chose qu'un changement du jour à la nuit. Ils appellent ce mois saint et sacré, et disent que, pendant ce temps, les portes du paradis sont ouvertes, et celles de l'enfer fermées. Le jeûne du ramadan est

d'une telle obligation, qu'il en coûteroit la vie à quiconque oseroit le rompre. C'est surtout un crime abominable de boire du vin; et ceux qui prennent cette liberté dans d'autres temps, ont soin de s'en abstenir quatorze jours avant le grand jeûne, pour ne point donner de scandale. Comme les mois des Mahométans sont lunaires, leur ramadan vient, tous les ans, dix jours plus tôt que l'année précédente; de sorte qu'avec le temps, ce jeûne parcourt tous les mois de l'année.

Les Nègres mahométans, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, commencent leur ramadan, ou carême, à la nouvelle lune de septembre. Aussitôt qu'ils l'aperçoivent, ils crachent dans leurs mains, et les élèvent vers le ciel; ils les tournent ensuite plusieurs fois autour de leur tête: c'est par cette cérémonie, qu'ils répètent trois ou quatre fois, qu'ils saluent la lune. Les Nègres mahométans du Sénégal pratiquent le jeûne du ramadan avec une rigueur et une austérité particulière: ils demeurent jusqu'au coucher du soleil sans rien boire ni manger. Ceux qui se piquent d'une plus grande régularité se font même un scrupule d'avaler leur salive, et croiroient avoir rompu le jeûne si par hasard un moucheron entroit dans leur bouche; c'est pourquoi ils se la couvrent avec le plus grand soin. Il est interdit à tous en général de fumer pendant la journée; et, quoiqu'ils aiment le tabac à la fureur, ils s'en abstiennent cependant très-exactement. Mais ils se dédommagent bien d'une gêne si rigoureuse dès que le soleil est couché. Ils passent la nuit toute entière dans la débauche: les grands et les riches dorment ensuite pendant tout le jour; mais on ne conçoit pas comment peuvent faire les pauvres, qui, condamnés au travail pour gagner leur vie, après une nuit passée dans la débauche sans un instant de repos, sont obligés de

travailler tout le jour sans rien manger, et qui sont punis par une cruelle bastonnade, si l'on s'aperçoit qu'ils se relâchent en la moindre chose de la sévérité du jeûne.

RAMEAUX. *Voyez* ce mot au Supplément, et l'article PALMES.

RAMTRUT : pagode fameuse par la dévotion des Indiens, que l'on voit à Onor, ville du royaume de Canora. L'idole qu'on y adore a la forme d'un singe. On la promène quelquefois dans les rues de la ville, sur un chariot qui ressemble à une tour, et qui est de la hauteur de quinze pieds; il a quatre roues, et on le traîne avec une grosse corde. Quelques prêtres montent sur ce chariot pour accompagner l'idole, et chantent des prières pendant la procession.

RAPHAEL. C'est le nom que donne l'Ecriture à un archange que Dieu envoya pour conduire le jeune Tobie, dans le voyage qu'il fit par le commandement de son père. Tous les services que cet ange tutélaire rendit au jeune homme qui lui étoit confié, sont amplement décrits dans le livre de Tobie. Ce fut lui qui fit conclure son mariage avec Sara, fille de Raguel. Il lui apprit un remède pour rendre la vue à son père, qui étoit aveugle; et, lorsqu'il l'eut ramené sain et sauf à la maison paternelle, il déclara qu'il étoit un des sept anges qui assistent continuellement devant le trône de Dieu, et disparut sur-le-champ. Le nom de Raphaël signifie en hébreu *remède de Dieu.* (*Voyez* ANGES.)

RASPOUTE *ou* RASBOUTE. Il y a dans les Indes une sorte de Banians à laquelle on a donné ce nom, parce que ceux qui sont de cette secte ont beaucoup d'inclination pour la guerre, et font éclater beaucoup de courage: caractère absolument opposé à celui des autres Banians, qui sont mous et efféminés, et

qui d'ailleurs, entêtés de la métempsycose, abhorrent le sang par principe de religion.

RATJASJAS. C'est le nom que donnent les Indiens aux esprits malfaisans. Ils voltigent dans les airs, mais sans nuire aux hommes, parce qu'ils ont un chef, nommé *Beyrewa*, qui ne leur permet pas de faire aucun mal, ni même de rien prendre pour leur subsistance; ce qui fait qu'ils sont exposés à souffrir beaucoup de la faim et de la soif, et que souvent ils viennent sur la terre demander l'aumône, sous une forme humaine. Au nombre de ces mauvais génies, les Indiens placent les ames de ceux qui ont mal vécu dans le monde.

RAULINS : prêtres du royaume d'Arracan. On en distingue trois ordres, qui sont, les pringrins, les panjans, et les xoxom. Les pringrins ont sur la tête une espèce de mitre jaune, avec une pointe qui leur tombe par derrière; les autres ont la tête nue. Tous ces prêtres sont habillés de jaune, ou, selon quelques-uns, de noir. Ils ont la tête rasée, et sont obligés de garder le célibat. Quand ils sont surpris dans quelque faute contre la chasteté, on les dégrade, et ils sont réduits à l'état des laïques. Les uns habitent des maisons particulières, où ils vivent à leurs dépens; les autres sont logés dans des monastères fondés par le prince ou par quelque seigneur riche et dévot. La fonction la plus importante des raulins est l'éducation de toute la jeunesse du royaume, qu'ils sont chargés d'instruire dans la connoissance de la religion et des lois. On assure que ces prêtres sont fort charitables, et s'acquittent avec soin envers les étrangers des devoirs de l'hospitalité. Ils ont un chef, nommé *xoxon-pringri*, dont le pouvoir s'étend sur tout ce qui concerne la religion, et qui, dans le pays, est une espèce de pape. Il fait son séjour ordinaire dans l'île de Munay ;

et sa dignité de grand-prêtre imprime tant de respect, que le Roi lui-même lui cède toujours la droite, et s'incline profondément devant lui toutes les fois qu'il lui parle. Parmi les raulins, il y en a qui affectent une sainteté particulière, et vivent en hermites. Ces derniers sont aussi divisés en trois ordres, qui sont, les grépis, les manigrépis, et les taligrépis. Leurs grandes austérités les font passer pour des saints aux yeux du peuple.

REBAPTISANS. Ce nom fut donné à ceux qui soutenoient que le baptême conféré par les hérétiques étoit nul, et par conséquent qu'il falloit rebaptiser ceux d'entre les hérétiques qui abjuroient leurs erreurs et rentroient dans le sein de l'Eglise. Cette opinion fut adoptée, en 255, par les évêques d'Afrique, qui avoient à leur tête S. Cyprien. Un nommé *Magnus*, voyant que les hérétiques Novatiens conféroient de nouveau le baptême à ceux qui abandonnoient l'Eglise pour passer dans leur parti, consulta S. Cyprien, pour savoir s'il falloit aussi rebaptiser les Novatiens qui revenoient à l'Eglise. Le saint docteur répondit qu'il le falloit, et il en apporta plusieurs raisons, dont voici les principales : 1.º les hérétiques n'ont point le Saint-Esprit : ils ne peuvent donc pas le conférer à ceux qu'ils baptisent ; 2.º hors de la véritable Eglise, il n'y a point de salut : donc il n'y a point de vrai baptême parmi les hérétiques. Ces deux principes étoient la base de tout ce que S. Cyprien dit et écrivit sur cette matière pendant le cours de la dispute. Son sentiment fut confirmé dans un concile des évêques d'Afrique, qu'il jugea à propos de convoquer à ce sujet dans sa ville de Carthage. Quelque temps après, un second concile, plus nombreux encore, renouvela et ratifia les décisions du premier. En même temps, il fit informer le pape Etienne de ce qu'il avoit prononcé sur le baptême des hérétiques.

Etienne désapprouva ce jugement, et il en écrivit aux Pères du concile, leur représentant que la pratique constante et universelle de l'Eglise étoit contraire à cette doctrine, et que le plus sûr étoit de ne rien innover. S. Cyprien ne se rendit point à ces raisons; il assembla un troisième concile, auquel assistèrent quatre-vingt-sept évêques africains, numides et maures. Ce concile décida, comme les deux précédens, que le baptême des hérétiques étoit invalide. Le pape Etienne, de son côté, combattit vivement cette opinion, et menaça même d'excommunier ceux qui la soutenoient; mais il s'en tint toujours aux simples menaces, et l'on ne trouve point de preuve qu'il ait en effet excommunié S. Cyprien, comme plusieurs l'ont prétendu. Le pape Etienne étant mort avant la fin de la contestation, Xiste, son successeur, la termina, et fit décider, dans un concile plénier, que le baptême des hérétiques étoit valide. On dispute pour savoir si ce concile est celui de Nicée, ou celui d'Arles. Quoi qu'il en soit, S. Cyprien et les évêques de son parti se soumirent à ce jugement. Les deux grandes raisons sur lesquelles s'appuyoit S. Cyprien étoient plus spécieuses que solides : Les hérétiques n'ont ni le Saint-Esprit ni la grâce, donc ils ne peuvent conférer ni l'un ni l'autre par le baptême. Cette conséquence seroit bonne, si le baptême tiroit son efficacité de l'état du ministre qui le confère; mais, comme il ne la tire que de l'institution de Jésus-Christ, il a toujours son effet, par quelque personne qu'il soit administré.

L'autre raison n'est pas mieux fondée. Il n'y a point de salut hors de la vraie Eglise; mais les enfans qui naissent parmi les hérétiques ne sont pas hors de l'Eglise, puisqu'ils ne participent point à cet esprit de révolte contre l'Eglise, qui constitue l'hérésie.

La doctrine des Rebaptisans fut adoptée, dans la

suite, par les Donatistes ; mais S. Augustin les réfuta vivement dans son livre *du Baptême*.

Il s'étoit élevé dans l'Eglise des hérétiques qui avoient altéré la forme du baptême. On avoit jugé que leur baptême étoit nul, et qu'il falloit rebaptiser ceux d'entr'eux qui se convertissoient. Ce fut peut-être cet usage qui occasionna la querelle des Rebaptisans ; cependant il ne leur étoit aucunement favorable. Ce n'étoit point parce que les Valentiniens étoient hérétiques, qu'on regardoit leur baptême comme nul, mais parce qu'ils en changeoient la formule essentielle.

RÉCHABITES : secte de Juifs, instituée par Jonadab, fils de Réchab, prophète qui vivoit sous le règne de Jéhu, roi d'Israël. Les Réchabites fuyoient les villes, et demeuroient dans les campagnes, où ils n'avoient point d'autres maisons que des tentes. Ils s'abstenoient aussi de boire de vin. Sous Joachim, roi de Juda, ils furent obligés de venir demeurer à Jérusalem ; mais ils y menèrent une vie aussi solitaire et aussi retirée que s'ils eussent vécu dans un désert. Le prophète Jérémie, les ayant conduits dans le temple, leur présenta des coupes pleines de vin, et les pressa de boire ; mais ils ne voulurent jamais consentir à violer la loi de leur secte. Jérémie, prenant de là occasion de reprocher aux Juifs leur infidélité envers le Seigneur : « Que l'exemple des Réchabites » serve à vous confondre, leur dit-il. Ils observent » avec une exactitude scrupuleuse des traditions humaines, et vous violez sans remords toutes les lois » divines. »

RECLUSES. On appeloit ainsi autrefois des filles ou des veuves qui, voulant se consacrer entièrement à Dieu dans la solitude, se faisoient bâtir une petite chambre joignant le mur de quelque église, et y demeuroient, sans sortir, jusqu'à la fin de leur vie. « La

» cérémonie de leur reclusion se faisoit avec grand » appareil : l'église étoit tapissée; l'évêque célébroit » la messe pontificalement, prêchoit, et alloit ensuite » lui-même sceller la porte de la petite chambre, » après l'avoir aspergée d'eau bénite. On n'y laissoit » qu'une petite fenêtre, par où la pieuse solitaire en- » tendoit l'office divin, et recevoit les choses néces- » saires à la vie. » Le 5 d'octobre 1403, Agnès du Rochier, fille d'un riche marchand de Paris, qui de-meuroit dans la rue Thibautodé, se fit recluse à l'âge de dix-huit ans, à la paroisse de Sainte-Opportune, et mourut dans sa cellule à quatre-vingt-dix-huit ans.

RÉCOLLETS. On appeloit ainsi, en France, des religieux réformés de l'ordre de S. François, qui portoient aussi le nom de *Frères mineurs* de l'étroite Observance. Cette réforme s'établit d'abord dans l'Espagne et dans le Portugal, où ces religieux sont appelés *Déchaussés*. Ils s'introduisirent, en 1525, en Italie, où ils sont connus sous le nom de *gli Reformati*, les Réformés. En 1592, Louis de Gonsague, duc de Nevers, fit venir quelques-uns de ces religieux à Nevers, et leur donna un couvent, qui fut le premier de leur ordre en France. On leur donna, dans ce royaume, le nom de *Récollets*, qui signifie *recueillis*, parce qu'ils faisoient profession de mener une vie plus austère et plus recueillie que les autres religieux de l'ordre de S. François. Les rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, rendirent plusieurs ordonnances très-favorables à la propagation de cette réforme, qui, par ce moyen, s'étendit prodigieusement en France, et y forma dix provinces. Louis XIV fut si content de leurs services au camp de S. Sébastien, près S. Germain-en-Laye, où ils avoient servi d'aumôniers, qu'il voulut qu'à l'avenir ils continuassent à exercer la même fonction dans ses armées. Les Ré-

pollets vont les jambes nues, et ont pour chaussure des espèces de soc ou de sandales fort hautes.

RECTEUR. Dans quelques provinces on donne ce nom au curé qui gouverne une paroisse. Dans plusieurs communautés, couvens et hôpitaux, on appelle *recteur* le supérieur de la maison.

RÉDEMPTEUR. C'est le titre que les Chrétiens donnent à Jésus-Christ, qui nous a rachetés au prix de son sang. Dans l'ordre des Mathurins, on appelle quelquefois *rédempteurs* les religieux qui vont chez les Infidèles racheter les captifs.

RÉDEMPTION, (*mystère de la*) du latin *redimere, racheter.* C'est le troisième des mystères fondamentaux de la religion chrétienne. Il nous apprend que Jésus-Christ, le fils unique de Dieu, a pris sur lui la peine due à nos péchés, et qu'il est mort sur la croix pour les expier.

Ordre de la Rédemption des Captifs. Voyez MATHURINS.

RÉDICULE : faux dieu qui étoit autrefois adoré chez les anciens Romains, et qui avoit un temple bâti près de Rome, sur le chemin de la porte Capène. Voici quelle fut l'origine du culte que l'on rendit à ce dieu, et du nom qu'on lui donna. Pendant le cours de la seconde guerre punique, Annibal, quelque temps après la journée de Cannes, s'avança vers Rome, résolu de détruire cette ville, et s'approcha de la porte Capène; mais, effrayé par des spectres et des fantômes qu'il s'imagina voir voltiger en l'air autour des murs de Rome, il se retira promptement. Les Romains attribuèrent à la protection de quelque divinité tutélaire cette terreur soudaine dont Annibal avoit été frappé; et, dans l'endroit même d'où le général carthaginois étoit parti pour s'en retourner, ils bâtirent un temple en l'honneur de cette divinité, à laquelle ils donnèrent le nom de *Rédicule*, du latin *redire*,

s'en retourner, comme qui diroit *la divinité qui oblige à s'en retourner.*

RÉFORMATION, *ou plus communément* RÉFORME. C'est le nom que donnèrent à leur schisme toutes les sectes qui se séparèrent de l'Eglise catholique dans le commencement du seizième siècle, particulièrement les Luthériens, les Zuingliens, et, depuis, les Calvinistes, qui prétendirent corriger les abus qui s'étoient glissés dans l'Eglise romaine, et rendre au culte sa première pureté. *Voyez les articles* LUTHÉRANISME, CALVINISME, ZUINGLIENS.

On appelle aussi *réforme* le rétablissement de la discipline dans un ordre religieux, ou dans une communauté où le relâchement s'est introduit.

REFUGE. *Voyez*, au Supplément, l'article VILLES DE REFUGE.

RÉGALE : ancien droit du roi de France sur les archevêchés et évêchés de son royaume. En vertu de ce droit, qui lui appartenoit comme fondateur et patron de la plupart des Eglises de son royaume, ou comme gardien et protecteur des autres, et qu'il exerçoit autrefois sur plusieurs abbayes d'hommes et de filles, il pouvoit percevoir les fruits des archevêchés et évêchés, et conférer tous les bénéfices qui en dépendoient, pendant la vacance du siége épiscopal. Ces bénéfices, tant que la régale duroit, étoient réputés de patronage laïque. Le Pape ne pouvoit jouir sur eux d'aucun des droits dont il usoit à l'égard de ceux qui dépendoient des collateurs ecclésiastiques. Non-seulement la mort d'un évêque ou archevêque donnoit ouverture à la régale dans son diocèse, mais aussi sa promotion au cardinalat, ou sa translation d'un siége à un autre : elle duroit jusqu'à ce que le nouvel évêque ou archevêque eût fait et prêté au Roi le serment de fidélité en personne, et qu'il l'eût présenté et fait enregistrer à la chambre des comptes. Suivant l'usage ancien, le nou-

veau pourvu ne pouvoit jouir d'aucun fruit de son bénéfice, ni même exercer aucune fonction, qu'il n'eût satisfait à ce devoir. En 1583, le lieutenant-général de Condom fit défenses à M. Jean Duchemin, évêque de ce diocèse, de faire aucune fonction de son ministère, avant qu'il eût fait apparoître du serment de fidélité qu'il devoit faire au Roi, en qualité d'évêque, à peine de mille écus d'amende. Toutes les causes concernant la régale devoient être portées au parlement de Paris, qui, à l'exclusion de tout autre, étoit particulièrement chargé de veiller à la conservation de ce droit royal. *Voyez* Bénéfice, et au Suppl. l'article Concordat.

RÉGÉNÉRATION. Les théologiens se servent de ce terme pour désigner l'effet du sacrement de baptême, qui donne à ceux qui le reçoivent une nouvelle naissance, et les rend enfans de Dieu.

RÉGULIERS. On appelle ainsi, dans l'Eglise catholique, ceux qui se sont engagés par des vœux à vivre dans le cloître, sous la direction d'une règle, c'est-à-dire les religieux et les moines. Ils composent ce qu'on appelle le *clergé régulier*. Le clergé séculier est composé des ecclésiastiques qui vivent dans le monde.

Un bénéfice régulier est celui qui ne peut être possédé que par un religieux ou un moine : tels sont, par exemple, les abbayes chefs d'ordre. Les cardinaux ont cette prérogative, qu'ils peuvent posséder des bénéfices réguliers, quoiqu'ils soient du clergé séculier.

Dans les monastères, on appelle *lieux réguliers* ceux qui sont compris dans la clôture du couvent, comme le cloître, le dortoir, le chapitre, le réfectoire, pour les distinguer de ceux qui sont destinés pour les hôtes et pour le ménage de la maison, qui sont réputés hors de la clôture. *Voyez*, au Supplément, Congrégations religieuses.

RÉJOUIS : secte d'Anabaptistes, ainsi nommés, parce qu'ils rioient continuellement.

RELAPS, du latin *relapsus*, retombé. On appeloit ainsi ceux qui, après avoir abjuré une hérésie, y retomboient de nouveau, ou qui, après avoir reçu l'absolution d'un crime, s'en rendoient une seconde fois coupables.

RELEVAILLES : cérémonie qui se pratique dans l'Eglise catholique, à l'égard d'une femme qui relève de couches. Lorsqu'elle est en état de sortir, elle se rend à la porte de l'église de sa paroisse : un prêtre vient réciter sur elle quelques prières, qu'on peut regarder comme une espèce de purification. *Voyez à l'article* PURIFICATION, quelle étoit la cérémonie que les Juifs pratiquoient en pareille occasion.

RELIGIEUSES : filles qui se sont consacrées au service de Dieu dans un monastère, et y ont fait les trois vœux de religion. 1. La clôture des religieuses est beaucoup plus austère que celle des religieux : ceux-ci ont la liberté de sortir fréquemment de leurs couvens; celles-là y demeurent toujours enfermées, et ne peuvent en sortir que pour des raisons très-importantes. *Voyez* au Supplément, l'article CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

On exigeoit autrefois des religieuses qu'elles apprissent la langue latine, qui avoit cessé d'être leur langue. Cet usage commença à s'abolir dans le commencement du douzième siècle.

2. Les Tartares ont des religieuses qui observent la même règle que leurs lamas, et sont obligées, comme eux, de vivre dans le célibat.

3. A la Chine, il y a des femmes qui se font raser la tête, s'obligent à garder le célibat, et vivent en communauté; mais leur nombre n'est pas, à beaucoup près, si considérable que celui des religieux ou bonzes.

4. On trouve aussi dans la Corée des monastères habités

habités par des filles qui vivent en communauté, et sont assujetties à une règle : elles ont la tête rasée, et font profession de garder le célibat.

5. Il y a au Japon des couvens fondés en l'honneur d'Amida, habités par des filles qui vivent en communauté, et qui sont punies de mort lorsqu'elles violent la chasteté qu'elles sont obligées de garder.

6. Si l'on en croit le rapport de quelques voyageurs on trouve aussi des couvens de religieuses dans le royaume de Pégu.

RELIGIEUX. C'est le nom que l'on donne à ceux qui se sont engagés à mener la vie monastique dans quelques-uns des ordres religieux approuvés par l'Eglise. L'état des religieux consiste essentiellement dans la pratique de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance, qui sont les trois vœux de religion. Avant d'être admis à prononcer ces vœux irrévocables, ils subissent une épreuve qui ne dure jamais moins d'un an. Le temps de cette épreuve, que l'on appelle *noviciat*, leur est accordé pour qu'ils examinent de plus en plus leur vocation, et qu'ils s'exercent dans la pratique des vertus religieuses.

Il paroît que, dès le temps de Théodose et de Justinien, on se plaignoit que trop de gens se jetoient dans les cloîtres par des motifs bas et indignes de la religion, et que l'Etat en souffroit. En effet, on lit au liv. 10 du Code de Théodose et de Justinien, tit. 31, ces paroles remarquables :

« Nombre de gens, par un esprit de paresse et de fainéantise, abandonnent les charges publiques, et s'associent, sous prétexte de religion, aux communautés monastiques. Après avoir mûrement délibéré sur cet abus, nous voulons qu'on tire ces gens-là de leurs retraites, et qu'on les ramène aux fonctions et aux charges envers la patrie. »

Sous le règne de Charles IX, les états-généraux,

convoqués à Orléans en 1560, demandèrent qu'il fût défendu de recevoir aucuns religieux à faire profession, avant qu'ils eussent atteint l'âge de trente ans, et les filles de vingt-cinq au moins. Le Roi, sur cette demande, ordonna que les mâles ne seroient admis à faire les vœux qu'à vingt-cinq ans, et les filles à dix-huit.

Cette ordonnance fut abrogée aux états de Blois, en 1588; et il y fut statué qu'on pourroit se lier par les derniers vœux monastiques à l'âge de seize ans accomplis, c'est-à-dire, disposer du bien le plus précieux, de sa liberté, à un âge où les lois ne laissent pas la disposition d'un pouce de terre. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

RELIGION : culte intérieur et extérieur que l'homme rend à la divinité. Quoique le nom de religion n'appartienne proprement qu'au culte légitime du vrai Dieu, nous nous en servons cependant pour désigner les différentes espèces de cultes que l'ignorance et la superstition ont introduites parmi les hommes.

L'on distingue quatre religions principales qui partagent tout le monde : le CHRISTIANISME, le MAHOMÉTISME, le JUDAÏSME et l'IDOLATRIE. *Voyez ces quatre articles*.

1. Le christianisme est répandu dans les quatre parties de l'univers, mais plus particulièrement en Europe. Il comprend la religion catholique, le schisme grec, et les différentes sectes des hérétiques. La religion catholique est la seule véritable. Ses fastes remontent jusqu'à Jésus-Christ, sans interruption. Elle est la dominante en Italie, en Espagne, en Portugal, en France, en Pologne, dans plusieurs Etats d'Allemagne, et dans cinq cantons suisses. La religion grecque n'est dominante qu'en Moscovie, parce que c'est le seul pays où elle soit la religion du maître :

artout ailleurs, les Grecs sont mêlés avec les Maho-
iétans, et leur sont soumis. La religion luthérienne
st particulièrement répandue dans la Suède, dans le
anemarck, et dans la plus grande partie de l'Alle-
agne. Le calvinisme règne à Genève, dans les Etats
e la république de Hollande, dans un grand nom-
re de cantons suisses, et dans plusieurs Etats de l'Al-
magne. On voit plusieurs Anabaptistes dans la ré-
ublique de Hollande ; et l'arianisme subsiste encore
ans la Hongrie : ce royaume est aussi plein de Ca-
oliques et de Luthériens. Les peuples de la Tran-
ylvanie sont la plupart Luthériens, Calvinistes et
nitaires ; il y a parmi eux peu de Catholiques. L'An-
eterre, l'Ecosse et l'Irlande suivent la religion an-
icane (*Voyez* RELIGION ANGLICANE). Les peuples de
'Europe que nous venons de nommer, ont porté
eur religion dans les pays qu'ils possèdent dans les
utres parties du monde.

2. Le mahométisme est, après le christianisme, la
eligion la plus étendue. Il est divisé en deux sectes :
elle d'Aboubèkre, ou des Sunnis, que suivent les
urcs ; celle d'Ali, ou des Shiites, qui domine chez les
ersans.

3. Le judaïsme, autrefois la seule véritable reli-
ion, n'est aujourd'hui qu'une secte méprisable, que
a plupart des Etats rejettent avec horreur, et que
uelques autres tolèrent par politique.

4. L'idolâtrie, inconnue dans l'Europe, étend son
empire sur plusieurs vastes royaumes de l'Asie, de
'Afrique et de l'Amérique.

5. « Un Chrétien, dit le père Tachard, ne peut
» rien enseigner de plus parfait sur les mœurs et sur
» la conduite de la vie, que ce que la religion des
» Siamois prescrit là-dessus. Elle leur ordonne de
» faire le bien, et ne leur défend pas seulement les
» actions mauvaises, mais encore tout désir, toute

» pensée et toute intention criminelle. C'est ce qui » leur fait dire que leur loi est impossible dans la » pratique. » En effet, la sévérité de cette loi est si grande, que toute action qu'elle défend est toujours un péché, et ne peut jamais être excusée, ni par la nécessité, ni par l'intention, ni par le hasard, ni par aucune circonstance.

Il y a quelques peuples absolument stupides et sauvages, parmi lesquels on n'a pu découvrir encore presque aucune trace de religion.

6. Tout le culte religieux de certains insulaires voisins des îles Philippines, se réduit à quelques gestes. Lorsqu'ils entendent parler de l'Être suprême, qu'ils nomment *Abba*, ils joignent les mains et lèvent les yeux vers le ciel.

7. On ne remarque aucune religion, ni aucune apparence de culte extérieur chez les habitans de Vobitsbang, province de l'île de Madagascar; seulement ils pratiquent la circoncision, mais, chez presque tous les peuples d'Afrique, c'est un usage fort indépendant de la religion. Ils s'abstiennent aussi de manger de la chair de porc, mais simplement pour suivre une coutume dont ils ne connoissent ni le fondement ni l'origine.

8. Il est difficile d'avoir une connoissance précise de la religion des habitans de Sierra-Léona, dans la Guinée. C'est un mélange bizarre et monstrueux de mahométisme et d'idolâtrie. Un voyageur ayant un jour demandé à l'un d'eux quelle étoit la divinité qu'il adoroit; il répondit que les Blancs adoroient Dieu, mais que le diable étoit la divinité des Noirs. Un autre voyageur rapporte qu'il a entendu dire à plusieurs d'entr'eux qu'ils faisoient consister toute leur religion dans leur exacte obéissance pour leurs souverains et leurs chefs.

9. On ne trouve point d'idoles chez les peuples

qui habitent aux environs de la rivière de Guillimanca, dans l'Afrique : plusieurs d'entr'eux reconnoissent et adorent un Être suprême. Ils croient aussi l'existence des esprits malins. Ils célèbrent des fêtes, et jeûnent rigoureusement à certains jours; mais ils sont trop peu connus pour qu'on puisse avoir un détail circonstancié de leur culte.

Les habitans du royaume de Mosambique, en Afrique, n'ont, à proprement parler, aucun culte ni aucune religion, à moins qu'on ne veuille donner ce nom à quelques pratiques superstitieuses qui sont en usage parmi eux.

10. La religion des habitans du royaume de Montbase, en Afrique, est un mélange d'idolâtrie et de mahométisme. Ils regardent leur roi comme une divinité, et lui attribuent une puissance presque sans bornes : lorsqu'il sort de son palais, on porte toujours devant lui le feu, symbole de la divinité.

11. Anciennement, dans l'île de Ternate, il n'étoit permis à qui que ce soit, pas même aux prêtres, de parler de religion. Il n'y avoit qu'un seul temple; une loi expresse défendoit qu'il y en eût deux. On n'y voyoit ni autel, ni statues, ni images. Cent prêtres, qui jouissoient d'un revenu considérable, desservoient ce temple. Ils ne chantoient ni ne parloient; mais, dans un morne silence, ils montroient avec le doigt une pyramide sur laquelle étoient écrits ces mots : « Mortels, adorez Dieu, aimez vos frères, et rendez-» vous utiles à la patrie. »

Religion anglicane. Henri VIII avoit porté le premier coup à la véritable religion en Angleterre, en usurpant l'autorité du souverain pontife; mais il avoit respecté les dogmes et les cérémonies de l'Eglise catholique. Edouard VI, son fils et son successeur, acheva de détruire la religion, en introduisant dans le royaume la nouvelle réforme des Protestans. Mais

ce grand ouvrage, qui lui avoit coûté tant de peines et de travaux, fut aboli par la reine Marie, qui lui succéda. Cette princesse, zélée catholique, étouffa dans sa naissance l'hérésie qui commençoit à infecter l'Angleterre, rétablit l'exercice de la religion romaine, et la cimenta du sang d'une foule innombrable de Protestans, qu'elle fit impitoyablement mourir. Ces cruautés odieuses n'empêchèrent pas que la Réforme ne reparût en Angleterre, plus triomphante que jamais, sous le règne d'Elizabeth. C'est proprement cette Reine qui a fixé l'état de la religion en Angleterre. Elle assembla dans la ville de Londres un synode où l'on régla les points de la confession de l'Eglise anglicane. On y prit un milieu entre les erreurs des Protestans et les dogmes de l'Eglise catholique. L'ordre hiérarchique, proscrit par les Protestans, fut conservé; et, sur plusieurs articles importans, on s'écarta des opinions de Luther et de Calvin.

Voici en abrégé le contenu de la croyance de l'Eglise anglicane. Elle reconnoît l'existence et les attributs de Dieu, la Trinité, l'Incarnation, la descente de J.-C. aux enfers, et sa résurrection. Elle croit que l'Ecriture sainte suffit pour régler la foi et le culte des Chrétiens. Elle admet le symbole de Nicée, celui de S. Athanase et celui des apôtres. Elle condamne le pélagianisme et le semipélagianisme, reconnoît le libre arbitre et le mérite des bonnes œuvres. Elle pense que Jésus-Christ seul est exempt de péché, et que les hommes qui pèchent après le baptême, peuvent recevoir le pardon de leurs fautes. Elle définit l'Eglise, l'assemblée des fidèles, dans laquelle on enseigne la pure parole de Dieu, et dans laquelle on administre les sacremens selon l'institution de Jésus-Christ. Mais elle déclare que cette Eglise visible, quoique dépositaire et conservatrice de la parole de

Dieu, n'a pas le droit d'obliger à croire ce qui ne s'y trouve pas renfermé. Elle nie l'infaillibilité des conciles généraux et l'existence du purgatoire, rejette les indulgences, les reliques et les images. Elle ne reçoit que deux sacremens, le Baptême et la Cène. Elle nie la transsubstantiation dans l'Eucharistie, et croit qu'on ne mange Jésus-Christ que spirituellement et par la foi. Elle se déclare pour la communion sous les deux espèces, et nie que l'Eucharistie soit un sacrifice. Elle condamne le célibat des ecclésiastiques, rejette l'autorité de la tradition, et reconnoît dans l'Eglise le pouvoir d'excommunier. Enfin elle approuve la consécration des évêques, l'ordination des prêtres et des diacres, proscrit l'autorité du Pape, et défère au souverain le titre de chef suprême de l'Eglise Anglicane. Depuis cette réforme, plusieurs sectes différentes se sont introduites en Angleterre, et y sont tolérées par le gouvernement. Les deux principales sont les Presbytériens ou Puritains, et les Episcopaux. Les désordres occasionnés par les violentes querelles de ces deux partis ont donné lieu à plusieurs Sociniens, Ariens et Anabaptistes de s'introduire dans le royaume, où ils exercent paisiblement leur religion. Il ne faut pas oublier la secte des Quakers, la plus singulière de toutes. *Voyez* Presbytériens, Episcopaux, Quakers.

RELIQUES. On appelle ainsi tout ce qui reste, soit du corps des saints, soit des choses qui ont servi à leur usage. S. Paul nous apprend que les membres des saints sont les temples du Saint-Esprit; et par conséquent, ces précieux restes conservent quelque chose de la vertu et de la sainteté de ceux à qui ils ont appartenu. Cette idée est le fondement de la vénération que les peuples vraiment chrétiens ont toujours eue pour les restes des saints personnages. l'Ecriture nous apprend aussi que les Juifs, en sortant

de l'Egypte, emportèrent les os du patriarche Joseph. Cette dévotion, si naturelle et si raisonnable, est particulièrement fort accréditée dans l'Église catholique. Elle n'est pas moins ancienne que l'établissement du christianisme. Les premiers fidèles s'approchoient des martyrs, « (1) tandis qu'on les tourmentoit, pour recueillir, avec des linges ou des éponges, le sang qui couloit de leurs plaies, et le conserver dans des fioles qu'ils mettoient dans les sépulcres. On fit mourir sept femmes qui avoient ainsi ramassé les gouttes du sang de S. Blaise; et quand S. Cyprien eut la tête tranchée, les fidèles avoient étendu des linges autour de lui, pour recevoir son sang. Ils n'étoient pas moins curieux d'enlever les corps des martyrs, ou d'en recueillir les restes; car souvent il ne demeuroit que des os ou des cendres, comme quand ils avoient été brûlés ou dévorés par les bêtes; et de là est venu le nom de *reliques*. Ils n'épargnoient point la dépense pour les racheter des mains des bourreaux et les ensevelir honorablement : souvent même il leur en coûtoit la vie. Il y en a qui ont souffert le martyre pour avoir baisé le corps des martyrs, pour avoir empêché qu'on ne leur insultât après leur mort, pour les avoir cherchés, pour les avoir ensevelis. Il y en a eu de jetés dans les cloaques d'où ils avoient tiré les corps saints. On fit mourir S. Théodore l'Hôtelier, pour avoir retiré les corps de sept vierges d'un étang où on les avoit noyées. Les disciples de S. Ignace reportèrent ses reliques de Rome jusqu'à Antioche. Ce soin des reliques étoit la cause de l'acharnement des Païens à dissiper les corps des martyrs, après leur mort; joint à cela qu'ils croyoient diminuer par-là l'espérance de la résurrection. « Vous vous » flattez, disoient-ils, que vos corps demeureront » jusqu'au jour que vous croyez les reprendre; et

(1) *Mœurs des Chrétiens.*

espérez qu'ils seront embaumés et conservés des étoffes précieuses, par les femmes que vous infatuées de vos rêveries ; nous y donnerons bon ». Ils les faisoient donc manger aux bêtes ; méloient avec des corps de gladiateurs ou d'autres criminels ; ils les jetoient dans l'eau, attachés à pierres ; ils les brûloient ; et jetoient les aux vents. Mais, malgré toutes leurs précautions, la plupart des reliques étoient conservées, soit zèle ardent des fidèles, soit par les miracles faisoit souvent en ces occasions. On honoroit les tombeaux des martyrs, sitôt qu'ils y reposoient. Plusieurs saints ont souffert le martyre, pour été pris veillant et priant aux sépultures des martyrs, ou célébrant leurs fêtes. »

dévotion aux reliques a eu le sort de toutes les Il s'y est glissé un grand nombre d'abus. L'envie d'avoir des reliques en a souvent fait supposer de Plusieurs églises se sont vantées d'avoir la tête quelqu'autre membre du même saint. Elles ont porté des miracles opérés par la relique qu'elles prétendoient posséder, quoiqu'il fût évident qu'elle trouvoit que dans une seule église, et que les miracles opérés dans les autres étoient ou supposés, opérés par la foi. Quelquefois on a poussé l'indiscrétion jusqu'à donner pour de véritables reliques, des qu'on ne pouvoit pas raisonnablement avoir conservées. L'on a beaucoup contribué à diminuer la vénération due aux reliques, en les multipliant si prodigieusement qu'il étoit presque impossible à un homme sensé de ne pas croire que plusieurs étoient supposées. C'est particulièrement à Rome que l'on trouve une quantité surprenante de reliques. La terre même de cette ville sainte, imbibée, et, comme le dit un auteur italien, enivrée du sang des martyrs, est par elle-même une relique très-précieuse, et le

Pape en fait des présens aux étrangers. On rapporte, à ce sujet, qu'un ambassadeur de Pologne ayant beaucoup importuné le pape Pie V, pour avoir quelque relique, le pontife mit un peu de terre dans son mouchoir, et le donna à l'ambassadeur. Celui-ci s'imagina que le Pape vouloit se moquer de lui. Il prit cependant le mouchoir, et le porta à son hôtel; mais il ne l'eut pas plus tôt ouvert, qu'il vit la terre toute rouge de sang, ainsi que le mouchoir, et il ne douta point que ce ne fût le sang des martyrs. Rome possède aussi une autre pépinière féconde en reliques: ce sont les CATACOMBES. (*Voyez cet article.*) La ville d'Aix-la-Chapelle est aussi fort riche en reliques. On montre aux fidèles, tous les sept ans, celles qui sont dans l'Eglise de Notre-Dame; et l'exhibition de chaque relique est accompagnée d'une proclamation. Par exemple, s'il s'agit de montrer la tête et le bras droit de S. Corneille, la proclamation se fait ainsi. « On » vous montrera la tête et le bras droit de S. Cor- » neille, par l'intercession duquel notre Seigneur » veuille vous préserver du mal caduc, et après cette » vie, vous donner le royaume éternel. » *Pater noster; Ave, Maria; Credo.*

C'étoit autrefois un usage assez commun de porter sur soi des reliques; et plusieurs saints l'ont pratiqué, entr'autres S. Charles Borromée, qui portoit au cou une dent de sainte Sabine. Les rois et les généraux les faisoient aussi porter à la tête des armées; et l'on assure qu'ils ont souvent été redevables de la victoire à ces saintes reliques. Mais c'étoit principalement dans les calamités publiques qu'on imploroit leur secours. On les portoit alors en procession, avec beaucoup de solennité; et c'est encore aujourd'hui la coutume.

L'invention de la sainte croix par sainte Hélène, est l'époque de la grande réputation des reliques.

t le monde voulut avoir un morceau de ce bois
fr, qui, par un prodige étonnant, sembla se mul-
er, pour satisfaire aux pieux désirs des fidèles.

TRANSLATION DE RELIQUES.

ns prétendre faire aucune comparaison entre la
rstition païenne et les pieuses pratiques de l'E-
catholique, nous placerons ici quelques traits
respect des peuples idolâtres pour les restes des
s de leur religion.

Les Athéniens recueillirent avec un soin extrême
os de Thésée, et lui rendirent les plus grands
neurs.

Les Chinois ont dans leurs temples des reliques
eurs prétendus saints. Ils conservent dans la pa-
e de Nantua le corps d'un certain Lessu, mort,
uis huit cents ans, avec la réputation d'un saint.
corps est exposé à la vénération des peuples, et
ronné d'un grand nombre de bougies. On ac-
rt à l'envi des pays les plus éloignés, pour le
er.

Dom Constantin de Bragance, vice-roi de Goa,
nt emparé, en 1560, de Jafanapatan, une des
s de l'île de Ceylan, y trouva une relique fa-
se, que tous les habitans des côtes voisines ve-
nt adorer avec beaucoup de dévotion. Les princes
pays d'alentour lui envoyoient de riches présens,
rincipalement le roi de Pégu, qui se distinguoit
un zèle particulier pour l'honneur de la relique.
endant cette relique si fêtée n'étoit autre chose
une dent de singe blanc, que les habitans croyoient
celle d'un de leurs dieux nommé *Hanimant*,
avoit autrefois pris la forme d'un singe. Le roi de
u ne fut pas plus tôt informé que cette vénérable
t étoit tombée entre les mains du vice-roi de
, qu'il la lui envoya demander, offrant de lui
er trois cent mille ducats. Les Portugais délibé-

rèrent s'ils devoient accepter cette proposition. Les plus graves personnages de l'assemblée représentèrent qu'il seroit indécent à des Chrétiens de contribuer, pour un vil intérêt, à la propagation d'une si honteuse idolâtrie. Cet avis l'emporta; et dom Coustantin, après avoir fait piler la dent dans un mortier, en présence de tout le monde, la fit jeter au feu. Cependant, malgré toutes ces précautions, le culte de la dent ne fut pas aboli. Quatre ans après, les astrologues du roi de Pégu lui annoncèrent qu'il devoit épouser la fille du roi de Colombo, pays de l'île de Ceylan. Le monarque, en conséquence, en fit faire la proposition; mais il y avoit un très-grand obstacle à ce mariage; c'est que le roi de Colombo n'avoit point de fille. Cependant, pour ne pas refuser le roi de Pégu, ou plutôt pour le tromper, il résolut de lui donner pour épouse la fille de son chambellan, qu'il aimoit et faisoit élever comme sa propre fille. A cette fourberie il en joignit une autre non moins considérable : il donna pour dot à la nouvelle mariée une dent de singe, et persuada aux ambassadeurs du roi de Pégu que c'étoit la même que les Portugais avoient enlevée à Jafanapatan. Le Roi se laissa tromper aussi aisément que ses ambassadeurs, et reçut avec des honneurs extraordinaires la fausse princesse et la prétendue relique. Quelque temps après, le roi de Candi, dans la même île de Ceylan, ayant appris la fourberie du roi de Colombo, en instruisit celui de Pégu, offrant de lui donner en mariage sa fille, avec la véritable dent, dont il se prétendoit seul possesseur; mais le roi de Pégu, trop fier pour avouer qu'il avoit été trompé, rejeta la proposition du roi de Candi, et persista dans son erreur.

5. On voit sur la route de Jédo, capitale du Japon, auprès d'un lac nommé *Fakone*, un petit tem-

l'on conserve un grand nombre de reliques. des sabres, des épées, des cimeterres, dont servis autrefois les camis ou héros japonois. remarque l'habit miraculeux d'un ange, avec il s'élevoit dans les airs, avec la rapidité d'un Le peigne de Joritomo, premier empereur du Japon, a aussi trouvé place parmi ces

MONTRANS : surnom donné aux hérétiques ns, à cause des remontrances qu'ils firent, en contre le synode de Dordrecht. *Voyez* ARMI-

REPHAM. C'est le nom d'une fausse divinité que tend avoir été autrefois un des objets de l'i- des Israélites. Les savans ne sont pas d'accord prétendu dieu : les uns veulent que ce Rempham de Vénus, que les Egyptiens et les Assy- roient; les autres soutiennent que c'est Ado- plusieurs prétendent que c'est un roi d'E- à qui ses sujets rendirent, après sa mort, les irs divins, et qu'ils mirent en la place de la de Saturne.

ÉGATS. On donne ce nom à ceux qui ont é à la foi de Jésus-Christ pour embrasser une religion.

NOMMÉE. Les poètes en avoient fait une divi- qu'ils supposoient fille de Titan et de la Terre, des géans Cée et Encelade. On trouve dans Livre de l'*Enéide de Virgile*, une belle des- n de cette prétendue déesse. « La Renommée pand aussitôt dans les villes de la Libye : la mmée, le plus prompt de tous les maux, qui sa vigueur de sa promptitude, et qui, dans sa se rapide, acquiert des forces toujours nou- s. Elle rampe d'abord foible et craintive; mais ne tarde pas à s'élever, et, repoussant fière-

» ment la terre d'un pied orgueilleux, elle cache dans
» les nues sa tête altière. Ce monstre horrible, le der-
» nier qu'ait produit la terre irritée contre les cieux,
» a des pieds extrêmement agiles, et des ailes rapides.
» Autant qu'elle a de plumes sur le corps, autant y
» a-t-il dessous d'yeux qui veillent, de langues et de
» bouches qui parlent, d'oreilles qui se dressent. La
» nuit, elle vole avec grand bruit, au milieu des airs,
» sans que jamais le doux sommeil ferme sa paupière :
» le jour, elle se tient en sentinelle, ou sur le sommet
» de quelque toit, ou bien sur une tour élevée. C'est
» là qu'elle écoute et retient également le bien et le
» mal, la vérité comme le mensonge. Elle part ensuite
» de son embuscade, pour aller jeter dans les villes
» le trouble et l'épouvante. »

Les Athéniens avoient élevé un temple en l'honneur de la Renommée, et lui rendoient un culte réglé.

REPOSOIR : autel qu'on élève dans les rues le jour de la Fête-Dieu, et que l'on pare avec le plus grand soin. Lorsque la procession passe, le saint sacrement s'y arrête, et l'on y donne la bénédiction au peuple. Ces autels sont appelés par le vulgaire *paradis*.

RÉPROBATION : jugement que Dieu a rendu, de toute éternité, contre les pécheurs qui mourront impénitens, par lequel il les a rejetés de devant sa face, et les a condamnés aux peines de l'enfer. La réprobation est un mystère profond et impénétrable, aussi bien que la prédestination : celle-ci fait éclater la miséricorde de Dieu, celle-là sa justice. « Si quelqu'un,
» dit S. Augustin, veut savoir pourquoi l'un est pré-
» destiné, tandis que l'autre est réprouvé, qu'il sonde,
» s'il le peut, l'abîme des jugemens de Dieu ; mais
» qu'il se donne de garde du précipice : car enfin il
» n'y a point d'injustice en Dieu.... Dieu, dit encore
» ce saint docteur dans un autre endroit, peut sauver
» quelques-uns sans qu'ils le méritent, parce qu'il est

» bon; mais il ne peut damner aucune créature, qu'elle » ne l'ait mérité, parce qu'il est souverainement juste. »

RÉSIDENCE : obligation imposée aux bénéficiers de résider dans le lieu de leur bénéfice, afin de pouvoir le desservir. Tout bénéfice à charge d'ames, comme les évêchés et les cures, exige résidence. La plupart des Pères du concile de Trente, considérant que les devoirs d'un évêque étoient commandés de droit divin, opinèrent que la résidence l'étoit aussi, puisqu'elle est nécessaire pour bien remplir ces devoirs; et, quoique le concile n'ait pas expressément décidé cette question, il fit cependant connoître ouvertement ce qu'il en pensoit. Il déclara que les évêques qui ne résidoient pas dans leur diocèse, commettoient un péché mortel, et qu'ils étoient obligés de restituer les fruits de leurs évêchés, à proportion de leur absence.

Le même concile exhorte les évêques à contraindre les autres bénéficiers à la résidence, par censures ecclésiastiques, et même par saisie de leurs revenus. Il déclare qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques qui possèdent des dignités dans les cathédrales ou collégiales, ni aux chanoines, de s'absenter pendant plus de trois mois par chaque année.

Ces réglemens n'empêchent pas qu'il n'y ait des causes légitimes de s'absenter d'un bénéfice, telles que celles de la charité chrétienne, de la nécessité urgente, de l'obéissance due aux supérieurs, de l'utilité évidente de l'Eglise et de l'Etat. *Voyez* Bénéfice.

RÉSIGNATION. On appelle ainsi, en matière bénéficiale, la démission d'un bénéfice. La résignation, lorsqu'elle est pure et simple, se nomme proprement *démission*.

On appelle *résignation en faveur*, ou *conditionnelle*, celle qui ne se fait qu'à la charge qu'une telle personne sera pourvue du bénéfice que l'on résigne. Il n'y a que le Pape qui puisse l'admettre.

« Les résignations en faveur, et les collations qui » s'ensuivent, dit un auteur moderne, dans un *Traité* » *sur les Libertés de l'Eglise gallicane*, sont censées » illicites, parce qu'en matière spirituelle, telle que » les bénéfices, tout pacte est jugé rendre les conven» tions simoniaques. On souffre cependant que le Pape » admette ces résignations, et qu'il confère les béné» fices à ceux en faveur de qui elles sont faites. Mais, » dans la collation faite par le Pape, il ne doit pas y » avoir la clause, *que foi sera ajoutée au contenu des* » *bulles*, sans qu'on soit tenu d'exhiber les procura» tions en vertu desquelles les résignations ont été » faites. Il faut nécessairement produire les titres sur » lesquels le Pape fonde de pareilles grâces. » *Voyez* Bénéfices.

RÉSURRECTION de Jésus-Christ. Ce miracle, qui est le fondement de la religion chrétienne, est ainsi raconté dans l'Evangile de S. Jean. « Près du lieu où Jésus-Christ fut crucifié, il y avoit un jardin, et dans ce jardin un sépulcre neuf, dans lequel on n'avoit encore mis personne. Ce fut dans ce sépulcre que fut enfermé le corps de Jésus-Christ. Le troisième jour après sa mort, Marie-Madeleine se rendit au sépulcre, dès avant l'aurore, et s'aperçut qu'on avoit ôté la pierre qui en fermoit l'entrée. Elle courut aussitôt en avertir Simon-Pierre, et cet autre disciple que Jésus aimoit. Elle leur dit : On a enlevé le corps de notre maître; je ne sais où on l'a mis. Pierre et Jean s'empressèrent de se rendre au sépulcre. Jean y arriva le premier, et, se baissant, il vit dans le sépulcre le linceul dans lequel Jésus-Christ avoit été enseveli; mais il n'y entra pas. Pierre, qui le suivoit, y entra, et vit le linceul et le suaire qui avoit été mis sur la tête de Jésus-Christ, rangés séparément dans un endroit particulier. Alors Jean entra aussi dans le sépulcre. Il vit, et ne douta point de ce qu'il voyoit. Ils ignoroient encore qu'il

qu'il étoit écrit qu'il falloit que Jésus-Christ ressuscitât d'entre les morts. Les deux apôtres s'en allèrent ensuite, et Madeleine resta seule en dehors du sépulcre, fondant en larmes. Pendant qu'elle pleuroit, elle se baissa, et regarda dans le sépulcre, et elle y vit deux anges assis, l'un à la tête, et l'autre aux pieds. — Femme, lui dirent-ils, pourquoi pleurez-vous? — On a enlevé mon maître, leur répondit-elle, et je ne sais où on l'a mis. Après avoir dit ces mots, elle se retourne, et voit Jésus debout devant elle; mais elle ne le reconnoît pas. — Femme, lui dit Jésus, pourquoi pleurez-vous? qui cherchez-vous? Madeleine, croyant que c'étoit le jardinier, lui dit: « Si c'est vous qui avez enlevé mon maître, dites-moi où vous l'avez mis, et je l'emporterai. » Jésus ne répondit que ce seul mot: Marie! Aussitôt cette sainte femme s'élance vers lui, en s'écriant: — Ah! mon maître!... — Ne me touchez pas, lui dit Jésus-Christ; car je ne suis pas encore monté vers mon père. Allez, et dites à mes frères que je vais bientôt monter vers mon père et le vôtre, vers mon Dieu et le vôtre. Madeleine se hâta de venir annoncer aux apôtres ce qu'elle avoit vu et entendu. C'étoit le soir: les portes de la maison où étoient les apôtres étoient fermées. Jésus-Christ parut tout-à-coup au milieu d'eux, et leur dit: La paix soit avec vous! Il leur montra ensuite ses mains et son côté. Thomas n'étoit pas alors avec les autres apôtres; et, lorsqu'ils lui racontèrent l'apparition de Jésus-Christ, il déclara qu'il n'en croiroit rien, à moins qu'il ne vît et ne touchât ses plaies. Huit jours après, Jésus-Christ se fit voir de nouveau à ses apôtres; et, faisant approcher Thomas, qui étoit alors présent, il lui montra ses mains percées de clous, et lui fit mettre le doigt dans la plaie de son côté. Thomas, convaincu, s'écria: « Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu. » Jésus-Christ lui dit alors: « Thomas, vous avez cru,

» parce que vous avez vu : heureux ceux qui n'ont » point vu, et qui ont cru! »

Le même fait est raconté par tous les évangélistes, quoiqu'avec d'autres circonstances. On trouve, dans leurs écrits, le récit d'un grand nombre d'apparitions de Jésus-Christ, qui, pendant l'espace de quarante jours, se montra plusieurs fois vivant à ses disciples, et leur parla du royaume des cieux. Nous n'entrerons point dans le détail des preuves incontestables sur lesquelles est appuyée la vérité de la Résurrection, qui ne sont pas de notre sujet.

L'Eglise célèbre cet important miracle par une fête solennelle, à laquelle on donne le nom de Paque.

Résurrection des Morts, ou *de la chair*. C'est un des principaux articles de la foi chrétienne, qui porte qu'à la fin du monde tous les hommes reprendront les corps qu'ils ont eus sur la terre, et paroîtront au jugement de Dieu. L'Ecriture fournit un grand nombre de preuves qui ne permettent pas de révoquer en doute cette vérité. La raison même vient à l'appui de la foi. Elle nous dit que le corps ayant été sur la terre l'instrument des bonnes ou des mauvaises actions de l'ame, il est juste qu'il partage ses récompenses et ses peines. Elle nous apprend d'ailleurs qu'il est très-possible à Dieu d'opérer cette résurrection. En effet, la matière ne périt point. Il n'y a pas, dans le monde, un atôme de moins qu'il y en avoit au commencement des siècles. Toutes les parties des corps, que la corruption n'a fait que séparer, subsistent dispersées dans l'univers. Dieu peut donc rassembler ces parties quand il voudra, et les réunir aux ames qui les ont autrefois animées. Les SS. Pères, d'après l'Ecriture sainte, se servent d'une comparaison propre à faire sentir cette vérité. Les arbres, disent-ils, perdent tous les ans leur verdure, et la reprennent ensuite,

comme s'ils commençoient à revivre. Les semences meurent, pourrissent, et ressuscitent pour ainsi dire en germant et se reproduisant. Par conséquent, Dieu, à qui rien n'est impossible, Dieu, qui a formé toutes les parties de notre corps, peut, par cette même puissance, les ressusciter.

2. Les Turcs et les autres Mahométans regardent la fin du monde et la résurrection générale, comme deux articles considérables de leur religion et de leur foi. Selon quelques-uns, cette résurrection sera purement spirituelle, c'est-à-dire que l'ame ne fera que changer de demeure, et, quittant sa dépouille mortelle, retournera dans le séjour d'où ils supposent que Dieu l'avoit tirée pour la placer dans le corps humain; mais ce sentiment n'est pas le plus général. Mahomet, et les Juifs avant lui [1], pour prouver la possibilité de la résurrection du corps dissipé depuis si long-temps, anéanti, en quelque sorte, par une infinité de révolutions de la matière, ont supposé un premier germe incorruptible du corps, un levain, si l'on veut, autour et par le moyen duquel toute la masse du corps reprendra son ancienne forme. Selon les Juifs, il reste du corps l'os appelé *luz*, qui sert de fondement à tout l'édifice. Selon les Mahométans, c'est celui qu'ils appellent *al aib*, connu des anatomistes sous le nom de *coccyx*, situé au-dessous de l'os *sacrum*. On rit avec raison de la vanité de ces peuples, qui ont recours à des rêveries pour expliquer une chose dont la possibilité devient très-sensible, dès-lors que l'on admet la volonté toute-puissante du Créateur.

3. Les Parsis ou Guèbres pensent que les gens de bien, après avoir joui des délices du paradis pendant un certain nombre de siècles, rentreront dans

(1) *Mœurs et usages des Turcs.*

leurs corps, et reviendront habiter la même terre où ils avoient fait leur séjour pendant leur première vie; mais cette terre, purifiée et embellie, sera pour eux un nouveau paradis.

4. Les habitans du royaume d'Ardra, sur la côte occidentale d'Afrique, s'imaginent que ceux qui sont tués à la guerre sortent de leurs tombeaux au bout de quelques jours, et reprennent une nouvelle vie. Cette opinion, que la raison désapprouve, est une heureuse invention de la politique, pour animer le courage des soldats.

5. « Les amantas, docteurs et philosophes du Pé» rou, croyoient la résurrection universelle, dit » Garcilasso, sans pourtant que leur esprit s'élevât » plus haut que cette vie animale, pour laquelle ils » disoient que nous devions ressusciter, et sans at» tendre ni gloire ni supplice. Ils avoient un soin » extraordinaire de mettre en lieu de sûreté leurs » ongles et leurs cheveux qu'ils se coupoient ou qu'ils » s'arrachoient avec le peigne, et de les cacher dans » des fentes ou dans des trous de murailles. Si par » hasard ces cheveux et ces ongles venoient à tom» ber à terre avec le temps, et qu'un Indien s'en » aperçût, il ne manquoit pas de les relever d'abord, » et de les serrer de nouveau. Cette superstition me » donnoit souvent la curiosité de leur demander ce » qu'ils se proposoient par là; et ils m'en alléguoient » tous la même cause. Savez-vous bien, me disoient» ils, que tout ce que nous sommes de gens qui avons » pris naissance ici-bas, devons revivre dans ce monde, » et que les ames sortiront des tombeaux avec tout » ce qu'elles auront de leurs corps? Pour empêcher » donc que les nôtres ne soient en peine de chercher » leurs ongles et leurs cheveux, car il y aura ce jour» là bien de la presse et bien du tumulte, nous les

mettons ici ensemble, afin qu'on les trouve plus facilement; et même, s'il étoit possible, nous cracherions toujours dans un même lieu. »

RETRAITE. On donne ce nom à une pratique de été qui est en usage dans l'Eglise catholique. Il signi:, dans le sens le plus général et le plus étendu, ıe séparation volontaire d'avec le monde, pour vaner plus librement au soin de son salut dans la soliıde et dans le silence. Chacun pourroit, à la rigueur, ratiquer cette sorte de retraite dans sa propre maiın: mais, comme les couvens et les séminaires sont ien moins exposés au bruit et au tumulte, que les ıaisons particulières, on entend spécialement, par mot de *retraite*, le séjour qu'une personne va faire, our un certain temps, dans un couvent ou dans un śminaire, pour s'y adonner aux exercices de piété, ›us la conduite de quelque directeur éclairé.

RÉVÉLATION. On entend, par ce mot, les marnes extérieures et sensibles par lesquelles Dieu s'est ıanifesté aux hommes. La religion naturelle avoit été éfigurée par le péché et par la corruption du cœur umain; les hommes, livrés à des passions qui obscurissoient leur raison, prostituoient à de vaines idoles hommage dû à la divinité. Ce fut pour les retirer de : profond aveuglement que Dieu voulut les instruire e ce qu'ils devoient à sa majesté suprême, afin u'ils eussent une connoissance ferme et distincte de e qu'ils devoient croire, et une règle du culte qu'ils evoient rendre à Dieu. Les saintes Ecritures et la :adition sont les sources de la révélation.

RÉVÉRENCE : qualité que l'on donne communéıent aux religieux et aux religieuses, quand on veut :s traiter honorifiquement : ainsi l'on dit, en parant à un religieux, *Votre Révérence;* comme au 'ape, *Votre Sainteté;* aux cardinaux, *Votre Emiıence;* aux évêques, *Votre Grandeur.*

RHAAM : un des bons génies, suivant la religion des Gentous. Dans le Sanscrit, ce mot signifie littéralement *protecteur;* mais, dans plusieurs endroits de l'Aughtorrah-Bhade, il est parlé de ce personnage dans un sens plus étendu, comme du protecteur des royaumes, des Etats et des biens.

Rhaam! Rhaam! est une salutation pieuse entre deux Gentous qui se rencontrent le matin, par laquelle ils recommandent réciproquement leurs personnes et leurs biens à la protection de ce demi-dieu.

RHÉA *ou* Rhée. C'est un des noms de Cybèle. *Voyez* Cybèle.

RHÉTORIENS. C'est le nom de certains hérétiques d'Egypte, qui furent ainsi appelés, de Rhétorius, leur chef. Leur hérésie consistoit à prétendre qu'il n'y avoit point d'hérétiques, que personne ne se trompoit en matière de religion, et que toutes les opinion étoient également bonnes.

RHÉVAN. Les Indiens lui attribuent l'invention des pélerinages, et le regardent comme le fondateur de la secte des faquirs. Ils racontent que ce Rhévan ayant enlevé la femme de Rhaam, nommée *Sita*, celui-ci, secondé du fameux singe Hanuman, se vengea de l'outrage qu'il avoit reçu, en détrônant Rhévan.

RIMAC. Les peuples qui habitoient la vallée de Rimac, devenue aujourd'hui, sous le nom de *Lima*, la capitale du Pérou, adoroient une divinité qu'ils appeloient *Rimac*, c'est-à-dire *celui qui parle*, parce qu'ils la consultoient dans toutes les entreprises, et qu'elle paroissoit répondre, par l'adresse des prêtres, à tout ce qu'on lui demandoit.

RIOBUS. On appelle ainsi, au Japon, les Sintoïstes mitigés, qui se relâchèrent de la sévérité de leur secte, lorsque la doctrine du budsdoïsme commença de se répandre, l'an 67 de Jésus-Christ, et qui pré-

endirent, par un certain tempérament, concilier ensemble ces deux sectes; ce qui forma un schisme qui ubsiste encore aujourd'hui au Japon, où l'on distinue les Sintoïstes rigides d'avec les Sintoïstes relâchés. Voyez Sintos.

RIS (*le*). Ce mouvement naturel, qui sert à produire au dehors la joie intérieure que l'on ressent, voit été divinisé par Lycurgue. Les Lacédémoniens l'honoroient comme le plus aimable de tous les dieux, t celui qui savoit le mieux adoucir les peines de la ie. Ils plaçoient toujours ses statues auprès de celle de Vénus, avec les Grâces et les Amours. Les Ris étoient ussi spécialement honorés chez les Thessaliens, qui élébroient tous les ans leur fête avec beaucoup de olennité.

RITS (*tribunal des*), établi à la Chine pour conlamner et pour réprimer les superstitions qui peuvent e glisser dans l'Empire. Le P. du Halde prétend que e tribunal, dont l'origine est très-ancienne, a beaucoup contribué à conserver, dès les premiers temps, a saine doctrine que les Chinois avoient reçue de Fo-hi, leur premier empereur. Il ajoute qu'aujourd'hui même il fait encore tous ses efforts pour conerver quelques restes de l'ancienne religion : mais, si on en juge par les superstitions et les idolâtries grossières qui règnent à la Chine, ses efforts ne sont pas heureux. Cela prouve évidemment l'insuffisance de la oi naturelle, la nécessité de la révélation divine, l'impossibilité de conserver la vérité sans les secours ontinuels de Dieu.

RITUEL : livre d'Eglise, qui contient l'ordre et la manière des cérémonies que l'on doit observer dans a célébration de l'office divin. Chaque diocèse, et même chaque ordre religieux, a son rituel particulier.

ROBIGAILLES, du mot latin *robigo*, nielle : fêtes que les anciens Romains célébroient chaque année,

vers la fin du mois d'avril, en l'honneur du dieu Robigus, qu'ils invoquoient pour la conservation des blés et pour les préserver de la nielle. Ils lui immoloient une brebis et un chien, ou bien un jeune veau; et lui offroient du vin et de l'encens.

ROGATIONS, du mot latin *rogare*, prier : fête que l'Eglise célèbre avant l'Ascension, et qui dure trois jours, pendant lesquels on fait des prières et des processions publiques pour les biens de la terre.

Les Rogations furent établies par S. Mamert, archevêque de Vienne, l'an 474, à l'occasion des fléaux qui affligeoient alors les peuples de l'Occident. Les tremblemens de terre et les incendies étoient très-fréquens dans ces temps malheureux. Le repos de la nuit étoit troublé par des bruits extraordinaires. On voyoit les bêtes féroces entrer dans les villes, et y commettre d'horribles ravages. Le pieux archevêque de Vienne, ne doutant point que de pareilles calamités ne fussent un effet de la colère de Dieu, forma le projet d'établir les Rogations, comme une dévotion publique qui pût subsister et continuer tous les ans. Il exposa son dessein à son peuple. Il déclara l'ordre qu'il vouloit tenir. Cette dévotion consistoit dans le chant des psaumes, et dans la prière, accompagnée de la componction du cœur, des larmes et du prosternement de tout le corps. On confessoit ses péchés, et tout le peuple s'unissoit ensemble pour en obtenir le pardon. S. Sidoine appelle les Rogations les *fêtes des têtes humiliées*, et les stations, des *pleurs* et des *prosternemens du peuple*. Cette fête étoit accompagnée du jeûne, et duroit trois jours; et pour la rendre plus utile, en la rendant plus laborieuse, on l'alloit célébrer en quelqu'église hors de la ville. Dès la première station, S. Mamert eut la joie d'y voir venir une grande affluence de peuple, avec de grandes marques de componction. Dieu témoigna qu'il étoit touché des prières de l'archevê-

et de son peuple. Les fléaux et les prodiges cessent, le calme et la tranquillité se rétablirent dans le diocèse de Vienne. Les autres Eglises s'empressent de pratiquer une dévotion si efficace. Celle d'Auvergne, gouvernée alors par S. Sidoine, fut une des premières à embrasser cette pieuse institution, qui se répandit ensuite promptement dans tout l'Occident.

ROIS (*Livres des*). C'est le titre que portent quatre livres canoniques de l'ancien Testament, qui contiennent l'histoire de l'établissement de la dignité royale chez les Juifs, et celle des rois de Juda et d'Israël. Les deux premiers sont appelés par les Juifs *Livres de Samuel*, parce qu'on trouve à la tête l'histoire de Samuel, qui conduit à celle des rois. Le premier livre des Rois, outre l'histoire de Samuel, contient celle du règne de Saül, et comprend un espace de cent un ans. Dans le second est renfermé le règne de David; ce qui forme un espace d'environ quarante ans. Les prophètes Samuel, Nathan et Gad, sont regardés communément comme les auteurs de ces deux Livres. Le troisième offre l'histoire de Salomon, celle de la division des tribus, celle de quatre rois de Juda, et de huit rois d'Israël. On trouve dans le quatrième, les règnes de seize rois de Juda, et de douze rois d'Israël. On ignore quels sont les auteurs de ces deux derniers livres, qui paroissent être une compilation de plusieurs histoires particulières.

ROMESCOT. En 727, Ina, roi de Wessex, un des sept royaumes qui partageoient alors l'Angleterre, étant allé en pélerinage à Rome, y fonda un collége anglais, et assigna, pour son entretien, un sou par an sur chaque maison de son royaume. Cette taxe fut appelée *romesco*. Offa, roi de Mercie, étant aussi allé à Rome, en 794, pour demander au Pape des indulgences, crut ne pouvoir mieux se rendre digne

des bienfaits du pontife, qu'en étendant sur toutes les maisons de la Mercie et de l'Estanglie la taxe imposée par Ina; et comme l'argent qu'elle produisoit se délivroit à Rome le jour de la fête de S. Pierre-ès-Liens, cette taxe fut aussi nommée *le denier de S. Pierre*.

ROSAIRE : instrument de piété, dont S. Dominique est l'instituteur. C'est un grand chapelet composé de cent cinquante petits grains qu'on nomme *Ave*, et de quinze gros grains qu'on nomme *Pater*. Il est divisé en quinze dixaines, qui représentent autant de mystères de la vie de Jésus-Christ, partagés en trois classes; à savoir, les mystères joyeux, les mystères douloureux, et les mystères glorieux. Il y a des oraisons composées sur chacun de ces mystères, que le fidèle doit dire au commencement de chaque dixaine, lorsqu'il récite le rosaire. S. Dominique établit la confrérie du Rosaire, par l'ordre de la sainte Vierge, dans le temps qu'il étoit occupé des travaux de sa mission contre les Albigeois. Le pape Grégoire XIII institua la solennité du Rosaire, que l'on célèbre le premier dimanche du mois d'octobre. Plusieurs papes ont accordé un grand nombre d'indulgences à ceux qui réciteroient le rosaire, et l'on rapporte une infinité de miracles opérés par le moyen de cette dévotion. Dans la confrérie du Rosaire, on distingue celle du Rosaire ordinaire, dont les confrères s'obligent de réciter chaque semaine le rosaire tout entier; et celle du Rosaire perpétuel, dont les confrères s'engagent à réciter, chacun tour à tour, le rosaire, sans interruption : en sorte qu'à toutes les heures du jour et de la nuit, il y ait quelqu'un des confrères qui honore la sainte Vierge, en récitant cette prière au nom de toute la confrérie.

ROSCELIN : clerc de Compiègne, qui enseignoit la philosophie vers l'an 1090. Il s'étoit rendu célèbre

dans les écoles par les subtilités de sa dialectique, et son ardeur à défendre l'opinion des Nominaux, le fit même regarder comme le père et l'auteur de cette espèce de secte. On prétend même qu'il eut pour disciple le fameux Abailard; mais ce fait est pour le moins fort douteux. Quoi qu'il en soit, Roscelin voulut appliquer au mystère de la Trinité les chicanes de l'école; ce qui le jeta dans des erreurs grossières. Il osa soutenir que les trois personnes divines étoient trois choses absolument distinguées, comme trois anges, trois ames; et que, si cela n'étoit pas, il falloit dire que le Père et le Saint-Esprit s'étoient incarnés de même que le Fils. Cette doctrine, qui établissoit trois dieux, fut condamnée dans un concile tenu à Compiégne en 1092.

ROSCH-HAZAMA, c'est-à-dire chef de l'An. C'est le nom que les Juifs modernes donnent à la fête qu'ils célèbrent au commencement de leur année, c'est-à-dire les premiers jours du mois de septembre, qu'ils appellent *tisri*. Ils prétendent que c'est dans ce temps-là que le monde a commencé, quoique d'autres aient soutenu qu'il avoit plutôt commencé au mois de mars, qu'ils nomment *nizan*. Tout travail est interdit pendant cette fête, et toutes les affaires sont interrompues. La solennité du commencement de l'année est fondée sur une opinion particulière aux Juifs : ils s'imaginent que Dieu a spécialement choisi ce jour-là pour juger les actions de l'année dernière, et régler les évènemens de celle qui commence. Dans cette idée, les Juifs se préparent un mois d'avance à subir ce jugement. Ils tâchent d'expier leurs fautes par la pénitence, par la prière et par l'aumône. Les plus négligens commencent du moins à faire cette préparation la semaine qui précède la fête. La veille, les pénitences redoublent, et chacun se fait appliquer sur le corps trente-neuf coups de fouet, qu'ils appellent *malchuth*. Le

soir du premier jour de l'année, lorsqu'ils reviennent de la synagogue, ils disent à ceux qu'ils rencontrent, *Sois écrit en bonne année*! et l'autre répond par le même souhait. Ce jour, ils se servent, dans leurs repas, de miel et de pain levé; ce qui leur est une espèce de présage que l'année sera douce et fertile. Quelques-uns vont à la synagogue habillés de blanc, pour marquer la pureté de leur conscience; d'autres, surtout les Juifs allemands, prennent ce jour-là l'habit qu'ils ont destiné pour leur sépulture. L'office est plus long ce jour-là qu'aux autres fêtes. La lecture du Pentateuque se fait à cinq personnes. On lit le sacrifice qui se faisoit autrefois ce jour-là, avec un endroit des prophètes. (*Voyez* Aftara.) On y joint des prières pour la prospérité du prince sous la domination duquel on est. Après toutes ces cérémonies, le son du cor se fait entendre, comme pour avertir les pécheurs du jugement de Dieu. Cette fête se termine par la cérémonie qu'on nomme *habdala*. Les Juifs passent ainsi les deux premiers jours de septembre. Ils continuent ensuite leurs pénitences et leurs bonnes œuvres jusqu'au 10 du mois, qui est le jeûne des pardons, et qu'ils appellent *jonc-hachipur*, c'est-à-dire jour de pardon. *Voyez* Jonc-Hachipur *et* Sabbat.

ROSE-CROIX (*les frères de la*). C'est le nom que l'on donne à une certaine confraternité qui se forma en Allemagne, au commencement du dix-septième siècle, et qui se proposoit pour principal but, de perfectionner les sciences utiles à l'humanité, particulièrement la médecine. Les confrères se juroient mutuellement une fidélité et un secret inviolables. Ils se vantoient de posséder les secrets les plus singuliers et les plus admirables, dont la pierre philosophale étoit le moindre. A les en croire, ils réunissoient toute la science des anciens philosophes d'Egypte et de Chaldée, des Mages de Perse, et des Gymnosophistes des

s. Ils se piquoient de parler toutes sortes de lan-, et de pouvoir prolonger la vie des hommes jus-cent quarante ans. On dit que le chef de cette té singulière fut un gentilhomme allemand, dont m ne se trouve désigné que par ces deux lettres . Ce gentilhomme, après avoir étudié les lettres ques et latines, entreprit de voyager. Etant dans [illegible], vers l'an 1378, il entendit parler des l'Arabie, et eut envie d'aller les consulter. S'é-rendu dans leur académie, il fut bien étonné tendre ces philosophes le saluer par son nom, me s'il eût été un de leurs anciens amis. Il conçut eux une grande vénération, et les conjura de apprendre leurs secrets; ce qu'ils firent. Le gentil-me, étant de retour dans sa patrie, s'associa quel-compagnons, auxquels il communiqua sa science. rès sa mort, qui arriva en 1484, sa société sub-sous la même forme qu'elle avoit eue de son . En 1604, un des frères trouva, dit-on, le eau du fondateur chargé de devises, de carac-et d'inscriptions. La principale consistoit en uatre lettres, A. C. R. C. Il trouva dans ce eau un livre de parchemin écrit en lettres d'or, ontenoit l'éloge du défunt. Les frères de la Rose-prirent différens noms : ils se firent appeler *inés*, parce qu'ils prétendoient savoir tout; *Im-ls*, parce qu'ils se vantoient de pouvoir procu-ux hommes une très-longue vie; *Invisibles*, parce nt devenus suspects, ils n'osoient paroître en c. En 1622, ils firent afficher cet avis pour ceux siroient de connoître qui ils étoient : « Nous, dé-és de notre collége principal des frères de la e-Croix, faisons séjour visible et invisible en te ville, par la grâce du Très-Haut, vers qui se urne le cœur des justes : nous enseignons sans es ni marques, et parlons les langues des pays

» où nous voulons être, pour tirer les hommes
» semblables d'erreur de mort. »

Il y a long-temps que les frères de la Rose-Croi
paroissent plus, quoique certains auteurs préten
qu'ils existent encore.

ROSE D'OR. *Voyez* BÉNÉDICTION DE LA ROSE I

ROTE : juridiction ecclésiastique, établie à R
pour juger, en cas d'appel, les contestations en
tière bénéficiale et patrimoniale qui s'élèvent
les pays catholiques où il n'y a point d'indult
permette que ces affaires se traitent devant les j
des lieux. Le tribunal de la rote connoît aus
tous les procès de l'Etat ecclésiastique qui mon
au-dessus de cinq cents écus. Les juges qui le c
posent sont au nombre de douze, et se nomm
auditeurs de rote, soit parce que le pavé de
chambre où ils s'assemblent est de marbre figur
forme de roue, soit parce qu'ils sont assis en ce
lorsqu'ils jugent. Quoi qu'il en soit, ces douze m
trats sont choisis parmi les différentes nations : il
a trois romains, un toscan, un milanais, un l
lonais, un ferrarois, un vénitien, un français, d
espagnols et un allemand. Il leur a été défendu,
peine des censures de l'Eglise, par les papes In
cent VI et Jean XXII, de recevoir aucun présent
ont obtenu du pape Alexandre VII le titre de s
diacres apostoliques. Ils paroissent dans les céré
nies publiques revêtus d'un habit violet, comme
prélats romains, et ils ont le pas sur les clercs d
chambre. Ils ont séance dans les chapelles pap
Quelquefois deux d'entr'eux sont chargés de ten
chape du Pape. Dans certaines cérémonies, le der
des auditeurs de rote porte la croix devant le P
Les vacances de ce tribunal commencent la prem
semaine de juillet. Le jour qu'ils tiennent leur d
nière assemblée, le Pape leur donne un festin sp

solide, à la fin duquel chacun d'eux reçoit cent écus d'or, et le doyen deux cents. Le premier d'octobre, le tribunal de la rote recommence ses fonctions. Ce jour-là les deux derniers auditeurs se promènent dans toutes les rues de la ville de Rome, montés sur des mules, et suivis d'une grande multitude de gentilshommes, de notaires, de greffiers, de procureurs, et d'autres gens de justice, tous à cheval.

RUBRIQUES. On appelle ainsi les règles et les cérémonies établies pour la célébration de l'office divin, qui se trouvent marquées dans les bréviaires et dans les missels. On leur donne le nom de *rubriques*, du latin *ruber*, rouge, parce qu'elles sont communément marquées en lettres rouges.

RUMIE, RUMINA ou RUMINE, du vieux mot latin *rumen*, qui signifioit *mamelle* : déesse des anciens Romains, qui présidoit à l'éducation des enfans encore à la mamelle. On la représentoit sous la forme d'une femme tenant sur son sein un enfant, qu'elle paroissoit vouloir allaiter. On lui présentoit communément pour offrande du lait et de l'eau mêlés avec du miel.

RUNCAIRES: secte d'hérétiques qui avoient adopté les erreurs des Patarins, et qui soutenoient qu'on ne pouvoit commettre de péchés mortels par la partie inférieure du corps. Sur ce principe, ils se livroient sans remords aux plus infâmes voluptés. Ils furent appelés *Runcaires*, parce qu'ils tenoient leurs assemblées dans des broussailles.

RUTH. C'est le titre d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, qui contient l'histoire de Ruth. Nous allons donner au lecteur un extrait de cette histoire, qui est très-intéressante. Sous le gouvernement d'un des juges d'Israël, le peuple de Dieu fut affligé d'une grande famine. Elimélech, habitant de Bethléem, quitta son pays, et s'en alla chez les Moabites, chercher une terre plus fertile, accompagné de sa femme

Noémi, et de ses deux fils Mahalon et Chélion. Cet homme étant mort dans la terre de Moab, Noémi resta seule avec ses deux fils, qui épousèrent chacun une femme moabite : l'une se nommoit *Orpha*, et l'autre *Ruth*. Deux ans après, ils moururent tous les deux, et Noémi resta privée de son époux et de ses deux fils. Elle partit aussitôt avec ses deux belles-filles, pour s'en retourner dans sa patrie, ayant entendu dire que Dieu avoit eu pitié de son peuple, et avoit fait cesser la famine. Lorsqu'elle fut arrivée sur les confins de la terre de Juda, elle dit à ses belles-filles : « Retournez dans la maison de votre mère, et que Dieu vous récompense des services que vous avez rendus à vos époux et à moi. Puissiez-vous trouver le repos dans la maison des nouveaux époux qui vous tomberont en partage ! » En parlant ainsi, elle les embrassa. Orpha et Ruth, fondant en larmes, lui répondirent : « Nous irons avec vous dans votre pays. — Non, reprit Noémi, retournez-vous-en : pourquoi viendriez-vous avec moi ? je n'ai point de fils dans mon sein qui puissent devenir vos époux ; laissez-moi, mes filles : vous voyez que la vieillesse m'a rendue stérile ; et quand même je pourrois, cette nuit même, concevoir et mettre au monde des fils, si vous vouliez attendre qu'ils eussent atteint l'âge de puberté, vous seriez vieilles avant de pouvoir les épouser : allez donc vous-en, votre présence aigrit mes douleurs. » A ce discours, Orpha et Ruth recommencèrent à pleurer. Orpha embrassa Noémi, et partit ; mais Ruth ne voulut point abandonner sa belle-mère. « Pourquoi, lui dit Noémi, ne suivez-vous pas l'exemple d'Orpha ? — Ne vous obstinez-pas à vouloir que je vous quitte, repartit Ruth, je vous suivrai partout où vous irez ; dans quelque lieu que vous vous arrêtiez, j'y demeurerai avec vous ; je n'aurai point d'autre peuple que le vôtre, et votre dieu sera le mien ; je mourrai

rai dans le pays où vous terminerez vos jours, et la terre qui recevra votre corps sera le lieu de ma sépulture. Que Dieu me punisse, si rien autre chose que la mort peut me séparer de vous! » Noémi, voyant que Ruth étoit obstinément résolue à la suivre, cessa de combattre son dessein. Elles arrivèrent ensemble à Béthléem. Le bruit du retour de Noémi se répandit bientôt dans la ville, et les femmes disoient : « Voilà Noémi. » Mais cette veuve désolée leur répondoit : « Ne m'appelez plus Noémi (c'est-à-dire belle); nommez-moi plutôt *Mara* (c'est-à-dire amère), car le Seigneur a rempli mon ame d'amertume : je suis partie avec mon époux et mes enfans, je reviens seule et abandonnée; pourquoi m'appelez-vous donc Noémi, moi que le Seigneur a humiliée? »

Noémi et Ruth étoient arrivées dans le temps que l'on commençoit à moissonner l'orge. Ruth dit à sa belle-mère : « Si vous me l'ordonnez, j'irai dans les champs recueillir les épis qui auront échappé à la main des moissonneurs, partout où j'aurai trouvé grâce devant les yeux du maître du champ.— Allez, ma fille, lui dit Noémi. » Ruth s'en alla donc dans un champ, et se mit à glaner derrière les moissonneurs. Il se trouva que ce champ appartenoit à un parent d'Elimélech, nommé *Booz*, homme riche et puissant. Lui-même arriva dans ce moment, et dit à ses moissonneurs : « Le Seigneur soit avec vous! » Ils lui répondirent : « Que le Seigneur vous bénisse! » Booz, apercevant Ruth, dit au chef des moissonneurs : « Quelle est cette jeune fille? — C'est, lui répondit-il, une Moabite qui est venue de son pays avec Noémi. Elle nous a demandé la permission de glaner après les moissonneurs : depuis le matin jusqu'à cette heure, elle n'a pas cessé de travailler dans le champ, et n'est pas retournée un moment chez elle. » Alors Booz, adressant la parole à Ruth, lui dit : « Ecou-

tez, ma fille, n'allez point glaner dans un autre champ que le mien; j'ai ordonné à mes gens de ne vous inquiéter en rien; et même, si vous avez soif, vous pouvez aller boire de l'eau dont boivent mes gens. » Ruth, pénétrée de reconnoissance, se prosterna aux pieds de Booz, et lui dit : « D'où me vient ce bonheur, que j'aie trouvé grâce devant vos yeux, et que vous daigniez faire attention à moi, qui ne suis qu'une étrangère? — J'ai appris, lui répondit Booz, la conduite que vous avez tenue à l'égard de votre belle-mère, après la mort de votre mari. Je sais que, pour la suivre, vous avez quitté vos parens et votre terre natale, et que vous êtes venue chez un peuple inconnu. Que le Seigneur vous donne la récompense que mérite un si fidèle attachement! que le Dieu d'Israël, sous les ailes duquel vous vous êtes réfugiée, vous comble de ses grâces! » Ruth lui répondit : « Monseigneur, j'ai trouvé grâce devant vos yeux; vous m'avez consolée, et vous avez parlé au cœur de votre servante, qui n'est pas comparable à la dernière de vos moissonneuses. » Booz reprit : « Quand l'heure de manger sera venue, vous pouvez manger aussi avec mes gens du pain trempé dans le vinaigre. » Ruth resta donc dans le champ de Booz, suivant de près les moissonneurs. Elle y fit son repas, et, après s'être rassasiée, elle en eut encore de reste. Elle retourna ensuite glaner. Booz dit à ses gens : « Quand même elle voudroit moissonner avec vous, ne l'en empêchez pas; laissez même tomber exprès un grand nombre d'épis, pour qu'elle puisse les ramasser sans honte. » Ruth, après avoir glané jusqu'au soir dans le champ de Booz, battit les épis qu'elle avoit recueillis, et en tira trois mesures d'orge. Elle les remporta à la ville, et les montra à sa belle-mère : elle lui donna aussi les restes de son repas. « Dans quel champ avez-vous glané au-

jourd'hui, lui dit Noémi? Béni soit celui qui a eu pitié de vous! » Ruth lui apprit qu'elle avoit glané dans le champ d'un homme appelé *Booz*. « Que Dieu le bénisse, dit Noémi, puisqu'il n'oublie point après leur mort, ceux qu'il aima pendant leur vie! Cet homme, ajouta-t-elle, est notre parent. — Il m'a ordonné, reprit Ruth, de glaner derrière ses moissonneurs durant tout le temps de la moisson. — Vous ne pouvez mieux faire, ma fille, lui dit Noémi; peut-être éprouveriez-vous des rebuts dans un champ étranger. » Ruth s'occupa donc à glaner dans le champ de Booz, jusqu'à ce que l'orge et le froment fussent ramassés dans les greniers.

Lorsqu'elle fut revenue chez sa belle-mère: « Je cherche les moyens, lui dit Noémi, de vous procurer un repos solide, et de vous pourvoir avantageusement. Ce Booz, dans le champ duquel vous avez glané, est notre parent; cette nuit il vente son orge: prenez donc le bain, parfumez votre corps, parez-vous de vos plus beaux habits, et rendez-vous dans son aire: attendez, pour vous montrer, que Booz ait fini son repas et soit allé se coucher; vous viendrez alors, et vous vous coucherez à ses pieds, après avoir levé le manteau qui les couvrira: vous apprendrez ensuite de lui-même ce que vous devez faire. » Ruth exécuta fidèlement tout ce que sa belle-mère lui avoit prescrit. Booz, après s'être égayé par un repas champêtre, s'étant allé coucher près d'un monceau de gerbes, Ruth s'approcha doucement, leva le manteau qui couvroit ses pieds, et s'y prosterna. Booz, s'éveillant au milieu de la nuit, fut surpris de voir une femme à ses pieds. « Qui êtes-vous, demanda-t-il à Ruth? — Je suis, répondit-elle, Ruth, votre servante: étendez sur moi votre manteau, parce que vous êtes mon parent. — Ma fille, lui répondit Booz, vous êtes bénie de Dieu, parce que vous n'avez point

eu un attachement frivole pour les jeunes gens, soit pauvres, soit riches; et cette dernière action est encore d'un plus grand mérite que toutes les précédentes. Ne craignez donc rien; je ferai tout ce que vous me direz. Il n'y a personne dans la ville qui ne rende témoignage à votre vertu. J'avoue que je suis votre parent; mais il y en a un autre plus proche que moi : s'il veut user du droit de sa parenté et vous retenir pour femme, tant mieux! s'il ne le veut pas, je jure par le Seigneur, que je vous épouserai sans difficulté : dormez tranquillement jusqu'au matin. »
Ruth dormit donc à ses pieds le reste de la nuit. Le lendemain, elle se leva dès avant l'aurore, lorsqu'il n'y avoit pas encore assez de jour pour discerner les objets. « Prenez garde, lui dit Booz, que personne ne sache que vous êtes venue ici; » puis il ajouta: « Etendez le manteau qui vous couvre, et tenez-le des deux mains. » Ruth obéit, et Booz, mesurant six mesures d'orge, les mit dans le manteau. Ruth les emporta, et rentra dans la ville. Etant arrivée chez sa belle-mère, elle lui raconta fidèlement tout ce qui s'étoit passé, et ce que Booz lui avoit dit. « Voilà, ajouta-t-elle, six mesures d'orge qu'il m'a données, en me disant qu'il ne vouloit pas que je m'en retourne les mains vides. » Noémi lui répondit : « Attendez, ma fille, jusqu'à ce que nous voyions l'issue de cette affaire : soyez sûre que cet homme n'aura point de repos qu'il n'ait accompli tout ce qu'il vous a dit. »

En effet, Booz se rendit à la porte de la ville, et, s'y étant assis, il attendit qu'il vît passer ce parent dont on vient de parler. Dès qu'il l'aperçut, il l'appela par son nom, et lui dit : « Détournez-vous un peu, et vous asseyez ici ; » puis, prenant dix hommes des plus anciens de la ville, il les fit asseoir également : ensuite, adressant la parole à son parent: « Noémi, lui dit-il, qui est de retour du pays de Moab,

» est sur le point de vendre l'héritage de notre frère Elimélech; c'est ce que j'ai voulu vous faire savoir devant tous les témoins qui sont ici présens. Si vous voulez réclamer cet héritage par le droit que vous donne la parenté, vous pouvez l'acheter. Si ce n'est pas votre dessein, dites-le-moi, afin que je sache ce que je dois faire; car nous sommes, vous et moi, les seuls parens d'Elimélech, et vous êtes le plus proche. — Eh bien! j'acheterai cet héritage, répondit ce parent. — Mais si vous l'achetez, reprit Booz, il faut aussi vous charger de Ruth la Moabite, veuve d'un des fils d'Elimélech, afin que le nom de votre parent ne tombe pas dans l'oubli. — En ce cas, répondit le parent, je vous cède mon droit de parenté; car je ne veux pas faire tort à ma propre famille : usez de mon privilége; je déclare que j'y renonce très-volontiers. » Or c'étoit autrefois la coutume dans Israël, que, lorsque le parent le plus proche cédoit son droit à un autre, il se déchaussoit, pour confirmer cette cession, et donnoit son soulier à celui auquel il remettoit son privilége. Booz dit donc à son parent : « Otez votre soulier; » ce qu'il fit aussitôt. Puis, s'adressant aux anciens et à tous ceux qui étoient présens : « Vous êtes tous témoins aujourd'hui, leur dit-il, que Noémi me livre tout ce qui appartient à Elimélech et à Mahalon, et que je prends pour femme Ruth la Moabite, veuve de Mahalon, pour ne pas laisser périr le nom du défunt. » Les anciens et tous ceux qui étoient assemblés à la porte de la ville, lui répondirent : « Nous en sommes tous témoins. Que cette femme, qui entre dans votre maison, ressemble à Rachel et à Lia, dont la fécondité a peuplé la maison d'Israël! qu'elle soit un modèle de vertu dans Ephrata, et que son nom devienne célèbre dans Béthléem! » Booz épousa donc Ruth, qui bientôt devint enceinte et lui donna un fils.

Toutes les femmes félicitèrent à l'envi Noémi. « Que Dieu soit béni! s'écrièrent-elles, qui vient de donner un héritier à votre famille, un consolateur et un appui à votre vieillesse! » Noémi prit l'enfant dans son sein, et lui servit de nourrice. Il fut nommé *Obed,* et il eut dans la suite pour fils Isaï, père de David.

ABATHAI-TZÉVI : célèbre imposteur juif, qui rut en 1666, et qui voulut persuader à ceux de nation qu'il étoit le Messie qu'ils attendoient. Un tre imposteur, nommé *Lévi*, s'étoit associé avec lui, se faisoit passer pour le prophète Elie. La plupart s Juifs se laissèrent surprendre par les discours pa- tiques de Tzévi, d'autant plus dangereux, qu'ils ient soutenus de l'apparence de plusieurs vertus. fourbe affectoit beaucoup d'humilité et de modes- , et faisoit profession d'une chasteté irréprochable; is les Juifs de Smyrne, plus éclairés que les autres, furent point la dupe de cet hypocrite, et, bien n de le reconnoître pour le Messie, ils le condam- rent à mort : mais cet arrêt ne fut point exécuté, n'empêcha pas l'imposteur de prendre le titre de i des Rois d'Israël, et de se former un parti nom- eux. Il semble que sa prospérité lui fit tourner la e; car il eut l'imprudence d'aller à Constantino- , quoiqu'il eût outragé le Grand-Seigneur, en ant effacer son nom des prières publiques. Ce nce le fit arrêter, et ordonna qu'on lui tranchât ête. Il parut en 1703 un autre imposteur, nommé *niel*, qui soutint que Tzévi n'étoit pas encore rt, et qu'on le verroit bientôt reparoître avec plus gloire que jamais. *Voyez* DANIEL.

SABBAT. C'est la principale fête des Juifs, et celle ils observent avec le plus grand soin : on la nomme *bat*, parce qu'on la célèbre toujours le samedi. le est instituée en l'honneur du repos que Dieu prit rès avoir créé toutes choses; c'est pourquoi, le de- ir le plus important qu'impose la fête du sabbat, st de ne rien faire. Les rabbins, toujours minutieux r ce qui concerne l'extérieur du culte, ont réduit

à trente-neuf articles toutes les choses qu'il est défendu de faire le jour du sabbat, et tous les différens travaux auxquels l'homme peut s'occuper : le détail en seroit ennuyeux. Les Juifs poussent jusqu'à l'extravagance leurs scrupules sur ce qui regarde le repos du sabbat. Ils n'osent ni allumer ni éteindre le feu : ils ont soin d'apprêter la veille tout ce qui est nécessaire pour leur repas : ils évitent de porter ce jour-là aucun fardeau, et même ils ont la précaution de ne pas trop se charger d'habits, et veillent à ce que leurs femmes et leurs enfans n'aient précisément sur eux que ce qui est nécessaire pour se vêtir. Tout entretien sur les affaires temporelles, sur le prix des denrées ou des autres marchandises, leur est interdit; ils ne peuvent, ce jour-là, ni rien donner ni rien recevoir, ni manier aucun outil ni rien qui soit pesant. S'ils sortent de la ville, il ne leur est permis de faire qu'un mille de chemin. Manier de l'argent, monter à cheval, aller en bateau, jouer des instrumens, se baigner, sont autant de choses contraires à la loi du sabbat. A peine permet-on aux chirurgiens de panser les plaies de leurs malades : il n'y a que les médecins auxquels on laisse la liberté d'exercer leurs fonctions, dans le cas où le malade auroit besoin d'un prompt secours.

Le sabbat commence le vendredi au soir, environ une demi-heure avant le coucher du soleil. Il y a, dans quelques villes, un homme chargé d'avertir les fidèles quelque temps auparavant que le sabbat commence, afin qu'ils puissent préparer tout ce qui leur est nécessaire pour ce jour-là. Dès que le sabbat est commencé, les femmes allument dans la chambre une lampe à six ou quatre lumignons, qu'elles laissent brûler pendant la plus grande partie de la nuit. Elles mettent sur la table une nappe blanche, et sur cette nappe, un pain, qu'elles couvrent d'un autre linge.

es plus dévots, pour commencer dignement le sabbat, prennent du linge blanc, se lavent les mains et e visage, et vont à la synagogue offrir à Dieu les prémices de ce saint jour. Lorsqu'ils retournent dans eurs maisons, s'ils rencontrent quelqu'un, ils le saluent, en lui disant; « Bon sabbat! » C'est aussi l'usage, au commencement du sabbat, que les pères bénissent leurs enfans, les maîtres leurs disciples. On se met ensuite à table : le maître de la maison, prenant en main une coupe pleine de vin, récite un passage de l'Ecriture relatif à la fête; bénit ce vin, et, après en avoir bu une partie, en donne à boire à tous les convives : il bénit ensuite le pain, et en distribue à tout le monde. Après le repas, on se couche, et, pour faire honneur au repos du sabbat, chacun prolonge son sommeil plus qu'à l'ordinaire.

Le samedi matin, tous se rendent à la synagogue, pour y réciter des prières convenables à la fête. Ce jour-là, on emploie sept personnes à faire la lecture de la section du Pentateuque. (*Voyez* Sépher Dora.) On joint à ces lectures celle d'un endroit des Prophètes qui s'y rapporte. C'est ordinairement un enfant à qui l'on fait faire cette dernière lecture, qu'on nomme *aftara*. On fait ensuite une prière solennelle pour la prospérité du prince dans l'Etat duquel on habite. Cette prière est suivie d'une autre, qu'on nomme *mussaf*, c'est-à-dire *ajoutée*, qui renferme les paroles du sacrifice qui se faisoit autrefois, le jour du sabbat, au temple de Jérusalem. On solennise aussi le jour du sabbat par des instructions publiques, qui se font indifféremment, le matin ou l'après-dîner, dans les synagogues. Vers le soir, on retourne à la synagogue, où l'on fait les prières avec la lecture du livre de la loi, seulement à trois personnes.

Les Juifs font ordinairement trois repas pendant les vingt-quatre heures que dure le sabbat. Le premier

ment d'un auteur judicieux, dans ses Mémoires et Observations sur l'Angleterre, les Sabbataires ne sont que des Chrétiens qui ont adopté quelques rits du judaïsme. « Il y a, dit cet auteur, une société particulière..... de gens qui sont connus sous le nom de » *Sabbataires*. Ils font profession d'attendre le règne » de mille ans..... Ces Sabbataires sont ainsi nommés » parce qu'ils ne veulent pas transporter le repos du » samedi au dimanche. Ils cessent de travailler dès le » vendredi au soir de bonne heure, et sont très-rigides » des observateurs de leur sabbat. Ils n'administrent le » baptême qu'aux adultes..... La plupart d'entr'eux » ne mangent ni porc, ni sang, ni viandes étouffées..... » Leur morale est sévère, et toute leur conduite ex» térieure pieuse et chrétienne. »

SABÉISME. C'est ainsi qu'on nomme le culte que l'on rend aux élémens et aux astres, culte qui, sans doute, est la plus noble de toutes les idolâtries.

1. Les Persans, qui avoient reçu des premiers patriarches la connoissance du vrai Dieu, corrompirent, dans la suite, la pureté de leur religion, en y mêlant le sabéïsme, quoique le docteur Hide prétende qu'ils ne l'ont jamais poussé jusqu'à l'idolâtrie. Prideaux, dans son Histoire des Juifs, nous apprend les motifs qui engagèrent les anciens Perses à adopter le culte des astres et des élémens. « Sentant, dit-il, leur néant » et leur indignité, ils ne pouvoient comprendre qu'ils » pussent d'eux-mêmes avoir accès auprès de l'Etre » suprême. Ils le trouvoient trop pur et trop élevé » pour des hommes vils et impurs, tels qu'ils se re» connoissoient. Ils en conclurent qu'il falloit qu'il y » eût un médiateur par l'intervention duquel ils » pussent s'adresser à lui : mais, n'ayant point de claire » révélation de la qualité du médiateur que Dieu des» tinoit au monde, ils se choisirent eux-mêmes des » médiateurs par le moyen desquels ils pussent s'a-

» dresser au Dieu suprême; et comme ils croyoient, » d'un côté, que le soleil, la lune et les étoiles étoient » la demeure d'autant d'intelligences qui animoient » ces corps célestes et en régloient les mouvemens; » de l'autre, que ces intelligences étoient des êtres » mitoyens entre le Dieu suprême et les hommes, ils » crurent aussi qu'il n'y en avoit point de plus pro- » pres à servir de médiateurs entre Dieu et eux. »

2. Les anciens habitans de la Libye et de la Numidie rendoient des honneurs divins à quelques planètes. Leur culte consistoit en prières et en sacrifices.

3. Les Indiens de Nicaragua, de Darien, de Panama, de la vallée de Tunia, dans l'Amérique méridionale, adorent le soleil et la lune, qu'ils regardent comme le mari et la femme, et les autres astres. On ne sait rien de particulier sur le culte qu'ils leur rendent. Les habitans de Cumane et de Paria honorent les mêmes divinités. Lorsque la foudre gronde, ils s'imaginent que le soleil est irrité, et mettent tout en usage pour appaiser sa colère. S'il arrive qu'il s'éclipse, ils pensent que c'est pour punir leurs crimes qu'il leur refuse sa lumière : dans cette idée, ils cherchent à expier leurs fautes par les exercices les plus rigoureux de la pénitence. Ils exercent mille cruautés sur leurs corps, s'arrachent les cheveux, et se déchirent impitoyablement avec des arêtes de poissons. Le sexe le plus foible ne le cède point alors aux hommes en courage, ou plutôt en fanatisme. On voit les femmes et les filles se faire des incisions profondes sur le visage et les bras, et faire ruisseler leur sang. Ils continuent ces pieuses cruautés, jusqu'à ce que le soleil, ayant recouvré son premier éclat, témoigne qu'il leur accorde le pardon de leurs crimes.

4. On peut mettre au rang des adorateurs des astres, les peuples de Cubagua, de la Caribane et de la Nouvelle-Andalousie, dans l'Amérique méridionale.

Ils pensent, comme les anciens Païens, que le so
parcourt les airs, monté sur un char rayonnant
lumière; mais ce ne sont pas des chevaux, selon
qui sont attelés à ce char, ce sont des tigres: c
par cette raison qu'ils ont un respect particulier p
les tigres. Ils poussent l'attention jusqu'à pren
soin de leur subsistance; et c'est pour les nou
qu'ils laissent exposés dans les bois les corps des
funts. Ils racontent, à ce sujet, que leurs anc
ayant négligé de donner aux tigres leur portion
dinaire, le soleil, irrité, s'en vengea en consu
une grande partie du pays.

5. On prétend que les sauvages de la province d
Los-Quiros, en Amérique, adorent le soleil, la lu
et les étoiles. La seule preuve qu'on en ait, c'est qu'o
a remarqué que ces astres étoient peints sur leu
tentes et sur leurs pavillons.

6. Le P. Picolo dit que les habitans de la Califo
nie rendent des hommages à la lune et se coup
les cheveux en son honneur. *Voyez* IDOLATRIE.

SABELLIENS : hérétiques du deuxième siècl
Leur doctrine ne différoit de celle des Noétien
qu'en ce qu'ils reconnoissoient trois personnes e
Dieu; mais, ce qui revient à la même erreur, ils n
les croyoient pas réellement distinctes : c'étoit à pe
près le même Dieu qui portoit trois noms différen
Sabellius, Libyen de nation, étoit l'auteur de cett
hérésie.

SABINS. On donne ce nom, en Turquie, à que
ques astrologues et naturalistes qui sont persuadé
à cause de la grande influence du soleil et de la lu
sur les choses d'ici-bas, qu'il y a quelque divinité da
ces deux luminaires du monde. Ils sont d'ailleurs fo
indifférens pour tout ce qui concerne les devoirs d
la vie civile et ceux de la religion. Médiocreme
touchés des disgrâces qui leur surviennent, ils so

sensibles à la bonne fortune, et ne se fâ-
plus des injures qu'on leur dit, ou des
a leur fait, que nous ne nous fâchons d'une
ie qui nous mouille, ou des ardeurs de la
qui nous échauffent.

S : fêtes que les Babyloniens célébroient
en l'honneur de la déesse Anétis. Elles com-
le sixième jour du mois loüs, qui répond
ois de septembre, et duroient l'espace de
. Les cérémonies de ces fêtes avoient beau-
rapport avec celles des Saturnales chez des
Pendant ces cinq jours, non-seulement les
jouissoient de toutes les prérogatives de la
ais encore ils avoient le droit de comman-
rs maîtres. Dans chaque maison, ils choisis-
d'entr'eux un chef, auquel ils donnoient le nom
. Ce chef étoit revêtu d'une robe royale,
respecté comme le maître de la maison.
cérémonies de ces fêtes étoit l'exécution pu-
n criminel; mais, quelques jours avant son
on lui permettoit de prendre tous les plai-
pouvoit souhaiter.

T (*religieux du*). Ce nom fut donné aux
de l'ordre de la Pénitence de Jésus-Christ,
ils étoient vêtus de robes faites en forme

MENTAIRES. Ce nom fut donné, dans
siècle, aux hérétiques qui nioient la présence
Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et qui n'y
soient qu'un simple signe ou sacrement :
nt particulièrement les Zwingliens et les
s.

E : cérémonie solennelle en laquelle on
e sainte onction aux rois de France, avec
qu'on croit avoir été apportée exprès du
ne colombe, dans une fiole appelée la *sainte*

ampoule. C'est à Reims que les rois de France sont sacrés, et l'archevêque de cette ville a seul le droit de faire cette cérémonie; mais ce fait n'est pas prouvé. *Voyez* COURONNEMENT.

En plusieurs provinces, on appelle *sacre* la procession solennelle qui se fait le jour de la fête du saint sacrement. *Voyez* CONSÉCRATION.

Sacre du czar de Russie. Cette cérémonie se fait à Moscou, capitale de l'empire. Dans cette ville, se rendent tous les prélats et seigneurs russes, dont le concours contribue à rendre la fête plus solennelle. On construit exprès une tribune dans l'église du château. Dans cette tribune il y a trois siéges également éloignés l'un de l'autre : l'un est destiné pour le nouveau czar; l'autre pour le patriarche qui doit faire la cérémonie : on place sur le troisième le bonnet et le manteau ducal. Ces deux ornemens sont remarquables par leurs richesses, particulièrement le bonnet, lequel est couvert de perles et de diamans; au milieu est une houppe, d'où pend une petite couronne, également garnie de pierreries. Dès que le czar, conduit par le patriarche, entre dans l'église, tous les prêtres aussitôt commencent à chanter des hymnes. Après que le patriarche a fait sa prière à Dieu et à S. Nicolas, patron de la Russie, le premier conseiller d'État lui présente le grand duc, comme pour lui demander, au nom de tout le peuple, qu'il sacre ce prince. Le patriarche fait asseoir le nouveau czar sur le premier des trois siéges de la tribune, puis il lui fait le signe de la croix sur le front avec une petite croix de diamans, et lui donne sa bénédiction. Après quoi, il se fait apporter, par deux métropolitains, le bonnet et le manteau, et il charge quelques boyards, qui sont des seigneurs du pays, du soin d'en revêtir le prince. Cette cérémonie étant achevée, le patriarche bénit de nouveau le czar, et lui signe encor

le front avec la petite croix de diamans. Les autres prélats viennent aussi donner leur bénédiction au prince. Après cela, on chante des litanies et des prières pour la prospérité du nouveau czar. Tous les boyards viennent lui baiser la main, et se frapper le front devant lui. Enfin le patriarche finit par exhorter le czar à remplir tous les devoirs que sa dignité lui impose; exhortation qu'il termine par une nouvelle et dernière bénédiction.

SACREMENT. C'est, en général, le signe d'une chose sacrée. Les sacremens de l'ancienne loi étoient des signes sacrés qui avoient la vertu de signifier la grâce qui devoit être communiquée aux hommes par la passion de J. C. Ils étoient la figure et l'ombre des sacremens de la nouvelle loi; mais ils n'avoient pas la vertu de conférer la grâce. Ils consistoient en diverses oblations, et en des cérémonies charnelles et imposées jusqu'au temps que cette loi seroit corrigée par une nouvelle. Les sacremens de la nouvelle loi, selon la définition du concile de Trente, sont un signe sensible, qui, par l'institution divine, a la vertu de signifier et de produire la sainteté et la justice. Ils ont tous été institués par Jésus-Christ, et le concile de Trente prononce anathême contre quiconque soutiendra le contraire. La fin des sacremens, est 1.º d'effacer les péchés et de conférer la grâce; 2.º d'unir les fidèles ensemble, par des signes qui fassent connoître qu'ils sont tous d'une même religion. L'Eglise a déclaré expressément qu'il y avoit sept sacremens, qui sont le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre, et le Mariage. (Chacun de ces sacremens a son article particulier dans cet ouvrage). Il est vrai que, dans les saintes Ecritures ni dans les ouvrages des Pères, on ne trouve pas ce nombre déterminé de sept; mais il n'y a aucun des sept sacremens dont il n'y soit fait

mention. Si l'Eglise a enseigné, par un article exprès de sa doctrine, qu'il y en avoit sept, ce n'a été qu'à l'occasion de certaines hérésies qui se sont élevées, et qui n'admettoient qu'un certain nombre de sacremens. Le concile de Trente enseigne que tous les sacremens ne sont point égaux en dignité; et voici l'ordre selon lequel il les range : l'Eucharistie est au premier rang, ensuite le Baptême, puis l'Ordre, la Confirmation, la Pénitence, l'Extrême-Onction, et le Mariage.

Quoique tous les sacremens soient nécessaires pour le salut, il y en a cependant quelques-uns d'une nécessité plus grande que les autres. Le Baptême est d'une nécessité simple et absolue pour tous les hommes; la Pénitence, pour tous ceux qui sont tombés dans le péché mortel; l'Ordre, pour l'Eglise en général, mais non pour les fidèles en particulier. Les théologiens considèrent, dans les sacremens, la matière, la forme, et le ministre. La matière d'un sacrement, c'est la chose sensible dont on se sert pour conférer ce sacrement : telle est l'eau dans le Baptême. La forme consiste dans les paroles qui sont jointes avec les choses sensibles : ainsi, dans le Baptême, cette formule : « Je » te baptise au nom du Père, et du fils, et du Saint-» Esprit », est ce qu'on appelle la forme. Un changement notable dans la matière ou dans la forme, rend le sacrement nul. Le changement dans la matière est notable, lorsque la chose sensible dont on se sert, n'est pas de la même espèce que celle qui a été prescrite par Jésus-Christ : par exemple, si, dans le Baptême, au lieu d'eau, on se servoit de vin ou de quelqu'autre liqueur, le Baptême seroit nul. Le changement est notable dans la forme, lorsque les paroles n'ont plus le sens qu'elles doivent avoir par l'institution de notre Seigneur Jésus-Christ; comme si, par exemple, en baptisant, on omettoit une des trois per-

sonnes de la sainte Trinité, ou quelqu'autre parole essentielle. Les évêques sont les seuls ministres du sacrement de Confirmation et de celui de l'Ordre; les prêtres confèrent les autres sacremens. Il est essentiel, pour la validité du sacrement, que le ministre, en appliquant la matière, et en prononçant la formule, ait intention de conférer un sacrement, et de faire ce que l'Eglise fait. Cette intention, si elle n'est pas actuelle, doit au moins être virtuelle.

Sacremens des vivans. Les théologiens appellent ainsi les sacremens institués pour les fidèles qui sont en état de grâce : tels sont la Confirmation, l'Eucharistie, l'Ordre, l'Extrême-Onction, et le Mariage.

Sacremens des morts. Ce sont ceux qui sont institués pour donner la vie spirituelle aux personnes qui sont mortes à la grâce : tels sont le Baptême et la Pénitence.

2. Les Abyssins confondent les mystères avec les sacremens, et donnent ce nom à la sainte Trinité et à l'Incarnation. Dans une lettre que l'empereur d'Abyssinie écrivit au roi de France, dans laquelle il lui rend compte de sa foi, il reconnoît cinq sacremens, qu'il appelle mystères. Le premier, dit le monarque éthiopien, est la description de la sainte Trinité; le second, l'Incarnation du fils de Dieu; le troisième, le Baptême; le quatrième, l'Eucharistie; le cinquième, la résurrection des morts. Quelques auteurs ont révoqué en doute la vérité de cette lettre. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Abyssins ne reconnoissent pas les mêmes sept sacremens que l'Eglise romaine enseigne. A peine connoissent-ils la Confirmation et l'Extrême-Onction. L'ignorance profonde et la négligence de leur clergé est cause qu'ils administrent très-mal les sacremens, même ceux qu'ils connoissent.

Exposition du saint Sacrement. Le premier réglement pour l'exposition du S. Sacrement fut fait dans

le concile de Cologne, tenu, en 1452, par le cardinal Cusat, légat *à latere* du pape Nicolas V. Il est conçu en ces termes : « Afin de rendre plus d'honneur au » très-saint Sacrement, nous ordonnons qu'à l'ave» nir, il ne soit, en aucune manière, exposé à la vue » des fidèles, ni porté processionnellement à décou» vert en des ostentoires à claire-voie (c'est ce qu'on » appelle des soleils), si ce n'est durant la fête du » corps de Jésus-Christ et son octave, et, hors ce » temps, une fois l'année seulement, en chaque ville » ou bourgade, ou en chaque paroisse; et ce, par » une permission expresse de l'ordinaire, comme » pour la paix ou quelqu'autre nécessité pressante; » et qu'alors, cela se fasse avec une extrême révérence » et une très-grande dévotion. » Le concile craignoit sans doute que l'exposition du S. Sacrement, devenant trop fréquente, ne diminuât quelque chose du respect dû à cet auguste mystère, ou ne rendît la dévotion des fidèles trop dépendante des sens. Dans les églises cathédrales, et dans plusieurs collégiales, on n'expose le saint Sacrement que pendant l'octave de la Fête-Dieu, si l'on en excepte les cas de nécessité rares et extraordinaires.

Fête du saint Sacrement. Voyez Fête-Dieu.

Congrégation du saint Sacrement, ou de la primitive observance de l'ordre des Frères Prêcheurs. C'est une réforme de S. Dominique, faite en France par le père Antoine le Quien, dit *du saint Sacrement.*

Filles du saint Sacrement : religieuses dont l'institution a pour fin principale l'adoration du très-saint Sacrement de l'autel.

SACRIFICATEUR. Chez les Juifs et chez les Gentils, on appeloit ainsi les prêtres chargés d'offrir les sacrifices. Dans les premiers âges du monde, il n'y avoit point d'autres sacrificateurs que les pères de famille. *Voyez* Cohanim.

Souverain Sacrificateur. Voyez *Grand-Prêtre, à l'article* Prêtre.

SACRIFICE. C'est, dans le sens le plus général, toute action de religion par laquelle la créature raisonnable s'offre à Dieu et s'unit à lui; mais, dans la signification propre, c'est une offrande d'une chose extérieure et sensible, faite à Dieu par un ministre légitime, avec quelque destruction ou changement de la chose offerte, qui est appelée *victime* ou *hostie*, pour reconnoître par là le pouvoir de Dieu, et rendre hommage à sa souveraine majesté.

1. Les sacrifices d'Abel et de Caïn sont les premiers dont il soit fait mention dans l'Ecriture. Abel, qui étoit pasteur, offroit à Dieu les premiers nés de ses troupeaux; Caïn, qui s'appliquoit à l'agriculture, présentoit au Seigneur les fruits de la terre. Noé, au sortir de l'arche, éleva un autel au Très-Haut, et lui immola plusieurs animaux choisis entre ceux qu'il avoit sauvés du déluge. Melchisédech, roi de Salem, et prêtre du Seigneur, étant allé à la rencontre d'Abraham, qui venoit de remporter une victoire, offrit pour lui, en action de grâces, du pain et du vin. On lit dans la Genèse, que les patriarches Abraham, Isaac et Jacob offrirent au Seigneur de fréquens sacrifices. Lorsque les Israélites furent sur le point de sortir de l'Egypte, ils immolèrent l'agneau pascal, selon l'ordre qu'ils en avoient reçu de Dieu.

2. Les sacrifices sont une des plus considérables parties de la loi que Dieu donna à son peuple. Il en régla lui-même toutes les cérémonies, et descendit, sur cet article, dans les derniers détails. Voici les principales règles qui sont prescrites, à ce sujet, dans le Lévitique. Les victimes que les Juifs pouvoient immoler étoient de cinq sortes : 1° des vaches, des taureaux et des veaux ; 2° des brebis ou des béliers ; 3° des chèvres ou des boucs; 4° des pigeons; 5° des tourte-

relles. Celui qui amenoit la victime au prêtre pour être immolée, étendoit d'abord la main dessus; et, dans cet état, il confessoit ses péchés. L'animal étoit ensuite égorgé; puis on l'écorchoit, et on le coupoit en six ou en neuf parties. On lavoit avec soin les entrailles, et on recevoit le sang dans des coupes. Le prêtre, après avoir arrosé de ce sang les quatre cornes de l'autel, versoit au pied ce qui en restoit; après quoi, l'on mettoit sur le feu les chairs de la victime, et on les laissoit se consumer entièrement, si le sacrifice étoit un holocauste; sinon, on se contentoit d'en brûler les entrailles : la graisse et le reste étoient partagés entre les prêtres et ceux qui avoient fourni la victime. Pendant le sacrifice, les lévites chantoient des hymnes en l'honneur de Dieu, et lui offroient la victime qui brûloit sur l'autel.

Il seroit ennuyeux d'entrer dans un long détail sur cette matière. Nous ajouterons seulement qu'ils distinguoient trois sortes de sacrifices : les Holocaustes (*Voyez cet article*); les sacrifices expiatoires; les sacrifices volontaires et eucharistiques. Dans les sacrifices expiatoires, le prêtre faisoit sept aspersions avec le sang de la victime; dans les sacrifices eucharistiques, le sang de la victime étoit répandu au pied de l'autel, et tomboit, à travers une grille, dans une espèce de canal par lequel il alloit se rendre dans le torrent Cédron. Lorsque les victimes étoient des oiseaux, le prêtre leur écrasoit la tête avec l'ongle : il arrachoit la tête à ceux qui devoient servir d'holocauste, et tordoit le cou à ceux qui devoient être offerts en sacrifice expiatoire. Le sang et la graisse des victimes étoient brûlés sur l'autel. Dans les sacrifices expiatoires, la plus grande partie de la victime étoit pour les prêtres; mais, dans les sacrifices eucharistiques, ils n'avoient que l'épaule droite et la poitrine. Le reste étoit au profit de celui qui avoit fourni la

victime. Les sacrifices des animaux n'étoient pas capables d'honorer Dieu d'une manière digne de lui : ils ont été tous abolis par le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix; sacrifice qui se renouvelle chaque jour sur nos autels, d'une manière non-sanglante, et qui est le seul digne de la majesté suprême de Dieu.

3. Les cérémonies des sacrifices qui étoient en usage chez les Grecs, sont décrites en plusieurs endroits des ouvrages d'Homère. On commençoit, dit le poète, par se laver les mains, puis on prenoit des gâteaux salés; alors on faisoit sa prière au dieu pour qui le sacrifice étoit destiné, et l'on spécifioit à quelle intention on le lui offroit. Après cette prière, on jetoit les gâteaux salés sur la victime, afin de la purifier; puis on la tuoit, on l'écorchoit, et on lui coupoit les cuisses, que l'on faisoit brûler; pendant qu'elles étoient sur le feu, le prêtre les arrosoit avec du vin. Il étoit entouré, dans cette cérémonie, de plusieurs jeunes gens qui portoient en main de la verveine. Le sacrifice finissoit toujours par un festin, dans lequel on mangeoit les chairs de la victime. Les Grecs, dans les siècles mêmes de leur plus grande politesse, pratiquèrent ces horribles sacrifices qui nous révoltent tant dans les sauvages de l'Amérique.

4. Les Romains pratiquoient à peu près les mêmes cérémonies. La victime étant amenée à l'autel, on l'examinoit soigneusement pour voir si elle avoit toutes les qualités requises; puis on la purifioit par une certaine cérémonie appelée *lustration*. Le prêtre, après avoir adressé ses prières à Janus, à Vesta, et particulièrement au dieu auquel il sacrifioit, jetoit sur la tête de la victime de la farine cuite mêlée avec du sel; puis, portant à sa bouche une coupe de vin qu'on lui présentoit, il en goûtoit un peu, et en faisoit goûter aux assistans; après quoi, il arrosoit avec cette liqueur la tête de la victime. Cette dernière cé-

rémonie s'appeloit *libation*, et la première, *immolation*, du latin *mola*, qui signifie farine ou pâte salée. Toutes ces préparations étant finies, le sacrificateur arrachoit d'entre les cornes de la victime un peu de poil, qu'il jetoit dans le feu allumé sur l'autel. On égorgeoit ensuite la victime, dont on recevoit le sang dans des coupes. Lorsqu'elle étoit écorchée et lavée, on la livroit aux aruspices, qui en examinoient les différentes parties internes, comme le foie, le poumon, le cœur. Après cet examen, les ministres du sacrifice coupoient un petit morceau de chaque membre de la victime : ils couvroient tous ces morceaux de farine de froment, les mettoient dans de petits paniers, et les portoient au sacrificateur, qui les jetoit dans le feu; c'étoit la part du dieu : le reste étoit destiné au festin qui terminoit toujours le sacrifice.

Plutarque rapporte que les Romains, étant près d'entreprendre la guerre contre les Gaulois, alors commandés par Viridomare, consultèrent les livres des Sibylles, et y trouvèrent certains oracles qui leur promirent la victoire, s'ils enterroient vivans deux Gaulois et deux Grecs. Les Romains obéirent à l'oracle, et enterrèrent un homme et une femme de chaque nation. Plutarque ajoute qu'ils offroient en secret des sacrifices à ces malheureuses victimes, dans le mois de novembre, mais que le peuple n'y assistoit point.

5. Les Scythes immoloient en l'honneur de leurs dieux la centième partie des prisonniers qu'ils faisoient à la guerre. Voici quelles étoient les cérémonies de ces barbares sacrifices. Ils commençoient par répandre du vin, en forme de libation, sur la tête du captif; ils lui coupoient ensuite la gorge, recevoient dans un vase son sang, et en frottoient un vieux sabre rouillé, qui étoit le symbole du dieu de la guerre, et qui étoit placé au sommet de l'autel; après quoi ils

coupoient le bras droit à l'infortunée victime, le jetoient en l'air, et le laissoient dans l'endroit où il tomboit. Ils abandonnoient ensuite le corps de la victime, qui demeuroit dans le même lieu où elle avoit été immolée.

Pour ce qui regarde les sacrifices d'animaux, qu'ils offroient au dieu Mars, ils lioient les quatre pattes de l'animal avec un nœud coulant. Le prêtre défaisoit ce nœud par derrière, terrassoit la victime, en invôquant le Dieu auquel elle étoit offerte, et l'étrangloit avec une corde entortillée autour d'un bâton. Il l'écorchoit ensuite, et la mettoit en pièces. Il mettoit les morceaux dans un pot, ou dans la peau même de la victime; il y méloit une certaine quantité d'eau, et les faisoit cuire; après quoi, il en jetoit une partie devant l'autel de la divinité, en forme d'offrande, et se régaloit du reste avec les autres prêtres.

6. Les habitans de la Tauride immoloient, en l'honneur de Diane, tous les étrangers, et particulièrement les Grecs qui faisoient naufrage sur leurs côtes. Ils les assommoient à coups de massue, en les chargeant d'horribles imprécations, et précipitoient ensuite leurs cadavres du haut de la montagne sur laquelle le temple de la déesse étoit bâti; ou, selon d'autres, ils les enterroient, à l'exception de la tête, qu'ils mettoient au bout d'une perche. On sait la fable tragique d'Oreste et d'Iphigénie, que les poètes Grecs racontent à ce sujet.

7. Les anciens Perses offroient des sacrifices aux élémens, non pas dans un temple, mais en plein air, dans le lieu le plus net et le plus propre que l'on pouvoit trouver. Le sacrificateur prioit pour tout le peuple, et particulièrement pour le Roi. Le sacrifice étant fini, il mettoit en pièces la victime, en plaçoit les différens morceaux sur du trèfle, et chantoit en-

des églises, par le ministère de leurs prêtres. Ils tr pent le doigt dans le sang de la victime égorgée : en font une croix sur la porte de leurs maisons. L prêtre retient pour lui la moitié de la victime, et ce qui l'ont présentée en consomment les restes. Il a point de bonne famille qui ne vienne offrir anneau aux fêtes de l'Epiphanie, de la Transfigura tion, de l'Exaltation de la sainte Croix, et de l'As somption de la sainte Vierge, qu'ils appellent *le jo du sacrifice général*. Ils font de pareilles offrandes à Dieu, pour en obtenir la guérison de leurs maladi ou d'autres bienfaits temporels.

12. Les Lapons regardent les femmes comme indignes d'offrir des sacrifices à la divinité : ils ne leu permettent pas même l'entrée des lieux destinés au culte divin. Ces peuples sacrifient à leurs dieux des animaux de toute espèce, jusqu'à des chiens et des chats; mais plus communément ils immolent des rennes. Ils ne font jamais aucun sacrifice, qu'ils ne se soient assurés auparavant que la divinité acceptera favorablement la victime qu'ils se préparent à lui immoler, et, pour le savoir, ils se servent de leur tambour magique. (On peut voir ce que c'est que cet instrument à l'article TAMBOUR MAGIQUE.) Voici la manière dont ils s'y prennent, telle qu'elle est décrite dans l'*Histoire de la Laponie* par Schæffer. « Après » avoir attaché la victime derrière la cabane, ils tirent » du poil de dessous le cou de la bête, qu'ils attachent » à un des anneaux du tambour dont ils veulent se » servir. Un de la compagnie frappe sur ce tambour, » pendant que l'assemblée chante une courte prière. » Si le paquet d'anneaux, à l'un desquels on avoit » attaché un poil de la victime, et qui étoit aupara- » vant immobile, se remue en même temps qu'on » frappe sur le tambour, et va se poser sur la figure » du dieu, comme, par exemple, de Thoron, ils

» prennent cela comme une preuve certaine que le » sacrifice de la victime sera fort agréable à ce dieu. » Si, au contraire, le paquet d'anneaux demeure fixe, » sans changer de place, nonobstant l'agitation du » tambour, ils offrent cette victime à un autre dieu, » et frappent, pour la seconde fois, sur le tambour, » en chantant une autre prière.... Si le paquet d'an- » neaux ne se remue pas plus que la première fois, » ils s'adressent encore à un autre, et recommencent » toutes ces cérémonies. » C'est ordinairement pendant l'automne que les Lapons offrent des sacrifices à leurs divinités.

« Ces peuples, dit encore le même auteur, n'offrent » au soleil que des rennes jeunes et femelles.... On » passe un fil blanc par l'oreille droite de la renne, » pour marquer que c'est une victime consacrée au » soleil. Au lieu que, dans les autres sacrifices, on » prend des branches de bouleau, à celui-ci on en » prend de saule. De ces branches de saule on fait » deux cercles de la grandeur de ceux des demi- » tonnes de bière. A ces cercles ils attachent de pe- » tits morceaux de chair, pris de toutes les parties du » corps de la bête. Ils les posent sur une espèce de » table, derrière leurs cabanes.... Sur cette même » table, ils arrangent en forme de cercle les os prin- » cipaux de la victime. »

13. Les Tartares idolâtres ne se permettent pas de briser les os des animaux qu'ils ont immolés à leurs dieux, et, pour cette raison, ils les brûlent.

14. Les Tartares Burates, qui habitent dans la Sibérie, ont coutume de planter des pieux devant leurs tentes, et d'y embrocher des boucs et des brebis, auxquels ils font plusieurs salutations, tant qu'ils s'aperçoivent qu'ils respirent encore. Ce sont là leurs sacrifices, et ils les font deux ou trois fois chaque année. De temps en temps ils sacrifient, pour l'expiation

culte étoit simplement civil et politique, et ne devoit pas être taxé d'idolâtrie; fondés sur ce que les Chinois déclaroient que, dans les honneurs qu'ils rendoient à leurs philosophes et à leurs parens, ils n'avoient pas d'autre intention que de leur témoigner leur reconnoissance pour les bienfaits qu'ils en avoient reçus. Les autres religieux, moins indulgens, ne voyoient dans ces cérémonies qu'une horrible impiété, et défendoient à leurs prosélytes d'y assister. Sans entrer dans cette question superflue, nous allons donner la description des cérémonies qui se pratiquent en l'honneur des morts; ce qui mettra le lecteur en état de juger par lui-même si c'est avec raison qu'on les accuse d'idolâtrie. Nous commencerons par les honneurs que les Chinois de la secte des Lettrés rendent à leur célèbre Confucius. L'édifice destiné pour cet usage ressemble parfaitement à un temple. On y voit des brasiers, des chandeliers, des tables en forme d'autels : le nom même que lui donnent les Chinois, et qui, dans la langue chinoise, signifie *temple,* paroît déceler leur intention. Les prêtres de ce temple ne sont point des bonzes, mais des mandarins, des vice-rois, quelquefois l'Empereur même. Les offrandes qu'on y présente à Confucius sont ordinairement du pain, du vin, des cierges, des parfums, souvent quelque animal, tel qu'un mouton. On brûle aussi quelquefois, en l'honneur de ce philosophe, une pièce de taffetas. Une des cérémonies qui se pratiquent dans le temple de Confucius, consiste simplement à se prosterner, et à frapper neuf fois la terre du front devant une planche dorée qu'on expose sur une espèce d'autel éclairé par des bougies, et sur lequel brûlent des parfums. Sur cette planche est gravée en lettres d'or cette inscription : « C'est ici le trône de » l'ame du très-saint et excellentissime premier maî» tre Confucius. »..... « Dans les premiers temps, dit » le

» le P. le Gobien, on rendoit ces honneurs à la
» statue même de Confucius; mais les empereurs,
» voyant que l'on donnoit aveuglément dans l'idolâ-
» trie, et voulant empêcher que l'on ne mît Confucius
» au rang des idoles, firent substituer, dans toutes les
» écoles de la Chine (c'est-à-dire dans tous les lieux
» consacrés à Confucius), ce cartouche en la place
» des statues de ce philosophe. Les Mandarins pra-
» tiquent cette cérémonie quand ils prennent pos-
» session de leurs gouvernemens; les bacheliers, quand
» on leur donne les degrés..... Les gouverneurs des
» villes sont obligés, avec les gens de lettres du lieu,
» d'aller tous les quinze jours rendre cet honneur à
» Confucius, au nom de toute la nation. »

Pour mettre le lecteur plus au fait, nous ajouterons la description particulière d'un sacrifice fait en l'honneur de Confucius. Le gouverneur de la ville fait ordinairement l'office de sacrificateur; quelques lettrés l'assistent dans le sacrifice, et leurs fonctions ont assez de rapport avec celles de nos diacres et sous-diacres: l'un d'eux est le maître des cérémonies. Dès la veille, on prépare tout ce qui doit servir à la cérémonie. Sur une table en forme d'autel, on met le tableau de Confucius; on place dans la chapelle les fruits et les semences qu'on doit lui offrir. Devant la chapelle, il y a une cour où le sacrificateur met sur une autre table des cierges, des brasiers, des parfums, etc. c'est là qu'il éprouve les victimes qui doivent être immolées. Cette épreuve consiste à leur mettre du vin chaud dans l'oreille: si elles secouent l'oreille, c'est un signe qu'elles sont propres au sacrifice; sinon, elles sont rejetées. Avant qu'on égorge les victimes, le prêtre fait une profonde inclination, qu'il répète après qu'elles sont égorgées: on rase ensuite les poils de l'animal immolé, qui est ordinairement un pourceau; on en tire les intestins, et on en con-

serve le sang. Telle est la première partie du sacrifice.

Le jour suivant, le prêtre offre à Confucius les poils et le sang des victimes, dans un bassin qu'il lève des deux mains. Il sort ensuite avec le bassin, accompagné de ses ministres, et enterre les poils et le sang dans la cour située devant la chapelle. Chacune de ses actions, ainsi que toutes celles qui se pratiquent dans le sacrifice, sont désignées et commandées à haute voix par le maître des cérémonies. Les chairs des animaux immolés sont ensuite découvertes. Le prêtre offre à Confucius un vase plein de vin, qu'il verse ensuite sur un homme de paille; le but de cette bizarre cérémonie est de faire descendre l'esprit de Confucius. Le prêtre adresse ensuite au tableau de Confucius cette espèce d'oraison : « O Confucius! vos » vertus sont excellentes et admirables, votre doc» trine apprend aux rois à gouverner leurs vassaux : » les offrandes que nous vous présentons sont pures : » que votre esprit descende sur nous, et nous éclaire » par sa présence! » Après l'oraison, tous les assistans fléchissent le genou, et restent quelque temps dans cette posture : ils se relèvent ensuite. Le prêtre lave ses mains, et se met à genoux. Alors les voix et les instrumens de musique commencent à se faire entendre. Il prend des mains d'un de ses ministres, un bassin dans lequel est une pièce de soie, qu'il offre à Confucius en l'élevant des deux mains : il fait la même cérémonie avec un vase plein de vin. On brûle ensuite la pièce de soie dans un brasier destiné à cet usage, et le prêtre récite une espèce d'oraison pareille à la précédente; après quoi, il fait plusieurs révérences, prend encore entre ses mains le vase plein de vin, et prononce une autre prière adressée à l'esprit de Confucius, qu'on suppose présent. Ainsi finit la seconde partie du sacrifice.

Le maître des cérémonies annonce, en chantant, la troisième; puis il dit : « Buvez le vin du bonheur » et de la félicité, » et ordonne qu'on se mette à genoux. On présente au sacrificateur un vase plein de vin, qu'il boit pendant que le maître des cérémonies répète : « Buvez le vin de la félicité. » Il prend les chairs des victimes, et les offre à Confucius; puis on en fait la distribution entre les assistans. Chacun est persuadé que, s'il en mange un morceau, il aura part aux faveurs de Confucius. Le sacrifice étant fini, on reconduit en cérémonie l'esprit de Confucius, qui a honoré le sacrifice de sa présence. Les assistans prononcent à haute voix une espèce de collecte, qui finit par ces mots : « Nous vous avons offert un sacrifice » avec respect, nous vous avons prié de venir à nos » offrandes d'agréable odeur; maintenant nous accom» pagnons votre esprit. » Les restes des étoffes de soie qu'on a brûlées en l'honneur de Confucius, servent à faire des poupées pour les enfans. Les Chinois sont persuadés que ces reliques sont capables de procurer le bonheur de leurs enfans : il est dit dans un de leurs rituels, que les honneurs religieux qu'on rend à Confucius sont des moyens qui procurent toutes sortes de biens et de félicités spirituelles. *Voyez* Confucius *et* Idolatrie.

Dans les endroits où sont situés les sépulcres, les Chinois ont coutume de faire des sacrifices particuliers à certains esprits qui, selon leurs idées, exercent leur empire dans les cieux. Ils remercient ces esprits des grâces qu'ils ont accordées aux morts dont les cadavres gisent dans les tombeaux voisins, et les conjurent de continuer à leur rendre les mêmes services. Il n'y a que les enfans légitimes des défunts qui aient le droit d'offrir ces sacrifices, ainsi que ceux qui s'adressent aux morts mêmes.

19. Les habitans de l'île Formose, en Asie, sont

assis à terre pendant qu'ils égorgent les victimes; mais pendant que le feu consume la chair des victimes, ils sont debout, et, joignant les mains, ils tournent leurs regards vers une espèce de tabernacle qu'ils ont sur leur autel.

Avant d'ensemencer leurs terres, les Formosans offrent un sacrifice aux divinités qui prennent soin des moissons. Pendant tout le temps qu'ils emploient aux semailles, ils ne manquent pas de présenter à ces dieux le foie et le cœur de tous les animaux qu'il leur arrive de tuer. Pendant ce temps, ils s'abstiennent de tabac et de plusieurs autres choses; ils ont aussi grand soin de retenir leur vent, et croiroient offenser grièvement la divinité, s'ils satisfaisoient la nature sur cet article. Lorsque les grains commencent à pousser, il leur est expressément défendu de s'enivrer, de manger du sucre, de la graisse, etc. Au commencement de la récolte, ils offrent aux dieux les prémices des grains, dont ils forment un monceau. Chacun d'eux immole un pourceau, lorsqu'il serre les grains dans son grenier.

Lorsque le propriétaire d'une maison nouvellement bâtie en prend possession, il assemble ses amis, et fait un sacrifice solennel, terminé par un grand repas où les convives s'enivrent ordinairement; ils invitent même les dieux, dans une de leurs prières, à s'enivrer avec eux. Un pourceau est ordinairement la victime qu'ils immolent dans cette occasion. Ils tournent vers l'orient la tête de la victime, parce que le plus puissant des dieux habite de ce côté. Ils ne l'égorgent pas; mais ils l'assomment de manière que la tête ne soit point endommagée, et demeure entière; puis ils mettent en pièces le reste du corps, et placent sur chacun de leurs meubles un morceau de la victime, persuadés que, par ce moyen, ils font descendre dessus la bénédiction du ciel.

20. Quoique les Cochinchinois admettent le dogme de la métempsycose, et qu'ils évitent avec grand soin de tuer aucun être qui ait vie, ils ne laissent pas cependant de sacrifier des cochons. On ignore pourquoi ils se permettent de tuer cet animal préférablement à tous les autres.

21. C'est un usage établi dans le royaume de Tonquin, lorsqu'un citoyen tombe malade et revient chez lui sans être guéri, que l'on porte sa robe dans un carrefour, et qu'on l'y attache au bout d'une longue perche. Après cette cérémonie, les parens offrent un sacrifice à la divinité qui préside aux carrefours et en même temps aux voyages. Ce sacrifice, qui se fait dans le carrefour même, consiste en sept boules de riz, qu'ils présentent à la divinité. Ces boules sont au nombre de sept, parce que les Tonquinois comptent sept esprits vitaux dans le corps humain. Ils sont persuadés que ces boules, ainsi consacrées, ont la vertu de guérir le malade; et ils les lui font prendre comme un remède souverain.

22. Lorsque les insulaires de Ceylan ne peuvent rien obtenir de leurs divinités ordinaires, ils s'adressent à un certain esprit qu'ils nomment le *grand Démon*, dans l'espérance d'en être écoutés plus favorablement. Ils vont dans un bois solitaire, et choisissent l'endroit le plus reculé, pour y faire un sacrifice au grand Démon. Un coq rouge est ordinairement la victime qu'on lui immole. On y joint quelques offrandes de différens mets. Les sacrificateurs sont des hommes que leur habillement étrange et bizarre fait paroître aussi hideux qu'on représente les diables. Ils dansent en faisant des postures dignes de leur équipage grotesque. Leurs jambes sont garnies de sonnettes, qui rendent la danse très-bruyante; et les chants, ou plutôt les hurlemens des danseurs, contribuent à augmenter le tintamarre de cette fête infernale.

23. Thévenot décrit ainsi un sacrifice qu'on a coutume de faire à la mer sur la côte des Indes. « En » diverses occasions, et surtout quand les Gentils ont » des parens ou des amis en voyage, ils font un sacrifice à la mer. J'ai vu une fois cette sorte de sacri» fice. Une femme portoit en ses mains un vaisseau de » paille couvert d'un voile; trois hommes jouant de » la flûte l'accompagnoient, et deux autres avoient » chacun sur la tête un panier plein de viandes et de » fruits. Etant arrivés à la mer, ils jetèrent en mer » le vaisseau de paille, après quelques prières, et lais» sèrent sur le rivage les viandes qu'ils avoient portées. » J'ai remarqué le même sacrifice par les Mahomé» tans..... Les Gentils font encore un autre sacrifice à » cet élément, à la fin du mois de septembre; et » c'est ce qu'ils appellent *ouvrir la mer*, à cause que » personne ne peut naviguer sur leurs mers depuis » mai jusqu'à ce temps-là..... Toute la cérémonie » consiste à jeter des cocos dans la mer, et chacun y » jette le sien. »

24. Les insulaires des Maldives offrent aussi des sacrifices à un certain génie ou roi des vents : voici en quoi consistent ces sacrifices. Ils font construire exprès de petites barques, qu'ils remplissent de parfums, de gommes, de fleurs, et de bois odoriférans : ils mettent le feu à ces barques, et les abandonnent ensuite aux vents et aux eaux qui les emportent. Un nuage de fumée s'élève jusqu'au ciel, et porte une agréable odeur au génie des airs, qui, selon les idées de ces peuples, se trouve très-flatté d'un pareil sacrifice. Quelques Maldivois honorent le roi des vents à moins de frais : ils se contentent de jeter dans la mer quelques coqs et quelques poules.

25. Dans le palais du roi de Calicut, sur la côte de Malabar, on voit une pagode remplie d'hiéroglyphes et de représentations symboliques, qui sont fort du

goût des Indiens; mais on y remarque principalement une idole à laquelle on immole des enfans de la manière la plus barbare. On fait rougir au feu l'idole, puis on met dans sa vaste bouche toute enflammée, plusieurs de ces tendres victimes; on en met d'autres dans sa main gauche, sous laquelle il y a un grand feu allumé. Les bramines ont coutume, chaque matin, d'arroser cette idole sanguinaire avec de l'eau du Gange, qui, dans les Indes, est regardée comme sacrée. Dans certains jours de fête, ils couronnent l'autel de guirlandes de fleurs trempées dans le sang d'un coq, puis ils mettent ces fleurs dans un réchaud d'argent, où ils jettent quelques grains d'encens; et la fumée qui s'élève de ce réchaud est regardée comme un encens fort agréable à la divinité. Le prêtre qui officie sonne de temps en temps une petite sonnette, pour réveiller la ferveur des assistans. Après la cérémonie qu'on vient de décrire, le même bramine immole un coq en l'honneur de l'idole: le couteau dont il se sert pour le sacrifice, est d'argent, et avant de s'en servir, il le trempe dans du sang de coq. Le sacrifice étant fini, le prêtre s'arrête au milieu de l'autel, qui est éclairé d'un grand nombre de cierges, et, tenant son couteau suspendu en l'air, il en laisse couler le sang sur le réchaud d'argent qui est placé sur l'autel. Cette cérémonie est accompagnée de postures et de contorsions qui nous paroîtroient plus ridicules que dévotes. Le prêtre, avant de se retirer, prend en main une poignée de blé. En s'en allant, il ne tourne point le dos à l'autel; il s'éloigne à reculons, les yeux toujours fixés sur l'idole. Après avoir fait un certain nombre de pas en arrière, il jette par-dessus sa tête la poignée de blé qu'il tenoit en main, et, se rapprochant de l'autel, il en retire tout ce qui a servi au sacrifice.

26. Certains pénitens (indiens), dit le P. Bouchet,

font des sacrifices sur le bord de l'eau avec beaucoup d'appareil. Ils décrivent un cercle d'une ou de deux coudées de diamètre; autour de ce cercle, ils placent leurs idoles, en sorte que leur situation répond aux huit rumbs de vent. Les Païens croient que huit divinités inférieures président à ces huit endroits du monde, également éloignés les uns des autres : ils invoquent ces fausses divinités, et il arrive de temps en temps que quelqu'une de ces statues se remue à la vue de tous les assistans, et tourne dans l'endroit même où elle est placée, sans que personne s'en approche..... Les Indiens qui font ces sortes de sacrifices, placent aussi quelquefois au centre du cercle dont je parle, la statue de l'idole à laquelle ils veulent sacrifier. Ils se croient favorisés de leurs dieux d'une façon toute singulière, si cette petite statue vient à se mouvoir d'elle-même;..... mais souvent, après toutes les oraisons, la statue reste immobile; et c'est alors un très-mauvais augure.

On voit aux environs de la ville de Naugracut, dans les Indes, un temple très-célèbre, moins remarquable encore par sa magnificence, et par l'or dont il est tout couvert et pavé en dedans, que par le sacrifice singulier que l'on a coutume d'y pratiquer. Les bramines se coupent un morceau de la langue, qu'ils offrent à l'idole.

27. Les Macassars, habitans des Molucques, aujourd'hui Mahométans, offroient autrefois des sacrifices solennels au soleil et à la lune, le premier et le quinzième de la lune de chaque mois. Quoiqu'ils eussent adopté le systême de la métempsycose, ils ne se faisoient cependant aucun scrupule d'immoler, dans ces sacrifices, des bœufs et des vaches, des oiseaux et des cochons. Ils donnoient une raison du peu d'égard qu'ils avoient pour ces deux dernières espèces d'animaux. Les oiseaux, disoient-ils, ont un

petit pour qu'il puisse être habité par des ames; et les cochons sont des animaux trop impurs pour qu'une ame, quelque criminelle soit, puisse jamais être condamnée à leurs corps. Ils ne faisoient point ces sacrés des temples; ils auroient cru offenser la ces astres qui semblent embrasser tout l'univers renfermant dans un espace borné. C'étoit et dans les places publiques, qu'ils prêtoient cérémonies religieuses. Les sacrificateurs choisis par le Roi, et entretenus aux peuple. Outre les sacrifices publics, chaque famille en faisoit de particuliers à l'entrée, et le concours des voisins leur donnoit de solennité.

Idolâtres des îles Philippines ont coutume un cochon, en l'honneur du soleil; et ce est accompagné d'un grand nombre On entend d'abord un concert de dimens du pays; puis deux vieilles sorcières être du jour par une inclination profonde. e civilité, elles ceignent leurs têtes d'un t elles font avancer les deux bouts sur le me deux cornes. Elles prennent leurs harémonie, et forment une danse religieuse compagnent du son d'un certain chalumeau: une espèce d'écharpe assez longue, entorur de la main, qui voltige en l'air pendant gitent en cadence. La danse est terminée les prières qu'elles prononcent tournées vers illes cèdent ensuite la place aux prêtresses er autour du cochon, qui, lié à terre, n'atle moment d'être immolé; après quoi, la une des prêtresses fait sur la victime une livin, ou de quelqu'autre liqueur, et l'égorge lors les prêtresses trempent dans le sang du

cochon les chalumeaux dont elles se servent pour ac
compagner leurs danses. Elles y trempent le bout du
doigt, et en marquent leurs époux au front. Le sacri
fice est suivi d'un festin où l'on sert la chair de cochon
à moitié crue.

29. A Arébo, village du royaume de Loango, s'il
arrive qu'une femme accouche de deux enfans à la
fois, on immole les enfans et la mère à un certain dé
mon, qui fait son séjour ordinaire dans un bois voisin
du village. Le mari peut racheter sa femme, s'il veut;
et faire égorger un esclave en sa place; mais rien ne
peut soustraire les enfans à la rigueur de la loi. Les
maris sont toujours agités d'une crainte mortelle, lors
qu'ils voient approcher le temps des couches de leurs
femmes; et souvent, pour prévenir ce barbare sacri
fice, ils les font passer dans un autre pays.

30. Lorsque la nation barbare des Jagas, peuple
d'Afrique, commence la moisson, ils ont coutume
d'immoler à leurs dieux des victimes humaines, dont
leurs prêtres, ou gangas, mangent la chair, et dont
le sang sert à arroser les prémices des fruits de la
terre.

31. Les Dahomès, autre peuple d'Afrique, ont cou
tume de sacrifier à leurs dieux les prisonniers faits à
la guerre, et d'en manger ensuite la chair. Quelques
voyageurs, témoins oculaires, nous ont laissé des dé
tails sur cette barbare cérémonie. On amène le pri
sonnier, les mains liées derrière le dos : le sacrifica
teur lui met la main sur la tête, et prononce quelques
paroles, par lesquelles il offre aux dieux la victime.
Derrière le prisonnier est un homme armé d'un sabre,
lequel, au premier signal du prêtre, fait voler la tête
du malheureux captif. Le peuple, au même instant,
jette un cri d'admiration. On laisse égoutter tout le
sang du corps, après quoi on l'emporte. Les hommes,
pour l'ordinaire, témoignent, dans ce moment, beau

› de fermeté; mais les femmes poussent des cris
ans. Les Dahomès sont persuadés que c'est à cette
ıare coutume qu'ils sont redevables de leurs suc-
ı la guerre : ils prétendent que leurs dieux cesse-
nt de les protéger, s'ils ne leur offroient pas le
; de leurs prisonniers.
2. Dans le royaume de Juida, sur la côte des Es-
ves, lorsqu'un nouveau monarque monte sur le
ne, quelque temps avant qu'il soit couronné, le
nd-prêtre, chargé de tout ce qui concerne le
e du fameux serpent qu'on adore en ce pays,
ıt annoncer au prince quelles sont les offrandes
ce dieu exige : ce sont ordinairement quelques
naux, comme un bœuf, un cheval, un mouton.
immole ces victimes dans le palais, on les porte
ıite dans la place publique avec beaucoup de cé-
ıonies, et on les étend sur des nattes. Auprès des
imes sont placés neuf petits pains de millet, frot-
d'huile de palmier; au-dessus, le grand-prêtre
ıd une pièce d'étoffe en forme de pavillon, qu'il
ıche à un pieu de la longueur de neuf ou dix pieds.
st défendu à toute personne, sous peine de mort,
toucher aux victimes, qu'on laisse dévorer aux
ıaux de proie. Après que les victimes ont été ex-
ıées, on fait sortir du palais toutes les femmes du
i dont le temps est passé et dont l'âge n'est plus
ıpre aux plaisirs. Elles marchent au son des tam-
ırs, des flûtes et des trompettes, escortées d'une
npagnie de mousquetaires. La plus distinguée de
ı femmes termine ordinairement la marche, et porte
e figure de terre cuite, qui représente un enfant
is; elle la dépose, en passant, auprès des victimes.
ıdant cette procession de femmes, le peuple, pros-
né contre terre, pousse des cris de joie, et, lors-
elle est rentrée dans le palais, on fait une décharge
vingt boîtes.

33. Lorsque les Nègres de la côte de Guinée é été battus par quelque fétiche malfaisante, ce qui rive assez souvent, ils lui font un sacrifice particu pour l'appaiser. Ils prennent un poulet, et en lais dégoutter le sang sur des feuilles étendues à te Lorsque le poulet ne saigne plus, ils le coupent morceaux, qu'ils mettent sur les feuilles : ensuite regardant les uns les autres, et baissant les mains s'écrient : *Mecusa! mecusa!* ce qui signifie : *Sois bon! sois-moi bon!* Ils sont persuadés que celui mangeroit un morceau de ce poulet sacrifié, mo roit au même instant; mais un voyageur europé qui fut témoin oculaire d'un de ces sacrifices, leur voir, en mangeant le poulet, combien ils se tro poient. Nous apprenons du même auteur que la f che à laquelle ce sacrifice étoit offert étoit une t entortillée de paille, et que les feuilles arrosées sang du poulet, étoient une sorte d'herbe marine

34. Au Cap-Corse, sur la même côte, on imm tous les ans une chèvre, sur un rocher qui s'av dans la mer, qu'on regarde comme la principale tiche du canton. Le sacrificateur mange une pa de la victime, et jette le reste dans la mer, in quant la divinité avec des postures et des contors ridicules. Il annonce ensuite aux assistans la saiso les jours les plus favorables pour la pêche, assur que la fétiche les lui a enseignés de sa propre bou Chaque pêcheur ne manque pas de payer cette i truction par un présent qu'il fait au prêtre.

35. Toute la religion des habitans d'Anossi Karkanossi, en Afrique, consiste dans les sacri qui sont très-fréquens parmi eux. Ils ne comme aucune action un peu importante, qu'ils n'aient paravant fait couler le sang de quelques animaux plantation du riz, la récolte, la circoncision des fans, les funérailles, sont précédées et accompa

ices. S'ils entrent dans une maison nouvelle, entreprennent une guerre, c'est encore une pour eux d'immoler des victimes. Dieu et le rtagent l'honneur de ces sacrifices, avec cette e, que le diable occupe la première place r invocation, qui est conçue en ces termes : *Aminuan-halare*, c'est-à-dire : « Seigneur, et dieu. » Dans le fond ils connoissent aussi que l'autre. Cette formule leur a été trans- leurs ancêtres, jadis mahométans, et leurs , nommés *ombiasses*, prennent soin de la répéter.

ez les peuples voisins de l'île de Madagascar, nent le nom de *Zate-Ibrahim*, ou descen- Ibraham, le privilége d'immoler les animaux ne des sacrifices est réservé aux plus grands s du pays. Avant d'égorger la victime, ils tent sur le couteau quelques mots qu'ils n'en- pas. Ils lèvent ensuite les yeux au ciel, plus tume que par une véritable intention d'offrir leurs sacrifices. Ils tuent ensuite la bête, sans autre cérémonie.

es habitans de Biafara, sur la côte occiden- frique, sacrifient leurs propres enfans au

a mer est la divinité tutélaire du royaume de té sur la côte d'Ivoire, en Afrique. Le roi de envoie tous les ans, vers le mois de décem- canot monté par un certain nombre de ses i sont chargés d'aller sur la côte d'Or offrir ice à la mer. Ce sacrifice consiste en de vieux des cornes de bouc pleines de poivre, et des le plusieurs sortes. Il s'imagine engager la r de pareilles offrandes, à favoriser le com- t la navigation. Le canot étant de retour, il un autre pour la même commission, et ainsi

successivement, jusque vers la fin d'avril. A la
de chaque canot, les négocians ont coutume
faire partir plusieurs autres, persuadés qu'il ne
leur arriver aucun accident dans la compagnie d
not sacré.

39. Les peuples de Nicaragua, voisins du Mexi
n'étoient pas moins inhumains dans leurs sacri
que les autres habitans de l'Amérique; mais ils
servoient quelques cérémonies particulières. Le
tre faisoit trois tours autour du prisonnier qu'il de
immoler, en chantant quelques chansons tristes et
gubres; après quoi, il fendoit l'estomac à la victi
prenoit une poignée de son sang, dont il se barb
loit le visage; puis il lui arrachoit le cœur, et le
sentoit au grand-prêtre, qui étoit présent à la
monie. Il lui coupoit ensuite les pieds et les m
c'étoit la part destinée au Roi. Il partageoit entr
assistans les autres membres de la victime, à l'ex
tion de la tête, que l'on plaçoit sur un poteau
l'on donnoit à ce poteau le nom du pays où le
sonnier étoit né. Ces peuples barbares ne se con
toient pas d'immoler à leurs dieux leurs ennemis
poussoient l'inhumanité jusqu'à sacrifier leurs pro
compatriotes, et communément des enfans que
achetoit exprès; et, ce qui doit surprendre davant
il se trouvoit des pères qui vendoient leurs en
pour servir de victimes. Si quelque chose pou
excuser un tel excès de barbarie, ce seroit l'opi
qu'avoient ces peuples que ceux qui étoient sacr
aux dieux étoient élevés eux-mêmes, après leur m
au rang de la divinité.

40. On peut mettre au rang des sacrifices la m
cruelle que font souffrir à leurs prisonniers de gu
quelques peuples sauvages du même continent : v
la description de cette horrible cérémonie, telle qu'
se pratique chez les sauvages du Missisipi et du

da. Lorsque les guerriers, de retour de quelqu'expédition, rentrent dans le village, portant les chevelures des ennemis qu'ils ont mis à mort, une troupe de jeunes gens, âgés de douze à quinze ans, et qui, dans cet âge encore tendre, sont déjà formés à la cruauté, s'arment chacun d'un bâton, et, se rangeant en haie, frappent les prisonniers, à mesure qu'ils défilent. Le lendemain, pour consoler les femmes qui ont perdu leurs maris à la guerre, ou les filles dont les pères ont été tués, on leur livre à chacune un ou plusieurs prisonniers sur lesquels elles puissent assouvir leur vengeance. Ces cruelles sauvagesses disent à leurs prisonniers, selon le rapport d'un témoin oculaire: « Il faut que tu ailles dans l'autre monde servir d'esclave à mon mari, à mon père; il faut que ta mort appaise l'ame de celui que tu as tué. » Elles ont soin de les bien nourrir, afin que leurs corps plus robustes donnent plus de prise à la torture. Le jour marqué pour cet affreux sacrifice, le prisonnier, attaché à un poteau, chante une chanson qu'on appelle la *chanson de mort*, et dont voici le sens. « Je suis brave et intrépide; je ne crains aucune sorte de mort; car je suis un guerrier qui méprise les supplices les plus affreux; ceux qui les craignent sont des lâches et des poltrons; ils sont pires que les femmes. La vie n'est rien pour ceux qui sont courageux. Que le désespoir et la rage abîment mes ennemis! que je les dévore! que je boive leur sang, etc. » Pendant qu'il exhale ainsi son courage féroce, des fers rougis au feu lui brûlent toutes les parties du corps; puis on lui arrache les cheveux de dessus la tête avec la peau, et l'on couvre sa tête d'une écuelle pleine de sable brûlant. Alors, après l'avoir délié du poteau, on le mène du côté de l'Occident; et, pour l'achever, on lui déchire tout le corps, et l'on fait tomber sa chair par lambeaux. Au milieu de ces tourmens, dont le

seul récit fait frémir, le prisonnier montre un front serein, et affecte une gaîté brutale; il ne lui échappe pas le moindre cri; il insulte à ses bourreaux. « Vous » ne savez pas tourmenter les hommes, leur dit-il. » Si je vous tenois dans mon pays, je vous ferois » éprouver des douleurs bien plus vives. » C'est dans ces sentimens féroces qu'il rend les derniers soupirs. Dès qu'il est mort, tous les habitans courent çà et là dans la campagne, armés d'un bâton dont ils s'escriment à droite et à gauche, en frappant sur lui. Ils s'imaginent chasser par ce moyen, l'ame du défunt, dont ils craindroient la vengeance, si elle demeuroit parmi eux. Cette sanglante exécution est suivie d'une fête, dans laquelle les sauvages font de grandes réjouissances, et partagent entr'eux les chevelures enlevées aux ennemis. Ils ornent ces chevelures d'un collier de porcelaine, qui représente le corps de ceux auxquels elles ont appartenu.

Il se trouve quelquefois des femmes qui, conservant encore quelque sentiment d'humanité, ne font point subir la mort à leur prisonnier, et le choisissent, au contraire, pour suppléer au mari qu'elles ont perdu, persuadées que la reconnoissance sera un vif aiguillon pour l'exciter à bien remplir son devoir. Mais, avant de l'épouser, elles pratiquent une espèce de cérémonie que l'on nomme *enfantement*, et qui est une espèce d'adoption. Le prisonnier est d'abord mené à la rivière pour qu'il se purifie. On fait ensuite de grandes lamentations sur le sort du mari défunt, qui sont suivies de chansons guerrières; après quoi le prisonnier est revêtu d'une robe neuve de castor, qui est comme le gage de son adoption.

41. Chez les Mexicains, ces barbares sacrifices n'étoient ni moins fréquens ni moins inhumains. Le nombre des prisonniers qu'on immoloit à chaque fois se montoit ordinairement à quarante-cinq ou cinquante. On

On les conduisoit au pied d'une terrasse couverte de crânes de prisonniers immolés; c'est là qu'ils attendoient l'heure de leur supplice, entourés de soldats qui les empêchoient de s'enfuir, et qui insultoient à leur malheureux sort. Lorsque le moment étoit venu, un prêtre mexicain s'avançoit vers eux, et, leur montrant une idole faite de froment, de maïs et de miel, qu'il tenoit en main : « Voilà votre dieu, » leur disoit-il. Ces paroles étoient le triste signal de leur sacrifice. On les faisoit monter sur la terrasse : on les couchoit sur le dos, sur une pierre un peu pointue. Plusieurs prêtres leur tenoient les bras, les jambes et la tête, tandis que le sacrificateur leur fendoit l'estomac avec son couteau; en tiroit le cœur qu'il présentoit, en forme d'offrande, à l'idole. Après cette horrible cérémonie, on jetoit le cadavre du haut en bas de la terrasse. Dans certaines fêtes, lorsque les captifs immolés étoient des personnes de quelque distinction, plusieurs Mexicains se revêtoient de leur peau encore toute sanglante; et, sous ce déguisement, ils couroient de tous côtés par la ville, demandant l'aumône à tous ceux qu'ils rencontroient. S'il se trouvoit quelqu'un qui les refusât, ils le forçoient de donner, en l'accablant de coups.

Quelquefois on permettoit au captif condamné à la mort d'essayer de défendre sa vie contre le prêtre mexicain destiné à être son bourreau; mais ce misérable, attaché par les pieds à une grosse pierre, n'avoit guère la liberté de faire les mouvemens nécessaires pour éviter les coups que son adversaire lui portoit. Glacé par la crainte, et la mort devant les yeux, il ne pouvoit opposer qu'une bien foible défense aux assauts du prêtre, qui l'attaquoit avec tant d'avantage. S'il étoit vaincu, ce qui arrivoit ordinairement, le vainqueur le tuoit, et l'écorchoit aussitôt. Mais, s'il conservoit assez de force et de courage pour

sortir victorieux d'un combat si inégal, on lui rendoit la liberté, comme un prix dû à sa valeur.

Lorsque les Mexicains avoient résolu d'immoler un prisonnier à quelqu'une de leurs divinités, quelquefois ils donnoient à cette malheureuse victime le nom de l'idole à laquelle elle étoit destinée. Ils lui rendoient, sous ce titre, les honneurs divins, pendant l'espace de six mois, quelquefois pendant le cours d'une année entière. Ce terme expiré, ils sacrifioient cet infortuné au dieu dont il avoit porté le nom.

42. Lorsque les Antis, peuples qui habitent vers les montagnes du Pérou, avoient fait quelque prisonnier d'importance, voici la manière dont ils l'immoloient. Après l'avoir lié tout nu à un gros pieu, ils s'assembloient autour de lui, hommes, femmes, enfans, armés de rasoirs et de couteaux de pierre fort tranchans, et chacun lui coupoit, à son choix, quelques morceaux de chair; mais, pour faire durer plus long-temps son supplice, ils n'endommageoient point les parties nobles du corps, mais seulement les endroits gras et charnus. A mesure qu'ils dépeçoient ce malheureux, ils dévoroient, avec l'avidité des bêtes les plus féroces, les morceaux de chair qu'ils lui coupoient, et voyoient, avec un plaisir barbare, ruisseler son sang sur leurs corps. Les femmes qui avoient des enfans à la mamelle, s'en frottoient le bout avec le sang du prisonnier, et faisoient sucer à ces petits innocens la cruauté avec le lait. Si le patient avoit conservé un courage toujours ferme au milieu de ses tourmens, aussi longs que douloureux, ils lui dressoient une petite cabane sur le sommet d'une montagne; et là, ils l'honoroient comme une divinité; mais s'il avoit témoigné quelque foiblesse, ils laissoient son squelette exposé dans la campagne.

Les habitans de la province de Manta, dans le Pérou, avoient autrefois coutume d'écorcher les pri-

sonniers qu'ils faisoient à la guerre; puis ils remplissoient leur peau de cendre et de terre; et, dans cet état, ils la plaçoient sur les portes de leurs temples.

43. Les habitans du Brésil en usoient, avec leurs prisonniers de guerre, comme avec des chapons. Ils avoient soin de les bien traiter, et de les engraisser avant de les immoler à leurs dieux. Ils leur procuroient toutes sortes de plaisirs, et ne leur laissoient pas un moment pour songer au triste sort qui les attendoit. Ils poussoient même l'attention jusqu'à leur fournir des femmes, quoique cette sorte de plaisir paroisse contraire au dessein qu'ils avoient de les engraisser. Enfin, lorsque le jour destiné au sacrifice étoit arrivé, on régaloit les prisonniers, pour la dernière fois, par un grand festin, où ils s'enivroient pour l'ordinaire, afin d'être moins sensibles aux douleurs qu'on leur préparoit. Sur la fin du repas, deux ou trois Brésiliens des plus vigoureux saisissoient la victime, et la garrottoient par le milieu du corps. Dans cet état, ils la promenoient dans tout le canton, et s'arrêtoient enfin au lieu marqué pour le sacrifice. Là, chacun d'eux, prenant un bout de la corde, s'éloignoit à une certaine distance du patient; et, afin que le prisonnier ne fût pas tué sans se défendre, on lui apportoit des pierres qu'il pouvoit lancer contre ceux qui étoient autour de lui. S'il les jetoit avec vigueur et d'une main assurée, on louoit son courage, et on le regardoit comme un brave: cependant, malgré tous ces éloges, lorsqu'il n'avoit plus de pierres à jeter, un Brésilien, armé d'une massue, venoit lui signifier l'arrêt de sa mort, et l'assommoit en même temps. On observoit avec soin la manière dont le prisonnier tomboit. Si c'étoit sur le dos, on en concluoit que celui qui l'avoit frappé ne vivroit pas longtemps.

44. Les Indiens de Cumane et de la Nouvelle-Grenade dans l'Amérique méridionale, ont coutume de retrancher les parties naturelles aux jeunes guerriers qu'ils ont faits prisonniers dans le combat. Ils les nourrissent le mieux qu'il leur est possible; et, quand ils sont bien gras, ils les immolent à leurs divinités. Lorsqu'ils marchent contre leurs ennemis, une idole précède l'armée; et quand ils sont sur le point d'en venir aux mains, ils font à cette idole un sacrifice de plusieurs prisonniers, afin d'obtenir la victoire.

45. Les habitans de la Floride ont la coutume barbare d'immoler leurs premiers-nés au soleil. Le jour marqué pour cet affreux sacrifice, le paraousti, ou prince du canton, se rend en cérémonie au lieu où doit se passer la scène. La mère de la victime y vient, accompagnée de plusieurs autres femmes, et se place devant un bloc sur lequel son fils doit être écrasé; c'est là que cette mère désolée exhale sa douleur par les plaintes les plus touchantes, pendant que ses compagnes forment des danses religieuses qu'elles accompagnent de leurs chants. Au milieu d'elles, il y a une femme qui tient l'enfant entre ses bras, et semble l'offrir au paraousti. Le prêtre vient ensuite écraser impitoyablement sur le bloc la malheureuse victime, qui doit toujours être un garçon.

46. Les sauvages du Canada immolent des chiens au soleil. Ils offrent aussi des sacrifices à ces torrens ou cascades qui sont nommés *sauts* dans les Relations du Canada; et ces sacrifices consistent dans quelques peaux de castor, du tabac, de la porcelaine, qu'ils attachent à un arbre voisin du torrent, ou qu'ils jettent dans le torrent même. Ils sont persuadés qu'il y a un esprit qui réside au fond de ces cascades; et c'est à lui que l'offrande s'adresse. Ils demandent son secours, lorsqu'ils vont à la chasse ou à la

guerre. Lorsqu'ils ont remporté quelque victoire, ils la lui attribuent, et immolent en son honneur les prisonniers qu'ils ont faits.

SACRISTIE. M. l'abbé Fleury, parlant des églises des premiers Chrétiens : dit que « le *diaconicum*, ou » sacristie, étoit un bâtiment considérable, joignant » à l'église. Là, étoit le trésor des vases sacrés : c'est » pourquoi il n'y entroit que les ministres qui avoient » droit de les toucher. On y gardoit aussi les livres, » les habits sacerdotaux, les autres meubles précieux, » les oblations des fidèles, et quelquefois l'Eucha- » ristie, dans une boîte enfermée d'un tour d'ivoire. »

SAD-DER : un des livres qui contiennent la religion des Parsis ou Guèbres. La charité, la piété filiale, la fidélité aux sermens, sont les principales vertus que ce livre recommande. Il n'approuve pas qu'on tue les animaux, principalement les bœufs, dont les travaux contribuent à la nourriture de l'homme; les brebis, qui se dépouillent pour le couvrir; les chevaux, qui lui épargnent la fatigue des chemins; et les coqs, qui l'avertissent de recommencer ses travaux. Il enjoint aux fidèles de respecter la terre; de ne point la souiller, en y enterrant des cadavres, et de ne pas même la toucher avec les pieds nus. Il déclame contre les principaux vices auxquels les hommes sont sujets, tels que le mensonge, la calomnie, l'adultère, la fornication, le larcin, et recommande de se purifier fréquemment des souillures qu'on est sujet à contracter presqu'à chaque instant. *Voyez* les autres préceptes du *Sad-der*, aux articles CHIEN, EAU, CONFESSION, ARCHI-MAGE, EXAMEN DE CONSCIENCE, ETERNUEMENT, etc.

SADUCÉENS : hérétiques juifs, qui commencèrent à répandre leur doctrine deux cent quarante ans avant Jésus-Christ, quoiqu'on prétende que leur

prodiges. L'attouchement des os du prophète Elisée ressuscita un cadavre (*IV. Reg.* 13, 21.). L'Eglise a toujours foudroyé les hérétiques réfractaires sur ce point. En un mot, si l'on a pu invoquer les saints sur la terre, on doit les invoquer dans le ciel.

2. Les Juifs modernes admettent l'invocation des saints. C'est le sentiment de Bayle, qui, parlant des pélerinages que font les Juifs au tombeau du prophète Ezéchiel, et des miracles qu'ils lui attribuent, dit « qu'on ne publieroit pas ces fables parmi les Juifs, » si l'invocation des saints leur paroissoit une chose » défendue. »

3. Lorsqu'il est mort parmi les Hottentots quelqu'homme distingué par son courage ou par la sainteté de sa vie, sa mémoire est consacrée par des honneurs particuliers. Ses compatriotes lui dédient spécialement un bois, une montagne, une prairie; et lorsqu'ils passent auprès de ces lieux, qu'ils regardent comme sacrés, ils se rappellent les vertus du défunt, et s'enveloppent la tête de la peau dont ils sont couverts. Ils lui adressent leurs prières et lui demandent sa protection; pratique qui donne lieu de penser que les Hottentots croient que l'ame est immortelle.

SAINTE-CROIX (*l'ordre des chevaliers de la*) fut institué par le premier roi de Congo qui embrassa le christianisme, et s'est toujours maintenu depuis avec beaucoup d'éclat.

SAINTETÉ: qualité ou état d'un homme saint.

1. La sainteté est un des caractères de la véritable Eglise. L'Eglise est sainte, parce que Jésus-Christ son chef, à qui elle est unie, est la source de toute sainteté; parce qu'elle offre à Dieu le sacrifice le plus saint qui lui puisse être offert. Enfin elle est sainte par la sainteté de sa doctrine, de ses sacremens, et de plusieurs de ses membres, qui sont saints, parce qu'ils sont justes et en état de grâce.

2. Voici les idées de Jukiao, philosophe chinois, sur la sainteté, telles que nous les a transmises le père Le Gobien. « La fin que le sage doit se proposer est » uniquement le bien public. Pour y travailler avec » succès, il doit s'appliquer à détruire ses passions; » sans quoi il lui est impossible d'acquérir la sainteté, » qui seule le met en état de gouverner le monde » et de rendre les hommes heureux. Cette sainteté » consiste dans une parfaite conformité de ses pen- » sées, de ses paroles et de ses actions avec la droite » raison.... Les passions troublent la tranquillité de » l'esprit: il faut en retrancher la trop grande viva- » cité; il faut empêcher qu'elles ne soient l'effet d'un » emportement outré de la cupidité. »

3. Le P. Tachard explique ainsi les opinions des Siamois sur la sainteté. « Pour être saint, il suffit » d'avoir passé dans plusieurs corps, et d'y avoir ac- » quis beaucoup de vertus, et qu'en pratiquant ces » actes de vertu, on se soit proposé d'acquérir la » sainteté. Les propriétés de la sainteté sont les mê- » mes que celles de la divinité. Les saints les possèdent » aussi bien que Dieu, mais dans un degré bien moins » parfait, outre que Dieu les a par lui-même, sans » les recevoir de personne; au lieu que les saints les » tiennent de lui par les instructions qu'il leur donne. » C'est lui qui leur apprend tous ces secrets, dont il » a une connoissance parfaite. C'est pour cela que, » s'ils ne renaissent pendant qu'il est dans le monde, » comme ils ne peuvent recevoir ces enseignemens, » ils ne sont point sanctifiés : aussi ont-ils la coutume, » dans leurs bonnes œuvres, de demander la grâce » de renaître en même temps que leur Dieu. La sain- » teté de ces hommes vertueux n'est parfaite que » lorsqu'ils meurent pour ne plus renaître, et que » leurs ames sont portées dans le paradis pour y jouir » d'une éternelle félicité. »

Votre Sainteté : titre d'honneur et de vénération que l'on donne aux papes. Tous les évêques étoient autrefois qualifiés de Votre Sainteté; S. Grégoire a même donné à quelques-uns le titre de Votre Béatitude.

Si l'on en croit Du-Cange, les empereurs de Constantinople et quelques rois d'Angleterre, ont pris autrefois le titre de Sainteté, au lieu de celui de Majesté.

SALAVAT. Ce mot s'entend de la confession de foi prescrite par l'Alcoran, et qu'aucun des Mahométans ne doit omettre ou négliger. C'est un des préceptes d'une nécessité absolue; aussi toutes les fois que les muézims ont convoqué le peuple à la prière, chaque Musulman se rend à la mosquée, et commence ses actes d'adoration par le salavat. Celui, disent les docteurs, qui manqueroit à un devoir aussi saint, souffriroit dans l'araf, ou purgatoire, les peines dues à cette transgression.

SALIENS : prêtres institués par Numa pour avoir soin de ce qui concernoit le culte du dieu Mars. Ils étoient au nombre de douze, tous de famille patricienne. Ils portoient le nom de *saliens*, du latin *salio*, je saute, parce qu'ils avoient coutume de danser et de sauter pendant les cérémonies religieuses. Leur habillement consistoit en une robe de diverses couleurs, avec la toge bordée de pourpre et un bonnet en forme de cône. La principale fonction des Saliens étoit de garder les boucliers sacrés, appelés *anciles*. On rapporte qu'un bouclier étant autrefois tombé miraculeusement du ciel, les devins, consultés sur ce prodige, répondirent que la ville qui conserveroit ce bouclier commanderoit à tout l'univers. Les Romains firent faire onze boucliers entièrement semblables à celui-là, afin qu'il ne pût être reconnu ni enlevé; et ils confièrent la garde de ces douze boucliers aux prê-

s de Mars. Tous les ans, au mois de mars, les Saliens les portoient en procession autour de la ville de Rome. Le dernier jour du mois, ils les renfermoient dans le temple, et veilloient soigneusement à la conservation de ce précieux dépôt.

Les Saliennes étoient des filles consacrées au culte de Mars chez les Romains : elles portoient des espèces de hoquetons, ou habits de guerre, appelés *paludamentum*, avec des bonnets élevés comme ceux des Saliens.

SALOMON, fils de David, et le fruit de son adultère avec Bethsabée, lui succéda au trône d'Israël, et fut un des plus grands rois dont l'histoire, même profane, fasse mention.

David, accablé de vieillesse, étoit sur le bord du tombeau : Adonias, l'un de ses fils, jeune homme qui joignoit à une ambition démesurée des qualités brillantes, et surtout une figure séduisante, résolut de profiter de la foiblesse de son père pour s'emparer du trône. Il se faisoit voir tous les jours au peuple, monté sur un char qu'il conduisoit avec adresse, et précédé de cinquante hommes, qui couroient devant lui. Les grâces de sa personne, le feu de la jeunesse, qui brilloit dans ses yeux, lui gagnoient les cœurs de la multitude, qui ne juge que sur les apparences. Il entretenoit en même temps une étroite liaison avec Joab, le plus grand capitaine des armées de David, et avec le grand prêtre Abiathar. Lorsqu'il eut pris toutes ses mesures, il rassembla un jour ses partisans dans un certain endroit, immola un grand nombre de victimes au Seigneur, et en fit ensuite un festin magnifique, dans lequel il fut proclamé roi par tous les convives. Le prophète en donna aussitôt avis à Bethsabée, mère de Salomon, auquel le trône étoit destiné : il lui conseilla d'aller trouver le Roi, et de l'informer de tout ce qui se passoit. Bethsabée obéit.

Elle rappela à David le serment qu'il avoit fait
placer Salomon sur le trône. David le confirma,
indigné de l'audace d'Adonias, il fit venir le pr
Sadoc, le prophète Nathan et le capitaine Bana
et leur dit : « Conduisez mon fils Salomon, sur
» mules, à Gihon; qu'il y soit sacré roi d'Israël par
» mains de Sadoc et de Nathan, et que chacun
» Vive le roi Salomon! Ramenez-le ensuite à Jé
» lem; faites-le asseoir sur mon trône; qu'il y rè
» en ma place; je lui remets l'autorité souverain
Ses ordres furent promptement exécutés. Salom
après avoir reçu l'onction sainte, fut placé sur
trône de David, aux acclamations de tout le peu
qui le combla de bénédictions et fit mille vœux p
la prospérité de son règne. David voulut rendre lu
même ses hommages à son fils, et s'écria : « Béni s
» le Seigneur, qui me fait voir aujourd'hui mon fi
» assis sur mon trône! » Adonias apprit, au mili
de la joie du festin, ce qui se passoit à Jérusalem. L
frayeur s'empara aussitôt de tous les convives, q
prirent la fuite. Se voyant seul, il se réfugia aupr
de l'autel, et ne voulut point sortir de cet asile, q
Salomon n'eût juré qu'il ne le feroit point mour
Cependant David termina sa carrière. Avant de mo
rir, il recommanda à Salomon de punir Joab, géné
de ses armées, meurtrier d'Abner et d'Amasias,
Séméï, qui l'avoit autrefois maudit dans sa fuite.

Salomon, ayant pris possession du royaume, com
mença par immoler l'ambitieux Adonias, qui av
voulu lui ravir la couronne. Ce prince ayant osé d
mander pour femme Abisag, cette jeune Sunam
qu'on avoit donnée à David pour le réchauffer d
sa vieillesse, Salomon, jugeant qu'une pareille d
mande couvroit des desseins pernicieux, envoya B
naïas avec ordre de tuer Adonias; ce qui fut ex
cuté. Il songea ensuite à exécuter les dernières volont

son père, au sujet de Joab et de Séméï. Le premier fut égorgé au pied de l'autel, par la main de Banaïas. La punition du second a quelque chose de particulier. Salomon, ayant fait venir Séméï, lui dit: « Bâtissez-vous une maison à la ville, et y demeurez: je vous défends de sortir de Jérusalem, et je vous déclare que, le jour même que vous passerez le torrent de Cédron, vous serez puni de mort. » Séméï promit d'obéir, et demeura en effet trois ans à Jérusalem sans en sortir. Mais ses esclaves ayant un jour pris la fuite, et s'étant sauvés chez Achis, roi de Geth, Séméï, sans songer à la défense de Salomon, monta promptement sur son âne, et alla chercher ses esclaves dans le pays de Geth. Le Roi en fut informé, et ordonna en conséquence à Banaïas de le faire mourir.

Ce prince, après avoir affermi son trône par le supplice des ennemis de son père, épousa la fille de Pharaon, roi d'Égypte; et, pour la prospérité de cette union, il fit couler le sang de mille victimes sur un autel élevé à Gabaon. La nuit qui suivit ce jour solennel, le Seigneur lui apparut en songe, et lui dit: « Demande-moi ce que tu voudras, je te l'accorderai. » Salomon demanda la sagesse et le discernement nécessaire pour juger les peuples avec équité. Cette demande plut au Seigneur. Non-seulement il accorda à Salomon la sagesse; mais encore il lui donna les autres biens qu'il n'avoit pas demandés, comme les richesses et la gloire. Salomon retourna le lendemain à Jérusalem, et donna un grand festin, dans lequel il fit le premier essai de cette sagesse dont il venoit d'être doué. Deux courtisanes vinrent se présenter devant lui. L'une d'elles prit la parole, et dit: « Seigneur, nous demeurions, cette femme et moi, seules dans la même chambre. Nous y avons accouché, à trois jours d'intervalle l'une de l'autre.

» sence! » Elle s'en retourna ensuite dans son pays, chargée de riches présens que lui avoit faits Salomon.

La sagesse de ce prince se brisa contre un écueil qui souvent a été funeste à plusieurs grands hommes. L'amour des femmes corrompit ce cœur jusque-là si droit; et, ce qui doit étonner davantage, ce fut dans un âge où les passions, refroidies et presque éteintes, semblent faire place à la raison : ce fut dans la vieillesse que Salomon se laissa séduire par les femmes, au point de tomber dans l'idolâtrie la plus grossière et la plus honteuse. Il eut jusqu'à trois cents concubines, sans compter les femmes légitimes, qui portoient le nom de *reines*. Ces femmes, choisies la plupart parmi les nations réprouvées du Seigneur, avoient chacune leur culte et leurs idoles : l'une adoroit Astarté; l'autre, Moloch, etc. Salomon, pour leur plaire, éleva des autels à toutes ces idoles, et l'on vit ce monarque, le plus sage des hommes, courber sa tête blanchie devant ces vains simulacres, et, d'une main tremblante, brûler de l'encens en leur honneur : grand et terrible exemple de la fragilité humaine! L'Ecriture ne nous apprend point si Salomon se repentit avant sa mort de ses égaremens; elle dit seulement qu'il s'endormit avec ses pères, et nous laisse dans une triste incertitude sur le salut de ce grand prince.

Salomon est l'auteur du livre des Proverbes, du Cantique des Cantiques et de l'Ecclésiaste, qui font partie des livres de l'ancien Testament que l'on appelle *sapientiaux*. (Chacun de ces livres a son article dans cet ouvrage.) On lui a aussi attribué le Livre de la Sagesse, qui porte son nom dans la version grecque de la Bible; mais on ne convient pas qu'il en soit l'auteur.

SALUTATION ANGÉLIQUE : prière que l'on fait à la sainte Vierge, et qui est ainsi nommée, parce qu'elle

qu'elle contient les mêmes paroles que l'ange Gabriel adressa à Marie, lorsqu'il vint la saluer de la part de Dieu et lui annoncer le mystère de l'incarnation.

Cette prière est plus connue sous le nom d'*Ave Maria*.

SAMARITAINS (*schisme des*). *Voyez* SCHISME.

SAMOSATHÉNIENS : hérétiques du troisième siècle, ainsi appelés, parce qu'ils avoient pour chef Paul de Samosathe, évêque d'Antioche. Ce prélat, ayant été appelé à la cour de Zénobie, reine de Palmyre, princesse également recommandable par ses talens guerriers et par ses vastes connoissances, qui vouloit s'entretenir avec lui sur la religion chrétienne, fit tous ses efforts pour vaincre la répugnance que lui inspiroient nos mystères. Celui de la Trinité révoltoit particulièrement son esprit. Paul, voulant la réduire à des notions simples et intelligibles, lui dit que les trois personnes de la Trinité n'étoient point trois dieux, mais trois attributs sous lesquels la divinité s'étoit manifestée aux hommes; que Jésus-Christ n'étoit pas un Dieu, mais un homme auquel sa sagesse s'étoit communiquée extraordinairement, et qu'elle n'avoit jamais abandonné. L'évêque d'Antioche ne regardoit sans doute ce changement dans la doctrine, que comme un adoucissement capable de faire tomber les préjugés de Zénobie contre la religion. Il croyoit peut-être pouvoir concilier une pareille explication avec le langage de l'Eglise sur la Trinité. Mais les fidèles n'en portèrent pas le même jugement : ils n'eurent pas plus tôt appris la manière étrange dont Paul de Samosathe avoit défiguré le plus auguste des mystères du Christianisme, qu'ils éclatèrent contre lui en plaintes et en murmures. Paul, ne voulant pas convenir de sa faute, s'efforça de justifier sa conduite auprès de Zénobie, et, aveuglé par l'orgueil et l'opiniâtreté, il en vint jusqu'à soutenir que Jésus-Christ n'étoit point

Dieu, et qu'il n'y avoit en Dieu qu'une personne. Les évêques assemblés à Antioche le déposèrent de son siége et l'excommunièrent d'une voix unanime. Le parti de Paul ne fut jamais fort nombreux, et n'excita aucuns troubles dans l'État : il se dissipa de lui-même, et l'on n'en voyoit pas les moindres restes au milieu du cinquième siècle.

SAMUEL : illustre prophète de l'ancien Testament, qui fut le dernier des juges du peuple, et qui sacra, de la part de Dieu, Saül, leur premier roi. Les Juifs donnent le titre de *Samuel* au premier Livre des Rois, parce qu'il commence par l'histoire de ce prophète.

SANCRAT. On appelle ainsi certains supérieurs des talapoins de Siam, qui ont quelque rapport à nos évêques, et dont la dignité surpasse de beaucoup celle des supérieurs ordinaires des couvens, que l'on nomme à Siam *tchaou-vat*, c'est-à-dire seigneur ou maître du couvent. Ceux qui comparent les sancrats aux évêques, regardent les autres supérieurs comme des espèces de curés. La seule chose qui puisse faire trouver quelque rapport entre les sancrats et les évêques, c'est que les sancrats ont le pouvoir de faire des talapoins, comme les évêques celui de faire des prêtres. D'ailleurs leur juridiction est bornée aux seuls moines qui habitent le couvent dont ils sont supérieurs, et ni le peuple ni les autres talapoins ne reconnoissent leur autorité. Il est vrai que les couvens à sancrat sont distingués des autres, qui n'ont qu'un supérieur ordinaire. La distinction consiste en certaines pierres qui se trouvent autour du temple d'un couvent à sancrat. On a cru apercevoir dans la forme de ces pierres, quelque ressemblance avec une mitre posée sur un piédestal ; et c'est peut-être ce qui a fait croire aux missionnaires que les sancrats pouvoient être regardés comme des espèces d'évêques. Le nombre de ces pierres sert encore à distinguer les plus

qualifiés parmi les sancrats : mais le moindre sancrat n'a jamais moins de deux pierres autour de son couvent, et le plus élevé en dignité n'en peut avoir plus de huit. Le premier de l'ordre des sancrats est celui qui est supérieur du couvent du palais ; mais ce degré d'honneur n'ajoute rien à sa puissance. Les principaux sancrats reçoivent de la part du monarque des distinctions flatteuses. Ce prince leur donne un nom particulier. Il leur fait présent d'une chaise ou d'une espèce de voiture, avec quelques esclaves destinés à le porter. Ils reçoivent aussi de sa main un parasol. (*Voyez* Talipat.) Quoique l'institut des talapoins leur défende de se mêler absolument des affaires d'Etat, cependant les sancrats prennent quelquefois la liberté de faire des remontrances au Roi, lorsqu'il traite le peuple avec trop de rigueur ; mais leurs représentations ne produisent ordinairement aucun effet. Chaou-Naraye, roi de Siam, qui commença à régner vers l'an 1656, se vengea un jour plaisamment de la hardiesse d'un sancrat qui lui représentoit vivement que les Siamois ne pouvoient supporter son excessive sévérité. Il feignit d'écouter fort tranquillement son avis ; mais, quelques jours après, il lui envoya un gros singe, lui enjoignant de le garder dans sa maison, d'en avoir bien soin, et de le laisser faire tout ce qu'il voudroit. Le singe, un des plus méchans de son espèce, exerça de furieux dégâts dans la maison de son hôte : il brisa et salit tous les meubles ; il fit porter des marques de sa méchanceté à plusieurs de ceux qui venoient visiter le sancrat, et au sancrat lui-même. Enfin le malheureux moine, ne pouvant plus résister aux espiégleries continuelles de son pensionnaire, alla trouver le Roi, et le supplia instamment de vouloir bien le délivrer de cet animal incommode. Le monarque charmé du succès de sa ruse, lui répondit d'un ton sévère : « Com-

» ment! vous ne pouvez souffrir pendant quelques » jours les folies d'un seul singe, et vous prétendez » que je supporte continuellement l'insolence et la » méchanceté d'un peuple qui surpasse les singes en » malice! Allez, et soyez persuadé qu'autant que je » suis sévère envers les méchans, autant je suis doux » et libéral envers les bons. »

SANCTUAIRE *ou* Saint des Saints. C'étoit le lieu, chez les Juifs, où étoit placée l'arche d'alliance, dans le tabernacle, et ensuite dans le temple de Salomon. Le sanctuaire du tabernacle avoit dix coudées en carré : celui du temple de Salomon étoit plus grand de moitié. Ce prince magnifique avoit fait revêtir l'intérieur de ce lieu redoutable de lames d'or attachées avec des clous d'or, dont chacun pesoit cinquante sicles, c'est-à-dire une livre neuf onces. Le long de ce lambris on voyoit (1) « des chérubins d'or » et des palmiers de même métal, rangés d'espace en » espace et à l'alternative, en sorte que tout le con» tour étoit orné de ces palmiers, qui servoient comme » de pilastres, et de ces chérubins, qui avoient deux » ailes étendues d'un palmier à l'autre, et deux faces, » l'une de lion et l'autre d'homme, qui regardoient » l'une à droite et l'autre à gauche. (Au milieu de ce » lieu saint, il y avoit deux autres chérubins, lesquels, » étendant leurs ailes du nord au midi, en occu» poient toute la largeur.) L'aile d'un chérubin tou» choit à la muraille d'un côté, et celle de l'autre ché» rubin touchoit à la muraille de l'autre côté, et leurs » secondes ailes venoient se joindre au milieu du sanc» tuaire, comme pour mettre à couvert d'une fa» çon respectueuse l'arche d'alliance. » C'étoit dans le sanctuaire que les Juifs croyoient que résidoit particulièrement la majesté de Dieu. Le souverain pontife avoit seul le droit d'y entrer : encore n'y en-

(1) *D. Calmet*, Hist. de l'ancien Testament.

troit-il qu'une fois l'année, à la fête de l'Expiation. Il n'officioit, ce jour-là, qu'en tremblant, craignant toujours que la moindre inadvertance dans un lieu si redoutable, ne fût punie de mort. *Voyez* Expiation, Temple de Salomon.

SANG (*religieuses du Précieux*). C'étoit le nom d'une réforme de religieuses bernardines, qui ne consistoit que dans une seule maison établie dans la ville de Paris.

Il y avoit aussi à Rouen des religieuses du Sang Précieux, qui étoient de l'ordre de S. Dominique.

SANGA. C'est ainsi que les Japonois appellent le pélerinage que ceux de la secte des Sintos font une fois tous les ans dans la province d'Isie, qu'ils regardent comme le séjour de leur premier père. Lorsque le pélerin part pour ce pieux voyage, on suspend à la porte de sa maison une corde, avec du papier blanc entortillé tout autour. C'est un signe que la maison du pélerin est sacrée pendant tout le temps de son pélerinage. L'entrée est interdite à tous ceux qui ont contracté le plus haut degré d'impureté, que les Japonois appellent *ima*. Si un homme, dans cet état, osoit profaner la demeure du pélerin, on croit qu'il seroit puni de sa témérité par les plus grands malheurs. Les pélerins qui ne sont pas riches font le voyage à pied. Communément ils demandent l'aumône en chemin. Ils sont munis d'un bourdon; une espèce de gourde ou de tasse pend à leur ceinture. Ils en tirent un double service; ils s'en servent pour boire, et reçoivent dedans les aumônes qu'on leur distribue. Un tissu de roseaux leur sert de chapeau; sur ses bords, qui sont fort grands, ils ont soin d'écrire leur nom, leur famille et leur demeure. Ils prennent cette précaution afin que, s'ils meurent en route par quelqu'accident, ils soient reconnus et rendus à leurs pa-

rens. Le pélerin, pendant tout son voyage, doit garder la plus exacte continence, et, si sa femme l'accompagne, il ne lui est pas permis d'avoir commerce avec elle. Lorsqu'il est parvenu au terme de son pélerinage, il va loger chez le prêtre pour lequel on lui a donné des recommandations avant de partir, ou bien chez un autre à son choix. Ce prêtre lui sert de directeur. Il le fait conduire, ou le conduit lui-même dans toutes les pagodes que les pélerins doivent visiter, et lui nomme les dieux auxquels elles sont consacrées. Il le mène surtout dans une fameuse caverne que les Japonois nomment *le pays des cieux*. Ils racontent que Tensio-daï-sin, le premier de leurs camis, ou héros, né dans la province d'Isie, voulant faire voir que c'étoit lui seul qui éclairoit le monde, s'enfonça dans cette caverne, et qu'à l'instant le soleil et les astres perdirent leur clarté, et la plus affreuse nuit couvrit l'univers. Auprès de cette caverne est située une petite chapelle dans laquelle on voit un cami représenté assis sur une vache. Le nom de ce cami signifie, en langage japonois, *l'emblême du soleil*. Le pélerin fait ses prières dans tous les temples où il est conduit; mais sa ferveur redouble, lorsqu'il entre dans celui qui est dédié à Tensio-daï-sin, qui est le plus auguste de tous, et l'objet principal du pélerinage. Après avoir satisfait à sa dévotion, il se fait donner par le prêtre une espèce de certificat de son pélerinage, que l'on nomme *ofarai;* puis il s'en retourne dans son pays. En revenant, il se fait distinguer par un petit surtout blanc et sans manches, qu'il met sur ses habits, sur lequel on lit son nom brodé par devant et par derrière. Les grands seigneurs qui ne veulent pas s'exposer aux fatigues d'un long voyage, gagent quelqu'un, qui fait pour eux le pélerinage. L'Empereur envoie tous les ans une ambassade

solennelle au temple principal d'Isie; et c'est ainsi qu'il s'acquitte de l'obligation du pélerinage. *Voyez* Ofarai.

SANHÉDRIN. Ainsi se nommoit le grand consistoire des Juifs, établi par Moyse. Il étoit composé de soixante-onze anciens, entre lesquels il y en avoit un qui avoit la qualité de chef ou de président du consistoire; et c'est celui que les Juifs appellent encore aujourd'hui *hannasci*, ou *le prince*. Outre ce président, il y avoit une espèce de vice-gérent, auquel on donnoit le nom de *av*, ou père du consistoire. Tous les autres n'avoient point d'autre nom que celui d'anciens ou de sénateurs. Ils étoient tous assis en demi-cercle; et le président étoit au milieu, ayant à sa droite le vice-gérent. Quelques-uns parlent d'un troisième ancien, auquel on donnoit seulement le nom de *hacam* (sage), lequel étoit assis à la gauche du président; de sorte que le vice-gérent et ce *hacam* étoient comme les deux conseillers assesseurs du président. Cet ordre des séances du sanhédrin s'est conservé dans les synagogues des Juifs, et même dans les premières assemblées des Chrétiens. Le sanhédrin ne pouvoit se tenir que dans la ville de Jérusalem, en un lieu qu'on appeloit *Liseat-Hagazit* (conclave de Pierre), qui joignoit le temple, et qui même en faisoit partie. On y jugeoit en dernier ressort des causes majeures et de tout ce qui concernoit la religion. L'autorité du sanhédrin étoit si grande, qu'il pouvoit, selon le langage des Juifs, faire *le such la tora*, (une haie à la loi), parce qu'il étoit le maître de l'interpréter. Ceux qui refusoient de se soumettre à ses décisions, étoient regardés comme des rebelles et des excommuniés. C'est dans ce sens qu'un rabbin appelle le sanhédrin le fondement de la loi de bouche, et la colonne de la véritable doctrine. Nos conciles sont aujourd'hui l'image la plus fidèle de ce grand consistoire des Juifs,

dont l'autorité a subsisté autant que leur république, et dont les constitutions recueillies avec soin, servent encore à les guider depuis leur dispersion.

Depuis que le sanhédrin des Juifs est aboli, ils n'ont point tenu d'assemblée qui ait plus de rapport à ce grand consistoire, que l'espèce de concile qu'ils tinrent, dans le dernier siècle, dans la plaine d'Agéda, à trente lieues de Bude, en Hongrie; concile dont M. Basnage, dans son Histoire des Juifs, rapporte plusieurs particularités intéressantes. L'assemblée étoit composée de trois cens rabbins, choisis entre les plus habiles de la nation, qui parloient aisément la langue hébraïque, et qui avoient prouvé leur généalogie. Ils étoient tous campés sous des tentes, et le lieu de l'assemblée étoit aussi une tente, beaucoup plus grande que les autres. Celui qui fut élu pour présider à l'assemblée étoit issu de la tribu de Lévi. Il prit sa place devant une table, vis-à-vis de la porte d'orient, et tous les rabbins ayant formé un cercle autour de lui, il ouvrit la première séance, en leur déclarant que la question qui les avoit rassemblés étoit de savoir si le Messie étoit déjà venu, ou bien si l'on devoit encore l'attendre, et qu'il s'agissoit d'examiner à fond un point aussi important. On disputa beaucoup sur cette matière, dans les différentes séances du concile, et les esprits se partagèrent en deux opinions. Quelques docteurs soutenoient que le Messie étoit déjà venu; mais ils ne s'accordoient pas entr'eux sur ce Messie, les uns disant que c'étoit le prophète Elie, les autres que c'étoit Jésus-Christ. Mais, ces derniers ayant voulu s'étendre sur les miracles et les vertus de Jésus-Christ, on les réfuta avec une vivacité et une aigreur qui faisoient assez voir qu'ils avoient raison. Les docteurs qui soutenoient que le Messie n'étoit pas venu étoient en plus grand nombre, et l'emportèrent sur les autres. Il fut arrêté

qu'il falloit encore attendre le Messie, et que les péchés du peuple étoient le seul obstacle qui retardoit sa venue. Après avoir décidé ce premier point, on examina de quelle manière ce Messie devoit venir; et l'on conclut qu'il prendroit naissance dans le sein d'une vierge, qu'il s'annonceroit avec la pompe et la gloire d'un conquérant, et qu'il ne changeroit rien à la religion. Le sixième jour après l'ouverture du concile, six ecclésiastiques, venus de Rome, demandèrent à être admis dans l'assemblée, et, lorsqu'on les y eut reçus, ils commencèrent à vanter aux Juifs la majesté et la dignité de la religion chrétienne, et voulurent leur persuader que le Messie étoit venu, et qu'il résidoit encore sur la terre, dans la personne du Pape son vicaire; mais toute leur éloquence ne fit aucune impression sur les rabbins, qui terminèrent le concile par des décrets injurieux à Jésus-Christ. Cette histoire ne paroît guère vraisemblable, et n'est appuyée que sur l'autorité de M. Basnage. On peut l'en croire, si l'on veut, sur sa parole.

SAN-JASIIS : pénitens indiens, de la secte des Joguis. Ils font profession d'une austérité excessive, et vivent errans de côté et d'autre, mendiant de porte en porte, avec un habit rouge, un bâton à la main, et une écuelle de terre pendue à la ceinture. Ils ont cela de commun avec nos mendians qu'on nomme *Capucins*, qu'il leur est défendu de porter sur eux, et même de toucher de l'or et de l'argent; mais ce qui leur est particulier, c'est qu'ils ne peuvent se fixer dans aucun endroit : c'est une loi pour eux d'être vagabonds; et ils commettroient un péché, s'ils paroissoient deux nuits dans le même lieu. Cependant ils ont un temps de repos dans l'année, qui dure deux mois, et pendant lequel ils peuvent séjourner où ils jugent à propos.

SANTONS : sorte de moines mendians et vaga-

bonds, dont presque tous les pays mahométans sont infestés, et particulièrement la Turquie et les Indes. Le mot *santon* est général, et signifie proprement *saint homme;* cependant il désigne plus volontiers un Calender. *Voyez* Calendéris et Séjahs, Dervis, etc.

SAPAN-CATENA. C'est une fête que l'on célèbre au Pégu. Les principaux citoyens font alors construire des pyramides de différentes formes, et les font conduire au palais du Roi, sur des chariots tirés chacun par trois cents personnes. Le monarque examine ces pyramides, et décide quelle est la plus belle et la mieux travaillée. Les temples sont éclairés pendant la nuit d'un grand nombre de cierges, et les portes de la ville demeurent ouvertes.

SAPAN-JAKIA : nom d'une fête que l'on célèbre au Pégu, pays situé dans la presqu'île au-delà du Gange. Le Roi, la Reine et toute la Cour se rendent en grande pompe dans un lieu de dévotion, à douze lieues de la ville. Le Roi et la Reine sont montés sur un char de triomphe attelé de huit chevaux blancs, et tout éclatant de pierreries.

SAPIENTIAUX (*livres*) : titre commun de quelques livres de l'Ecriture, qui sont les Psaumes, les Proverbes, le Cantique des Cantiques, l'Ecclésiaste, la Sagesse et l'Ecclésiastique.

SATAN : nom dont l'Ecriture se sert communément pour désigner le diable. Il est dérivé d'un mot syriaque ou chaldéen, qui signifie *adversaire*, parce que le diable s'oppose aux volontés de Dieu.

SATIALOGAM, c'est-à-dire *le monde de la vérité:* nom du quatrième des cinq paradis des Indiens. C'est le séjour du dieu Brama et de tous ceux qui ont eu pendant la vie une dévotion particulière pour lui. C'est pourquoi ce lieu est autrement nommé *Bramalogam*, c'est-à-dire *monde de Brama.*

SATURNALES : fêtes en l'honneur de Saturne,

du paganisme. Tout ce qui concerne l'origine cérémonies des saturnales se trouve ample- xpliqué dans un petit ouvrage de Lucien, qui, ette raison, porte le titre de *Saturnales*. Nous en donner une traduction, persuadés que le njouement et la fine plaisanterie, qui sont le ère des ouvrages de Lucien, ne peuvent man- d'amuser agréablement le lecteur. Cet ouvrage ence par un dialogue entre Saturne et son e.

prêtre. Saturne, puisque le temps de votre rè- st arrivé, puisque c'est en votre honneur que ain immole aujourd'hui les victimes, dites-moi, grâce voulez-vous m'accorder pour prix de acrifices?

turne. C'est à toi de voir ce que tu désires. Pen- s qu'avec la royauté j'aie reçu le don de deviner? promets seulement d'exaucer les vœux que tu resseras, pourvu que la chose soit en mon pou-

prêtre. Ce que j'ai à demander est tout exa- . Accordez-moi, ô généreux Saturne! ces biens nnus et si généralement enviés, l'or, l'argent, les ités, les honneurs; et ne permettez pas que je ine mes jours sans avoir goûté cette félicité que le monde désire.

turne. Ne vois-tu pas qu'il n'est point en mon oir d'accorder ce que tu me demandes? Ces sor- e biens ne sont point de mon district; ainsi ne te s point si tu ne les obtiens pas. Lorsque Jupiter repris les rênes du gouvernement, ce qui ne tar- pas, alors tu peux lui faire de pareilles deman- lui seul peut les exaucer. S'il me cède l'empire quelque temps, c'est sous certaines conditions je suis obligé d'observer. Premièrement, mon e ne peut durer plus de sept jours, au bout des-

quels je redeviens simple particulier; second
pendant ces sept jours, je ne puis traiter aucu
faire importante et sérieuse. Boire, s'enivrer,
jouer aux dés et à plusieurs autres jeux; cré
rois du festin, admettre les esclaves à la même
que le maître, chanter nu, former des danses la
et quelquefois se précipiter dans l'eau, le visage
bouillé de suie, voilà les actions auxquelles je
side : tel est mon département. Mais, pour ce q
garde ces choses de conséquence, les richesses,
etc. c'est à Jupiter à les dispenser comme il lui p

Le prêtre. Je vous assure qu'il en est bien
En vain je m'enroue chaque jour à force de l
mander; ce dieu cruel ne m'entend pas; mais,
lant son égide, et agitant son foudre, il lance de
ribles regards, qui épouvantent ceux qui ont q
prière à lui faire. S'il arrive que, par un hasard s
lier, il exauce les vœux de quelqu'un, et le ren
che, il le fait sans choix et sans discernement. C
sera pas à un homme sage et vertueux qu'il acco
une pareille grâce; il prendra dans la foule un co
un scélérat, qu'il accablera de richesses : c'est ce
l'on voit souvent. Mais laissons cela, et voyons
en détail en quoi consiste le pouvoir qu'il vous a
cordé.

Saturne. Si l'on examine bien la valeur de to
les choses qui sont en ma disposition, on v
que mon pouvoir ne laisse pas d'être considér
Est-ce peu de chose, à ton avis, de gagner tou
les autres au jeu de dés, d'amener à tous coup
sur chaque dé, tandis qu'ils n'amènent qu'un? C
bien y en à-t-il que les gains continuels d'un jeu
jours heureux font vivre dans l'abondance! Comb
au contraire, après avoir brisé leur barque co
des écueils aussi légers en apparence que des dés
sauvent tout nus à la nage! Et puis, n'est-ce rien

vec plus de volupté, de chanter avec plus
ne les autres dans un festin, de savoir ser-
avec plus d'adresse et de dextérité, et d'é-
ine des maladroits, qui est d'être précipité
? N'est-il pas bien flatteur d'être proclamé
dans un festin, et de remporter le prix
si doux combat? Quel plaisir d'être le roi
vos! d'être non-seulement dispensé d'obéir
s ridicules d'un autre, mais d'ordonner soi-
l'un, de dire hautement quelqu'injure de soi-
l'autre, de danser tout nu et de faire trois
ır de la maison, portant sur ses épaules une
le flûte! Tous ces avantages sont les effets
béralité. Il est vrai que la royauté du festin
de longue durée; mais la mienne a le même
ient; elle finit au bout de sept jours. Com-
urrois-je accorder ce que je n'ai pas moi-même?
mande-moi donc hardiment quelqu'une de
es dont je puis disposer, et sois sûr que je
uvanterai ni avec mon égide ni avec mon

être. O le meilleur des Titans! Il est malheu-
ır moi que votre pouvoir me soit inutile, et
e désire rien de tout ce que vous pourriez
ler; mais satisfaites-moi du moins sur une
que j'ai à vous faire: votre réponse sera pour
récompense suffisante des victimes que je
mmolées, et je vous tiendrai quitte de tout
ous me devez.

ne. Tu n'as qu'à parler : je répondrai à ta
, pourvu qu'elle ne passe point la portée de
oir.

être. Dites-moi d'abord, est-il vrai, comme
nds dire partout, que vous aviez autrefois
de dévorer vos enfans dès qu'ils étoient nés;
e, votre épouse, ayant adroitement dérobé à

votre fureur le petit Jupiter, vous fit dévorer une pierre en sa place; que cet enfant, étant devenu grand, vous chassa de votre empire, et vous précipita, chargé de chaînes, dans le fond des enfers, avec toutes les troupes auxiliaires qui avoient combattu en votre faveur ?

Saturne. Insolent ! rends grâce à la liberté qui règne dans ces fêtes, et qui permet aux esclaves d'insulter impunément leurs maîtres. Dans un autre temps, tu sentirois qu'il m'est du moins encore permis de me mettre en colère; ton impertinente question ne demeureroit pas impunie, et je t'apprendrois à respecter un dieu vénérable par sa vieillesse et par ses cheveux blancs.

Le prêtre. Mais, Saturne, ce n'est pas moi qui invente de pareilles choses; je ne fais que les répéter d'après Hésiode et Homère, que dis-je? d'après tout le monde; car il n'y a personne qui n'ait de vous la même opinion.

Saturne. Belle autorité que celle de cet Hésiode, de ce pâtre orgueilleux et fanfaron, qui ne savoit rien de certain, particulièrement sur ce qui me regarde. Réfléchis toi-même un moment, et consulte la raison. Y a-t-il quelque homme, je ne dis pas quelque dieu, qui puisse dévorer de son plein gré ses propres enfans? Lorsque Thyeste se porta à un tel excès, il ne savoit pas ce qu'il faisoit, et il avoit été cruellement trompé par son frère. D'ailleurs comment est-il possible, lorsqu'on a des dents, de ne pas s'apercevoir qu'on dévore une pierre au lieu d'un enfant? Il est faux que Jupiter m'ait jamais fait la guerre, et qu'il m'ait détrôné. Je lui ai moi-même cédé l'empire de mon propre mouvement. Pour ce qui regarde mes chaînes et ma prison dans les enfers, tu vois clairement l'absurdité d'un pareil conte, à moins que tu ne sois aussi aveugle qu'Homère.

e *prêtre.* Mais, dites-moi, Saturne, pour quelle
on abdiquâtes-vous la souveraine puissance ?
aturne. Ecoute, mon ami; je me voyois bien vieux
rt tourmenté de la goutte, maladie qui a fait ima-
er que Jupiter m'avoit enchaîné. Il me falloit cou-
chaque jour de tous les côtés, la foudre à la main,
ır frapper les parjures, les brigands, les sacriléges.
t emploi demandoit toute la force et toute la vi-
eur d'un jeune homme; c'est pourquoi, pour me
ocurer le repos dont j'avois besoin, je remis à mon
Jupiter le gouvernement du monde. Pour moi,
barrassé du soin de répondre aux prières impor-
ıes des hommes, de lancer la foudre et de punir
coupables, je commençai à mener une vie heu-
ıse et tranquille, n'ayant plus d'autre affaire que
m'enivrer de nectar avec Japet et les autres dieux
mon âge. Je me suis cependant réservé, chaque an-
e, quelques jours où je reprends l'empire, afin de
ppeler aux hommes le bonheur dont leurs pères
ıissoient sous mon règne, lorsque, sans labourer
sans semer, ils trouvoient le pain tout fait, les
ındes toutes préparées, et que des fleuves de vin,
miel et de lait couloient dans les campagnes. Les
mmes étoient alors tous vertueux; c'étoient des
mmes d'or. Pour retracer quelqu'image de ce siècle
ureux, je veux, pendant les jours que je me suis
servés, que l'air retentisse de cris de joie et de chants
llégresse, que les affaires fassent place aux jeux et
x divertissemens, et que les esclaves soient aussi
en traités que les maîtres; car, sous mon règne,
us les hommes étoient égaux.
Le prêtre. J'attribuois à une raison bien différente
tte égalité que vous établissez entre les maîtres et
esclaves. Saturne, disois-je, a été esclave lui-même,
a porté des fers; de là cette bonté pour les compa-
ons de sa fortune.

leurs tableaux, d'après les fables absurdes de ces radoteurs de poètes. Il tenoit en main une faux très-aiguë, avoit le visage gai, l'air vigoureux et sain, et son équipage étoit digne d'un roi. Lorsqu'il m'apparut ainsi, je me promenois seul, rêveur, pensif, et la tristesse peinte sur le front. Le dieu s'aperçut de mon chagrin et en comprit aussitôt la cause. Il connut que je déplorois en secret l'état de ma fortune, qui me laissoit exposé aux rigueurs du plus cruel hiver, avec un seul habit bien mince et bien léger, et qui ne me permettoit pas de me procurer ce qui étoit nécessaire pour passer joyeusement la fête des Saturnales, tandis que j'étois témoin des grands préparatifs que les autres faisoient aux approches de cette fête. « Eh quoi ! me dit Saturne en m'abordant, vous êtes triste, Chronosolon ! — J'en ai sujet, lui répondis-je, vénérable Saturne; je vois une infinité d'hommes vils et corrompus, qui regorgent de richesses, tandis que la pauvreté est mon partage, et celui de plusieurs autres sages dont le sort est aussi malheureux que le mien. Ne détruirez-vous donc jamais cette odieuse inégalité, et ne rétablirez-vous pas toutes choses dans l'ordre ? — Il seroit assez difficile, me répondit Saturne, de réformer une infinité de choses qui arrivent dans ce monde par l'arrêt immuable des Parques. Quant à la pauvreté, j'y puis remédier, du moins pour le temps de ma fête, et voici comment. Je vous charge de faire des lois par lesquelles il soit ordonné aux riches de faire part de leurs biens aux pauvres pendant les Saturnales, et de les célébrer en commun avec eux. — Mais, repris-je, je ne suis point législateur, et je ne sais point faire de lois. — Je vous l'apprendrai, repartit Saturne; et sur-le-champ il commença à me tenir promesse. Lorsqu'il eut achevé de me donner toutes les instructions nécessaires : Publiez hardiment ces lois, me dit-il, et déclarez aux riches que, s'ils

pas favorable pour un vieillard, et n'est guère propre à inspirer la joie.

Saturne. Tu me fatigues par tes questions importunes, tandis que je ne devrois songer qu'à boire. Voilà déjà une partie considérable de ma fête employée en vaines discussions. Il est temps d'interrompre les propos frivoles, pour se mettre à table et pour se réjouir.

Le prêtre. Puisse celui qui n'approuvera pas un pareil avis, avoir toujours soif et ne jamais boire! Buvons donc; car je suis pleinement satisfait des éclaircissemens que vous m'avez donnés. J'ai même dessein de mettre par écrit mes questions, vos réponses, en un mot toute notre conversation, et de la donner à lire à ceux de mes amis qui seront dignes d'une pareille confidence.

Ce dialogue est suivi d'une autre pièce qui contient les lois et les cérémonies que l'on devoit observer pendant les Saturnales; c'est pourquoi elle est intitulée *Chronosolon*, c'est-à-dire le Solon ou le législateur des Saturnales.

CHRONOSOLON.

Voilà ce que dit Chronosolon, prêtre de Saturne, interprète de ses volontés, et auteur des lois qui concernent les Saturnales. J'ai déjà prescrit aux pauvres leurs devoirs, et je ne doute pas qu'ils n'y soient fidèles, s'ils veulent éviter les peines décernées contre les contrevenans. Aujourd'hui, c'est aux riches que je m'adresse : qu'ils prennent garde de négliger les ordres que je vais leur donner. Saturne, au nom duquel je parle, ne laisseroit pas leur désobéissance impunie. J'ai vu dernièrement ce dieu, non pas en songe ni pendant les ténèbres, mais en plein jour et étant éveillé. Il ne m'a pas paru chargé de chaînes, ni dans cet état misérable que les peintres lui prêtent dans

chacun d'eux une partie des choses qu'ils auront mises à part dans ce dessein : que tous ces présens soient rendus avant le coucher du soleil; que les esclaves destinés à les porter soient choisis parmi les plus vieux et les plus fidèles de la maison, et qu'ils soient au nombre de trois, ou quatre tout au plus : que chaque présent soit accompagné d'une lettre d'avis qui marque exactement en quoi consiste le présent, afin que la fidélité des porteurs ne puisse être suspectée; que les esclaves qui porteront ces présens ne puissent boire chacun qu'un coup dans chaque maison où ils iront, et qu'ils s'en retournent aussitôt, sans rien demander autre chose; qu'on envoie aux savans deux fois plus qu'aux autres; leur mérite les rend dignes d'une double portion : que les riches, dans leurs lettres d'avis, ne vantent point leurs présens et n'exaltent point leur libéralité; qu'ils se contentent de spécifier ce qu'ils envoient, modestement, simplement et en peu de mots : qu'un riche se garde bien d'envoyer quelque présent à un autre riche; qu'il ne reçoive à sa table que des gens au-dessous de lui; qu'il ne se réserve aucune des choses qu'il aura une fois mises à part pour être envoyées, et qu'il le fasse avec joie et de bon cœur, et non pas avec regret. Si quelque pauvre, ayant été absent l'année précédente, avoit été privé du présent des Saturnales, qu'il en soit dédommagé cette année; que les riches acquittent les dettes de ceux de leurs amis qui sont insolvables; qu'ils paient même leur loyer : surtout qu'avant la fête, ils aient soin de s'informer quels sont les besoins d'un chacun, afin de pouvoir leur donner les secours nécessaires; que les pauvres ne se plaignent jamais de la médiocrité des présens qui leur seront envoyés, et qu'ils regardent comme précieux et considérable tout ce qu'on voudra leur donner. Une bouteille de vin, un lièvre, une pièce de gibier, sont des présens de peu

de valeur, et qui ne sont pas suffisans pour satisfaire à la loi des Saturnales. Que le pauvre envoie à son tour des présens au riche. Si c'est un savant, qu'il envoie pour présent quelque vieux livre dont le sujet et le style soient joyeux et plaisans; que le riche reçoive ce livre avec joie, et qu'il se mette aussitôt en devoir de le lire; sinon, qu'il prenne garde à la faux de Saturne : que d'autres envoient des couronnes ou des grains d'encens. Si un pauvre envoie à un riche quelque présent au-dessus de ses facultés, que l'on vende ce présent, et qu'on en mette la valeur dans le temple de Saturne; que le lendemain, ce pauvre, trop libéral, reçoive deux cent cinquante coups de fouet de la main du riche.

III°. *Lois des festins*. Chaque convive se placera à la table, à l'endroit où le hasard l'aura conduit. Chacun sera servi à son tour, sans égard pour la dignité, la naissance ni les richesses. Tous boiront du même vin, et le riche ne pourra prétexter, pour en boire de meilleur, ni des foiblesses d'estomac, ni des douleurs de tête. Tous auront une égale portion de viandes, et ceux qui serviront ne feront à cet égard aucune distinction; ils ne donneront point à l'un un grand morceau, à l'autre un petit, à celui-ci une cuisse de sanglier, à celui-là une mâchoire. L'échanson aura l'œil attentif au moindre signe des convives, et son propre maître sera celui auquel il prêtera le moins d'attention. Toutes les coupes seront de la même grandeur. Les convives pourront s'inviter mutuellement à boire, et se porter la santé les uns des autres; mais on ne forcera personne de boire plus qu'il ne voudra. Il ne sera pas permis d'introduire dans la salle du festin un danseur ou un joueur de flûte encore apprenti et peu versé dans son art. Les bons mots, les railleries, seront de mise, pourvu qu'elles soient innocentes et n'outragent personne. On

jouera aux dés, mais on n'y pourra jouer que des noix : celui qui jouera de l'argent sera condamné à jeûner jusqu'au lendemain. Chacun des convives pourra s'en aller ou rester, selon son bon plaisir. Lorsqu'un riche traitera ses esclaves, lui-même, accompagné de ses amis, les servira à table. Que chacun des riches grave ces lois sur une colonne d'airain qu'il placera au milieu de la cour de sa maison; qu'il les lise souvent, pour s'en rappeler le souvenir; qu'il sache que, tant que cette colonne subsistera, sa maison sera exempte de la peste, de la famine, du feu et de tous les autres fléaux. Mais s'il ne conserve pas ce monument de la liberté des Saturnales, je frémis à la seule pensée des maux dont il sera la victime. »

Nous joindrons, à ces deux ouvrages, quelques épîtres qui roulent sur la même matière, et qui sont pleines d'une morale aussi agréable qu'utile.

Lettre d'un pauvre à Saturne.

J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire, pour vous informer du triste sort où j'étois réduit, pour me plaindre à vous du faste insultant et de la cruauté inouie des riches, qui, nageant dans les délices, nous laissent sans pitié mourir de faim, et enfin pour vous faire savoir que, si vous n'y mettiez ordre, je courrois risque d'être le seul privé des plaisirs qui accompagnent votre fête. Vous n'avez pas daigné me faire aucune réponse : c'est pourquoi je me vois réduit à vous importuner encore sur le même sujet. Ce seroit sans doute une action digne de vous, ô bienfaisant Saturne! de faire cesser cette odieuse inégalité que l'on remarque dans le monde, et de faire une égale distribution de biens entre tous les hommes. Figurez-vous un acteur tragique, ayant un pied chaussé du cothurne et l'autre nu. Il faudroit nécessairement

qu'en marchant, tantôt il s'élevât, tantôt il s'abaissât. Cet acteur est l'image de ce qui se passe tous les jours dans le monde. Les uns, guindés sur le cothurne élevé que leur a chaussé la fortune, représentent sur le théâtre du monde de pompeuses tragédies, tandis que nous, pauvre peuple, nous sommes pieds nus dans le parterre, occupés à les regarder; nous, à qui il ne manque que le cothurne pour être aussi bons acteurs qu'eux. J'entends cependant dire aux poètes que tous les hommes étoient égaux sous votre empire; qu'ils étoient tous heureux, contens, et, qui plus est, qu'ils étoient tout d'or. Hélas! que les temps sont changés! Nous autres pauvres ne sommes aujourd'hui que de plomb, ou de quelqu'autre métal plus vil encore. La misère, la peine et le désespoir sont notre partage. A peine un travail opiniâtre peut-il nous procurer de quoi soutenir une vie malheureuse: nous gémissons, nous accusons les dieux et la fortune, et notre langage n'est composé que d'exclamations de douleur. Nous supporterions encore nos maux avec patience, si nous n'étions sans cesse irrités par le spectacle de la félicité des riches. Nous les voyons, magnifiquement parés, se promener fièrement par la ville sur des chars superbes, entourés d'une nombreuse cohorte d'esclaves prêts à les servir. Nous voyons leurs magnifiques palais, leurs vastes domaines, leurs meubles précieux; et, ce qui nous cause une douleur amère, nous voyons leur orgueil fastueux qui daigne à peine abaisser un regard sur notre misère. Hélas! ils sont assis sur la pourpre, à des tables splendides, couvertes des mets les plus exquis. Tous les jours sont des fêtes pour eux; et leur unique occupation est de jouir, tandis que nous nous estimons heureux, lorsqu'à la sueur de notre front nous pouvons gagner de quoi nous procurer une nourriture vile et grossière. Je n'y tiens plus. Il faut, ou que vous rétablissiez l'égalité

parmi les hommes, ou que vous obligiez les riches à nous faire part de leurs immenses trésors. Qu'ils nous cèdent du moins ces tas d'habits superflus qui ne servent dans leur garde-robe qu'à nourrir les vers. Que chacun d'eux admette tous les jours à sa table un certain nombre de pauvres. Mais, quand nous y serons, qu'un esclave insolent ne nous enlève point les plats avant que nous y ayons porté la main, comme cela se pratique aujourd'hui à l'égard des pauvres qui, par une faveur singulière, sont invités à la table des riches. Que les échansons n'attendent pas, pour nous donner à boire, que nous l'ayons demandé sept ou huit fois, et qu'ils nous versent du même vin que celui que boit le maître : qu'on nous traite en tout comme lui. O puissant Saturne! si vous opérez un pareil changement, c'est alors que nous commencerons à goûter la vie, et votre fête en sera vraiment une pour nous. Que si vous êtes sourd à nos remontrances, nous exhalerons notre douleur en malédictions. Nous souhaiterons que leurs cuisiniers manquent les ragoûts, brûlent les sauces; qu'un chien affamé, entrant dans la cuisine, enlève les meilleurs morceaux; que l'échanson, en allant leur verser à boire, brise la bouteille et se rompe le cou; que les cerfs et les sangliers, déjà embrochés, disparoissent tout-à-coup, et s'enfuient dans les forêts avec les broches; que les oiseaux rôtis, et prêts à être servis sur la table, s'envolent sur-le-champ dans les airs; que des fourmis pareilles à celles des Indes aillent la nuit prendre leur or, pièce à pièce, et l'apportent dans la place publique; que leurs habits criblés par les rats, ressemblent à des filets de pêcheurs; que leurs jeunes échansons, si frais et si beaux, leurs Narcisses, leurs Hyacinthes, dont ils admirent tant la belle chevelure, deviennent chauves sur-le-champ en leur présentant la coupe, et que leur menton délicat soit tout-à-

coup hérissé d'une barbe piquante. Tels sont les vœux que nous formerons contre les riches impitoyables, à moins qu'ils ne deviennent plus humains à notre égard.

Réponse de Saturne.

Quelle est donc ta folie, de vouloir que je renverse tout l'ordre de la société, et que je fasse un partage égal de tous les biens entre tous les hommes? Ne sais-tu pas que les choses de cette nature ne sont point en mon pouvoir? Es-tu donc le seul qui ignore que mon empire ne s'étend que sur le jeu, la danse, les festins? C'est à Jupiter qu'il faut que tu demandes le rétablissement de l'égalité parmi les hommes. Je ne me mêle pas d'affaires si importantes. Mais si quelqu'un de ceux qui célèbrent ma fête est insulté ou frustré du présent qui lui est dû, qu'il s'adresse à moi, et je lui ferai avoir satisfaction. Je vais écrire incessamment aux riches, pour qu'ils aient à vous fournir ce qui est nécessaire pour la célébration de ma fête. Rien, selon moi, n'est plus juste. Au reste, il faut que vous sachiez que vous vous abusez grossièrement, vous autres pauvres, lorsque vous pensez que les riches sont heureux en tout: ils ont, croyez-moi, leurs peines, qui sont beaucoup plus cruelles que les vôtres. Vous êtes éblouis de la magnificence de leurs habits, de la richesse de leurs ameublemens, de l'éclat de leurs pierreries et de leurs vases précieux; mais vous ne pouvez pénétrer dans le fond de leurs ames, pour y voir les inquiétudes secrètes qui les dévorent. Tantôt ils craignent qu'un économe infidèle ne pille leur maison, tantôt ils tremblent que leurs vins ne se gâtent, que leurs grains ne soient rongés par les vers, qu'un voleur n'enlève leurs coupes précieuses, que le peuple, choqué de leur luxe, ne s'imagine qu'ils prétendent à la royauté. Ce n'est là qu'une très-petite

partie du souci auquel ils sont continuelle[...]
proie. En bonne foi, croyez-vous que, si le
les richesses avoient en effet de si grands ch
j'eusse été assez fou pour y renoncer, et pour
duire à l'état d'un particulier? Mon exemple d
pour vous une bonne preuve que le sort de
et des puissans n'est pas si fort à envier. Vo
plaignez de ce qu'ils se nourrissent de mets
tandis que vous n'avez que des alimens grossie
gnez-vous donc aussi de ce qu'ils sont toujours
et infirmes, tandis que vous êtes sains et ro
Pouvez-vous me montrer un riche qui n'annon
par la pâleur de son visage, que les plaisirs s'a
aux dépens de la santé? Quel est le riche qui,
vieillesse, puisse marcher tout seul, et qu'il n
pas porter à quatre? En dehors, il est tout é
d'or; en dedans, il est tout pourri. Joignez à t
maux le dégoût et le satiété qu'engendre néc
ment l'habitude du plaisir et de la bonne ch
passe sous silence les chagrins domestiques a
ils sont exposés, les peines sensibles que le
souvent éprouver un fils libertin, une épous
tère, une maîtresse infidèle, et une infinité
désagrémens qu'ils ont à essuyer, et auxquels
faites pas attention. Vous ne voyez que l'éclat
et de la pourpre dont ils sont couverts, et
voyez pas les noirs soucis dont leur cœur est
Ce sont vos respects, vos basses adorations, q
tout le bonheur des riches. Quand vous le
portés sur un char superbe, traînés par deux c
blancs, peu s'en faut que vous ne vous pros
devant eux. Ils jouissent de votre étonneme
votre air rampant et humilié; et, lorsqu'ils vo
hommages que vous leur rendez, ils se croien
qu'autant de dieux. Si vous paroissiez, au con
ne faire aucun cas de leur luxe et de leur m

ce; si, lorsque leur char passe, vous ne daigniez le regarder; si, en leur parlant, vous n'aviez sans cesse les yeux fixés sur l'émeraude qui lle à leur doigt; si vous ne tâtiez pas leurs hat, pour admirer la finesse et le moelleux de l'ék; en un mot, si vous les laissiez être riches pour r seuls, croyez-moi, ils seroient les premiers à ir nous aborder, à vous inviter à leur table, à s montrer leurs lits somptueux, leurs coupes superbes, tous ces meubles rares et précieux, qui ne t d'aucune utilité quand on les possède sans téin. Vous verriez que c'est principalement à cause vous qu'ils achètent tant de belles choses, et que tes ces raretés ne sont pas faites pour qu'ils s'en vent, mais pour que vous les admiriez. Voilà la isolation que je vous donne, moi, qui connois les isirs et les peines des deux états. Si vous voulez ser joyeusement la fête des Saturnales, je vous seille de penser, en la célébrant, qu'il faudra bienque tous ceux que vous voyez quittent avec la les uns leurs richesses, les autres leur pauvreté. reste, je vais écrire aux riches en votre faveur, me je l'ai promis, et je ne doute pas qu'ils n'aient d à ma lettre.

Lettre de Saturne aux riches.

es pauvres m'ont écrit dernièrement, pour se plainde ce que vous ne leur donnez pas la moindre e de vos immenses richesses, et pour me demanque je fisse entre eux et vous une égale distribudes biens. Je les ai renvoyés à Jupiter pour cet le; mais, quant à ce qui regarde les injustices s prétendent que vous leur faites pendant le temps a fête, il est de mon devoir de les satisfaire; et pourquoi je vous écris aujourd'hui. Les plaintes pauvres, à cet égard, me paroissent fort justes.

Comment voulez-vous, disent-ils, que nous pı célébrer comme il convient la fête des Satu tandis que nous sommes transis de froid, et qı mourons de faim? Ils demandent que vous leu niez quelques-uns de vos vêtemens superflus, ave que petite portion de votre or. A ce prix, i sentent à se désister de leurs prétentions to le partage des biens. Mais, si vous persistez refuser une chose si juste, ils se promettent b porter l'affaire devant le tribunal de Jupiter, di aura repris les rênes du gouvernement, et de d der qu'il distribue les biens également à to hommes. Ils m'ont aussi chargé de vous faire proches de la manière insultante dont vous les t S'il arrive que, par hasard, vous en admettie qu'un à votre table, ils se plaignent de ce qu donnez à boire un vin détestable, tandis qu vous réservez le plus exquis. Ils disent que vo épargnez même ce mauvais vin, et que vos éch affectent d'être sourds lorsqu'ils demandent à J'ai honte de rapporter ce qu'ils ajoutent au s partage des viandes. A les entendre, les plus morceaux sont pour eux. On enlève les plats qu'ils y aient mis la main; et ils sortent de vos presque aussi affamés qu'ils étoient lorsqu'ils s mis. Une pareille conduite est bien honteuse indigne de vous. L'égalité surtout doit régne un repas. Ayez donc soin, je vous prie, de v former sur cet article. Il vous en coûteroit si pe vous attirer la bienveillance et la bénédictic pauvres! Songez combien cette espèce de gens vous paroît si méprisable, vous est utile, et co d'avantages elle vous procure. S'il n'y avoit po pauvres, que deviendroit votre puissance? à qu manderiez-vous? devant qui feriez-vous para vos richesses? Quoi de plus flatteur pour vou

le petit peuple admirer le luxe et la magni-
le vos tables, examiner la beauté, l'élégance
hesse de vos coupes et de vos vases précieux;
ire en main, les peser, en vanter la ciselure
me? Quand ils verront que vous les traitez
ment, et que vous les admettez à vos repas,
vous porter envie, ils vous béniront, ils chan-
vos louanges, et prieront les dieux de vous
ir dans la prospérité. Quel plaisir pouvez-vous
à manger seuls vos biens immenses? Les pau-
ieroient vos repas par leurs propos naïfs,
ertiroient par des contes facétieux, par des
ives et naturelles. Vous seriez honorés, fêtés,
tout le monde. Si de pareils avantages ne
chent pas, craignez du moins les maux que
us attirer votre dureté. Craignez les tristes
la haine et du désespoir des pauvres conjurés
votre repos: redoutez l'accomplissement des
tions qu'ils se préparent à vomir contre vous.
mis, lorsque j'y pense. S'il faut que leurs
soient exaucés, vous pouvez renoncer à
ûts friands, à ces sauces délicieuses qui ir-
gréablement l'appétit. Les cerfs, les sangliers,
rôtis, s'enfuiront dans les forêts malgré les
es cuisiniers; votre fin gibier s'envolera de
tre table, et s'en ira sur celle des pauvres;
is est, vos jeunes échansons perdront tout-
ur belle chevelure. Faites vos réflexions là-
révenez, si vous m'en croyez, ces malheurs;
ez la misère des pauvres; et faites-vous à
ché des amis qui vous seront constamment

Réponse des riches à Saturne.

yez pas, Saturne, que vous soyiez le seul à
uvres aient fait de pareilles plaintes. Jupi-

ter a depuis long-temps la tête rompue de l(
mentations importunes; mais ce dieu sait biei
ont tort de se plaindre, c'est pourquoi il ne les
pas. Cependant, puisque vous nous l'ordonne:
allons plaider notre cause devant vous. Nous
que rien n'est plus beau que de faire du bi
pauvres, et nous nous faisons un vrai plaisir
admettre à nos tables; mais ils abusent indig
de nos bontés. Ils affectent d'abord la plus
modération. A les entendre, ils se contentei
la moindre chose qu'on voudra leur donner.
sont pas plus tôt entrés dans nos maisons, qu
envie de tout ce qu'ils voient; ils ne cessent
mander. Plus on leur donne, plus il faut leur d
ou, si on leur refuse quelque chose, ils éclat
invectives et en reproches; ils vont nous calom
nous dénigrer partout; et on les croit, parce
sait qu'ils sortent de chez nous. Ainsi nous n
vons éviter, ou de nous faire des ennemis, ou
venir pauvres nous-mêmes, en donnant tout. A
ils mangent et boivent avec excès, et lorsqu
perdu la raison, ils sont d'une insolence et d'un
sièreté insupportables. Ils veulent, dans leur
brutale, faire violence à nos échansons, et n
nos femmes. Le lendemain, lorsque les fumées
pas sont dissipées, ils se plaignent de ce que n
avons laissés mourir de faim et de soif. Vou
croirez sans peine, si vous vous rappelez l'av
d'Ixion. Vous lui aviez fait l'honneur de l'ad
à votre table, il y étoit traité tout comme v(
cependant cet insolent parasite, lorsqu'il se i
vré de nectar, n'eut-il pas la témérité d'att(
l'honneur de Junon? Telles sont, équitable Sa
les raisons pour lesquelles nous avions jugé à
d'interdire aux pauvres l'entrée de nos maisoi
pendant, si vous nous répondez qu'ils seron

lestes et plus réservés à l'avenir, nous les rece-
as à notre table en votre considération, et nous
r ferons des présens convenables ; et pourvu
ils ne manquent pas à leurs devoirs envers nous,
s serons fidèles à remplir nos obligations envers
L.

SATURNE : divinité des anciens Païens, sur le-
el les poètes racontent un grand nombre de fables.
Il étoit, disent-ils, fils du Ciel, le premier de tous
s dieux, et de la Terre, la plus ancienne de toutes
s déesses. Craignant que son père ne lui donnât un
p grand nombre de cohéritiers, il le mutila impi-
yablement d'un coup de faux. Le sang qui coula de
plaie étant tombé dans la mer, et s'étant mêlé
c l'écume, produisit la déesse Vénus. Titan, frère
é de Saturne, ayant consenti à lui céder l'empire,
condition qu'il mettroit à mort tous les enfans mâ-
qui lui naîtroient, Saturne, à qui l'ambition étouf-
t la nature, accepta la proposition. Rhée, sa sœur et
r épouse, ayant mis au monde Jupiter et Junon,
lui montra que cette dernière, et trouva le moyen
dérober le petit Jupiter à sa cruauté, en lui subs-
uant une pierre, que Saturne dévora. » Lucien
ève agréablement l'absurdité d'un pareil conte.
(Voyez SATURNALES.) Cependant Titan ayant appris
on faisoit élever en secret le petit Jupiter, accusa
mauvaise foi de Saturne, plutôt que la fourberie
a femme. Pour s'en venger, il déclara la guerre à
frère, le vainquit, et le jeta dans une étroite
on, chargé de chaînes. Mais Jupiter, nourri par
Corybantes, étant devenu grand, délivra son père
a captivité, et le replaça sur le trône. Saturne,
gré la joie que lui causoit une si heureuse révolu-
, ne put se défendre de quelques mouvemens
agrin et de jalousie, que lui inspirèrent les ex-
s de son fils Jupiter. Pour calmer ses inquiétudes,

il consulta l'oracle sur la destinée de ce fils. Il lui fut répondu qu'il seroit détrôné et chassé du ciel par Jupiter. Saturne, consterné de cette réponse, et croyant pouvoir en empêcher l'accomplissement, commença à dresser des embûches à son fils, dans le dessein de le faire périr. Jupiter, s'en étant aperçu, attaqua Saturne, et, après l'avoir vaincu, le dépouilla de ses Etats.

Saturne, chassé du ciel, vint se réfugier dans une contrée de l'Italie où régnoit alors Janus, qui fut depuis appelée *Latium*, du mot latin *latere*, se cacher, parce que Saturne s'y étoit caché. Ce dieu employa son loisir à instruire les hommes des choses utiles à la société. Il fit régner parmi eux la probité, l'innocence, la paix et le bonheur. Ce fut alors que s'écoula cet âge d'or, si vanté et si regretté des poètes. On attribue à Saturne l'art de marquer le cuivre et de donner une forme à la monnoie. On dit que sur les premières pièces qu'il fit frapper, il fit graver, d'un côté sa tête, et de l'autre le navire sur lequel il étoit venu en Italie.

Plusieurs mythologistes prétendent que le Saturne des anciens n'étoit autre chose qu'un emblême du temps, et que le nom de Saturne est dérivé de ces deux noms latins, *satur annis*, rassasié d'années, parce que le temps se nourrit et se rassasie d'années. C'est pour la même raison, disent-ils, qu'on a supposé qu'il dévoroit ses enfans, et qu'on le représente armé d'une faux, pour marquer que le temps renverse et moissonne tout. Ce qui favorise cette opinion, c'est que le mot dont les Grecs se servoient pour signifier le temps, est presque le même que celui par lequel ils désignoient Saturne. D'autres soutiennent que le nom de Saturne vient du latin *satur*, qui signifie l'action de semer, parce que Saturne est le premier qui apprit aux hommes l'agriculture. C'est pourquoi, ajoutent

joutent-ils, on lui met en main une faux, instrument de la moisson.

Il y en a qui veulent que Saturne soit un personnage imaginé par les Païens, d'après quelques notions confuses qu'ils avoient de notre premier père Adam. Saturne dévorant ses enfans leur offre l'image d'Adam donnant, par son péché, la mort à tous ses descendans. Saturne fils du Ciel, c'est Adam formé par la main de celui qui règne dans le ciel. Saturne chassé du ciel, et apprenant en Italie l'agriculture aux hommes, c'est Adam chassé du paradis terrestre, forcé de labourer la terre et d'apprendre cet art à ses enfans. D'autres pensent que Saturne est le même que Noé. Mais celui de tous qui paroît avoir le mieux débrouillé la fable de Saturne, c'est M. Pluche. Il prétend que ce dieu prétendu n'étoit autrefois qu'une figure symbolique, dont les Egyptiens se servoient pour désigner le temps où se tenoient les assises des juges. Laissons-le développer lui-même cette explication.

« Les prêtres, dit-il, pendant l'année, paroissoient » peu en public, hors le temps des fonctions de religion; mais ils sortoient au printemps, c'est-à-dire » en février, et s'assembloient pour juger les affaires » des particuliers, afin que ceux-ci pussent ensuite » vaquer librement au travail de la moisson, dont le » temps approchoit. Ces prêtres, étant nourris aux » dépens du public, n'avoient ni ambition, ni intérêt, » ni liaisons, et jugeoient le peuple avec une équité » et une intégrité parfaites. Cette assemblée des prê- » tres étoit annoncée par un Horus barbu, portant » en main une faux, et par une Isis mammelue, en- » vironnée de têtes d'animaux. Cette Isis portoit alors » le nom de *Rhæa*. L'Horus barbu marquoit l'assem- » blée des vieillards; la faux dans sa main annonçoit » la fenaison et la moisson, qui suivoient immédiate- » ment les assises. On donnoit à cette figure le nom

» de *Sudec*, c'est-à-dire *le juste*; celui de *Crone*, c'est-» à-dire *la gloire*, *la dignité*, *la majesté*, ou *la cou-* » *ronne*, *le cercle des juges*; celui de *Chiun* ou » *Cheunna*, qui signifie *l'assemblée des prêtres*; enfin » celui de *Sotterin* ou *Setrun*, qui signifie *les juges* » ou *l'exécution des jugemens*. Quant à l'Isis mamme-» lue et environnée de têtes d'animaux pour annoncer » les fêtes de la moisson, on lui donna le nom de *Rhæa*, » qui exprime la crême et le lait qu'elle donne aux » hommes, comme aussi la pâture de l'année entière » qu'elle fournit aux animaux. Après la décision des » procès des particuliers, et pendant que le peuple » étoit occupé à scier et à battre les blés, les juges » continuoient à tenir leurs séances, pour pourvoir à » tous les besoins de l'Etat par des réglemens géné-» raux; et c'est parce qu'ils restoient assemblés le reste » de l'année, jusqu'au lever de la canicule, que l'af-» fiche des jugemens, le vieillard armé d'une faux, » demeuroit en place jusqu'à ce qu'on vît paroître un » nouvel Osiris, un nouveau soleil, c'est-à-dire le nou-» vel an.

» Nous allons voir les étranges contes auxquels » cette circonstance donna lieu. On perdit peu à peu » l'intelligence de ces figures si simples : elles furent » prises pour des hommes et des femmes dont on cé-» lébroit l'apothéose. On leur assigna une généalogie: » on fit descendre Osiris et Isis, c'est-à-dire Jupiter » et sa femme, de ce vénérable vieillard qui étoit » l'affiche qu'on voyoit paroître le plus long-temps » sur la fin de l'année. Ainsi, Sudec ou Cronos, ou » Saturne, devint père de Jupiter et d'Isis; Rhæa fut » leur mère.....

» Je trouve encore, continue M. Pluche, les preu-ves de la même vérité dans les remarques que m'of-fre assez naturellement la fable de Saturne. Au lieu de le peindre avec une faux, pour marquer que les

séances des juges doivent se tenir au temps de la moisson et de la fenaison, on le trouve quelquefois représenté avec des yeux par devant et des yeux par derrière, dont les uns veillent, les autres sont fermés; et quatre ailes, dont deux sont étendues, deux sont abaissées : ce qui marquoit la pénétration et la continuité du travail des juges, qui se relayoient ou se succédoient nuit et jour pour expédier les affaires du peuple. Une nouvelle preuve que Saturne est un juge, ou le symbole de la justice, à la pénétration de laquelle rien n'échappe, c'est que les poètes, et surtout Homère, l'appellent communément *le pénétrant, le rusé, le clairvoyant Saturne*..... C'est parce que Saturne ou Crone avoit un rapport nécessaire avec la parfaite équité des jugemens qui se rendoient, sans acception de personne, par une compagnie de juges isolés et désintéressés, qu'on disoit que Saturne avoit régné avec une douceur et une intégrité parfaites. Si l'on ajoutoit que, de son temps, il régnoit un printemps perpétuel, c'est parce que les séances des juges étoient anciennement inséparables du plus beau mois de l'année : tel est constamment le mois de février en Egypte. Tous les voyageurs nous parlent des agrémens de ce mois, durant lequel l'Egypte est, d'un bout à l'autre, un grand tapis de fleurs..... C'est parce que Saturne étoit le symbole des prêtres, qui ne sortoient qu'au printemps de leur retraite, qu'on attachoit pendant l'année la statue de Saturne, et qu'on rompoit ses liens aux approches de la fête.

» A présent que nous reconnoissons très-probablement le vrai Saturne, reprenons ses attributs et ses noms, pour voir les contes étranges auxquels ils ont donné lieu, faute d'être entendus. Dès qu'on eut fait des personnages vivans d'Osiris et de Saturne, et que l'un eut été regardé comme le fils et le successeur de l'autre, parce qu'il le suivoit immédiatement, tout

devint matière à l'histoire. Les liens, qui étoient la marque de la vie sédentaire et retirée des juges, furent pris pour un effet de la violence de Jupiter, qui avoit emprisonné son père, et s'étoit rendu maître de l'Empire universel. On n'oublia pas non plus d'interpréter la faux, conformément aux vues jalouses et inquiètes de l'usurpateur..... Les Egyptiens, pour faire entendre que l'assemblée des juges et la moisson finissoient l'année, et qu'il n'y avoit plus de fêtes ni d'annonces jusqu'au commencement de l'année suivante, tantôt mettoient au bras de Saturne un serpent qui se mord la queue, tantôt peignoient un vieillard qui sembloit mordre la tête de son fils. Quelquefois ils disoient que Saturne, de vieillard, devenoit enfant. Ce dernier trait ramène tout à une vérité simple et sensible; c'est le dénouement des figures : l'année vieillissoit, puis se renouveloit. Il n'y avoit point là de mystère; mais ceux qui vouloient du singulier disoient, en les voyant, que Saturne se plaisoit à dévorer des enfans, et même ses propres fils. Le mot *habben*, qui signifie *un enfant*, *un fils*, différant peu d'*haëben*, une pierre, ils allèrent, de folie en folie, jusqu'à dire que Saturne grugeoit des pierres; et que Rhæa, obligée de lui donner ce qu'elle mettoit au monde, avoit sauvé Jupiter en emmaillottant une pierre, que Saturne avoit dévorée au lieu de son fils.

» Enfin, rien ne prouve mieux combien on ignoroit le sens des figures que l'on prenoit pour des personnages divinisés, que l'idée toute nouvelle que les Grecs se firent de Saturne, quand il fut apporté chez eux. Le nom de *Crone*, sous lequel il leur étoit connu, signifioit fort simplement la majesté des assemblées judiciaires, la couronne ou le cercle des juges. Mais, ne sachant ce que c'étoit que cette figure, ni sa destination, et trouvant un rapport de son nom entre le nom de *Crone*, et celui de *chrone*, qui, parmi eux,

signifioit *le temps*, ils interprétèrent tout le symbole en ce sens. La vieillesse y cadroit le mieux du monde. Que faire de la faux qu'il tient en main? il s'en servira pour tout abattre. Les pierres surtout qu'on lui faisoit dévorer sembloient le caractériser parfaitement. Le temps mine tout, et ronge les pierres même..... Il est aisé de sentir qu'on n'a jamais imaginé ces folies à tête reposée, mais qu'une figure fort ingénieuse, qui servoit à annoncer et à faire respecter la justice, n'étant plus entendue, quoique toujours présentée à certaines fêtes, fut prise d'une façon par les uns, d'une autre par d'autres, et que toutes ces interprétations, venant ensuite à se rapprocher, il s'en est formé un horrible mélange d'idées, qui n'ont ni sens ni liaison. »

SATURNIENS : hérétiques du douzième siècle, et sectateurs de Saturnin, ancien disciple du magicien Ménandre. Ils croyoient qu'il y avoit une vertu souveraine et inconnue qui avoit créé les anges et les vertus célestes ; que sept de ces anges s'étoient révoltés contre le souverain Dieu ; que l'un d'entr'eux étoit le dieu des Juifs. Ils disoient de Jésus-Christ, qu'il n'étoit venu sur la terre que pour anéantir ce dieu des Juifs, et par là sauver les hommes. Ils regardoient le mariage et la génération comme une production de Satan, une œuvre diabolique : aussi nioient-ils que le Sauveur eût pris autre chose que l'apparence d'un corps en venant sur la terre.

SATYRES : divinités champêtres honorées chez les anciens Païens, et que l'on représentoit sous la forme de petits hommes fort velus, ayant la queue, les cuisses et les jambes de chèvres, le visage rouge et enflammé, et des cornes au front. Les poètes supposoient qu'ils faisoient leur séjour dans les forêts et sur les montagnes, où ils s'occupoient à poursuivre les nymphes et les bergères égarées dans la campagne.

Ces Satyres étoient de la suite de Bacchus; et l'on prétendoit qu'ils avoient accompagné ce dieu dans son expédition des Indes. Ce que l'on rapporte d'une certaine espèce de singes qui habitent une montagne des Indes, et qui ont beaucoup de ressemblance avec les hommes, a pu donner lieu aux fables que les anciens avoient imaginées sur le compte des Satyres. Quelques auteurs racontent qu'un certain Euphémus, étant sur mer, fut jeté par la tempête dans une île déserte où il trouva des espèces d'hommes sauvages tout velus, qui avoient une queue derrière le dos, qui voulurent enlever les femmes de l'équipage. On dit que César s'étant arrêté sur le bord du Rubicon, indécis s'il devoit passer ou non, vit une espèce de Satyre qui jouoit du chalumeau, et sembloit l'inviter à passer ce fleuve. S. Jérôme, dans la vie de S. Paul hermite, rapporte que S. Antoine rencontra dans le désert un Satyre qui lui présenta des dattes, et lui dit qu'il étoit un de ces habitans des bois que les Païens avoient honorés sous le nom de *Faunes* et de *Satyres*. Il ajouta que ses confrères l'avoient député vers lui, pour le prier d'intercéder pour eux auprès du Sauveur, qu'ils reconnoissoient être descendu du ciel pour le salut du genre humain. Mais il y a lieu de croire que toutes ces histoires sont fabuleuses. Il s'est trouvé cependant des rabbins qui, non-seulement les ont adoptées, mais ont encore enchéri dessus considérablement : tel est, entr'autres, le rabbin Abraham, qui s'est imaginé que les Satyres et les Faunes des anciens étoient en effet des hommes véritables, mais dont la structure étoit demeurée imparfaite, parce que Dieu, lorsqu'il les faisoit, ayant été surpris par le soir du sabbat, avoit interrompu son ouvrage.

SCAMANDRE. C'est le nom d'un dieu du paganisme qui présidoit à une rivière du même nom, dans la Troade ou la petite Phrygie. Il étoit tellement res-

pecté dans le pays, que toutes les filles, la veille de leurs noces, avoient coutume d'aller se baigner dans ses eaux, et lui offrir leur virginité. Le dieu, flatté d'une pareille offrande, sortoit d'entre ses roseaux, prenoit la jeune fille par la main, et la conduisoit dans sa grotte. Le lecteur conçoit sans peine quels étoient ceux qui jouoient, en pareille occasion, le rôle du fleuve Scamandre. Cette superstition populaire donna lieu à une aventure que le fameux orateur Eschine rapporte dans ses lettres. Callirhoë, jeune fille d'une rare beauté, étant allée, selon la coutume, offrir sa virginité à Scamandre, un jeune homme qui l'aimoit depuis long-temps sans espérance, fit si bien, par son stratagême, qu'il reçut ce qui étoit destiné à Scamandre. Quelques jours après, Callirhoë, ayant aperçu dans la rue le jeune homme, le montra à ceux qui l'accompagnoient, et dit ingénument que c'étoit là le fleuve Scamandre. Ce discours découvrit la fourberie, et le téméraire qui avoit fait l'office de Scamandre, n'évita que par une prompte fuite le châtiment qu'on lui destinoit.

SCAPULAIRE : instrument de piété que la sainte Vierge donna à Simon Stock, général des Carmes. Le scapulaire est un petit habit de laine, dont la couleur est brune-minime, ou tannée, que l'on met sur l'estomac, sur le dos et sur les épaules. Quelquefois deux petits morceaux de drap de quelques pouces en carré, attachés à deux rubans, suffisent pour former un scapulaire. La bulle que le pape Jean XXII porta en faveur du scapulaire, qui est connue sous le nom de *bulle sabbatique*, a beaucoup contribué à augmenter la confrérie du Scapulaire. Ce pontife accorde aux confrères des indulgences considérables, aux conditions suivantes; 1.° de porter toujours le scapulaire jusqu'à la mort; 2.° de garder la virginité, ou du moins la continence et la chasteté conjugale; 3.° de

réciter, tous les jours, les heures canoniales, ou de jeûner les jours ordonnés par l'Eglise, et de faire abstinence tous les mercredis et samedis de l'année, excepté la fête de Noël, si elle tomboit un de ces jours. La confrérie du scapulaire jouit, comme la plupart des autres, d'un grand nombre d'indulgences, accordées par plusieurs souverains pontifes.

SCHÆRWÆCKAS : secte de bramines, qui, sans s'embarrasser dans les frivoles disputes de leurs confrères, au sujet de Vistnou et d'Ixora, trouvèrent qu'il est plus court et plus commode de ne rien croire, que de disputer sans cesse. Le principal objet de cette secte est le bonheur de la vie présente. Elle n'envisage rien au-delà, et renvoie aux enfans et aux vieilles les contes des autres bramines sur l'état de l'ame après la mort. En un mot, les Schærwæckas sont de véritables Épicuriens; et cependant on assure que leurs mœurs sont très-réglées.

SCHAMMANS : prêtres des Tartares Tunguses, ainsi appelés du nom de leur chef, qu'on nomme *Schamman*. Le principal emploi de ces prêtres est la sorcellerie; et leur chef excelle dans cette partie, comme on en peut juger par l'exemple suivant, que nous rapportons tel qu'il se lit dans les Notes sur l'Histoire des Tatars. « Le schamman se met sur le corps » un habillement composé de toutes sortes de vieilles » ferrailles, et même de figures d'oiseaux, de bêtes et » de poissons de fer, qui tiennent les uns aux autres » par des mailles de même métal..... Il se couvre les » jambes d'une pareille chaussure, et les mains de » pattes d'ours de même espèce. Sur la tête, il se met » des cornes de fer. Dans cet équipage, il prend un » tambour d'une main, et de l'autre une baguette » garnie de peaux de souris; saute et cabriole en même » temps, observant, dans ses sauts, de croiser les » jambes, tantôt par devant, tantôt par derrière, et

» accompagner les coups qu'il donne sur son tam-» bour des hurlemens les plus affreux. Dans tous ces » mouvemens, il a les yeux toujours fixés vers l'ouver-» ture qui est au toit de sa hutte, et lorsqu'il aperçoit » un oiseau noir qu'on prétend venir se percher sur » le toit, et disparoître aussitôt, il tombe en extase » par terre, et demeure un quart-d'heure dans cet » état, sans paroître avoir ni raison ni sentiment. » Revenu à lui, il se lève, et donne réponse sur le sujet » pour lequel on le consulte. »

SCHAVUOTH. Ce mot hébreu signifie *fête des semaines ;* et c'est le nom que les Juifs modernes donnent à la fête de la Pentecôte, à cause des sept semaines que l'on compte depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte. Cette fête se trouve aussi appelée, dans l'Ecriture, *le jour des prémices*, parce qu'on offroit alors au temple les prémices des fruits. Elle est aussi nommée *la fête de la moisson*, parce qu'on commençoit alors à couper le grain. Les Juifs modernes emploient deux jours à la célébration de cette fête. Ils interrompent, pendant ce temps, leurs travaux et leurs affaires; mais il leur est permis de préparer les choses néccssaires à la vie. Ce qui contribue à leur rendre cette fête très-respectable, c'est que leurs traditions enseignent que la loi fut, ce jour-là, donnée à Moyse sur le mont Sinaï. C'est pourquoi ils ont coutume d'orner leurs synagogues, et même leurs maisons, de guirlandes de fleurs.

Le jour de cette fête, ils se font servir à table un gâteau assez épais, auquel on donne le nom de *gâteau de Sinaï*, en mémoire de la montagne sainte sur laquelle Moyse reçut la loi.

SCHEIK, *ou* CHEYK. On appelle ainsi, dans l'Orient, les chefs des communautés religieuses et séculières, et les docteurs distingués. Les Mahométans

donnent ce nom à leurs prédicateurs. *Scheik* est un mot arabe qui signifie *vieillard*.

SCHEIKHALESLAM, c'est-à-dire le *vieillard*, ou le *chef de la loi*. Les Musulmans désignent par ce nom, ou un grand iman, ou le moupliti, qui est leur souverain pontife.

SCHÉRIF. *Voyez* CHÉRIF.

SCHIAH *et* SCHIAT. Ce mot, en arabe, signifie une faction, une secte particulière en matière de religion. Les Turcs s'en servent pour désigner la secte des Persans, partisans d'Ali, qu'ils regardent comme des hérétiques.

SCHISME, du grec σχίζω, *je fends, je divise* : division, rupture qui se fait entre les membres d'une religion, lorsqu'une partie de ces membres se sépare du chef commun, ou bien lorsque ces membres ne sont pas d'accord entr'eux sur le chef qu'ils doivent reconnoître.

Schisme des Samaritains. Voici quelle en fut l'origine. Roboam ayant révolté, par sa dureté, une grande partie de ses sujets, Jéroboam profita du mécontentement général pour s'élever sur le trône. Il entraîna dans son parti dix tribus, par lesquelles il se fit proclamer roi; et il établit le siége de son nouveau royaume à Samarie. Dans la crainte que ses sujets, allant à Jérusalem pour y adorer Dieu dans son temple, ne vinssent à l'abandonner et à rentrer sous l'obéissance de leur légitime souverain, il fit ériger des temples et des autels en divers endroits de ses Etats, à Béthel, à Dan. Il y établit des prêtres et un culte; ce qui étoit contre la défense expresse de Dieu, qui ne vouloit être adoré que dans le seul temple de Jérusalem. Ainsi les Juifs de dix tribus formèrent comme une nouvelle secte sous le nom de *Samaritains*. Ils furent toujours ennemis des autres Juifs, qui condamnoient leur culte comme illégitime.

ous le règne d'Alexandre le Grand, parut le
me des Samaritains, par l'érection d'un temple
blable à celui de Jérusalem, qui fut bâti sur le
t Garizim, entre Sichem et Samarie. Les Sama-
ins prétendirent que leur temple n'étoit point
rieur à celui des autres Juifs, et qu'on pouvoit
si bien adorer Dieu sur le mont Garizim qu'à Jé-
alem. Ce fut toujours là l'unique objet de dispute
re les Samaritains et les Juifs, et le fondement du
isme. Au reste, les uns et les autres adoroient le
ne Dieu, et attendoient le même Messie.

La secte des Samaritains subsiste encore aujour-
hui à Gaza, à Sichem, à Damas, au Caire, et autres
ux du Levant. Les Samaritains se vantent d'avoir
s pontifes de la race d'Aaron, et ils font encore
s sacrifices dans un temple, ou plutôt dans une
apelle située sur la montagne de Garizim. Ils sont
aucoup plus sévères que les autres Juifs dans l'ob-
rvation des fêtes et sur plusieurs autres articles. De
us les livres de l'Ecriture sainte, ils n'admettent
e le *Pentateuque*. Ils ne regardent pas les autres
mme des livres divins, et croient qu'ils n'ont été
its que pour maintenir sur le trône la postérité de
avid. Ils prétendent que les caractères samaritains
nt ceux dont Dieu se servit pour écrire la loi, et
'il les donna à Moyse. Ils parlent d'Esdras comme
n imposteur, qui a quitté les caractères hébreux
ur en prendre d'autres. En effet, S. Jérôme et les
s célèbres critiques sont persuadés que les pre-
iers caractères hébreux sont ceux des Samari-
ns, et qu'Esdras, au retour de la captivité, se
rvit de caractères chaldéens, qui sont ceux dont
s bibles sont écrites, que les Israélites, dépaysés
puis long-temps, étoient plus capables d'entendre.
s écrivent le texte du Pantateuque sans points ni
yelles, en quoi ils diffèrent encore des autres Juifs.

Schisme des Grecs. L'ambition des patriarch
Constantinople fut la première cause du schism
l'Eglise grecque. Ces prélats refusoient de reconn
la primauté de l'Eglise de Rome, et prenoient le
de patriarche œcuménique et universel. Les p
de leur côté, soutenoient avec fermeté les droi
leur siége, et s'opposoient vigoureusement aux
tentions injustes des patriarches de Constantin
qui avoient le chagrin de voir leur rival jouir
tout l'Orient de l'autorité que lui donnoit la p
minence de sa dignité. Photius, non moins ambiti
mais plus habile que les patriarches ses prédéce
comprit qu'il ne seroit jamais indépendant, tant
l'Eglise grecque demeureroit unie avec l'Eglise la
Il n'en fallut pas davantage pour lui faire projete
schisme, sous prétexte que l'Eglise latine avoit a
plusieurs erreurs; mais il ne put exciter qu'un t
ble passager, qui se termina par l'exil de cet a
tieux prélat. Cependant sa disgrâce ne put détru
les semences du schisme, qui subsistoient toujours;
l'entreprise dans laquelle Photius avoit échoué,
tentée de nouveau par le patriarche Michel Cér
rius. Ce prélat attaqua vivement le Pape sur q
griefs, qui étoient, 1.° que, dans l'Eglise latine,
se servoit, pour la consécration, du pain sans lev
2.° qu'on mangeoit du fromage et des viandes ét
fées; 3.° qu'on jeûnoit les samedis; 4.° qu'on ne ch
toit point *Alleluia* pendant le carême.

Le Pape, qui étoit alors Léon IX, réfuta les ac
sations de Cérularius, et lui fit de vifs reproches
l'aigreur et l'animosité qu'il faisoit voir dans sa c
duite. Cérularius feignit d'être persuadé par la
ponse du Pape, et parut ne chercher que l'union
la paix. L'empereur grec témoigna les mêmes di
sitions; ce qui engagea le Pape à dépêcher à Co
tantinople des légats pour terminer cette affai

L'Empereur leur fit un très-bon accueil; mais le patriarche ne voulut pas même les voir. Les légats, après avoir fait tous leurs efforts pour le ramener par la douceur, se virent enfin obligés de l'excommunier publiquement. Cérularius s'en vengea en excommuniant à son tour les légats. Il fit plus, il souleva le peuple, jaloux de l'honneur de son patriarche; lui peignit le Pape et l'Eglise latine sous les plus noires couleurs, et vint à bout d'établir si solidement le schisme, que l'Empereur, malgré ses dispositions pacifiques, ne jugea pas qu'il fût sûr pour lui de s'y opposer. Cérularius, par sa conduite insolente, s'attira le même sort que Photius, et mourut en exil. Mais le schisme qu'il avoit établi, ne s'éteignit pas avec lui; et, quoique les empereurs de Constantinople entretinssent toujours avec le Pape quelques liaisons d'intérêt, le peuple ne reconnoissoit plus d'autre chef de l'Eglise que son patriarche.

Sous l'empire de Jean Vataces, il y eut quelques propositions de paix entre le Pape et le patriarche; mais elles ne produisirent que des disputes très-vives des deux côtés, qui se terminèrent sans qu'on eût pu convenir de rien. Le projet de réunion eût été exécuté sous Michel Paléologue, si ce prince eût été le maître des opinions et des sentimens de ses sujets. Il avoit envoyé au concile de Lyon des ambassadeurs chargés de présenter une profession de foi conforme à celle de l'Eglise latine, et signée de vingt-six métropolitains d'Asie; mais son peuple se souleva contre lui, et refusa toujours de se soumettre au Pape. En vain, pour l'y forcer, il employa les persécutions et les supplices: il ne fit que se rendre odieux. Pendant qu'il luttoit ainsi contre l'obstination de ses sujets, ses ambassadeurs revinrent du concile de Lyon, avec des nonces du Pape, qui exigeoient que l'Empereur, pour consommer l'ouvrage de la paix, réformât le symbole, et

y ajoutât ces mots : *Filioque.* « Et du Fils. » (*Voyez* *Saint Esprit*, à l'article Esprit; et *Filioque*, au supplément.) L'Empereur, surpris de cette nouvelle demande, refusa d'y souscrire, parce qu'il désespéroit d'en venir à bout. Ce refus le fit excommunier.

Amurat, sultan des Turcs, ayant établi le siége de son empire à Andrinople, l'empereur Jean Paléologue, qui sentoit le besoin qu'il avoit du Pape et des princes d'Occident, fit tous ses efforts pour se réunir avec l'Eglise latine. L'acte de réunion fut dressé : il étoit extrêmement avantageux à l'Empereur et à l'Empire; mais les Grecs, s'embarrassant peu de tomber au pouvoir des Turcs, pourvu qu'ils ne fussent pas soumis au Pape, et consultant plutôt leur haine contre l'Eglise latine, que les intérêts de leur patrie, refusèrent avec une opiniâtreté invincible d'accéder à ce traité. L'Empereur, ayant à la fois pour ennemis ses sujets et les Turcs, ne put défendre sa capitale, qui fut prise par Mahomet II. Depuis la prise de Constantinople, le schisme a toujours continué, quoiqu'on ait tenté plusieurs fois de réunir les deux Eglises. Le caractère opiniâtre des Grecs, et surtout leur ignorance, qui augmente de jour en jour, rendent cet ouvrage extrêmement difficile.

Schisme des Arméniens. Les Arméniens conservèrent long-temps dans toute sa pureté la religion qu'ils avoient reçue de Grégoire, surnommé *l'Illuminé.* Mais, dans le sixième siècle, leur patriarche Narsès adopta les erreurs des Eutychiens ou Monophysites, rejeta le concile de Calcédoine, et se sépara entièrement de l'Eglise. Après un schisme de cent douze ans, les Arméniens renoncèrent à leurs erreurs, et rentrèrent dans le sein de l'Eglise, à laquelle ils demeurèrent unis pendant l'espace de cent cinq ans. Le patriarche Jean Agmensis renouvela le schisme au commencement du huitième siècle, et

nit aux erreurs des Eutychiens celle des Monotes. Il ordonna qu'à l'avenir on ne mettroit point dans le vin pour célébrer les saints mystères, de faire voir qu'il n'y avoit qu'une seule nature Jésus-Christ. Depuis ce temps, plusieurs princes méniens firent tous leurs efforts pour rétablir la gion catholique dans leurs Etats; mais ils ne purent jamais y parvenir. Cependant les missionnaires t venus à bout de convertir un grand nombre de matiques, et travaillent tous les jours à réunir Eglise la nation entière. On appelle *Arméniens cs*, ceux qui ont été convertis à la religion caque. Ils demeurent dans un canton nommé *Abr*, qui est divisé en sept villages. Il y a aussi en gne quelques Arméniens francs, qui ont leur parche particulier.

Les Arméniens schismatiques, outre leur erreur ncipale, qui consiste à rejeter le concile de Calloine, soutiennent encore plusieurs autres opinions itraires à la foi de l'Eglise. Ils pensent que les mmes ne seront punis ou récompensés qu'au jour jugement dernier, et qu'en attendant ce grand r, les ames, séparées des corps, errent dans la rén de l'air. Ils nient l'existence du purgatoire, et isent que Dieu a créé tout dès le commencement monde. Il est vrai que ces opinions ne sont point orisées par l'Eglise d'Arménie : il n'y a que quels particuliers qui les soutiennent. On trouve chez Arméniens plusieurs traces de judaïsme : ils évitent manger de la chair des animaux que les Juifs redent comme immondes; et cependant, par une rrerie dont on ne peut rendre raison, ils se pertent la chair de porc. Ils s'abstiennent aussi des maux étouffés dans le sang, et leurs femmes obrent les purifications légales prescrites. Leurs prê sacrifient des animaux à la porte des églises : les

assistans trempent le doigt dans le sang de la victime, et en font une croix sur leurs portes. La chair de la victime se partage entre les prêtres et ceux qui l'ont fournie. Les Arméniens s'imaginent, en réunissant les deux alliances, pouvoir jouir des biens temporels promis aux Juifs, et des biens spirituels promis aux Chrétiens.

Le patriarche des Arméniens schismatiques réside à Echmiadzin, et prend le titre de pasteur catholique et universel de la nation. Il est élu par les évêques, ou plutôt par le roi de Perse, quoiqu'en apparence il ne fasse que donner son agrément à l'élection. Il en est de cette dignité comme de la plupart de celles qui sont électives : on ne l'obtient qu'à force d'argent et d'intrigues. Le patriarche, quoique riche de cent mille écus, vit retiré dans un monastère, vêtu comme le dernier des moines, mangeant des légumes et buvant de l'eau. Ses grands biens sont employés à acheter des protecteurs à la cour du roi de Perse. Le clergé d'Arménie est de la dernière ignorance : toute la science des prêtres se réduit à lire couramment le missel, et à entendre un peu les rubriques. (*Voyez*, sur ces objets, l'article ORDINATION.)

Schisme d'Angleterre. Ce royaume, autrefois si soumis et si dévoué au chef de l'Eglise, dont les papes avoient tiré tant de richesses, leur fut enlevé tout-à coup, vers l'an 1533, par le caprice d'un roi qui avoit été honoré du titre de Défenseur de la Foi. Henri VIII, éperdument amoureux d'Anne de Boulen, et résolu de l'épouser, chercha les moyens de se défaire de Catherine d'Arragon, sa femme. Il pressa le pape Clément VII d'annuller son mariage, comme étant incestueux et illégitime. Catherine, en effet, avant d'épouser Henri, avoit été mariée à son frère Arthus; mais ce mariage ne s'étoit fait qu'en vertu d'une dispense du pape Jules II. Il n'étoit guère probable que Clément

Clément VII voulût condamner ce qui avoit été permis par un de ses prédécesseurs. En effet, il ne se pressa pas d'accorder au roi d'Angleterre ce qu'il demandoit. Henri, qui étoit amoureux, et par conséquent impatient, coupa court à toutes ces difficultés, en rompant ouvertement avec le Pape. Il commença par défendre aux ecclésiastiques de son royaume d'avoir aucune communication avec le Pape. Il les força ensuite, par la crainte de perdre leurs biens, de le reconnoître pour chef suprême de l'Eglise anglicane. Les moines, qui, dans tous les temps et dans tous les pays, ont toujours été regardés comme plus attachés au Pape qu'à leurs princes, furent chassés de leurs monastères et du royaume. Henri soutint avec succès un coup si hardi, et dissipa heureusement quelques révoltes qu'il occasionna dans les provinces de Lincoln et d'Yorck. Il vit, par ce moyen, tous ses vœux accomplis. Il épousa sa maîtresse, remplit ses coffres, augmenta ses revenus et sa puissance, et régna depuis avec une autorité dont aucun roi chrétien n'avoit jamais joui. Du reste, il ne fit aucun changement dans les dogmes et dans les cérémonies de la religion, et continua même à faire brûler les hérétiques avec beaucoup de zèle, tandis que le pape Paul III l'excommunioit lui-même, comme le plus terrible et le plus dangereux des hérétiques. On trouvera dans un grand nombre d'histoires, des détails sur le divorce de Henri VIII, que nous avons supprimés, comme étrangers à notre sujet. *Voyez* RELIGION ANGLICANE.

Le grand schisme d'Occident, qui désola l'Eglise pendant l'espace de cinquante et un ans, s'éleva en 1378. Après la mort du pape Grégoire XI, Barthélemi de Prignano, napolitain, archevêque de Bari, fut élu pour lui succéder, et prit le nom d'*Urbain VI*. Son élection paroissoit très-canonique. Quoique le

conclave eût été fort tumultueux, cependant le plus grand nombre des cardinaux l'avoient choisi librement; mais le nouveau pontife, homme dur et violent, irrita tellement les esprits par sa fierté et par sa tyrannie, que plusieurs cardinaux, presque tous français, se retirèrent à Anagni, fort mécontens, et, sous prétexte de quelques troubles excités dans le conclave par la populace romaine, qui vouloit un pape Romain, ils protestèrent contre l'élection d'Urbain VI, comme faite par la violence, et se disposèrent à élire un autre pape. Ils jetèrent les yeux sur Robert de Genève, qui se fit appeler *Clément VII*, et établit son siége à Avignon, voyant que son compétiteur étoit maître de Rome. Les deux papes ne tardèrent pas à se faire une guerre cruelle. Ils s'excommunièrent l'un l'autre, se prodiguèrent réciproquement les noms d'*intrus*, d'*anti-pape* et d'*hérétique*, et inondèrent l'Europe de manifestes remplis d'invectives scandaleuses. Ils ne s'en tinrent pas aux écrits et aux injures; ils eurent recours à la force des armes pour soutenir leurs droits, et l'Italie devint un théâtre où les Urbanistes et les Clémentins combattirent avec acharnement, comme pour la conquête d'un royaume. Le nord et presque toute l'Italie reconnurent Urbain pour légitime pape. Clément eut dans son parti la France avec le royaume de Naples.

La mort des deux papes n'éteignit point le schisme, parce que leurs partisans s'empressèrent de leur donner des successeurs. Urbain VI fut remplacé par Boniface IX, Clément VII par Benoît XIII. Boniface IX eut pour successeur Innocent VII, qui ne jouit qu'un an de sa dignité. Après sa mort, arrivée en 1406, les cardinaux de son parti, au nombre de quatorze, avant de procéder à l'élection d'un nouveau pape, dressèrent un acte par lequel chacun d'eux s'engageoit, en cas qu'il fût élu, d'abdiquer la papauté, pourvu

que son compétiteur voulût y renoncer également. Après avoir tous juré et souscrit cet acte, ils élurent Ange Corrario, vénitien, âgé de soixante et dix ans, homme recommandable par la sainteté de sa vie, qui prit le nom de *Grégoire XII.* On ne soupçonna point qu'un si vertueux personnage pût sacrifier à son ambition le repos de toute l'Eglise. « Oui, disoit le nou» veau pape, j'irai trouver mon compétiteur, pour » concerter avec lui les moyens de finir le schisme, » quand je devrois y aller à pied, un bâton à la main, » ou par mer, dans la moindre petite barque. » Grégoire XII n'avoit pas encore goûté les délices de la papauté, lorsqu'il tenoit ce généreux discours. Il falloit ne pas connoître les hommes pour espérer que deux papes déjà vieux renonceroient de concert à une dignité qui étoit alors, à tous égards, la première du monde. Grégoire et Benoît amusèrent long-temps l'Europe par des lettres réciproques, dans lesquelles ils s'exhortoient à quitter un titre que l'un et l'autre vouloient conserver. On découvrit enfin leur mauvaise volonté. Un concile tenu à Pise, les condamna tous deux, comme schismatiques, opiniâtres et hérétiques, et les déclara déchus de tout honneur et de toute dignité. On élut, en conséquence, un nouveau pape, qui se fit appeler *Alexandre V.* Il mourut en 1410, un an après son élection, et eut pour successeur Jean XXIII.

Cependant les deux anti-papes s'obstinoient à fomenter le schisme, et prenoient toujours un titre qui ne leur appartenoit pas. Un nouveau concile, tenu à Constance en 1415, crut les engager plus efficacement à renoncer à leurs prétentions, en forçant Jean XXIII à leur donner l'exemple. Ce moyen de pacification déplut à Jean, qui fit tous ses efforts pour conserver sa dignité. Le concile, voyant sa résistance, lui fit son procès, et, sur plusieurs crimes atroces

qu'on lui imputa, le déclara privé du pontificat. Jean souscrivit à cette sentence. Dans le même temps, Grégoire XII renonça aussi à ses prétentions. Ces exemples ne purent vaincre l'opiniâtreté de Benoît XIII, qui vouloit absolument avoir l'honneur de mourir pape. En vain le concile le fit sommer d'abdiquer : ce vieillard, âgé de soixante-dix-huit ans, se moqua des sommations et des menaces du concile. Plusieurs princes, choqués de son obstination, renoncèrent à son obéissance. Benoît s'en alarma fort peu, et s'en consola en lançant des excommunications contre eux et contre le concile de Constance. Le concile le déclara contumax, et le déposa solennellement. On procéda ensuite à l'élection d'un nouveau pape, qui fut Martin V. Cependant Benoît continua d'exercer les fonctions de pape jusqu'à sa mort, arrivée en 1424, au château de Paniscole. Il avoit alors près de quatre-vingt-dix ans. Il paroît qu'il avoit dessein de prolonger encore le schisme après sa mort; car, avant de mourir, il fit promettre avec serment aux deux cardinaux qui seuls composoient alors sa cour, de lui donner un successeur. Les deux cardinaux, fidèles à leurs engagemens, élurent un Aragonois, nommé *Gilles Mugnoz*, chanoine de Barcelone, qui n'accepta que malgré lui cette dignité, et prit le nom de *Clément VIII*. Persuadé que son élection n'étoit pas soutenable, il abdiqua solennellement en 1429, et, par sa démission, mit fin à ce schisme fameux, qui depuis si long-temps troubloit la paix de l'Eglise.

SCHWENKFELDIENS : hérétiques, qui furent ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef un certain Schwenkfeldius, qui enseignoit, entr'autres erreurs, que Jésus-Christ avoit apporté son corps avec lui du ciel, et qu'après son ascension, son humanité étoit devenue Dieu.

SCIACRID. Ce nom hébreu répond à celui de

matines, et comprend les quatre premières heures qui suivent le lever du soleil, que les Juifs modernes emploient à la prière. Ils ne peuvent rien faire avant la prière du matin : il ne leur est pas permis de boire ni de manger, ni même de saluer personne. C'est aussi pendant la prière du matin que les Juifs se servent du taled et du teffilin. Ils n'en font point d'usage pendant les autres prières. *Voyez* TALED *et* TEFFILIN.

SCIAMAS, c'est-à-dire *serviteur*. Les Juifs donnent ce nom à celui qui est chargé des clefs de la synagogue, qui a soin d'entretenir la propreté et le bon ordre, d'allumer les lampes et les bougies, et de préparer tout ce qui est nécessaire pour le culte religieux. C'est le public qui le paie. Son emploi est le même qu'exerçoient autrefois les diacres; et même les églises de Syrie donnent à leurs diacres, ainsi qu'à tous ceux qui servent à l'office divin, le nom de *sciamas*.

SCIÉRIES : fêtes que les habitans de l'Arabie célébroient autrefois en l'honneur de Bacchus. La principale cérémonie de ces fêtes consistoit à porter sous un parasol la statue de Bacchus; et c'est de là qu'elles prirent leur nom, du grec σκιὰ, *ombre*.

SCIOMANCIE, de σκιὰ, et de μαντεία, *divination* : espèce de divination magique, qui consistoit à évoquer les ombres des morts, pour en apprendre les choses futures.

SCIRE. Les Solymes, peuples qui habitoient autrefois le mont Taurus, donnoient le nom de *Scire* à trois de leurs principaux dieux, qui étoient Arsalus, Dryus et Trosobius.

SCIRES *ou* SKIRES, du grec σκιερὸν, *dais* : fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur de Minerve, de Neptune et du Soleil, et dans lesquelles ils portoient solennellement un dais par la ville.

SCOTITAS, du grec σκότος, *ténèbres*. Les Lacédémoniens avoient érigé un temple à Jupiter, sous le

nom de *Scotitas*, c'est-à-dire *le Ténébreux*, voulant sans doute exprimer par là la profondeur impénétrable des décrets de l'Etre suprême.

SCRIBES. C'est le titre que portoient, chez les Juifs, les savans de la synagogue, ceux qui étoient chargés de garder les livres des saintes Ecritures, de les lire et de les interpréter au peuple. Ils abusèrent, dans la suite, de leur ministère, et, follement entêtés de leurs opinions particulières, ils interprétèrent la loi au gré de leur fantaisie, prétendirent que leurs sentimens particuliers devoient avoir la même autorité que l'Ecriture, et donnèrent à leurs rêveries le nom de *tradition*. Avides de l'estime publique, ils composoient leur extérieur, afin de s'attirer la vénération de la multitude. Ils se vantoient de leurs bonnes œuvres, exigeoient la première place dans les assemblées, et vouloient qu'on leur donnât le titre de maître. On voit, dans l'Evangile, que Jésus-Christ leur reprochoit souvent leur hypocrisie, leur extérieur affecté, leur orgueil, et leurs artifices pour duper les simples.

SCRUTIN : manière la plus ordinaire d'élire un pape. Voici en quoi consiste la cérémonie du scrutin. On donne à chaque cardinal un billet qui a une palme de longueur, et une demie de largeur. Ce billet est divisé en huit parties égales, par des lignes parallèles. Dans le premier espace sont imprimés ces mots : *Ego*
cardinalis. Ces deux mots sont séparés, pour que le cardinal puisse écrire au milieu son nom propre. Dans le second espace, qui est entièrement blanc, le cardinal écrit son surnom et ses qualités. Aux deux extrémités du troisième espace, il y a deux ronds où le cardinal appose un cachet qu'il fait faire exprès pour cet usage. Dans le quatrième espace sont imprimés ces mots : *Eligo in summum Pontificem E. D. meum D. cardinalem*. Dans le cinquième espace,

le cardinal écrit le surnom et les qualités du sujet auquel il donne sa voix. Le sixième espace a deux ronds pour le cachet, comme le troisième. Le septième espace reste vide. Le cardinal écrit dans le huitième une devise tirée de l'Ecriture. Les cardinaux ont coutume de contrefaire, dans cette occasion, leur écriture le mieux qu'il leur est possible; ils emploient même souvent une main étrangère. Le revers du billet est pareillement divisé en huit espaces, la plupart remplis de fleurons qui empêchent qu'on ne lise ce qui est écrit de l'autre côté. Après avoir plié le billet avec tout le soin possible, chaque cardinal se rend à la chapelle destinée à l'élection, le tenant caché dans sa main. Lorsque chacun a pris sa place, avant de commencer le scrutin, on met dans un petit sac des ballotes sur lesquelles sont imprimés les noms des cardinaux; et l'on tire ainsi au sort trois scrutateurs, trois infirmiers, et trois réviseurs : la suite de ce détail expliquera quels sont leurs offices. Après toutes ces formalités, les cardinaux vont tour à tour mettre leur billet dans un calice placé sur l'autel de la chapelle; mais cela ne se fait pas si simplement qu'il est exprimé ici.

Chaque cardinal, avant de quitter sa place, prend son billet entre le pouce et l'*index* de la main droite, et le tient élevé, afin que tous les autres cardinaux puissent le voir. Il s'avance ensuite vers l'autel, fait une prière à genoux sur le premier degré du marchepied, et monte ensuite à l'autel. Après avoir prêté le serment ordinaire, il met son billet sur la patène, et de là le fait glisser dans le calice, puis va reprendre sa place. S'il arrive que quelques cardinaux malades ne puissent se trouver à la chapelle, les infirmiers remplissent pour eux cette fonction. Ils vont à la cellule du malade, lui présentent une boîte en forme d'urne, qui n'a qu'une petite ouverture, par où le

cardinal met son billet, de sorte qu'on ne peut plus le retirer sans ouvrir la boîte. Les infirmiers se rendent ensuite à la chapelle avec la boîte, en font l'ouverture en présence de tous les membres du sacré collége, et mettent le billet dans le calice, avec les cérémonies que l'on vient de décrire. Pendant le scrutin, les scrutateurs veillent à ce que tout se passe dans l'ordre. Ils ont soin de mêler et d'ouvrir les billets qui sont dans le calice. Le dernier scrutateur les prend l'un après l'autre, les montre aux cardinaux, et les met dans un autre calice. Si le nombre des billets ne se trouve pas égal au nombre des cardinaux, on les brûle tous, et l'on recommence le scrutin : s'il se trouve autant de billets qu'il y a de cardinaux, alors les chefs des trois ordres des cardinaux, c'est-à-dire des cardinaux évêques, prêtres et diacres, s'approchent de l'autel, prennent le calice où sont les billets, et les portent sur une longue table qui est auprès de l'autel. Ils s'éloignent ensuite, et font place aux trois scrutateurs, qui viennent s'asseoir à cette table, le visage tourné vers les cardinaux. Le premier scrutateur renverse le calice sur cette table, ouvre les billets, et regarde le nom du cardinal qui est élu ; il les remet ensuite au second scrutateur, qui, après les avoir examinés, les fait passer entre les mains du troisième scrutateur, qui lit le nom à haute voix.

Pendant cette cérémonie, les cardinaux, ayant devant eux une feuille où sont imprimés les noms de tous les membres du sacré collége, font une marque aux noms de ceux qu'ils entendent nommer, pour s'assurer par là du nombre de suffrages qu'a chacun d'eux. Ceux qui sont nommés marquent aussi avec soin les suffrages qu'on leur donne. Le dernier scrutateur enfile ensuite tous ces billets, et les met dans un calice vide destiné à cet usage : on les compte encore une troisième fois, et ils subissent l'examen des trois

iseurs; après quoi, s'il ne se trouve point d'erreur, publie l'élection, et l'on brûle tous les billets. Mais est rare que le nombre des suffrages se trouve tel l'il doit être pour rendre l'élection bien régulière. n est communément obligé d'avoir recours à une tre sorte de scrutin, qu'on nomme *accessus*. (*Voyez* ressus *et* CONCLAVE.)

SÉBURAENS. Les Juifs appellent ainsi ceux de rs rabbins ou docteurs qui ont vécu et enseigné uis la publication du Talmud. Séburaen signifie, hébreu, quelqu'un qui opine; et ce nom leur fut nné, parce que le Talmud étant publié et reçu s toutes les écoles et synagogues, les sentimens ces docteurs postérieurs au Talmud ne faisoient s des lois, mais n'étoient que de simples opinions.

SECRÈTE (*la*): prière que le prêtre qui célè- la messe récite avant la préface. Cette prière ainsi appelée, parce que le prêtre doit la réciter ne voix extrêmement basse, de manière que perne ne puisse l'entendre.

SECTAIRES. C'est le nom général que l'on donne, s quelque religion que ce soit, à ceux qui s'éloint de la commune façon de penser et du chef mmun, pour suivre les opinions d'un maître parti- :er.

ECTE : société de plusieurs personnes qui s'écart des dogmes universellement reçus dans la relia où ils sont nés, et s'attachent à soutenir des opins nouvelles et erronées. La plupart des sectes se sont élevées dans la religion catholique, depuis naissance jusqu'à nos jours, ont chacune leur arti- particulier dans cet ouvrage. *Voyez-les à leurs fférens noms.*

1. Nous parlons aussi des différentes sectes des Maométans à leurs articles. Nous ajouterons seulement ci, d'après Ricault, que, suivant l'opinion commune,

neur qui ne s'accorde qu'au plus offrant. L'argent en provient est employé à l'entretien de la synago ou au soulagement des pauvres.

Les enfans des Juifs apportent à la synagogue rubans destinés à envelopper le livre de la loi, sur quels sont brodés à l'aiguille leurs noms et ceux leurs parens, leur âge et le jour de leur naiss C'est le père de l'enfant qui remet le ruban entre mains de ceux qui sont chargés du livre de la Loi. enveloppant le Séfer-Tora dans ces rubans, on pr garde que les lettres qui y sont brodées soient to nées du côté de la loi, et même la touchent, s'il possible. On attache à la couverture de ce livre sa par le moyen d'une petite chaîne d'argent, une l de pareil métal, qui est creuse et renferme plusie autres lames plus petites, sur lesquelles sont grav les noms des fêtes et des solennités auxquelles on coutume de lire la loi. Sur la grande lame sont tra cées ces paroles : « La couronne de la loi, » ou celle ci : « La sainteté du Seigneur. »

SÉGARELLE (*Gérard*), restaurateur de la sect des Apostoliques, étoit né à Parme, de parens ob curs. C'étoit un homme d'un génie très-borné, fo ignorant et sans aucune éducation. Vers l'an 124 étant encore fort jeune, il se présenta pour être reç dans l'ordre des Frères Mineurs. Ayant été refusé, i s'obstinoit à demeurer dans leur église, et s'occupoi à considérer attentivement une peinture où les apô tres étoient représentés enveloppés de manteaux avec des sandales aux pieds, ainsi qu'on a coutum de les peindre. Ce tableau fit naître dans l'esprit d Ségarelle une idée bizarre. Il résolut d'imiter la vi des apôtres. Il laissa croître sa barbe et ses cheveux se fit faire un habit grossier, s'enveloppa d'un mantea blanc, prit une corde pour ceinture, et marcha ave des sandales. Il vendit ensuite une petite maison qu'il

et, lorsqu'il en eut reçu l'argent, il monta sur erre qui servoit autrefois de tribune au podestat rme, lorsqu'il haranguoit le peuple. Il jeta son t dans la place, en criant : « Prenne qui vou- ; c'est pour lui. » Quelques gueux, qui s'amu- : à jouer près de là, accoururent et ramassèrent ptement les espèces. Ils retournèrent ensuite à jeu en blasphémant le nom de Dieu. Après cet it, Ségarelle fit quelques prosélytes, dont le ›re s'accrut beaucoup par la licence qu'il leur ›oit.

;GESTA, du latin *seges*, moisson : divinité des ›s Romains, qu'ils supposoient prendre soin des pendant qu'ils étoient en herbe.

;GIADAH. Ce mot arabe, qui signifie propre- t l'adoration que l'on doit à Dieu, est employé les Musulmans pour désigner un petit tapis ou : de jonc qu'ils portent toujours avec eux, pour servir à mettre sous leurs genoux, lorsqu'ils font s prières.

EIGHS *ou* Soighs. Ce sont, chez les Mahométans, rêtres qui se consacrent au ministère de la parole. ›e voit guère que les chefs ou supérieurs des iches, qui occupent les chaires des mosquées; car nans rarement sont en état, ou veulent se donner ›ine d'instruire leurs peuples. Les seighs, comme ›rédicateurs, prennent communément pour texte assage de l'Alcoran. Mais le sujet le plus ordi- : de leurs instructions est la vie de Mahomet et autres prophètes. On trouve, comme ailleurs, à stantinople, des seighs qui sont quelquefois assez ; pour dire ouvertement aux princes des vérités ›s, au risque d'en être punis. Soliman étoit à la ›se pendant que les alliés de l'Empereur assié- ient Bude, qu'ils prirent d'assaut. Un de ces seighs le lui reprocher en face : il fut assez heureux pour

ne pas lui déplaire. Au sortir du sermon, Soliman fit noyer neuf cents de ses lévriers.

SÉIVIAS : secte de bramines spécialement dévoués au culte d'Ixora ou Eswora, qu'ils regardent comme supérieur à Wistnou. Pour se faire reconnoître, ils ont coutume de se tracer sur la tête quatre ou cinq lignes avec de la cendre de bouze de vache. Plusieurs portent au cou, ou dans leurs cheveux, cette infâme idole d'Ixora qu'on appelle *Lingam*. Ils l'attachent aussi au bras de leurs enfans.

SÉJAHS : moines mendians de la religion mahométane. Ce sont, pour la plupart, des vagabonds et des libertins. Ils ont des monastères, qu'ils n'habitent presque jamais. Leurs supérieurs, en les envoyant à la quête, leur commandent de ne revenir qu'avec une certaine somme d'argent et une certaine quantité de vivres. Ils courent, avec ce congé, de villes en villes, de villages en villages; et quand ils arrivent dans une place publique, ils crient de toutes leurs forces : « Dieu! envoyez-nous tant d'écus et tant de mesures » de riz! » Après cette singulière déclaration, ils vont dans les maisons et dans les rues, faire usage de leurs ruses et de leur adresse.

SÉLEUCIENS : anciens hérétiques, aussi nommés *Hermiens*, parce qu'ils avoient pour chefs Séleucus et Hermias. Ces deux sectaires enseignoient que Dieu étoit corporel; que la matière élémentaire lui étoit coéternelle; que les ames humaines avoient été formées par les anges, et composées de feu et d'air.

SEMAINE SAINTE. La dernière semaine du carême est, chez les Catholiques comme chez les hérétiques, un temps de deuil et de tristesse. Le chant, les cérémonies, les ornemens des autels, tout est alors lugubre dans l'église. Les croix, les images des saints, sont couvertes; les autels sont dépouillés de leurs bouquets de fleurs et d'autres ornemens qui les déco-

glise est plongée dans la désolation et dans les
a pénitence, les austérités, les prières, re-
pendant ces saints jours. Communément les
paroissent plus fervens et plus dévots. C'est
le seul temps de l'année qui nous retrace
légère image de ces heureux siècles de la
Eglise, où la pénitence, là dévotion, la vraie
ient en honneur.

NIER. On appelle ainsi, dans les monas-
lans les chapitres, celui des religieux, ou
oines, qui est chargé de faire l'office pen-
semaine, et qui doit assister à toutes les

NTINES : fêtes que les Romains célébroient
ns dans le temple de la Terre, au mois de
u commencement des semailles, afin d'atti-
tection des dieux sur leurs terres.

CA ou Imposition des mains. C'est le nom
ent les Juifs modernes à la cérémonie qui
uoit autrefois, lorsque quelqu'un étoit reçu
re des docteurs ou anciens. Le chef du
, ou seulement un autre ancien, imposoit
au candidat, en prononçant quelques pa-

AIRE : maison ou communauté dans la-
x qui se destinent à l'état ecclésiastique sont
de ce qui concerne les fonctions de leur mi-

ecclésiastiques qui ont commis quelque
ndaleuse, sont envoyés par leur évêque
minaire, afin qu'ils puissent reprendre dans
nte maison l'esprit de leur état. Plusieurs
pieux et fervens s'y retirent quelquefois
ement, pour s'y recueillir pendant un cer-
ps. C'est au concile de Trente que l'institu-
séminaires doit son origine. L'évêque est seul

chargé du réglement de ces maisons, et c'est à lui qu'il appartient de choisir ceux qui doivent les gouverner sous ses ordres.

2. Les Mexicains avoient une espèce de séminaire, où les filles étoient élevées dans la pratique des austérités religieuses. On les y enfermoit dès l'âge de douze à treize ans, sous la conduite d'une supérieure qui avoit soin de les former à la vertu. Tant qu'elles demeuroient dans cet asile, elles étoient obligées d'avoir la tête rasée et de garder leur virginité. S'il arrivoit qu'elles violassent cette dernière obligation, ce qui étoit assez difficile, elles étoient punies de mort. Leurs occupations n'avoient pour but que le service des dieux. Elles étoient chargées d'entretenir la propreté dans les temples, de préparer les viandes qui devoient être offertes aux idoles, de travailler aux divers ornemens destinés à parer les temples. Elles se rendoient à minuit dans une chapelle particulière du temple, où elles se donnoient des coups de lancette en différentes parties du corps, et se frottoient le visage avec le sang qui en couloit. Elles ne sortoient de leur retraite que lorsque leurs parens avoient trouvé un parti convenable pour les établir dans le monde.

Il y avoit aussi un pareil séminaire destiné à l'éducation des jeunes gens; mais on les enfermoit de meilleure heure, et souvent dès l'âge de sept à huit ans. Ces jeunes gens avoient les cheveux rasés sur le devant de la tête; mais, sur le derrière, ils pendoient jusqu'aux épaules. Ils vivoient, comme des religieux, sous une discipline très-austère. On ne se contentoit pas de les former à la piété : comme ils n'étoient pas destinés à demeurer toute leur vie dans cette retraite, on les instruisoit de tout ce qu'il est convenable de savoir dans le monde; on exerçoit en même temps leur esprit et leur corps. On trouvoit dans ces collé-

ges,

ges, dit l'auteur de l'*Histoire de la conquête du Mexique*, des maîtres pour les exercices de l'enfance, d'autres pour ceux de l'adolescence, et d'autres enfin pour la jeunesse. Les maîtres avoient l'autorité et la considération des ministres du prince; et c'étoit avec justice, puisqu'ils enseignoient les fondemens de ces exercices qui devoient un jour tourner à l'avantage de la république. On commençoit par apprendre aux enfans à déchiffrer les caractères et les figures dont ils composoient leurs écrits, et l'on exerçoit leur mémoire, en leur faisant retenir toutes les chansons historiques qui contenoient les grandes actions de leurs ancêtres, et les louanges de leurs dieux. Ils passoient de là à une autre classe, où on leur enseignoit la modestie, la civilité, et, selon quelques auteurs, jusqu'à une manière réglée de marcher et d'agir. Les maîtres de cette classe étoient plus qualifiés que les premiers, parce que leur emploi s'appliquoit aux inclinations d'un âge qui souffre qu'on corrige ses défauts et qu'on émousse ses passions. En même temps que leur esprit s'éclairoit dans cette épreuve d'obéissance, leur corps se fortifioit, et ils passoient à la troisième classe, où ils se rendoient adroits aux exercices les plus violens. C'est là qu'ils éprouvoient leurs forces à lever des fardeaux et à lutter; qu'ils se faisoient des défis au saut, à la course, et qu'ils apprenoient à manier des armes, à s'escrimer de l'épée ou de la masse, à lancer le dard, et à tirer de l'arc avec force et justesse. On leur faisoit souffrir la faim et la soif. Ils avoient des temps destinés à rester aux injures de l'air et des saisons, jusqu'à ce qu'ils retournassent habiles et entendus dans la maison de leurs pères, afin d'être appliqués, suivant la connoissance que leurs maîtres donnoient de leurs inclinations, aux emplois de la paix, ou de la guerre, ou de la religion. La noblesse avoit le choix de ces trois pro-

fessions également considérées, quoique la
l'emportât, parce qu'on y élevoit davantage
une..... Ceux que l'inclination portoit à la
passoient, au sortir des séminaires, par la
d'un autre examen fort remarquable. Leurs p
envoyoient à l'armée, afin qu'ils apprissent c
avoient à souffrir en campagne, et qu'ils conr
à l'épreuve, à quoi ils s'engageoient avant
prendre le rang de soldat. Ils n'avoient poi
d'autre emploi que celui de tamène, ou de poı
portant leur bagage sur l'épaule, entre les aut
de mortifier leur orgueil, et de les accoutun
fatigue.

Celui d'entre ces apprentis qui changeoit de
à la vue de l'ennemi, ou qui ne se signaloit
quelqu'action de valeur, n'étoit point reçu
troupes. C'est pourquoi ils tiroient des servic
dérables de ces novices, pendant le temps
épreuve, parce que chacun cherchoit à se di
par quelqu'exploit, en se jetant tête baissée
plus grands périls.

Le même auteur nous apprend que la rel
mêloit aux divertissemens mêmes des jeunes M
Le lieu où ils jouoient étoit toujours situé a
quelque temple. Un prêtre présidoit à leurs je
principal amusement étoit le jeu de la ball
» prêtres y assistoient, dit l'auteur cité, avec
» de la balle, et, après l'avoir placé à son
» conjuroient le tripot par de certaines cér
» afin de corriger les hasards du jeu. »

Les Espagnols trouvèrent chez les Indiens
bitoient la vallée de Tunia, dans l'Amérique
nale, des maisons publiques, auxquelles on p
ner le nom de *séminaires*, où les jeunes gens
et l'autre sexe étoient instruits dans la religio
la morale.

EMI-PÉLAGIENS : hérétiques du cinquième siè- ainsi appelés, parce qu'ils n'admettoient qu'une ie des erreurs de Pélage, et rejetoient l'autre. Ils ioient l'existence du péché originel et la néces- de la grâce; mais en même temps ils soutenoient l'homme pouvoit faire les premiers pas sans cette e, c'est-à-dire que sans elle il pouvoit par exem- lésirer de faire le bien, et mériter par ses propres es la première grâce nécessaire au salut; qu'ainsi ommencement du salut dépendoit de la volonté 'homme; opinion erronée et contraire à celle de lise, qui veut qu'il vienne de Dieu : aussi n'a-t-elle été plus ménagée par les conciles, que celle des giens.

ÉPARATISTES. Ce nom fut donné, en Angle- e, à ceux qui ne voulurent pas se conformer aux emens d'Edouard, d'Elizabeth et de Jacques, tou- it l'Eglise anglicane, et qui firent une Eglise à t. Ce sont les mêmes qui furent appelés PURITAINS, r-CONFORMISTES, PRESBYTÉRIENS. *Voyez ces articles.*

EPHARITES : sectaires mahométans, qui pré- lent que Dieu a, comme les hommes, une figure ile et des sens; que cette figure est composée de ies corporelles et spirituelles. Ils ajoutent que les ines de ce corps de Dieu ne sont point sujets à la uption.

ÉPHIRA, et au pluriel SÉPHIROTH : terme de la le judaïque, qui a plusieurs sens. Il signifie, ou ibre, ou dénombrement, ou splendeur, clarté, t. Les rabbins cabalistes s'en servent pour dési- r les attributs de Dieu, dont ils font une espèce bre, semblable à l'arbre de Porphyre de nos phi- phes. Ils distinguent dix séphiroth. Ils appellent première, couronne suprême; la seconde, sagesse; troisième, intelligence; la quatrième, magnificence, andeur; la cinquième, force; la sixième, beauté;

la septième, victoire, triomphe ou éternité; la huitième, gloire; la neuvième, fondement, et la dixième règne, empire. Ces dix séphiroth répondent aux dix noms de Dieu, dans l'ordre que voici : ***Elieh, Jah, Jehovah, Elohim, Elohah, Elohim-Jehovah, Jehovah-Tsebaoth, Elohim-Tsebaoth, Eloh-hai, Adonaï.***

SEPTANTE (*version des*) : fameuse version grecque de l'Ecriture, que Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, fit faire par soixante-douze Juifs, 277 ans avant Jésus-Christ. Ces soixante-douze Juifs étoient des hommes savans en grec et en hébreu, choisis exprès dans toutes les tribus du peuple juif. Ils furent envoyés par le souverain pontife Eléazar au roi d'Egypte, qui désiroit avoir une traduction grecque des livres des Juifs. Quelques Pères rapportent que ces soixante-douze interprètes furent enfermés par l'ordre de Ptolémée, chacun dans une chambre en particulier, où ils travaillèrent séparément; que l'on conféra ensuite leurs traductions les unes avec les autres, et qu'on les trouva entièrement conformes. Mais les anciens auteurs qui ont parlé de la version des Septante, tels qu'Aristée, Philon, Josèphe, ne font aucune mention de ces faits, que S. Augustin et S. Jérôme regardent comme fubuleux. Aristée, dans son *Histoire de la Version des Septante*, dit même expressément que les interprètes juifs la firent en conférant ensemble. Quoique la traduction grecque de tous les livres de l'ancien Testament porte le nom de Version des Septante, il est cependant plus que probable que les Septante n'ont traduit que le Pentateuque, c'est-à-dire, que les cinq livres de Moyse. C'est dans la *Version des Septante* que les Gentils ont puisé la première connoissance du Messie. Ils y ont trouvé des preuves sans réplique de la vérité de la religion chrétienne. Ces prophéties, dont ils voyoient l'accomplissement dans la personne de Jésus-Christ, ne pouvoient leur paroî-

tre suspectes ni concertées, puisqu'il y avoit plus de deux cents ans qu'ils les lisoient dans leur propre langue. Si l'on en excepte la version syriaque de l'Ecriture, toutes les autres qui se lisoient dans les diverses Eglises du monde, comme l'arabique, l'éthiopique, l'arménienne, et l'ancienne version latine, appelée *italique*, ont été faites sur celle des Septante. Aujourd'hui l'Eglise grecque n'en a point d'autre. Cette version est d'une grande autorité : les apôtres en ont souvent emprunté les passages de l'ancien Testament qu'ils citoient; les Pères et les docteurs de l'Eglise en ont fait un grand usage, et quelques grands hommes l'ont même préférée au texte hébreu.

SEPTUAGÉSIME, du latin *septuagesimus*, soixante-dixième. On appelle ainsi, dans l'Eglise catholique, le dimanche qui tombe neuf semaines, ou soixante-dix jours, avant l'octave de Pâque.

SÉPULCRE (*saint*). *Voyez* CALVAIRE, FEU NOUVEAU.

Chanoines du Saint-Sépulcre : ordre religieux, qui fut supprimé, en 1459, par le pape Pie II. Cependant il en reste encore quelques maisons en Pologne et en Sicile.

Il y a aussi des chanoines réguliers du Saint-Sépulcre en Espagne et en Allemagne.

Chevaliers du Saint-Sépulcre : ordre militaire établi dans la Palestine, et réuni ensuite à celui de S. Jean de Jérusalem.

SÉPULTURE : action par laquelle on ensevelit un mort. Les anciens ont mis en usage différentes sortes de sépultures. Les uns enterroient les corps; et il paroît que c'est le genre de sépulture le plus ancien et le plus naturel. La coutume de brûler les corps s'introduisit ensuite. Les Egyptiens et quelques autres peuples étoient dans l'usage de les embaumer, et de

les enfermer dans des coffres de pierre ou de bois. *Voyez* Funérailles.

SÉRAPHIN : ange de la première hiérarchie des esprits célestes. Le mot *séraphin* signifie en hébreu *ardent, enflammé d'amour*, parce que les séraphins, qui sont les plus proches du trône de Dieu, sont aussi les plus enflammés de l'amour divin.

SÉRAPIS : dieu des Egyptiens, qui tantôt étoit Jupiter, tantôt le Soleil, tantôt Pluton. Le symbole ordinaire de ce dieu imaginaire étoit une espèce de panier ou de boisseau sur la tête. Il présidoit à la médecine, et on l'invoquoit particulièrement pour la guérison des maladies. Son temple le plus célèbre et le plus fréquenté étoit à Canope.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai dans toute la religion païenne, que les pélerinages qui se faisoient à Sérapis. « Vers le temps de certaines fêtes, dit-il, on ne sauroit croire la multitude de gens qui descendent sur un canal d'Alexandrie à Canope, où est le temple de Sérapis. Jour et nuit, ce ne sont que bateaux pleins d'hommes et de femmes qui chantent et qui dansent avec toute la liberté imaginable. A Canope, il y a sur le canal une infinité d'hôtelleries, qui servent à retirer les voyageurs et à favoriser leurs divertissemens. »

Le temple de Sérapis, le plus fameux de toute l'Egypte, fut détruit par Théodose. Le sophiste Eunapius, païen, paroît avoir eu grand regret à ce temple, et nous en décrit la fin malheureuse avec assez de bile. Il dit que des gens, qui n'avoient jamais entendu parler de la guerre, se trouvèrent pourtant fort vaillans contre les pierres de ce temple, et principalement contre les riches offrandes dont il étoit plein; que dans ces lieux on y plaça des moines, gens infâmes et inutiles, qui, pourvu qu'ils eussent un habit noir et malpropre, prenoient une autorité tyranni-

que sur l'esprit des peuples ; et que ces moines, au lieu des dieux que l'on voyoit par les lumières de la raison, donnoient à adorer des têtes de brigands punis pour leurs crimes, qu'on avoit salées, afin de les conserver. C'est ainsi que cet impie traite les moines et les reliques. Il falloit que la licence fût encore bien grande, du temps qu'on écrivoit de pareilles choses sur la religion des empereurs.

Ruffin nous marque qu'on trouva le temple de Sérapis tout plein de chemins couverts et de machines disposées pour les fourberies des prêtres. Il nous apprend, entr'autres choses, qu'il y avoit à l'orient du temple, une petite fenêtre par où entroit, à certain jour, un rayon de soleil qui alloit donner sur la bouche de Sérapis. Dans le même temps on apportoit un simulacre du soleil, qui étoit de fer, et qui, étant attiré par de l'aimant caché dans la voûte, s'élevoit vers Sérapis. Alors on disoit que le soleil saluoit ce dieu; mais quand le simulacre de fer retomboit, et que le rayon se retiroit de dessus la bouche de Sérapis, le soleil lui avoit assez fait sa cour, et il alloit à ses affaires (1).

Sérapis fut aussi honoré chez les Grecs et chez les Romains. Il avoit un temple à Rome dans le cirque de Flaminius; mais les abus que le culte de ce dieu occasionna portèrent le sénat à l'abolir.

SERMENT : acte de religion par lequel on prend dieu à témoin de la vérité de quelqu'affirmation.

« 1. Les Israélites, dit M. Fleury, étoient fort religieux à observer leurs sermens.... Josué garda la promesse qu'il avoit faite aux Gabaonites, quoiqu'elle fût fondée sur une tromperie manifeste, parce qu'il leur avoit juré au nom du Seigneur. Saül voulut faire mourir son fils Jonathas, pour avoir violé la défense qu'il avoit faite avec serment, quoique Jonathas n'eût

(1) *Fontenelle*, Histoire des Oracles.

péché que par ignorance. On en voit encore d'autres exemples. Ils tenoient très-sérieusement ces promesses si solennelles, et ne se donnoient aucune liberté de les interpréter. C'étoit un acte de religion que de jurer au nom de Dieu, puisque ce serment distinguoit les Israélites de ceux qui juroient au nom des faux dieux; ce qu'il faut entendre des sermens légitimes et nécessaires, comme ceux qui se font en justice. »

2. Le second précepte du Décalogue défend de prendre en vain le nom de Dieu. Jésus-Christ, dans l'Evangile, défend aussi de jurer par les créatures, sans une juste raison. Le serment, pour être légitime, ne doit être fait que pour découvrir la vérité dans un cas important. On est obligé d'accomplir son serment, si la chose promise est juste, raisonnable et possible; sinon, l'obligation cesse. Les anciens Païens juroient par leurs fausses divinités. Les Romains employoient surtout dans leurs sermens les noms d'Hercule, de Castor et de Pollux. Suétone nous apprend que sous Jules César, ils commencèrent à jurer par le salut et par le génie des empereurs. Caligula les força de jurer par le salut et la fortune de son cheval. On voit dans les anciens auteurs qu'ils juroient quelquefois par le génie les uns des autres.

3. Voici quelles étoient chez les Scythes les cérémonies du serment. Ils se faisoient une incision dans quelqu'endroit du corps, et laissoient couler leur sang dans un vaisseau plein de vin; puis ils y trempoient la pointe d'un dard ou d'un cimeterre, et en buvoient un trait; après quoi ils prononçoient leur serment, et prenoient à témoin tous les spectateurs de l'engagement solennel qu'ils contractoient.

4. Le roi des Romains, le jour de son couronnement à Aix-la-Chapelle, prête le serment ordinaire sur le sang de S. Etienne.

5. Si l'on en croit Schæffer, auteur de l'Histoire

la Laponie, lorsque les Lapons veulent contracter engagement inviolable, ils se dépouillent tout nus jusqu'à la ceinture, et, dans cet état, ils s'écrient qu'ils veulent que tous les diables les emportent, eux, leurs femmes, leurs enfans et leurs rennes, s'ils manquent jamais à leur parole.

Le roi du Pégu, ayant conclu une alliance avec les Portugais, fit tracer en lettres d'or les articles du traité, en langage portugais et péguan. L'écrit fut ensuite jeté dans un feu composé de feuilles d'un arbre odoriférant, et lorsqu'il fut entièrement consumé, un talapoin, étendant les mains sur les cendres, jura, au nom du Roi, d'être fidèle à tous les articles du traité.

Lorsqu'un Siamois prête serment de fidélité à son souverain, il avale une certaine quantité d'eau, que les talapoins ont consacrée en prononçant dessus quelques imprécations. Lorsque des particuliers contractent entr'eux quelqu'engagement, la forme de leur serment mutuel consiste à boire de l'eau-de-vie dans le même vase. Quand ils veulent employer un serment plus fort et plus solennel, chacun d'eux se tire du sang, qu'ils mêlent, et dont ils boivent tous deux quelques gouttes.

Au commencement de chaque année, tous les princes et les supérieurs des monastères se rendent au palais de l'Empereur pour lui prêter serment de fidélité. Ils prennent à témoin les grands dieux des cieux, et tous ceux des soixante-six provinces de l'Empire; les dieux d'Jozu, Fatzman, Ten-sin. Ils prient que la vengeance de ces dieux, et celle du bras séculier tombe sur eux, s'ils violent leur serment. » Les Japonois ont une espèce de serment qui ne consiste point en des imprécations. Ils signent de leur sang ce qu'ils promettent; mais celui qui est

infidèle à un engagement contracté d'une manière si solennelle, est puni de mort.

8. Deux habitans de l'île Formose qui veulent contracter un engagement inviolable, rompent ensemble une paille. C'est leur serment le plus solennel.

9. Les Banians sont, en général, d'une intégrité et d'une bonne foi sans reproche; et c'est les outrager sensiblement que d'exiger d'eux d'autre serment que leur parole. Ils poussent même la délicatesse si loin sur cet article, que souvent ils ont préféré d'être condamnés par les juges, plutôt que d'employer le serment pour prouver leur innocence. Cependant, lorsqu'une indispensable nécessité les contraint d'en venir à une extrémité si honteuse pour leur probité, ils étendent les mains sur une vache, animal sacré parmi eux, et se servent de cette formule : « Je con» sens qu'il m'arrive de me nourrir de la chair de cet » animal respectable, si, etc. » Tel est leur serment le plus solennel.

10. Dans le royaume de Décan, on emploie une forme de serment bien différente. Ceux qui doivent jurer se placent au milieu d'un tas de cendres, dont ils se jettent quelques poignées sur la tête. En faisant cette cérémonie, ils prononcent leur serment, et se croient engagés par là de la manière la plus sacrée et la plus inviolable.

11. Dans l'île de Ceylan, les sermens solennels se font ordinairement dans les temples, à la face des dieux. Les habitans, dans leurs conversations, mêlent souvent, comme nous, plusieurs formules de sermens où l'habitude a plus de part que la bonne foi. Ils jurent par leur père et mère, et par leurs enfans; serment fort ordinaire aux anciens: ils jurent aussi quelquefois par leurs yeux, et plus souvent par leurs divinités. Dans ce pays, lorsqu'un homme est accusé

l'avoir commis un vol, et que les preuves ne sont pas suffisantes, on l'admet à se purger par le serment; et voici en quoi consiste la cérémonie. L'accusé amène devant le tribunal des juges, ses enfans, ou, s'il n'en a point, quelques-uns de ses plus proches parens. Il leur met des pierres sur la tête, en proférant cette imprécation : Si je suis coupable du crime dont on m'accuse, puissent mes enfans ou mes parens ne vivre qu'autant de jours que je leur mets de pierres sur la tête !.... « Après le serment, dit Ribeyro, les parties » sont mises hors de cour, et chacun paie la moitié » des frais. On est persuadé que ce serment a tant de » force, que, si l'on jure faux, les enfans ou les pa» rens meurent dans le temps précis; et l'on juge par » là de la vérité ou de la fausseté du serment que le » voleur a fait. »

12. Pendant le cours de la dernière lune, ou du dernier mois de l'année, les principaux seigneurs du royaume de Tonquin renouvellent au Roi le serment de fidélité. La cérémonie se fait ordinairement dans un temple. On égorge un poulet, dont on fait couler le sang dans un bassin rempli d'une espèce de liqueur qu'ils nomment *arak*, et qui a du rapport avec notre eau-de-vie. Chacun des seigneurs, après avoir juré la fidélité au Roi, boit un coup de cette liqueur, pour confirmer son serment. On ne dit pas par quelle raison le roi de Tonquin choisit pour cette cérémonie un jour regardé dans le pays comme malheureux.

13. Les Patans, peuples de l'Inde, et sur lesquels les Mogols ont fait la conquête de l'Indostan, conservent une haine mortelle contre les usurpateurs de leur pays, et se flattent de le recouvrer un jour. La plupart ont continuellement à la bouche cette formule de serment : « Que je ne puisse jamais être roi » de Délhi, si cela n'est ainsi ! »

14. Lorsque les idolâtres des îles Moluqu
lent s'engager inviolablement, ils mettent
de la terre et une balle de plomb, dans une
remplie d'eau. Ils boivent de cette eau, après
trempé la pointe d'une épée ou d'une flèche.
la forme du serment le plus solennel.

15. Chez les Tartares Ostiakes, la solen
serment consiste à jurer sur plusieurs sortes
Ces peuples sont persuadés que le parjure ne
pas de périr par quelqu'une de ces armes
reçu son serment.

Ils observent encore une autre cérémonie
à maintenir la sainteté du serment. On ét
terre une peau d'ours sur laquelle on met u
et un couteau; puis on présente un morceau
à celui qui doit jurer. Avant de le porter à sa
il prononce son serment, qu'il termine pa
roles : « Que je sois étouffé par ce morceau
» que cet ours me dévore, et que ma tête s
» chée par cette hache, si je suis jamais infid
» engagemens! » En certaines occasions, le
peuples prêtent leurs sermens d'une autre
qui nous paroîtroit tenir de la farce. Les de
ties se rendent devant une idole, et chacu
tour coupe une portion du nez de la divinit
sant qu'il veut que l'on fasse à son nez le mê
tement, avec le même couteau, si jamais il m
sa parole.

16. Oléarius rapporte que dans la Livoni
» près de Riga, quand les paysans sont ol
» faire serment en justice, ils mettent une
» sur la tête, et prennent un bâton blanc à
» pour faire entendre qu'ils consentent de
» comme cette tourbe et ce bâton, s'il leur a
» jurer à faux. »

17. Les Tartares Burates, qui habitent da

bérie, ont un respect particulier pour une montagne fort élevée, qui est voisine du lac de Baikal. Ils y offrent quelquefois des sacrifices; mais ce lieu est spécialement destiné pour les sermens. Les personnes qui veulent s'engager inviolablement montent sur le sommet de cette montagne, et là jurent à haute voix de faire telle et telle chose. Ces peuples s'imaginent que celui dont le serment n'est pas sincère, périt en s'en retournant, avant d'être arrivé au pied de la montagne.

18. Les Indiens qui habitent les provinces de Darien et de Panama, dans l'Amérique méridionale, ont coutume d'arracher une dent aux prisonniers de guerre, avant de les sacrifier à leurs dieux. Cette dent a quelque chose de religieux : lorsque ces Indiens veulent s'engager par un serment irrévocable, ils jurent par la dent.

19. Les habitans des royaumes de Benin et d'Ardra, sur la côte des Esclaves, en Afrique, ont coutume de jurer par la mer ou par leur souverain.

20. Lorsque les Nègres de Guinée veulent donner une assurance de leur fidélité, ils frappent avec le visage la poitrine, les bras et les pieds de celui avec lequel ils s'engagent. Ils battent les mains, frappent la terre du pied, et accompagnent ces cérémonies de quelques paroles qu'ils répètent trois fois.

21. Voici la manière dont les Nègres de Cabo-de-Monte contractent entr'eux un engagement. Ils boivent ensemble réciproquement le sang de quelques poules ou poulets qu'ils ont égorgés, et en mangent la chair. Chacun emporte une partie des os, et les conserve avec soin. S'il arrive que quelqu'un de ceux avec qui il s'est engagé, témoigne vouloir violer son serment, il lui envoie ces os pour lui en rappeler le souvenir.

22. Les Nègres de Cabo-Formoso et d'Ambosez,

vêque offroit le saint sacrifice, il avoit co
faire un sermon au peuple après la lecture
ture sainte. Ce sermon n'étoit communén
l'explication de ce qui avoit été lu; c'est ce
appelons HOMÉLIES. (*Voyez cet article.*) «
dicateurs, dit M. Fleury, trouvent la plu
sermons des Pères bien éloignés de l'idée de
tion qu'ils se sont formée. Ils sont simples,
qui paroisse, sans division, sans raisonnem
tils, sans érudition curieuse, quelques-uns sa
vemens, la plupart fort courts. Il est vrai
saints évêques ne prétendoient point être ora
faire des harangues. Ils prétendoient parler f
ment, comme des pères à leurs enfans et
tres à leurs disciples. Ils cherchoient à inst
expliquant l'Ecriture, non par la critique
les recherches curieuses, comme les gram
expliquoient Homère ou Virgile dans les éco
par la tradition des Pères, pour la confirm
la foi et la correction des mœurs. Ils cher
émouvoir, non pas tant par la véhémence de
et l'effort de la déclamation, que par la gran
vérités qu'ils prêchoient, par l'autorité de le
ges, leur sainteté personnelle, leur charité.
ils parloient sur-le-champ, comme il paroî
Augustin, qui traitoit quelquefois un autre s
celui qu'il s'étoit proposé; mais ils ne man
pas de copistes pour recueillir leurs sermons
des notes.

« Ils proportionnoient leur style à la p
leurs auditeurs. Les sermons de S. Augustin
plus simples de ses ouvrages : le style en est b
coupé et plus facile que celui de ses lettres
qu'il prêchoit dans une petite ville, à des ma
des laboureurs, des marchands. Au contraire,
prien, S. Ambroise, S. Léon, qui prêchoie

de grandes villes, parlent avec plus de pompe et avec plus d'ornemens; mais leurs styles sont différens, suivant leur génie particulier et le goût de leurs siècles.

« Comme ces saints ne regardoient ni réputation ni autre intérêt temporel, leur unique but étoit de convertir; et ils ne croyoient avoir rien fait, s'ils ne voyoient quelque changement très-sensible. Ainsi S. Augustin entreprit d'abolir la coutume de faire, aux fêtes des martyrs, des repas publics, qui dégénéroient en débauches; et, quelqu'invétérée que fût cette coutume, il l'abolit, en montrant au peuple les textes formels de l'Ecriture qui condamnent les excès de bouche, et les exhortant avec larmes, pendant deux jours de suite, jusqu'à ce qu'il les eût persuadés. Aussi la grande éloquence, comme il le dit lui-même, n'est pas celle qui excite des acclamations, mais celle qui impose silence et tire des larmes. Il n'étoit point à craindre qu'en une même église on enseignât des doctrines différentes, puisqu'il n'y avoit point d'autre prédicateur ni d'autre docteur que l'évêque, ou un prêtre qu'il avoit choisi, et qui ne parloit que par son ordre, et d'ordinaire en sa présence.

« Pendant le sermon, l'église étoit ouverte à tout le monde, même aux infidèles; d'où vient que les Pères y gardoient exactement le secret des mystères, pour n'en point parler, ou seulement par énigmes : de là vient aussi qu'il y a souvent dans leurs sermons des discours adressés aux Païens pour les attirer à la foi. Durant les lectures et les instructions, le peuple étoit assis par ordre, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre; et, pour être plus séparées, elles montoient aux galeries hautes, s'il y en avoit. Les personnes âgées étoient au premier rang. Les pères et mères tenoient devant eux les petits enfans; car on les menoit à l'église, pourvu qu'ils fussent baptisés. Les jeunes gens demeuroient debout, quand les places

étoient remplies. Il y avoit des diacres con
ment appliqués à faire observer cet ordre, e
dre garde que chacun fût attentif, à ne sou
sonne sommeiller, rire, parler à l'oreille,
quelque signe à un autre; en un mot, à p
partout le silence et la modestie. En Afrique
ple écoutoit debout toutes les instructions, au
de S. Augustin, qui toutefois approuve dava
coutume des églises qu'il nomme delà la me
auditeurs étoient assis. »

Selon l'usage présent, afin que le prédicateu
être vu et entendu plus aisément de tout le
il monte dans une chaire élevée, construite p
usage dans chaque église. Après l'exorde de
cours, il se met à genoux avec tous les audit
récite l'*Ave Maria*, pour implorer les lumiè
sainte Vierge. Le vendredi saint, il substitue
Maria une prière à la croix. Les sermons se f
dinairement les dimanches et les fêtes, avant o
les vêpres; mais ils sont beaucoup plus fréque
dant l'avent et le carême.

2. Le ministère de la prédication, chez l
modernes, est commun à tout le monde. Le
des fidèles peut s'ériger en prédicateur. Lorsq
les assistans sont assis tranquillement dans la s
gue, celui d'entr'eux que le zèle anime s'appro
pupitre, sur lequel il s'appuie, et commence s
cours par la lecture d'un verset de l'Ecriture
qu'on appelle *noze*, c'est-à-dire *le sujet*. Il
une sentence des docteurs, nommée *maamor*
plication de ces deux textes fait la matière de s
mon, qui est toujours en langue vulgaire du
On ne prêche ordinairement que le jour du
et des grandes fêtes. Les autres jours, on r
dans la synagogue aucun discours public, si c
l'oraison funèbre de quelque illustre chef de fa

3. Le son d'une cloche avertit les fidèles japonois de se rendre au sermon. Le prédicateur est élevé dans une chaire qui ressemble à celles que l'on voit dans les églises catholiques. A côté de lui est placée la statue du dieu tutélaire de la secte dont il fait profession, ou du couvent qu'il habite. Deux lampes brûlent aux deux côtés de la chaire. Les novices du couvent sont placés sur une espèce d'estrade, un peu au-dessous de la chaire; les uns sont assis, les autres debout. Le prédicateur a la tête couverte d'un vaste chapeau qui a la forme d'un parasol, et dans sa main il tient un éventail. Après avoir resté quelque temps enseveli dans une méditation profonde, il sonne une petite clochette, pour avertir ses auditeurs qu'il va commencer, et pour leur recommander l'attention. Prenant ensuite un livre qui renferme la morale de sa secte, il en lit un article, dont l'explication fait la matière de son discours. Le grand point que les prédicateurs japonois ne perdent jamais de vue, c'est l'obligation imposée à tous les fidèles de faire du bien aux couvens et aux moines. Le sermon étant fini, on sonne une cloche qui avertit les auditeurs de se mettre à genoux pour prier. La même chose se pratique au commencement du sermon.

4. Lorsque la principale rivière de Siam commence à se déborder, comme elle a coutume de faire tous les ans, les talapoins commencent alors à prêcher le peuple, et leurs prédications ne cessent qu'avec l'inondation. Ce temps est pour les Siamois ce qu'est parmi nous le carême. Depuis six heures du matin jusqu'à l'heure du dîner, et depuis une heure après midi jusqu'à cinq du soir, des moines zélés ne cessent d'annoncer successivement au peuple leur doctrine. Leur zèle sur ce point n'est pas tout-à-fait désintéressé. Un des grands points de leur morale, c'est la charité envers

les moines; et leurs sermons, plus efficaces que ceux de nos prédicateurs, ont l'art de délier la bourse des auditeurs. Un fauteuil élevé sert de chaire au prédicateur talapoin. Il est assis dans ce fauteuil, les jambes croisées. Tous les auditeurs étant réunis et gardant le silence, il commence par lire gravement, et à haute voix, une des sentences de *Sommona-Codom*, qui doit servir de texte à son discours. Après la lecture de cette sentence, tous les auditeurs s'inclinent profondément, et s'écrient d'une voix unanime : « Parole de Dieu, vérité toute pure! » Ce suffrage préliminaire encourage l'orateur, qui entre aussitôt dans l'explication de son texte, et en tire les instructions relatives au sujet.

5. Les talapoins du royaume de Laos ne font aucun geste en prêchant. Ils ont les bras croisés sur l'estomac, les yeux modestement baissés, et se tiennent debout, immobiles comme des statues. Leurs sermons roulent sur les cinq préceptes de leur loi, qui sont les mêmes que ceux des talapoins de Siam. Ils enseignent qu'il n'y a qu'un seul moyen de se dispenser de l'observation de ces préceptes, qui est de faire d'abondantes aumônes aux talapoins. C'est le grand point auquel se rapportent toutes leurs prédications, semblables en cela à tous les prêtres et moines des peuples idolâtres.

6. Tous les lundis, les talapoins du Pégu vont le matin dans les rues, éveiller le peuple au son d'une cloche, ou d'un bassin de fer sur lequel ils frappent. A ce signal, les habitans s'assemblent pour entendre le sermon. Les talapoins prêchent ordinairement sur les préceptes de la loi naturelle, dont ils recommandent l'observation à leurs auditeurs. Ils les exhortent surtout à la charité, qu'ils regardent comme la principale des vertus; mais ils ne mêlent jamais dans leurs

discours aucune discussion sur les dogmes, et s'attachent plus à instruire le peuple de ce qu'il doit faire, que de ce qu'il doit croire.

SERPENT. 1. Cet animal fut autrefois un des principaux objets de la superstition des Païens, qui le regardoient comme un être utile, et lui rendoient une espèce de culte. Un auteur moderne, recherchant quelle avoit pu être la cause de la vénération des peuples pour le serpent, en rapporte les raisons suivantes.

« Moyse dit, dans la Genèse, chap. 2, ℣. 19, que la nature et les propriétés de chaque animal étoient renfermées dans la signification du nom qu'Adam lui donna. Or le mot hebreu *hévah* signifiant également un serpent et la vie, on en conclut qu'il y avoit dans les serpens un principe de vie, bien supérieur à celui des autres êtres. Il est encore dit dans la Genèse, ch. 1, ℣. 25, et chap. 7, ℣. 28, que Dieu, après avoir créé tous les reptiles, vit que cela est bon, et que, dans la suite, il commanda à Noé de les recevoir dans l'arche, afin d'en conserver l'espèce. On en conclut encore qu'il falloit donc qu'il y eût dans les serpens quelques excellentes propriétés; et l'on s'imagina que, comme les poisons, dans le règne végétal et minéral, deviennent, en les corrigeant, des remèdes salutaires, de même aussi les serpens, dans le règne animal, pouvoient fournir des sucs très-vivifians, et capables de redonner au sang toute la force et l'activité que l'âge lui avoit fait perdre. La prévention pour les serpens s'étant ainsi établie, l'homme, quand il commença de tomber dans l'idolâtrie, ne manqua pas de leur accorder les honneurs divins. »

Le même auteur donne une autre raison du culte rendu aux serpens. « Un homme cher à sa patrie mouroit : on alloit pleurer, prier et le consulter sur sa tombe; on y portoit et on y laissoit, suivant l'usage,

du lait, du miel et des gâteaux. Un serpent, réveillé par le bruit, sortoit de cette tombe, et goûtoit à ces oblations mortuaires. On croyoit que c'étoit l'ame du défunt qui apparoissoit sous cette forme; et, lorsque sa famille et ses compatriotes lui élevoient une statue, ils ne manquoient pas d'y joindre la figure. La fourberie des prêtres aidoit encore à cette superstition : ils savoient que les couleuvres, dont le peuple croit la piqûre mortelle, n'ont point de venin; ils en prenoient, les apprivoisoient, les caressoient, et persuadoient aux peuples que c'étoient des génies qui, sous cette forme, venoient leur communiquer la connoissance des simples et des plantes médicinales. »

2. Les anciens Egyptiens employoient le serpent dans tous leurs symboles. Cet animal faisoït partie de la coiffure d'Isis. Le cercle dont ces peuples se servoient pour désigner l'Etre suprême, étoit toujours accompagné d'un ou de deux serpens. Le sceptre d'Osiris étoit entortillé d'un serpent. Souvent ils désignoient Horus par la seule peinture d'une tête humaine, unie avec un serpent. En un mot, cet animal étoit un des principaux attributs de toutes leurs divinités. Ils donnoient des ailes et une tête d'épervier au serpent, lorsqu'ils l'employoient pour représenter l'Etre suprême. Un serpent qui se mord la queue, étoit pour eux le symbole de la nature. Dans quelques-unes de leurs fêtes, on portoit un serpent enfermé dans un coffre.

3. Le serpent n'étoit pas moins en honneur chez les Grecs et chez les Romains. Dans Epidaure, ville de Crète, on rendoit à ce reptile un culte particulier. Les Athéniens en conservoient toujours un en vie, comme le protecteur de leur ville. On attribua aux serpens une vertu prophétique. On observoit religieusement la sortie, la rentrée, les plis, les allées et venues de ces animaux, comme des signes de la volonté des

dieux. On voit, dans l'Enéide, qu'Anchise, devenu dieu, ne croit pouvoir mieux marquer à son fils combien sa piété et ses sacrifices lui sont agréables, qu'en envoyant un grand serpent qui goûte aux oblations mortuaires, et qui se renferme ensuite dans son tombeau. Ce sont deux serpens qui annoncent devant Troye la colère de Minerve, et se retirent sous son casque après la mort de Laocoon. On avoit tant de foi aux serpens et à leurs prophéties, qu'on en nourrissoit exprès pour cet emploi; et, en les rendant familiers, on étoit à portée des prophètes et des prédictions.

Près de Lavinium, il y avoit un bois sacré où l'on nourrissoit des serpens. De jeunes filles étoient chargées de leur faire des gâteaux de farine et de miel, et de les leur porter. Si l'un de ces serpens ne mangeoit pas son gâteau avec un certain appétit, ou s'il paroissoit languissant et malade après l'avoir mangé, c'étoit une preuve que celle qui avoit fait ce gâteau avoit perdu sa virginité.

Les Romains firent venir d'Epidaure un serpent qu'ils prirent pour Esculape, dieu de la médecine, et auquel ils donnèrent une place dans leur Panthéon. *Voyez* Esculape.

4. Le culte des serpens étoit autrefois établi chez les peuples de Lithuanie, d'Estonie, de Livonie, de Prusse, de Courlande et de Samogitie. On leur préparoit un repas, et des enchanteurs les invitoient à venir faire honneur au festin. Si les serpens sortoient de leurs retraites, et venoient manger les mets qu'on leur offroit, la joie étoit universelle, et chacun ne se promettoit que du bonheur; mais si les serpens résistoient à tous les charmes et à toutes les prières, et s'obstinoient à ne point se montrer, c'étoit un présage très-fâcheux. Les paysans de la Lithuanie, de la Samogitie et de la Livonie conservent encore aujour-

d'hui quelques traces de cette superstition. Les Russes n'en ont pas été exempts. Oléarius rapporte que, voyageant avec quelques Russes, ses compagnons de voyage, à l'aspect de deux couleuvres rouges, témoignèrent une grande joie, disant que c'étoit un heureux présage que leur envoyoit S. Nicolas. Les paysans des environs de Wilna, en Lithuanie, rendoient encore, dans le seizième siècle, une espèce de culte religieux aux serpens. Hartknoch, auteur allemand, dit que les paysans lithuaniens avoient coutume de nourrir dans leurs maisons, des serpens, desquels ils faisoient dépendre la prospérité de leur famille. Les paysans de Livonie regardent ces reptiles comme les dieux tutélaires de leurs troupeaux, et leur présentent du lait, en manière d'offrande.

5. Les serpens et les couleuvres sont en grande vénération chez les Indiens, qui regardent ces reptiles comme autant de génies. « Quand ils trouvent des couleuvres dans leurs maisons, dit le voyageur Dellon, ils les prient d'abord très-respectueusement de sortir. Si les prières n'ont point d'effet, ils tâchent de les attirer dehors, en leur présentant du lait ou autre chose, sans jamais employer la violence. Si la couleuvre s'obstine à rester, on appelle les bramines, qui, avec toute l'éloquence dont ils sont capables, lui représentent les motifs qui doivent l'engager à avoir des égards pour la maison où elle est venue. »

Plusieurs Indiens poussent la superstition jusqu'à porter exprès dans les bois et auprès des buissons, du lait et autre chose pour l'entretien de ces reptiles.

6. Il y a, dans l'île de Ceylan, une espèce de serpent que les habitans nomment *Cobra-de-Capello*, et pour lequel ils ont une grande vénération. Ils l'appellent *le roi des serpens*, et évitent avec grand soin de lui faire aucun mal. Ils sont persuadés que, si quelqu'un avoit l'audace de tuer un de ces serpens, les

[le]s serpens de même espèce extermineroient le [meur]trier avec toute sa famille. Si cependant un de [ces se]rpens a mordu quelqu'un, ou causé quelque dé[gât], la personne lésée peut aller porter sa plainte [aux e]nchanteurs et sorciers du pays, qui, par la force [de le]urs charmes, contraignent le serpent coupable [de co]mparoître à leur tribunal, le tancent fortement, [et lu]i font de grandes menaces, s'il retombe à l'avenir [dans pa]reille faute.

[L]a plupart des Nègres croient encore aujourd'hui [que] les ames des corps qui ont bien vécu entrent [dans] le corps des serpens.

[L]e culte du serpent est le plus célèbre et le plus ac[cré]dité dans le pays. On ignore quelle en est l'ori[gi]ne. Les Nègres racontent que ce serpent ne pou[va]nt supporter la méchanceté des habitans du pays [où] il demeuroit, il le quitta pour venir habiter parmi [eu]x; qu'ils le reçurent avec les plus grands honneurs, [l'e]nveloppèrent dans un tapis de soie, et le portèrent [da]ns un temple. On lui bâtit exprès une très-belle [ma]ison; on institua des prêtres pour avoir soin de [lui], et l'on consacra à son service les plus belles filles [du] pays. Ce qu'on peut dire de plus certain sur l'o[rig]ine de ce dieu prétendu, c'est qu'il est venu du [roy]aume d'Ardra. La tête de ce serpent est grosse et [pre]sque ronde; il a les yeux doux et bien ouverts, la [lan]gue courte et pointue. Il ne la darde pas avec [bea]ucoup de vîtesse, si ce n'est quand il combat quel[qu]e serpent d'une autre espèce. Sa queue est mince [et] pointue comme un dard; le fond de sa peau est un [bla]nc sale, bigarré de marques jaunes, bleues et bru[nes]. Les plus grands ont environ une brasse de long, [et] sont de la grosseur du bras. Les serpens de cette [esp]èce n'ont aucun venin; ils souffrent volontiers [qu']on les caresse, et l'on peut badiner avec eux sans [cra]inte : les Nègres regardent même leur morsure

comme un préservatif contre celle des autres
On les distingue aisément des serpens venimeux;
la couleur est fort différente. Il y a une haine
relle entre les serpens des deux espèces, et ils
perçoivent pas plus tôt, qu'ils s'élancent l'un
l'autre. La chair des rats est le mets favori des
bienfaisans. Ils n'ont pas moins d'ardeur que les
pour courir après ces animaux, mais ils n'ont
même agilité. Lorsqu'ils sont parvenus à en
un, ils ont beaucoup de peine à expédier leur
leur gueule étant fort étroite; et souvent ils
d'une heure sans pouvoir en venir à bout.
l'arrivée du premier serpent dans le pays, cette
s'est prodigieusement multipliée: mais, dans ce
nombre de serpens, qui sont tous fort respectés
en a un qu'on regarde comme le chef, et auquel
rend des honneurs particuliers. Le peuple pense
c'est le même qui a été trouvé et divinisé par
ancêtres. Ils le regardent comme le père de toute
espèce de serpens qui est répandue. Mais il y a
temps que ce premier serpent est mort; les
pour ne pas diminuer la vénération du peuple,
en ont adroitement substitué un autre de même
Ce chef des serpens, quel qu'il soit, jouit dans
d'un sort fort heureux. Il est logé magnifiquement
et nourri des mets les plus exquis. Le Roi lui
souvent des présens très-riches, de l'or, de l'a
des étoffes, qui font pour ces prêtres un revenu
sidérable. Le roi de Fida, pays voisin, venoit
fois en personne rendre ses hommages à cet heur
serpent, auquel il offroit les dons les plus rares
plus précieux; mais, au rapport du voyageur
man, le roi qui régnoit au commencement de
cle, excédé des frais immenses de ce pélerinage
jugé à propos de s'en dispenser.

Les prêtres du serpent sont venus à bout de

suader au peuple que le grand serpent et ses confrères ont coutume de guetter, au printemps, sur le soir, les jeunes filles; qu'ils s'élancent sur celles qu'ils apperçoivent, et, par leur attouchement, leur font perdre la raison. Il y a une maison établie exprès, où l'on envoie les filles devenues folles, faire un séjour de quelques mois, jusqu'à ce qu'elles aient recouvré leur bon sens. Les parens sont obligés de leur payer une pension proportionnée à leurs facultés. La grande quantité de ces pensionnaires produit aux prêtres du serpent un gain considérable, dont on prétend que le Roi se réserve une part. Lorsqu'il y a dans un village quelque femme ou quelque fille qui n'a pas encore été attaquée par le serpent, elle n'échappe pas à la vigilance intéressée des prêtres. Ils tâchent d'avoir avec elle un entretien secret, et séduisent avec tant d'art son esprit crédule, qu'ils lui persuadent de crier dans la rue, lorsqu'elle sera seule, comme si elle avoit été touchée par le serpent, et de contrefaire la folle, pour être envoyée, comme les autres, à l'hôpital. Ces pauvres filles ont sur cet article une discrétion peu naturelle à leur sexe : il n'arrive jamais qu'elles révèlent les fourberies des prêtres, parce qu'elles craignent leur puissance, qui est très-grande dans le pays. Bosman raconte que pendant le séjour qu'il fit à Fida, le serpent enleva la fille du Roi, qui fut menée, comme les autres, dans le lieu ordinaire; mais elle n'y resta pas tout le temps prescrit. Le jour qu'elle en sortit, elle n'étoit pas encore guérie de sa prétendue folie. Elle fit, en présence de toute la Cour, mille extravagances, qui lui valurent des présens très-riches, que lui apportèrent les principaux du pays, pendant trois ou quatre jours que dura cette farce. Il se trouve toujours parmi les Nègres des gens moins simples que le vulgaire, qui ne sont pas la dupe des artifices des prêtres; mais ils se contentent de s'en

moquer en secret : il ne seroit pas sûr p
treprendre de détromper le peuple. Un
Côte-d'Or, homme plus judicieux que ne
nairement ses compatriotes, à qui le roi
donné l'emploi de capitaine et d'interp
glais, fut la victime de cette bizarre su
avoit épousé une femme élevée dans les
çus au royaume de Fida, qui s'avisa de
folle, à l'exemple des autres, sous pré
avoit été touchée par le serpent. Son épo
truit des ridicules usages du pays, fit
femme, et la renferma dans une prison
femme, indignée de la conduite extraord
époux, en fit porter ses plaintes aux pré
gre n'étant pas de leur religion, ils n
pas le faire condamner publiquement ; m
vèrent le moyen de satisfaire leur venge
faisant donner secrètement du poison.

Ces serpens sont tellement respectés d
qu'un Nègre qui leur feroit le moindre
puni de mort. Les Européens sont même o
leur sûreté, de s'accommoder en ce poin
populaires. Un capitaine anglais, ayant
Fida avec quelques gens de son équipa
aucun scrupule de tuer un de ces serpens
glissé dans sa maison, et le jeta ensuite p
sans précaution. Le lendemain, les Nè
aperçu un de leurs dieux étendu mort, n
qu'à le venger, et firent les plus exactes p
des auteurs du crime. Les Anglais, qui n'
pas les conséquences, avouèrent franche
avoient tué le serpent. Aussitôt le peuple,
de fureur, se jeta sur eux, les massacra to
leurs maisons avec les marchandises qui s'y
S'il arrive même que d'autres animaux fass
à ces serpens, ils ne sont pas à l'abri de l

En 1697, un serpent ayant mordu un cochon, celui-ci, sans respect pour la divinité, écrasa son ennemi sous ses dents, et le dévora. L'attentat du cochon excita une grande rumeur parmi les prêtres : ils portèrent au tribunal du Roi cette affaire importante; et le monarque, à leur requête, fit publier un édit par lequel tous les cochons du pays étoient condamnés à mort. Les habitans s'armèrent aussitôt pour venger leurs dieux, et firent un affreux carnage de tous les cochons qu'ils rencontrèrent.

A l'abri de la dévotion des peuples, les serpens se multiplient prodigieusement dans le pays; et ils sont en si grand nombre, qu'il n'y a point d'endroit où l'on n'en trouve. Les maisons en sont remplies, les meubles en sont couverts. Ils se couchent souvent sur les lits, et les habitans se feroient un scrupule de les en chasser. Ils y demeurent quelquefois plusieurs jours, et y font même leurs petits. Bosman rapporte qu'un de ces serpens séjourna quinze jours dans sa maison. Il s'étoit placé au-dessus de la table où il mangeoit. Un jour qu'il donnoit à manger à quelques seigneurs du pays, il leur montra ce serpent, et leur dit qu'il étoit à craindre qu'il ne mourût de faim, puisqu'il n'avoit rien mangé depuis quinze jours; mais les convives lui répondirent qu'ils ne doutoient pas que le serpent ne mangeât à son insu quelque chose de ce qu'on servoit sur sa table. Bosman se rendit le lendemain au palais du Roi, et lui dit en plaisantant : « Un de vos dieux vit à mes dépens depuis quelque temps. Si vous ne me payez sa pension, il faudra qu'il cherche une autre table; car je n'ai plus le moyen de le nourrir. » Le Roi, qui entendoit raillerie, envoya le lendemain un bœuf à Bosman, pour le dédommager de la dépense du serpent.

Lorsque les Nègres entendent quelques Européens se moquer de leurs serpens, ils se retirent prompte-

ment, en témoignant l'indignation que leur ca
de pareils discours. Quand le feu prend à une ma
s'il s'y trouve quelque serpent qui ait le malheur
brûlé, la consternation se répand dans la ville
cun se bouche les oreilles pour ne pas entendr
si triste nouvelle, et donne une certaine somme
gent, qui est une espèce d'amende qu'il s'impo
réparation du peu de soin qu'il a eu de conser
dieu; il s'imagine même que le serpent brûlé re
dra pour tirer vengeance de ceux qui ont cont
à sa mort.

SERVICE DIVIN. *Voyez* LITURGIE, MESSE, O

Service se dit aussi d'une messe haute que
chante pour le repos de l'ame d'un mort, et à la
assistent ses parens et ses amis.

SESSION : séance ou assemblée d'un concile
donne aussi le nom de session à l'article qui re
les décisions publiées dans la séance du concile.

SÉTHIENS : hérétiques du deuxième siècle. Il
mettoient deux divinités inégales en puissance
moins puissante avoit créé le monde; l'autre, sa
telle ennemie, commandoit aux anges et aux ho
et protégeoit quiconque haïssoit sa rivale. Les
et les hommes s'étant révoltés contre elle, elle
rir ces derniers dans les eaux du déluge, à l'excep
de la race de Seth, qui lui avoit toujours été atta
Ils ajoutoient que, s'il y avoit encore des méchan
la terre, c'étoit parce que les anges avoient secrète
fait entrer dans l'arche des hommes de leur race
verse. Selon eux, celui qu'on avoit pris pour Jé
Christ, le sauveur du monde, étoit Seth lui-mê
que la vertu supérieure (c'est ainsi qu'ils nommoi
la première de leurs deux divinités) avoit fait des
dre du ciel. On ne reconnoît guère, à ces chiméri
idées de Seth, le fils de Noé, qui porta ce nom.
sectateurs, les Séthiens, l'ont un peu trop défigu

ṢÉVÉRIENS : hérétiques ainsi nommés, parce [...]avoient pour chef un certain Sévère, qui com[...] à dogmatiser vers la fin du deuxième siècle. La [...]e question sur l'origine du bien et du mal fer[...]it beaucoup dans les esprits; Sévère voulut ima[...]un système pour l'éclaircir, et ce système fut [...]résie. Il prétendit que le monde étoit soumis à [...]rincipes opposés, dont les uns étoient bons, les [...] méchans; mais que tous étoient subordonnés [...] Être suprême, qui résidoit au plus haut des [...]. Selon lui, ces bons et ces mauvais principes [...]t fait entr'eux une espèce de pacte ou de con[...]ion, par laquelle ils devoient introduire dans le [...]e une égale quantité de biens et de maux. Avec [...]cours de ces suppositions absurdes, Sévère ex[...]oit aisément l'origine du bien et du mal, et le [...]ge de l'un et de l'autre, qui se trouve presque [...]ut. Il distinguoit dans l'homme deux propriétés [...]ipales et essentielles, la raison et la sensibilité. [...]oit que la première, qui procuroit toujours des [...]irs tranquilles et purs, étoit l'ouvrage des puis[...]s bienfaisantes; et que la seconde, qui étoit la [...] de toutes les passions et de tous les malheurs [...]omme, étoit l'ouvrage des puissances malfaisan[...] en concluoit que le corps humain, depuis la [...]squ'au nombril, avoit été créé par le bon prin[...] et le reste du corps par le mauvais. Passant [...]e à tout ce qui environne l'homme, il ensei[...] que l'être bienfaisant avoit placé autour de lui [...]limens propres à entretenir l'organisation du [...]s, sans exciter les passions; et que l'être malfai[...] au contraire, avoit mis autour de lui tout ce qui [...]oit éteindre la raison et allumer les passions. [...]au, qui conserve l'homme, calme et n'altère [...] sa raison, étoit, selon Sévère, un don du prin[...] bienfaisant; mais il attribuoit au mauvais prin-

cipe deux productions qui souvent en effet ont été funestes à l'homme, le vin et les femmes.

SEXAGÉSIME, du latin *sexagesimus*, soixantième. On appelle ainsi le dimanche qui tombe soixante jours avant Pâque.

SEXTE : partie de l'office ecclésiastique, et la troisième des heures canoniales, ainsi nommée, parce qu'elle se disoit autrefois à la sixième heure du jour, à compter depuis le lever du soleil.

Sexte : collection des décrétales faite par le pape Boniface VIII. On lui donne ce nom, parce qu'elle forme comme un sixième livre ajouté à la collection des décrétales de S. Raymond de Pegnafort, qui contient cinq livres.

SHASTAH (Chartah-Bhade), c'est-à-dire *les quatre livres des paroles divines*. C'est le titre d'un ouvrage fameux, qui contient la doctrine de Bramah, législateur des Indiens. La simplicité et la pureté des dogmes et de la morale de ce livre furent altérées dans la suite par les commentaires et les paraphrases des bramines, qui enveloppèrent le texte de Bramah de tant de fables, d'obscurités et d'allégories, qu'il devint inintelligible pour le peuple. Par là les bramines s'attirèrent beaucoup de crédit et de considération, parce qu'il fallut s'adresser à eux pour entendre le vrai sens des écrits de Bramah. *Voyez* Bramah, Aughterrah-Bhade-Shastah.

SHIS, *ou* Shiites, *ou* Schiais, *ou* Chia : nom de l'une des deux grandes sectes qui divisent les Mahométans. Elle est opposée à la secte des Sunnis, que suivent les Turcs. Celle-là, dont les Persans font profession, ne reconnoît de véritable interprétation de l'Alcoran, que celle qui fut faite par Ali, gendre et cousin de Mahomet, et rejette absolument toutes les autres. Le respect et la vénération des Shiites pour Ali, tiennent de l'enthousiasme. Ils le regardent comme

comme légitime et immédiat successeur de Mahomet, et traitent Abubékre, Omar et Othman, ses prédécesseurs selon les Turcs, d'*exécrables imposteurs*, de *falsificateurs de la loi*, de *vrais brigands*. Ils vont plus loin. Ils soutiennent qu'Ali fut plus particulièrement et plus fréquemment inspiré du ciel que Mahomet même; et que toutes les interprétations qu'il a données de la loi, sont divines et parfaites ; que Dieu parut, sous la figure de ce prophète; (car ils lui attribuent le don de prophétie), et que, par sa propre bouche, il annonça aux hommes les mystères les plus cachés de la religion. De leur côté, les Turcs accusent les Persans d'avoir falsifié l'Alcoran; et les uns et les autres se traitent mutuellement de la manière la plus méprisante et la plus injurieuse.

SIBYLLES : filles païennes, que l'on prétend avoir été douées de l'esprit de prophétie, en récompense de la virginité qu'elles faisoient profession de garder, et auxquelles on attribue différentes prédictions touchant la venue et les actions de J.-C. Ce nom fut d'abord particulier à la prophétesse de Delphes. Il devint ensuite commun à toutes les filles qui rendoient des oracles. On ne peut pas fixer précisément le nombre des sibylles, de même que le temps et les lieux où elles ont prophétisé. Les anciens auteurs ne sont point d'accord sur cet article.

On compte communément dix sibylles. La première et la plus ancienne est celle de Delphes, que l'on nommoit quelquefois *Artémis*. Diodore de Sicile l'appelle *Daphné*. Elle étoit, dit-on, fille du devin Tirésias, et vivoit long-temps avant la guerre de Troye. Quelques-uns prétendent qu'Homère a fait usage de plusieurs de ses vers prophétiques, qu'il a insérés dans son Iliade. La deuxième est la sibylle *Erythrée*. La troisième est la sibylle *Cimmérienne*, ainsi appelée, parce qu'elle demeuroit à Cimmérie, petit canton de

l'Italie. La quatrième est connue sous le nom de *Cumane*, parce qu'elle rendoit ses oracles à Cumes en Italie. La cinquième habitoit dans l'île de Samos: Eusèbe la nomme *Euryphile*; et Solin *Erythrée*. On prétend qu'elle vivoit sous le règne de Numa Pompilius. La sixième, née au bourg de Marpène dans l'Hellespont, étoit appelée *Hellespontique*. La septième, dite fille de Jupiter et de Lamia, résidoit dans la Libye, d'où elle fut nommée *Libyenne*. La huitième, appelée *Persique*, étoit fille de l'historien Bérose, si l'on en croit S. Justin martyr. D'autres prétendent qu'elle étoit juive, et lui donnent le nom de *Sambetha*. Dans les vers sibyllins, elle se qualifie bru de Noé. On dit qu'elle laissa vingt-quatre livres de prophéties, parmi lesquelles il y en avoit qui annonçoient le Messie. La neuvième faisoit son séjour à Ancyre: elle étoit connue sous le nom de *Phrygienne*. La dixième, nommée la *Tiburtine*, ou *Halbunée*, rendoit ses oracles à Tibur, ou Tivoli, sur le Téveron, et fut adorée comme une divinité.

Entre ces dix sibylles, on distingue particulièrement celle de Cumes. On dit que, dans sa jeunesse, elle inspira de l'amour à Apollon; mais qu'elle ne voulut accorder ses faveurs à ce dieu, qu'à condition qu'elle vivroit autant d'années qu'elle pourroit tenir de grains de sable dans la main. On lit, dans l'Histoire Romaine, que cette même sibylle vint présenter à Tarquin le Superbe neuf livres de prédictions, et lui en demanda cent écus. Le Roi trouva la somme exorbitante, et ne lui témoigna que du mépris pour ses livres: alors elle en jeta trois dans le feu, et lui demanda encore la même somme pour les six qui restoient. Tarquin ne fit que rire de sa proposition. La sibylle, sans lui répondre, brûla trois autres livres, et lui offrit encore les trois derniers pour cent écus. Alors Tarquin, surpris de la conduite de la sibylle,

ne put se défendre d'un mouvement de superstition. Il donna cent écus pour ces trois livres, après avoir refusé pour neuf la même somme. Ces trois livres furent enfermés dans un coffre de pierre, et conservés précieusement dans le Capitole. On en confia la garde à deux magistrats nommés *duumvirs*. Ces pontifes avoient seuls le droit de lire dans ces livres. Lorsque les Romains étoient affligés de quelque calamité, ils les ouvroient pour y chercher les moyens d'appaiser le courroux céleste. Le capitole ayant été brûlé du temps de Sylla, quatre-vingt-trois ans avant Jésus-Christ, les trois livres de la sibylle périrent dans cet incendie. Pour suppléer à cette perte, le sénat envoya des ambassadeurs en Grèce et en Asie, chargés de recueillir tous les oracles des sibylles qu'ils pourroient trouver. Ces ambassadeurs rapportèrent à Rome environ un millier de vers prophétiques, lesquels, après avoir été revus et examinés, furent enfermés dans le Capitole qu'on avoit rebâti.

Pierre Petit, médecin de la faculté, a composé sur les sibylles une dissertation savante et curieuse dans laquelle il fait main-basse sur toutes ces sibylles dont nous avons rapporté les noms d'après l'opinion commune. Il les réduit toutes à une seule. Selon lui, la plupart des auteurs ont pris les différens noms d'une seule sibylle pour autant de sibylles distinguées, quoiqu'en effet il n'y en eût jamais eu qu'une seule. Il prétend que cette sibylle unique étoit grecque, fondé sur ce que tous les oracles attribués aux sibylles sont écrits en grec. Il prouve qu'elle étoit née à Erythrée, ville de l'Asie mineure; que son véritable nom étoit Hérophile; et que tous les autres noms, qui ont causé l'erreur de tant d'historiens, lui avoient été donnés, à cause des fréquens voyages qu'elle fit dans les différentes parties du monde : il ajoute qu'elle mourut à Cumes en Italie.

SIBYLLINS (*livres*). Nous avons un recueil de ve grecs, divisé en huit livres, que l'on a autrefois tribué aux sibylles. On y trouve les prédictions les claires sur Jésus-Christ. La résurrection, le jugem dernier, l'enfer y sont désignés d'une manière si presse, qu'il n'y a pas lieu de douter qu'un pareil vrage n'ait été supposé par quelques Chrétiens qui crurent pouvoir s'en servir avantageusement co les Païens. D'ailleurs le style de ces vers est bar et plein de fautes contre la langue; ce qui pro assez clairement qu'ils ont été faits par un auteur derne, peu versé dans le grec. Plusieurs Pères l'Eglise ont cependant cité les livres des sibylles d leurs ouvrages contre les Païens, soit qu'ils les re dassent comme véritables, soit qu'ils crussent qu'on pouvoit tirer quelqu'avantage pour la religion, q qu'ils fussent supposés; ce qui donna lieu au phi sophe Celse d'appeler les premiers Chrétiens *Siby listes*, pour se moquer des preuves qu'ils prétendoie tirer contre les Païens de ces sortes de livres. Cependant il n'y a pas lieu de douter, d'après l'histoire ro maine, qu'il n'ait existé des sibylles et des livres q portoient leurs noms. Quoique ceux qui existent a tuellement paroissent supposés, il n'en est pas moi vrai que les véritables ont été perdus. L'Eglogue d Virgile, *Sicilides Musæ*, en est une preuve bien ant rieure au christianisme.

SIEB : le troisième des anges créés par l'Eternel selon la doctrine de Bramah. Le mot *Sieb* signifie lit téralement *celui qui détruit, venge, mutile et punit*. Cet ange représente, dans un sens figuré, le pouvoir que Dieu a de changer et de détruire. Sieb est chargé d'exécuter les actes de terreur, de sévérité et de des truction. *Voyez* ANGES.

SIEGAKI : cérémonie religieuse qui se pratique au Japon pour le repos de l'ame des trépassés. Voici

quoi elle consiste. On prend des copeaux de bois lesquels on trace les noms des défunts à qui l'on t procurer du soulagement, et l'on va au bord ne rivière frotter et laver ces copeaux avec une nche d'arbre bien verte. On accompagne cette ion de certaines paroles qui lui donnent de la tu. Les Japonois s'imaginent que, par cette céré- nie, les ames des morts sont purifiées de toutes s souillures, et délivrées des peines qu'elles souf- nt. Il y a parmi eux des mendians qui, pour ga- er leur vie, s'occupent à faire le siégaki. Les dévots prochent, en leur jetant quelque pièce d'argent une natte qui est devant eux, afin qu'ils fassent siégaki pour telle ou telle personne qu'ils leur mment.

SIGALION, du grec σιγάω, *je me tais* : surnom nné à Harpocrate, dieu des Egyptiens, qui prési- it au silence. *Voyez* HARPOCRATE.

SIGNE DE LA CROIX : pratique de dévotion usitée rmi les Chrétiens, qui consiste à porter la main suc- ssivement au front, à la poitrine, à l'épaule gauche à l'épaule droite ; de manière que ces différens tes tracent la figure d'une croix. L'usage du signe la croix est d'institution apostolique. Il a depuis pratiqué dans toutes les Eglises, et par les Chré- ns de tous les siècles. C'étoit par ce signe que les èles de la primitive Eglise se distinguoient de la le des idolâtres au milieu desquels ils vivoient. On it combien il étoit fréquent du temps de Tertullien, r un passage de ce docteur. « Dans toutes nos dé- rches, dit-il, lorsque nous entrons dans quelque u, lorsque nous en sortons, en nous habillant, en us mettant à table et au lit, nous marquons notre nt du signe de la croix. » La coutume des fidèles à présent est de se munir de ce signe, lorsqu'ils mmencent ou finissent quelque prière que ce

soit lorsqu'ils entrent dans l'église, ou lorsqu'ils en sortent.

SILÈNE : demi-dieu champêtre, que les anciens Païens honoroient comme le père nourricier de Bacchus, et le fidèle compagnon de ses voyages. Les poètes supposent qu'il naquit du commerce de Mercure ou de Pan avec une nymphe. Sa monture ordinaire étoit un âne, qui se signala dans l'expédition de Bacchus aux Indes, et qui mérita, par ses services, une place dans le ciel. Cet âne se mit, dit-on, à braire au milieu du combat, avec tant de force, que les éléphans indiens, épouvantés de ce bruit, se jetèrent sur ceux qui les conduisoient, et occasionnèrent la déroute de toute l'armée ennemie. Silène, de retour des Indes, cessa de voyager, n'ayant plus son âne, qui, pour prix de ses exploits, avoit été transporté dans le zodiaque. Le bon vieillard fixa son séjour dans l'Arcadie, où il n'eut plus d'autre occupation que de s'enivrer tous les jours du jus délicieux de son cher nourrisson. Malgré sa vieillesse, il faisoit les délices des bergers et des bergères du canton, qui épioient avec soin les occasions de l'entendre chanter. On lit dans la sixième églogue de Virgile, que deux jeunes bergers le surprirent un jour couché dans sa grotte, enivré des douces fumées du vin qu'il avoit bu la veille, selon sa coutume. Sa couronne, tombée de dessus sa tête, étoit à terre loin de lui; une large coupe, dont l'anse étoit usée, pendoit à sa ceinture. Charmés de tenir le vieillard, qui les avoit souvent trompés par de vaines promesses, ils forment des liens avec sa couronne, et l'enchaînent d'une main tremblante. Eglé survient, Eglé, la plus belle des Naïades. Elle se met de la partie; et, dans le moment que le vieillard ouvroit les yeux, elle lui barbouille le visage avec du jus de mûres. Silène rit de la surprise. « Pourquoi ces » chaînes, leur dit-il? Déliez-moi, mes enfans : vous

» allez entendre les chansons que vous désirez; je » chanterai pour vous deux; Eglé mérite une autre » récompense. » Il commence aussitôt à chanter. Alors vous eussiez vu les faunes et les animaux même sauter d'allégresse; les chênes les plus durs agiter leur cime en cadence. Jamais le rocher du Parnasse n'entendit avec tant de joie les chants d'Apollon. Jamais le Rhodope et l'Ismare ne furent si émus des doux accens d'Orphée; car il chantoit comme autrefois, etc......

SILÈNES. Ce nom se donnoit aux Satyres, lorsqu'ils étoient vieux. On désignoit aussi par le nom de *Silènes* des génies familiers, tels que celui de Socrate.

SILVAIN, du latin *silva*, forêt : divinité champêtre honorée chez les anciens Païens, laquelle présidoit aux forêts, aux troupeaux, aux bornes des terres. Quelques mythologistes distinguent trois Silvains. Le premier étoit un dieu tutélaire et domestique, le même que le dieu Lare; le second étoit un dieu champêtre, le même que Faune; et le troisième présidoit aux bornes des champs, et n'étoit pas distingué du dieu Terme. Quoi qu'il en soit, les Romains honoroient le dieu Silvain d'un culte particulier, parce qu'ils étoient persuadés qu'il étoit né en Italie, et qu'il avoit appris aux habitans de cette contrée la manière de cultiver les arbres, et particulièrement le cyprès. Silvain étoit ordinairement représenté nu, avec des cornes à la tête, des pieds de chèvre, une serpe dans une main, dans l'autre un jeune cyprès avec sa racine, et une couronne de feuilles et de pommes de pin.

SIMON LE MAGICIEN, auteur de la première hérésie qui se soit élevée dans le christianisme, étoit natif du bourg de Gitton, dans le pays de Samarie. Il fut long-temps disciple de Dosithée, fameux magicien, qui prétendoit se faire passer pour le Messie qu'avoient annoncé les prophètes. Simon profita si bien

des leçons d'un pareil maître, qu'il se mit bientôt en état de le surpasser. On prétend qu'il avoit fait de grands progrès dans la magie, et qu'il opéroit, par le moyen de cet art, des choses surprenantes. Il s'acquit, par ce moyen, une grande réputation parmi le peuple de Samarie, qui l'appeloit par honneur, *la grande vertu de Dieu;* et il parvint à éclipser entièrement la gloire de son maître Dosithée. Pendant que cet imposteur abusoit ainsi de la crédulité des simples, l'apôtre saint Philippe vint à Samarie prêcher l'Evangile, et prouva sa mission par des prodiges bien supérieurs à tous les prestiges de Simon. Le fourbe vit aussitôt tomber son crédit; et lui-même ne put s'empêcher de reconnoître combien la puissance de l'apôtre l'emportoit sur la sienne; mais, sans vouloir reconnoître que cette puissance venoit de Dieu, il regarda seulement Philippe comme un magicien plus habile que lui. Il attribua ses miracles à certains secrets qui lui étoient encore inconnus, et, dans l'espérance de les apprendre, il voulut être disciple de cet apôtre. Il se soumit sans peine au baptême, aux prières et aux jeûnes, les regardant comme une espèce d'initiation nécessaire pour pénétrer dans les mystères du christianisme. S. Philippe n'eut bientôt point de disciple plus fervent et plus attaché; et quiconque n'eût pas connu les intentions diaboliques de cet hypocrite, l'eût pris pour le Chrétien le plus ardent et le plus fidèle. Cependant les apôtres S. Pierre et S. Jean se rendirent à Samarie, sur les avis qu'ils reçurent que l'Evangile faisoit des progrès dans cette ville, dans le dessein d'administrer la confirmation aux nouveaux Chrétiens. Simon vit avec étonnement les apôtres faire descendre visiblement le Saint-Esprit sur ceux auxquels ils imposoient les mains, et leur communiquer le don de prophétie, le don des langues, et les autres qui se manifestoient alors sensible-

ment dans ceux qui recevoient le Saint-Esprit. Jaloux de posséder un secret si précieux, il alla trouver S. Pierre, et lui proposa une somme d'argent considérable, s'il vouloit le lui communiquer. S. Pierre, justement indigné d'une pareille proposition, fit à Simon une vive réprimande. L'hypocrite, redoutant le pouvoir de saint Pierre, s'humilia devant l'apôtre, et, affectant un grand regret de sa faute, le conjura de prier pour lui. Sa conduite fit bientôt voir combien ses sentimens étoient peu sincères. Accompagné d'une courtisane nommée *Hélène*, qui devoit sans doute servir également à ses opérations magiques et à ses plaisirs, Simon se retira dans les provinces où l'Evangile n'avoit pas encore été prêché, afin de n'avoir plus en tête des rivaux aussi puissans que les apôtres. Là, il commença à combattre leur doctrine de loin, et à proposer des objections dans des lieux où il n'y avoit personne pour répondre. Il s'élevoit particulièrement contre le sentiment des Chrétiens sur la création du monde et sur le péché du premier homme. « Il est absurde de supposer, disoit-il, que le monde ait été créé immédiatement par l'Etre suprême. Si c'étoit lui qui eût produit l'homme, il ne lui eût pas prescrit des lois qu'il savoit qu'il n'observeroit pas; ou, s'il lui en avoit prescrit, il auroit fait en sorte qu'il les observât. L'homme n'est donc point l'ouvrage d'un être souverainement parfait et souverainement bon, mais plutôt d'un être méchant et ennemi de l'humanité, qui n'a donné des lois que pour avoir des coupables à punir.

(1) « Voici le systême que Simon substituoit à la » doctrine des apôtres, et comment il croyoit pré- » venir les difficultés qu'on pouvoit lui opposer. » La philosophie platonicienne étoit alors fort en

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire des Egaremens de l'esprit humain par rapport à la religion chrétienne.*

» vogue dans l'Orient. Ce n'étoit point, à proprement
» parler, le systême de Platon, qui n'en avoit peut-
» être point eu; c'étoit le fond du sentiment qui
» reconnoît dans le monde un Esprit éternel et infini
» par lequel tout existe. Les Platoniciens ne croyoient
» pas que cet Esprit eût produit immédiatement le
» monde que nous habitons. Ils imaginoient, entre
» l'Etre suprême et les productions de la terre, une
» longue chaîne d'esprits ou de génies, par le moyen
» desquels ils expliquoient tous les phénomènes.
» Comme ces génies n'avoient pas une puissance in-
» finie, on avoit cru pouvoir résister à leurs efforts
» par des secrets ou par des enchantemens; et la ma-
» gie s'étoit incorporée avec ce systême, qui, comme
» on le voit, étoit absolument arbitraire dans les
» détails.

» Ce fut ce systême que Simon adopta, et qu'il tâ-
» cha de rendre sensible au peuple. Il supposoit une
» intelligence suprême, dont la fécondité avoit pro-
» duit une infinité d'autres puissances, avec des pro-
» priétés différentes à l'infini. Simon se donna, parmi
» ces puissances, la place la plus distinguée, et bâtit
» sur cette supposition tout son systême théologique,
» destiné à expliquer au peuple la naissance du péché
» dans le monde, l'origine du mal, le rétablissement
» de l'ordre, et la rédemption des hommes. Simon ne
» nioit pas ces dogmes; mais il prétendoit qu'ils les
» expliquoient mal. Voici donc quel étoit son sys-
» tême, dont le fond a servi de canevas à plusieurs
» des hérétiques des trois premiers siècles.

Systême de Simon.

» Je suis, disoit Simon, la parole de Dieu; je suis
» la beauté de Dieu; je suis le Paraclet; je suis le
» Tout-Puissant; je suis tout ce qui est en Dieu.
» J'ai, par ma toute-puissance, produit des intelli-

» gences douées de différentes propriétés; je leur ai » donné différens degrés de puissance. Lorsque je » formai le dessein de faire le monde, la première de » ces intelligences pénétra mon dessein, et voulut » prévenir ma volonté. Elle descendit, et produisit » les anges et les autres puissances spirituelles, aux- » quelles elle ne donna aucune connoissance de l'Etre » tout-puissant auquel elle devoit l'existence. Ces an- » ges et ces puissances, pour manifester leur pou- » voir, produisirent le monde; et, pour se faire re- » garder comme des dieux suprêmes, et qui n'avoient » point été produits, retinrent leur mère parmi eux, » lui firent mille outrages, et, pour l'empêcher de » retourner vers son père, l'enfermèrent dans le corps » d'une femme; en sorte que, de siècle en siècle, elle » avoit passé dans le corps de plusieurs femmes, comme » d'un vaisseau dans l'autre. Elle avoit été la belle » Hélène qui avoit causé la guerre de Troye; et, » passant de corps en corps, elle avoit été réduite à » cette infamie, que d'être exposée dans un lieu de » débauche. J'ai voulu retirer Hélène de la servitude » et de l'humiliation; je l'ai cherchée comme un pas- » teur cherche une brebis égarée; j'ai parcouru les » mondes; je l'ai trouvée, et je veux lui rendre sa » première splendeur. C'est ainsi que Simon préten- » doit justifier la licence de s'associer dans sa mission » une courtisane. M. de Beausobre prétend que l'his- » toire d'Hélène est une allégorie qui désigne l'ame; » mais ce sentiment n'est pas suffisamment prouvé.

» En parcourant les mondes formés par les anges, » disoit Simon, j'ai vu que chaque monde étoit gou- » verné par une puissance principale. J'ai vu ces » puissances ambitieuses et rivales se disputer l'empire » de l'univers. J'ai vu qu'elles exerçoient tour à tour » une puissance tyrannique sur l'homme, en lui pres- » crivant mille pratiques fatigantes et insensées. J'ai

» eu pitié du genre humain; j'ai résolu de rompre ses
» chaînes, et de le rendre libre en l'éclairant. Pour
» l'éclairer, j'ai pris une figure humaine, et j'ai paru
» un homme entre les hommes, sans être cependant
» un homme. Je viens leur apprendre que les diffé-
» rentes religions sont l'ouvrage des anges, qui, pour
» tenir les hommes sous leur empire, ont inspiré des
» prophètes, et persuadé qu'il y avoit des actions
» bonnes et mauvaises, lesquelles seroient punies ou
» récompensées. Les hommes, intimidés par leurs me-
» naces, ou séduits par leurs promesses, se sont re-
» fusés aux plaisirs, ou dévoués à la mortification.
» Je viens les éclairer, et leur apprendre qu'il n'y a
» point d'action bonne ou mauvaise par elle-même;
» que c'est par ma grâce, et non par leurs mérites,
» que les hommes sont sauvés; et que, pour l'être, il
» suffit de croire en moi et à Hélène : c'est pourquoi
» je ne veux pas que mes disciples répandent leur
» sang pour soutenir ma doctrine. Lorsque le temps
» que ma miséricorde a destiné à éclairer les hommes,
» sera fini, je détruirai le monde, et il n'y aura de
» salut que pour mes disciples. Leur ame, dégagée
» des chaînes du corps, jouira de la liberté des purs
» esprits. Tous ceux qui auront rejeté ma doctrine
» resteront sous la tyrannie des anges.

» Telle est la doctrine que Simon enseignoit. Un
» prestige dont il s'appuyoit, subjuguoit l'imagina-
» tion de ses auditeurs. Ils vouloient devenir ses dis-
» ciples, et demandoient le baptême. Le feu descen-
» doit sur les eaux, et Simon baptisoit. »

La multitude se laissa aisément séduire par de pareils artifices, et les peuples abusés en vinrent à un tel excès de folie et d'aveuglement, qu'ils adorèrent un vil imposteur, comme le véritable Dieu, quoiqu'ils pussent aisément s'apercevoir qu'il étoit sujet, comme eux, à toutes les infirmités de la nature. Cette hon-

idolâtrie s'accrédita tellement, que, vers l'an de
Christ 150, presque tous les Samaritains hono-
t Simon comme le plus grand des dieux, ainsi
int Justin nous l'apprend. Le même Père assure
i éleva, même dans la ville de Rome, une statue
non. S. Irénée, S. Cyrille de Jérusalem, S. Au-
n, parlent aussi de cette statue; mais ils ne s'ac-
ent pas sur le temps auquel elle fut érigée. Les
ent que ce soit sous le règne de Néron, et du
de Simon; les autres soutiennent que ce fut
sa mort, sous l'empire de Claude. Plusieurs
ues ont prétendu qu'on n'avoit jamais élevé de
e à Simon, et qu'on avoit pris une statue du
Semon-Sangus pour une statue de Simon. Les
ains avoient en effet un dieu nommé *Semon-San-*
Sous le pontificat de Grégoire XIII, en 1574,
rouva une statue de ce dieu dans l'île du Tibre,
le lieu même où S. Justin dit qu'on avoit élevé
statue à Simon. Cette statue portoit cette ins-
tion : *Semoni-Sanco deo fidio sacrum. sex. Pom-*
s Sep. L. Col. Mussianus quinquennalis decurio
talis donum dedit. Ces critiques jugent donc que
cette statue qui a donné lieu à S. Justin d'avancer
n avoit élevé une statue à Simon. Ils disent qu'on
trouve rien dans les auteurs païens, qui ait rap-
à cet événement; que Claude haïssoit les Juifs;
le sénat avoit chassé de Rome les magiciens; par
équent, qu'il n'est pas probable qu'on eût fait un
de Simon, juif et magicien.

résulte que ce fait doit du moins paroître dou-
. Il en est de même du genre de mort dont plu-
rs auteurs font périr Simon. « Cet imposteur,
nt-ils, s'étant fait élever en l'air par deux démons
un chariot de feu, fut précipité par l'effet des
res de S. Pierre et de S. Paul, et mourut de sa
te. »

SIMONIE. On appelle ainsi tout trafic des choses spirituelles, ou qui y sont annexées, comme les sacremens, les fonctions ecclésiastiques, les bénéfices. Simon le Magicien ayant voulu acheter des apôtres, à prix d'argent, la puissance de donner le Saint-Esprit, c'est de là que l'on a donné le nom de *simonie* au commerce des choses saintes. Il y a trois sortes de simonies : la *réelle*, qui consiste à donner ou à recevoir de l'argent, ou quelque chose d'équivalent, en échange de quelque chose de spirituel ; la *conventionnelle*, qui consiste à stipuler de donner une chose spirituelle pour une chose temporelle ; la *mentale*, qui consiste à donner quelque chose de spirituel, dans l'intention de recevoir quelque bien temporel, ou bien de donner quelque bien temporel, dans le dessein de se procurer par là quelqu'avantage spirituel, quoiqu'il n'y ait aucun pacte ni convention réciproques. On distingue encore une quatrième sorte de simonie, qu'on appelle *confidentielle*. Elle se fait, lorsque quelqu'un a obtenu quelque bénéfice, soit par résignation, soit par collation, avec cette convention tacite ou expresse, de le rendre à celui qui l'a donné ou à quelqu'autre, ou de lui en donner une partie des fruits. Il se fait aussi une simonie confidentielle, lorsque l'ordinaire ou autre collateur confère un bénéfice, de quelque façon qu'il vaque, avec cette condition tacite ou expresse, que celui à qui il l'a conféré s'en démettra en faveur de celui que le collateur lui indiquera, ou qu'il donnera une partie des fruits de ce bénéfice aux personnes que le collateur lui nommera. L'argent n'est pas le seul bien temporel qui soit matière à simonie. Les théologiens mettent au même rang les services rendus, les prières, le crédit et la faveur de quelque personne puissante. L'Église a décerné les peines les plus grièves contre la simonie. Ces peines sont l'excommunication majeure,

la privation du bénéfice acquis par simonie, et l'inhabilité à posséder dans la suite aucun bénéfice. La simonie *mentale*, quoiqu'elle soit un très-grand péché, n'est cependant point sujette à ces peines. *Voyez* Bénéfices.

SINGHILLES : prêtres de la secte des Giagas. *Ngoia Chilvagni*, un des premiers rois d'Angola, fier de ses conquêtes, et enivré par l'encens de ses flatteurs, oublia qu'il étoit homme, et voulut qu'on lui rendît les honneurs divins. Il fut obéi pendant sa vie ; mais, lorsque la mort eut fait voir qu'il n'étoit pas dieu, son culte fut aboli. Il n'y a que les singhilles qui l'honorent encore comme une des divinités du pays, et qui lui attribuent particulièrement le pouvoir de faire tomber la pluie ou de l'arrêter à son gré.

SINTOS (*secte des*), ainsi appelée, du mot japonois *sin*, qui signifie un héros, un génie, un demidieu. Les Sintos sont appelés autrement *Xenxi*, et sont en très-grand nombre au Japon. Ils admettent un Etre suprême, et croient que son trône est placé au plus haut des cieux. Ils reconnoissent aussi quelques dieux subalternes, qui font leur séjour dans le firmament; mais ils ne leur rendent aucun hommage, non pas même à l'Etre suprême, persuadés que ni lui ni les autres divinités inférieures ne prennent aucun soin de ce qui se passe sur la terre. Cependant ils emploient leurs noms dans les sermens qu'ils font. Mais ils réservent leurs hommages pour certains génies qui gouvernent les élémens et la plupart des choses terrestres, parce qu'ils croient avoir plus à craindre et à espérer de ces esprits, dont les fonctions semblent approcher davantage du genre humain. Au nombre de ces génies sont les anciens fondateurs et législateurs de l'empire japonois, les savans qui ont éclairé la patrie par leurs lumières, les guerriers qui ont étendu

ses limites et défait ses ennemis par leur courage; enfin tous ceux qui, par leurs vertus éclatantes, ont paru mériter des autels. On donne communément à ces héros ou demi-dieux le nom de *camis*. Les livres des Sintoïstes sont remplis de prodiges incroyables, opérés par ces héros; de miracles sans nombre, plus extraordinaires et aussi vrais que ceux qui sont rapportés dans quelques-unes de nos légendes.

La secte des Sintoïstes est presque aussi ancienne que la monarchie; et le culte qu'elle enseigne ne peut manquer d'être cher et respectable à la nation, puisqu'il n'a pour objet que les grands hommes qu'elle a produits. Pour entretenir la vénération du peuple, les chefs de la secte des Sintoïstes ne parlent qu'avec une très-grande réserve des miracles qu'ils attribuent à leurs camis ou héros, pour ne pas les exposer à un examen qui ne leur seroit pas favorable. Cependant, malgré toutes ces précautions, la trop grande simplicité du *sintoïsme*, et l'attrait de la nouveauté, firent adopter avidement aux peuples une nouvelle secte qui introduisit dans le Japon le culte d'*Amida* et des dieux étrangers. Cette secte est connue sous le nom de *budsdoïsme*. *Voyez* BUDSDOÏSME et XACA.

SITA, femme de *Vistnou*, dieu indien, incarné sous le nom de Ram. « On voit, dit M. Dellon dans » la préface de ses *Voyages*, sur la porte d'une des » villes du petit royaume de Sisupatan, une statue » de pierre de Sita, femme de Ram, l'un de leurs » dieux, de la hauteur ordinaire d'une femme. Elle » a, à chacun de ses côtés, trois fameux fakirs, ou » pénitens, nus, à genoux, les yeux levés vers elle, » et tenant à deux mains ce que la pudeur ne permet » pas de nommer. »

SIUTO (*secte de*), établie au Japon. Le nom de *Siuto* signifie, en langage japonois, la méthode de philosopher. En effet, les partisans de cette secte sont tous

tous des philosophes qui se moquent du culte extravagant de leurs compatriotes, et qui ne reconnoissent ni Amida ni les autres divinités introduites par la superstition; mais, aveuglés par leur orgueilleuse raison, ils donnent dans une extrémité opposée à l'idolâtrie, et peut-être aussi absurde. Ils n'admettent aucune divinité; ils proscrivent toute religion; ils ne connoissent pas d'autres devoirs imposés à l'homme, que celui d'être vertueux. Ils font consister tout son bonheur dans le témoignage d'une bonne conscience. Ces maximes sont belles et vraies; mais, n'ayant point de fondement solide, elles sont rarement pratiquées par ceux mêmes qui les débitent. On dit cependant que ceux des Siutos qui raisonnent le mieux, reconnoissent un esprit supérieur qui gouverne l'univers, mais qui n'en est pas le créateur. Cette secte ressemble assez à celle des Lettrés, si fameuse à la Chine. On lui donne aussi le même auteur; et ce qui paroît le prouver, c'est que les Siutos, dans toutes leurs écoles, ont une image de Confucius. Ils rendent de grands honneurs à leurs ancêtres défunts; ce qui leur donne encore une grande conformité avec les Lettrés chinois. Mais il s'en faut beaucoup que la secte des Siutos soit aussi estimée au Japon que celle des Lettrés l'est à la Chine. Son éloignement pour les usages communs de la nation, la rend odieuse et suspecte au gouvernement. Quoique la doctrine des Siutos semble leur interdire tout culte religieux, ils sont obligés cependant de se plier extérieurement à certains usages universellement reçus, pour ne pas irriter les esprits par une singularité trop marquée. Ils sont bien déchus, surtout depuis que le christianisme a été entièrement aboli au Japon. Cette circonstance a réveillé l'animosité du gouvernement japonois contre une secte qui du moins a cela de commun avec le christianisme, qu'elle proscrit et condamne l'idolâtrie et

la superstition, si chères aux peuples du Japon. I
été ordonné, par un édit exprès, à tous les Siutos,
voir, chacun dans leur maison, une divinité t
laire, entourée de parfums et de vases pleins de fle
comme cela se pratique au Japon : la fière raison
Siutos a plié sous l'autorité. Qwanou ou Amida
les dieux que choisissent communément ceux de
secte.

Kæmpfer, auteur allemand, dont nous avons
que tiré tout ce qui concerne les différentes secte
Japon, rapporte, au sujet de l'édit porté contr
Siutos, un trait qui prouve bien que la supersti
est puissamment soutenue et protégée au Japon.
prince tributaire de cet empire engagea, par ses
sens et par ses promesses, un grand nombre de sa
et de philosophes à venir fixer leur séjour dans
Etats. Il se promettoit, avec leur secours, d'en b
nir entièrement l'idolâtrie, et d'y faire triompher
doctrine sage et raisonnable de Confucius. Déjà
sujets, instruits et éclairés par d'habiles maîtres, co
mençoient à découvrir l'absurdité et l'extravag
des fables dont jusqu'alors les prêtres les avoient b
cés, lorsque les bonzes et tous les ministres de
superstition prirent l'alarme, et résolurent de s'
poser à un projet qui alloit ruiner leur fortune
leur crédit. Le prince fut accusé d'impiété au trib
de l'Empereur; et sa mort eût été le prix de la
réforme qu'il vouloit établir, s'il n'eût évité ce tr
sort, en remettant à son fils le gouvernement de
Etats.

SMAERTAS : secte de bramines, la plus estim
de toutes, mais la moins accréditée. Ceux de ce
secte tâchent de concilier les différens sentimens
bramines, qui sont partagés entre *Vistnou* et *Ixora*
soutiennent que ces deux divinités sont parfaitem
égales, ou plutôt qu'elles ne forment qu'une seul

même divinité, sous des noms différens. Ils n'ont point de marques qui les distinguent des autres sectes; mais leur modération les distingue plus que tous les signes. Cette même modération est cause qu'ils n'ont pas beaucoup de partisans.

SMINTHIEN : surnom d'Apollon, sous lequel ce dieu étoit adoré dans la Troade. Quelques auteurs racontent que les habitans de la Troade étant près d'être attaqués par une armée formidable et supérieure en nombre, des souris mangèrent pendant la nuit les cordes des arcs de leurs ennemis, et leur donnèrent le moyen de remporter sur eux une victoire complète, le lendemain. Comme le mot *Sminthos* signifie, en phrygien, souris, on croit que cet événement a donné lieu au culte d'Apollon Sminthien.

SOCIN (*Fauste*), chef des Sociniens ou Unitaires, naquit à Sienne, le 5 de décembre 1539, d'une famille connue et distinguée par plusieurs célèbres professeurs de droit qui en étoient issus. Son oncle, Lélie Socin, homme très-savant, s'étant laissé infecter du poison de la nouvelle doctrine, avoit jeté lui-même les premiers fondemens du socinianisme. Ce furent ses pernicieux écrits qui corrompirent le cœur du jeune Socin. Pour éviter les poursuites de l'Inquisition, il s'étoit retiré en France. Il en partit bientôt pour aller à Zurich recueillir la succession de son oncle, qu'une mort prématurée venoit d'enlever à l'âge de trente-sept ans, pour le bonheur de la religion. Ce bonheur ne fut pas complet : ses écrits lui survécurent, et Socin les regarda comme la plus belle portion de son héritage. Il en fit le guide de son éducation : il les étudia à fond. En un mot, on peut dire, comme il l'avoua lui-même, qu'il n'eut point d'autres maîtres que les livres de son oncle. Il s'écarta pourtant de sa doctrine en plusieurs points : il n'en admettoit les principes qu'autant qu'ils lui paroissoient

conformes à ses idées. Il en fit de même à l'égard de toutes les opinions en général. Il avoit adopté, dans toute son étude, ce principe des Calvinistes, qu'en toute matière, un homme sensé ne doit rien admettre qu'après un mûr examen, sans s'embarrasser si ce qu'il approuve, ou ce qu'il rejette, est appuyé, ou non, de l'autorité de l'Eglise, de celle de la tradition, du sentiment même des plus grands hommes, tant anciens que modernes. Fondé sur un tel principe, marchant seulement à l'aide de ses foibles lumières; il ne pouvoit manquer de s'égarer : aussi, peu d'hérétiques ont-ils donné, avant lui, dans un plus grand nombre d'écarts. Il rejeta même jusqu'aux vérités de notre religion, que les Calvinistes et les Luthériens avoient respectées. Enchérissant sur les erreurs des Ariens, il alla jusqu'à nier la pure existence du Verbe, disant que Jésus-Christ n'étoit qu'un pur homme, qui n'avoit point l'existence avant que Marie l'eût conçu. Quoiqu'il niât sa divinité, il avouoit cependant que Dieu le père, seul Dieu par essence, s'étoit complu en lui, comme en son fils bien-aimé, à cause de ses sublimes vertus; que c'étoit pour cela qu'il lui avoit donné une puissance souveraine sur toutes les créatures, et l'avoit ainsi rendu adorable aux hommes et aux anges. Selon lui, tout ce que Jésus-Christ avoit fait pour le salut des hommes, se bornoit à leur avoir enseigné la vérité, à leur avoir donné des exemples de vertus héroïques, enfin à avoir scellé sa doctrine par sa mort. S'il nioit la divinité de Jésus-Christ, il n'avoit garde de respecter celle du Saint-Esprit. Il ne regardoit le Père et lui, que comme une seule et unique personne : en un mot, il n'y avoit, selon lui, qu'une seule personne qui fût proprement Dieu : c'étoit Dieu le père. Socin s'étoit fait une loi de rejeter tout ce qu'il ne comprenoit pas : en conséquence, le péché originel, la grâce, la prédestina-

absolue, l'efficacité des sacremens, la prescience
ieu touchant les effets libres et contingens, son
ensité, lui paroissoient autant de chimères, autant
surdités. Les opinions de Socin lui attirèrent grand
ibre de persécutions. Les Unitaires mêmes, dont
éfendoit le systême, ne l'aimoient point. Après
a des courses qu'il fit dans plusieurs royaumes, il
t se fixer en Pologne, où il ne fut guère tranquille
les trois ou quatre dernières années de sa vie,
il termina à l'âge de soixante-cinq ans, le 2 de mars
4, dans la maison d'un gentilhomme polonais, où
étoit retiré pour se mettre à l'abri de la fureur de
ennemis.

SOLEIL. Cet astre si propre à faire sentir la ma-
té, la puissance et la bonté du Créateur, fut le pre-
ier objet de l'idolâtrie des hommes. Il n'y a guère
peuples dont il n'ait reçu les hommages; mais il fut
rticulièrement honoré vers les climats où il semble
commencer sa carrière, où sa chaleur est plus
e, plus puissante et plus féconde. Tous les Orien-
x adoroient le soleil, sous différens noms : les
ptiens sous celui d'*Osiris*, les Chaldéens et les
niciens sous celui de *Bel* ou *Baal*, les Chananéens
s Ammonites sous celui de *Moloch*, les Moabites
celui de *Belphégor*, les Perses sous celui de *My-
s*. *Voyez* ces différens noms.

Les Grecs et les Romains rendoient aussi les hon-
s divins au soleil, qu'ils appeloient *Phœbus*. Leurs
es disoient qu'il avoit dans le ciel un palais magni-
e, dont Ovide donne une belle description, au se-
l livre de ses Métamorphoses. « Le palais du Soleil,
e poète ingénieux, étoit soutenu par de hautes
nes. L'or y brilloit de toutes parts, le pyrope y
ndoit un éclat aussi vif que celui du feu; l'ivoire
lus poli en couvroit le toit. Les portes étoient d'ar-
t; mais l'art avec lequel elles étoient travaillées,

étoit encore au-dessus de la matière. L'industrieux seau de Vulcain y avoit tracé l'image du ciel, de la te et de l'onde. Dans l'onde il avoit représenté les di marins, dont elle est le séjour: Triton, Protée, le géant Ægéon pressant avec ses bras énorme vaste dos des baleines. On y voyoit Doris et ses quante filles: les unes sembloient nager; les autr assises sur un rocher, faisoient sécher leurs chev plusieurs montées sur des poissons, se promen sur les eaux. Elles se ressembloient toutes, sans la même figure: on reconnoissoit aisément qu étoient sœurs. La terre étoit couverte de villes, forêts, de fleuves, peuplée d'hommes et d'anim l'artiste n'avoit pas oublié les nymphes et les divinités champêtres. Au-dessus du terrestre séj s'élevoit la voûte étoilée. Le Soleil, revêtu d'une de pourpre, étoit assis sur un trône éclatant d'é raudes. A ses côtés étoient le Siècle, l'Année, le M le Jour, et les Heures rangées à distance égale. Le Pri temps y paroissoit couronné de fleurs nouvelles; l'E nu, portant des gerbes; l'Automne, encore so des raisins qu'il avoit foulés; l'Hiver, en chev blancs hérissés de glaçons. Lorsque les prem rayons de l'aurore faisoient pâlir la lune et d roître les étoiles, les Heures atteloient au char du So leil quatre coursiers fougueux, nourris d'ambroi et vomissant feu et flammes. Le Soleil y montoit; prenant en main les rênes, il commençoit à parc rir la sphère céleste. Lorsqu'il étoit sur le point d chever sa course, il se précipitoit dans les eaux, alloit se reposer dans le sein de Thétis. » Telles étoi les idées des Grecs et des Romains à l'égard du sole

2. Strabon dit, en parlant des anciens Ethiopie « Parmi ceux qui habitent sous la zone torride, il » en a qui passent pour athées: ils haïssent le sol » et lui donnent des malédictions quand il se lèv

rce qu'il les brûle. » Les Atlantes, habitans de
bye sauvage, faisoient la même chose, au rap-
d'Hérodote, qui dit « qu'ils maudissoient le so-
il, parce qu'il les brûle et ruine leur pays. S'il
ut en croire Purchaz, le soleil avoit autrefois des
mples dans l'Afrique. »

i. Les anciens habitans du Pérou ne reconnoissoient
int d'autre divinité que cet astre; et c'est dans le
le qu'ils lui rendoient, que consistoit toute leur
igion. Ils regardoient leurs empereurs comme les
du soleil. Ils avoient bâti, dans la ville de Cusco,
temple superbe en son honneur, où il étoit adoré
c la plus grande pompe. Nous avons parlé, à l'ar-
le Fête, des cérémonies avec lesquelles les Péru-
s célébroient la grande fête du soleil.

i. Cet astre est aussi l'objet du culte des Virginiens.
t en son honneur qu'ils vont, tous les matins dès
be du jour, se purifier dans quelque rivière.
mmes, femmes et enfans, tous pratiquent cette
ition. Ils ne cessent de se laver jusqu'au lever du
il. Dès qu'ils aperçoivent ses premiers rayons,
s purifiés, comme ils se l'imaginent, ils lui offrent
hommages dignes de lui, et lui présentent de sof-
des de tabac.

On peut mettre au nombre des adorateurs du
l les habitans de la Floride, particulièrement
qui demeurent aux environs des montagnes d'A-
che. Ils attribuent à cet astre la création de l'uni-
, et pensent qu'ils lui sont redevables de la vie.
acontent que le soleil ayant cessé de paroître
lant l'espace de vingt-quatre heures, son absence
sionna un affreux déluge, et que les eaux du
d lac Théomi, s'étant débordées, couvrirent
e la terre et même les montagnes les plus élevées.
e d'Olaimy, sur laquelle le soleil s'étoit lui-même
struit un temple, échappa seule à cette inondation

générale, et déroba à la mort tous ceux qui purent s'y réfugier. Les vingt-quatre heures étant expirées, le soleil reparut dans tout son éclat. Sa chaleur bienfaisante dissipa les eaux et remit la terre dans son état naturel. Depuis ce temps, les Floridiens apalachites ont conservé une singulière vénération pour le temple de la montagne d'Olaimy, et pour le soleil qui les avoit délivrés d'un si grand fléau.

Ils rendent leurs hommages à cet astre, toutes les fois qu'il se lève. Ils ont dans l'année quatre jours solennels, où ils l'honorent d'une façon plus particulière sur la montagne d'Olaïmy. La nuit qui précède ces fêtes, les jaouas, ou prêtres du pays, ont soin d'allumer sur la montagne une grande quantité de feux. Le lendemain, dès l'aurore, le peuple s'y rend en foule. Le temple consacré au soleil sur cette montagne, n'est, à proprement parler, qu'une vaste grotte taillée dans le roc. Sa forme est ovale. Sa longueur est de deux cents pieds, et sa hauteur de six-vingts: elle reçoit le jour par un trou fait au milieu de la voûte. Cette grotte est si sacrée, qu'il n'est pas permis au peuple d'y entrer. Les dévots remettent leurs offrandes aux prêtres, qui les suspendent à des perches à l'entrée de la grotte. On ne fait point au soleil de sacrifices sanglans. On ne croit pas qu'ils puissent être agréables à cet être vivifiant et conservateur. Le culte religieux qu'on lui rend, consiste particulièrement à chanter ses louanges, à jeter en son honneur des parfums dans un grand feu allumé devant la grotte. Voici la cérémonie la plus remarquable de cette fête. Le prêtre verse du miel dans une pierre creuse, placée devant une table de pierre. Il répand à l'entour une certaine quantité de maïs pour servir de nourriture à des oiseaux consacrés au soleil, et qui, suivant les Floridiens, chantent les louanges de cet astre. Ces oiseaux, nommés *ionatzulis*, sont apportés exprès

les cages, pour servir à la solennité de la fête. l'heure de midi, lorsque les rayons du soleil encent à tomber sur la table de pierre, les prê- achèvent de brûler leurs parfums; puis, par le n du sort, six d'entr'eux sont choisis pour ouvrir ge, et délivrer six oiseaux du soleil, auxquels on prendre l'essor.

e paraousti, ou chef des Floridiens, étant sur le t de partir pour la guerre, rassemble ses soldats une plaine, et, se plaçant au milieu d'eux, le ps tourné vers le soleil, il adresse à cet astre une re pathétique, dans laquelle il lui demande la oire sur ses ennemis. Il prend ensuite une écuelle ois pleine d'eau, et, vomissant mille imprécations tre l'ennemi, il jette l'eau en l'air, de manière que plus grande partie retombe sur les guerriers qui vironnent. « Ainsi, dit-il, puissiez-vous verser le ng de vos ennemis! » Il remplit une seconde fois écuelle, et la renverse sur le feu qui est allumé rès à côté de lui, en disant : « Puissiez-vous dé- uire nos ennemis aussi promptement que j'éteins feu! »

Les Natchès, les Tensas ou Taënças, peuples du issipi, adorent particulièrement le soleil, qu'ils rdent comme un des aïeux de leur chef. Ils en- ennent en son honneur un feu continuel dans les ples qui lui sont dédiés. La *Relation de la Loui- ne* du chevalier Tonti nous fournira la description de ces temples. « Il est enfermé, dit cet auteur, ns le circuit d'une grande muraille. L'espace qui t entre deux, forme une espèce de parvis, où le euple se promène. On voit au-dessus de cette mu- aille un grand nombre de piques, sur la pointe esquelles on met les têtes des ennemis ou des plus grands criminels. Au-dessus du frontispice, on voit un gros billot fort élevé, entouré d'une grande

» quantité de cheveux, et chargé d'un tas de cheve-
» lures, en forme de trophées. Le dedans du temple
» n'est qu'une nef peinte ou bigarrée par tous les cô-
» tés de plusieurs figures différentes. On voit, au mi-
» lieu de ce temple, un grand foyer, qui tient lieu
» d'autel, où brûlent toujours trois grosses bûches
» mises de bout en bout, que deux prêtres, revêtus
» de capes blanches, ont soin d'attiser. C'est autour
» de cet autel enflammé que tout le monde fait ses
» prières avec des hurlemens extraordinaires. Les priè-
» res se font trois fois le jour, au lever du soleil, à
» midi, et à son coucher. On y voit un cabinet mé-
» nagé dans la muraille; c'est le tabernacle du dieu.
» Deux aigles déployés, et tournés vers le soleil, y sont
» suspendus. » Tous les mois, au déclin de la lune, ces sauvages portent au temple un plat rempli de leurs mets les plus exquis, que les prêtres offrent au soleil.

7. Dans le Canada, les femmes haranguent le soleil lorsqu'il se lève, et lui présentent leurs enfans. Lorsqu'il est sur le point de se coucher, les guerriers sortent du village, et commencent une espèce de danse qu'ils appellent *la danse du grand esprit.*

Soleil : instrument dont l'extrémité est faite en forme de soleil, et dont on se sert dans l'Eglise catholique pour exposer la sainte hostie à la vénération du peuple. Il doit être au moins d'argent. Il a deux cristaux, entre lesquels on place une hostie, dans un petit croissant d'or ou d'argent, mais toujours doré. L'un des cristaux est attaché au soleil par une petite chaînette, comme le couvercle d'une montre, et ferme avec un petit crochet ou avec une petite broche d'argent aussi attachée avec une petite chaîne. Au-dessus du soleil, il y a une croix qui passe les rayons du soleil de son travers. Le soleil doit être au moins de deux marcs d'argent.

MMONA-CODOM : législateur des Siamois, et principale divinité. L'histoire de ce personnage aveloppée de fables et d'absurdités qui ne per- ınt guère de rien dire de bien certain sur ce qui arne sa vie. Il paroît probable qu'il étoit origi- des Indes, et que c'étoit un des Samanéens ou amans, habitans de la presqu'île en deçà du ge, comme son nom semble l'indiquer. Cependant iamois disent que son véritable nom étoit *Codom*, u'ayant embrassé la profession de talapoin, il le nom de *Sommona*, lequel, en langue balie, ifie *talapoin des bois*. Sommona-Codom est aussi llé par les Siamois *Pra Pouti Tchaon;* ce qui si- ie à la lettre *le grand et l'excellent seigneur.* prétend qu'une fleur lui donna la naissance. Cette r étoit sortie du nombril d'un enfant; et cet enfant eit qu'une feuille d'arbre, qui avoit la forme d'un ınt se mordant l'orteil. Cette feuille nageoit sur a, « qui seule subsistoit avec Dieu. » On a peine oncevoir comment Sommona-Codom, né d'une fa- si particulière, peut avoir un père. On lui en ne cependant un, et même assez illustre, puis- l étoit roi de Teve-Lanca, pays que les Indiens rdent comme faisant partie de l'île de Ceylan. Loubère nomme ce prince *Paousoutout.* On veut i que Sommona-Codom ait eu une mère, nommée ra-*Maria*, ou la grande Marie, nom qui a donné à des parallèles odieux. *Voyez* THÉVETAT.

es Siamois, au rapport du P. Tachard, donnent r mère à Sommona-Codom une vierge qui devint inte par la vertu du soleil. Confuse de l'état où se trouvoit, cette vierge alla cacher sa honte dans épaisse forêt. Etant sur le bord d'un lac, elle mit nonde un enfant d'une beauté ravissante, sans r éprouvé les douleurs ordinaires de l'enfante- t. Ne pouvant nourrir son enfant, faute de lait,

et ne voulant pas avoir la douleur de le voir expirer sous ses yeux, elle s'avança dans le lac, et le plaça sur le bouton d'une fleur, qui lui ouvrit aussitôt son sein, et le referma dès qu'elle eut reçu ce précieux dépôt. Cette fleur, dont on ne dit pas le nom, est depuis ce temps en grande vénération parmi les talapoins. Il eut presqu'en naissant la science infuse, et posséda, dans le degré le plus éminent, non-seulement toutes les connoissances humaines, mais encore plusieurs autres plus sublimes et réservées à la divinité. Il étonna ses contemporains par l'éclat de ses vertus, et, dans tous les corps qu'il habita, que l'on fait monter au nombre de cinq cent cinquante, il fut toujours un modèle de sainteté et de pénitence. Soit qu'il fût homme ou bête, il parut toujours le meilleur et le plus parfait dans son espèce. Etant roi, il se dévoua souvent pour le salut de ses sujets, et leur sacrifia sa vie. Dans d'autres occasions, il donna des exemples illustres de désintéressement, de patience, de mortification et de charité.

Le P. Tachard rapporte que Sommona-Codom se reposant un jour sous un arbre, qui depuis est regardé par les Siamois comme sacré, il descendit des cieux une multitude d'anges, qui se prosternèrent devant le saint et lui rendirent leurs hommages. Nous apprenons encore de ce Jésuite, que le charitable Sommona-Codom, voyant des animaux tourmentés d'une faim dévorante, leur donna sa chair à manger. Un jour il donna tous ses biens, et, pour être moins distrait par les objets extérieurs, il s'arracha les yeux. Sa patience étoit si grande, qu'un bramine, s'étant saisi de sa femme et de ses enfans, il leur fit subir, en sa présence, divers supplices, sans que le saint s'opposât en quelque manière à cette violence. Il poussa une fois la charité si loin, qu'ayant tué sa femme et ses enfans, il les donna à manger aux talapoins. Il est

mant que l'on cite comme une bonne œuvre un
ible attentat, si contraire à la loi des Siamois, qui
nd toute sorte de meurtre; mais les talapoins ont
plus important de présenter au peuple des exem-
s si extraordinaires de charité envers les moines,
des leçons de fidélité à la loi.

mmona-Codom, sanctifié par des actions si mé-
ces, mit le comble à sa perfection en embrassant
fession de talapoin; car les Siamois sont persua-
u'on ne peut être parfait, à moins qu'on ne soit
poin. Etant donc parvenu, par ce moyen, au plus
degré de sainteté, il se trouva doué d'une force
ordinaire; qualité que les Siamois regardent
me un apanage de la sainteté parfaite. Un autre
it, nommé *Prasouane*, voulut éprouver si Som-
a-Codom étoit en effet arrivé au sommet de la
fection. Il lui présenta le combat; mais l'agresseur
tit, par sa défaite, que son rival étoit plus saint
e lui. Sommona-Codom acquit encore un autre pri-
ége plus glorieux, celui de faire des miracles. Il
avoit aisément se dérober à la vue des hommes. Son
ps, quand il lui plaisoit, devenoit un monstrueux
se, ou bien un atôme imperceptible. Il n'avoit
à vouloir, et dans un instant il se trouvoit trans-
té d'un pays à un autre. Avec tous ses priviléges,
mona-Codom n'eut pas celui d'être impeccable;
ans le temps même qu'il paroissoit élevé au-dessus
outes les foiblesses, il écouta trop l'esprit de ven-
ace, et s'échappa jusqu'à tuer un Man (1) qui
t son ennemi. Mais son crime ne demeura pas im-
i. L'ame du Man étoit passée dans le corps d'un
ion. Sommona-Codom, ayant eu le malheur de

Les Man étoient, selon les Siamois, un peuple ennemi de Som-
-Codom. Ils les représentent comme une sorte de monstre, avec
te hérissée de serpens, un visage fort large, et des dents horri-
nt grandes.

manger de la chair de ce même cochon, fut att d'une violente colique, qui le fit mourir, à l'âge de tre-vingts ans. Sa mort fut singulière, comme l'é été sa naissance ; car on dit qu'il disparut tout-à-c semblable à une étincelle qui s'évanouit dans l'a

Le P. Tachard raconte différemment la mort d fameux personnage, quoiqu'il en attribue toujou cause à un cochon. Il dit qu'un monstre auquel S mona-Codom avoit autrefois ôté la vie, étant re sur la terre, sous la forme d'un cochon, couru jour en furie contre Sommona-Codom, alors t quillement assis avec ses disciples. Le saint reco aussitôt son ancien ennemi, et jugea, par ce pré que sa mort n'étoit pas éloignée : il l'annonça m à ses disciples. La prédiction se trouva vérit Quelque temps après, ayant mangé de la chair d même cochon, il en mourut. Avant de quitter monde, il recommanda à ses disciples de lui ériger statues, et de bâtir des temples en son honneur; et po que les hommes conservassent quelques marques les fissent souvenir de lui, il laissa les traces de pieds empreintes à Siam, dans le Pégu et dans de Ceylan. Ces lieux, où se trouvent ces vestiges putés sacrés, sont devenus fameux par la dévo des peuples, qui de tous côtés y vont en pélerin

Les Siamois prétendent que Sommona-Codom, puis sa mort, est dans le suprême degré de la félic qu'ils appellent *nireupan*, et qu'il est comme an dans son bonheur. (*Voyez, à l'article* Nireup l'explication de ce terme.) Parmi les disciples de So mona-Codom, on en distingue deux plus célèbres q les autres par leurs vertus et par leur sainteté. L premier, nommé *Pra Mogla*, est placé dans les te ples à la droite de Sommona-Codom, mais derri lui; le second, nommé *Pra Saribout*, est placé à gauche. Sommona-Codom est presque le seul objet d

culte des Siamois; c'est à lui que s'adressent toutes leurs prières : c'est lui qu'ils invoquent dans tous leurs besoins. Ils sont persuadés que son pouvoir est restreint aux seuls Siamois, et qu'il n'a aucune autorité sur les autres peuples.

Les fables absurdes que l'on raconte de ce personnage fameux, le peu d'autorité des livres qui les contiennent, pourroient faire regarder Sommona-Codom comme un être imaginaire, forgé par les talapoins pour amuser le peuple et le contenir dans le respect et la soumission; et de crainte que la vénération pour ce saint ne vienne à s'affoiblir, ils tiennent toujours le peuple en suspens, par l'attente d'un autre homme merveilleux, qu'ils assurent avoir été annoncé par Sommona-Codom lui-même. Ils lui ont déjà donné un nom d'avance, et l'appellent *Pra Narotte.* Ils disent même ce qu'il doit faire, et, entr'autres bonnes œuvres, ils publient qu'il doit tuer ses enfans, et les donner à manger aux talapoins; action héroïque de charité, qui mettra le comble à sa sainteté et à sa perfection. Ainsi les Siamois attendent, comme les Juifs, un nouveau Messie, et ne sont pas moins attentifs et crédules sur ce qui concerne l'objet de leur folle espérance. On est presque sûr de former un parti nombreux parmi les Siamois, lorsqu'on produit quelque inconnu qu'on veut faire passer pour un homme extraordinaire. Le succès de la fourberie est certain, pourvu que le personnage en question soit entièrement stupide et hébêté, tel qu'ils pensent que doit être Sommona-Codom dans l'état d'insensibilité et d'anéantissement où il est plongé dans le *nireupan.*

La Loubère rapporte qu'on voulut, il y a quelques années, faire passer pour le nouveau Sommona-Codom un jeune homme muet de naissance, et dont la stupidité étoit une espèce de prodige. On sema le bruit parmi le peuple, que ce jeune homme étoit issu du

premier habitant du royaume, et qu'il devoit un parvenir à la sainteté la plus sublime, et même divinité. Les Siamois, qui avoient toujours l'ima tion frappée de ce Pra-Narotte qu'ils attendoient rent bonnement que c'étoit lui-même qui paro Ils se rendirent en foule auprès de lui pour lui senter leurs hommages et lui faire des offr Cet événement excita dans tout le royaume rumeur si grande, que le Roi en fut alarmé; pour calmer le peuple, il fallut qu'il employât son autorité avec la rigueur des plus sévères mens.

SONGE. On appelle ainsi ces pensées confus viennent pendant le sommeil, par l'action de gination. Ces illusions nocturnes ont été un des objets de la superstition des hommes. Ils les r doient comme des signes de l'avenir et des ave mens célestes.

1. L'art d'interpréter les songes étoit fort en parmi les Egyptiens et les Chaldéens. Les rois av à leur Cour, parmi leurs principaux officiers, d terprètes de songes, toujours prêts à réaliser les tômes que l'imagination leur avoit présentés p la nuit : c'est ce que l'Ecriture nous apprend de raon, de Nabuchodonosor, de Balthasar. Dieu d aux Israélites, dans le Lévitique et dans le Deu nome, d'observer les songes et d'en tirer les pré ce qui fait voir que la divination par les songes alors une chose fort commune chez les Gentils les Juifs étoient entourés. Ce n'est pas que Dieu quelquefois fait connoître sa volonté par des so L'Ecriture nous en fournit des exemples; mais ce des cas particuliers et extraordinaires, qui n'e chent pas qu'on ne doive communément rég les songes comme de vaines illusions.

2. Les Grecs et les Romains ajoutoient beauc

de foi aux songes. Il y avoit chez eux plusieurs oracles qui se rendoient par songes. (*Voyez* la manière dont ils se rendoient, à l'article ORACLES.) Virgile, au sixième Livre de l'Enéide, dit qu'il y a deux portes par lesquelles les songes viennent aux hommes, l'une d'ivoire, et l'autre de corne. Les songes faux sortent par la porte d'ivoire, et les songes vrais par la porte de corne.

3. Les différens passages de l'Ecriture qui parlent des songes de Jacob, de Joseph, de Pharaon, de Nabuchodonosor, de Daniel, etc. ont rendu les Juifs modernes extrêmement superstitieux sur ce qui concerne ces illusions de nuit. Leurs rabbins mêmes ont abaissé leur gravité jusqu'à marquer quels sont les songes de mauvais augure. Tels sont, par exemple, les songes dans lesquels un Juif verroit brûler le livre de la loi, tomber ses dents ou les poutres de sa maison, ou bien verroit sa femme entre les bras d'un autre. S'il arrive à un Juif de faire un pareil songe, pour détourner le malheur qui le menace, il ne manque pas de consacrer par un jeûne exact et rigoureux le jour du lendemain, quand même ce seroit le jour du sabbat ou quelque autre fête. C'est la seule occasion où il soit permis de jeûner pendant ces jours solennels. Vers le soir, celui qui jeûne, avant de prendre son repas, fait venir trois de ses amis, et leur dit jusqu'à sept fois ces paroles : Heureux soit le songe que j'ai fait! A chaque fois ses amis lui répondent par le même souhait. La cérémonie se termine par quelques passages de l'Ecriture, relatifs à la circonstance; enfin ses amis se retirent, en disant à celui qui les a appelés ces paroles de l'Ecclésiaste : « Va, » mange ton pain avec joie. » Ensuite l'homme au songe prend son repas.

SONNA *ou* SUNNA : c'est la loi orale des Mahométans. Elle contient les paroles et les actions de Ma-

homet qui n'ont point été insérées dans l'Alcor
mais qui ont d'abord été conservées par tradition
ensuite par écrit. L'Alcoran et la Sonna comp
aujourd'hui le droit canon et civil des Mahomé
Les préceptes, les conseils et les cérémonies de l
ligion sont renfermés dans ces deux livres. On no
sunnets les préceptes dont on peut absolument s
penser, tels que la circoncision, les rits ecclé
ques, etc. parce qu'ils ne sont pas contenus
l'Alcoran. On ne peut, disent-ils, les négliger,
se rendre coupable envers Dieu; mais la faute
que vénielle; et, dans un cas urgent, il n'y a
de péché, et on ne doit pas craindre d'encour
haine du Prophète. Cependant les Turcs sont
scupuleux pour la pratique des bonnes œuvres
mandées par l'Alcoran et la Sonna. Ces pratiques
la Prière, l'Ablution, le Jeune, le Pélerinage
Mecque, les Fêtes, l'Aumône, etc. *Voyez* to
différens articles en particulier.

SOPHATIS *ou* Sophatites : sectaires mahomé
dont l'erreur principale consiste à donner à Dieu
attributs charnels, et qui soutiennent qu'on doit
tendre dans le sens littéral et naturel tout ce qu'o
de cet Etre suprême. Ainsi, quand on dit : Dieu
assis sur son trône, la création est l'ouvrage de
mains, il se met en colère contre les pécheurs,
Sophatis veulent qu'il soit véritablement assis;
ses mains aient opéré la création, à peu près co
un ouvrier forme et façonne son ouvrage; et que
colère contre les pécheurs soit une colère de la m
nature que la nôtre. Ils disent aussi que le dieu q
adorent a une véritable figure; que cette figure
composée de parties spirituelles et corporelles;
le mouvement local ne lui est pas contraire;
que sa chair, son sang, ses yeux, ses oreilles, sa l
gue et ses mains ne ressemblent point aux substan

créées, et qu'elles sont composées de telle manière qu'elles ne sont sujettes à aucune altération ni à aucune corruption. Le passage de la Genèse qui dit que Dieu créa l'homme à son image, est le fondement du système impie et ridicule des Sophatis.

SOPHONIE, le neuvième des douze petits prophètes de l'ancien Testament, étoit de la tribu de Siméon, et commença à prophétiser sous le règne de Josias. Son nom signifie en hébreu Contemplateur de Dieu. Son style est assez semblable à celui de Jérémie, dont il étoit contemporain. Ses prédictions ont particulièrement rapport à la vocation des Gentils et à l'établissement de l'Eglise. Il parle aussi de la rémission des péchés et de la félicité éternelle.

SORBONNE (*la*). C'est le nom du plus ancien et du plus fameux collége de théologie qu'il y ait eu en Europe. Un célèbre docteur de Paris, nommé *Robert*, et surnommé *Sorbon*, parce qu'il étoit natif d'un petit village de ce nom, dans le Rhételois, auprès de Sens, fonda en 1253 ce collége, qui fut appelé *Sorbonne*, du nom de son fondateur. Robert étoit né de parens pauvres et obscurs; mais son mérite, secondé d'un travail opiniâtre, répara la faute du sort. Reçu docteur en théologie à Paris, il s'acquit par ses sermons et par ses conférences la plus grande réputation. Le roi S. Louis conçut pour lui la plus haute estime; il le fit son chapelain et son confesseur, et lui donna les marques de l'amitié et de la confiance la plus intime.

Robert, dans une situation aussi brillante, n'oublia point sa première obscurité ni les peines qu'il avoit éprouvées pendant ses études. Il chercha les moyens d'applanir aux pauvres écoliers un chemin qui avoit été pour lui semé de tant d'épines, et conçut le projet d'une société d'ecclésiastiques séculiers vivans en commun, qui, libres des soins de la vie, se livrassent

entièrement à l'étude, et enseignassent les autres gratuitement. Ce projet étoit absolument nouveau : il n'y avoit alors en Europe aucune communauté d'ecclésiastiques séculiers. Les avantages qui devoient résulter de cet établissement étoient si solides et si frappans, que Robert trouva un grand nombre d'amis qui s'empressèrent de seconder ses vues. Avec leur secours, il fonda son collége dans la rue des Deux-Portes, vis-à-vis le palais des Thermes. Il le composa de docteurs et de bacheliers en théologie, choisis entre les plus vertueux et les plus habiles; car le principal but de son établissement fut l'étude de la religion. Il distingua les membres de son collége en hôtes et en associés. Pour être admis au nombre des hôtes, il falloit être bachelier, soutenir une thèse appelée *Robertine*, et remporter le plus grand nombre des suffrages dans trois scrutins différens. Les hôtes étoient logés et nourris dans la maison : ils pouvoient étudier dans la bibliothèque, mais ils n'en avoient pas la clef. Dans les assemblées, ils n'avoient pas de voix, et, lorsqu'ils étoient docteurs, il falloit qu'ils sortissent de la maison.

Pour être reçu associé, *socius*, il falloit soutenir la Robertine, subir les trois scrutins comme les hôtes; et, en outre, on étoit obligé de professer gratuitement un cours de philosophie, après lequel on subissoit encore deux autres scrutins. Ceux des associés qui n'avoient pas quarante livres parisis de revenu, avoient une bourse de la valeur de cinq sols et demi parisis par semaine; ce qui revient à un peu plus de six francs de notre monnoie. Ils jouissoient de cette bourse pendant dix ans, à moins que, dans l'intervalle, ils n'acquissent un revenu de quarante livres parisis; alors ils perdoient leur bourse. Il étoit aussi réglé qu'au bout de sept ans les boursiers seroient examinés, et que ceux qui seroient trouvés

incapables d'être utiles au prochain, seroient privés de leur bourse. Les associés non boursiers payoient à la maison, chaque semaine, la même sommé que recevoient les boursiers. Tous les associés prenoient le titre de docteurs ou de bacheliers de la maison et société de Sorbonne. Ils étoient encore en cela distingués des hôtes, qui avoient seulement la qualité de docteurs ou de bacheliers de la maison de Sorbonne.

Toutes les affaires de la maison étoient réglées en commun par les associés, sans qu'il y eût parmi eux aucun principal, aucun supérieur. Docteurs, bacheliers, tous étoient égaux. C'est pour entretenir cette égalité, qu'on n'a jamais admis parmi les associés aucun religieux, de quelqu'ordre que ce fût; et l'usage s'est établi, au commencement du dix-septième siècle, de faire prêter serment sur l'Evangile à celui qu'on reçevoit dans la société, « qu'il n'avoit point intention d'aller dans une autre société ou congrégation séculière où l'on vécût en commun sous la direction d'un seul supérieur; et que si, après avoir été reçu de la société de Sorbonne, il lui arrivoit de changer de sentiment et de passer dans une autre communauté, il se reconnoissoit, dès-lors et par le seul fait déchu de tous les droits de la société, tant actifs que passifs, et qu'il ne feroit ni entreprendroit rien contre le présent réglement. »

Les docteurs et les bacheliers pouvoient avoir chez eux de pauvres écoliers auxquels la maison faisoit quelque avantage. Parmi ces pauvres étudians, il s'est trouvé plusieurs grands hommes. Depuis la fondation du collége de Sorbonne jusqu'à la révolution, il y a toujours eu six professeurs qui ont enseigné gratuitement les différentes parties de la théologie. Il y avoit en outre des docteurs qui faisoient une étude particulière de la morale, et s'appliquoient à résoudre les

cas de conscience. La Sorbonne a toujours été, à cet égard, l'oracle de l'Europe.

Robert établit pour l'administration de son col différentes charges. La première étoit celle de pr seur. On la confioit toujours à quelqu'un des m bres les plus considérables de la société. La sec étoit celle de prieur, que l'on choisissoit parm associés bacheliers. Le prieur présidoit aux as blées de la société, aux actes des Robertines et Sorboniques de la licence, dont il faisoit l'ouv et la clôture par une harangue publique. On lu portoit tous les soirs les clefs de la maison, et il s le premier tous les actes. Les autres places ét celles de sénieur, de conscripteur, de professeur bibliothécaire, de procureur, etc. Tous ces r mens ne furent mis par écrit par Robert So qu'après les avoir fait pratiquer pendant dix ans, et en avoir reconnu par expérience l'u et la sagesse. Il ne voulut faire de lois, que lo ceux à qui il les destinoit furent accoutumés à observer.

Pendant l'espace de cinq siècles, la Sorbonn conservé ses anciens usages, et s'est soutenue a autant de régularité que de splendeur, sans gouvernée par aucun supérieur. Cette égalité régnoit entre ses membres, et qui auroit semblé occasionner le désordre, fut la base et le plus appui de sa constitution. Tous concouroient au parce qu'aucun d'eux ne le commandoit aux au Aussi les gens les plus sensés ont-ils toujours reg la forme du gouvernement de la Sorbonne comm chef-d'œuvre de prudence et de saine politique, doit égaler son auteur aux plus célèbres législat que vante l'antiquité.

L'établissement de la Sorbonne fut confirmé p le saint Siége, et autorisé par des lettres-patente

S. Louis. Cette société acquit bientôt un revenu honnête et suffisant, par le grand nombre de legs et de donations qu'elle reçut; et l'on peut dire que jamais les pieuses libéralités des fidèles ne furent plus utilement placées. Si Robert ressentit de la joie de voir son collége s'enrichir, ce fut parce qu'il se voyoit par là en état de fournir à la subsistance et aux études d'un plus grand nombre de pauvres écoliers; car ce grand homme, qui avoit été pauvre lui-même, eut toujours pour les pauvres une affection particulière. C'étoit spécialement pour eux qu'il avoit fondé son collége. Il voulut qu'on l'appelât la Maison des Pauvres. On lit encore, sur un grand nombre de manuscrits, qu'ils appartiennent aux pauvres maîtres de Sorbonne. On peut croire que, dès le temps du fondateur, le logement de la Sorbonne n'étoit composé que de trente-six appartemens; car lorsque le cardinal de Richelieu fit rebâtir ce collége avec une magnificence digne d'un si grand ministre, il n'y fit construire que le même nombre d'appartemens. On en a depuis ajouté un autre; ce qui a formé trente-sept appartemens.

Un des principaux objets des soins de Robert pour la perfection de son collége, fut l'établissement d'une bibliothèque qui pût fournir à ses élèves les secours nécessaires à leurs études. En 1290, la bibliothèque de Sorbonne contenoit plus de mille volumes; ce qui étoit très-considérable pour le temps. Elle s'augmenta beaucoup depuis; et elle est devenue une des plus belles bibliothèques de Paris.

Le zèle du fondateur ne se borna pas à la théologie. Il établit aussi, en 1275, un collége pour les belles-lettres et pour la philosophie, qui fut appelé le *Collége de Calvi,* ou autrement la *Petite Sorbonne*. Le cardinal de Richelieu le fit démolir, en 1635, pour y bâtir la chapelle de Sorbonne. Il devoit en faire re-

bâtir un autre; mais la mort ne lui permit pas d'exécuter ce dessein. C'est pour y suppléer que la maison de Richelieu fit réunir le collége du Plessis à la Sorbonne, en 1648.

La maison et société de Sorbonne fut une des quatre principales maisons de la faculté de théologie de Paris. Les autres étoient celles de Navarre, du Cardinal le-Moine et des Cholets. Les grands-maîtres des deux premières, et les sénieurs de Sorbonne et des Cholets, étoient les députés nés de la faculté. Quoiqu'elle ait toujours été la moins nombreuse, cependant elle s'est rendue si illustre par les grands hommes qu'elle a produits, qu'elle a donné en quelque sorte son nom à toute la faculté, et que des docteurs et des bacheliers de Paris ont souvent pris le titre de docteurs et de bacheliers de Sorbonne, quoiqu'ils ne fussent pas membres de cette maison (1).

SORCIER : on donne ce nom à ceux que l'on suppose avoir communication avec le diable, et opérer par son secours des choses merveilleuses. On a imaginé beaucoup de fables sur le compte des sorciers. Le vulgaire croyoit autrefois, et croit encore en plusieurs pays, que les sorciers tiennent des assemblées nocturnes, qu'ils nomment *sabbat*, auxquelles le diable préside en personne, et qui sont toujours accompagnées d'un fracas épouvantable. Les sages de l'Egypte, les mages de Perse, les gymnosophistes et les brachmanes de l'Inde, étoient des sorciers et en faisoient gloire.

Chez les Grecs et chez les Romains, la sorcellerie étoit abhorrée et méprisée. C'étoit communément de vieilles femmes qui exerçoient ce métier. Elles ne s'en servoient que pour commettre des crimes. Telle fut chez les Grecs la fameuse Médée; chez les Romains, cette Canidie contre laquelle Horace invective

(1) L'établissement de la Sorbonne n'existe plus.

dans une de ses épodes. C'étoit particulièrement dans la Thessalie que la sorcellerie étoit en vogue. Cette contrée étoit peuplée de sorciers et de sorcières redoutables pour les étrangers, qui souvent étoient la victime de leurs maléfices.

Chez les idolâtres modernes, tous les prêtres sont sorciers. C'est un des attributs annexés à leur profession. *Voyez* MAGIE, MANES, NÉCROMANCIE.

SORTILÉGE : moyen surnaturel et illicite, communiqué par le démon, pour produire quelque effet surprenant et souvent nuisible.

1. En Irlande, on trouve des gens fort adonnés aux sortiléges. Il y a parmi eux des sorcières de profession, que le peuple consulte. On remarque que, lorsque ces sorcières pratiquent leurs cérémonies magiques, elles y mêlent toujours le *Pater noster* et l'*Ave Maria.* Elles ont de certaines herbes, par le moyen desquelles elles se vantent de pouvoir guérir toutes les maladies. Elles ont des secrets pour rendre les femmes fécondes et pour les faire accoucher aisément. Elles se piquent aussi de connoître le passé et l'avenir. Pour acquérir cette connoissance, elles prennent une épaule de mouton, qu'elles dépouillent de la chair. C'est à travers l'os décharné qu'elles découvrent les plus importans secrets : par exemple, quel est le premier qui doit mourir dans une famille; dans quel lieu et dans quelle compagnie se trouvent les ames des morts dans l'autre monde. Dans un livre intitulé *Mémoires et observations faites par un voyageur en Angleterre,* on trouve la description d'une autre cérémonie magique qui est en usage parmi ces peuples. « Quand quelqu'un s'est laissé tomber, après s'être relevé le plus vite qu'il a pu, il fait trois tours à droite, et un saut sur l'endroit même où il est tombé. Ensuite il y fait une petite fosse, et en enlève une motte de terre avec son couteau; et, quand il lui sur-

vient une maladie, il envoie une enchanteresse, qui, mettant la bouche en terre sur la petite fosse, prononce certaines paroles avec un *Pater* et un *Ave*, évoque la nymphe qui a envoyé la maladie..., et la conjure de remédier au mal qu'elle a fait. »

2. La Livonie est un pays de sorciers. Les sortiléges font la plus grande partie de l'éducation qu'on donne aux enfans. Quand ils tuent une bête, ils en jettent toujours quelque chose, persuadés qu'ils empêchent par ce moyen l'effet des sorts. Les Finlandais, non moins superstitieux, font un mélange impie de religion et de magie, et emploient l'une pour détruire l'autre. Lorsqu'ils soupçonnent qu'un enchanteur veut ensorceler leurs troupeaux, ils croient pouvoir prévenir ce malheur, en prononçant certaines paroles, dont voici le sens : « Deux yeux t'ont regardé mali- » gnement : puissent trois autres yeux jeter un regard » favorable sur toi! Au nom du Père, et du Fils, et » du Saint-Esprit. » Ces trois yeux désignent la divinité.

3. Les habitans du royaume de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, ajoutent beaucoup de foi aux sorciers, et craignent beaucoup leurs maléfices. Ils sont persuadés que les sortiléges font surtout beaucoup de mal aux femmes en couche; qu'ils leur font perdre leur lait, et causent quelquefois la mort de l'enfant. Dans cette idée, ils s'assemblent dans la maison d'une femme nouvellement accouchée, et y demeurent l'espace d'un mois. Ils emploient ce temps à danser et à se divertir, s'imaginant que ce concours et ces réjouissances font peur aux sorciers, et les éloignent de la maison.

4. Plusieurs insulaires de Ceylan se piquent d'être grands enchanteurs. On prétend qu'avec le secours de certaines paroles, ils ont l'art de faire venir à eux les serpens, et de les apprivoiser si bien, qu'ils peuvent

aresser et les prendre en main sans qu'il leur ar- aucun accident. Ils ont aussi des secrets pour rir la morsure des serpens. Il est probable qu'une gue expérience leur a découvert la propriété de taines herbes que le peuple ne connoît pas, et qui nt de pareilles guérisons. Mais un remède sim- et naturel n'en imposeroit pas assez au vulgaire; pour relever le mérite de leur remède, ils y joi- t certaines paroles mystérieuses, que sans doute n'entendent pas eux-mêmes. Ces enchanteurs ont reillement trouvé le moyen d'endormir les croco- es; et quand quelqu'un veut aller se baigner dans rivière, pour prévenir tout accident, il va les con- ter, et achète une recette contre les crocodiles. ais il faut qu'il soit bien fidèle à observer de point point tout ce qu'elle prescrit; car, sans cette pré- ution, il seroit infailliblement dévoré. Ces impos- urs se mêlent aussi de guérir certaines coliques vio- ntes, auxquelles les habitans du pays sont fort su- ts. Ils font étendre le malade sur le dos, lui pressent creux de l'estomac avec la main; et, dans cette at- tude, ils marmottent une espèce de prière. On pré- nd qu'ils ne l'ont pas plus tôt achevée, que le ma- ade se sent soulagé. Il est clair que le soulagement u'il reçoit ne peut venir que de la situation qu'on i fait prendre et de la pression qu'éprouve son esto- mac. Les Américains, dans de pareilles coliques, se servent d'un remède à peu près semblable. Ils s'éten- dent à terre sur le dos, et se font fouler à deux pieds e ventre. Mais les enchanteurs chingulais ne trouve- roient pas leur compte en administrant un remède si imple, que toute personne pourroit pratiquer sans eur secours. C'est aussi à ces imposteurs qu'on s'a- dresse lorsqu'on a été volé : ils se vantent de pouvoir connoître, par le moyen d'une noix de coco, quel est celui qui a commis le vol. Le voyageur Knox décrit

ainsi la manière dont ils font ce charme. « Ils pro-
» noncent, dit-il, quelques mots sur cette noix, puis
» l'enfilent dans un bâton, qu'ils mettent à la porte
» ou au trou par où le voleur est sorti. Quelqu'un
» tient le bâton au bout duquel est la noix, et suit
» les traces du voleur. Ces autres suivent celui qui
» tient le bâton, et observent de répéter toujours les
» paroles mystérieuses.... Le bâton les conduit enfin
» au lieu où le voleur s'est retiré, et tombe même sur
» ses pieds. Quelquefois la noix, qui dirige le bâton,
» tourne de côté et d'autre, ou s'arrête; alors on re-
» commence les charmes, et l'on jette des fleurs de
» coco; ce qui fait aller la noix de coco et le bâton.
» Cela ne suffit pas encore pour convaincre le voleur.
» Il faut, pour le déclarer coupable, que celui qui
» a fait le charme jure que c'est lui; et c'est ce qu'il
» fait souvent sur la confiance qu'il a en son charme:
» en ce cas-là, le voleur est obligé de faire ser-
» ment du contraire.... » Le même voyageur remar-
que qu'il se trouve quelquefois des voleurs « qui,
» ayant du courage et de la vigueur, se pourvoient
» de bons bâtons, et frottent bien l'enchanteur et
» tous ceux qui sont avec lui; de sorte que le charme
» perd son effet. »

5. Les Moluquois pensent qu'il y a des enchanteurs qui ensorcèlent les enfans, en les touchant, en les louant, et même en ne faisant seulement que les regarder. Cette idée n'est pas si particulière à ces insulaires, qu'on ne trouve encore en Allemagne des gens assez foibles pour s'inquiéter lorsqu'une vieille regarde leurs enfans avec attention, ou bien en fait l'éloge. Pour prévenir tout accident, ils ont la précaution de forcer la vieille d'ajouter à ces louanges suspectes des bénédictions qui en empêchent le mauvais effet.

6. Les habitans du royaume de Loango, en Afri-

que, ne peuvent se persuader qu'on meure de mort naturelle : ils croient qu'il n'y a que les charmes et les enchantemens qui fassent mourir. Ils prétendent qu'un homme qui est mort ensorcelé, est ensuite ressuscité par la force du même sortilége, et transporté dans des lieux déserts, où il est obligé de travailler au profit de son meurtrier, qui ne lui donne pour nourriture que des mets sans sel, parce que, s'il pouvoit manger seulement un grain de sel, il pourroit se venger de son ennemi. Ils pensent aussi que les conjurations et les charmes ont le pouvoir de transporter les ames d'un lieu à un autre.

Dans ce pays, lorsque quelqu'un vient à mourir, on va consulter l'enganga, pour savoir s'il est vrai que ce soit un sortilége qui ait ôté la vie au défunt, et quel est l'auteur de ce crime. L'enganga, assis à terre derrière sa hutte, tient en main un grand couteau : il le presse souvent entre ses doigts, et demande à l'esprit avec lequel il prétend avoir commerce, si une telle personne a été tuée par son mokisso, pour l'avoir offensé, ou si elle a perdu la vie par la force de quelque enchantement. Il se frotte les mains, et, s'il arrive qu'il les frappe l'une contre l'autre et cesse de les frotter, cela signifie que le défunt a été tué par son mokisso; mais s'il se frotte les mains et les frappe alternativement, c'est une marque que le défunt est mort par sortilége. Mais l'embarras est alors de savoir quel est le sorcier qui a fait le coup : c'est ce que l'enganga se hasarde rarement à dire, et souvent il faut consulter tous les engangas du royaume pour avoir quelques lumières sur ce point.

7. Le chef des Jagas, peuple sauvage et belliqueux de la côte occidentale d'Afrique, a coutume de consulter le diable, qu'il appelle *mokisso*, lorsqu'il est sur le point de livrer bataille ou de tenter quelque nouvelle entreprise. Le détail de cette cérémonie ma-

gique nous a été transmis par un Anglais nom
tel, qui a demeuré quelque temps parmi c
ples. Il dit l'avoir appris sur le rapport de c
Jagas ; car il n'en a jamais été témoin lui-mêm
faisoit toujours retirer auparavant, parce que
ciers disoient que le diable n'aimoit pas sa p
C'étoit ordinairement de grand matin, avant
du soleil, que commençoit cette infernale cér
Le grand Jaga étoit assis sur une sellette : d
ciers étoient à ses côtés. Il étoit environné d'
quantaine de femmes qui faisoient voltiger, e
tant, des queues de zèbre ou de cheval,
tenoient en main. Un grand feu étoit allumé
lieu de ce cercle de femmes; on mettoit sur la
un pot de terre rempli de poudre blanche, ou
qu'autre couleur. Les sorciers teignoient a
poudres le front, les tempes, l'estomac et l
du chef des Jagas. Ils mêloient à cette formal
sieurs termes et des cérémonies très-longues
roient jusqu'au coucher du soleil. Après q
mettoient dans la main du grand Jaga sa ha
mes, appelée *catengola*, l'exhortant à ne fair
quartier à ses ennemis, parce qu'il étoit assu
protection de son mokisso. D'horribles crua
minoient cette consultation diabolique. Le gra
tuoit de sa propre main trois hommes qu'on
noit, et il en faisoit tuer deux hors du camp.
moloit aussi cinq chèvres et autant de chiens
reil nombre de vaches étoient égorgées au d
au dehors du camp. On arrosoit le feu avec
de ces animaux, et leur chair servoit pour l
Les autres chefs de la nation des Jagas faisoi
quelquefois cette cérémonie. Ils prétendent to
un mokisso ou un diable qui les protège, c
vent se fait voir à eux, et avec lequel ils
tiennent.

8. Dans le royaume de Quitève, et dans les pays voisins ou dépendans du Monomotapa, dans l'Afrique, on punit de mort ceux qui sont convaincus d'avoir pratiqué la sorcellerie. Cependant la superstition et l'ignorance de ces peuples sont si grandes, qu'ils ne manquent jamais de consulter le sort, lorsqu'ils sont près d'entreprendre quelque affaire importante. Pour en connoître le succès, ils jettent une espèce de dé magique, ou tracent sur la terre des lignes et des figures mystérieuses.

9. Les peuples qui habitent aux environs de la rivière de Guillimança ont aussi une extrême passion pour les sortiléges. Ils emploient dans leurs opérations magiques une sorte de danse dont les mouvemens sont très-vifs. Une troupe de gens s'assemblent pour danser cette danse mystérieuse; lorsqu'ils sont en train, quelqu'un des danseurs entre tout-à-coup dans un enthousiasme divin : alors l'esprit qui le possède annonce l'avenir par sa bouche.

10. La superstition est ordinairement accompagnée de grands dehors de religion ; cependant les peuples de Matalane, province de l'île de Madagascar, qui n'ont ni temples ni mosquées, sont peut-être les plus superstitieux de l'Afrique. Leurs docteurs, nommés *ombiasses*, fourbes signalés qui professent à la fois tous les arts faits pour tromper les hommes, et qui sont en même temps prêtres, médecins, astrologues et sorciers, vendent fort cher à ces peuples crédules de petits billets en caractères arabes, et leur persuadent que ce sont des préservatifs assurés contre toute sorte de maux. Ces pauvres ignorans reçoivent avec respect ces billets, qu'ils nomment en leur langue *hiridzi*, ou bien *musarabou*, et quelquefois *talissimou*, nom qui paroît avoir quelque rapport avec notre mot *talisman*. Ils en font aussi graver les caractères sur de l'or et de l'argent, ou sur de petits morceaux plats de roseau.

Ils ont grand soin de les porter à leur cou, en-
loppés dans un morceau de cuir, de toile ou de q
que étoffe; et lorsqu'ils en sont munis, ils cro
fermement qu'ils n'ont rien à craindre du fer, de
du poison, du tonnerre, ni même de la mort.
billets leur apportent cependant une utilité ré
ils sont devenus pour eux une branche de comm
et ils en vendent une grande quantité aux hab
d'Ivourhoro et de Saca, leurs voisins, aussi igno
et aussi crédules qu'eux.

SORTS (*les*). Le sort, dit M. de Fontenelle
son *Histoire des Oracles*, est l'effet du hasard;
les sorts sont les instrumens dont on se sert pou
voir quelle est cette décision. Les sorts étoient le
souvent des espèces de dés, sur lesquels étoient g
quelques caractères ou quelques mots, dont on
chercher l'explication dans des tables faites exprès.
usages étoient différens sur les sorts : dans quel
temples, on les jetoit soi-même; dans d'autres,
les faisoit sortir d'une urne; d'où est venue cette m
nière de parler si ordinaire aux Grecs : « Le sort
tombé. » Ce jeu de dés étoit toujours précédé de
crifices. Apparemment les prêtres savoient manier
dés; mais, s'ils ne vouloient pas prendre cette pei
ils n'avoient qu'à les laisser aller : ils étoient toujo
maîtres de l'explication.

Les Lacédémoniens allèrent un jour consulter
sorts de Dodone sur quelque guerre qu'ils entre
noient; car, outre les chênes parlans, et les colo
et les bassins, il y avoit encore des sorts à Dodo
Après toutes ces cérémonies faites, comme on é
sur le point d'aller jeter les sorts avec beaucoup
respect et de vénération, voilà un singe du roi
Molosses, qui, étant entré dans le temple, renv
les sorts et l'urne. La prêtresse affligée dit aux La
démoniens qu'ils ne devoient pas songer à armer, m
seulement

seulement à se sauver; et tous les écrivains assurent que jamais Lacédémonien ne reçut un présage plus funeste.

Les plus célèbres entre les sorts étoient à Préneste et à Antium, deux petites villes d'Italie. A Préneste étoit la Fortune, et à Antium les Fortunes. Les Fortunes d'Antium avoient cela de remarquable, que c'étoient des statues qui se remuoient d'elles-mêmes, selon le témoignage de Macrobe, et dont les mouvemens différens, ou servoient de réponse, ou marquoient si l'on pouvoit consulter les sorts. Un passage de Cicéron, au IIe livre *de la Divination*, où il dit que l'on consultoit les sorts de Préneste par le consentement de la Fortune, peut faire croire que cette Fortune savoit aussi remuer la tête, ou donner quelqu'autre signe de ses volontés.

Dans l'Orient, les sorts étoient des flèches; et aujourd'hui encore les Turcs et les Arabes s'en servent de la même manière. Ezéchiel dit que Nabuchodonosor méla ses flèches contre Ammon et Jérusalem, et que la flèche sortit contre Jérusalem. C'étoit là une belle manière de résoudre auquel de ces deux peuples il feroit la guerre. *Voyez* Bélomancie.

Dans la Grèce et dans l'Italie, on tiroit souvent les sorts de quelque poète célèbre, comme Homère ou Euripide. Ce qui se présentoit à l'ouverture du livre, étoit l'arrêt du ciel. L'histoire en fournit mille exemples. On voit même qu'environ deux cents ans après la mort de Virgile, on faisoit déjà assez de cas de ses vers pour les croire prophétiques, et pour les mettre en la place des sorts qui avoient été à Préneste; car Alexandre Sévère, encore particulier, et dans le temps que l'empereur Héliogabale ne lui vouloit pas de bien, reçut pour réponse, dans le temple de Préneste, cet endroit de Virgile dont le sens est : « Si tu » peux surmonter les destins contraires, tu seras Mar-

» cellus. » Rabelais a parlé des *sorts virgilianes,*
Panurge va consulter sur son mariage.....

Les sorts passèrent jusque dans le christianisme,
les prit dans les livres sacrés, au lieu que les Pa
les prenoient dans leurs poètes. S. Augustin, d
l'épître 119 à Januarius, paroît ne désapprouver
usage que sur ce qui regarde les affaires du
Grégoire de Tours nous apprend lui-même
étoit sa pratique. Il passoit plusieurs jours dans le
et dans la prière ; ensuite il alloit au tomb
S. Martin, où il ouvroit tel livre de l'Ecritur
vouloit, et il prenoit pour la réponse de Dieu
mier passage qui s'offroit à ses yeux. Si ce pa
faisoit rien au sujet, il ouvroit un autre livre de l'
ture. D'autres prenoient pour sort divin la pr
chose qu'ils entendoient chanter en entrant
l'église. Mais qui croiroit que l'empereur Hér
délibérant en quel lieu il feroit passer l'hiver à
armée, se détermina pour cette espèce de sort
fit purifier son armée pendant trois jours ; ensui
ouvrit le livre des Evangiles, et trouva que son
tier d'hiver lui étoit marqué dans l'Albanie. Et
là une affaire dont on pût espérer de trouver la
cision dans l'Ecriture?

L'Eglise est enfin venue à bout d'exterminer c
superstition ; mais il lui a fallu du temps. Du mo
que l'erreur est en possession des esprits, c'est
merveille si elle ne s'y maintient toujours.

SOTOKTAY : docteur fameux de la secte de Bud
qui contribua beaucoup à l'établissement de cette d
trine dans le Japon, par la grande réputation de sai
teté qu'il s'étoit acquise. Il parut au Japon vers l'an 5
de Jésus-Christ. On raconte divers prodiges de cet i
posteur célèbre. On dit que sa naissance fut annonc
à sa mère par une voix inconnue. Au bout de hu
mois, quoique renfermé encore dans le sein de

mère, il eut l'usage de la parole. On conçoit aisément quel poids durent donner à ses paroles des prodiges de cette nature. C'est aussi l'un des docteurs qui contribua le plus aux progrès rapides que fit alors la secte de Budsdo dans toute l'étendue du Japon. *Voyez* Budsdoïsme.

SOUS-DIACONAT. C'est le premier des ordres sacrés. Il étoit autrefois au nombre des ordres mineurs; mais, vers la fin du douzième siècle, sous le pontificat d'Innocent III, il fut élevé au rang des ordres sacrés. Plusieurs théologiens prétendent que le sous-diaconat n'est point un sacrement, parce que, disent-ils, il n'est point d'institution divine, et qu'il n'est point conféré par l'imposition des mains. D'autres théologiens, du nombre desquels est S. Thomas, soutiennent que le sous-diaconat est un sacrement; et leur sentiment est le plus suivi. Au reste, il est toujours vrai de dire que tous les ordres inférieurs à la prêtrise se rapportent au sacerdoce, comme à leur perfection et à leur source; et que, comme la plénitude du sacrement est renfermée dans le sacerdoce, il s'ensuit que tous les ordres ne composent qu'un seul et même sacrement.

SOUS-DIACRE : ecclésiastique promu à l'ordre du sous-diaconat. Lorsque l'évêque ordonne un sous-diacre, il lui fait toucher la patène et le calice, en lui disant : « Voyez quel est celui au ministère duquel » vous êtes admis; c'est pourquoi je vous avertis de » vous conduire de manière que vous puissiez plaire » à Dieu. » Il le revêt des ornemens sacrés, lui présente le livre des Epîtres, et lui dit : « Recevez le » livre des Epîtres, avec le pouvoir de lire dans l'E- » glise de Dieu, tant pour les vivans que pour les » morts. »

Les fonctions du sous-diacre se réduisent à six, qui sont marquées dans le pontifical romain. 1.° Avoir

soin des vases sacrés qui servent au saint sacrifice. 2.° Verser l'eau sur le vin dans le calice. 3.° Chanter l'épître aux grand'messes. 4.° Soutenir le livre de l'Evangile au diacre, et le porter à baiser au prêtre. 5.° Porter la croix aux processions. 6.° Recevoir les offrandes du peuple, donner à laver au prêtre, et servir le diacre en toutes ses fonctions. Dans la primitive Eglise, les sous-diacres étoient les secrétaires des évêques : ils étoient chargés d'instruire les catéchumènes, et de garder les portes du sanctuaire.

2. Voici les cérémonies de l'ordination du sous-diacre dans l'Eglise grecque. Le candidat paroît devant l'évêque, revêtu d'une espèce de chasuble qu'on appelle *phenolium*. On la lui ôte pour le revêtir d'une espèce de dalmatique avec une ceinture. L'évêque, après lui avoir fait sur la tête trois signes de croix, lui impose les mains, et accompagne cette action d'une prière. Il met ensuite un linge sur l'épaule gauche du nouveau sous-diacre, et lui donne un bassin. Le sous-diacre, après avoir baisé la main de l'évêque, lui donne à laver.

SPINOSA (*Benoît*), né à Amsterdam, d'un Juif portugais, le 24 de novembre 1632, professa d'abord la religion judaïque. Après avoir fait ses premières études, il se livra tout entier à l'étude de la philosophie, à laquelle son penchant le portoit; mais il dirigea particulièrement ses spéculations du côté de la religion. Il accabloit, chaque jour, ses rabbins d'objections, auxquelles ils ne pouvoient donner aucune solution satisfaisante. Par là il leur devint odieux; et ils le regardèrent comme un novateur du judaïsme. On prétend même qu'ils recoururent à des moyens violens pour s'en défaire. Spinosa, sortant un jour de la comédie, reçut un coup de couteau d'un Juif, qui étoit probablement un émissaire des rabbins. Cette aventure détermina Spinosa à renoncer ouvertement

à la religion judaïque; mais il ne songea point à en embrasser d'autre. Persuadé que toutes les religions étoient fausses et erronées, il crut qu'il en trouveroit une meilleure par le secours de la philosophie; mais ses vaines méditations ne servirent qu'à prouver combien l'esprit humain est foible, et sujet à s'égarer lorsqu'il est abandonné à lui-même. Spinosa, avec des talens supérieurs et des connoissances peu communes, tomba dans l'erreur la plus pitoyable et la plus absurde. Il s'imagina que Dieu n'étoit autre chose que cette vertu de la nature répandue dans tous les êtres. Il soutint qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que la nature, c'est-à-dire, qu'il n'y en avoit point du tout, et enseigna ouvertement l'athéïsme. Son livre le plus fameux est intitulé *Tractatus theologico-politicus*. Il fut imprimé à Amsterdam, en 1670. Spinosa semble s'être proposé pour but, dans ce livre, de saper les fondemens de toutes les religions, particulièrement du christianisme et du judaïsme. Il prétend que toutes les religions sont des inventions politiques, introduites par les législateurs pour maintenir l'ordre et la société, et contenir les peuples dans le devoir par un frein plus puissant encore que celui des lois. Les états de Hollande ont condamné, par un décret public, les œuvres de Spinosa; ce qui n'empêche pas qu'elles ne se vendent publiquement. Ce philosophe étoit extrêmement sédentaire : il demeuroit quelquefois dans sa chambre trois mois de suite sans sortir; mais les fréquentes visites qu'il recevoit prévenoient l'ennui qu'eût pu lui causer une si longue retraite. Il fut, de son temps, l'oracle de tous les esprits forts. Il vécut chéri, désiré et respecté d'une société nombreuse, dont il faisoit les délices par la douceur de son caractère et l'aménité de sa conversation. L'homme le plus pernicieux à la société par ses principes, et qui méritoit d'en être ignominieusement retranché,

ne tardèrent pas à se porter aux dernières extrémités. Après avoir égorgé les missionnaires qu'on avoit envoyés pour les convertir, ils résolurent de faire le même traitement à tous les ecclésiastiques, persuadés que ce seroit une œuvre infiniment agréable au bon principe. Dans cette idée, ils se mirent à courir le pays, saccageant les églises qui se trouvoient sur leur passage, et massacrant impitoyablement tous les prêtres qu'ils pouvoient rencontrer. Grégoire IX, alarmé des progrès de ces furieux, fit prêcher contr'eux une croisade. Les Stadings, qui avoient à leur tête un brave officier versé dans l'art militaire, se battirent avec beaucoup d'ordre et de courage; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne fussent totalement défaits par les croisés, qui taillèrent en pièces six mille de ces fanatiques. Cette sanglante défaite éteignit entièrement la secte des Stadings.

STERCORANISTES, du latin *stercus*, fumier, excrémens. Ce nom fut donné à ceux qui croyoient que le corps eucharistique de Jésus-Christ étoit sujet à la digestion et à ses suites, comme les alimens ordinaires.

Vers le milieu du neuvième siècle, Paschase Radbert composa un Traité du corps et du sang de Notre Seigneur, pour l'instruction des Saxons, encore mal affermis dans les principes de la religion chrétienne. Il disoit dans ce traité, que nous recevions dans l'Eucharistie la même chair et le même corps qui étoit né de la Vierge : on l'a toujours cru ainsi dans l'Eglise. Mais les expressions de Paschase choquèrent un grand nombre de personnes, qui les attaquèrent vivement. Paschase les défendit, et la dispute s'échauffa : ce qui fit éclore une infinité de questions sur l'Eucharistie, auxquelles on n'avoit point encore pensé. On demanda, entr'autres choses, si quelque partie de l'Eucharistie étoit sujette à être rejetée comme les autres

alimens. Le pour et le contre furent soutenus avec chaleur : ceux qui croyoient qu'il étoit indécent de supposer que quelque chose de ce qui appartenoit à l'Eucharistie passât par les différens états auxquels les alimens sont sujets, donnèrent à leurs adversaires le nom odieux de *Stercoranistes*.

Quelques Latins ont aussi traité les Grecs de *Stercoranistes*. Ce reproche étoit fondé sur ce que les Grecs prétendoient qu'il étoit défendu de consacrer les jours de jeûne : on en conclut qu'ils pensoient que l'Eucharistie rompoit le jeûne, et que notre corps se nourrissoit du corps de Jésus-Christ. Cette accusation étoit mal fondée : les Grecs prétendoient seulement que, dans des jours de douleur et de tristesse, tels que les jours de jeûne, on ne devoit point célébrer un mystère de joie comme l'Eucharistie.

« A l'égard de la question que l'on forme sur le » sort des espèces eucharistiques lorsqu'elles sont dans » l'estomac, les uns ont imaginé qu'elles étoient anéan- » ties, les autres ont cru qu'elles se changeoient en » la substance de la chair qui doit ressusciter un jour. » Ce sentiment fut assez commun dans le neuvième » siècle et dans les suivans; depuis ce temps, les théo- » logiens n'ont point douté que les espèces eucharis- » tiques ne pussent se corrompre et être changées.

» Peut-être faudroit-il résoudre ces questions par » ces mots d'un ouvrage anonyme publié par dom » Luc d'Achéri : *Il n'y a que Dieu qui sache ce qui* » *arrive à l'Eucharistie lorsque nous l'avons reçue.* » Spicileg. Tome XII, page 41.

STORJUNKARE : divinité adorée par les Lapons. Elle est inférieure à Thor, autre divinité des mêmes peuples; et c'est ce que son nom désigne. *Junkare* signifie *gouverneur*, c'est-à-dire que Thor le commet comme son lieutenant pour gouverner les hommes, et plus particulièrement encore les bêtes; car c'est à

lui que les Lapons s'adressent, lorsqu'ils v
chasse, pour obtenir un heureux succès. Le
les marais, les cavernes, sont des lieux spé
consacrés à Storjunkare; et c'est dans ces
que les Lapons assurent que ce dieu daign
les honorer de sa visite. Storjunkare est fait d
et sa statue est travaillée avec la dernière gr
Souvent même les Lapons ne se donnent pas
de façonner la pierre dont ils veulent faire
ils la laissent brute, telle qu'elle se trouve
montagnes; et comme de pareils dieux ne l
tent guère à faire, quelquefois, autour de
principale qui leur représente Storjunkare, i
cent plusieurs autres, auxquelles ils donnent
de femmes, de fils, ou de filles du dieu. Ils lui
ainsi, à peu de frais, une famille aussi n
qu'il leur plaît. Ils sont persuadés que c'est
kare lui-même qui les dirige dans le choix de
destinées à le représenter, lui ou ses enfans. I
dent aussi ce dieu comme le protecteur de l
sons; et, dans chaque famille, on lui rend
neurs particuliers, devant la pierre qui le re

Les sacrifices que les Lapons offrent à Sto
ont cela de particulier, qu'on passe un fil r
travers de l'oreille droite de la victime. « C
sacrifie, dit Schæffer, prend les bois et les os
et du cou de la victime, avec ses ongles et s
Tout cela se porte sur la montagne consacré
junkare, en l'honneur duquel la victime a ét
lée. Le dévot lapon, arrivé à la montagne,
che de cette pierre sacrée, se découvre avec
et s'incline profondément devant elle. » Il f
suite la pierre qui représente le dieu, avec
et la graisse de la victime; il place derrière
le bois du renne immolé; il attache les parti
relles de l'animal au bois du côté droit de

tortille au bois du côté gauche un fil rouge au-
pendent un morceau d'étain et une petite pièce
ent.
ls font quelquefois des festins, dit encore Schæf-
l'honneur de ce même Storjunkare : alors ils
la victime auprès de l'idole, font cuire sa chair,
régalent avec leurs amis. Mais ils ne mangent
chair de la tête et du cou de la victime, et
t sur la place la peau étendue, laquelle y de-
souvent plusieurs années. » Il arrive quelque-
ue la montagne où réside Storjunkare est d'un
si difficile, que, pour s'épargner la peine d'y
ler, les Lapons immolent la victime au pied de
ntagne. Après le sacrifice, ils trempent une pierre
le sang de l'animal sacrifié, et la lancent vers
ut de la montagne, afin qu'elle serve de preuve
orjunkare du sacrifice qu'ils viennent de faire en
honneur. L'auteur cité nous apprend que les La-
s font le même honneur aux images de Storjun-
qu'à celles de Thor, c'est-à-dire, qu'ils les renou-
ent de temps en temps. « On arrange, dit-il, de
velles branches de pin ou de bouleau sur la pierre
acrée. Cette cérémonie se fait deux fois l'année ;
té, lorsqu'ils y mettent des branches de bouleau ;
hiver, quand ils changent ces branches, et qu'ils
mettent de pin.... Si, lorsqu'ils mettent ces bran-
, ils trouvent la pierre légère et facile à lever, ils
rent que le dieu les favorisera ; mais, quand ils
tent cette pierre pesante, ils craignent que le dieu
oit en colère et ne leur fasse du mal : alors ils son-
t aux moyens de prévenir cette colère ; à l'instant
ne, ils lui promettent quelques nouvelles victimes. »

UAIRE (*le saint*). On appelle ainsi le linge dans
el le corps de Jésus-Christ a été enseveli, et sur
el est restée l'empreinte de sa figure. Il y a deux
s en Europe qui se vantent de posséder le saint

suaire, Besançon et Turin. Chifflet prétend que le suaire de Besançon a été apporté de la Palestine dans cette ville, au commencement du douzième siècle, dans le temps des croisades. Le même auteur décrit les cérémonies avec lesquelles on avoit coutume autrefois de le montrer aux peuples. Aux matines de la fête de Pâque, trois chanoines sortoient de la chapelle, et s'avançoient vers le grand autel, en chantant : « Quel » est celui qui ôtera la pierre du sépulcre? »... Des enfans habillés en anges venoient les aborder, en leur demandant : « Qui cherchez-vous? — Nous cher» chons Jésus de Nazareth, » répondoient les chanoines. « Il n'est plus ici, » répliquoient les anges. Puis le chantre, se tournant vers le premier des chanoines, chantoit ces paroles : « Dites-nous, Marie, ce que » vous avez vu en chemin? » Le chanoine répondoit: « J'ai vu le sépulcre du Christ, qui est vivant, et la » gloire de celui qui est ressuscité. » Le second chanoine ajoutoit : « J'ai vu les anges témoins de la ré» surrection; j'ai vu le suaire et les vêtemens. » En même temps, il faisoit voir au peuple le saint suaire, pendant que le troisième chanoine disoit : « Jésus» Christ, notre espérance, est ressuscité : il vous pré» cédera en Galilée. » Le chœur répondoit par ces paroles : « Il vaut mieux en croire le témoignage de » Marie, que les impostures des Juifs; nous savons » que Jésus-Christ est ressuscité. » Pour terminer la cérémonie, on chantoit le *Te Deum*. Un grand nombre de miracles, et même des morts ressuscités, ont illustré le suaire de Besançon. L'église métropolitaine de S. Etienne, où l'on conserve ce précieux monument, ne pouvant suffire au concours des fidèles, on éleva devant l'église un théâtre de bois, puis un de pierre, d'où on le fait voir au peuple, tous les ans, le dimanche d'après Pâque et celui d'après l'Ascension. La ville de Besançon fut délivrée de la peste,

en 1554, par la vertu de cette relique. Ce miracle a donné naissance à une confrérie, qu'on appelle *du saint Suaire,* dont les confrères font tous les ans une procession où l'on porte le saint suaire, dans une cassette d'argent, autour du cloître de S. Etienne.

Le suaire de Turin est aussi venu de Jérusalem, et n'a pas fait moins de miracles que celui de Besançon. Le pape Jules II institua une fête en son honneur, l'an 1506. On la célèbre le 4 de mai, jour auquel on montre au peuple le saint suaire. Cette relique se conserve dans une chapelle de l'église cathédrale, qu'on appelle *la chapelle du saint Suaire.* Il y a aussi une confrérie érigée sous son nom.

Turin et Besançon ne sont pas les seules villes qui possèdent le saint suaire. La capitale du monde chrétien en a trois : on en montre deux à Aix-la-Chapelle, un à Lisbonne, et un autre à Compiègne, que l'on conserve dans l'église de S. Corneille. Il faut avouer que chez les Juifs, comme chez beaucoup d'anciens peuples, on enveloppoit les morts de plusieurs draps ou suaires.

SUCCOTH. C'est ainsi que les Juifs modernes nomment la fête des Tentes ou des Tabernacles, qu'ils célèbrent le 15 du mois de tisri, ou de septembre, en mémoire des tentes sous lesquelles leurs pères habitèrent si long-temps dans le désert, après être sortis de l'Egypte. Chacun fait, auprès de sa maison, dans un lieu découvert, une cabane couverte de feuillages, et décorée en dedans de plusieurs ornemens. Les rabbins ont fait plusieurs remarques subtiles sur la hauteur et sur la largeur que doivent avoir ces cabanes. Pendant les huit jours que dure la fête, les Juifs n'ont point d'autre logement que ces cabanes. Ils y prennent leurs repas, et quelques-uns même y couchent. L'office qui se fait pendant ces jours dans la synagogue, est accompagné d'une cérémonie particu-

lière. Les Juifs font chaque jour une espèce de procession autour du pupitre qui est au milieu de la synagogue, tenant dans la main droite une branche de palmier, trois de myrte et deux de saule, liées ensemble, et dans la main gauche une branche de citronnier avec son fruit, en agitant ces branches vers les quatre parties du monde. Le septième jour de la fête, qui est le plus solennel, ils font sept tours autour du pupitre, tenant seulement des branches de saule. Le dernier jour de cette fête, on achève de lire tout le Pentateuque, et l'on choisit deux hommes, qu'on appelle *époux de la loi*, dont l'un lit la fin du Pentateuque, et l'autre le recommence. Le premier se nomme *Cadan-Thora*, et le second *Ladan-Baréséid*. Après la cérémonie, ils sont tous deux reconduits dans leur maison en grande pompe, escortés de leurs parens, de leurs amis et d'une foule de peuple. Ce jour est spécialement consacré à la joie, et on l'appelle *Simcha Thora*, ou joie pour la loi. *Voyez* Fêtes des Cabanes.

SUCCURSALE. Voyez la note de l'article Curé.

SUDRA. C'est ainsi qu'on nomme la robe dont les mages des Guèbres sont revêtus. Cette robe est d'une couleur qui tire sur le rouge. Elle a des manches extrêmement larges, et descend jusqu'à la moitié de la jambe. Les mages l'attachent autour d'eux avec une ceinture qui leur environne deux fois le corps, et qu'ils nouent derrière le dos. Cette ceinture est ordinairement de laine ou de poil de chameau.

SUICIDE. Quoique les Siamois aient une loi qui leur défend expressément de rien tuer, ils ne s'imaginent pas être compris eux-mêmes dans cette loi. Ils pensent qu'ils sont maîtres de leur vie, et qu'ils peuvent en disposer à leur gré. Ils croient même faire une très-bonne œuvre en se donnant la mort, et, par cet effort héroïque, leur ame acquiert un nouveau

de mérite et de vertu : aussi n'est-il pas rare de Siam des gens se tuer eux-mêmes. Plusieurs se nt par dévotion à un certain arbre que l'on a me de planter devant les pagodes, et dont le t à faire les statues de Sommona-Codom; mais spoir ou le dégoût de la vie ont plus de part à ions qu'aucun sentiment de piété. En 1680, un n donna aux Siamois le même spectacle que le e Pérégrin fit voir autrefois aux Grecs assemblés solennité des jeux olympiques. Ce malheureux la dans un temple de Siam, en présence de ses , de ses amis et d'une grande foule de peuple. action lui mérita les honneurs divins. On érigea honneur une statue, qui fut placée derrière le Sommona-Codom.

NIS. Les Turcs se distinguent des Persans par , qui signifie orthodoxe, parce qu'ils prént que la foi qu'ils professent est pure, irréable, et selon le véritable esprit de Mahomet. différence vient des différentes interprétations nt été faites de l'Alcoran. Les Persans suivent d'un certain Ismaël Sophi; les Turcs, celle de imans célèbres, Azen et Schafi. Quoiqu'au fond ligion de ces peuples soit absolument la même, peine à concevoir avec quelle fureur et quel ement il se haïssent et se détestent. Les Turcs nt les Chrétiens de chiens; mais ils n'ont pas mes assez odieux, assez méprisans, pour désila nation persane. *Voyez* Rafazis et Shiis.

JPERBENNIA, fils d'Ixora, dieu indien, et de messéri, est adoré par les Indiens, qui le reprént avec six faces et douze bras. Ils racontent que pesséri, se baignant un jour dans une citerne, vit six tisserands, qui jetèrent sur elle des regards reux. Elle, de son côté, les regarda assez tendre. Ce fut de ces regards mutuels que naquit Super-

bennia. Les tisserands, qui le regardoient, avec quelque raison, comme leur fils, se chargèrent de son éducation, et s'en acquittèrent avec tant de succès, que, lorsqu'il fut grand, Ixora, charmé de son esprit, ne fit point difficulté de l'adopter. Superbennia étoit fort agile, et aimoit les exercices du corps. Il se promenoit souvent monté sur un paon dont Ixora lui avoit fait présent. Son frère Quenavati n'étoit pas, à beaucoup près, si alerte : sa monture n'étoit pas si avantageuse; car il n'en avoit point d'autre qu'une souris; mais, en récompense, il étoit beaucoup plus rusé: en voici une preuve. Ixora, leur père, ayant promis de donner une belle figue à celui des deux qui feroit plus promptement le tour de la montagne de Calaja, Superbennia partit comme un éclair, monté sur son paon, et se promettoit bien de se régaler de la figue; mais Quenavati, laissant son frère prendre le devant, alla par provision manger la figue, qui étoit exposée à l'entrée de la carrière, comme le prix du vainqueur. Superbennia, après avoir achevé sa course, fut très-surpris de ne plus trouver de figue. Il entra dans une furieuse colère contre son frère; et il fallut qu'Ixora, pour l'appaiser, lui donnât une autre figue.

SUPERSTITION. On comprend sous ce nom toute fausse dévotion, tout culte vain, mal dirigé, mal entendu; toute opinion de Dieu peu convenable à la majesté de cet Etre suprême; en un mot, toutes les foiblesses, tous les travers de l'esprit humain dont la religion est l'objet ou le prétexte. Dans ce sens, on pourroit ranger sous le titre de *Superstition* les trois quarts de cet ouvrage, qui est un répertoire des plus amples de toutes les folies humaines en matière de religion. Qu'est-ce, en effet, que la religion des anciens Païens et des idolâtres modernes? Qu'est-ce que le judaïsme, le mahométisme, dont nous détaillons les

pratiques

pratiques et les cérémonies, sinon un amas monstrueux de superstitions extravagantes? Combien n'en trouvet-on pas même dans les descriptions des cérémonies du christianisme, et surtout de l'Eglise grecque, témoins la fête des Calendes, celle des Fous, le feu nouveau du saint sépulcre, et plusieurs autres? Nous ne mettons ici, sous le titre général de Superstition, que des usages qui n'ont pu se ranger sous un titre plus particulier.

1. Dans quelques villes de Navarre, on pratiquoit autrefois une cérémonie burlesque et indécente, dont Martin d'Arles, archidiacre de Pampelune, fait mention dans son Traité des superstitions, imprimé en 1560. Les Navarrois, dit cet auteur, dans les temps de sécheresse, loin de s'humilier devant le Seigneur, et de fléchir son courroux par la pénitence, avoient recours à une momerie pleine d'impiété, que toute leur grossièreté peut à peine excuser. Ils portoient en procession, sur le bord d'une rivière, l'image de S. Pierre, leur patron; puis ils se mettoient à crier, d'un ton plus menaçant que soumis : « S. Pierre, se» courez-nous; S. Pierre, une fois, deux fois, trois » fois, secourez-nous! » Voyant que l'image de S. Pierre témoignoit par son silence qu'elle n'avoit aucun égard à leurs cris, ils entroient en colère, et crioient plus fort qu'auparavant : « Qu'on plonge saint » Pierre dans la rivière! » Alors les principaux du clergé représentoient au peuple qu'il ne falloit point en venir à cette extrémité; que saint Pierre étoit un bon patron, et qu'il ne tarderoit pas à les secourir. Le peuple, ne se fiant pas à la parole de ses prêtres, exigeoit qu'on lui donnât des cautions. On lui en donnoit; et rarement, dit l'auteur, il manquoit de pleuvoir dans les vingt-quatre heures. S'il pleuvoit, ce n'étoit sûrement pas en vertu d'une pareille cérémonie, aussi injurieuse à la religion, que contraire au bon sens.

2. Chez les Chrétiens grecs, lorsqu'on pose les fondemens d'un édifice, les ouvriers, après avoir reçu la bénédiction du prêtre, selon l'usage du pays, tuent un coq ou un mouton, dont ils enterrent le sang sous la première pierre qu'ils posent. On est généralement persuadé, dans le pays, qu'un pareil sacrifice attire la prospérité sur cette maison.

Les mêmes Grecs, lorsqu'ils veulent se venger de quelqu'un de leurs ennemis, prennent la mesure de la longueur et de la largeur de son corps; puis ils vont trouver des ouvriers qui posent les fondemens d'un édifice, et les engagent, par quelque récompense, à enterrer cette mesure sous une des premières pierres des fondemens, s'imaginant qu'à mesure que cette mesure pourrit dans la terre, leur ennemi languit, se dessèche, et meurt enfin lorsque la mesure est réduite en poussière.

Autrefois un Moscovite, avant que d'avoir commerce avec une femme, avoit soin de couvrir toutes les images des saints qui se trouvoient dans la chambre. Il ôtoit aussi la croix, que tous les Moscovites portoient alors au cou, comme une marque de leur baptême, de peur que ce gage sacré de la régénération chrétienne ne fût souillé par une action aussi profane.

3. La superstition a établi en Hollande une pieuse farce, qui se joue tous les ans, depuis la mi-novembre jusqu'aux Rois : voici en quoi elle consiste. Trois baladins dont la profession est de chanter des noëls, se mettent sur la tête une espèce de couronne couverte de clinquant, et par-dessus leurs habits des chemises blanches. Dans cet équipage, ils prétendent représenter les rois mages. Ils parcourent toutes les rues de la ville d'un pas grave et majestueux. Celui du milieu porte une perche à l'extrémité de laquelle est attachée une étoile de papier blanc. De chaque

côté de l'étoile, il y a une chandelle allumée. Le prétendu roi chante des noëls, en faisant tourner ce papier. Un de ces baladins, qui représente le roi maure, a le visage barbouillé de noir, ou seulement couvert d'un masque de cette couleur.

4. Quelques Juifs modernes observent scrupuleusement, en se déchaussant le soir pour se mettre au lit, d'ôter le soulier du pied gauche avant celui du pied droit : on ne nous dit pas la raison de cet usage.

5. Parmi les Scythes, lorsque quelqu'un s'étoit tellement affoibli par le trop fréquent exercice du cheval, qu'il en étoit devenu inhabile à la génération, il se dépouilloit des habits propres à son sexe, et prenoit ceux des femmes. Dans ce déguisement, qui eût dû le rendre abject et méprisable, il devenoit un objet de vénération aux yeux du peuple superstitieux. On le regardoit comme inspiré, et il s'enrichissoit à faire des prédictions.

Ces peuples regardoient comme un crime de cracher dans un fleuve, d'y satisfaire aux besoins naturels, de s'y baigner. Il ne leur étoit pas permis d'y jeter les corps morts. Bien différens des Indiens et des autres peuples qui croient la métempsycose, ils se faisoient un point de religion de détruire les insectes et tous les reptiles venimeux.

6. Les Gaulois, devenus idolâtres, attribuèrent une divinité aux lacs, aux rivières et aux fontaines. Ils croyoient que c'étoit un sacrilége de pêcher dans leurs eaux ou de les dessécher. Ils jetoient, par dévotion, dans ces lacs, de l'or, de l'argent, des étoffes précieuses : tel étoit le fameux lac de Toulouse, dans lequel on trouva une prodigieuse quantité de lingots d'or et d'argent.

Il y avoit un lac dans la partie des Gaules voisine de l'Océan, que l'on appeloit *Deux-Corbeaux*, parce

que deux corbeaux, dont l'aile étoit blanchâtre, y faisoient leur séjour. Quand il survenoit quelque dispute entre les habitans du pays, les parties se rendoient sur le bord du lac, et mettoient, chacun séparément, sur une même planche, certains gâteaux. Les corbeaux mangeoient les gâteaux des uns, et se contentoient d'éparpiller ceux des autres. Ceux dont les gâteaux avoient été mangés, étoient censés avoir tort, et perdoient leur cause.

Au pied d'une montagne du Gévaudan, il y avoit aussi un grand lac consacré à la lune, sous le nom d'*Helanus*, qui signifie splendeur. Chaque année, tous les paysans des environs se rendoient sur les bords de ce lac. Les uns y jetoient des habits d'hommes, des pièces de drap, des toisons, des fromages; les autres y jetoient des pains, de la cire, et d'autres choses semblables. Ils amenoient aussi en ce lieu des charrettes chargées de provisions, et y passoient trois jours dans la joie et dans la bonne chère. Le quatrième jour, lorsqu'ils étoient près de s'en retourner, il s'élevoit tout-à-coup une affreuse tempête mêlée de tonnerre et d'éclairs, et accompagnée d'un déluge d'eau et de pierres, qui tomboit du ciel.

Les Gaulois avoient une vénération particulière pour le fleuve du Rhin. Des armées entières venoient sur ses bords implorer son secours, et lui demander à grands cris la victoire. La seule vue de ce fleuve remplissoit les soldats d'un courage extraordinaire.

7. Les Lapons ne vont jamais à la chasse, qu'ils n'aient auparavant déterminé, par le moyen du tambour magique, quel est le jour le plus favorable pour cet exercice. Lorsqu'ils partent pour aller chasser, ils évitent de sortir de leur cabane par la porte ordinaire, parce que c'est celle qui sert de passage à leurs femmes. En général, c'est un très-mauvais présage

pour un Lapon qui va à la chasse, de trouver une femme sur sa route. La manière dont les Lapons chassent l'ours est accompagnée de tant de pratiques superstitieuses, qu'on seroit tenté de croire qu'ils ont une vénération particulière pour cet animal. Lorsque quelqu'un d'entr'eux a découvert le lieu où l'ours se retire, il y marche le premier, armé simplement d'un bâton, au bout duquel est une petite pomme entourée d'un anneau de laiton. Il est suivi de celui auquel on a commis le soin de chercher, par le moyen du tambour magique, quel seroit le succès de la chasse. Un grand nombre de chasseurs viennent ensuite en bon ordre, chacun selon leur rang : ils ont tous leur emploi particulier pour ce qui concerne la chasse. Lorsque l'ours a été couché par terre, les chasseurs chantent leur victoire; et l'on remarque que, dans leurs chansons, ils n'oublient pas de remercier l'ours de ce qu'il a épargné la vie des chasseurs; puis chacun prend une poignée de verges, dont il fouette l'ours. On met ensuite l'animal sur un traîneau, et on le conduit en triomphe vers une cabane construite exprès. Les chasseurs, dans leurs chansons, supplient l'ours de ne point se venger de ceux qui l'ont tué, et de leur pardonner sa mort. Le renne que l'on emploie pour traîner l'ours est exempt de service pendant tout le reste de l'année. Lorsque la troupe est arrivée à la cabane, « chacun d'eux, dit » Schæffer, est obligé de se transporter dans une au- » tre cabane, où sa femme... lui crache au visage de » l'écorce d'aune mâchée et broyée avec les dents. » Ce sont les maris qui demandent eux-mêmes, en chantant, à leurs femmes, « qu'elles leur rendent cet of- » fice, parce que cette écorce d'aune étant rougeâtre, » on la prend pour le sang de l'animal qu'ils ont tué, » qui a rejailli sur leur visage. » Après cette cérémonie, on écorche l'ours; on le met en pièces; on le

fait cuire, et les chasseurs en font un festin. On suspend au bout d'une perche la peau de la bête, et les femmes s'exerçent à décocher des flèches contre cette peau. L'estime publique est pour celle qui peut la première faire toucher sa flèche à la peau. On s'imagine que le premier ours qui sera tué à la chasse, sera tué par la main de son mari. « On donne à cette » même femme, au rapport de Schæffer, la charge » de prendre des morceaux d'étoffe, et de coudre, » avec un filet d'étain, sur chacun d'eux, autant de » croix que l'on a tué d'ours...; et de pendre ces pièces » d'étoffe au cou de tous ceux qui ont assisté à la » chasse, qui sont obligés de les porter ainsi trois » jours, jusqu'au soleil couché du troisième jour... » On pend une semblable croix au cou du renne » dont on s'est servi pour traîner l'ours depuis le bois » jusqu'à la cabane. » Il ne faut pas oublier une autre pratique qui sert encore à faire croire que les Lapons ont un certain respect pour l'ours; c'est que tous les chasseurs qui ont contribué à la mort de l'ours, ceux même qui n'en ont été simplement que témoins, sont obligés de se priver des plaisirs du mariage pendant l'espace de trois jours. Le chef des chasseurs, comme le plus coupable, est condamné à cinq jours d'abstinence. Après que les chasseurs ont accompli le temps de leur pénitence, il faut encore qu'ils se purifient, avant de pouvoir retourner librement auprès de leurs femmes. « Alors, dit Schæffer, » ils prennent d'une main la chaîne à laquelle les » chaudières sont pendues sur le feu; ils sautent trois » fois autour de ce feu, et sortent, en courant l'un » après l'autre, par la porte ordinaire de la cabane, » par où les hommes et les femmes passent indifféremment. » Les femmes chantent une espèce de formule de purification, dont le sens est : « Nous vous » jetterons des cendres sur les jambes. » En effet, une

de ces femmes jette, en même temps, des cendres derrière ces hommes. Après cette cérémonie, ils sont censés entièrement purifiés, et peuvent, comme à l'ordinaire, habiter avec leurs femmes.

8. En Islande, les naturels du pays rendent un certain culte à la lune, et, dans les cérémonies superstitieuses qu'ils pratiquent en son honneur, ils mêlent les prières qui sont en usage dans la religion chrétienne. A chaque nouvelle lune, ils se prosternent devant cet astre, et récitent dévotement, en son honneur, le *Pater noster* et quelques autres prières usitées parmi les Chrétiens. Lorsque la lune est sur la fin de son décours, ils renouvellent leurs oraisons, et prient instamment cet astre « de les laisser aussi sains » qu'elle les a trouvés. » Ces peuples ont aussi une affection particulière pour les loups. Ils sont persuadés que Jésus-Christ aimoit ces animaux, et ils font pour eux des prières. S'il arrive que quelqu'un d'entr'eux tombe malade, ils évitent de lui parler de Dieu et de son salut; et si le malade lui-même, voyant le danger où il se trouve, demande les sacremens, alors on le regarde comme un homme qui désespère de sa vie. On le porte sur un grand chemin, ou dans une place publique. Tous ceux qui passent s'arrêtent auprès du malade, et lui demandent pourquoi il veut quitter la vie, quel sujet il a de se plaindre, s'il n'est pas assez riche et assez heureux? Quelquefois on loue des femmes exprès pour aller l'accabler par ces questions impertinentes. Ces peuples ont plusieurs autres coutumes superstitieuses. Quand un de leurs chevaux vient à mourir, ils en pendent le pied au plancher de leur maison. Si on leur demande du feu le premier jour de mai, ils se garderont bien d'en donner; et, s'ils y sont absolument forcés, ils prononcent mille imprécations contre celui auquel ils donnent le feu.

9. Dans la Samogitie, lorsque les filles sortent la

nuit, on pend à leur ceinture deux sonnettes, et on leur met en main une torche allumée. Les parens sont assez simples pour croire que, dans cet équipage, leurs filles n'oseroient s'écarter de la sagesse et de la modestie qui conviennent à leur sexe.

10. Dans quelques endroits de l'Allemagne, on trouve un grand nombre de femmes qui sont persuadées que, lorsqu'elles sont en travail, il vient dans leurs chambres une femme habillée de blanc, qui facilite leurs couches.

11. Les paysans de Courlande s'imaginoient encore, il y a quelque temps, que les morts avoient, dans l'autre monde, les mêmes besoins que les vivans, et qu'ils n'étoient pas à l'abri de la pauvreté et de la misère. Dans cette idée, ils ne laissoient point partir les défunts pour l'autre vie, sans les munir d'un grand nombre de provisions. Ils poussoient même l'attention jusqu'à enterrer avec eux de l'argent.

12. Louis Guyon, dans le premier tôme de ses Leçons diverses, rapporte que, dans quelques provinces de France, lorsqu'une personne rendoit les derniers soupirs, ceux qui étoient dans la chambre « ouvroient » entièrement les portes et fenêtres, ôtant toutes saletés, comme toiles d'araignées et autres, afin que » l'ame prînt par là plutôt son chemin que par la » cheminée, à cause que l'ame se noirciroit s'envolant aux cieux. »

13. Les Livoniens s'imaginent, comme tant d'autres peuples, que les morts ont besoin de toutes les choses dont les vivans font usage. « Une Livonienne, dit » Oléarius, qui se trouvoit à l'enterrement de son » mari, mit du fil et une aiguille dans la bière, disant qu'elle auroit honte de savoir que son mari, » ayant à se trouver dans l'autre monde en la compagnie d'honnêtes gens, y auroit été vu avec des » habits déchirés. Dans quelques endroits du nord, le

» peuple est encore dans l'usage d'enterrer les morts » avec des souliers. »

14. Une des superstitions les plus ridicules des Mahométans, est le respect singulier qu'ils ont pour les morceaux de papier qui traînent dans la boue ou dans la poussière : voici quel en est le fondement. Ils s'imaginent que, lorsque Mahomet les appellera du purgatoire pour se trouver au jour du jugement, ils seront obligés de passer par un chemin fait de barres de fer toutes rouges, et qu'il n'y aura point d'autre moyen, pour se garantir d'en être brûlés et d'en ressentir vivement la douleur, que de les couvrir du papier qu'ils auront empêché, pendant leur vie, d'être foulé aux pieds par les hommes et par les bêtes. C'est pourquoi les Turcs ne voient jamais un morceau de papier à terre, qu'ils ne s'empressent de le ramasser, et de le serrer dans quelque trou de muraille où l'on ne puisse marcher dessus.

15. Les Chinois sont naturellement fort adonnés à toute sorte de superstitions. Le P. le Comte, dans ses Mémoires de la Chine, rapporte plusieurs cérémonies superstitieuses qu'il leur vit pratiquer dans un voyage qu'il fit avec eux sur mer. « Ils rendoient, dit-il, un » culte divin à la boussole, brûloient des pastilles à » son honneur, lui offroient des viandes en sacrifices. » Ils jetoient, régulièrement deux fois le jour, du pa» pier doré dans la mer, comme pour la tenir à leurs » gages. »

Voici la manière dont les Chinois consultent leurs dieux domestiques. Ils attachent ensemble, avec un fil, deux petits bâtons qui sont plats d'un côté et ronds de l'autre. Après avoir fait à leur idole quelque dévote prière, ils jettent devant elle les bâtons mystérieux. Si par hasard ils tombent sur le côté plat, c'est un très-mauvais augure. Le consultant s'en prend à l'idole, et la charge d'injures; puis il recommence la

même cérémonie. Si le sort ne lui est pas plus favorable cette seconde fois, il décharge sa mauvaise humeur sur l'idole, qui reçoit quelques bons coups. Cependant il revient pour la troisième fois à la charge, et ne cesse point de jeter les bâtons, jusqu'à ce que le hasard les fasse tomber sur le côté rond ; ce qui est d'un très-heureux présage. Souvent les Chinois mettent dans un pot un grand nombre de ces petits bâtons : ils les tirent ensuite au hasard, et feuillètent un livre de magie qui leur apprend ce que signifie la manière dont les bâtons sont sortis.

16. Les habitans de la Cochinchine sont persuadés que les démons et les esprits malfaisans épient le moment où l'ame sort du corps, pour s'en emparer et pour la tourmenter. Dans cette idée, lorsqu'un malade est à l'agonie, ses parens et ses amis prennent les armes et s'assemblent autour de son lit. Ils agitent de côté et d'autre leurs sabres et leurs cimeterres, et s'escriment sérieusement contre l'air, s'imaginant empêcher par là les démons d'approcher. Après que le malade a rendu le dernier soupir, les onsais, ou prêtres du pays, emploient toutes les ressources de leur art pour savoir quel doit être l'état de l'ame du défunt. Par le moyen de leurs charmes et de leurs conjurations, ils font entrer le diable dans le corps d'un des proches parens du mort. Cet homme commence aussitôt à donner des marques de sa possession, par des contorsions horribles et des convulsions fréquentes, au milieu desquelles l'esprit qui l'agite fait connoître, par sa bouche, dans quel endroit l'ame du défunt est allée, et quel est le sort qui lui est destiné. Pour ce qui regarde la manière dont les Cochinchinois célèbrent les funérailles, ils n'ont rien qui les distingue de leurs voisins. Comme eux, ils présentent des viandes aux ames des morts; mais leur superstition sur cet article est beaucoup moins aveugle que celle des au-

grand soin de pourvoir à leurs besoins; on leur porte leur nourriture dans un endroit des montagnes, que la superstition leur a spécialement consacré, et ce sont des prêtres établis exprès en leur honneur, qui sont chargés de cette fonction.

35. Dans le palais de l'empereur du Monomotapa, il y a un endroit particulier où l'on conserve les corps des criminels qui ont subi les derniers supplices. On les suspend au plancher, et l'on exprime toute l'humeur qui reste dans leurs chairs encore fraîches. Lorsqu'ils sont entièrement desséchés, on les enterre. L'humeur de ces corps sert à composer un précieux élixir, destiné à prolonger les jours du prince, et à le préserver des sortiléges.

36. Quelques Cafres, qui habitent aux environs du royaume de Sofala, en Afrique, jettent les cadavres des morts dans une caverne qui sert de retraite à un grand nombre de crocodiles. Ils sont persuadés que les ames des défunts passeront dans les corps de ces animaux, et y seront purifiées de toutes leurs souillures. Ces peuples regardent les crocodiles comme des animaux sacrés, et la caverne qu'ils habitent comme un lieu saint : ils ont soin de mettre à l'entrée toutes sortes de vivres pour la nourriture des crocodiles.

37. Les femmes de l'île de Madagascar, quoique naturellement galantes, n'oseroient faire d'infidélités à leurs maris, pendant qu'ils sont à la guerre. Elles sont persuadées que, si elles avoient commerce avec un autre homme, leur mari seroit infailliblement tué ou blessé dans le combat. Pendant son absence, elles emploient tout leur temps à danser, et s'imaginent que leurs danses continuelles ont le pouvoir d'inspirer à leurs époux un courage invincible. Combien d'officiers français désireroient dans leurs femmes une pareille superstition!

38. Les Nègres de la Côte-d'Or ajoutent beaucoup

de foi aux apparitions, aux revenans, et à toutes ces absurdités grossières dont le vulgaire n'est pas même encore détrompé en Europe, dans un siècle aussi éclairé que le nôtre. Ils sont persuadés qu'un mort, principalement s'il est de qualité, revient ordinairement roder, pendant quelques nuits, autour de sa maison. Pour l'écarter, ils ont recours à leurs prêtres; et voici la cérémonie que ces fourbes pratiquent en cette occasion. Ils dressent auprès de la maison du défunt une grande table appuyée sur des piliers de la hauteur de sept ou huit pieds. L'idole, ou fétiche de la famille, est placée au milieu de cette table que les parens ont soin de couvrir des mets les plus exquis. Ils se retirent ensuite, et, pendant leur absence, les prêtres ont l'adresse de faire disparoître tous les mets de dessus la table. Vers le soir, lorsque les parens reviennent, ils se persuadent que l'esprit du défunt a pris tout ce qu'il a trouvé sur la table, et que, satisfait de cette provision, il ne reviendra plus les tourmenter par ses visites.

Lorsqu'un Nègre de la Côte-d'Or a été offensé par son ennemi, il court aussitôt vers le prêtre, et lui donne une certaine récompense, afin qu'il fasse des conjurations sur quelque viande ou quelque boisson, qu'il va jeter aussitôt dans un endroit où il est sûr que son ennemi doit passer : il est vivement persuadé que, s'il y touche en passant, il perdra bientôt la vie. Si l'offenseur a quelque soupçon du charme qu'on emploie contre lui, il prend un autre chemin; mais, s'il ne lui est pas possible de se détourner, il prend le parti de se faire porter par-dessus cet endroit dangereux, parce que les mets enchantés ne peuvent nuire que par le contact. Ceux qui le portent ne courent d'ailleurs aucun risque : le charme, n'ayant pas été préparé contre eux, ne peut point leur faire du mal. S'il arrive qu'un Nègre ait été volé, il se sert des

mêmes moyens pour découvrir l'auteur du larcin. Les lois du pays défendent, sous des peines très-grièves, d'avoir recours à cette espèce de vengeance; mais leur religion, ou plutôt les prêtres, pour lesquels cette superstition est très-lucrative, l'autorisent de tout leur crédit.

39. En Guinée lorsqu'on a lieu de croire qu'un enchantement ou quelqu'autre maléfice a causé la mort d'une personne, on s'empresse de rechercher quel en peut être l'auteur, avant de pleurer le défunt, parce qu'on est persuadé que, si on le pleuroit auparavant toutes les recherches seroient inutiles. Les cérémonies que ces peuples emploient pour éclaircir leurs soupçons en pareils cas, sont singulières et bizarres. Ils attachent ensemble un morceau de l'habillement du défunt, quelques rognures de ses ongles, avec une boucle de ses cheveux. Après avoir répandu sur ce paquet une certaine poudre faite avec du bois rouge broyé, ils le nouent au milieu d'un bâton que deux hommes soutiennent sur la tête par chaque bout; alors le plus considérable de l'assemblée prend en main deux espèces de haches qu'il frotte l'une contre l'autre. Il interroge ensuite le défunt, et lui demande quelle est la cause de sa mort. Si elle a été naturelle, les deux hommes qui portent le bâton sont contraints, par une impulsion secrète, de baisser la tête : mais si quelque charme a causé la mort du défunt, la même impulsion oblige les deux hommes à secouer la tête. Il s'agit ensuite de savoir quelle est l'espèce et la qualité du sortilége qui l'a fait mourir, et surtout quel est l'auteur de ce sortilége. On continue donc d'interroger le mort, et, si l'on n'en peut tirer les éclaircissemens nécessaires, on attribue le silence de l'esprit du défunt à quelque nouveau charme, et l'on cherche un habile sorcier qui puisse le lever.

40. C'est une opinion reçue chez les peuples du

content un trait singulier de la facilité avec laquelle ces peuples se font des dieux. Quelques Tonquinois rencontrèrent par hasard une pièce de bois que les flots agités avoient poussée sur le rivage; il leur prit fantaisie d'en faire une divinité, et ils lui rendirent leurs hommages. Ensuite, comme chacun est jaloux que son saint soit fêté, ils publièrent dans le Tonquin qu'ils avoient reçu des grâces particulières par le moyen de leur nouveau dieu. On crut le miracle sur leur témoignage, sans un plus long examen : voilà la réputation du dieu établie. Les Tonquinois s'empressèrent de lui bâtir des temples et d'ériger des statues en son honneur. Mais, une pièce de bois ne leur paroissant pas quelque chose d'assez relevé, quelques adorateurs zélés lui cherchèrent une illustre origine, et firent accroire au peuple que c'étoit la fille de l'empereur de la Chine, qui, voulant se transporter au Tonquin par mer, se métamorphosa en pièce de bois, pour épargner les frais du voyage.

Les Tonquinois font servir à leurs passions la superstition. Lorsqu'ils ont reçu quelque outrage dont il leur est impossible de tirer vengeance, ils confient au papier leur ressentiment, et écrivent tout ce que le dépit leur suggère, et tout le mal qu'ils désirent qui arrive à leur ennemi. Ils posent sur l'autel ce papier dépositaire de leurs imprécations, puis ils y mettent le feu, et, pendant qu'il brûle, ils conjurent le dieu de faire périr leur ennemi dans les tourmens, comme le papier se consume au milieu des flammes.

20. La superstition est souvent mère de la cruauté. Les habitans du royaume de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, fournissent un exemple frappant des excès auxquels peuvent se porter des esprits crédules et superstitieux. Il y en a plusieurs parmi eux qui sont persuadés qu'en frottant la tête de leur éléphant avec du vin et du fiel humain, ils inspirent à

cet animal une force et un courage extraordinaires, et se rendent eux-mêmes invincibles. Ce sont surtout les grands qui sont entêtés de cette opinion extravagante. Ils donnent une somme d'argent à quelques scélérats, qui vont attaquer dans les bois la première personne qu'ils rencontrent, sans avoir aucun égard ni au sexe, ni à l'âge, ni à la condition. Ils ouvrent le ventre à ce malheureux, pour en tirer la vessie qui contient le fiel; et, pour donner à celui qui les a payés une preuve de leur fidélité, ils lui portent la tête de la personne qu'ils ont tuée. Si ces scélérats ne trouvent personne qu'ils puissent assassiner dans le temps prescrit pour remplir leur engagement et gagner leur argent, ils tuent leurs femmes, leurs enfans, ou quelquefois ils se tuent eux-mêmes; et alors celui qui les a gagés a soin de faire retirer le fiel de leur corps.

21. Les Siamois ont un respect extraordinaire pour l'éléphant. La docilité de cet animal, et l'espèce d'intelligence qui paroît dans quelques-unes de ses actions, leur font croire qu'il a la raison en partage; et ils se conduisent à son égard comme avec un homme raisonnable. Du temps de Louis XIV, le roi de Siam envoya aux petits-fils de France trois éléphans. La Loubère dit qu'on vit éclater, dans cette occasion, la superstition des Siamois au sujet des éléphans. Ils firent sérieusement de très-graves adieux à ces trois animaux, qu'ils accompagnèrent de vœux sincères pour la prospérité d'un si long voyage. En un mot, ils n'oublièrent aucune des démonstrations qui sont en usage lorsqu'on prend congé d'un ami. Les éléphans que l'on appelle *blancs*, parce qu'ils sont d'une couleur de chair, sont encore plus honorés que les autres. Les Siamois sont vivement persuadés que l'ame de quelque prince illustre habite dans leur corps. Parmi les titres pompeux que se

a fait appeler demi-eunuques : voici la manière dont elle se fait. Le patient est étendu à terre, pieds et mains liés. L'*opérateur* s'assied sur sa poitrine, et, le tenant ainsi assujetti, lui fait cette opération douloureuse. A la place du testicule qu'il retranche, il insère une boule d'une égale grosseur, composée avec la poudre d'une plante qu'ils appellent *buchu* et de la graisse de brebis. La plaie étant fermée, l'opérateur arrose le patient de son urine. Lorsque ce malheureux commence à reprendre ses esprits et à revenir à lui-même, il faut qu'il se traîne, sans l'aide de personne, dans une petite chaumière construite exprès pour lui, et qu'il y fasse une retraite de trois ou quatre jours. Après cette cruelle cérémonie, pendant que le patient est encore accablé par la douleur, tous ses compatriotes font un festin, et mangent la chair d'un mouton immolé pour cette fête. Les femmes ne sont point admises à ce repas.

Ces peuples craindroient d'habiter un lieu où quelqu'un de leurs compatriotes seroit mort. Dans cette occasion, ils transportent leurs huttes dans un autre endroit; mais ils ont grand soin de laisser la hutte du mort dans l'état où elle est : ils ne touchent à aucun des meubles et des habits qui s'y trouvent. Cet usage est fondé sur la persuasion où ils sont que les morts ont coutume de revenir dans les lieux qu'ils ont habités pendant leur vie, et que, si on enlevoit quelqu'une des choses qui ont servi à leurs usages, les habitans du village seroient souvent importunés de leurs visites.

C'est une opinion généralement reçue chez les Hottentots et les peuples voisins, que leurs premiers parens, ayant été envoyés par Dieu dans leur pays, y entrèrent par une fenêtre. L'homme, selon ces peuples, s'appeloit *Noh*, et la femme *Hingnoh*. Ce

de tourner les yeux du côté d'où vient le vent. Ces peuples ont presqu'autant de respect pour les vaisseaux que pour les temples, ou plutôt ils regardent les premiers comme de véritables temples consacrés au génies de la mer et des vents.

24. Plusieurs femmes des îles Moluques sont persuadées que si elles mangeoient des fruits doubles, cela rendroit leur accouchement très-difficile, et leur feroit mettre au monde des enfans jumeaux, ce qu'elles appréhendent beaucoup. Les Moluquois entretiennent avec grand soin leur chevelure, qui leur communique, à ce qu'ils prétendent, une force invincible. Il n'y a point de danger qui les épouvante, point de tourmens qu'ils ne bravent, tant qu'ils conservent leurs longs cheveux. Ils ont une autre opinion plus ridicule, au sujet des femmes qui meurent en couche: ils croient qu'après leur mort, elles errent dans la campagne, sous la forme de spectres et de fantômes, pour effrayer les passans. Les moyens qu'ils emploient pour empêcher ces femmes de courir ainsi les champs, ne sont pas moins singuliers. Avant de porter la défunte au lieu de la sépulture, ils ont soin de lui mettre un œuf sous chaque aisselle; ils lui enfoncent des épingles dans les doigts des pieds, et les enveloppent de coton: ils se servent de cordons faits avec de certaines herbes, pour leur attacher les jambes; et, sous la plante des pieds, ils leur mettent du borbory, ou du safran des Indes, en croix. S'il arrive qu'un corbeau, qu'ils regardent comme un oiseau sinistre, se perche sur leur maison, ils prononcent contre lui mille imprécations. Lorsqu'une personne est malade, ils mettent sous le chevet de son lit de l'ail, et certaines autres herbes auxquelles ils attribuent le pouvoir de guérir les maladies. Ils ont soin aussi de placer un bâton au côté droit du malade, afin qu'il s'en serve pour bien recevoir les mauvais génies, s'ils viennent

l'attaquer. Ces peuples ont dans leur pays une espèce de terre sainte, c'est l'île de Messape. Ils pensent qu'il suffit d'y transporter les malades pour leur faire recouvrer la santé. Peut-être la salubrité de l'air de cette île, ou quelques plantes médicinales qu'elle produit, auront donné lieu à la superstition d'attribuer au sol de Messape une sainteté particulière. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on transporte un malade dans cette île, on a soin d'y faire passer avec lui quelques boucs, pour aider à la guérison. On ne nous dit pas de quel secours peuvent être ces boucs pour les malades.

25. Certains moines indiens, abusant de la crédulité superstitieuse des peuples pour satisfaire leur avarice, ont imaginé des balances où l'on se fait peser pour la rémission de ses péchés. Quand on s'est mis dans un des bassins de la balance, on fait mettre dans l'autre différentes denrées, pour faire le contre-poids. « Ceux qui s'accusent d'être gourmands, dit le voyageur Fernand Mendez Pinto, se pèsent avec du miel, du sucre, des œufs et du beurre. Ceux qui se sont livrés aux plaisirs sensuels se pèsent avec du coton, de la plume, de la soie, des parfums et du vin. Ceux qui ont eu peu de charité pour les pauvres se pèsent avec des pièces de monnoie. » Toutes ces denrées sont pour les moines; ce qui leur produit un revenu immense, car il n'y a point d'Indien un peu aisé qui ne s'empresse de se faire peser, persuadé qu'il sortira de la balance entièrement purifié de tous ses péchés.

26. « Dans le royaume de Carnate, dit un auteur » moderne, il y a toujours dans la principale pagode » un brasier ardent, où l'on fait rougir un fer sur le» quel sont représentées les trois premières divinités » du pays. Les gens riches (car les prêtres n'accordent » pas cet honneur à bon marché) se font appliquer » ce fer sur l'épaule; et l'on ne sauroit croire à quel » point ils tirent ensuite vanité de cette épaule. »

27. Les Indiens gentils s'imaginent, lorsqu'une personne bâille, qu'il est fort à craindre qu'un esprit malfaisant ne saisisse le moment où la bouche est ouverte pour s'introduire dans le corps. Afin de prévenir ce malheur, ils ne manquent jamais de faire claquer leurs doigts, lorsqu'ils s'aperçoivent que quelqu'un bâille, persuadés que ce bruit sert à épouvanter et à écarter l'esprit malin. Ils sont aussi dans l'usage de faire quelques souhaits en faveur d'une personne qui éternue; mais on ne nous dit pas bien précisément la raison de ces souhaits. Les Siamois, qui ont la même coutume, débitent un conte assez particulier sur la cause qui fait éternuer. Ils disent qu'il y a dans les enfers un juge souverain, continuellement occupé à feuilleter un livre où sont écrites les actions les plus secrètes de tous les hommes, et, lorsqu'il tombe sur l'endroit de ce livre qui contient les actions de telle personne, alors cette personne éternue; c'est ce qui fait que les Siamois, lorsqu'ils entendent quelqu'un éternuer, souhaitent que le juge ne trouve dans son livre que de bonnes actions de la personne qui éternue.

28. Le Samorin, ou roi de Calicut, sur la côte de Malabar, étoit autrefois asservi à une coutume cruelle et bizarre, que la superstition avoit introduite, et qui ne lui permettoit guère de goûter tranquillement les délices de la royauté. Le temps de son règne ne pouvoit s'étendre au-delà de douze ans. Ce terme expiré, il étoit obligé de se donner la mort sur un échafaud, après s'être préparé, pendant quelque temps, à ce sacrifice par des jeûnes et des prières: on lui faisoit ensuite des funérailles magnifiques, et l'on choisissoit un autre Samorin. Cette coutume a été abolie; mais on lui en a substitué une autre, qui n'est pas moins singulière. Lorsque le Samorin a régné pendant douze ans accomplis, on publie dans tous ses Etats

une espèce de jubilé, qui dure pendant dix ou douze jours. Ce temps est employé en fêtes et en réjouissances. Le bruit de l'artillerie se fait entendre nuit et jour. Le Samorin habite alors sous une tente, dressée exprès pour lui dans une vaste plaine. Les douze jours du jubilé étant expirés, il est permis à quatre hommes, quels qu'ils soient, d'essayer de tuer le Samorin, et celui qui peut en venir à bout, est élevé sur le trône. Mais l'entreprise est difficile et hasardeuse : le Samorin est environné de trente ou quarante mille gardes, au travers desquels il faut se frayer un passage. Mais que ne peut sur le cœur des hommes le désir de régner? En 1695, trois désespérés résolurent de tenter cette périlleuse aventure. Ils se jetèrent, comme des furieux, au milieu de cette armée de gardes qui entouroient le Samorin; ils en tuèrent plusieurs, et ne tardèrent pas à périr eux-mêmes, accablés par le nombre. Cependant le neveu d'un de ces téméraires, âgé de quinze à seize ans, qui accompagnoit son oncle dans cette entreprise, trouva le moyen de pénétrer dans la tente du Samorin, et s'élança sur ce prince. Mais, aveuglé par son ardeur bouillante, il ne sut pas diriger son coup, et frappa, au lieu du Samorin, une grande lampe de cuivre, suspendue sur sa tête. Les gardes ne lui donnèrent pas le temps de réparer son erreur, et le massacrèrent sur-le-champ.

29. Les habitans du royaume d'Aracan sont extrêmement superstitieux. Les choses les plus naturelles sont pour eux des présages qu'ils interprètent à leur gré; et ils ne peuvent pas entendre aboyer un chien, sans en tirer quelque augure relatif à leur situation et à leurs affaires. Les rois d'Aracan ne sont pas moins foibles que leurs sujets sur cet article; et leur superstition est d'autant plus dangereuse, qu'étant armée du pouvoir souverain, elle se porte quelquefois à des excès funestes. Un de ces rois, étant sur

le point de se faire couronner, consulta un devin qui lui prédit que sa mort suivroit de bien près son couronnement. Il n'en fallut pas davantage pour lui faire changer de dessein. Il congédia le grand-prêtre qui étoit déjà tout prêt pour la cérémonie; et, pendant l'espace de douze jours, il différa toujours de se faire couronner. Mais enfin, ne pouvant plus résister aux sollicitations continuelles de ses courtisans, il demanda à un Mahométan qui étoit à sa Cour, s'il ne pouvoit pas lui enseigner quelque secret pour détourner le malheur dont il étoit menacé. Cet homme, zélé pour sa religion, et ne cherchant qu'à détruire ceux qui en étoient ennemis, conseilla au monarque de se servir d'une composition faite avec les cœurs de six mille de ses sujets, de quatre mille de vaches blanches, et de deux mille de pigeons; lui assurant que, par ce moyen, il seroit à couvert de tous dangers. Ce prince, aussi cruel que superstitieux, comptant pour rien la vie de ses sujets, pourvu qu'il conservât la sienne, mit en pratique cette abominable recette; et craignant qu'elle ne fût pas suffisante, il y ajouta de nouvelles cruautés : il fit construire une maison dont les fondemens furent posés sur des femmes enceintes, et répandit le sang de dix-huit mille de ses sujets.

30. Les Parsis ou Guèbres ont un respect particulier pour les coqs; et le Sad-der, qui est le livre de leur religion, leur recommande expressément d'avoir grand soin des coqs. Ce respect est fondé sur la vigilance de cet animal, dont le chant annonce l'aurore, et avertit les hommes de sortir des bras du sommeil pour se livrer aux travaux.

31. Les Tartares Ostiakes, répandus depuis l'Irtis et l'Oby, jusqu'au fleuve Jéniséa, rendent une espèce de culte religieux à l'ours : voici ce qu'on lit à ce sujet dans le tôme huitième du Recueil des Voyages au

ils sont accablés dans l'autre monde des incommodités de la vieillesse. On peut rapporter à cette idée une coutume barbare qui est en usage chez ces peuples. Lorsqu'un vieillard décrépit commence à se lasser de la vie, impatient de jouir des avantages de la jeunesse, qu'il se promet dans l'autre monde, il invite tous ses parens à un festin, qui doit être pour lui le dernier, après lequel il se passe une corde au cou, et charge un de ses enfans de l'étrangler : service que le jeune homme lui rend pieusement, et dans la vue de délivrer plus tôt son père des incommodités de la vieillesse.

50. Vers les cascades de la rivière *James*, dans la Virginie, il y a un rocher où paroissent distinctement plusieurs marques qui ressemblent aux traces d'un géant, et qui sont éloignées autour de cinq pieds l'une de l'autre. Les Virginiens croient qu'un de leurs dieux, ayant marché sur ce roc, y laissa l'empreinte de ses pieds.

51. Les prêtres de la Caribane ont imaginé une cérémonie superstitieuse, mais très-utile, pour animer la valeur des guerriers de ce pays. Lorsque les Caraïbes sont prêts à marcher contre l'ennemi, ils s'assemblent dans une plaine, et, se tenant par la main, ils forment un grand cercle, au milieu duquel les prêtres de la nation font mille contorsions effroyables, accompagnées d'affreux hurlemens : c'est le préliminaire de la cérémonie. Tous ceux qui composent le cercle commencent ensuite à danser, tandis que les prêtres, armés d'un long roseau plein de tabac allumé, soufflent sur les danseurs des torrens de fumée, en criant : « Recevez l'esprit de force et de courage, qui » vous rendra invincibles et vous fera triompher de » tous vos ennemis. » Les Caraïbes, après avoir ainsi reçu l'esprit de courage, marchent au combat avec beaucoup plus d'ardeur et d'assurance, persuadés que cette cérémonie est pour eux un sûr garant de la victoire.

52. Les Péruviens regardoient le tonnerre comme l'instrument de la vengeance du soleil. « (1) S'il arri» voit qu'un logis ou quelqu'autre lieu fût frappé » de la foudre, ils l'avoient en si grande abomination, » qu'ils en muroient aussitôt la porte avec des pierres » et de la boue, afin qu'il n'y entrât jamais personne. » Que si la foudre étoit tombée à la campagne, ils » en marquoient l'endroit avec des bornes, afin qu'au» cun n'y mît le pied. En un mot, ils appeloient ces » lieux, infortunés et maudits, et ils ajoutoient que » le soleil leur avoit envoyé cette malédiction par le » moyen de la foudre, qui étoit comme son valet et » le ministre de sa justice. » *Voyez* Présages.

SURSUTTI : nom de la déesse des sciences, des arts et de l'éloquence, suivant les Gentous. On célèbre une fête en son honneur le cinquième jour de la nouvelle lune de janvier, et il est défendu à tous ceux qui sont de la tribu des écrivains de se servir de plumes ni d'encre ce jour-là. Ils consacrent l'un et l'autre à la déesse, et toutes affaires cessent.

SUSPENSE. *Voyez* ce mot au Supplément, et l'article Censure.

SYMBOLE. C'est le sommaire des principales vérités que les Chrétiens doivent croire de cœur et confesser de bouche. Ce mot est grec, et veut dire *signe*. On s'en servoit autrefois pour signifier la marque par laquelle les soldats reconnoissoient de quel corps ils étoient : l'Eglise l'a appliqué au formulaire des articles de la foi, parce qu'il est comme un signe par le moyen duquel on distingue ses véritables enfans. On compte ordinairement trois symboles. Le premier est celui des Apôtres : ils le composèrent avant de se séparer, selon le témoignage unanime des Pères. Ce symbole est composé de douze articles, et il fait partie des prières que les Chrétiens récitent journel-

(1) *Garcilasso de la Vega*, Hist. des Incas.

et l'on y observoit le même ordre de séance que dans le sanhédrin. Il y avoit un président, appelé en grec *archisynagogos*, chef de la synagogue, que les Juifs nomment aujourd'hui le chef d'un *kahal*, c'est-à-dire, d'une assemblée. Ceux qui étoient assis aux côtés de ce président, en forme de demi-cercle, prenoient tous le titre de *zékéniens*, anciens. Plus bas, sur d'autres siéges, étoient assis les disciples qui étudioient la loi. Il y avoit au bas de la synagogue un lieu qui répondoit à la nef de nos églises, où le peuple étoit assis à terre, sur des nates ou des tapisseries. Le président et les anciens de la synagogue étoient placés de manière qu'ils tournoient le dos au peuple.

Les Juifs établis à la Chine ont une synagogue qu'on prétend être divisée en trois parties qui forment comme trois nefs, et l'on ajoute que c'est sur le modèle des trois parties du temple de Salomon. Si ce qu'on rapporte est vrai, cette synagogue est presque l'unique dans le monde qui ait une pareille forme. Elle est située dans la ville de Kai-fongfu, dans la province de Ho-nan. La loi des Juifs ne leur permettant pas d'y placer les armes de l'Empereur, ils y ont mis un tableau sur lequel est tracé le nom du prince.

Cette synagogue des Juifs de la Chine, qui sont presqu'en tout différens des autres Juifs, demande une description particulière. Le Jésuite Gozzani nous la fournira. La synagogue est tournée vers l'occident, parce que Jérusalem est à l'occident de la Chine. Sa forme a quelque ressemblance avec nos églises d'Europe. Elle a trois parties, qui forment comme trois nefs. Dans la première, qui est la plus sainte et la plus respectable, ils enferment les livres de la loi : il n'y a que le chef de la synagogue qui ait droit d'entrer dans cette enceinte sacrée, qui répond au Saint des Saints de l'ancien Testament. Le P. Gozzani rapporte qu'il y remarqua douze tabernacles, construits

en manière d'arche, pour les douze tribus des Juifs, et un treizième pour Moyse. Ces tabernacles étoient placés sur des tables; chacun d'eux étoit environné d'un petit rideau, et renfermoit les cinq livres du Pentateuque, qu'ils nomment le *Kim*. Ces livres étoient écrits sur de longs parchemins pliés sur des rouleaux. Le Jésuite vit dans la seconde enceinte de la synagogue une chaire fort élevée, et dans la troisième, un grand nombre de cassolettes dont ces Juifs se servoient pour faire brûler des parfums à l'honneur de leurs patriarches. Cette dernière nef ressemble beaucoup au vestibule de l'ancien temple.

La plus belle synagogue qu'il y ait dans le monde, est celle des Juifs portugais d'Amsterdam. Ce superbe édifice est situé à l'orient de la ville. Sa longueur est de cent cinquante pieds sur cent de largeur, sans y comprendre la cour et les murailles extérieures : sa hauteur jusqu'à la voûte est de soixante-dix pieds. Des deux côtés de la synagogue, il y a deux galeries destinées pour les femmes, et qui règnent d'un bout à l'autre. Pendant la solennité du sabbat, on y voit cinq rangs de lampes allumées. L'armoire ou l'arche, que l'on nomme Aaron, et le pupitre, sont faits d'un bois précieux qui vient des Indes, et qu'on appelle *xacharanda*. La dédicace de cette synagogue se fit le 2 d'août 1675, avec la plus grande solennité.

SYNODE. C'est l'assemblée des Eglises particulières, soit d'une nation, soit d'une province, soit d'un diocèse; d'où vient la distinction de synode national, synode provincial, et synode diocésain. Dans le premier, sont assemblés les archevêques, évêques et abbés de tout le royaume, à la tête desquels est le primat; dans le second, les évêques suffragans d'une province, ayant à leur tête l'archevêque; dans le dernier, les curés du diocèse, ayant pour président leur évêque. Pour donner une idée du cérémonial de

ces assemblées, voici la description du synode pr
vincial.

L'archevêque métropolitain d'une province d
assembler, tous les trois ans, tous ses évêques suf
gans, pour régler ce qui concerne le dogme, l
mœurs et la discipline. Il envoie des lettres circul
aux évêques et à tous ceux qui ont droit d'as
au synode. Un mois ou deux avant l'ouvertur
l'assemblée, le mandement de convocation est a
à la porte de la cathédrale. Les curés annonc
synode dans leurs paroisses les trois derniers di
ches qui le précèdent, et ils exhortent les fidèl
prier Dieu qu'il répande ses lumières et ses béné
tions sur cette assemblée. Le siége de l'archevêq
président est placé sur une estrade auprès de l'aut
vis-à-vis de lui, les évêques sont rangés en demi-cer
cle : derrière les évêques, sont placés, dans le mê
ordre, les abbés et les autres membres du clergé; di
position qui forme deux demi-cercles. Le jour qu
précède l'ouverture du synode, les cloches de la
cathédrale et de toutes les paroisses de la ville se font
entendre depuis les premières vêpres, jusqu'au mo
ment où l'archevêque entre dans l'église où se tient
l'assemblée : les ornemens de l'archevêque sont l'a
mict, l'aube, la ceinture, l'étole et la mitre archié
piscopale : les évêques sont revêtus du rochet, de
l'amict, du pluvial et de la mitre épiscopale : les ab
bés portent le pluvial et la mitre simple ; les chanoines
ont le pluvial, la planète et la dalmatique. Tous ces
ornemens doivent être rouges. Au jour marqué, tous
les Pères du synode, ainsi parés, sortent du palais
de l'archevêque, et se rendent en procession à l'église,
au son des cloches et des orgues. En entrant dans
l'église, on leur présente les reliques de quelques
saints, qu'ils saluent avec respect. Après la messe du
Saint-Esprit, l'archevêque se dépouille d'une parti

les ornemens pontificaux, prend le pluvial, et nte, à genoux, une antienne qui est répétée par clergé, aussi à genoux.

rchevêque termine chaque session par une bénén solennelle qu'il donne à l'assemblée, ayant la devant lui. A la fin de la derniere session, on ne tous les décrets des synodes. Un diacre dit: *damus in pace;* « Retirons-nous en paix. » Tous èques suffragans donnent le baiser de paix à l'arèque, et puis s'embrassent entr'eux. C'est par cette onie de cordialité que se termine le synode.

TABASQUET. Les Nègres mahométans, qui h
tent les pays intérieurs de la Guinée, appellent
une fête solennelle qu'ils célèbrent à la fin de le
madan, et qui a du rapport avec le bairam des T
et des Maures. Quelque temps avant que le sol
couche, on voit paroître cinq marabouts, ayant
tuniques blanches, assez semblables aux surpl
nos ecclésiastiques. Ils marchent de front, armés
longues zagaies. Deux Nègres conduisent devant
cinq bœufs choisis parmi les plus beaux et les
gras du pays. Ils sont ornés de feuillages, et rev
de toiles de coton très-fines. Après les marabo
marchent les chefs des villages, parés de leurs
beaux habits, tenant en main plusieurs sortes d'a
mes, comme des zagaies, des sabres, des poignar
quelques uns portent des boucliers. Viennent ens
les habitans des villages : ils marchent cinq de front
et portent les mêmes armes que leurs chefs. Ils se re
dent, dans cet ordre, au bord de la rivière. Là, o
attache les bœufs à des piquets; et le marabout l
plus respectable par son ancienneté met à terre
zagaie, étend les bras du côté de l'orient, et rép
jusqu'à trois fois : *Salamaleck!* en criant de tout
ses forces. Son exemple est imité par tous les autres,
qui, comme lui, posent leurs armes à terre, et fo
ensemble la prière accoutumée. Lorsqu'elle est finie,
chacun reprend ses armes. Par l'ordre du plus ancien
marabout, les Nègres qui ont conduit les bœufs, le
renversent, et enfoncent dans la terre une de leur
cornes, observant de leur tourner la tête du côté d
l'orient. Dans cet état, ils les immolent. Pendant qu
le sang de ces animaux coule, ils leur jettent du sab

dans les yeux, de peur qu'ils ne regardent ceux qui les égorgent; ce qui seroit d'un très-mauvais augure. Lorsque les bœufs sont morts, on les écorche ; on les coupe par quartiers, et les habitans de chaque village emportent leur bœuf, qu'ils font cuire. La fête se termine par le folgar, espèce de danse pour laquelle les Nègres ont une extrême passion. *Voyez* FOLGAR.

TABERNACLE. 1. C'étoit le lieu dans lequel résidoit la majesté de Dieu, au milieu du peuple juif, avant la construction du temple. Dieu lui-même avoit donné à Moyse le plan et les dimensions de cet édifice sacré, qui n'étoit qu'une tente distinguée des autres par sa magnificence, et que l'on pouvoit transporter partout. Sa figure étoit un carré oblong, qui avoit trente coudées de longueur, dix de largeur et autant de hauteur. Il y avoit en dedans deux appartemens : le plus reculé se nommoit *le Sanctuaire,* ou *le Saint des Saints ;* l'autre étoit appelé *le Lieu saint,* ou simplement *le Saint.* Ces deux appartemens étoient séparés par une rangée de quatre colonnes de bois de séthim (1), couvertes d'or, et posées sur des piédestaux d'argent. Au haut de ces colonnes, étoit attaché, avec des crochets d'or, un rideau richement brodé. A l'entrée du Lieu saint, il y avoit une autre rangée de cinq colonnes sur des piédestaux d'airain. Au haut de ces colonnes étoit suspendu un grand rideau qui empêchoit ceux du dehors de voir l'intérieur du Lieu saint. Tout l'édifice étoit fermé, du côté du septentrion, de l'occident et du midi, par des planches de bois de séthim, couvertes d'or, et revêtues de riches tapisseries : du côté de l'orient, il étoit couvert d'un grand rideau. Il régnoit une obscurité profonde dans ces deux appartemens, qui contribuoit beaucoup à augmenter le respect qu'ils inspiroient. On ne trouve pas, dans l'Ecriture, qu'ils eussent au-

(1) Bois précieux qui se trouve dans l'Arabie Déserte.

cune ouverture pour donner passage à la lumière. *Voyez* PROPITIATOIRE, ARCHE, PARVIS.

2. On appelle tabernacle, parmi les Chrétiens, un petit temple de bois doré, ou de matière plus précieuse, situé au milieu de l'autel, et destiné à renfermer le saint sacrement.

TABLE DES PAINS DE PROPOSITION. C'étoit une table de bois de séthim, revêtue d'or, placée par Moyse dans l'appartement extérieur du tabernacle, appelé *le Saint*. C'étoit sur cette table qu'on mettoit les pains de Proposition. Il y avoit dessus quelques réchauds d'or, où brûloit de l'encens, avec plusieurs ustensiles destinés au service du Lieu saint. Lorsque Salomon fit construire le temple, il y plaça cinq tables pour les pains de Proposition.

Table de la loi. Voyez DÉCALOGUE.

Sainte table. Les Chrétiens appellent ainsi la communion, dans un sens figuré, regardant l'Eucharistie comme un banquet céleste auquel Jésus-Christ les invite. C'est sous cette figure que ce sacrement est souvent présenté dans l'Evangile.

TAHARET ; nom de la troisième ablution prescrite par l'Alcoran. Elle doit se faire après les évacuations naturelles, et consiste à laver avec les trois derniers doigts de la main gauche les parties du corps souillées de quelque ordure.

TALAGNO : cérémonie qui est en usage dans le royaume d'Aracan, pour la guérison des maladies. Owington, voyageur anglais, en a donné la description : voici les termes du traducteur français. « On prépare une chambre qu'on orne de riches tapis, et à l'extrémité de laquelle on dresse un autel avec une idole dessus. Le jour marqué, les prêtres et les parens du malade s'assemblent : on les y régale pendant huit jours de suite, et on leur y donne le plaisir de toute sorte de musique. Ce qu'il y a de plus ridicule, c'est

que la personne qui s'engage à s'acquitter de cette cérémonie, s'oblige de danser tant qu'elle peut se soutenir sur ses jambes. Quand elles commencent à manquer, elle se tient à un morceau de linge qui pend au plancher pour ce sujet, et continue de danser jusqu'à ce qu'elle soit entièrement épuisée et tombe à terre comme morte : alors la musique redouble, et chacun envie son bonheur, parce qu'on suppose que, pendant son évanouissement, elle converse avec l'idole. Cet exercice se recommence tant que le festin dure. Mais si la foiblesse de la personne ne lui permet pas de le faire si long-temps, le plus proche parent est obligé de prendre sa place. Quand, après cette cérémonie...., le malade vient à guérir, on le porte aux pagodes, et on l'oint d'huile et de parfums depuis les pieds jusqu'à la tête. Mais si, malgré tout cela, le malade meurt, le prêtre ne manque pas de dire que tous ces sacrifices et cérémonies ont été agréables aux dieux; et que, s'ils n'ont pas accordé au mort une plus longue vie, c'est par un effet de leur bonté, et pour le récompenser dans l'autre monde.

TALAPOINS : sorte de moines ou prêtres fort accrédités dans plusieurs royaumes de l'Asie. On en distingue de deux sortes à Siam, ceux des bois et ceux des villes. On leur donne en siamois le nom de *tchaoucou*, qui signifie seigneur ou monseigneur. On estime plus les talapoins des bois que ceux des villes. Les premiers n'habitent point dans des couvens; ils sont dispersés çà et là dans des forêts pleines de bêtes féroces. Le peuple ne peut comprendre qu'ils ne soient pas tous dévorés. Il pense que les tigres, les éléphans et les rhinocéros respectent la sainteté de ces talapoins, qui sans doute ont quelque moyen d'écarter ces animaux, soit en allumant de grands feux pendant la nuit, soit de quelqu'autre manière : d'ailleurs, ils ne sont pas les seuls qui vivent dans ces fo-

rêts; plusieurs familles siamoises, fuyant la tyra
du prince, s'y retirent souvent, comme dans un
assuré. Il est permis indifféremment à tout Si
d'embrasser la profession de talapoin. Celui q
sent du goût pour cet état, va trouver le sup
de quelque couvent, et lui demande s'il veut le
voir. Lorsqu'il a obtenu son consentement,
dresse à un sancrat, espèce d'évêque talapoi
lui donne l'habit. Si le supérieur qui l'adm
son couvent est lui-même revêtu de la di
sancrat, le postulant reçoit de ses mains l'h
l'ordre.

Cette prise d'habit est accompagnée de pl
cérémonies. Les parens et les amis du postul
conduisent au temple, comme en triomphe,
des instrumens de musique. On s'arrête plusieur
en chemin pour chanter et pour danser; mais to
cortége profane reste à la porte du temple : le ca
dat entre seul. Là, on lui rase les sourcils, les che
et la barbe. Ensuite, s'étant dépouillé de ses h
séculiers, il prend, des mains du sancrat, le vête
de sa nouvelle profession, et le met lui-même. Pen
qu'il endosse le saint habit, le sancrat prononce qu
ques paroles mystérieuses en langue balie; après q
le nouveau moine se rend au couvent qu'il doit
biter. Il y est conduit par le même cortége qui l'
compagnoit en venant au temple. Quelques j
après, les parens du nouveau talapoin donnent
grand festin à tout le couvent. Ce festin est acco
gné de chants, que le nouveau moine ne doit p
entendre, de danses et de spectacles, qu'il ne
point regarder.

Les talapoins ont toujours les pieds nus, ainsi
la tête: mais ce n'est pas une austérité qui leur
particulière; ils ne font qu'imiter en cela le rest
peuple. Ils sont habillés de jaune. Cette couleur

is noble dans ce pays : c'est celle des rois de
Quatre pièces différentes composent leur ha-
ient. Ils portent sur l'épaule gauche une bandou-
de toile jaune, qu'ils attachent sur la hanche
: avec un bouton, et qu'ils nomment *angsa*. Ils
ar-dessus une espèce de scapulaire, qui traîne
ne jusqu'à terre par devant et par derrière, et
appellent *pa-shivou*. Il ne leur couvre que l'é-
i gauche, et revient à la hanche droite ; de ma-
qu'ils ont les deux bras et l'épaule droite entiè-
nt libres. Ils se couvrent encore l'épaule gauche
autre toile en forme de chaperon, qui descend
au nombril, par devant comme par derrière,
'on nomme *pâ-pat*. Les supérieurs et les anciens
oins portent quelquefois le *pâ-pat* d'une couleur
:. Une écharpe, nommée *rappacod*, qui leur en-
ne le corps, sert à assujettir ces diverses bandes
ile, et forme la quatrième pièce de l'habillement
alapoins.

: premier jour de la nouvelle et de la pleine lune,
it coutume de se raser la tête, le visage et les
ils, avec des rasoirs de cuivre. Personne ne rase
›érieur; ce seroit outrager sa dignité, que d'oser
ucher la tête : ainsi il est obligé de se rendre à
ême cet office. Il en est de même des vieux tala-
, qui sont réduits à se raser eux-mêmes, parce
es jeunes se feroient un scrupule de les toucher;
rien n'empêche les vieux de raser les jeunes. Ces
de barbe sont pour les talapoins des jours
nels sanctifiés par le jeûne. Les Siamois sont
adés qu'il n'y a que les talapoins qui puissent
enir à la sainteté et à la perfection. Ils les regar-
comme des gens faits pour expier les péchés des
:, et qui n'en commettent jamais eux-mêmes. Si
apoins ne pèchent pas par eux-mêmes, ils ne se
ucun scrupule de faire pécher les laïques, sans

penser que les péchés qu'ils font commettre p[illegible] tres doivent leur être imputés. Il leur est défe[illegible] faire bouillir du riz, parce que ce seroit détru[illegible] femme. S'abstiennent ils pour cela de manger [illegible] non. Ils ordonnent à leurs domestiques ou au[illegible] gens qu'ils élèvent, de faire bouillir du riz; en[illegible] le mangent. Ils ne peuvent, sans pécher, allu[illegible] feu, parce qu'ils détruiroient la matière dont [illegible] serviroient pour l'allumer : par la même rai[illegible] seroit pour eux un crime de l'éteindre quand [illegible] allumé; mais ils font faire l'un et l'autre par [illegible] serviteurs.

La Loubère nous a donné un recueil des [illegible] les maximes qui composent la morale des ta[illegible] En le lisant, on ne peut s'empêcher d'être [illegible] la gêne que leur loi leur impose. Il leur est [illegible] ment défendu d'uriner, soit sur le feu, soit da[illegible] soit sur la terre. Ils ne peuvent faire aucu[illegible] dans la terre, ou, s'ils en ont fait un, il faut [illegible] remplissent. Ce seroit un crime pour eux d'[illegible] pher d'une manière injurieuse aucun être, [illegible] nimé. Ils ont une extrême vénération pour [illegible] et pour toute la nature; mais on remarque [illegible] ral, dans toutes leurs maximes, plus de [illegible] extérieures que de véritables vertus. Ils [illegible] solide pour s'attacher aux minuties. La [illegible] une des vertus qui leur est le plus recom[illegible] doivent marcher les yeux baissés, éviter les [illegible] des femmes. Il faut qu'il n'y ait rien de recher[illegible] leur habillement, rien qui ressente la [illegible] l'affectation. L'usage des parfums et des fleurs [illegible] absolument interdit. Un seul vêtement doit [illegible] fire, et l'on exige qu'il soit simple et sans [illegible] nement.

Ce grand nombre de règles austères, de [illegible] gênans, ne rendent peut-être pas les talapo[illegible]

ue les autres hommes; mais, à coup sûr, ils
spirent un orgueil pharisaïque, bien éloigné
ritable vertu. Un talapoin regarde en pitié les
; il ne les croit pas formés du même limon que
ne pense pas qu'il y ait aucune comparaison à
tre de vils pécheurs et un saint comblé de mé-
'oute sa conduite se ressent de cette fierté: à
daigne-t-il rendre à un laïque le salut ordi-
Il affecte toujours de prendre au-dessus de lui
e d'honneur. Il croiroit profaner sa douleur et
mes, s'il pleuroit la mort d'un séculier, quand
il seroit son plus proche parent. Il est éton-
que l'esprit de charité puisse s'allier à tant d'or-
Cependant les talapoins sont charitables, et
ne font pas, dans leurs charités, de distinctions
es. Tous les hommes, de quelque religion qu'ils
, leur paroissent dignes d'être soulagés, lors-
sont malheureux. Les pauvres voyageurs trou-
lans leurs couvens un asile. Il y a deux maisons
ées à cet usage, des deux côtés de la porte de
le monastère de talapoins. Ils se donnent aussi
ux des secours mutuels; cependant il leur est dé-
de partager ensemble les aumônes qu'ils reçoi-
Si l'on vouloit empoisonner la charité des tala-
par quelque motif bas et grossier, on pourroit
buer à l'intérêt, et penser que ces moines, dont
ne revenu est fondé sur la charité du peuple,
nt eux-mêmes lui donner l'exemple d'une vertu
ortante pour eux.

chasteté peut encore être comptée pour une des
s des talapoins, au moins du grand nombre; et
inte a presque autant de part à leur retenue sur
ticle, que le désir de la perfection. Un talapoin
is avec une femme est condamné au feu sans mi-
rde. Ce genre de faute ne se pardonne jamais.
it bien des dédommagemens d'une vie si dure;

et d'abord ils sont dans une extrême vénération parmi le peuple, ce qui flatte beaucoup leur orgueil naturel. Cette vénération est fondée en partie sur leur sainteté apparente, et en partie sur leur ancienneté. Leur origine est si obscure, qu'on les croit communément aussi anciens que le monde. On ne leur connoît point de fondateur; et tous les grands hommes qui sont adorés comme des saints et des dieux à Siam, ont porté, selon l'opinion vulgaire, l'habit de talapoin. L'éducation des enfans, dont ces moines sont chargés, le ministère de la prédication qu'ils exercent, sont des fonctions qui ne laissent pas de contribuer beaucoup au respect que le peuple a pour eux. Il y a de grands priviléges attachés à la profession de talapoin. Ils sont exempts de travailler pour le Roi pendant six mois; corvée à laquelle sont obligés tous les Siamois, qui sont esclaves nés du prince. Un si beau privilége rendroit l'ordre des talapoins plus nombreux qu'il ne convient aux intérêts du Roi, si ce monarque n'avoit soin de faire subir de temps en temps un examen rigoureux à ces moines privilégiés. S'il se trouve qu'ils n'aient pas une connoissance suffisante de la langue balie et des livres qui sont composés en cette langue, on les fait rentrer dans l'ordre des séculiers. On fit, par ce moyen, une réforme considérable dans les couvens des talapoins, vers l'an 1697; et l'on chassa ignominieusement plusieurs milliers de ces moines ignorans.

Un autre privilége non moins considérable des talapoins, c'est que leur personne est sacrée; et qu'il n'y a aucune puissance qui puisse leur ôter la vie. En 1688, un usurpateur s'étant emparé du trône de Siam, un prince de la famille royale se réfugia dans un couvent de talapoins, et prit l'habit de cet ordre. Il y eût été dans la plus grande sûreté, s'il se fût défié des piéges de l'usurpateur; mais ce tyran, sachant

qu'il n'avoit aucun pouvoir sur le prince, tant qu'il seroit talapoin, l'engagea, par ses belles promesses et par des caresses étudiées, à quitter l'habit qui étoit sa sauve-garde, et le fit ensuite mourir. On pourroit compter parmi les priviléges des talapoins, la liberté qu'ils ont de quitter la vie monastique, lorsqu'elle commence à les ennuyer. Plusieurs en effet rentrent dans le monde, lorsqu'ils se sont fait, des aumônes publiques, un fonds assez considérable pour subsister à leur aise le reste de leur vie. Le plus grand nombre des talapoins ne regarde cette profession que comme un moyen honnête de faire fortune. Quoique leur règle leur défende absolument de thésauriser, ni même de garder rien à manger du soir au lendemain, ils savent éluder la loi, et se ménager des ressources pour l'avenir. Aussi pauvres en apparence que nos capucins, ils ne peuvent toucher l'argent qu'ils reçoivent; mais ils ont des dépositaires fidèles, qui, dans le besoin, leur remettent le dépôt qu'ils leur ont confié.

Le lecteur verra peut-être avec plaisir un précis de l'ordre du jour qu'observent ces moines. Comme ils n'ont point d'horloge, c'est le son d'une cloche qui leur donne le signal pour se lever le matin. Ils ne quittent point le lit que le jour ne soit déjà assez grand pour qu'ils puissent discerner les veines de leurs mains. Ce n'est point la paresse qui a établi cet usage : il doit son origine à l'un des points fondamentaux de la doctrine des talapoins, qui leur défend de rien tuer. Ils ont peur que, s'ils se levoient avant le jour, ils ne marchassent dans l'obscurité sur quelque insecte, sans l'apercevoir, et ne se rendissent par là coupables d'un grand crime, même à leur insu. Dès qu'ils sont levés, ils se rendent au temple avec leur supérieur, pour offrir à leur divinité les premières actions de la journée. Ils chantent ou récitent quelques prières en

langue balie, assis à terre, les jambes croisées, et agitant avec une espèce de mesure leur éventail ou parasol, qu'on nomme *talapat*. Leurs prières étant finies ils saluent l'idole, en se prosternant trois fois devant elle; cérémonie qu'ils observent aussi en entrant : ensuite ils se retirent. Après s'être acquittés de ce pieux devoir, ils se répandent dans les différens quartiers de la ville et font leur ronde pour recueillir les aumônes des dévots. Ils n'importunent pas les citoyens, comme nos mendians : ils s'arrêtent quelque temps aux portes, dans un profond silence; et, lorsqu'ils voient qu'on ne fait point d'attention à eux, ils vont plus loin, sans murmurer. Mais il est très-rare qu'ils essuient cet affront; et, quand on supposeroit même qu'ils ne recevroient rien des autres citoyens, ils ne seroient pas encore embarrassés pour vivre. Outre les petites réserves qu'ils ont entre les mains de leurs dépositaires, ils peuvent compter sur des secours journaliers de la part de leurs parens.

Lorsqu'ils ont employé à la quête l'espace d'une heure, ils s'en retournent au couvent, où, grâce aux charitables Siamois, ils font un bon déjeûner, dont ils présentent souvent, par honneur, les meilleurs morceaux à leur idole, parce qu'ils savent qu'elle n'y touchera pas. Chacun fait son repas en particulier : ce n'est point la coutume chez eux de manger en communauté. Le déjeûner fini, ils emploient à l'étude, ou bien à différentes occupations conformes à leur goût, le temps qui leur reste jusqu'au dîner. Après le dîner, ils donnent quelques instructions aux élèves dont l'éducation leur est confiée, et qu'on nomme *nens*. Ils prennent ensuite quelque repos, nécessaire dans un climat aussi chaud, ou bien ils se promènent à l'ombre jusqu'au soir. Alors ils nettoient le temple, et, pendant l'espace de deux heures, ils s'occupent, comme le matin, à réciter ou

bien à chanter des prières; après quoi, si ce n'est pas pour eux jour de jeûne, ils font une légère collation qui consiste en quelques fruits, et vont se mettre au lit sur ce léger repas. On trouvera sans doute ce genre de vie bien doux; et il l'est en effet, à bien des égards.

Les talapoins ont un extrême respect pour leur supérieur. Lorsqu'ils sortent du couvent, ou bien lorsqu'ils y rentrent, ils vont se prosterner humblement devant leur supérieur, qui est ordinairement assis les jambes croisées. Ils touchent la terre de leur front, et, prenant entre leurs mains un des pieds du supérieur, ils le mettent respectueusement sur leur tête. Les domestiques des talapoins se nomment *tapacaou*. Leur habit est le même que celui des moines; il n'y a que la couleur qui les distingue. Ils sont habillés de blanc, et les talapoins de jaune. Comme il n'est pas permis aux talapoins de toucher de l'argent, ce sont les tapacaou qui sont les dépositaires de celui qu'ils reçoivent. Ils sont aussi chargés de cultiver le jardin, et toutes les terres que possède le couvent; fonctions que la religion interdit à tout Siamois, mais que les talapoins font exercer sans scrupule à leurs domestiques, croyant conserver par ce moyen leur orgueilleuse sainteté. Tout ce qui resteroit à dire concernant les talapoins, se trouvera rangé à l'article qui convient à chaque chose.

2. Dans le royaume de Pégu, les talapoins sont tout à la fois les prêtres et les moines. Ceux qui se destinent à cette profession, sont élevés dans un séminaire jusqu'à l'âge de vingt ans. Avant qu'ils soient admis dans le corps des talapoins, le chef de ces religieux leur fait subir un examen sévère, et leur fait un détail effrayant des devoirs que leur impose la profession qu'ils veulent embrasser. S'ils persistent dans leur résolution, on commence par les conduire en

triomphe dans toutes les rues de la ville; sur un cheval couvert d'un riche harnois. Ils sont accompagnés des tambours et des instrumens de musique. Lorsqu'ils ont pris l'habit, on les mène en pompe au couvent, dans une espèce de litière, qui est la voiture ordinaire du pays. Les talapoins sont obligés de garder le célibat, et ne font qu'un repas par jour. Leur habillement consiste dans une longue robe serrée avec une ceinture de cuir de la largeur de quatre doigts : ils ont une bourse pendue à la ceinture, où ils mettent les aumônes des dévots. Ils ne quêtent jamais eux-mêmes : lorsque le revenu du couvent ne suffit pas à leurs besoins, ils envoient des novices mendier par la ville. Ces quêteurs sont revêtus d'un manteau jaune, et portent au bras gauche un panier de jonc. Ils ont un tambour, sur lequel ils frappent trois coups avec une baguette, lorsqu'ils se présentent à une porte. Si personne ne vient, ils recommencent à frapper. Il arrive rarement qu'on les laisse passer sans leur rien donner. Les cellules des talapoins sont extrêmement petites, et n'ont guère que sept ou huit pieds de hauteur. Elles sont situées sous des arbres sur le bord des grands chemins, quelquefois au milieu des bois; et alors ils suspendent au haut des arbres des espèces de cages qui les mettent à couvert des bêtes féroces.

Si l'on en croit la plupart des voyageurs, les talapoins du Pégu ne connoissent point les ruses et les fourberies, si communes parmi les moines des autres pays. Leur vie et leurs mœurs sont très-simples : ils sont humains, charitables, et dignes d'une meilleure religion. Le peuple leur porte un si grand respect, que, lorsqu'ils ont pris le bain, ce qu'ils ont coutume de faire une fois tous les ans, il boit par dévotion l'eau dans laquelle ils se sont lavés. Les Talapoins ont un grand-prêtre, qu'ils nomment *rauli.* Lorsqu'il est mort, ils embaument son corps, et le gardent pen-

dant plusieurs mois. Lorsque le temps marqué pour ses obsèques est arrivé, ils enfoncent en terre quatre mâts ou piliers, distans l'un de l'autre de cent coudées, et qui forment un carré : au milieu il y en a un plus haut que les autres, autour duquel ils dressent trois échafauds l'un sur l'autre, de manière que celui de dessous est le plus large, et celui de dessus le plus étroit. Ces échafauds sont environnés de barrières, et remplis de matières combustibles : il y a des cordes tendues depuis le mât du milieu jusqu'à ceux des angles, autour desquelles sont attachées plusieurs fusées. Une trompette donne le signal ; aussitôt on met le feu aux fusées, qui le communiquent aux échafauds; et par ce moyen le corps du grand-prêtre, placé sur l'échafaud supérieur, est bientôt réduit en cendres. On fait aussi des funérailles magnifiques aux autres talapoins, et c'est le peuple qui en fait la dépense. Lorsque leur corps a été brûlé, l'on jette leurs cendres dans la rivière.

3. Les talapoins du royaume de Laos sont, au rapport des voyageurs, les moines les plus fourbes, les plus orgueilleux et les plus débauchés qu'il y ait dans les Indes. La plupart sont de la plus basse extraction, ce qui contribue à les rendre encore plus fiers et plus insolens. Ils ne sont admis dans l'ordre qu'à l'âge de vingt-trois ans : il faut qu'ils aient fait auparavant un noviciat fort long, qu'ils soient bien instruits de la doctrine de *Xaca*, et des cérémonies de son culte. Lorsque le novice, après avoir été examiné par les commissaires nommés par la communauté, paroît avoir une capacité suffisante, on le reçoit, à la pluralité des voix, dans le corps des talapoins, et la cérémonie de sa réception se fait avec beaucoup de magnificence. Le nouveau moine commence d'abord par choisir ce que nous appelons un *parrain*. Son choix tombe toujours sur quelque personne distin-

gnée par sa naissance, ses emplois et ses richesses. Ce parrain achète fort cher un pareil titre; mais le respect et la vénération que l'on a dans ce pays pour les talapoins, font ambitionner ce titre, malgré les énormes dépenses qu'il entraîne. Le parrain fournit à son protégé de riches habits, pour s'en parer le jour de sa profession. Il lui prête un éléphant, revêtu de magnifiques harnois, sur lequel le nouveau talapoin se pavane dans toutes les rues de la ville, suivi d'un grand nombre de seigneurs, de plusieurs régimens d'infanterie, et d'une multitude prodigieuse de peuple. Dans ce pompeux équipage, le moine arrive au temple où il doit faire sa profession. Cette cérémonie est suivie d'un festin magnifique, qui se donne dans le temple même, et qui dure trois jours. Pendant cette fête, l'égalité la plus parfaite règne entre tous les convives: l'artisan est assis à côté du plus grand seigneur, et ils mangent ensemble au même plat. Ces réjouissances étant finies, le parrain fait au nouveau profès de riches présens.

On croiroit qu'une profession si solennelle engage irrévocablement les talapoins; cependant ils peuvent, quand il leur plaît, entrer dans le monde; et ils usent souvent de cette liberté. Lorsque les aumônes du public leur ont fait une somme un peu considérable, ils quittent le couvent, et vont manger avec des femmes le revenu de leur hypocrisie. Ce qu'il y a de commode, c'est que, lorsqu'ils n'ont plus rien, ils rentrent dans leur couvent, et commencent, sur nouveaux frais, à ramasser encore de quoi se divertir dans le monde. C'est ainsi que ces heureux moines passent leur vie, dans une alternative assez agréable de plaisirs et de pénitence.

Les talapoins sont revêtus d'une soutane de toile jaune, qui leur descend jusqu'au genou, et qu'ils attachent autour du corps avec une ceinture de toile

rouge. Ils ont les pieds nus. Ils portent à la main un éventail orné de quelque devise qui désigne leur rang. Le premier jour de la nouvelle et de la pleine lune de chaque mois, ils ont coutume de se raser la tête et les sourcils. Le matin, dès qu'ils sont levés, ils font une espèce de procession où ils marchent deux à deux, dans un profond silence. Lorsque le soleil est à une certaine hauteur, ils sortent du couvent, et se dispersent dans les différentes rues de la ville pour quêter, ne demandant l'aumône que par signes. Après la quête, chacun se renferme dans sa cellule pour déjeûner. Ce repas est suivi d'un sommeil de trois heures, qu'ils n'interrompent que pour aller dîner au réfectoire en communauté. Les dévots ne manquent jamais d'envoyer au couvent plusieurs plats remplis de mets excellens, pour le dîner des talapoins; et si ces moines délicats et insolens ne trouvent pas les mets de leur goût, ils brisent les plats de colère, et s'emportent en invectives et en menaces contre ceux qui les ont envoyés. Après le dîner, ils consacrent encore une heure au sommeil, ensuite chacun s'amuse aux exercices qui sont le plus de son goût : les uns étudient, les autres chantent; le plus grand nombre perd son temps à s'entretenir de choses frivoles à la porte du couvent; quelques-uns reçoivent des visites, et s'informent de ce qui se passe de nouveau dans la ville. Le soir, ils font un souper fort léger, et dans l'obscurité, car ils n'allument jamais de flambeaux, que lorsqu'ils font des offrandes aux idoles. Après le repas, ils vont au temple, où ils chantent quelques prières fort à la hâte, afin d'avoir plus de temps pour se promener après le coucher du soleil; car ils jouissent alors d'une grande liberté, et c'est ordinairement le temps qu'ils choisissent pour faire certaines actions qu'il leur est important de tenir secrètes.

Rien n'égale l'orgueil et l'insolence de ces mo
ils regardent comme de vils esclaves tous les
et les marques d'honneur qu'on leur rend so
tant de devoirs qu'ils exigent avec une hauteur
tante. Mais le peuple est si infatué de la pré
sainteté de ces imposteurs, qu'il regarde leur
lence même comme une vertu. Un jeune h
qu'une affaire de conséquence obligeoit de se
passa, sans y faire attention, devant un talap
ne lui rendit point le témoignage ordinaire
pect. Le moine, se croyant méprisé, envoya
se saisir du malheureux jeune homme, et lui f
ner en sa présence tant de coups de bâton, q
pira le lendemain. Les parens du jeune homm
tèrent leur plainte devant le juge, et deman
justice de cette violence; mais tout le peuple
parti du talapoin : chacun exaltoit son zèle à dé
l'honneur de son ordre et celui de la religion;
crioient que le jeune homme avoit été justement
pour son irrévérence; et ils firent tant par leu
meurs, que le talapoin fut absous.

Les talapoins ne sont pas moins débauchés
gueilleux, mais ils ont soin de bien cacher leu
sordres; car, s'ils sont convaincus d'avoir eu co
avec une femme, d'avoir voulu lui faire violence
seulement d'avoir essayé de la séduire, le R
condamne pour toute leur vie à prendre soin des
phans; fonction regardée comme infâme, et pire
la mort même. Mais il arrive très-rarement q
talapoin soit si sévèrement puni; il faut que
crime soit si notoire et si avéré, qu'il ne puis
alléguer pour se défendre; car, sur la moindre
qu'il apporte pour son excuse, le Roi l'absout o
nairement. L'indulgence du monarque est un
de sa politique. L'ordre des talapoins est si nomb
et si accrédité dans le royaume, qu'il pourroit exci

parmi le peuple une révolution dangereuse : c'est pourquoi il a soin de ne point irriter leurs esprits par une trop grande sévérité; il prend au contraire leur parti en toute occasion, et commet souvent en leur faveur des injustices criantes.

En 1640, un talapoin fut accusé de faire et de débiter de la fausse monnoie. L'affaire fut portée au conseil du Roi; le crime paroissoit prouvé, et, selon les lois de la justice, le coupable devoit être sévèrement puni; mais le monarque sut donner un tour favorable à une action qui eût été inexcusable dans tout autre qu'un talapoin : il déclama contre la dureté et l'avarice des laïques, qui n'avoient pas soin de pourvoir aux besoins des ministres des dieux, ajoutant qu'il n'étoit point surprenant que les talapoins, pressés par la nécessité, eussent recours à ce moyen pour se procurer les choses nécessaires à la vie. Ce fut ainsi qu'il excusa le coupable, et l'affaire en resta là. Dans une autre occasion plus grave, le Roi poussa l'indulgence encore plus loin. Un talapoin ayant remarqué aux bras de deux jeunes demoiselles, qui étoient sœurs, des bracelets d'or de grand prix, fut violemment tenté de s'en emparer. Il trouva moyen d'entrer dans leurs chambres vers les neuf ou dix heures du soir. Ne voyant personne avec elles, il les assassina toutes deux, et puis il se hâta de chercher les bracelets dans la chambre. Mais, en furetant de tous côtés, il vit une jeune fille de chambre de ces demoiselles, cachée dans un coin. Il se préparoit à l'envoyer rejoindre ses maîtresses; mais la jeune fille évita le coup en faisant un saut, et se précipita par la fenêtre dans la rue. Cet accident ameuta le peuple. Le talapoin, craignant d'être surpris, sortit de la maison le plus secrètement qu'il lui fut possible; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût reconnu par quelques domestiques, qui allèrent le lendemain, avec la jeune fille, dénon-

cer au juge ce scélérat. Le Roi prit connc
cette affaire, et fit citer le talapoin à comp
vant lui. Ce misérable nia effrontément le c
on l'accusoit; et, pour montrer son innoce
manda qu'on lui fît subir une épreuve en u
le pays, qui consiste à demeurer dans les bo
un certain nombre de jours, exposé aux bêt
si l'on n'en reçoit aucun mal, on est déclaré
Le talapoin fut admis à l'épreuve. Il s'en
les bois, mais accompagné d'un grand no
claves, qui le défendirent contre les atteint
sauvages. Il en revint sain et sauf au bou
jours : alors le Roi, quoiqu'intérieurement
que le talapoin étoit coupable, le déclara
dit, pour justifier cet arrêt, qu'il ne falloit p
que le crime n'eût été commis par quelq
qui avoit pris la forme d'un talapoin, po
ces saints personnages odieux au peuple. Le
peu content de s'être si heureusement tiré
reille affaire, voulut se venger de la jeune fi
voit dénoncé : il la poursuivit en justice
coupable de calomnie, et le crédit de l'acc
condamner à l'esclavage cette fille innoce

Le roi de Laos prend le titre de protect
général de l'ordre des talapoins. C'est lui q
verne, qui marque leurs jours de jeûne et
monies de leurs fêtes : il leur explique le
difficiles qui se rencontrent dans leurs livre
qu'ils observent exactement leur règle, et l
souvent à être fidèles à leurs obligations. Il
la punition de leurs fautes, fonction dont il
assez mal, comme on vient de voir; mais il p
de venger le moindre outrage qu'on leur fait
lui-même à son peuple l'exemple de les ho
rencontre un talapoin, il est le premier à
en levant la main droite, manière de salue

Il ne s'en tient pas à ces marques stériles d'honneur; il les comble de bienfaits solides, et leur donne quelquefois des bourgs et des villages entiers, dont les habitans sont obligés de pourvoir à l'entretien des couvens qui se trouvent aux environs. A l'imitation du monarque, les seigneurs les plus distingués du royaume prodiguent aux talapoins les marques du plus grand respect, et se font un honneur de leur rendre les offices les plus bas : ils ne dédaignent pas d'aller eux-mêmes, en hiver, couper du bois dans les forêts, et de le porter sur leur dos jusqu'aux couvens; dans l'été, ils apportent eux-mêmes aux talapoins de grands vaisseaux pleins d'eaux odoriférantes, pour que ces moines s'y baignent.

On distingue à Laos deux sortes de talapoins, comme à Siam; les talapoins des villes, et ceux des bois. Les talapoins des villes sont en plus grand nombre; il y en a même une si grande quantité, que tous les revenus des couvens, les offrandes et les aumônes du peuple, ne suffisent pas pour les faire subsister; c'est pourquoi ils s'appliquent à différens métiers, et changent leurs cellules en boutiques. Ces moines artisans ne cherchent qu'à supplanter ceux qui exercent la même profession qu'eux; et, jusque dans ces travaux mécaniques, la fourberie et la méchanceté naturelles à leur état ne les abandonnent pas. S'il y a dans la ville quelque ouvrier habile qui invente quelque chose de nouveau, ils font tous leurs efforts pour s'en procurer secrètement un modèle, et s'en approprient par ce moyen l'invention : ainsi, lorsque l'ouvrier vient à produire ce qu'il a inventé comme quelque chose de nouveau, le talapoin en fait voir un modèle, et empêche par là l'ouvrier de tirer de son invention le profit qu'il en attendoit. Les talapoins des bois vivent dans des souterrains affreux, où l'on prétend qu'ils se retirent pour mieux cacher leurs désordres abomi-

nables. Malgré l'horreur que doivent inspire[r]
demeures, un grand nombre de femmes s'y r[endent]
chaque jour, sous prétexte de consulter les her[mites;]
la plupart prennent tant de goût aux dévots [entre-]
tiens de ces saints personnages, qu'elles sont [tentées]
d'imiter leur genre de vie, et restent avec eu[x dans]
ces solitudes, qui sont devenues par ce moye[n des]
colonies très-peuplées. Tous les biens y sont e[n com-]
mun : les hermites s'unissent avec leurs comp[agnes]
sans choix ni distinction, et les enfans n'y conn[oissent]
point leurs pères. Malgré le scandale d'une tel[le vie,]
on apporte à ces hermites débauchés d'abon[dantes]
aumônes, et, dans leurs affreuses retraites, il[s réu-]
nissent presque tous les plaisirs de la vie.

Talapouines : espèce de religieuses siamoi[ses, qui]
suivent l'institut des talapoins, et que les h[abitans]
du pays appellent *nang-tchri*. Leur habit est [blanc,]
comme celui des tapacaou, domestiques des tala[poins.]
Elles peuvent le recevoir d'un simple supérie[ur, au]
lieu qu'il n'y a qu'un sancrat qui puisse le [donner]
aux talapoins. Leur état les oblige à garder l[e céli-]
bat; mais leurs fautes contre la chasteté ne s[ont pas]
si sévèrement punies que celles des talapoin[s, que]
l'on brûle impitoyablement; peut-être, par u[n reste]
d'égards pour la foiblesse naturelle au sexe. [On se]
contente de livrer à la vengeance des parens le[s tala-]
pouines qui ont fait brèche à la chasteté relig[ieuse;]
elles en sont ordinairement quittes pour qu[elques]
coups de bâton. Si l'on confie aux parens le s[oin de]
la correction de ces religieuses galantes, ce n'[est pas]
que les talapoins, et surtout les autres talapo[uines,]
ne s'en chargeassent de grand cœur par esprit [de cha-]
rité; mais leur règle leur défend expressém[ent de]
frapper personne. Il est rare que l'on surpren[ne les]
talapouines en quelque faute sur ce qui conc[erne la]
chasteté: ce n'est pas que la crainte les retien[ne;]

que l'occasion leur manque; elles en ont même une très-prochaine, car elles habitent les mêmes couvens que les talapoins, et leurs cellules ne sont presque pas séparées de celles des religieux; mais leur âge avancé ne leur permet guère de tirer avantage de ce voisinage, et les force, en dépit d'elles, à être vertueuses.

TALED. *Voyez* ce mot au Supplément.

TALI. Les bramines appellent ainsi un ruban à l'extrémité duquel pend une tête d'or, et qu'ils attachent au cou de leurs femmes, lorsqu'ils se marient. C'est proprement la cérémonie d'attacher ce ruban qui constitue le mariage parmi eux, et qui le rend indissoluble. Les parties peuvent toujours se dédire, tant que l'époux n'a point attaché le tali au cou de son épouse. Aussi, lorsque l'époux vient à mourir, on brûle avec lui ce ruban, comme pour faire entendre à sa femme que le nœud qui l'unissoit à son mari est brisé par sa mort.

TALISMAN. On appelle ainsi certaines figures gravées ou taillées, auxquelles on attribue des propriétés et des vertus admirables. Le talisman astronomique est l'image d'un signe céleste, d'une constellation ou d'une planète, gravé sur une pierre sympathique ou sur un métal correspondant à l'astre, pour en recevoir les influences. Le talisman magique consiste en certaines figures extraordinaires, accompagnées de mots superstitieux, et de noms d'anges inconnus.

Les Siamois ont des talismans et des caractères magiques dont ils font un grand usage : ils s'imaginent que par ce moyen ils peuvent rendre leurs corps invulnérables, et procurer la mort à leurs ennemis. Lorsqu'un scélérat a quelque mauvais coup à faire, et qu'il appréhende qu'on ne le découvre, il se sert de ces mêmes talismans pour empêcher les gens de crier et les chiens d'aboyer.

TALMUD. C'est le livre qui contient les précep-

» bois est d'une seule pièce, savoir, d'une partie du » tronc de l'arbre fendue, et tellement creusée au » milieu, que ce qui est plat en fait la partie supé- » rieure, sur laquelle on étend la peau ; et ce qui est » convexe en fait la plus basse partie et la poignée » dont on le tient, parce qu'ils ont coutume de fa- » çonner ainsi cette partie, qu'après y avoir fait deux » trous fort longs, ce qui se trouve de bois entre ces » deux ouvertures, peut servir de poignée; ce qui » reste sur les côtés, et qui tient en forme de cercle » la peau bandée, n'est pas parfaitement rond, mais » d'une figure qui ressemble à l'ovale. » Ajoutons que la peau tendue sur ce tambour est couverte de figures symboliques, que les Lapons y tracent avec du rouge. Les symboles et les hiéroglyphes n'ont pas moins d'attrait pour les peuples du Nord que pour les Orientaux. Parmi ces tambours, il y en a dont la vertu est plus grande que celle des autres, et qui en diffèrent aussi par la figure. En général, on distingue dans le tambour magique deux choses principales, la marque et le marteau. La marque sert à montrer sur les figures hiéroglyphiques du tambour les choses que l'on désire savoir, et l'on emploie le marteau pour frapper dessus. Un paquet de petits anneaux, parmi lesquels il s'en trouve un plus grand que les autres, voilà ce que l'on appelle *marque*. Le marteau est ordinairement fait du bois d'un renne. On frappe sur le tambour avec ce marteau, pour donner du mouvement au paquet d'anneaux ; et c'est l'endroit où se placent les anneaux, qui sert à faire connoître ce que l'on veut savoir.

Les Lapons ont pour leur tambour une vénération extraordinaire. Il est expressément défendu à une fille qui commence à ressentir l'incommodité ordinaire à son sexe, d'oser seulement le toucher du bout du doigt. « Quand il faut, dit Schæffer, le transférer d'un lieu

Talmud que le rabbin Salomon Jerchi, ou, selon les Juifs, Isaaki, composa un savant commentaire : une académie de rabbins y fit aussi des additions nommées *tossafoth*. On a retranché du Talmud babylonien plusieurs traités qui concernent les sacrifices, l'agriculture, les puretés et impuretés qui ne sont plus aujourd'hui d'usage. Quelques papes ont toléré la lecture du Talmud; d'autres l'ont défendue. Ce livre est aujourd'hui particulièrement défendu dans l'Italie. *Voyez* CARAÏTES, RABBANISTES.

TAMARACA : fruit extrêmement gros, qui a quelque ressemblance avec une calebasse, et qui croît dans le Brésil. Les habitans de ce pays ont pour ce fruit un respect religieux, et lui rendent de grands honneurs. Coréal parle du culte que les Brésiliens rendent au tamaraca, qu'il appelle *maraque*. « Lorsque » les prêtres brésiliens, dit-il, font la visite de leurs » diocèses, ils n'oublient jamais leurs maraques, qu'ils » font adorer solennellement. Ils les élèvent au haut » d'un bâton, fichent le bâton en terre, les font or- » ner de belles plumes, et persuadent les habitans du » village de porter à boire et à manger à ces mara- » ques, parce que.... cela leur est agréable, et qu'elles » se plaisent à être ainsi régalées. »

TAMBOUR MAGIQUE. C'est ici le principal instrument de la magie des Lapons. Ce tambour est ordinairement fait d'un tronc creusé de pin ou de bouleau « qui croît dans un certain endroit, et se » tourne, en suivant directement le circuit du so- » leil : » c'est l'historien de la Laponie qui parle; et voici comment il explique cette particularité surprenante de cet arbre... « La souche, dit-il, et toutes ses » plus petites branches sont tellement courbées, que » toutes ces courbures, prenant dès le bas, montent » et s'élèvent jusqu'au plus haut, en telle sorte, que » de la droite elles se penchent vers la gauche.... Ce

» chose. Après avoir quelque temps frappé sur le tam-
» bour, il le met en quelque façon sur sa tête, et il
» tombe aussitôt par terre, comme s'il étoit endormi
» ou tombé en quelque défaillance... On ne lui trouve
» ni sentiment, ni pouls, ni aucune marque de vie;
» cela a donné occasion... de croire que l'ame de ce
» devin sortoit effectivement de son corps, et que,
» conduite par les démons, elle alloit au pays... d'où
» l'on vouloit avoir des nouvelles.... Pendant que le
» Lapon qui doit deviner est en cet état, on dit qu'il
» souffre de telle sorte, que la sueur lui sort du visage
» et de toutes les autres parties du corps. Cependant
» toute l'assemblée continue de chanter, jusqu'à ce
» qu'il revienne de son sommeil. On ajoute que, si
» l'on discontinuoit le chant, le devin mourroit....,
» de même que si l'on essayoit de le réveiller. C'est
» aussi peut-être pour cette même raison, que l'on
» a grand soin de chasser d'autour de lui les mou-
» ches..... A son réveil, le Lapon raconte ce qu'il a
» appris. » Il doit en avoir beaucoup à raconter; il a
eu le temps d'apprendre bien des choses pendant une
extase dont la durée s'étend quelquefois jusqu'à vingt-
quatre heures.

Les Lapons emploient aussi fort souvent leur tambour magique pour découvrir si telle maladie vient d'une cause naturelle, ou de la malice de quelque enchanteur; et, dans ce dernier cas, par quel moyen ils peuvent rompre le charme. Il faut observer que les Lapons regardent comme un présage très-favorable, le mouvement des anneaux du tambour de gauche à droite, parce que ce mouvement imite la marche du soleil; mais si les anneaux vont de droite à gauche, cette direction, contraire au cours du soleil, ne leur annonce que des malheurs. Lorsque quelqu'un d'entr'eux tombe malade, ils prétendent connoître, par le moyen du tambour magique, si la maladie est

mortelle, ou si le malade doit guérir. Ils assurent même que, si le malade est condamné à mourir, le tambour leur marque l'instant précis auquel il doit rendre le dernier soupir. Schæffer dit à ce sujet : « Lorsqu'un Lapon tombe malade....., on fait venir » celui que l'on croit le plus expert en l'usage du » tambour, qui, pour cet effet, immole à son idole » le plus grand renne de tout le troupeau du malade, » ou de son meilleur ami. Il bat le tambour, tombe » comme mort, et son corps devient dur comme de la » pierre. Il demeure en cet état environ une heure : » ensuite l'assemblée chante la chanson du magicien ; » et cela le fait revenir. Il se lève, prend son tambour, » l'approche de son oreille, et le bat fort doucement ; » après quoi il reste un peu de temps pensif. Revenu » de sa rêverie, il raconte aux assistans tout ce que » son ame a vu, tout ce qu'elle a découvert pendant » qu'elle s'est absentée du corps. »

TANQUE. Les Indiens donnent ce nom à des réservoirs d'eau, dans lesquels ils ont coutume de faire leurs ablutions et purifications : voici quelles sont à cet égard les cérémonies des habitans du Malabar. Après être entrés dans l'eau, ils en font rejaillir en l'air, à huit reprises différentes, en l'honneur des huit gouverneurs du monde; puis ils se lavent le visage; après quoi ils jettent encore de l'eau en l'air, en l'honneur du soleil. Ils font un grand usage, dans ces ablutions, de la cendre de bouze de vache, animal qu'ils regardent comme sacré. Ils prennent une certaine quantité de cette cendre dans le creux de la main gauche, parce que, selon leurs idées, ce creux représente la terre, et en même temps le lieu où se fait la génération. Ils serrent cette main gauche, ainsi creusée, contre la droite, qui l'est pareillement, et forment une figure approchant de celle de l'œuf. (L'œuf, chez les Indiens, représente le ciel et la terre unis en-

semble.) Ils éloignent ensuite leurs mains l'une d l'autre, et désignent, par ce mouvement, la sépa tion du ciel d'avec la terre; puis ils tracent, sur cendre qu'ils ont dans la main gauche, ce mot *ra*, par lequel ils croient signifier le combat de l' et du feu, enfermés ensemble dans l'œuf avant q se fût ouvert; après quoi, ils serrent encore les d mains l'une contre l'autre, et, dans cet état, ils portent à toutes les parties du corps. Ils finissent p se frotter avec les cendres sacrées le front, la p trine et les épaules, en invoquant leurs trois p cipales divinités, Brama, Vistnou et Ixora.

TARTARE. *Voyez* ce nom au Supplément, et l' ticle Enfer.

TAUROBOLE (*le*), ou le grand sacrifice, chez l Romains, consistoit, dit un auteur moderne, « à fa » une fosse, à la couvrir de planches trouées, et à » égorger un taureau sur ces planches, tandis que » l'homme pour qui se faisoit l'expiation, couché » tout de son long dans la fosse, se retournoit de tous » côtés pour recevoir, sur chaque partie de son corps, » le sang de la victime. La figure hideuse qu'il avoit » en sortant de là, étoit un objet de vénération pour » tous les assistans. »

TAY-BOU-TO-NI : magiciens du royaume de Tonquin, qui se vantent d'avoir des secrets pour guérir toutes les maladies, et qu'on a coûtume d'appeler auprès du malade, lorsque tous les autres remèdes ont été inutiles. Le magicien, pour en imposer aux simples, arrive dans la maison du malade, dans un équipage grotesque et singulier, tenant en main une petite clochette, et accompagné de tymbales, de trompettes et de tambours. Tous ces instrumens forment un concert bruyant, pendant que le magicien fait ses conjurations, et, pour augmenter le vacarme, il sonne lui-même sa petite clochette. Il prononce

taines paroles magiques, que personne ne peut entendre; fait des contorsions épouvantables et des sauts périlleux, et continue cette extravagante cérémonie, jusqu'à ce que le malade, qui est à l'agonie, rende le dernier soupir ou donne quelques signes qui fassent espérer de sa vie. Si malgré l'art magique, la mort emporte le malade, le magicien ne manque jamais de prétexte pour excuser l'impuissance de ses opérations, et fait ordinairement accroire aux parens du défunt, que le démon qui avoit causé sa maladie, étoit trop irrité, pour pouvoir être appaisé par aucun moyen.

TAYDÉLIS. C'est ainsi qu'on nomme, dans le royaume de Tonquin, un certain ordre de gens qui font profession d'enseigner quels sont les endroits les plus favorables pour la sépulture des morts. Ce choix est regardé par les Tonquinois comme un article si important, qu'ils gardent quelquefois dans leurs maisons les corps de leurs parens défunts pendant plusieurs mois, et quelquefois durant des années entières, jusqu'à ce que les devins, qui, pour leur profit, traînent la chose en longueur, aient marqué un lieu propre pour la sépulture, quoiqu'un pareil délai occasionne des dépenses considérables et un embarras très-incommode; car, pendant tout le temps que le corps reste dans la maison des parens, il faut qu'ils entretiennent dans le lieu où il repose des flambeaux et des lampes allumées, et brûlent en son honneur une grande quantité de parfums, avec des papiers dorés découpés en différentes formes. Outre cela, ils sont obligés de lui offrir, trois fois chaque jour, diverses sortes de mets, de se prosterner devant lui, en touchant la tête du front, et de renouveler sans cesse des lamentations, souvent peu sincères, dont la continuité devient très-fatigante.

TEFFILIN : sorte de vêtement que les Juifs modernes se mettent sur le front et autour du bras

lorsqu'ils font leurs prières, et que l'Ecriture nom
totafot : voici la description qu'en donne Léon
Modène, rabbin de Venise. « On écrit sur deux m
» ceaux de parchemin, avec de l'encre faite exp
» et en lettres carrées, ces quatre passages,
» bien de l'exactitude, sur chaque morceau : *Eco*
» *Israël, etc.* (1) le second : *Et il arrivera que,*
» *obéissant, tu obéis, etc.* le troisième : *Sanctifie*
» *tout premier né, etc.* le quatrième : *Et il arriv*
» *quand le Seigneur te fera entrer, etc.* Ces deux p
» chemins sont roulés ensemble, en forme d'un p
» rouleau pointu qu'on renferme dans de la pea
» veau noire; puis on la met sur un morceau ca
» et dur de la même peau, d'où pend une cour
» de la même peau, large d'un doigt, et longue d'
» coudée et demie, ou environ. Ils posent ces tef
» au pliant du bras gauche, et la courroie, ap
» avoir fait un petit nœud en forme de *jod* (lett
» hébraïque), se tourne autour du bras en ligne sp
» rale, et vient finir au bout du grand doigt; ce qu
» nomment *teffila-scel-jad*, c'est-à-dire *de la ma*
» Pour ce qui est de l'autre, ils écrivent les qu
» passages dont je viens de parler, sur quatre m
» ceaux de vélin séparés, dont ils forment un ca
» en les rattachant ensemble, sur lequel ils écriv
» la lettre *scin;* puis ils mettent par-dessus un p
» carré de peau de veau dure comme l'autre, d
» il sort deux courroies semblables, en figure et lon
» gueur, aux premières. Ce carré se met sur le m
» lieu du front, et les courroies, après avoir ceint
» tête, font un nœud derrière en forme de la lett
» *dalet;* puis ils viennent se rendre devant l'esto
» Ils nomment celui-ci *teffila-scel-rosc*, c'est-à-dir
» *de la tête.* »

L'usage des teffilins doit son origine à ces par

(1) *Exod. XIII, ℣. 1, et suiv.*

que Moyse dit autrefois au peuple : « Vous lirez ces » paroles pour signes sur vos mains; elles vous seront » comme des fronteaux entre vos yeux; vous les écri» rez sur les poteaux de vos portes. » Les Juifs observent de mettre le teffilin du bras le premier, ensuite celui de la tête; et, lorsqu'ils les quittent, ils commencent par ôter celui de la tête. Les passages tracés sur les teffilins doivent être écrits de la main droite, avec une encre noire et très-pure; il faut que les lettres soient séparées et bien distinctes, et qu'il n'y ait dans l'écriture aucune rature. S'il arrive par malheur qu'un Juif laisse tomber le teffilin du bras ou de la tête, il est obligé de jeûner pendant toute la journée. Lorsque l'on satisfait aux besoins naturels, on doit tenir les teffilins éloignés de soi de la distance de quatre coudées, ou du moins il est recommandé de les enfermer dans un sachet double, et de les placer sur la poitrine, vis-à-vis le cœur. Il est aussi défendu d'en faire usage dans les cérémonies funèbres. Les infirmités auxquelles les femmes sont sujettes, ne leur permettent pas de se servir du teffilin; et d'ailleurs il leur seroit assez inutile, parce que la loi n'exige d'elles autre chose que de dire *amen* aux prières de leurs maris. Quelques dévots juifs, pour sanctifier les plaisirs du mariage, s'arment du teffilin avant d'entrer dans le lit nuptial.

TEMPLE. C'est le nom général que l'on a donné à tous les bâtimens consacrés à la divinité, et réservés aux cérémonies de la religion. Les hommes eurent long-temps un culte religieux, avant d'avoir des temples. Ils alloient sur les montagnes et sur les collines rendre leurs hommages à la divinité. Ils trouvèrent ensuite que les bois étoient plus propres à cet exercice, parce que leur obscurité inspiroit le recueillement et une certaine horreur religieuse. Ils en vinrent enfin à renfermer de murailles les lieux destinés au

culte divin; mais ils les laissèrent découverts,
pouvoir toujours élever leurs regards vers le
l'on en croit Hérodote, les Egyptiens furent
miers qui bâtirent des temples; en quoi ils
imités par les autres peuples.

1. *Temple de Salomon.* C'est un des plus i
édifices que les hommes aient jamais élevé e
neur du véritable Dieu. David, quoique chéri d
Haut, ne fut point jugé digne d'accomplir
vrage de paix. Ses mains, souillées de sang d
guerres continuelles, n'étoient point assez pur
construire la maison du Seigneur. Il n'eut
gloire de commencer cette grande entrepris
l'exécution fut réservée à son fils Salomon,
toute la gloire de son règne. Salomon employ
la construction et pour l'ornement du tem
richesses immenses que son père lui avoit lais
l'or pur que ses flottes lui rapportoient d'Op
roi de Tyr lui fournit un grand nombre d'o
pour couper les cèdres et les sapins du mont
Il lui envoya aussi un nommé *Hiram*, le plu
artiste qu'il y eût dans ses Etats, homme d'u
merveilleux pour toutes sortes d'ouvrages de g
de ciselure et autres, auquel Salomon confia
duite de tout l'ouvrage. Après avoir fait tous
paratifs nécessaires, le Roi jeta les fondemens
ple, l'an du monde 2992, sur la montagne de
qu'il fut obligé d'aplanir. Cet ouvrage fut pre
tant d'ardeur, et le nombre des ouvriers qu'on
ploya fut si grand, qu'il fût achevé dans l'esp
sept ans et demi. Quoiqu'il soit bien difficile
ner une idée juste d'un pareil édifice par une
description, nous allons cependant essayer d
faire, autant qu'il nous sera possible, la juste
sité du lecteur sur cet article.

Le temple proprement dit étoit un édifice c

e cent deux pieds six pouces, haut de cinquante pieds trois pouces, et large de trente-quatre deux pouces. Il étoit partagé en trois parties, , le sanctuaire, le Saint et le vestibule. Les deux ières parties sont amplement décrites aux arti- SANCTUAIRE et SAINT. Le vestibule avoit trente- pieds deux pouces de large, sur dix-sept pieds uce de long. Sa porte avoit quatorze coudées rgeur. Il étoit séparé du Saint par un grand voile férentes couleurs, et orné de diverses représen- s de fleurs et autres choses de cette nature, sans mélange de figures d'hommes ni d'animaux. A ée de ce vestibule, étoit placé l'autel des holo- tes. Autour du temple, il y avoit trois étages de bres : chaque étage avoit trente-trois chambres, aque chambre cinq coudées de haut. Au-dessus oit, ou de la plate-forme qui couvroit ces cham- , on voyoit des fenêtres qui donnoient du jour edans du temple. Elles n'étoient point fermées itres, mais seulement de treillis ou de jalou- , à la manière du pays; et leur hauteur étoit de coudées. Aux deux côtés du vestibule, étoient escaliers à vis, par lesquels on montoit à ces nbres.

e toit du temple étoit composé de bonnes poutres, le bons madriers de cèdre. Il étoit en plate-forme, i que tous les autres toits du pays. Le dedans du ple étoit aussi entièrement lambrissé du même , depuis le pavé jusqu'en haut. Le pavé étoit de bre précieux, sur lequel on mit du bois de sapin n couvrit ensuite de lames d'or. Cet édifice étoit ironné d'une enceinte appelée le *parvis des prê-*, qui étoit environnée de galeries couvertes, sou- ues par deux ou trois rangs de colonnes. Au fond ces galeries, régnoient des appartemens pour la mmodité des prêtres et des lévites, et pour loger

les provisions et les richesses du temple. Il y avoi aussi des cuisines pour faire cuire les chairs des vic- times. Ce parvis étoit entouré d'un mur, et l'on y entroit par trois portes, qui regardoient l'orient, le midi et le nord. Autour de ce parvis étoit une grande cour carrée, qu'on appeloit le *parvis d'Israël*, en- vironnée de galeries et de bâtimens, comme le parvis des Prêtres, et fermée également par un mur. On y entroit par quatre portes; enfin il y avoit une troi- sième et dernière enceinte, qui couronnoit en quel- que sorte tout l'ouvrage, et qui se nommoit le *parvis des Gentils*. Telle est l'idée la plus précise qu'on puisse donner du plan et de la figure de ce fameux temple. Il nous reste à parler des ornemens, des bassins, des vases et des ustensiles de toute espèce, dont le nombre et la richesse répondoient à la dignité du lieu où ils étoient placés.

A l'entrée du vestibule il y avoit deux colonnes, hautes de dix-huit coudées, creuses, et épaisses de quatre doigts. Leurs chapiteaux avoient chacun cinq coudées de haut. Ils étoient ronds, et ornés par de manières de réseaux ou de branches entrelacées. Au- dessus et au-dessous de ces réseaux, il y avoit un rang de pommes de grenades, cent pommes de grenades à chaque rang. Au-dessus de tout cela, étoit une forme de lis, ou de rose, haute d'une coudée, qui termi- noit le chapiteau. L'une de ces colonnes fut nommée *Sachin*, et l'autre *Booz*. Outre la mer d'airain, dont nous parlons à son article, Salomon avoit fait faire dix vases de bronze, montés sur des piédestaux, et appuyés sur des roues d'airain, qui servoient à les transporter, selon le besoin, d'un lieu à un autre. Ces vases étoient doubles, et composés d'une espèce de vase carré, qui formoit un bassin destiné à recevoir l'eau qui tomboit d'une autre coupe ou bassin placé au-dessus. Le bassin carré étoit orné de lions, de

; et de chérubins. Chaque vase contenoit quatre
s quarante et une pintes, et quarante pouces
l, mesure de Paris. On est étonné, en lisant dans
ihe le dénombrement des vases et des ornemens
et d'argent qui se trouvoient dans le temple. Dix
chandeliers d'or, dont il y en avoit un dans le
l, qui brûloit nuit et jour; quatre-vingt mille
s d'or, pour faire les libations de vin; cent mille
es d'or, et deux cent mille d'argent; quatre-
t mille plats d'or, dans lesquels on offroit sur
l de la farine pétrie; cent soixante mille plats
ent pour le même usage; soixante mille plats
dans lesquels on pétrissoit la fleur de farine avec
uile, et cent vingt mille plats d'argent pour le
usage; vingt mille hins ou assarons d'or, pour
nir les liqueurs qu'on offroit sur l'autel, et qua-
mille d'argent; vingt mille encensoirs d'or, dans
els on portoit l'encens dans le temple, et cin-
te mille autres dans lesquels on portoit du feu.
ême auteur assure, que Salomon fit faire mille
mens pour l'usage du grand-prêtre, consistant
bes, éphod, pectoral et le reste; dix mille robes
lin, et autant de ceintures de pourpre; pour
rêtres, deux cent mille trompettes, deux cent
robes de fin lin; pour les lévites et les musiciens,
e cent mille instrumens de musique de ce mé-
écieux que les anciens nommoient *electrum*. Il
e que, s'il arrivoit que les habits des prêtres
nt déchirés, ou s'il s'y trouvoit la moindre tache,
étoit pas permis, ni de les raccommoder ni de les
pour s'en servir : on en prenoit d'autres qui
nt neufs, et avec les vieux, on faisoit des mèches
les lampes. Ce détail, dont nous avons pris la
grande partie dans l'Histoire de l'ancien Testa-
t de D. Calmet, peut suffire pour donner quel-
idée de la magnificence qui brilloit dans cet au-

guste temple. *Voyez* Cuve d'Airain, Autel des Holocaustes.

Les Juifs dispersés conservent toujours la mémoire de la désolation de Jérusalem et du temple; et, qu'ils bâtissent une maison, ils ont coutume laisser une partie imparfaite, qui leur rappel destruction et les ruines des lieux où leur re fut autrefois florissante. Quelquefois ils se contentent de laisser une coudée de la muraille en carré nue et sans l'enduire de chaux, et ils y tracent gros caractères ces paroles du psaume 137: « Si » mais je t'oublie, ô Jérusalem! que ma main dr » reste dans l'oubli; » ou bien seulement ces mots: *Zecher la Chorban*, qui signifient Mémoire la Désolation. Une autre marque de leur respect le temple, c'est qu'ils observent de placer leur lit manière que le chevet soit au nord, et les pieds midi, et de ne jamais le tourner d'orient en occident parce que telle étoit l'exposition de Jérusalem et temple; mais cette pratique n'est que pour les plus dévots, qui se font un devoir de suivre tous les conseils des rabbins.

2. Hygin nous apprend que les temples des anciens Païens furent d'abord construits de manière que peuple avoit le visage tourné vers l'occident. On jugea ensuite qu'il étoit plus convenable de regarder l'endroit du ciel d'où la lumière est communiquée aux hommes, et les temples furent tournés vers l'orient. Ces temples n'avoient qu'une seule entrée; ils se multiplièrent considérablement, en raison du nombre prodigieux de divinités que les Païens adoroient; car chaque divinité en avoit un dans chaque pays, et souvent plusieurs. Ils n'avoient pas tous la même forme; ceux de Jupiter étoient longs et fort élevés: communément ils étoient découverts. Les temples des dieux qui avoient quelque rapport à la terre, comme Cérès,

ı, Bacchus, etc. étoient d'une forme ronde. Plu-
t les dieux infernaux avoient pour demeures des
s souterraines.

s temples avoient aussi des noms différens, selon
vers usages auxquels ils étoient destinés. Les La-
leur donnoient à tous le nom général d'*ædes*. Ils
loient plus particulièrement temples ceux où les
res faisoient leurs observations, et qui étoient dé-
rts. C'est de là qu'est venu le mot *contempler*.
nnoient le nom de *fanum* aux temples où l'on
it des oracles, du mot *fari*, qui signifie parler.
t qui étoient destinés aux purifications et ablu-
légales s'appeloient *delubra*, du mot *deluere*,
; nettoyer, effacer.

On croit que le temple le plus ancien dont l'his-
fasse mention fut bâti par *Hoam-Ti*, troisième
reur de la Chine, qui vivoit dans un temps où
l'adoroit encore le Seigneur que dans les bois et
s montagnes.

voit à la Chine, dans la province de Pecheli,
mple fameux, dont la hauteur est de cent soi-
-cinq pieds, et dont la largeur est proportion-
La divinité qu'on y adore est une espèce de
dont la taille répond à la grandeur de l'édifice,
a statue est haute de cent six pieds et demi.

s maisons des Chinois sont plus commodes que
ifiques. Ils ont réservé pour les demeures des
tous les ornemens et toute la pompe de l'ar-
cture. Rien de plus majestueux et de plus beau
a plupart des temples chinois : on remarque sur-
les toits, qui sont faits avec des tuiles d'un ver-
une et vert; tout autour, on voit différentes fi-
de dragons, de lions, travaillées avec le plus
d soin, embellies par l'or et par la peinture. Le
le du soleil est un des édifices les plus curieux.
t situé à la distance d'un demi-mille de la porte

orientale de Pékin, et environné d'une muraille d la circonférence est d'un mille. Au milieu de vaste enceinte on aperçoit une grande salle forme ronde; le toit en est extrêmement élevé, monté d'un dôme magnifique, tout brillant d' d'azur, qui représente le ciel. Quatre-vingt-d lonnes soutiennent ce dôme. Le temple est de grands arbres touffus qui répandent aux une obscurité respectable. Plusieurs autres bâ superbes forment autour du temple une second ceinte, et semblent couronner cet auguste L'Empereur y vient tous les ans offrir des sacri vers le solstice d'hiver; mais il n'y porte point ce et cet attirail pompeux qui l'accompagnent da autres cérémonies. Il y vient avec peu de suite, vêtu d'habits très-simples, et semble, en approch de ce lieu sacré, vouloir déposer toutes les mar de sa dignité.

Les Chinois ne souffrent dans leurs temples auc représentation indécente : ils ont une horreur extr pour les nudités, et se feroient un crime d'entre quelques temples fort respectés chez les Tartares, l'on voit communément des idoles nues.

On voit auprès de Nang-King un autre temple ne le cède point en magnificence à celui du Deux rangs de colonnes de marbre, de la hauteur vingt-quatre pieds, et d'une grosseur proportion soutiennent ce superbe édifice : plusieurs bas-rel incrustés d'or et d'argent embellissent les portes : petit treillis d'argent, presqu'imperceptible par sa nesse, couvre les fenêtres. Dans l'intérieur du temple on voit plusieurs trônes étincelans de pierreries, dont la valeur ne se peut estimer.

4. Dans le royaume de la Cochinchine, les temples sont remplis d'une grande multitude d'idoles dont disposition est singulière et mérite d'être remarquée

elle

elles sont placées de chaque côté du temple selon leur degré de hauteur, de sorte que la plus petite commence le rang, et la plus haute le termine; arrangement qni est à peu près le même que celui qu'on remarque dans un tuyau d'orgues. Une espèce de niche fort profonde sépare les deux rangs d'idoles, et cette niche est absolument vide. Venons à l'explication de cet ordre mystérieux. Les idoles représentent les ames de ceux qui sont morts avec une grande réputation de sainteté : la différence de leur taille exprime celle qui se trouve dans leurs mérites. La niche obscure et vide qui est au milieu, fait entendre que l'Etre suprême est d'une nature incompréhensible, et ne tombe point sous les sens. Lorsqu'on reproche aux Cochinchinois qu'il est inutile de placer dans leurs temples cet amas d'idoles, puisqu'ils ne reconnoissent qu'un seul Dieu, ils répondent qu'ils sont bien éloignés d'attribuer à ces idoles aucune divinité; qu'ils les regardent seulement comme des créatures respectables par leur sainteté, qui ont beaucoup de pouvoir auprès de l'Etre suprême, et qui peuvent leur servir d'intercesseurs auprès de lui.

5. Les temples du royaume de Tonquin sont ordinairement d'une forme oblongue. On y pratique une ouverture des quatre côtés. Ils sont bien éloignés de la magnificence que l'on remarque dans les temples des autres pays : ils sont bas et dénués de tout ornement : les idoles n'ont pour autel qu'une misérable planche, ou quelquefois elles sont suspendues à une poutre qui traverse l'édifice. Le pavé du temple n'est composé que de quelques planches : il est élevé de terre de quelques pieds, de peur que, dans le temps des inondations, l'eau n'entre dans le temple.

6. Les Japonois qui suivent la secte des *Sintos* ne vont jamais visiter les temples, qu'ils n'aient auparavant dégagé leur esprit de toute pensée terrestre; et

lorsqu'ils se sentent trop affectés par la douleur de quelque disgrâce récente, ou par la joie de quelque bonheur imprévu, ils s'abstiennent de paroître devant les dieux. Mais ce scrupule n'est que pour les plus dévots; le commun des Sintoïstes a plus de soin, en allant au temple, de régler l'extérieur que l'intérieur. Après s'être lavés et purifiés, ils marchent vers le lieu saint les yeux baissés, avec la contenance la plus modeste. Dans la cour du temple est un réservoir plein d'eau, où ils se lavent d'abord les mains : ils s'approchent ensuite du temple, mais ils n'y entrent pas; ils s'arrêtent vis-à-vis d'une fenêtre grillée qui donne dans le temple. Devant cette fenêtre est un miroir, l'image de la pénétration et de la science profonde de l'Etre suprême, pour qui les cœurs des hommes sont autant de miroirs fidèles, et qui connoît les plus secrètes pensées de ceux qui viennent dans son temple. Le Sintoïste, après être resté quelque temps prosterné la face contre terre, se relève, et attache ses regards sur le miroir; il passe ensuite quelque pièce d'argent à travers les barreaux de la fenêtre, en manière d'offrande; après quoi on sonne une cloche à trois reprises différentes (car les Japonois s'imaginent que le son d'une cloche réjouit la divinité), et le fidèle Sintoïste se retire aussi modestement qu'il est venu. *Voyez* KAMISSIINO et MIAS.

On voit aux environs de Méaco une espèce de Panthéon : c'est un temple où sont rassemblées 33333 idoles, selon Kæmpfer. Au milieu du temple est placée une idole d'une taille gigantesque. Pour désigner sa puissance, on lui donna quarante-six bras. Autour d'elle on voit seize autres idoles qui sont noires et d'une grandeur extraordinaire. Des deux côtés, à quelque distance, il y a deux rangs de divinités qui toutes ont plusieurs bras, et dont les statues sont dorées. Les unes tiennent en main des guirlandes, les

autres une houlette ou quelqu'autre chose. Leur tête est environnée d'un cercle de rayons. Au-dessus sont placées sept autres idoles. On distingue celle du milieu, parce qu'elle est beaucoup moins grosse que les autres. Il y a dans ce temple un nombre prodigieux d'autres figures qui forment dix ou douze rangs très-serrés, et qui vont en montant, afin qu'il n'y ait aucune de ces divinités qui soit dérobée à la vue des spectateurs. Le P. Froès et Purchas parlent aussi d'un temple fameux par le grand nombre d'idoles qu'il renferme. On ignore si c'est le même que celui dont Kæmpfer fait mention; mais, outre que le P. Froès ne compte dans ce temple que mille idoles, la description qu'il en donne est trop différente de celle de Kæmpfer, pour qu'on puisse raisonnablement penser que c'est le même. Le P. Froès dit qu'au milieu de ce temple, il y a une idole d'une grandeur extraordinaire, dont les oreilles sont percées et la tête chauve: un magnifique dais la couvre, et sous ce dais sont suspendues cinq ou six clochettes. Cette idole représente Amida. A ses côtés sont placées plusieurs figures qui représentent des gens armés, des Maures qui dansent, des sorciers, des sorcières et des diables. Le long des murs du temple sont rangées mille idoles, toutes d'or massif, qui chacune ont une couronne sur la tête, trente bras et sept têtes sur la poitrine. Ces figures représentent *Canon*, fils d'Amida.

7. Les anciens Perses étoient persuadés que c'étoit faire injure à l'immensité de l'Etre suprême, que de vouloir la renfermer dans les bornes étroites d'un temple; et, lorsqu'ils entrèrent dans la Grèce, ils détruisirent tous les temples qu'ils rencontrèrent. Eux-mêmes n'avoient dans leur pays ni temples ni statues, et rendoient leurs hommages à la divinité en plein air. Mais dans la suite des temps ils dégénérèrent un peu de la pureté primitive de leur culte; ils con-

struisirent des pyrées, c'est-à-dire, temples du Feu, où ils renfermèrent cet élément, qu'ils regardoient comme sacré. *Voyez* PYRÉES.

8. Il y avoit autrefois à Taxila, ville des Indes, un temple fameux par sa magnificence, érigé en l'honneur du soleil. On y avoit placé les statues d'Ajax et d'Alexandre, d'or massif. On y remarquoit aussi l'image de *Porus*, qui n'étoit que de bronze. Les murailles du temple étoient couvertes d'un marbre couleur de feu; l'or servoit de ciment; le pavé étoit une mosaïque dont les différentes pièces étoient des perles et des pierreries.

9. Il y a dans l'île de Ceylan une multitude presque innombrable de temples: la plupart sont d'une magnifique sculpture, et décorés de plusieurs riches ornemens. On y voit un grand nombre de figures hiéroglyphiques, qui représentent des monstres et des animaux. Sur les murs de plusieurs de ces temples on a peint des bâtons, des flèches, des épées, des hallebardes; mais ceux qui sont consacrés à Buddu ne sont point chargés de ces frivoles peintures. On n'y remarque que des figures d'hommes revêtus de casaques jaunes, comme les gosses, ou prêtres du pays. Ils ont les cheveux frisés, les jambes croisées, et tiennent leurs mains modestement posées devant eux, comme les femmes. Les insulaires de Ceylan disent que ces images représentent les hommes de leur nation qui sont morts en réputation de sainteté. L'entrée des temples est interdite aux femmes, lorsqu'elles sont attaquées de la maladie périodique du sexe; les hommes mêmes n'y peuvent entrer, lorsqu'ils sortent d'un endroit où se trouvent des femmes qui ont cette incommodité. Les temples de l'île de Ceylan sont ordinairement fort riches, et possèdent des terres immenses qu'ils tiennent de la pieuse libéralité des princes et des seigneurs; en sorte que les revenus de tous

les temples de l'île surpassent ceux du Roi. Outre les temples publics, il y a une infinité de petites chapelles que les particuliers font bâtir à leurs frais, et dont ils sont eux-mêmes les prêtres. Ces chapelles sont ordinairement ornées d'une image de Buddu, devant laquelle on fait brûler des bougies ou des lampes. Le propriétaire de la chapelle a soin de couronner de fleurs l'image de la divinité, et de lui présenter des offrandes qui consistent en différens mets: car le lecteur peut remarquer que les idolâtres supposent leurs dieux fort gourmands, et ne croient jamais mieux les honorer qu'en leur offrant à manger. Les mercredis et les samedis sont les jours auxquels les temples publics sont ouverts à la dévotion du peuple, qui vient en foule importuner ces dieux sourds par des prières souvent injustes, criminelles ou ridicules.

10. Dans le royaume de Maduré on voit un temple fameux, dédié à Chocanaden, l'idole principale du pays. Ce temple est bâti dans la forteresse de la ville de Maduré, capitale du royaume: il est environné d'une triple enceinte de murailles. Il y a aux environs plusieurs chars magnifiques, destinés à porter l'idole les jours où l'on célèbre sa fête. L'un de ces chars est remarquable par son énorme grandeur: il a cinq étages formés par de grosses poutres: autour de chaque étage règnent plusieurs galeries. Lorsqu'on promène l'idole, quatre cents personnes montent sur ce char, et y sont occupées à des fonctions différentes. On le couronne de guirlandes de fleurs, on le pare de banderoles et d'étoffes de soie de différentes couleurs, d'étendards et de parasols. Un nombre prodigieux de flambeaux l'environne; ce qui forme, pendant la nuit, un spectacle assez agréable. Il faut plusieurs milliers d'hommes pour traîner cette vaste machine. La procession est accompagnée du son des

tambours, des flûtes et des hautbois: elle marche avec tant de lenteur, qu'elle emploie trois jours pour faire le tour de la forteresse.

11. Sur la côte de Malabar on distribue du riz, à la porte des temples, à tous les pauvres, de quelque religion qu'ils soient. Quelques-uns des temples ont des terres destinées pour leur entretien; et l'on a tant de vénération pour ces terres sacrées, qu'il est défendu, sous les plus grièves peines, d'y répandre du sang. Un homme qui seroit attaqué sur ces terres, et qui, en se défendant, tueroit son ennemi, seroit puni de mort; et s'il étoit assez heureux pour se dérober au supplice par la fuite, on feroit mourir en sa place un de ses plus proches parens. Un voyageur assure qu'il a été lui-même témoin d'une si injuste sévérité.

12. Les temples du royaume d'Aracan sont construits en forme de pyramides ou de clochers, et ils sont en si grand nombre, qu'on en compte jusqu'à six cents dans la seule ville d'Aracan.

13. On voit dans le royaume de Siam, auprès de quelques temples, un vivier destiné à recevoir le poisson vivant que le peuple offre quelquefois aux idoles. Cet usage est fondé sur le précepte qui défend aux Siamois de rien tuer. Dans le même pays, il y a un jour de fête particulier à chaque temple, et spécialement destiné pour recevoir les charités et les offrandes des dévots siamois.

14. Dans le voisinage de Sirian, ville du royaume de Pégu, on voit deux temples fameux. Le premier se nomme *Kiakkiak*, ou le temple du dieu des dieux. Il est construit sur une hauteur, et on l'aperçoit de huit lieues. Dans ce temple est une idole de la hauteur de vingt coudées, qui semble dormir; et les habitans du pays disent qu'elle est dans cette attitude depuis plus de six mille ans. On laisse les fenêtres et les portes de ce temple toujours ouvertes, et chacun peut

y entrer librement à toute heure. C'est une tradition reçue dans le pays, que le monde sera détruit lorsque ce dieu se réveillera. L'autre temple se nomme *Dajun*. On y arrive par une rue qui a plus d'un mille de long, bordée de chaque côté de belles maisons dorées qui sont la demeure des prêtres. La forme du temple est ronde : il est bâti de pierres, et doré depuis le haut jusqu'au bas. On y monte par un escalier qui a quatre-vingt-dix marches. Aux deux côtés du temple, on voit deux tigres de pierre, qui semblent prêts à dévorer ceux qui se présentent. Sur le toit sont deux anges portant des triples couronnes. Il n'est permis qu'aux prêtres d'entrer dans ce temple. Ils en tiennent les portes et les fenêtres toujours fermées. Les habitans ignorent quelle est la figure du dieu qui l'habite; les prêtres leur disent qu'il n'a pas une forme humaine. Lorsque le monde aura été détruit par le réveil de Kiakkiak, Dajun en réunira les débris pour en former un nouveau.

15. Les Nicobarins, habitans de Java, n'ont point d'autre temple que des cavernes et des trous de rocher, pour lesquels ils ont autant de vénération que les anciens en avoient pour les grottes des nymphes. Les antres des Nicobarins n'ont pas de si grâcieux habitans que les grottes des anciens : au lieu de nymphes, ce sont des diables hideux, qui, selon ces peuples, y font leur séjour; et c'est par cette raison qu'ils n'y entrent jamais, de crainte d'être fort mal reçus par les maîtres du logis.

16. Les habitans des îles des Larrons n'ont d'autres temples que leurs barques et leurs canots : ils placent sur la proue des espèces de statues de bois grossièrement sculptées, auxquelles ces insulaires rendent des hommages; c'est tout ce qu'on sait de leur culte.

17. Garcilasso de la Véga décrit ainsi le fameux

temple du soleil que l'on voyoit à Cusco, dans le Pérou. « Le grand autel de cet édifice superbe étoit du » côté de l'orient, et le toit de bois fort épais, couvert » de chaume par-dessus, parce qu'ils n'avoient point » parmi eux l'usage de la tuile ni de la brique. Les » quatre murailles du temple, à les prendre du haut » en bas, étoient toutes lambrissées de plaques d'or. » Sur le grand autel, on voyoit la figure du soleil, » faite de même sur une plaque d'or, plus massive » au double que les autres. Cette figure, qui étoit » tout d'une pièce, avoit le visage rond, environné » de rayons et de flammes, de la même manière que » les peintres ont accoutumé de la représenter : elle » étoit si grande, qu'elle s'étendoit presque d'une mu- » raille à l'autre, où l'on ne voyoit que cette seule » idole, parce que ces Indiens n'en avoient point » d'autre, ni dans ce temple ni ailleurs, et qu'ils n'a- » doroient point d'autres dieux que le soleil, quoi » qu'en disent quelques auteurs.

» Aux deux côtés de l'image du soleil, étoient les » corps de leurs rois décédés, tous rangés par ordre, » selon leur ancienneté, et embaumés de telle sorte, » sans qu'on pût savoir comment, qu'ils paroissoient » être en vie. Ils étoient assis sur des trônes d'or » élevés sur des plaques de même métal, et ils avoient » le visage tourné vers le bas du temple; mais *Huayna* » *Capac*, le plus cher des enfans du soleil, avoit cet » avantage particulier au-dessus des autres, d'être di- » rectement opposé à la figure de cet astre, parce » qu'il avoit mérité d'être adoré pendant sa vie, à » cause de ses vertus éminentes, et des qualités dignes » d'un grand roi qui avoient éclaté en lui dès sa plus » tendre enfance. Mais à l'arrivée des Espagnols, les » Indiens cachèrent ces corps, avec tout le reste du » trésor, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'ils » étoient devenus.

» Il y avoit plusieurs portes à ce temple : elles » étoient toutes couvertes de lames d'or. La principale » étoit tournée du côté du nord, comme elle l'est en- » core à présent. De plus, autour des murailles de ce » temple, il y avoit une plaque d'or en forme de cou- » ronne ou de guirlande, qui avoit plus d'une aune » de large. A côté du temple, on voyoit un cloître » à quatre faces, et, dans sa plus haute enceinte, une » guirlande de fin or, d'une aune de large, comme » celle dont je viens de parler. Tout autour de ce » cloître, il y avoit cinq grands pavillons en carré, » couverts en forme de pyramide. Le premier étoit » destiné à servir de logement à la lune, femme dn » soleil; et celui-ci étoit le plus proche de la grande » chapelle du temple. Ses portes et son enclos étoient » couverts de plaques d'argent, pour donner à con- » noître, par la couleur blanche, que c'étoit l'ap- » partement de la lune, dont la figure étoit dépeinte » comme celle du soleil, avec cette différence qu'elle » étoit sur une plaque d'argent, et qu'elle avoit le » visage d'une femme. C'étoit là que ces idolâtres al- » loient faire leurs vœux à la lune, qu'ils croyoient » être la sœur et la femme du soleil, et la mère de » leurs Incas et de tous leurs descendans. Ils la nom- » moient, à cause de cette dernière qualité, *Mamma* » *Quilla*, c'est-à-dire *mère lune;* mais ils ne lui of- » froient point de sacrifices, comme au soleil. Aux » deux côtés de cette figure, on voyoit les corps des » reines décédées rangés en ordre selon leur ancien- » neté. *Mama Oëlo*, mère de Huayna Capac, avoit » la face tournée du côté de la lune, et étoit, par un » avantage particulier, au-dessus des autres, parce » qu'elle avoit été mère d'un si digne fils. L'apparte- » ment le plus proche de celui de la lune, étoit celui » de Vénus, des *Pleyades*, et de toutes les autres » étoiles en général. On appeloit *Chasca* l'astre de

» Vénus, pour montrer par là qu'il avoit les chev
» longs et crêpés; d'ailleurs on l'honoroit extrê
» ment, parce qu'on le croyoit le page du soleil, q
» disoit aller tantôt devant lui, tantôt après. On
» pectoit fort aussi les Pleyades, à cause de la disp
» tion merveilleuse de ces étoiles, qui leur sembl
» toutes égales en grandeur. Pour les autres ét
» en général, on les appeloit les servantes d
» lune : on leur donna pour cette raison un logem
» auprès de leur dame, afin qu'elles la pussent s
» vir plus commodément, parce qu'on croyoit q
» les étoiles étoient au ciel pour le service de la lu
» et non du soleil, à cause qu'on les voyoit de n
» et non de jour. Cet appartement et son grand p
» tail étoient couverts de plaques d'argent, com
» celui de la lune; son toit sembloit représenter
» ciel, parce qu'il étoit semé d'étoiles de différen
» grandeurs. Le troisième appartement, proche de c
» dernier, étoit consacré à l'éclair, au tonnerre et à
» la foudre. On ne regardoit point ces trois cho
» comme des dieux, mais comme les valets du soleil
» et l'on en avoit la même opinion que l'ancien p
» ganisme peut avoir eu de la foudre, qu'il regard
» comme un instrument de la justice de Jupiter. C
» pour cette raison que les Incas donnèrent un ap
» partement tout lambrissé d'or, à l'éclair, au ton
» nerre et à la foudre, qui leur sembloient être le
» domestiques du soleil, et qui devoient par consé
» quent être logés dans sa propre maison. Ils ne re
» présentèrent aucun de ces trois par aucune imag
» de relief ni de plate peinture, parce qu'ils ne le
» pouvoient peindre au naturel, à quoi ils s'étudioient
» principalement dans toutes leurs images; mais il
» les honorèrent du nom de *Yllapa*. Les historie
» espagnols n'ont pu comprendre jusqu'ici la signi
» fication de ce nom. Quelques-uns ont voulu mettre

leur idolâtrie en parallèle à cet égard avec notre sainte religion; en quoi ils se sont certainement trompés, aussi bien qu'en d'autres choses, où ils ont cherché avec moins de fondement des symboles de la très-sainte Trinité, en expliquant à leur mode les noms du pays, et attribuant aux Indiens une créance qu'ils n'ont jamais eue. Ils consacrèrent à l'arc-en-ciel le quatrième appartement, parce qu'ils trouvèrent que l'arc-en-ciel procédoit du soleil. Cet appartement étoit tout enrichi d'or, et, sur les plaques de ce métal, on voyoit, représentée au naturel avec toutes ses couleurs, dans l'une des faces du bâtiment, la figure de l'arc-en-ciel, qui étoit si grande, qu'elle s'étendoit d'une muraille à l'autre. Ils appeloient cet arc *Cuychu*, et l'avoient en grande vénération. Lorsqu'ils le voyoient paroître en l'air, ils fermoient la bouche aussitôt, et portoient la main devant, parce qu'ils s'imaginoient que, s'ils l'ouvroient tant soit peu, leurs dents en seroient pourries et gâtées.

» Le cinquième et dernier appartement étoit celui du grand sacrificateur et des autres prêtres qui assistoient au service du temple, et qui devoient être tous du sang royal des Incas. Cet appartement, enrichi d'or comme les autres, depuis le haut jusques au bas, n'étoit destiné ni pour y manger ni pour y dormir, mais servoit de salle pour y donner audience, et y délibérer sur les sacrifices qu'il falloit faire, et sur toutes les autres choses qui concernoient le service du temple. »

Toutes les divinités des nations subjuguées par les ıcas avoient leur logement dans ce fameux temple ; Cusco. Il étoit permis de leur rendre des hommas, mais à condition qu'on adoreroit auparavant le ›leil : moyen sage que les Incas avoient imaginé pour étruire insensiblement et sans aucune violence les

religions étrangères. La noblesse du culte du soleil, comparée à l'absurdité des cérémonies des autres idolâtres, ne pouvoit manquer de les ramener peu à peu à une religion qui l'emportoit encore sur les autres par l'exemple et l'autorité du souverain.

18. « Les peuples de la Floride, dit Garcilasso de la » Véga, ont des temples; mais ils ne s'en servent que » pour y enterrer ceux qui meurent, et pour y enfer» mer ce qu'ils ont de plus précieux. Ils élèvent aussi » aux portes de ces temples, en forme de trophées, » les dépouilles de leurs ennemis. »

Voici la description du fameux temple de Taloméco, dans lequel les Floridiens déposoient les corps de leurs caciques défunts, telle qu'elle se trouve dans l'*Histoire de la conquête de la Floride* par Garcilasso.

« Le temple de Taloméco, dit cet auteur, a plus » de cent pas de long, sur quarante de large; les mu» railles hautes à proportion, et le toit fort élevé, » pour suppléer au défaut de la tuile, et donner plus » de pente aux eaux. La couverture est de roseaux » fort déliés, fendus en deux, dont les Indiens font » des nattes qui ressemblent aux tapis de jonc des » Maures, ce qui est très-beau à voir. Cinq ou » six de ces tapis, mis l'un sur l'autre, servent pour » empêcher la pluie de percer, et le soleil d'entrer » dans le temple : ce que les particuliers de la con» trée et leurs voisins imitent dans leurs maisons. Sur » le toit de ce temple, il y a plusieurs coquilles de » différentes grandeurs et de divers poissons, rangées » dans un très-bel ordre; mais on ne comprend pas » d'où l'on peut les avoir apportées, ces peuples étant » si éloignés de la mer, si ce n'est qu'on les ait prises » dans les fleuves et les rivières qui arrosent la pro» vince. Toutes ces coquilles sont posées le dedans en » dehors pour donner plus d'éclat, mettant toujours

grand coquillage de limaçon de mer entre deux
ites écailles, avec des intervalles d'une pièce
autre, remplis par plusieurs filets de perles de
erses grosseurs, en forme de festons, attachés
ne coquille à l'autre. Ces festons de perles, qui
t depuis le haut du toit jusqu'en bas, joints au
éclat de la nacre et des coquilles, font un très-
effet lorsque le soleil donne dessus. Le temple
s portes proportionnées à sa grandeur. On voit
ntrée douze statues de géans, faites de bois : ils
t représentés d'un air si farouche et si menaçant,
e les Espagnols s'arrêtèrent long-temps à consi-
rer ces figures dignes de l'admiration de l'an-
une Rome. On diroit que ces géans sont mis là
ur défendre l'entrée de la porte; car ils sont
haie des deux côtés, et vont en diminuant de
andeur. Les premiers ont huit pieds; les autres
peu moins, à proportion, en forme de tuyaux
rgues. Ils ont des armes conformes à leur taille :
premiers, de chaque côté, ont des massues gar-
es de cuivre, qu'ils tiennent élevées; et ils sem-
nt tout prêts à les rabattre avec fureur sur ceux
i se hasardent d'entrer : les seconds ont des mar-
ux d'armes, et les troisièmes une espèce de rame;
quatrièmes des haches de cuivre, dont les tran-
ans sont de pierre à fusil; les cinquièmes tiennent
rc bandé et la flèche prête à partir. Rien n'est
us curieux à voir que ces flèches, dont le bout
en bas est un morceau de corne de cerf, fort bien
is en œuvre, ou de pierre à fusil affilée comme
poignard. Les derniers géans ont de fort lon-
es piques garnies de cuivre par les deux bouts,
posture menaçante, ainsi que les autres; mais
us d'une manière différente et fort naturelle. Le
ut des murailles du temple, en dedans, est orné
onformément au dehors du toit; car il y a une

» espèce de corniche faite de grandes coquilles de li-
» maçons de mer, mises en fort bon ordre; et entre
» elles on voit des festons de perles qui pendent du
» toit dans l'intervalle des coquilles et des perles. On
» aperçoit dans l'enfoncement attaché à la couverture,
» quantité de plumes de diverses couleurs, très-bien
» disposées. Outre cet ordre qui règne au-dessus de
» la corniche, pendent de tous les autres endroits du
» toit plusieurs plumes et plusieurs filets de perles,
» retenus par des filets imperceptibles attachés par
» haut et par bas; en sorte qu'il semble que ces ou-
» vrages soient près de tomber. Au-dessous de ce pla-
» fond et de cette corniche, il y a autour du temple,
» des quatre côtés, deux rangs de statues, l'un
» au-dessus de l'autre, l'un d'hommes et l'autre de
» femmes, de la hauteur des gens du pays. Chacune
» a sa niche, joignant l'une de l'autre, et seulement
» pour orner la muraille, qui eût été trop nue sans
» cela. Les hommes ont tous des armes en main, où
» sont des rouleaux de perles de quatre ou cinq
» rangs, avec des houppes au bout, faites d'un fil
» très-délié et de diverses couleurs. Pour les statues
» des femmes, elles ne portent rien en leurs mains.
» Au pied de ces murailles, il y a des bancs de bois
» fort bien travaillés, où sont posés les cercueils des
» seigneurs de la province et de leurs familles. Deux
» pieds au-dessus de ces cercueils, en des niches, dans
» le mur, se voient les statues des personnes qui sont
» là ensevelies. Elles les représentent si naturelle-
» ment, que l'on juge comme elles étoient au temps
» de leur mort. Les femmes n'ont rien à la main;
» mais les hommes y ont des armes. L'espace qui est
» entre les images des morts et les deux rangs de
» statues qui commencent sous la corniche, est semé
» de boucliers de diverses grandeurs, faits de roseaux
» si fortement tissus, qu'il n'y a point de trait d'arba-

» tête, ni même de coup de fusil, qui les puisse percer. Ces boucliers sont tous ornés de perles et de houppes de couleur; ce qui contribue beaucoup à leur beauté.

» Dans le milieu du temple, il y a trois rangs de caisses sur des bancs séparés : les plus grandes de ces caisses servent de base aux médiocres, et celles-ci aux plus petites; et d'ordinaire ces pyramides sont composées de cinq ou six caisses. Comme il y a des espaces entre un banc et un autre, cela n'empêche point d'aller de côté et d'autre, et de voir dans le temple tout ce qu'on veut. Toutes ces caisses sont remplies de perles; de sorte que les plus grandes renferment les plus grosses perles, et ainsi en continuant jusqu'aux plus petites, qui ne sont pleines que de semences de perles. Au reste, la quantité de perles étoit telle, que les Espagnols avouèrent qu'encore qu'ils fussent plus de neuf cents hommes, et eussent trois cens chevaux, ils ne pouvoient tous ensemble emporter en une fois toutes les perles de ce temple.

» Outre cette innombrable quantité de perles, on trouva force paquets de peaux de chamois, les uns d'une couleur, et les autres d'une autre, sans compter plusieurs habits de peaux avec le poil, teints différemment; plusieurs vêtemens de chats, de martres, et d'autres peaux aussi bien passées qu'au meilleur endroit d'Allemagne et de Moscovie. Autour de ce temple, qui partout étoit fort propre, il y a un grand magasin divisé en huit salles de même grandeur, ce qui lui apporte beaucoup d'ornement. Les Espagnols entrèrent dans ces salles, et les trouvèrent pleines d'armes. Il y avoit dans la première de longues piques, ferrées d'un très-beau cuivre, et garnies d'anneaux de perles qui font trois ou quatre tours. L'endroit de ces piques qui touche à l'é-

» paule, est enrichi de chamois de couleur; et aux
» extrémités il y a des houppes avec des perles qui
» contribuent beaucoup à leur beauté. Il y avoit, dans
» la seconde salle, des massues semblables à celles
» des géans, garnies d'anneaux de perles, et, par en-
» droits, de houppes de diverses couleurs, avec des
» perles à l'entour. Dans la troisième, on trouvoit
» des marteaux d'armes, enrichis comme les autres;
» dans la quatrième, des épieux parés de houppes près
» du fer et à la poignée; dans la cinquième, des es-
» pèces de rames ornées de perles et de franges; dans
» la sixième, des arcs et des flèches très-belles. Quel-
» ques-unes sont armées de pierres à fusil, aiguisées
» par le bout en forme de poinçon, d'épées, de fer,
» de piques ou de pointes de poignard avec deux
» tranchans. Les arcs sont émaillés de diverses cou-
» leurs, luisans, et embellis de perles en divers en-
» droits. Dans la septième salle, il y avoit des ronda-
» ches de bois, et de cuir de vache apporté de loin,
» garnies de perles et de houppes de couleur; dans la
» huitième, des boucliers de roseaux tissus fort adroi-
» tement, et parés de houppes et de semences de
» perles. »

19. Les Mexicains avoient coutume de renfermer dans certains réduits obscurs un grand nombre d'idoles entassées les unes sur les autres, en l'honneur desquelles le sang des victimes humaines couloit continuellement. On les frottoit avec ce sang, dont on les croyoit avides; et ces affreux réduits, que l'on honoroit du nom de temples, présentoient le spectacle hideux d'une boucherie. Ils étoient sacrés et respectables pour un peuple qui a porté plus loin qu'aucun autre le fanastime et la superstition. Les gens distingués par leur naissance étoient les seuls qui pussent avoir accès dans ces horribles lieux; encore étoient-ils obligés d'acheter ce privilége par le meurtre

artre d'un homme qu'ils immoloient avant que itrer.

ł y avoit chez les Mexicains un temple construit honneur du dieu de l'air : ce temple étoit d'une e ronde. On remarquoit particulièrement l'en-de cet édifice, qui ressembloit à la gueule béante serpent, et qui étoit remplie de statues ef-ntes qui représentoient des monstres.

EMPLIERS : ordre militaire, établi à Jérusalem l'an 1118. Neuf personnes zélées pour la gloire ieu, et touchées des cruautés qu'exerçoient les èles à l'égard des pélerins qui alloient à la Terre-ite, formèrent le projet d'une société religieuse et taire, qui devoit avoir pour but de défendre les rins, et de veiller à la sûreté des chemins qui duisoient à Jérusalem. Ils en furent eux-mêmes premiers membres, et se lièrent par les vœux de gion, qu'ils prononcèrent en présence du patriar-de Jérusalem, Baudouin II, charmé du zèle et de piété de ces nouveaux religieux, leur donna une ison à Jérusalem, auprès du temple; d'où ils pri-t le nom de Templiers, ou de chevaliers du Tem-Ils n'eurent d'abord d'autres fonds pour subsister, les bienfaits qu'ils recevoient du Roi, des prélats les seigneurs; mais ces bienfaits se multiplièrent ement, que les chevaliers acquirent bientôt d'im-ses revenus. Avec les richesses, ils reçurent les s, qui les accompagnent ordinairement; et ils de-rent aussi odieux par leur orgueil et par leurs gandages, qu'ils s'étoient autrefois rendus recom-ndables par leur zèle et par leur piété. En 1307, x chevaliers, atteints et convaincus de plusieurs aits, entr'autres, du crime d'hérésie, ayant été damnés par le grand-maître à finir leurs jours en on, firent dire à Enguerrand de Marigny, surin-dant des finances, que, si l'on vouloit leur pro-

mettre la liberté et leur assurer de quoi vivre, ils découvriroient des secrets dont le Roi pourroit tirer plus d'utilité que de la conquête d'un royaume. Ces deux misérables parurent mériter l'attention du ministère. Ils firent un affreux détail de toutes les infamies et abominations qui se commettoient, disoient-ils, dans leur ordre, et dont eux-mêmes avoient été les témoins et les complices. Sur les dépositions de ces deux hommes, tous les Templiers qui se trouvèrent en France furent arrêtés le 13 octobre de la même année. L'affaire fut poussée avec vigueur par Guillaume Nogaret et un Dominicain nommé *Imbert*, confesseur du Roi, et revêtu du titre d'inquisiteur.

« On fit des informations de tous côtés, dit un auteur moderne, et bientôt l'on n'entendit plus parler » que de chaînes, de cachots, de bourreaux et de bûchers. On attaqua jusqu'aux morts : leurs ossemens » furent déterrés, brûlés, et leurs cendres jetées au » vent. On accordoit la vie et des pensions à ceux qui » se reconnoissoient volontairement coupables ; on livroit les autres aux tortures. Plusieurs, qui n'auroient pas craint la mort, épouvantés par l'appareil des tourmens, convinrent de tout ce qu'on leur » disoit d'avouer. Il y en eut aussi un grand nombre » dont la constance ne put être ébranlée, ni par les » promesses, ni par les supplices. On en brûla cinquante-quatre derrière l'abbaye de S. Antoine, qui » tous, au milieu des flammes, protestèrent de leur » innocence jusqu'au dernier soupir. Le grand-maître, » Jacques de Molai, (qui avoit été parrain d'un des » enfans du roi Philippe le Bel); Gui, commandeur » d'Aquitaine, fils de Robert II et de Mahaut d'Auvergne, et frère du dauphin d'Auvergne; Hugues » de Péralde, grand-prieur de France, et un autre » dont on ignore le nom, après avoir été conduits à » Poitiers devant le Pape, furent ramenés à Paris,

» pour y faire une confession publique de la corruption générale de leur ordre. Ils en étoient les principaux officiers; et comme Philippe le Bel n'ignoroit pas qu'on disoit hautement que les richesses immenses que les Templiers avoient apportées d'Orient, et dont il vouloit s'emparer, étoient la véritable cause de la persécution qu'ils essuyoient, il espéroit que cette cérémonie en imposeroit au peuple, et calmeroit les esprits effrayés par tant et de si horribles exécutions dans la capitale et dans les provinces. On les fit monter tous les quatre sur un échafaud dressé devant l'église Notre-Dame. On lut la sentence qui modéroit leur peine à une prison perpétuelle. Un des légats fit ensuite un long discours, où il détailla toutes les abominations et les impiétés dont les Templiers avoient été convaincus, disoit-il, par leur propre aveu; et afin qu'aucun des spectateurs n'en pût douter, il somma le grand-maître de parler, et de renouveler publiquement la confession qu'il avoit faite à Poitiers... Oui, je vais parler, dit cet infortuné vieillard, en secouant ses chaînes et s'avançant jusque sur le bord de l'échafaud. Je n'ai que trop long-temps trahi la vérité. Daigne m'écouter, daigne recevoir, ô mon Dieu! le serment que je fais! et puisse-t-il me servir, quand je comparoîtrai devant ton tribunal! Je jure que tout ce qu'on vient de dire des Templiers est faux; que ce fut toujours un ordre zélé pour la foi, charitable, juste, orthodoxe, et que, si j'ai eu la foiblesse de parler différemment, à la sollicitation du Pape et du Roi, et pour suspendre les horribles tortures qu'on me faisoit souffrir, je m'en repens. Je vois, ajouta-t-il, que j'irrite nos bourreaux, et que le bûcher va s'allumer. Je me soumets à tous les tourmens qu'on m'apprête, et reconnois, ô mon Dieu! qu'il n'en est point qui puisse expier l'offense que j'ai faite à mes

» frères, à la vérité et à la religion... Le légat, ex-
» trêmement déconcerté, fit remener en prison le
» grand-maître et le frère du dauphin d'Auvergne,
» qui s'étoit aussi rétracté. Le soir même, ils furent
» tous les deux brûlés vifs et à petit feu, dans l'en-
» droit où est aujourd'hui la statue de Henri IV. Leur
» fermeté ne se démentit point. Ils invoquoient Jésus-
» Christ, et le prioient de soutenir leur courage. Le
» peuple, consterné, et fondant en larmes, se jeta sur
» leurs cendres, et les emporta comme de précieuses
» reliques. Les deux commandeurs, qui n'avoient pas
» eu la force de se rétracter, furent traités avec dou-
» ceur. Mézerai rapporte que le grand-maître ajourna
» le Pape à comparoître devant le tribunal de Dieu
» dans quarante jours, et le Roi dans un an. Si cet
» ajournement est vrai, ce fut une prophétie que l'é-
» vénement vérifia. A l'égard des deux scélérats qui
» occasionnèrent toute cette procédure, le premier
» périt dans une mauvaise affaire; et l'autre, nommé
» *Noffodei,* fut pendu pour quelques nouveaux
» crimes. »

Les Templiers furent aussi poursuivis en Italie, en Espagne et en Angleterre, mais avec moins de rigueur qu'en France. Enfin, dans un concile tenu à Vienne en 1311, leur ordre fut entièrement supprimé par le pape Clément V. Leurs biens furent unis à l'ordre de S. Jean de Jérusalem, à l'exception de ceux des Templiers d'Aragon et de Portugal, qui furent donnés, les premiers à l'ordre de Calatrava, les seconds à l'ordre de Christ.

Les abominations que l'on imputoit aux Templiers sont si atroces, qu'elles paroissent presque au-dessus de toute croyance. On disoit qu'à leur réception dans l'ordre, ils étoient conduits dans une chambre obscure, où on les faisoit renier Jésus-Christ, et cracher trois fois sur le crucifix; qu'ils adoroient une tête de

bois doré qui avoit une grande barbe, et qu'on ne montroit qu'aux chapitres généraux. On ajoutoit « qu'en Languedoc, trois commandeurs, mis à la tor» ture, avoient avoué qu'ils avoient assisté à plusieurs » chapitres provinciaux de l'ordre; que, dans un de » ces chapitres, tenu à Montpellier, et de nuit, sui» vant l'usage, on avoit exposé une tête; qu'aussitôt » le diable avoit apparu sous la figure d'un chat; que » ce chat, tandis qu'on l'adoroit, avoit parlé et ré» pondu avec bonté aux uns et aux autres; qu'ensuite » plusieurs démons avoient aussi apparu sous des formes » de femmes, » avec lesquelles les frères s'étoient unis indistinctement. Ce n'est là que la moindre partie des infamies qu'on leur attribuoit : la pudeur nous oblige de taire le reste. Si les Templiers étoient en effet coupables de pareilles horreurs, ils méritoient un traitement encore plus rigoureux; mais l'irrégularité et la précipitation des procédures faites contr'eux, le désir que l'on témoignoit de les trouver criminels, les rétractations de plusieurs d'entr'eux, donnent lieu de soupçonner que la plupart de ces imputations étoient fausses. Les Templiers menoient, il est vrai, une vie scandaleuse et peu conforme à leur état. Enivrés de leur prospérité et de leurs richesses, ils étaloient un luxe et un faste plus odieux encore dans des religieux que dans tout autre. Ils étoient livrés à la volupté et à la mollesse; ils méritoient d'être réformés et supprimés, mais non d'être tourmentés avec tant d'acharnement et d'inhumanité. Leurs plus grands crimes furent leurs richesses et leurs discours séditieux sur la conduite de Philippe le Bel et sur celle de ses deux favoris, Enguerrand de Marigny, intendant des finances, et Etienne Barbette, prévôt de Paris et maître des monnoies.

TÉNÈBRES. On appelle ainsi, chez les Catholiques, l'office qu'on chante le soir des mercredi, jeudi

et vendredi saints. Les premiers Chrétiens le disoient la nuit, qu'ils passoient en prières. On le chante aujourd'hui le soir, à peu près à l'heure de vêpres; et c'est de là que cet office est appelé *ténèbres.*

TERME : divinité des anciens Païens. Ce n'étoit qu'une borne de pierre, ou seulement un pieu fiché en terre, et placé à l'extrémité des champs, pour marquer les limites des possessions de chaque citoyen. Le culte de ce dieu prétendu fut le fruit de la politique de Numa, qui, pour mettre un frein à l'avarice et à la cupidité, et prévenir les usurpations, imagina une divinité qui présidoit aux bornes des terres d'un chacun, et fit craindre aux Romains la vengeance céleste, s'ils vouloient empiéter sur les biens d'autrui. On ne faisoit au dieu Terme aucun sacrifice sanglant, comme étant un dieu de paix et de concorde; on lui offroit seulement du lait, des gâteaux, et les prémices des fruits de la terre. La voûte de ses temples étoit toujours découverte à l'endroit où étoit sa statue. Les fêtes qu'on célébroit en l'honneur de ce dieu, vers la fin du mois de février, s'appeloient *Terminales.*

TERPSYCORE. *Voyez* ce nom au Supplément, et l'article MUSES.

TESCALIPUCA. *Voyez* ci-après TLALOCH, et ci-devant JUBILÉ, 5.

TESTAMENT (*l'ancien*). On appelle ainsi la partie de l'Ecriture sainte qui traite de l'histoire des Juifs, de la loi que Dieu leur donna, et de l'alliance qu'il voulut contracter avec eux. Voici l'ordre des livres que contient l'ancien Testament, selon la division du concile de Trente : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, le premier et le second livres des Paralipomènes, le premier et le second livres d'Esdras ou Néhémi, Tobie, Judith, Esther,

Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Isaïe, Jérémie et Baruch, Ezéchiel, Daniel, Osée, Joël, Amos, Abdias, Nahum, Jonas, Michée, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie, le premier et le second livre des Machabées.

Nouveau Testament. C'est la seconde partie des saintes Ecritures. On l'appelle Nouveau, pour le distinguer de l'Ancien, qui contient les livres écrits avant la naissance de Jésus-Christ, au lieu que ceux du nouveau Testament ont été écrits depuis Jésus-Christ. On le nomme *Testament*, parce qu'il rend témoignage de la nouvelle alliance que Jésus-Christ a faite avec les hommes, figurée par celle que Dieu fit autrefois avec Abraham. Le nouveau Testament contient les quatre Evangiles de S. Matthieu, de S. Marc, de S. Luc, et de S. Jean; les Actes des Apôtres, les Epîtres de saint Paul; les Epîtres canoniques de S. Pierre, de S. Jean, de S. Jude, et le livre de l'Apocalypse de S. Jean.

THALIE. *Voyez* ce nom au Supplément, et l'article Muses.

THÉATINS : religieux ou clercs réguliers, ainsi nommés, de dom Jean-Pierre Caraffa, archevêque de Chiési, au diocèse de Naples, qui s'appeloit *Théaté*. Ce prélat, qui fut fait pape sous le nom de Paul IV, fonda l'ordre des Théatins, en 1524, conjointement avec le B. Gaëtan de Tiène, gentilhomme vénitien. Les Théatins portent l'habit clérical, tel qu'il étoit en usage au temps de leur institution, et n'ont d'autre distinction bien remarquable que des bas blancs.

THÉOCRATIE, du grec Θεὸς, et κρατεῖν, *commander*. C'est le nom que donne Josèphe au gouvernement du peuple juif, pour le distinguer de tous les autres gouvernemens. En effet, Dieu étoit le véritable chef de la nation juive; et, quoiqu'elle ait été gouvernée

successivement par des juges, par des rois et par des grands-prêtres, c'étoit toujours Dieu qui étoit le directeur de tous les événemens importans, et toutes les lois émanoient particulièrement de son autorité. Les juges, les rois, les grands-prêtres n'étoient que ses lieutenans, qu'il choisissoit et déposoit à son gré; et, quoiqu'on en puisse dire autant de tous les peuples, cependant il gouvernoit le peuple juif d'une manière beaucoup plus sensible et plus particulière.

THÉODOTE DE BYSANCE. *Voyez* le Supplément, et ARTÉMON.

THÉOLOGIE : science qui a pour objets Dieu et les choses qu'il a révélées. La théologie naturelle est la connoissance que nous avons de Dieu par les seules lumières de la raison. La théologie surnaturelle a pour fondement la révélation. Cette dernière se divise en théologie positive, théologie morale, et théologie scolastique. La positive consiste dans la connoissance de l'Ecriture sainte, et des explications qu'en donnent les Pères et les conciles, sans le secours de l'argumentation. La morale s'exerce particulièrement à connoître les lois divines qui servent à régler les mœurs, et à faire une application juste de ces lois aux différentes actions de la vie, pour distinguer celles qui sont bonnes, ou mauvaises, ou indifférentes. Enfin la scolastique discute, par la voie des raisonnemens, les dogmes de la foi, en établit la certitude, les soutient contre ceux qui les combattent, éclaircit les points douteux et contestés de la religion, et fournit des armes fort utiles contre les hérétiques.

THÉOPHANIE. *Voyez* ce mot au Supplément, et l'article EPIPHANIE.

THÉOPHILANTHROPES. *Voyez* le Supplément.

THESMOPHORIES : fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur de Cérès, qui, la première, avoit

s lois aux hommes, et leur avoit appris à cul-
erre. Cette déesse les institua elle-même, en
des voyages qu'elle avoit faits pour chercher
nlevée par Pluton. Les parties principales
ites peuvent se réduire à trois : les prépa-
les processions, et l'autopsie. Les prépara-
ient pour but la frugalité, la chasteté, l'in-
Plusieurs jours avant la fête, on se purifioit
s ses souillures, on s'abstenoit de tous les
les sens, même légitimes, et l'on pratiquoit
arfaite sobriété. Ensuite venoient les proces-
usieurs vierges choisies portoient sur leurs
Athènes à Eleusis, des corbeilles sacrées, où
nfermés un enfant, un serpent d'or, un van,
aux, et plusieurs autres symboles. D'autres
t certains livres qui contenoient les cérémo-
culte secret de la déesse. Pendant la marche,
mes siciliennes couroient çà et là avec des
ıx allumés, et appelloient à haute voix Pro-
Ce qui regarde la dernière partie de la fête,
l'autopsie, ou la vue claire des mystères, est
ent détaillé à l'article Mystères. Pendant tout
que duroit cette fête, il étoit défendu aux
ıser du droit de l'hymen. Le nom de *Thesmo-*
est dérivé du grec θεσμὸς, qui signifie *loi*, et de
porte, parce que Cérès étoit regardée comme
atrice des hommes.

TIS : une des principales divinités de la mer,
chez les anciens Païens. Les poètes la suppo-
ıme de l'Océan et mère de Nérée et de Do-
eauté inspira de l'amour à Jupiter; mais ayant
que les destinées avoient arrêté que le fils de
élèveroit au-dessus de son père, il renonça au
qu'il avoit formé d'épouser cette nymphe, et
na Pélée pour époux, quoiqu'il ne fût qu'un
mortel. Tous les dieux et toutes les déesses de

l'olympe furent invités aux noces de Thétis et de Pélée, à l'exception de la Discorde, qui, pour se venger de cet affront, jeta au milieu de la salle du festin une pomme d'or, avec cette inscription : « Qu'elle soit » donnée à la plus belle. » Cette pomme fatale excita un grand différend entre les trois déesses Junon, Pallas et Vénus. Pâris le termina, en adjugeant la pomme à Vénus. Du mariage de Thétis avec Pélée, naquit ce fameux Achille, plus illustre en effet que son père, et dont l'antiquité fabuleuse a tant vanté les exploits.

THEUTAT *ou* Theutatès. C'est sous ce nom que les Gaulois adoroient particulièrement Mercure. Ils regardoient ce dieu comme le fondateur de leur nation, et faisoient gloire de descendre de lui; c'est ce qu'exprime le nom de *Theutatès*, qui signifie père de son peuple. C'est principalement en l'honneur de Theutatès que les Gaulois égorgeoient des victimes humaines, et pratiquoient ces sacrifices barbares qui font frémir l'humanité.

THÉVETAT *ou* Thévatat, frère de Sommona-Codom, jaloux de la sainteté éminente de son frère et des priviléges glorieux qu'il avoit acquis, forma le projet de le faire périr. Ainsi le jaloux Caïn conjura autrefois la perte d'Abel. Mais Sommona-Codom fut plus heureux qu'Abel : il échappa à la fureur de son coupable frère. Ses bonnes œuvres furent ses principales armes; la charité surtout lui fut d'un grand secours : cependant, peut-être que cette vertu ni toutes les autres n'eussent pu lui procurer une victoire complète sur Thévatat, et sur plusieurs de ses ennemis qui s'étoient ligués avec son frère, si l'ange gardienne de la terre n'eût elle-même pris sa défense: elle ordonna aux ennemis de Sommona-Codom de lui rendre hommage comme à une divinité. Ses ordres furent méprisés; mais le châtiment suivit de près la désobéissance ; elle ne fit que presser entre ses doigts

sa chevelure mouillée ; il en sortit aussitôt une mer immense, qui engloutit dans ses abîmes Thévatat et tous ses alliés.

Les Siamois pensent que Thévatat est puni, dans les enfers, d'un supplice qui a du rapport avec celui de la croix. Comme la mère de ce Thévatat se nomme *Marie*, ces circonstances ont frappé les Siamois, lorsqu'ils les ont retrouvées dans Jésus-Christ, que les missionnaires leur annonçoient; ce qui leur a fait dire que Jésus-Christ n'étoit autre que Thévatat, frère de Sommona-Codom. M. de la Loubère a donné une Vie de Thévatat, où l'on trouve diverses circonstances différentes de celles que nous venons de rapporter, et plusieurs traits qui peuvent donner une connoissance plus étendue de ce personnage, aussi fameux dans la mythologie des Siamois, que Lucifer dans nos livres. On apprend, dans l'ouvrage de M. de la Loubère, que Thévatat embrassa la profession de talapoin, et même posséda le don des miracles, quoiqu'il ne soit jamais arrivé au souverain degré de la perfection. Plein de dépit de voir son frère Sommona-Codom le surpasser en sainteté, il forma contre lui un puissant parti, dont Sommona-Codom triompha par sa vertu. La méchanceté et la basse jalousie de Thévatat étant devenues publiques, il devint l'objet du mépris de ses partisans même, qui l'abandonnèrent tous. Couvert d'opprobre et accablé de misère, Thévatat chercha les moyens de rentrer dans les bonnes grâces de son frère; et, pour y réussir, affectant un grand zèle pour la pénitence et pour les austérités, il proposa à Sommona-Codom de prescrire à ses disciples d'habiter dans les déserts, de ne vivre que d'aumônes, de se vêtir de méchans haillons, et de ne manger ni viande ni poisson. Sommona-Codom, trop pénétrant et trop éclairé pour être la dupe de l'hypocrisie de son frère, lui répondit sèchement qu'il

n'obligeroit jamais personne à faire plus qu'il ne voudroit ou qu'il ne pourroit. Plusieurs disciples de Sommona-Codom, pleins d'une ferveur bouillante et mal réglée, et dont la jeunesse sans expérience ne pouvoit pas démêler les ruses de Thévatat, se laissèrent séduire à ces belles apparences d'austérités, et quittèrent le parti de Sommona-Codom pour s'attacher à celui de Thévatat; mais, dans la suite, un des disciples de Sommona-Codom prêcha si vivement ces apostats, qu'il les ramena à la doctrine de leur premier maître.

Thévatat, étant attaqué d'une maladie considérable et sentant sa fin approcher, fit un nouvel effort pour se réconcilier avec son frère; mais il ne put y réussir. Sommona-Codom résista toujours à ses sollicitations: il prédit cependant qu'il viendroit un jour auquel Thévatat seroit dieu, mais qu'il falloit qu'il expiât, pendant une longue suite de siècles, les crimes qu'il avoit commis. Thévatat, étant mort, fut précipité dans les enfers, et condamné à un supplice singulier. Une grande marmite de fer rouge lui sert de bonnet, et lui couvre la tête; ses pieds sont au milieu d'un brasier ardent : il a le corps percé de deux broches de fer, dont l'une le traverse en longueur, et l'autre en largeur, de manière qu'elles forment une espèce de croix, qui a donné lieu aux Siamois de le comparer, et même de le confondre avec Jésus-Christ. Thévatat souffrira dans les enfers pendant un certain nombre d'années, au bout desquelles il reviendra sur la terre habiter différens corps, jusqu'à ce que tous ses crimes soient entièrement expiés.

Après la Loubère, écoutons le P. Tachard. Il nous apprendra encore quelques traits nouveaux qui concernent Thévatat. Selon le rapport de ce Jésuite, les Siamois pensent qu'avant que Thévatat eût déclaré la guerre à son frère, une seule religion réunissoit tous

mmes ; mais que Thévatat ayant séduit plusieurs es avec leurs rois, il se forma une nouvelle secte, pensent être celle des Chrétiens; conséquence ait nécessairement de la comparaison qu'ils font évatat avec Jésus-Christ. Cette nouvelle secte fut e, comme toutes les hérésies, à des obscurités des disputes qui firent éclore sept autres sectes, selon les Siamois, sont les mêmes que suivent les ndais, les Anglais, et tous les autres peuples qui nt écartés des dogmes de l'Eglise romaine. Ce l'on trouve de plus singulier dans le P. Tachard, la description du supplice de Thévatat dans les rs. On y trouve que Thévatat est attaché à une x avec de gros clous; qu'il a sur la tête une coue d'épines, et un grand nombre de plaies cout son corps. Sommona-Codom, ayant vu son s souffrant dans les enfers, lui promit de le délir, s'il vouloit se soumettre à adorer trois choses l lui exprima, en se servant de trois paroles sas qui signifient Dieu, le Verbe de Dieu, l'imitar de Dieu, et qui semblent avoir quelque rapport c le mystère de la Trinité. Thévatat adora les deux mières choses; mais il refusa constamment d'adola dernière : c'est pourquoi il resta dans les enfers, loit encore y rester fort long-temps, en punition son opiniâtreté.

THIC-KA. C'est le nom que les Tonquinois ent au *Xaca* des Japonois et au *Fo* des Chinois. te prétendue divinité, dont le culte s'est répandu s la plus grande partie de l'Asie, où elle est adorée s différens noms, fit au Tonquin une secte trèsmbreuse, qui est particulièrement suivie par le ple. Ceux de cette secte pensent que les ames infiesà Thic-ka seront transportées, au sortir du corps, dix lieux différens, où elles éprouveront, pendant certain temps, de cruels supplices. Elles revien-

drònt ensuite sur la terre, où elles mèneront malheureuse; et lorsqu'elles sortiront de ces n corps, elles retourneront encore dans les di et ainsi, pendant toute l'éternité, elles passer cessivement de la mort à l'enfer, et de l'e vie. Mais ceux qui auront accompli fidèlem préceptes de Thic-ka, après un certain no transmigrations proportionnées à leur degré cement dans la vertu, jouiront d'une félicité

THOMISME. *Voyez* le Supplément.

THOMISTES. *Idem.*

THOR *ou* THORON : divinité adorée autref la Scandinavie et dans l'Allemagne, aujourd core par les Lapons. Les Celtes lui ont auss des hommages, sous le nom de *Taran* ou de T Les Lapons sont persuadés que Thor règne pouvoir souverain sur les hommes et sur les d Sa statue est ordinairement faite de bois de b et du travail le plus grossier. Ce n'est prop qu'une grosse bûche, au bout de laquelle on a une espèce de tête. Un grand marteau, que l' passer en travers de cette bûche, est l'inst dont se sert la divinité pour punir les homm démons rebelles. Elle a un clou enfoncé dans et il y a un petit caillou attaché à ce clou. année, pendant l'automne, les Lapons fabr avec la même délicatesse, une nouvelle sta dieu Thor; et ils la consacrent par le sacrifi renne, dont le sang et la graisse servent à l'idole. Outre cette statue de Thor, que les l érigent tous les ans, ils sont obligés, dit Sch lui en « ériger une autre, à chaque fois qu'ils » molent un renne. Ils placent toutes ces im » unes près des autres, sur la table qui est » lieu sacré, derrière la cabane; ensuite ils ég » la victime, et lui font le sacrifice. La vict

linaire un renne mâle, qu'ils immolent en lui ant le cœur avec la pointe d'un couteau. On it dans un vaisseau le sang le plus proche du r, et l'on en frotte Thoron à la tête, au dos et 'estomac; ou ils font avec ce même sang des li- en forme de croix. Derrière Thoron, les Lapons ngent le bois et les os de la tête du renne im- é, et devant lui une espèce de boîte faite de leau, pleine de petits morceaux de chair pris outes les parties du corps de ce renne, avec de graisse fondue par-dessus. Le reste des chairs aploie aux usages de la famille. »

YRSE : javelot enveloppé de feuilles de vigne, es anciens poètes donnoient pour sceptre à Bac- et que portoient aussi les Bacchantes dans les le ce dieu.

ARE. C'est un bonnet de figure conique, orné ois couronnes, et embelli d'une grande quantité erreries, qui couvre la tête du Pape dans les jours érémonie. Ce bonnet est d'une magnificence et richesse qui n'a point de prix. Le pape Paul II premier qui ait commencé à orner de pierre- a tiare pontificale. Il n'y avoit autrefois qu'une couronne sur la tiare des papes. Urbain V est emier qui ait porté les trois couronnes; et c'est s lui que les Italiens donnent le nom de *trirègne* iare des papes.

ERCE. C'est la seconde des petites heures du aire qu'on appelle *canoniales*. Elle est ainsi née, parce qu'on la disoit à la troisième heure, la manière de compter des anciens, c'est-à-dire uf heures du matin, suivant notre usage.

ERS-ORDRE : pieuse association de personnes ières et même mariées, qui se conforment, au- que leur état peut le permettre, à la fin, à l'es- t aux règles d'un certain ordre religieux, auquel

elles s'associent et sous la direction duquel elles se mettent. Tel est le tiers-ordre de S. François, de S. Dominique, de S. Augustin, etc.

Il y a cependant des tiers-ordres qui ne sont pas de simples associations, mais des ordres religieux. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

TIRINANXES *ou* TERUMWANSES : prêtres de l'île de Ceylan, particulièrement consacrés au service de Buddu. Ils forment l'ordre le plus distingué du clergé de cette île ; et c'est parmi eux que l'on choisit les supérieurs des autres prêtres. Le chef des tirinanxes est le souverain pontife du pays, et toutes les affaires qui ont rapport à la religion ressortissent à son tribunal. Il tient en main une espèce de sceptre ou d'éventail, qui le distingue des autres ; et il est ordinairement décoré d'un ruban tissu d'or. Il n'y a que les gens recommandables par leur naissance, par leur savoir et par leur mérite personnel, qui puissent être admis dans l'ordre des tirinanxes. Ces prêtres sont revêtus d'une casaque jaune, qui forme plusieurs plis autour des reins, et qu'ils attachent avec une ceinture de fil. Quoiqu'ils aient la tête rasée, ils ne se la couvrent jamais. Tout travail manuel leur est interdit. Ils sont obligés de garder le célibat ; et ce seroit un crime pour eux de toucher seulement une femme du bout du doigt. Ils ne doivent faire qu'un bon repas par jour ; mais on leur permet une collation légère, qui consiste en quelques fruits et quelques légumes. L'usage du vin leur est défendu ; mais ils peuvent manger de la viande, pourvu, toutefois, qu'ils ne participent en aucune manière à la mort des animaux dont ils mangent la chair, soit en ordonnant, soit même en consentant qu'on les tue. Leur état ne les engage pas irrévocablement : ils peuvent, quand ils le jugent à propos, rentrer dans l'ordre des laïques, et prendre une femme. Rien n'est plus simple que

que la cérémonie qu'ils observent pour se séculariser. Ils jettent le froc, non pas aux orties, selon le proverbe populaire, mais dans la rivière. Ils se baignent ensuite le corps et la tête, sans doute pour effacer le caractère sacerdotal, et, sans autre formalité, les voilà devenus séculiers. Le peuple a pour ces prêtres presque autant de vénération que pour les dieux dont ils sont les ministres. Ils se prosternent respectueusement devant eux, lorsqu'ils passent; et ces prêtres superbes, à l'exemple de leurs dieux, ne daignent pas répondre par la plus légère inclination, aux honneurs qu'on leur rend. S'ils vont dans quelque maison, on leur présente un siége couvert d'une natte et d'un linge blanc; usage qui ne se pratique dans le pays que pour eux et pour le Roi.

TISYPHONE. *Voyez* le Supplément.

TLALOCH *ou* Tescalipuca : divinité adorée par les Mexicains. Ils la représentoient sous une forme humaine; mais la pierre noire dont sa statue étoit faite, lui donnoit un air affreux et lugubre. Elle étoit assise, ayant des pendans d'oreille d'or et la poitrine couverte d'un gros bijou attaché à son cou par une chaîne d'or. Elle avoit la lèvre inférieure percée : on passoit dans l'ouverture un tuyau de cristal, long d'environ un demi-pied, et à l'extrémité duquel on attachoit quelquefois une plume verte ou bleue. Ses longs cheveux étoient tressés avec un filet d'or. Au bout de la tresse pendoit une oreille, symbole de l'attention avec laquelle le dieu écoutoit les prières des dévots. D'une main il tenoit quatre flèches, de l'autre un miroir et un évantail fait de plumes de toutes sortes de couleurs. Ces ornemens étoient symboliques, ainsi que plusieurs autres dont l'idole étoit environnée. Quelquefois Tescalipuca paroissoit armé d'un javelot qu'il s'apprêtoit à lancer, portant dans la main gauche un bouclier, sur lequel cinq pommes

de pin étoient rangées en forme de croix. Autour de ces pommes, on voyoit s'élever quatre flèches. Les fonctions que l'on attribuoit à Tescalipuca le rendoient infiniment redoutable. C'étoit lui qui punissoit les crimes, qui envoyoit tous les fléaux, la guerre, la famine, la peste. Il présidoit aussi à la pénitence; et c'étoit en son honneur qu'une troupe de fanatiques déchiroient cruellement leurs corps.

On s'adressoit aussi à ce dieu pour obtenir une heureuse moisson; et c'étoit à force de sang et de cruautés qu'on tâchoit de se le rendre favorable. Dès que les grains commençoient à percer le sein de la terre, et à s'élever un peu, on immoloit à Tlaloch, sur une colline, un garçon et une fille âgés de trois ans, et de condition libre. On ne leur arrachoit pas le cœur comme aux prisonniers de guerre : on leur coupoit seulement la gorge; et, après les avoir enveloppés dans une robe neuve, on déposoit leurs corps dans un tombeau de pierre. Lorsque les grains avoient une certaine hauteur, on doubloit le nombre des victimes; mais elles étoient moins nobles. Quatre enfans esclaves étoient immolés à Tlaloch, puis ensevelis dans une cave. Une famine affreuse, qui avoit autrefois désolé le pays, avoit donné lieu à ces barbares sacrifices. Lorsque le temps de la moisson étoit venu, on imploroit encore la protection de Tlaloch par des offrandes de maïs que chacun avoit cueilli dans son champ. On présentoit aussi à ce dieu des coupes pleines d'une liqueur nommée *attole*, faite avec du grain et une gomme odoriférante appelée *copal*. On paroit sa statue de guirlandes de fleurs, et l'on faisoit de grandes réjouissances.

Les Mexicains célébroient en son honneur une fête solennelle, le 19 de mai, que l'on pourroit appeler *fête de l'expiation*. Dans ce jour, tous les pécheurs venoient dans son temple pleurer leurs pé-

chés, et en demander le pardon. La veille de cette fête, les seigneurs les plus distingués du Mexique venoient en cérémonie apporter au prêtre de Tescalipuca un habillement neuf, dont il devoit se servir le jour de la cérémonie. Dès le matin de la fête, toutes les portes du temple étoient ouvertes. Un prêtre faisoit entendre le son du cor, en se tournant vers les quatres parties du monde, et sembloit inviter les pécheurs à accourir des quatre coins de la terre; puis il se frottoit le visage avec de la poussière, accompagnant cette action d'humilité d'un regard de componction qu'il portoit vers le ciel. Touchés de cet exemple, les assistans commençoient à se jeter la face contre terre, et à se meurtrir le visage, poussant des cris lamentables, détestant leurs péchés, et implorant la miséricorde de Tescalipuca, avec cette énergie que donne la crainte mêlée d'un peu d'espérance. On faisoit ensuite une procession, qui avoit quelque rapport avec celles des pénitens d'Espagne et d'Italie. Plusieurs prêtres, le visage peint en noir et les cheveux tressés avec un cordon blanc, portoient autour du temple une espèce de litière dans laquelle étoit enfermée la statue de Tescalipuca. Devant la litière, deux prêtres marchoient l'encensoir à la main, avec lequel ils encensoient souvent la sainte voiture. Les pénitens imitoient le mouvement de l'encensoir; et, lorsqu'il s'élevoit en l'air, ils élevoient aussi leurs bras vers le ciel. Lorsque l'encensoir retomboit, ils laissoient tomber leurs bras. Cet exercice, quoique fatigant, étoit cependant moins rude que celui de quelques autres pénitens qui se flagelloient cruellement avec des cordes garnies d'épines. Les moins fervens et les plus raisonnables se contentoient de répandre des fleurs sur le chemin, en l'honneur du dieu. La procession étant finie, le dieu, ou plutôt son ministre, recueilloit les gages sensibles de la piété

des dévots, c'est-à-dire les offrandes. Cette fête étoit terminée, comme toutes les autres fêtes païennes, par un grand festin où les convives étoient d'autant plus joyeux, qu'ils s'imaginoient avoir reçu le pardon de tous leurs péchés. Le dieu Tescalipuca étoit de la partie, mais, pour conserver toujours le *decorum*, il avoit son couvert à part. De jeunes vestales, conduites par un vieux prêtre, apportoient les viandes sacrées sur la table du dieu. Pour son dessert, on le régaloit du sang d'un homme que l'on égorgeoit devant lui, et qui, sans doute, étoit regardé comme une victime d'expiation pour les péchés de tout le peuple.

TOÏA, C'est sous ce nom que les habitans de la Floride adorent le diable, c'est-à-dire l'auteur du mal. On assure que cet être, quel qu'il soit, tourmente beaucoup ses adorateurs, et que, pour satisfaire son inclination malfaisante, il leur déchire quelquefois le corps de la manière la plus cruelle. On soupçonne, avec assez de fondement, que le diable ne commet toutes ces violences que par le ministère de ses prêtres, qui sont intéressés à entretenir dans tous les cœurs la crainte du dieu Toïa, pour augmenter le nombre des offrandes destinées à l'appaiser.

Les Floridiens célèbrent tous les ans une fête solennelle en l'honneur de Toïa. La veille, les femmes ont soin de décorer d'une manière convenable la place destinée à la cérémonie, et de faire les préparatifs nécessaires. Le lendemain, tout le peuple s'y rend, précédé du paraousti, ou chef du canton. Les assistans forment un cercle, au milieu duquel trois jouanas, ou prêtres, font des sauts et des contorsions ridicules, qu'ils accompagnent d'affreux hurlemens. Ils se retirent ensuite, et s'enfoncent dans des bois sombres, sous prétexte de consulter le dieu Toïa. Pendant leur absence, le peuple ne cesse de crier et de hurler, particulièrement les femmes, qui se distinguent

toujours dans ces sortes de fêtes. Cruelles dans leur piété, elles déchirent avec des écailles de moules les bras de leurs filles, et font rejaillir leur sang en l'air, comme une offrande qu'elles présentent à Toïa, en prononçant son nom par trois fois. Deux jours se passent en cris et en hurlemens, sans qu'aucun des assistans prenne la moindre nourriture. Enfin, le troisième jour, on voit paroître les jouanas, qui rapportent la réponse du dieu, et recommencent leurs danses grotesques. La cérémonie se termine par un grand repas où chacun se dédommage d'un si long jeûne.

TOLÉRANCE. On appelle ainsi une condescendance pour les hérétiques, qui fait qu'on n'emploie pour les ramener que les voies de la douceur et de la persuasion, sans avoir recours à la persécution et à la violence; et qu'on les laisse jouir de tous les droits de la société civile, lorsqu'ils n'y excitent aucuns troubles. La conduite opposée se nomme *intolérance*.

La plupart des Indiens sont persuadés que toute religion est bonne et peut conduire au bonheur, pourvu qu'on en observe exactement les devoirs. Ils sont bien éloignés de vouloir asservir à leur culte et à leurs idées les autres peuples de la terre : au contraire, ils pensent qu'il est convenable que chacun ait ses dogmes et sa religion. Ils ajoutent foi fort aisément aux mystères les plus incompréhensibles des religions étrangères; mais ils n'en demeurent pas moins attachés à la leur.

TOMBEAU : lieu destiné à recevoir les corps des défunts, ou seulement leurs os ou leurs cendres. Les anciens les regardoient comme des lieux sacrés, et avoient en horreur ceux qui les profanoient ou qui avoient la témérité d'y fouiller.

1. Les fameuses pyramides élevées par les rois d'Egypte, étoient destinées à leur servir de tombeaux. Les

Egyptiens avoient plus de soin de leurs tombeaux que de leurs maisons : ils regardoient ces dernières comme des hôtelleries; mais ils pensoient que leurs tombeaux devoient être pour eux des demeures éternelles.

2. Les tombeaux des Romains étoient tous situés hors de la ville; il n'y avoit qu'un petit nombre de citoyens, distingués par leur naissance, leur mérite et leurs services, qui pouvoient avoir leurs tombeaux dans l'enceinte de la ville. Ces lieux funèbres étoient consacrés par de fréquens sacrifices, des libations de lait et de vin, et plusieurs autres cérémonies religieuses que l'on y pratiquoit pour appaiser et honorer les mânes des défunts.

3. Les Juifs, comme la plupart des anciens peuples, regardoient comme le dernier des malheurs d'être privés de la sépulture. Ils n'oublioient ni soin ni dépense pour se procurer, après la mort, une demeure décente et honorable. Les sépulcres des rois de Juda étoient situés dans cette partie de Jérusalem où se trouvoit le temple. En général, les tombeaux des Juifs étoient taillés dans le roc : ils y avoient communément six coudées en longueur, quatre en largeur, et sept en hauteur. Tout autour, étoient de petites niches pour placer les corps morts. L'ouverture en étoit fermée d'une grande pierre, que l'on blanchissoit ordinairement, afin que les passans pussent la remarquer à une certaine distance. De là vient que Jésus-Christ compare les Pharisiens à des sépulcres blanchis.

4. Arian dit, en parlant des anciens Indiens : « Ils » ne dressent point de sépulcres aux morts, et croient » que la réputation des grands hommes leur tient lieu » de tombeau. »

On voit dans la Courlande et dans la Livonie les tombeaux des anciens habitans de ces provinces, qui

étoient Païens. Ils sont ordinairement environnés d'un petit bocage. Les Chrétiens qui habitent aujourd'hui la Courlande et la Livonie, conservent encore un certain respect pour ces tombeaux, et ils y enterrent même leurs morts, lorsqu'ils le peuvent.

6. Les tombeaux des Chinois sont ordinairement situés sur des montagnes, à quelque distance des villes. Ils sont environnés de murailles, et l'on plante à l'entour des pins et des cyprès, qui deviennent des arbres sacrés. Les grands et les mandarins se distinguent par la magnificence de leurs tombeaux, dont la hauteur est communément de douze pieds, et le diamètre de huit ou de dix. Vis-à-vis, on voit une grande table de marbre blanc; sur cette table on place une cassolette, deux vases et deux candelabres, qui sont pareillement de marbre. De chaque côté, sont rangées, dans des postures tristes et respectueuses, plusieurs figures d'hommes et d'animaux. On construit auprès de ces tombeaux des appartemens où logent les parens du défunt pendant plusieurs mois après les funérailles. On achète très-cher le terrain des sépulcres, parce que ce sont les bonzes qui ont droit de le vendre. Lorsqu'il plaît à ces imposteurs d'assurer qu'un tel terrain est heureux, ils le font monter à un prix exorbitant. On remarque qu'à la Chine ce sont les eunuques qui font les plus grandes dépenses, soit pour leurs cercueils, qui sont toujours faits d'un bois très-rare et très-précieux, soit pour leurs tombeaux, qui sont comme autant de palais. Les tombeaux des gens du commun ne consistent guère que dans un amas de chaume ou de terre, qu'ils élèvent au-dessus du cercueil, en forme de pyramide, à la hauteur de cinq à six pieds.

7. Les Mogols ont coutume de faire construire pendant leur vie des tombeaux destinés à renfermer leurs

cendres et celles de leurs parens : ils n'oublient ri pour égayer ces édifices funèbres, et cherchent enc plus à les rendre agréables que magnifiques. Ils ch sissent un terrain assez vaste, situé auprès de quelq étang ou de quelque réservoir, afin d'avoir la com modité d'y pratiquer des fontaines. Ils environn ce terrain de murs, y plantent des arbres fruitiers des fleurs de toute espèce. C'est là qu'ils font bâ une petite mosquée auprès de laquelle est le tom beau, tantôt d'une forme ronde ou carrée, quelq fois octogone ou hexagone. Il est couvert de coupo de pierres, et soutenu sur des piliers avec des arc d'un ouvrage très-solide.

8. Chez les Egyptiens modernes, chaque famill noble et assez riche a son tombeau entouré d'un belle muraille, et orné de pavillons et d'inscriptio pompeuses. On juge, dans ce pays, de la grandeur et de l'opulence des familles, par la magnificence de leurs tombeaux. Ils sont ordinairement divisés en trois appartemens, dont l'un est pour les hommes, l'autre pour les femmes, et le troisième pour les domestiques de la famille.

9. Les anciens habitans des Canaries avoient une si grande vénération pour les tombeaux de leurs ancêtres, qu'un étranger qui auroit eu la hardiesse d'aller les visiter sans qu'on le lui eût permis, auroit été puni de mort.

TOPILZIN. C'est le nom que portoit le grand-prêtre des Mexicains, dont l'autorité s'étendoit sur tout ce qui concernoit la religion. Son habillement étoit conforme à sa dignité : des plumes de différentes couleurs couronnoient sa tête; il portoit une mante d'écarlate, et avoit des pendans d'oreilles d'or, auxquels étoient attachées des émeraudes. Il avoit la lèvre inférieure percée, et portoit dans l'ouverture

un tuyau bleu; ornement singulier, mais respectable à la nation, qui en voyoit un pareil à la lèvre de TIALOCH, un de ses principaux dieux.

TORANGA : l'un des camis ou héros japonois, qui, par leurs belles actions, ont mérité les honneurs divins. Du rang de simple chasseur, il s'éleva sur le trône par son mérite. Il acquit une gloire immortelle par la défaite d'un tyran barbare qui exerçoit dans le Japon d'horribles cruautés, et qui étoit d'autant plus redoutable, qu'il avoit dans son parti huit rois puissans. Toranga est ordinairement représenté combattant contre ce tyran, qui a huit bras, par allusion aux huit rois de son parti. Toranga, qui n'est armé que d'une simple hache, triomphe de leurs efforts. Sous les pieds de cet illustre guerrier, on voit un horrible serpent. Le temple de Toranga est situé dans la province de Vacata. Il est distingué de tous les autres par quatre bœufs dorés qui sont placés aux quatre coins du toit. Une troupe de mendians rode ordinairement autour de ce temple, et gagne sa vie à chanter les louanges de ce fameux guerrier.

TOSSITOKU : divinité japonoise, laquelle est, dans le Japon, ce qu'étoit la Fortune chez les Grecs et chez les Romains. On la représente debout sur un rocher. Sa taille et sa figure n'annoncent rien d'heureux. Ce simulacre est hideux et difforme. Une longue barbe mal peignée lui descend jusque sur la poitrine. Il est enveloppé dans une robe extrêmement large, dont les manches surtout ont une étendue et une ampleur immenses. Il a dans la main un éventail. Les Japonois lui rendent de grands honneurs, particulièrement au commencement de l'année.

TOUPAN. Coréal nous apprend que les peuples du Brésil honorent, sous ce nom, un certain esprit qui préside au tonnerre. Il ajoute que ces peuples sont saisis de la plus grande frayeur lorsqu'ils entendent

tonner; « et, quand on leur dit qu'il faut adorer Dieu, » qui est l'auteur du tonnerre : c'est chose étrange, » répondent-ils, que Dieu, qui est si bon, épouvante » les hommes par le tonnerre. »

TOUQUOA : divinité malfaisante que les Hottentots adorent. Ils la regardent comme le principe et la source de tous les maux..... Ils sont persuadés qu'elle a surtout une chance particulière contre leur nation, et ils ne manquent pas de lui attribuer tous les malheurs qui leur arrivent. Ce qui redouble leur crainte, c'est qu'ils ignorent quelles sont les actions qui offensent cette divinité bizarre; et que souvent il arrive qu'ils ont encouru sa disgrâce, sans même le savoir. Dans cette incertitude, ils lui rendent de fréquens honneurs pour prévenir les effets de son ressentiment. Ils lui immolent communément un bœuf, ou un mouton, dont ils mangent la chair, et dont la graisse leur sert à se frotter le corps.

TOUSSAINT : fête que l'Eglise célèbre le premier jour de novembre, en l'honneur de tous les saints (1). « Originairement c'étoit la dédicace de l'an» cien Panthéon de Rome, appelé *la Rotonde*, qui » fut converti en église, sous le titre de Sainte-Ma» rie-aux-Martyrs, par Boniface IV, le 13 de mai, » en 613. Grégoire III, en 731, fit bâtir une chapelle » en l'honneur de tous les saints, et institua une fête » et un office pour ce jour. Ce ne fut d'abord que pour » la chapelle du Pape; mais Grégoire IV, en 835, » l'étendit dans toute l'Eglise, ayant engagé Charle» magne à la faire célébrer dans son empire. Il lui » donna le nom de *Fête de tous les saints*, et la fixa » au premier novembre. Le concile de Selingestat, en » l'onzième siècle, lui donna une vigile qui fut reçue » dans l'Eglise; et Sixte IV, en 1480, lui établit une » octave. On peut s'étonner qu'une fête qui n'est

(1) *Liturgie ancienne et moderne.*

le votive, soit devenue si solennelle et avec oc-
ve. »

OZI. Ce nom, qui signifie *grand'mère*, étoit donné les Mexicains à une de leurs anciennes reines, s avoient divinisée, et qui étoit comme leur Cy-. La manière dont ils s'y prirent pour faire son héose, est des plus singulières. Ils n'attendirent qu'une mort naturelle terminât sa vie. Ils la tuè-t, l'écorchèrent ensuite, et couvrirent de sa peau orps d'un jeune homme. Ils ne pratiquèrent cette nge et barbare cérémonie, que par l'ordre exprès Vitzliputzli; et cette sanglante apothéose est l'é-que des sacrifices barbares qu'ils commencèrent à rir à leurs dieux.

TRADITION. « C'est, dit M. Alletz, la parole de Dieu, émanée ou de la bouche même de Jésus-Christ, ou recueillie par les apôtres inspirés du Saint-Esprit, ou transmise de vive voix par les premiers fidèles à leurs successeurs. Elle est comme consignée dans les conciles, dans les écrits des Pè-es, et dans l'uniformité de croyance de toutes les glises. C'est cette croyance des mêmes vérités, qui, mme une chaîne non interrompue, remonte de-uis nous jusqu'aux apôtres, qui forme ce qu'on ppelle la tradition. » Les dogmes de la foi et les es des mœurs sont l'objet de la tradition. Avant le nouveau Testament fût écrit, la tradition t la seule règle de la foi.

On ne doit regarder comme tradition divine et stolique, que ce qui a toujours été généralement en-gné et pratiqué par toute l'Eglise, sans qu'on en he le commencement. Tout ce qui ne porte pas ce actère est de la tradition humaine.

TRANSFIGURATION : fête que l'Eglise célèbre 6 du mois d'août, en mémoire des miracles que sus-Christ opéra en présence des apôtres Pierre,

Jacques et Jean, lorsqu'il se transfigura sur le Thabor, et se fit voir au milieu de Moyse et d'Elie. Nous avons des sermons de S. Léon sur la Transfiguration; mais on ne voit pas qu'on en fît alors une fête ou un office. Dans les statuts de Pierre Maurice, abbé de Clugny, au temps de S. Bernard, on trouve la transfiguration ordonnée comme une fête solennelle. Pothon, moine de Prusse, qui vivoit au même temps, en parle comme d'une fête nouvellement instituée, et la traite d'innovation. Le pape Calixte III, en 1457, la rendit générale, et en fit faire un office propre. Jean Beleth rapporte que, de son temps, en ce jour, on disoit la messe avec du vin nouveau que l'on pressoit des grapes qui commençoient à mûrir. Cette fête est très-solennelle en Orient.

TRANSLATION de Reliques : cérémonie qui consiste à transporter des reliques d'un lieu à un autre; ce qui se fait avec beaucoup d'appareil. L'évêque du lieu commence par reconnoître et examiner l'état et la nature des reliques que l'on doit transporter. Les médecins et les anatomistes sont consultés sur cet article important. Leur décision est suivie d'un inventaire exact, que fait un notaire, et dont il dresse un acte. Après toutes ces formalités, on porte avec pompe les reliques, sous un dais, à l'église où l'on veut les placer. Elles sont précédées d'une procession solennelle, et deux thuriféraires les encensent continuellement pendant la marche. Il n'y a que les ecclésiastiques qui aient droit de les porter. On entonne le *Te Deum*, au moment où elles entrent dans l'église. Après qu'elles ont resté quelque temps sur l'autel, exposées à la vénération du peuple, l'évêque les bénit et les serre dans le lieu auquel elles sont destinées. Une lampe reste allumée, jour et nuit, devant l'endroit où elles reposent, et les ecclésiastiques y font la garde tour à tour.

TRANSSUBSTANTIATION, c'est-à-dire, changement d'une substance en une autre. Les théologiens se servent de ce terme pour désigner le changement miraculeux qui se fait, par la consécration, de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ.

TRÉSORIER, *voyez* au Supplément, et l'article DIGNITAIRE.

TRIBU. *Voyez* ce mot au Supplément, et l'article CASTES.

TRIÉTÉRIQUES *ou* TRIÉTÉRIDES. *Voyez* au Supplément, et les articles BACCHANALES et BACCHANTES.

TRINITAIRES. On a donné ce nom à des hérétiques qui erroient sur le mystère de la sainte Trinité.

Trinitaires : religieux d'un ordre fondé sous les auspices de la Trinité, pour la rédemption des Chrétiens captifs chez les Infidèles. *Voyez* MATHURINS.

TRINITÉ : mystère fondamental de la religion chrétienne, qui nous enseigne qu'il y a un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, qui n'ont qu'une même nature divine. Ce n'est pas de notre sujet de nous étendre sur ce mystère profond et impénétrable, qu'il faut croire humblement, et sur lequel toutes les recherches simplement curieuses qu'on a voulu faire ont été des erreurs. Ce mystère est prouvé par les saintes Ecritures et par la tradition.

TRITHÉITES : hérétiques du sixième siècle. L'auteur de cette hérésie fut un grammairien nommé *Jean*, et surnommé *Philoponos* ou *laborieux*. Il objectoit un jour aux Catholiques qu'en admettant deux natures en Jésus-Christ, il falloit qu'ils admissent deux hypostases, ou deux personnes. On lui répondit que la nature et l'hypostase étoient différentes; autrement, qu'y ayant trois hypostases dans la Trinité, il y auroit aussi trois natures. Il avoua la conséquence,

et reconnut dans la Trinité trois natures particulières, outre la commune. Ainsi il admettoit trois dieux, dont ses sectateurs furent nommés *Trithéites*. Il nioit aussi que les ames pussent ressusciter avec les mêmes corps.

TRITON : demi-dieu marin, que les anciens Païens honoroient comme le principal officier et le trompette de Neptune, dieu de la mer. Ils lui attribuoient l'emploi de calmer les flots et de faire cesser la tempête. On le représentoit avec la partie supérieure d'un homme, et la partie inférieure d'un poisson, qui se terminoit par une queue de dauphin. Il portoit en main une conque qui lui servoit de trompette. Les poètes ont imaginé plusieurs Tritons qui traînoient le char de Neptune et d'Amphitrite, et servoient d'officiers et de trompettes aux principales divinités de la mer.

TRONE PONTIFICAL. *Voyez* au Supplément, et l'article Chaire de S. Pierre.

TROPHONIUS, fils d'un roi de Thèbes, ou d'Orchomène, selon le sentiment de plusieurs, et, selon les poètes, fils d'Apollon, se rendit célèbre pendant sa vie par plusieurs temples qu'il fit bâtir en l'honneur des dieux, et particulièrement d'Apollon, son prétendu père. Il fit ces ouvrages conjointement avec son frère Agamède, architecte fameux. Entre les divers édifices que les deux frères élevèrent, on distinguoit le temple de Neptune à Mantinée, et celui d'Apollon à Delphes.

On rapporte qu'après ce dernier ouvrage, les deux frères ayant demandé à Apollon la récompense de leurs travaux, le dieu leur répondit que dans huit jours ils seroient satisfaits; qu'ils eussent cependant à se réjouir et à faire bonne chère. Ils suivirent cet avis; mais, au bout du terme, ils moururent. Quelques auteurs racontent différemment leur mort : ils disent

le roi Hyrcus, les ayant employés pour lui bâtir ort propre à renfermer ses trésors à Lébadie, ville Béotie, les fit secrètement mourir tous deux, s qu'ils eurent achevé l'ouvrage, de peur qu'ils écouvrissent le lieu où il mettoit ses richesses, ou ls ne les enlevassent eux-mêmes : il fit ensuite ir le bruit que la terre s'étoit entr'ouverte sous s pas, et les avoit engloutis tout vivans. Plus années après, les Béotiens, étant affligés d'une de sécheresse, consultèrent Apollon, qui leur ndit qu'il falloit avoir recours à Trophonius, t le tombeau étoit à Lébadie. On chercha ce beau, qui avoit toujours été ignoré. Des députés y rendirent en cérémonie, et y apprirent les yens de faire cesser la sécheresse. Les Béotiens, itrés de reconnoissance, firent construire au e endroit un temple en l'honneur de Trophonius, Praxitèle fit sa statue. Trophonius commença e révéré comme un dieu; et ses oracles devent presque aussi célèbres que ceux de Delphes. i comment parle Pausanias de cet oracle de Trophonius, au neuvième livre de son Voyage de la e, où il décrit les monumens de la Béotie. « Pour qui regarde l'oracle de Trophonius, dit cet auur, voici les cérémonies que l'on observe pour le nsulter. Il faut que le consultant fasse d'abord une raite d'un certain nombre de jours, dans une pee chapelle dédiée au bon Génie et à la bonne Forne. Là, il pratique diverses sortes d'expiations, bstient d'eaux chaudes, se lave souvent dans le uve Hercinas, et ne vit que des chairs des victies. Il offre de fréquens sacrifices à Trophonius et ses enfans, à Apollon, à Saturne, à Jupiter surmmé Roi, à Junon Hénioque, c'est-à-dire, conictrice de chariots, et enfin à une certaine Cérès ropéenne, nourrice de Trophonius, à ce qu'on

» prétend. L'aruspice est présent, et observe les en-
» trailles des victimes. Il juge par là si Trophonius
» est disposé à écouter favorablement le consultant.
» Cependant, de toutes les victimes qu'on immole à
» Trophonius, il n'y a qu'un certain bélier, qu'il sa-
» crifie la nuit même qu'il doit descendre dans l'antre
» de Trophonius, qui fasse connoître clairement la
» volonté du dieu. Les autres victimes ne sont point
» décisives; et, quand leurs entrailles seroient toutes
» favorables, on n'en pourroit tirer aucun bon au-
» gure, si celles du bélier ne l'étoient pas. Lorsqu'il
» arrive que toutes les victimes s'accordent à présager
» un bon succès, le consultant est conduit la nuit par
» des prêtres, sur le bord du fleuve Hercinas. Là,
» deux enfans de treize ans lui frottent tout le corps
» d'huile, et le baignent dans l'eau du fleuve. On le
» mène ensuite à la source de ce même fleuve, où on
» lui fait boire de l'eau d'une fontaine appelée *Léthé*,
» qui a la vertu de lui faire oublier tout ce qu'il sa-
» voit auparavant; puis d'une autre fontaine nommée
» *Mnémosine*, qui a la propriété de lui faire retenir
» tout ce qu'il verra dans l'antre; après quoi, on lui
» montre une statue qu'on prétend avoir été faite par
» Dédale, et que les prêtres ne font voir qu'à ceux
» qui sont sur le point de consulter l'oracle. Le con-
» sultant, après avoir regardé avec dévotion ce simu-
» lacre, s'avance vers le lieu de l'oracle, revêtu d'une
» tunique de lin, ceint de bandelettes, ayant à ses
» pieds des souliers communs, et à la façon du peu-
» ple. L'oracle est situé sur une montagne, derrière
» un bois. Au milieu d'une enceinte de marbre blanc,
» qui s'élève à la hauteur de deux coudées, et dont
» le pourtour est orné d'obélisques d'airain, il y a
» une caverne qui n'a pas été creusée par la nature,
» mais par l'art, et avec de certaines proportions.
» Elle a la forme d'un four : sa largeur est d'environ
» quatre

» quatre coudées; elle en a huit de profondeur. On » n'y descend point par des degrés, mais par le moyen » d'une petite échelle. Lorsqu'on est descendu, on » trouve au fond une ouverture fort étroite, qui conduit à une autre caverne. Le consultant se couche à » terre, tenant en main des gâteaux faits avec du miel. » Il passe ses pieds par cette ouverture, et aussitôt il » se sent emporté dans l'autre caverne par une force » secrète. Etant ainsi entré dans le sanctuaire de Trophonius, l'avenir lui est dévoilé, tantôt par le moyen » d'un songe, tantôt par le secours d'une voix qui se » fait entendre; puis il s'en retourne par la même ouverture, comme il y étoit entré, c'est-à-dire les » pieds les premiers. On dit que, de tous ceux qui » sont entrés dans l'antre de Trophonius, il n'y a » qu'un seul homme qui n'en soit point sorti : c'étoit » un espion du roi Démétrius, qui venoit examiner » s'il n'y avoit point quelque chose à piller dans le » temple de Trophonius. Le cadavre de ce malheureux fut jeté dehors par une autre ouverture que » celle de l'antre sacré. Le consultant n'est pas plus » tôt sorti de la caverne, que les prêtres le font asseoir sur un trône qu'on appelle de *Mnémosine;* » puis ils lui demandent ce qu'il a vu ou entendu. Ils » le transportent ensuite dans cette même chapelle » du bon Génie et de la Fortune, où il a d'abord » demeuré. Là, il reste pendant quelque temps immobile de frayeur et d'étonnement, ne connoissant » ni lui-même ni les autres : enfin ses esprits lui reviennent peu à peu, et il commence à reprendre sa » situation naturelle. Je n'en parle pas par ouï-dire; » j'ai vu ce que j'avance, et, qui plus est, je l'ai » éprouvé moi-même, étant allé, comme les autres, » consulter l'oracle de Trophonius. »

TSCHECTÉAS : secte de bramines ainsi nommés, parce qu'ils honorent particulièrement un dieu nommé

Tschecti, qu'ils regardent comme bien supérieur à Brama, à Vistnou et à Ixora. Ils ont encore cela de particulier, qu'ils n'ajoutent point foi à tout ce qui est rapporté dans le livre de la loi appelé *Védam*, et ne reconnoissent point d'autre preuve ni d'autre autorité que leurs sens. Cette secte, qui choque trop ouvertement les opinions reçues, est peu considérable et peu accréditée.

TURLUPINS : hérétiques du quatorzième siècle, qui faisoient trophée des actions les plus honteuses. Ils poussoient l'impudence jusqu'à se montrer nus dans les rues, et jusqu'à commettre en public les plus grandes infamies. Ils enseignoient que, quand l'homme étoit arrivé à un certain état de perfection, il pouvoit s'abandonner, sans crainte comme sans péché, à ses passions déréglées, satisfaire ses plus sales désirs. Des extravagances aussi révoltantes, une morale aussi grossière, ne leur auroient pas attiré grand nombre de sectateurs, s'ils n'avoient pas su en tempérer l'impudence par de grands airs de spiritualité et de dévotion, qu'ils affectoient pour mieux s'insinuer dans les esprits, et faire tomber les femmes, comme dit Gerson, dans le piége de leurs désirs impudiques. Le bras ecclésiastique et le bras séculier s'armèrent contre cette secte détestable; l'on prit tous les soins possibles pour l'exterminer : il n'y avoit pas moins que la peine du feu pour quiconque étoit convaincu d'être Turlupin. En quantité d'endroits, on en brûla publiquement; et l'on jetoit avec eux dans les flammes, leurs livres, leurs habits, et tout ce qu'on savoit leur appartenir. Ils se multiplièrent beaucoup en Savoie et en Dauphiné. On prétend qu'ils ne furent nommés *Turlupins*, que parce qu'ils se retiroient souvent dans des lieux écartés, habités par des loups.

TYRE : sorte d'instrument dont les Lapons se servent pour leurs opérations magiques. Schæffer nous

fournira la description. « Cette tyre n'est autre chose qu'une boule ronde, de la grosseur d'une noix ou d'une petite pomme, faite du plus tendre duvet.... de quelque animal..., polie partout, et si légère, qu'elle semble creuse. Elle est d'une couleur mêlée de jaune, de vert, et de gris qui tire un peu plus sur le jaune.... On assure que les Lapons vendent cette tyre; qu'elle est.... comme animée...., et qu'elle a du mouvement, en telle sorte, que celui qui l'a achetée la peut envoyer sur qui il lui plaît.... Cette tyre va comme un tourbillon : s'il se rencontre en son chemin quelque chose d'animé, cette chose reçoit le mal qui étoit préparé pour un autre. »

UBIQUISTES *ou* UBIQUITAIRES, du latin *ubique*, partout. C'est le nom d'une secte particulière de Luthériens qui soutiennent que le corps de Jésus-Christ est partout où se trouve la divinité. Jean de Westphalie, ministre de Hambourg, inventa cette hérésie en 1552, et fut réfuté par Mélanchton; mais les raisons de ce savant homme n'empêchèrent pas que la doctrine de l'Ubiquité ne fît de grands progrès.

ULÉMA : nom générique par lequel on désigne en Turquie le corps des ministres de la religion. Cette espèce d'hiérarchie, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, tient beaucoup plus au gouvernement politique qu'à la religion, qui n'a presque ni rits ni cérémonies extérieures. Le muphti, qui représente Mahomet, est le chef de l'uléma. Sa juridiction s'étend par tout l'Empire, pour ce qui regarde la religion et la jurisprudence. Il a sous lui deux cadileskers, dont l'un est le chef de la justice en Asie, et l'autre l'est en Europe. Après eux sont les mollahs, qu'on pourroit comparer à nos métropolitains; les cadis, qui sont comme nos évêques; les émaüms, dont les fonctions ont de la ressemblance avec celles de nos curés; et les imans, qui sont comme nos simples prêtres. Il y a cette différence pourtant, que ces mêmes ministres de la religion musulmane en Turquie composent aussi toute la magistrature, et que leur juridiction spirituelle est fort peu de chose en comparaison de celle qu'ils exercent à titre de juges et de magistrats.

UNITAIRES. C'est le nom que prennent aujourd'hui les nouveaux Anti-Trinitaires, parce qu'ils font profession de conserver la gloire de la divinité au

grand, seul, unique et souverain Dieu, Père de N. S. Jésus-Christ.

UNITÉ DE L'ÉGLISE. C'est le premier des quatre caractères qui distinguent la véritable Eglise des autres sociétés. L'unité de l'Eglise est appuyée sur trois fondemens; l'unité de foi, l'unité des sacremens, l'unité des pasteurs. Afin de conserver cette unité entre toutes les Eglises, l'Ecriture, expliquée par la tradition, nous apprend que Jésus-Christ a choisi un chef des évêques, dont le siége est comme le centre de l'unité. Ce chef est S. Pierre, auquel ont succédé les pontifes de Rome.

URANIE. *Voyez* ce mot au Supplément, et l'article MUSES.

URIM *et* THUMMIM, qui signifient *lumière et perfection*. Les Juifs entendoient par ces mots la manière dont le souverain pontife consultoit Dieu, et l'oracle que Dieu rendoit. Le pontife, revêtu de ses ornemens, entroit dans le Lieu saint, et, tournant le visage vers le Saint des Saints, il interrogeoit humblement l'Eternel sur ce qu'on avoit besoin de savoir. C'étoit toujours dans des occasions de la dernière importance que se pratiquoit cette cérémonie. On ignore par quelle voie Dieu rendoit l'oracle; les uns disent que si la réponse étoit favorable, les pierres précieuses dont le pectoral du pontife étoit orné, recevoient un nouvel éclat; mais qu'elles s'obscurcissoient, si la réponse étoit fâcheuse. Pour bien entendre ce dont il s'agit, il faut savoir que le pontife avoit sur sa poitrine un ornement enrichi de douze pierres précieuses, sur chacune desquelles étoit gravé le nom d'une tribu d'Israël. Il y en a qui prétendent que l'oracle étoit rendu par le moyen de ces lettres gravées sur les pierres du pectoral, quelques-unes de ces lettres sortant un peu plus en dehors que les autres, et formant des mots que le grand-prêtre avoit le ta-

lent de lire, parce qu'en ces occasions il étoit inspiré. C'est l'opinion de presque tous les rabbins. D'autres enfin soutiennent que Dieu répondoit par des sons articulés, du fond du propitiatoire, où les chérubins couvroient l'arche, endroit auquel on donnoit le nom d'oracle. Ce sentiment paroît être le plus vraisemblable. Tous les Juifs conviennent que l'urim ne subsista pas plus long-temps que le tabernacle; et l'on ne trouve aucun exemple que Dieu ait été consulté par l'urim, depuis la construction du temple de Salomon. L'ordre que Dieu donna à Moyse d'attacher l'urim et le thummim sur le pectoral du souverain pontife, a donné occasion à plusieurs savans de rechercher quelle pouvoit être la forme de cet urim, que l'Ecriture n'indique pas. Quelques anciens ont pensé qu'il y avoit dans le pectoral une treizième pierre, dont le lustre extraordinaire, et supérieur à celui de toutes les autres pierres, marquoit au pontife la réponse de Dieu. Un ancien Père a pensé que ces deux mots, *urim* et *thummim*, étoient brodés sur le pectoral, ou gravés sur une lame d'or qui y étoit attachée. Hottinger croit que l'ordre donné à Moyse d'attacher au pectoral l'urim et le thummim, signifioit seulement qu'il devoit choisir les pierres les plus parfaites, et les faire polir avec le plus grand soin pour en orner le pectoral. Enfin le savant Prideaux croit qu'il faut prendre ces deux mots dans un sens allégorique, et qu'ils expriment seulement la clarté et la certitude de l'oracle, communiqué au pectoral par une vertu particulière de Dieu. Le lecteur pardonnera cette petite discussion, en faveur d'un point aussi intéressant que celui de l'oracle de l'urim.

URNE d'Amorgos. On voit à Amorgos, une des îles de l'Archipel, une urne merveilleuse, située auprès d'une chapelle de S. Georges, qui, par un prodige surprenant, paroît se remplir et se vider d'elle-

même plusieurs fois dans la journée. Cette urne est devenue presqu'aussi célèbre que l'ancien oracle de Delphes. On accourt de tous les pays voisins pour la consulter. Si, lorsqu'on arrive, elle se trouve pleine, c'est un très-heureux présage; mais si elle est vide, ou bien si l'eau est basse, c'est un augure des plus fâcheux. On n'a pas de peine à reconnoître quelque machine secrète des prêtres grecs, dans la manière miraculeuse dont cette urne se remplit et se vide.

URSULINES : religieuses qui suivent la règle de S. Augustin, et qui se chargent de l'instruction des jeunes filles. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

USURE. On lit dans le Deutéronome, *chapitre* 23, *verset* 20 : « Tu prendras usure de l'étranger, mais » de ton frère tu n'en prendras point. » L'Ecriture, sous le nom d'étranger, comprend particulièrement les sept peuples que Dieu avoit commandé aux Juifs de passer au fil de l'épée, les Hétéens, les Amorrhéens, les Jébuséens, etc.; mais la plupart des Juifs modernes, ne connoissant pas de moyen plus honnête pour subsister, que l'usure, ont étendu le passage de l'Ecriture à tous les peuples parmi lesquels ils habitent : ils prétendent qu'ils peuvent à juste titre les regarder comme des étrangers, puisqu'ils n'en sont pas traités comme des frères; et conséquemment ils pensent accomplir la loi en leur prêtant à gros intérêt.

VACHE. Cet animal est si respecté des Indiens gentils, qu'ils le mettent même avant leurs bramines, ou prêtres. La vénération pour les vaches est la première chose que l'on prescrit à ceux qui sont [illegible]naïres ou nobles. Le Roi, en donnant le baiser de cérémonie aux nouveaux gentilshommes, leur dit ordinairement : « Aimez les vaches et les bramines. »

Le respect qu'ils ont pour les vaches leur fait croire que tout ce qui passe par le corps de cet animal a une vertu sanctifiante, et même médicinale. Les bramines, qui, dans les Indes, exercent assez communément la médecine, donnent du riz en gousse à manger aux vaches; puis ils en cherchent les grains tout entiers qui se trouvent dans leurs excrémens, et font avaler ces grains aux malades, après les avoir fait sécher; persuadés qu'ils sont propres, non-seulement à guérir le corps, mais encore à purifier l'ame.

Ils ont une vénération singulière pour les cendres de bouze de vache; ils les regardent comme très-propres à purifier de tous les péchés. Chaque matin, ils s'en frottent le front, la poitrine, et les deux épaules. On met sur les autels des dieux de ces cendres sacrées. Lorsqu'elles ont été ainsi offertes, elles acquièrent un nouveau degré de vertu, et les joguis les vendent fort cher aux dévots. Les souverains de l'Indostan ont à leur cour des officiers qui n'ont point d'autre fonction que de présenter, le matin, à ceux qui viennent saluer le prince, une certaine quantité de ces merveilleuses cendres détrempées dans un peu d'eau. Le courtisan trempe le bout du doigt dans ce mortier, et se fait, sur différentes parties du corps, une onction qu'il regarde comme très-salutaire. Les joguis se font gloire de paroître toujours couverts de

ces cendres. Ils en ont dans leurs cheveux, sur le visage, et par tout le corps; ce qui leur donne un air sale et dégoûtant.

VACUNE : divinité champêtre, honorée autrefois chez les anciens Romains. Elle présidoit au repos de la campagne : c'est pourquoi elle étoit appelée *Vacuna*, du latin *vaco*, je suis de loisir.

VAICARANI : fleuve de feu que les ames doivent d'abord traverser, avant d'arriver aux enfers, selon la doctrine des Indiens. Le passage de ce fleuve est terrible et douloureux. C'est une invention subtile des bramines, pour attirer les aumônes des fidèles; car ils leur persuadent que, si un malade tient en main la queue d'une vache, et qu'il fasse présent de cet animal au bramine qui l'assiste, avec une somme d'argent, il passera sans danger le fleuve Vaicarani, parce que cette même vache, qu'il aura donnée au bramine, se présentera à lui sur le bord du fleuve; il prendra sa queue, et fera le trajet par ce moyen sans aucun risque.

VAICUNDAN. C'est le nom que donnent les Indiens au second de leurs cinq paradis. Vistnou préside dans ce lieu de délices, monté sur l'oiseau Garronda. Tous ceux qui, pendant la vie, ont été particulièrement dévots à ce dieu, vont après la mort dans le Vaicundan; et, pour prix de leurs bonnes œuvres, ils sont transformés dans la propre substance de Vistnou.

VALENTINIENS : hérétiques du deuxième siècle. Valentin, leur chef, ne s'étoit révolté contre l'Eglise, que pour s'être vu frustré d'un évêché auquel il prétendoit. Il quitta la foi orthodoxe, qu'il avoit lui-même prêchée à Rome et en Egypte, dont on l'a cru natif, pour donner dans les erreurs les plus extravagantes. Il admettoit jusqu'à trente-deux divinités, produites deux par deux, les unes des autres. Il les

Æons, abusant d'un terme grec, souvent répété dans l'Ecriture, qui signifie *siècles*. Ces divinités n'étoient, pour la plupart, que des attributs de l'Etre suprême, qu'il personnifioit, et à qui il donnoit l'un ou l'autre sexe, selon leur différente terminaison masculine ou féminine. Chacun des dieux mâles avoit sa femme, et avoit procréé un autre couple. Selon lui, le monde matériel et tout ce qu'il renferme, devoient leur existence à un être grossier, son créateur, et qui n'étoit pas dieu. Il avouoit que Jésus-Christ étoit venu sur la terre pour sauver les hommes spirituels ; mais il nioit qu'il eût réellement souffert : je dis les hommes spirituels, car il en distinguoit de deux sortes, les spirituels et les charnels : sans doute qu'il entendoit, par cette distinction, admettre différens genres de prédestinés. Il disoit des charnels que, quelque chose qu'ils fissent, ils ne pourroient jamais se sauver ; et des spirituels, qu'en vain lutteroient-ils, pour ainsi dire, contre leur propre salut, en s'abandonnant, même à dessein, aux actions les plus honteuses, jamais ils ne pourroient se perdre ; qu'il en étoit d'eux comme de l'or, que la boue ne sauroit gâter. Sa morale n'étoit guère moins impie et moins ridicule que sa croyance. « Rendez, » disoit-il à ses sectateurs, à la chair ce qui appartient » à la chair, et à l'esprit ce qui appartient à l'esprit. » Aussi furent-ils très-dissolus dans leurs mœurs. Ils regardoient comme des extravagans les Chrétiens qui couroient au martyre. Ils soutenoient qu'ils ne pouvoient être agréables à Dieu, qui étoit sans doute bien éloigné de vouloir le sang des hommes, lui qui refuse le sang des boucs et des taureaux. La secte des Valentiniens se divisa, dans la suite, en plusieurs autres sectes, toutes aussi ridicules.

VALESIENS : hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef un certain Valésius. On leur donna aussi le nom d'*eunuques*, parce qu'en effet ils

se mutiloient, et enseignoient que, sans cette opération, il étoit impossible de faire son salut. Voici quelle fut l'origine de cette secte extravagante. Le célèbre Origène tenoit une école, et avoit, parmi ses disciples, de jeunes filles. Des gens mal intentionnés en prirent occasion d'attaquer ses mœurs et de noircir sa réputation. Origène fut si sensiblement piqué de cet affront fait à son honneur, que, pour fermer la bouche aux calomniateurs, il se mit dans un état à ne jamais exciter de pareils soupçons. Plusieurs blâmèrent cette action, comme l'effet d'un zèle indiscret: d'autres la regardèrent comme l'héroïsme de la vertu. Le patriarche de Jérusalem, admirateur du mérite d'Origène, ne jugea pas que l'état où il s'étoit réduit fût une raison suffisante pour l'exclure du sacerdoce, et le consacra prêtre. Parmi les admirateurs de l'action d'Origène, Valésius fut un des plus ardens. Cet homme, à qui son tempérament tout de feu faisoit sentir à chaque instant combien il est difficile de faire son salut, lorsqu'on est sans cesse tourmenté par l'aiguillon de la chair, trouva qu'Origène avoit agi très-prudemment, lorsqu'il avoit retranché la cause de toutes les tentations, et suivit son exemple. Après s'être mutilé, il soutint hautement que la qualité d'eunuque, bien loin d'être un obstacle pour arriver au sacerdoce, devoit être regardée au contraire comme le plus sûr garant de la chasteté qu'un prêtre doit garder. En conséquence, il demanda d'être élevé à la prêtrise; mais, au lieu de lui accorder cette faveur, on le chassa de l'Eglise. Valésius, retiré dans un canton de l'Arabie, avec ses partisans, dont le tempérament étoit conforme au sien, et qui en avoient appaisé la fougue par le même remède, travailla, autant qu'il put, à grossir le nombre des eunuques. Il ne tint pas à lui que la terre ne fût bientôt dépeuplée d'habitans; car il enseignoit publiquement que tout

homme étoit obligé en conscience de se mutiler; que, sans cette opération nécessaire, il n'y avoit p de salut à espérer. Son zèle ne s'en tint pas aux ples exhortations : tous ceux qui malheureusem tomboient entre ses mains ou dans celles de ses ciples, étoient les victimes de son fanatisme. Val les mettoit, malgré eux, à l'abri des tentations. Ai jamais retraite de brigands ne fut évitée avec plu soin par le voyageur, que le canton habité par Valésiens.

VARANASI : lieu situé dans le royaume de B gale, au bord du Gange, célèbre par la dévotion Indiens. Ces peuples sont persuadés que le dieu Ix vient souffler dans l'oreille droite de tous ceux qui le bonheur de mourir dans ce lieu; et que, par moyen, il efface toutes leurs iniquités. Un grand no bre de malades s'y font porter, pour jouir d'un si gra privilége. Un prodige fort singulier, c'est que to ceux qui meurent dans ce lieu, soit hommes, soit bê tes, meurent tous couchés sur l'oreille gauche, af que la droite soit découverte pour recevoir le souff d'Ixora. Si quelque malade, sans y penser, s'est cou ché sur l'oreille droite, au moment de l'agonie il se retourne de l'autre côté par un mouvement machinal et involontaire : du moins les Indiens assurent qu cela est ainsi. Ils rapportent, entr'autres faits, qu'un Mogol, voulant faire l'expérience de ce miracle, fi lier les quatre pieds d'un vieux cheval ruiné et prêt rendre le dernier soupir, et le fit coucher en cet état sur le côté droit. Lorsque l'instant de sa mort fut proche, les cordes qui lui lioient les pieds se romp rent d'elles-mêmes, et il se retourna sur le côté gau che. Un autre privilége de ceux qui meurent à Vara nasi, c'est qu'ils ne sont plus sujets à revenir sur la terre, et que leurs corps sont changés en pierres.

VARELLAS. C'est ainsi qu'on nomme les temples

du royaume de Pégu, dans la presqu'île au-delà du Gange. Ils ont tous la forme d'un cône. Il y en a plusieurs qui sont dorés depuis le haut jusqu'en bas, en dehors et en dedans. Le seul exercice de religion qu'on y fasse, se réduit à la prédication. Les Péguans, en entrant et en sortant, lèvent les mains sur la tête, et font une inclination profonde. Il y a toujours, à l'entrée de ces temples, un bassin plein d'eau, pour se laver les pieds. Dans ce pays, on n'a pas besoin de faire réparer les vieux temples : les gens riches en font souvent bâtir de nouveaux. Tous les ans, au mois de septembre, un des principaux habitans donne une fête, qui consiste à tirer une fusée. Voici le détail de cette cérémonie.

On creuse un tronc d'arbre, auquel on laisse deux pouces d'épaisseur; puis on le remplit de poudre et de charbon pulvérisé. Au rapport du capitaine Hamilton, il y entre quelquefois jusqu'à cinq cents livres de poudre. On presse bien cette poudre dans le tronc; puis on le lie avec des courroies de peau fraîche de buffle. Ces courroies, venant à se dessécher, forment des liens aussi fermes et aussi solides que des cercles. On attache ensuite le tronc à une branche d'un grand arbre. Le jour de la fête étant venu, les spectateurs s'assemblent en foule. Alors celui qui donne la fête met le feu à cette espèce de fusée, et coupe en même temps les cordes qui la retiennent attachée à l'arbre. Si la fusée tombe à terre, et y fait son effet, c'est un très-mauvais présage qui annonce la colère des dieux: si, au contraire, la fusée prend son essor en l'air et s'élève à une grande hauteur, c'est un augure favorable, et celui qui donne la fête a coutume de faire construire un temple en l'honneur de la divinité à laquelle il est particulièrement dévot. Lorsque le nouveau temple est bâti, les prêtres abandonnent celui

qui tombe en ruines, et viennent se loger, avec leurs idoles, dans cette nouvelle demeure.

VAT. C'est le nom que les Siamois donnent aux couvens des talapoins. Pour avoir une idée de la forme de ces couvens, il faut se représenter un vaste terrain carré, qui n'a pour clôture qu'une haie d'une sorte de roseau qu'on nomme *bambou*. Au milieu de ce terrain, s'élève un temple. Tout autour, le long de la clôture, sont bâties les cellules des moines, qui forment quelquefois deux ou trois rangs. Ces cellules sont fort petites, et ressemblent à des tentes élevées sur des piquets. Le terrain sur lequel le temple est bâti, est toujours plus élevé que celui où sont les cellules. Il est environné d'une muraille, le long de laquelle règnent des galeries couvertes, qui ressemblent assez à nos cloîtres d'Europe. On voit autour de ces galeries plusieurs idoles, dont quelques-unes sont dorées, et qui sont placées sur un contre-mur, à hauteur d'appui. Depuis le mur qui enferme le temple, jusqu'aux cellules des talapoins, il reste un certain espace de terrain, qui peut passer pour la cour du couvent. Dans l'enceinte de chaque monastère, il y a une salle où les talapoins s'assemblent pour conférer ensemble des affaires communes. Ce lieu est aussi destiné à recevoir les charités et les offrandes des dévots siamois, les jours qu'on n'ouvre pas le temple.

VATICAN : dieu des anciens Romains, que l'on supposoit délier l'organe de la voix aux enfans, et leur faire jeter les premiers cris. Il étoit spécialement honoré sur une petite colline, aux environs de Rome, appelée, de son nom, *Vatican*, et sur laquelle il rendoit des oracles. De là viennent les mots latins *vaticinium*, oracle, *vates*, devin.

On appelle aujourd'hui *Vatican* le palais des papes

et la magnifique église de S. Pierre, qui sont situés au pied de la colline appelée *Vatican.*

VAUDOIS : hérétiques du douzième siècle, ainsi nommés d'un certain Pierre Valdo, marchand de Lyon, qui, s'étant trouvé dans une assemblée où étoit mort subitement un de ses confrères, en fut si sensiblement touché, qu'il résolut sur-le-champ de distribuer tous ses biens aux pauvres, pour mener lui-même une vie pauvre et pénitente. Il eut quelques imitateurs, qui firent aussi pofession d'une pauvreté volontaire. Le nombre en devint dans la suite considérable. On les appeloit *les Pauvres de Lyon.* Valdo passoit pour leur chef; et comme il avoit quelques connoissances, c'étoit lui qui les instruisoit. Ses disciples voulurent bientôt aussi s'ériger en prédicateurs, quoiqu'ils ne fussent que laïques. Les ecclésiastiques s'y opposèrent. Ce fut une raison pour les Vaudois de déclamer contre le clergé, et, malgré ses efforts, ils continuèrent leurs prétendues instructions. Ils osèrent attaquer le culte des saints, les reliques, les indulgences, les cérémonies de l'Eglise, les sacremens, le purgatoire. Ils allèrent même jusqu'à soutenir que l'Eglise catholique n'étoit plus la véritable Eglise de Jésus-Christ : car, disoient-ils, tout doit être saint dans l'Eglise de Jésus-Christ, et il ne doit y avoir que des saints dans sa société; cependant aujourd'hui, dans l'Eglise catholique, tout est corrompu, mœurs, doctrine, ministres. Ils disoient encore que les prêtres ou les évêques de mauvaise vie ne pouvoient ni consacrer ni donner l'absolution; qu'ils étoient essentiellement, et par état, obligés d'embrasser la pauvreté, à l'exemple des apôtres. Cette hérésie eut beaucoup de cours; et ses progrès trop étendus donnèrent lieu à plusieurs conciles, entr'autres, au concile général de Latran, où les Vaudois furent condamnés, déclarés hérétiques et excommuniés.

VÉDAM : livre qui contient la doctrine et la re-
gion des Indiens. Ces peuples sont persuadés
Brama a reçu de l'Être suprême ce livre divin, et
leur a donné pour leur servir de règle. Il est comp
dans une langue particulière, qu'on nomme *sanscr*
qui n'est entendue que par un certain nombre
bramines. Le Védam est divisé en quatre parties. D
la première, appelée *rogo-védam*, il est parlé de
création du monde, des anges, de l'ame, des réc
penses et des peines; de la génération et de la corr
tion des créatures; de la nature du péché, com
et par qui il peut être pardonné. La seconde part
qu'on nomme *issure-védam*, traite de l'autorité
souverains. La troisième, appelée *sama-védam*, do
des instructions sur les principaux points de la m
rale, tend à inspirer l'amour de la vertu et l'horre
du vice. La quatrième et dernière partie, appel
addéra-védam, traitoit des sacrifices, des fêtes et d
toutes les cérémonies religieuses; mais elle est perdu
depuis long-temps, au grand regret des bramines,
qui disent que c'étoit dans cette partie qu'étoient ét
blis leurs priviléges les plus considérables.

Le Védam est si respecté des Indiens, qu'il n'y a
que la caste des bramines et celle des Cutteri qui
puissent le lire et en parler. Les autres castes sont
censées indignes, non-seulement de lire ce livre sacré,
mais encore de l'entendre lire.

VÉJOVE, VEJOVIS, VÉJUPITER *et* VÉDIUS. Ce sont
les noms d'un dieu sinistre et malfaisant des ancie
Romains, auquel ils ne rendoient hommage que pour
l'engager à ne point faire de mal. Ils le représentoient
sous la forme d'un jeune homme tenant en main des
flèches, et ayant aupres de lui une chèvre.

VENDREDI. Ce jour est pour les Mahométans ce
qu'est le samedi pour les Juifs, et le dimanche pour
les Chrétiens. Ils le fêtent à leur manière, c'est-à-
dire

dire, en faisant la prière du matin un peu plus longue que de coutume, et dans la mosquée, au lieu de la faire dans leurs maisons. Du reste, ils ne s'abstiennent d'aucune œuvre servile : les marchands ouvrent leurs boutiques, et les artisans travaillent à l'ordinaire. Ils ne sont pas plus scrupuleux leurs autres jours de fête. Quant à l'institution du vendredi, les uns l'attribuent à l'entrée de Mahomet dans Médine, à pareil jour : les autres (et c'est le sentiment le plus probable) prétendent qu'anciennement ce jour étoit consacré chez les Arabes pour leurs assemblées solennelles, et que Mahomet ne voulut rien changer à cet usage.

Vendredi saint. Ce jour passe chez tous les Chrétiens pour le plus lugubre de l'année. L'Eglise est plongée dans la plus amère douleur : les murs des temples saints sont tendus en noir : les ornemens des autels et des prêtres sont de même couleur. La messe se célèbre avec un air de tristesse capable d'en inspirer aux plus insensibles. On y fait l'Adoration de la Croix. Le diacre y chante la passion, pieds nus; et quand il est à ces paroles : « Ayant baissé la tête, » il rendit l'esprit, » alors tout le clergé, tout le peuple, et lui-même, se prosternent en terre, et la baisent trois fois. Le célébrant communie avec l'hostie qu'il a portée au tombeau la veille, et qu'il va reprendre en procession.

Le jeûne du vendredi saint est des plus tristes et des plus rigoureux. Les Chrétiens les plus exacts s'abstiennent de manger, ce jour-là, des œufs, du lait, du beurre, du fromage, en général, de tout ce qui provient des animaux dont il n'est pas permis de manger la chair en carême, et se contentent de quelques racines ou légumes. Dans les maisons religieuses bien réglées, on ne fait qu'un seul repas; encore s'y borne-t-on au pain et à l'eau. Quelques Chrétiens ne mangent pas même de tout le jour : ils l'emploient tout

entier à la prière, à la méditation, à chanter l'office divin, et se feroient même un scrupule de se permettre le plus léger amusement. Dans plusieurs pays, en Portugal, à Courtrai, à Bruxelles, à Rome même, il se faisoit autrefois des processions, dont plusieurs étoient fort ridicules et contraires à l'esprit de l'Eglise. *Voyez* PROCESSION.

VÉNUS, l'une des principales divinités du paganisme, présidoit aux plaisirs et aux amours. Si l'on en croit les poètes, Saturne ayant mutilé le Ciel, son père, le sang qui s'épancha de sa blessure, étant tombé dans la mer, y forma une écume qui donna la naissance à Vénus; ce qui a donné lieu de dire que cette déesse étoit fille du Ciel et de la Mer. D'autres cependant prétendent qu'elle naquit de Jupiter et de Dioné; mais rien de moins important que de pareilles généalogies. Vénus, aussitôt après sa naissance, fut enlevée dans l'olympe par les Heures. Sa beauté charma tous les dieux, qui se disputèrent le bonheur de l'avoir pour épouse; mais Jupiter, voulant récompenser le zèle de son fils Vulcain, qui lui avoit forgé des foudres pour écraser les Titans, lui donna Vénus pour femme. Cette union eut le sort des mariages mal assortis. Vénus, peu flattée des caresses d'un mari aussi difforme et aussi dégoûtant que Vulcain, lui fit de fréquentes infidélités. Mercure et Mars eurent part à ses faveurs. Son intrigue avec ce dernier fut découverte, et fit un grand éclat dans l'olympe. Les dieux ne furent pas seuls possesseurs des charmes de Vénus. Cette déesse galante ne dédaigna pas de s'humaniser avec les mortels. Anchise, prince troyen, lui inspira de l'amour. Elle en eut Enée, que les Romains regardoient comme leur premier fondateur. Le plus chéri de ses amans, et celui qui lui causa de plus vifs regrets, fut le jeune Adonis, qui fut tué malheureusement à la chasse par un sanglier. Vénus fut une des

se disputèrent la pomme d'or jetée par la
ıx noces de Thétis et de Pélée. Elle eut la
emporter sur ses rivales; et, pour récom-
is, qui avoit jugé en sa faveur, elle lui
ıne, la plus belle femme de la Grèce. Les
ılement consacrés à Vénus, étoient l'île de
ımathonte dans l'île de Paphos; Gnide,
s fêtes étoient accompagnées des plus in-
ıuches. On la représentoit ordinairement
traîné par des colombes, des cygnes ou des
ayant à ses côtés son fils Cupidon.

: les anciens Perses fissent profession de
ue l'Etre suprême, et n'eussent dans leur
nples ni statues, cependant, lorsque leur
mmença à décliner, Artaxerxès dit *Mné-*
duisit le culte de Vénus, lui fit élever des
t lui consacra des prêtres.

étoit honorée à Babylone, sous le nom de
Chaque femme babylonienne étoit obligée
tituer, une fois dans sa vie, à quelque étran-
honneur de cette déesse. Elles se paroient
le soin possible, et se rendoient auprès du
: Vénus, portant sur la tête une couronne
Les riches et grandes dames, accompagnées
le de domestiques, attendoient les chalands
s voitures. Les autres formoient plusieurs
tre lesquels les étrangers passoient pour les
plus à leur aise, et faire un choix. Quelques-
tenoient à la porte du temple. Lorsqu'un
choisissoit une de ces femmes, il lui jetoit
e d'argent dans le sein, en disant : « J'im-
pour vous la déesse Mylitta. » Quelque peu
ıble que fût cette pièce d'argent, elle étoit
comme sacrée, et la femme à qui elle étoit
ıe pouvoit la refuser. Dès qu'elle l'avoit reçue,
ıit se prêter de bonne grâce aux désirs de l'é-

tranger, et n'avoit pas plus de droit de refuser sa personne que son argent. Après qu'elle avoit rempli ce que la loi lui prescrivoit, l'étranger faisoit pour elle une prière à la déesse : prière, sans doute, plus ou moins affectueuse, selon qu'il avoit été plus ou moins content de la belle. Ils se séparoient ensuite. Alors, ayant accompli l'expiation ordonnée par Vénus, elle s'en retournoit chez elle, bien ou mal satisfaite de l'étranger.

Cette loi, si l'on met à part les règles de la pudeur, n'étoit pas fort onéreuse aux personnes belles ou jolies : elles n'avoient pas besoin d'étaler long-temps pour trouver un heureux débit. Mais les laides n'avoient pas lieu d'en être aussi contentes : il y en avoit qui restoient trois ou quatre ans en espalier, avant que le moment favorable d'obéir à la loi se présentât. N'étoient-elles pas en droit de maudire une dévotion qu'il ne leur étoit pas libre de remplir? et quand enfin ce moment arrivoit, les dédommageoit-il de l'ennui de l'attente? Au reste, on ne se trompera peut-être pas, si l'on pense que, dans un pays où la corruption des mœurs étoit extrême, le clergé mâle ou femelle du temple de Vénus, imagina, pour grossir son revenu, cette loi plus absurde encore qu'elle n'étoit infâme.

VÊPRES *ou* VESPRES. Le mot latin *vesper*, qui signifie soir, a fait appeler ainsi les prières qui se chantent, dans la religion catholique, le soir des dimanches et fêtes. Mais, pour comprendre la raison des grandes cérémonies usitées parmi nous aux premières vêpres, il faut savoir que l'Eglise a pris du judaïsme la coutume de commencer le jour par le soir; c'est ce qui fait que les premières vêpres sont encore aujourd'hui l'ouverture et le commencement de nos fêtes.

VERBE (*le*). C'est le nom de la seconde personne de la très-sainte Trinité.

VERTABJETS. On appelle ainsi les docteurs de l'Eglise d'Arménie. Ce titre, dans ce pays comme dans le nôtre, ne suppose point la science. Les docteurs arméniens savent tout au plus le nom des saints Pères et quelques traits de l'histoire ecclésiastique. Pour obtenir le titre de vertabjet, il suffit d'avoir été disciple d'un de ces docteurs. Les vertabjets, malgré leur ignorance, sont extrêmement respectés, et jouissent des plus flatteuses distinctions. Ils ont droit de porter la crosse, et passent devant les évêques qui ne sont point docteurs. Ils peuvent prêcher dans tous les endroits où ils jugent à propos; et il y en a qui passent leur vie à courir de côté et d'autre, en débitant leurs sermons, qui sont ordinairement pleins de contes absurdes et d'opinions superstitieuses. Ces docteurs orgueilleux ne daignent pas se lever lorsqu'on vient les consulter : ils n'ont pas même cette déférence pour les prêtres. Le crédule dévot s'avance humblement pour leur baiser les pieds; il s'éloigne ensuite de quelques pas, et, se mettant à genoux, il écoute, dans cette posture respectueuse, les avis de l'ignorant vertabjet. Ces docteurs ont le droit de prêcher assis; au lieu que les évêques qui ne sont pas docteurs, doivent prêcher debout. Après le sermon, on recueille, pour leur profit, les offrandes des fidèles. Ils sont obligés de garder le célibat, et, pendant neuf mois de l'année, ils jeûnent rigoureusement. Mais, comme ils sont tous dévorés d'ambition, ils s'assujettissent volontiers à des austérités qui leur attirent la vénération du peuple. Ils ont grand soin d'entretenir le clergé dans la plus honteuse ignorance, et se déchaînent contre les missionnaires qui voudroient l'instruire, parce que les prêtres ne pourroient devenir savans, sans que les docteurs perdissent de leur crédit.

VERTICORDIA, du latin *verto*, je tourne, et *cor, cordis*, cœur : surnom donné à Vénus, parce

que les anciens Païens lui attribuoient le pouvoir de changer les cœurs à son gré. On prétend que les Romains, voyant que leurs femmes étoient étrangement corrompues, et se livroient avec emportement aux plus infâmes désordres, regardèrent ce débordement général comme un effet de la colère de Vénus, et lui bâtirent un temple, sous le nom de *Venus Verticordia*, afin qu'il plût à la déesse d'inspirer des sentimens plus honnêtes aux dames romaines. Ce n'étoit pas de Vénus qu'ils devoient attendre un tel service; mais le paganisme est plein d'inconséquences pareilles.

VERTUMNE : dieu de l'automne, honoré [illegible] Latins, qui lui offroient les prémices de tous [illegible] de leurs vergers. Ce dieu avoit un privilége [illegible] sistoit à pouvoir prendre, lorsqu'il vouloit, to[illegible] de figures : c'est ce qu'exprime le nom de V[illegible] qu'il portoit. Il fit usage de ce talent pour g[illegible] cœur de la nymphe Pomone, et il eut le bon[illegible] réussir, quoique l'entreprise fût des plus [illegible] Voici comment Ovide raconte cet exploit g[illegible] Vertumne, au quatorzième livre des Métam[illegible]

« Sous le règne de Procas, roi d'Albe, vi[illegible] jeune Hamadryade uniquement adonnée à l[illegible] des vergers et des arbres fruitiers; ce qui lu[illegible] ner le nom de *Pomone*. Jamais on ne la vit[illegible] forêts ni sur les bords des fleuves : elle ne [illegible] plu[illegible] que dans ses jardins. Ses mains n'étoient jamais [illegible] mées du javelot : elle préféroit la serpe, instrument plus utile. Toujours occupée, tantôt à émonder ses arbres, tantôt à les arroser, tantôt à enter, à greffer, elle bornoit à ces soins innocens tous les plaisirs de la vie. Elle ignoroit l'amour, et ne vouloit point connoître ses douceurs trompeuses : ses vergers bien fermés la défendoient des poursuites de ses amans. Quels efforts, quelles ruses n'employèrent pas contre elle les Satyres folâtres, l'amoureux Pan, le dieu lascif qui

veille à la garde des jardins, le vieux Silène, toujours jeune pour les plaisirs! Vertumne étoit plus passionné qu'eux tous, mais non plus heureux. Ce dernier avoit déjà épuisé toutes les métamorphoses imaginables: tour à tour moissonneur, vigneron, jardinier, soldat, pêcheur, il s'étoit souvent proposé, sous ces différentes formes, de se procurer une entrée dans les jardins de Pomone. Il avoit eu le plaisir de la voir; mais cette vue irritoit sa flamme, loin de l'appaiser. Il ambitionnoit un bonheur plus grand: pour l'obtenir, il se déguisa en vieille, et alla voir Pomone. Il commença par vanter la beauté de ses fruits; il l'accabla de louanges; puis, s'asseyant sur un banc de gazon, vis-à-vis un ormeau autour duquel s'élevoit une vigne: « Cet ormeau, dit-elle, seroit un arbre inutile, s'il » n'étoit uni avec cette vigne; et la vigne ramperoit à » terre, si l'ormeau ne lui servoit d'appui. Quel exem- » ple pour vous, ô Pomone! mais il vous touche peu: » toute union vous est odieuse; et plût au ciel que » vous fussiez moins sauvage! Jamais l'aimable épouse » de Ménélas, la belle Hippodamé, ni la vertueuse » Pénélope n'auroient vu à leurs pieds un plus grand » nombre d'adorateurs; et même, malgré vos mépris, » il n'y a point de dieu dans nos forêts et sur nos » montagnes, qui ne soupire pour vous. Pomone, » croyez-en mon expérience, prenez des sentimens » plus doux; mais, dans cette foule d'amans, choi- » sissez un époux qui soit digne de vos charmes. Ver- » tumne me paroît, plus que tous les autres, mériter » cet honneur. Il est votre voisin; c'est déjà un avan- » tage. Moins inconstant que ses rivaux, il ne prodi- » gue pas, comme eux, son hommage à la première » nymphe qu'il rencontre. Vous serez ses premières » et ses dernières amours, et ses jours ne seront ja- » mais employés qu'à vous aimer. Il est jeune et paré » de toutes les grâces de la jeunesse: il vous amusera

» par le talent qu'il a de prendre mille formes diff
» rentes, et, pour vous plaire, il paroîtra à vos ye
» tout ce que vous voudrez. Vos inclinations sont l
» mêmes; et les fruits que votre main cultive sont l
» présens les plus agréables pour lui. Soyez donc s
» sible à son ardeur : lui-même vous en conjure p
» ma bouche; craignez que les justes dieux ne p
» nissent vos rigueurs. Jadis la fière Anaxarète, ap
» avoir réduit le tendre Iphis à se pendre, fut mé
» morphosée en pierre. Rendez-vous donc aux v
» d'un amant fidèle, et n'irritez point Vénus par
» insensibilité coupable. Ainsi, puisse le cruel hi
» respecter vos vergers! puisse l'aquilon fougu
» épargner les fleurs naissantes de vos arbres! »

» Pomone paroissoit émue de ce discours pathéti
lorsque Vertumne, se dépouillant tout-à-coup de
attirail de vieille, se montra sous sa forme natur
et parut aux yeux de la nymphe aussi brillant que
soleil, lorsque, perçant le nuage dont il étoit en-
loppé, il se montre aux mortels dans tout son écla
Il se disposoit à ravir par la violence ce qu'on s'ob
tinoit à lui refuser; mais il n'eut pas besoin de ce
triste expédient. Les grâces de sa figure, plus élo
quentes que les discours de la vieille, produisirent
cet effet sur le cœur de Pomone. A la vue de Ver
tumne, cette nymphe farouche aima pour la pre
mière fois. »

VERTUS THÉOLOGALES, ainsi nommées, parce q
ce sont celles que la théologie nous enseigne princip
lement, et qu'elles ont Dieu pour objet imméd
Elles sont au nombre de trois, savoir, la FOI, l'E
PÉRANCE, la CHARITÉ, et sont, pour tous les hom
d'une nécessité indispensable pour le salut. *Voyez*
chacune à leur article particulier.

VESTA : déesse des anciens Grecs et Romai
fille de Saturne et de Rhée, et femme de Janus. Q

ques auteurs ont cru qu'elle étoit la terre. Un plus grand nombre a pensé qu'elle étoit le feu : l'espèce de culte qu'on lui rendoit favorise ce sentiment; et l'on n'en doute plus, lorsque l'on considère que le nom d'*Estia*, sous lequel elle étoit honorée chez les Grecs, signifie foyer. Les Athéniens entretenoient, en l'honneur de cette déesse, un feu perpétuel dans le Prytanée. Les autres peuples les imitèrent ; et, dans la suite, le nom de Prytanée, devint commun à tous les endroits où l'on conservoit le feu de Vesta. Chaque maison eut son petit Prytanée, ou sa chapelle particulière, dans laquelle brûloit toujours une lampe. On y sacrifioit, on y faisoit ses prières; et ce fut de là qu'elle prit encore le nom de Vesta domestique et protectrice. Les Grecs honoroient Vesta avant toutes les autres divinités. Elle étoit la première à qui l'on offroit des sacrifices, au commencement des nouvelles olympiades.

C'est à Rome que le culte de Vesta a été plus célèbre, plus pompeux, et plus chargé de cérémonies. Les Romains mettoient Vesta au nombre des dieux de leurs ancêtres. Ils pensoient qu'Enée l'avoit apportée en Italie, et avoit d'abord établi son culte à Lavinium; qu'Ascagne, son fils, l'avoit ensuite porté chez les Albins, d'où il avoit été transféré à Rome. On varie sur l'auteur de cette dernière migration. Les uns en font honneur à Romulus; le plus grand nombre s'arrête à Numa, qui le premier donna une forme réglée à la religion. Ce culte, introduit à Rome, ne cessa point, pour cela, dans la ville d'Albe : Vesta continua d'y être révérée sous le nom de *Vesta minor*, la petite Vesta.

Numa bâtit un temple à cette déesse, l'an 40 de Rome, et le second de son règne. Il étoit situé entre le Capitole et le mont Palatin, à une distance à peu près égale de l'un et de l'autre. Il le dota des deniers

publics. Ses revenus se ressentoient de la pauvreté
son fondateur et de celle de l'Etat. Le temple mé-
toit à peine ce nom. Ovide nous apprend qu'il n'ét
couvert que de chaume. Lorsque le luxe se fut int
duit à Rome, on s'empressa d'embellir la dem
sacrée de la protectrice de l'Empire. On la rebâtit
magnificence : on lui conserva seulement sa prem
forme, qui étoit ronde. Si l'on en croit Ovide, il
avoit à Rome aucune statue de cette déesse. Pline
au contraire, qu'on la représentoit assise; et n
avons des médailles où elle est dans cette situati
tenant d'une main un flambeau, et un cercle de l'
tre, avec cette inscription : *Vesta P. R. Qui*
tum. Sa statue n'étoit pas exposée aux yeux
public, mais renfermée dans l'intérieur du temp
avec plusieurs autres simulacres, auxquels on don
en général le nom de *choses sacrées*. On ignore q
étoient ces simulacres. Les uns disent que c'étoient
statues des grands dieux : Plutarque prétend que
toient deux tonneaux, l'un vide et ouvert, l'au
plein et fermé : Pline dit que c'étoient des dieux
les vestales adoroient en secret. Il paroît que t
ceux qui en ont parlé ne les avoient jamais vu
effet, les lieux secrets du temple étoient inter
tout autre qu'aux vestales : les hommes ne pouv
entrer que dans une certaine partie du temple,
ils assistoient aux sacrifices; encore n'avoient-ils
liberté que pendant le jour : celui qui s'y seroit in
duit pendant la nuit, auroit été puni sévèrement.

VESTALES. C'est le nom que donnoient les
mains aux prêtresses de la déesse Vesta. Ils les ch
soient vierges. Ovide en donne pour raison que
l'étoit : il ajoute aussi que c'est parce que cette
est la même chose que le feu, qui n'engendre rien.
Romains, dans l'établissement des vestales, imit
les Albins, qui n'étoient sans doute que les

:s autres nations. Ils commencèrent par s'en sur ce qui concernoit la virginité, en lui donı terme moins long. Les vestales d'Albe del'observer pendant cinquante ans : les Roe demandèrent pas qu'elles le fussent plus de ns. Ce fut Numa qui choisit les premières ves. réserva ce droit à ses successeurs. Ce prince oit d'abord institué que quatre; Servius Tulı, selon d'autres, Tarquin l'Ancien, en ajouta près l'expulsion des rois, le droit de choisir ales passa aux souverains pontifes. Quand il it de remplacer une vestale, le grand-prêtre oit dans les familles de Rome vingt vierges, ix et dix ans : il étoit défendu d'en admettre ni au-dessus ni au-dessous. Elles devoient eur père et leur mère. Il ne falloit pas qu'elles le moindre défaut dans leur personne : on t, au contraire, qu'elles fussent aussi belles et ien faites qu'il étoit possible de les trouver. ie ce nombre avoit été choisi, le grand-prêtre oit tirer au sort : il s'emparoit aussitôt de celle uelle il tomboit, l'enlevoit des bras de ses parens autorité sur elle cessoit dès cet instant. Il conla nouvelle vierge dans le temple. On lui cous cheveux, qu'on suspendoit à un arbre sacré : une marque d'affranchissement. Dès ce moelle n'étoit plus occupée que de l'étude de oirs.

vestales passoient leur vie à s'instruire, à servir se, et à former de nouvelles prêtresses. Ces ns, selon quelques auteurs, les divisoient en lasses, qu'elles parcouroient successivement, et hacune desquelles elles passoient dix ans; mais le que leur petit nombre ne permettoit guère livision. Le temple étoit leur unique séjour : pouvoit les dispenser de l'habiter. Il n'y avoit

que le cas où elles étoient assez malades pour avoir besoin de changer d'air : alors le grand pontife les remettoit entre les mains de quelques dames romaines d'une probité et d'une vertu reconnue, qui briguoient ces fonctions comme un honneur.

Lorsque ces filles avoient demeuré trente ans dans les emplois du sacerdoce, elles étoient libres de le quitter et de se marier. Il y eut des vestales qui profitèrent de cette liberté : elles ne tardèrent pas à s'en repentir. On imagina que la continence leur avoit pesé : on les accusa d'avoir attendu avec impatience le moment où elles pourroient l'enfreindre ; elles eurent le sort des vieilles filles, qui sont presque toujours méprisées par leurs jeunes maris. Le plus grand nombre passa le reste de sa vie dans le célibat ; quelques-unes restèrent dans le temple. On ne s'accorde pas sur les occupations qu'elles y avoient alors. Il y en a qui prétendent qu'elles ne veilloient plus au feu sacré, et qu'elles n'avoient plus de part au ministère, parce que leur vieillesse les en rendoit indignes ; mais Tacite dit expressément le contraire. Cet historien nous apprend qu'Occia gouverna les vestales pendant cinquante-sept ans, présida aux cérémonies de la déesse avec beaucoup de sagesse et de dignité, et que ce ne fut qu'après sa mort que l'on songea à la remplacer. La plus ancienne des vestales présidoit au culte. C'étoit l'âge seul qui lui donnoit cette prééminence : on l'appeloit *la grande vestale*.

L'occupation la plus importante et la plus essentielle des vestales, celle qui exigeoit toute leur attention, étoit la garde du feu sacré. Ce feu devoit être entretenu jour et nuit ; et la superstition avoit attaché les conséquences les plus terribles à son extinction. L'opinion que l'éclat du feu étoit un présage heureux, entraînoit nécessairement l'idée contraire, lorsqu'il s'éteignoit. Ce prétendu malheur arriva plu-

sieurs fois à Rome, entr'autres, pendant la seconde guerre punique. Toute la ville en fut consternée Tite-Live a peint avec les couleurs les plus vives la désolation superstitieuse des Romains. C'étoit l'usage, lors de ces accidens, que toutes les affaires fussent suspendues. S'ils arrivoient pendant la nuit, on les annonçoit promptement au peuple. Le sommeil étoit interrompu; le sénat s'assembloit : on suspendoit les occupations les plus intéressantes, jusqu'à ce que le crime fût puni, le temple expié, le feu rallumé. La vestale qui, par sa négligence, avoit causé un pareil désastre, étoit punie du fouet. Elle recevoit ce châtiment des mains du grand-prêtre. Si l'on en croit Festus, la cérémonie se faisoit toujours dans un lieu obscur, et la vestale étoit couverte d'un grand voile fin. Denis d'Halicarnasse rapporte que quelques vestales évitèrent le fouet et des supplices plus terribles, par des miracles qui prouvèrent leur innocence. Cet historien raconte qu'une de ces prêtresses, nommée Emilie, s'endormit un soir, et se reposa du soin de garder le feu sacré sur une nouvelle vestale qu'elle étoit chargée d'instruire. La jeune novice ne tarda pas aussi à succomber au sommeil. Pendant que les deux surveillantes dormoient, le feu sacré s'éteignit. Grand trouble dans Rome le lendemain. Les pontifes crurent voir dans cet accident plus que de la négligence. Ils s'imaginèrent qu'Emilie avoit violé le vœu pénible que la déesse imposoit à ses filles. Emilie, ne pouvant toucher par ses larmes des juges déterminés à la trouver criminelle, eut recours à Vesta, déchira un morceau de son voile, le jeta sur les cendres du brasier sacré, en implorant l'appui de la déesse. Le feu se ralluma aussitôt, et ce prodige manifesta son innocence.

C'étoit avec de grandes cérémonies que l'on rallumoit le feu sacré. Selon le récit de Festus, on perçoit avec une espèce de tarière une table faite d'un bois

d'eau. Aussitôt que la prêtresse étoit desce
fermoit l'ouverture de la fosse, et on la
avec de la terre.

Ces exécutions terribles ne furent pas
quentes qu'on pourroit se l'imaginer. L'ord
tales dura environ onze cents ans. Pendant
on en compte vingt qui furent convaincues
Treize seulement furent enterrées vives : le
tres périrent par divers genres de supplic
choix.

On vit souvent des prêtresses injustemen
Les historiens païens ne manquent pas de
une infinité de miracles opérés en leur fav
de la vestale Claudia est un des plus rem
nous l'avons rapporté à l'article Cybèle.

Les vestales étoient dédommagées de la
et des devoirs pénibles de leur état, par des
glorieux et des honneurs extraordinaires. I
avoit accordé le pouvoir de tester du vivan
père et mère. Auguste les mit en possession
les prérogatives dont jouissoit dans Rome u
qui avoit donné trois citoyens à l'Etat. L

duisoit au supplice, elles avoient le privilége de lui pouvoir sauver la vie; seulement il falloit qu'elles affirmassent par serment que cette rencontre s'étoit faite par un pur hasard : hors de ce cas, elles ne juroient jamais en justice; leur déclaration pure et simple avoit la force d'un serment. Quand elles marchoient par la ville, elles étoient précédées d'un licteur, qui servoit en même temps et à les garantir de toute insulte, et à leur faire honneur. Dans les commencemens de leur institution, elles n'avoient point de licteur. On raconte qu'un soir une vestale, se retirant après souper seule, sous des vêtemens communs, fut violée par un jeune homme dans une rue écartée. Cet accident fit songer à mettre la chasteté de ces filles à l'abri d'un pareil outrage. En conséquence, le licteur leur fut décerné. Il y avoit une loi qui défendoit, sous peine de mort, d'entrer dans leurs litières; peut-être futelle occasionnée par quelque événement semblable. Les consuls et les préteurs se détournoient de leur chemin, lorsqu'ils rencontroient une vestale. Si des embarras les empêchoient de s'écarter, ils s'arrêtoient jusqu'à ce qu'elles eussent passé, et faisoient baisser devant elles la hache et les faisceaux. Les Romains leur accordoient une sépulture dans le sein même de leur ville; honneur rare, qu'elles ne partageoient qu'avec un petit nombre de familles illustres. Les vestales condamnées en jouissoient elles-mêmes. Le *campus sceleratus* étoit dans l'intérieur de Rome. Tous les ans, à certains jours, le peuple se rendoit en foule sur ce tombeau, et y faisoit des prières pour appaiser leurs mânes. Les vestales avoient dans la ville tout le crédit que donnent la sagesse et la religion. On les employoit souvent pour rétablir la paix dans les familles, pour réconcilier des ennemis, pour protéger le foible et désarmer l'oppresseur. Tous les ans, elles se rendoient chez le roi des sacrifices, qui étoit

la première personne de la religion après le grand pontife, pour l'exhorter à observer exactement ses devoirs. On déposoit entre leurs mains les actes les plus secrets et les plus importans. Les premiers citoyens leur remettoient quelquefois leur testament. Elles acceptèrent la garde de celui d'Antoine. Auguste leur confia aussi ses dernières volontés, qu'elles portèrent elles-mêmes au sénat, après sa mort.

L'habillement de ces prêtresses, distingué de celui des autres femmes, n'avoit rien de trop lugubre ni de trop austère. Leur coiffure, ainsi qu'on le voit dans quelques médailles, étoit composée de bandelettes qui faisoient plusieurs tours autour de leur tête. Elles portoient des robes blanches, avec une espèce de roche de la même couleur. Leur manteau étoit couleur de pourpre. Il leur tomboit sur une épaule, et leur laissoit l'autre bras demi-nu. Leurs vêtemens furent très simples dans les commencemens, parce que Numa, en les dotant des deniers publics, n'avoit pu songer à les enrichir. Mais, dans la suite, elles acquirent d'immenses revenus, grâces aux pieuses libéralités de plusieurs illustres Romains; et alors tout changea de face. Elles substituèrent à leur première simplicité le luxe le plus recherché. Elles employèrent, pour se faire des robes, les étoffes les plus précieuses. Elles laissèrent croître leurs cheveux, qu'elles avoient coupés d'abord, et leur donnèrent tous les ornemens de l'art. Leurs litières devinrent superbes. On les vit promener le faste dans les rues, marcher au Capitole, dans un char magnifique, environnées d'une foule de femmes et d'esclaves.

Les spectacles ne leur étoient point interdits. Elles assistoient librement à tous les jeux : Auguste leur donna même un banc séparé au théâtre, en face de celui du préteur. Ce lieu étoit sans doute le plus distingué, puisque le sénat crut honorer Livie, en lui assignant une place dans le banc des vestales.

Cet ordre célèbre se maintint long-temps dans un état de lustre et de splendeur. Il étoit à son plus haut degré d'élévation, sous les empereurs. Il subsista quelque temps encore sous les princes chrétiens, mais il touchoit à sa décadence. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'on ne voit point que le relâchement se soit glissé parmi les vestales, dans un temps où elles auroient pu manquer impunément à leurs devoirs, c'est-à-dire sous les empereurs chrétiens, qui n'auroient pas permis qu'on les eût fait périr aussi cruellement qu'autrefois. On demeura long-temps sans toucher à leurs priviléges et à leurs immunités. Gratien, plus hardi que ses prédécesseurs, ordonna que les biens qu'on leur lègueroit à l'avenir seroient dévolus au fisc, à l'exception cependant des effets mobiliers, dont elles auroient la libre jouissance. L'année suivante, Rome fut désolée d'une horrible famine. Le peuple ne douta point que ce fléau ne fût un effet de la vengeance des dieux irrités de l'outrage fait aux vestales; mais la famine cessa, dans le moment où les murmures alloient peut-être faire éclore une sédition.

Enfin, Théodose et Honorius ayant réuni à leur domaine tous les biens qui avoient été destinés à l'entretien des temples et des sacrifices, ceux des vestales ne furent probablement pas épargnés. Les historiens ne marquent pas précisément le moment où cet ordre de prêtresses fut aboli. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut dans le temps que Théodose fit fermer tous les temples. Tout concourt à prouver que le temple de Vesta ne fut pas plus épargné que celui de Jupiter et des autres dieux. Ses prêtresses eurent sans doute un sort pareil à celui des pontifes. Elles furent supprimées comme eux; du moins n'en est-il plus fait ensuite aucune mention dans l'histoire. Depuis l'an 40 de Rome, époque de l'institution des vestales, jusqu'à l'an de grâce 389,

temps auquel Théodose porta le dernier coup à l'idolâtrie, il s'écoula onze cent et un an : c'est peut-être le temps qu'on doit fixer à la durée de leur ordre.

2. Il y avoit dans la ville de Cusco, capitale du Pérou, sous les Incas, un couvent destiné à servir de demeure aux jeunes vierges qui se consacroient au Soleil; mais on n'y recevoit que celles qui étoient issues du sang royal des Incas. Elles y entroient quelquefois dès l'enfance, dans un âge où l'on ne pouvoit pas douter de leur virginité; car c'étoit l'article essentiel, et l'on veilloit avec tant de soin à la conservation de cette fleur précieuse, qu'il étoit presque impossible aux vierges de Cusco de manquer de fidélité au Soleil leur époux. Tout entretien avec les personnes du dehors, sans distinction d'hommes ni de femmes, leur étoit absolument interdit. « Cependant, malgré toutes ces précautions, si, parmi un » si grand nombre de religieuses, il s'en trouvoit quel- » qu'une qui vînt à faillir contre son honneur, dit » l'historien des Incas, il y avoit une loi qui portoit » qu'elle fût enterrée toute vive, et son galant pendu. » Mais, parce qu'on estimoit peu de chose de faire » mourir un seul homme, pour une faute aussi grande » qu'étoit celle de violer une fille dédiée au Soleil, » leur dieu et le père de leurs rois, il étoit ordonné » par la même loi, qu'outre le coupable, sa femme, » ses enfans, ses serviteurs, ses parens, et, de plus, » tous les habitans de la ville où il demeuroit, jus- » qu'aux enfans qui étoient à la mamelle, en por- » tassent la peine tous ensemble. Pour cet effet, ils » détruisoient la ville, et y semoient de la pierre; de » sorte que toute son étendue demeuroit déserte, » désolée, maudite et excommuniée, pour marque » de ce que cette ville avoit engendré un si détes- » table enfant. Ils essayoient encore d'empêcher que » ce terroir ne fût foulé de personne, non pas même

» des bêtes, s'il étoit possible. Cette loi ne fut pour» tant jamais exécutée, parce qu'il n'y eut jamais » de coupable de ce crime dans le pays. » *Voyez* YNCAS.

VÊTEMENS. La loi des Juifs est descendue dans le détail de tout ce qui concerne les vêtemens, même des laïques. Conformément à ce précepte du Deutéronome : « Ne te couvre point de drap tissu de deux » matières différentes, » les Juifs ne peuvent porter aucune étoffe tissue de lin et de laine : ils observent aussi de ne point coudre avec du fil un habit de laine, ni avec de la laine un habit de toile de lin. Un autre article du Deutéronome dit qu'ils se fassent des cordons aux pans de leurs habits; en conséquence, l'habit des Juifs doit avoir quatre pans, à chacun desquels pend un cordon en forme de houppe, qu'ils appellent *zizit:* huit fils de laine, qui ont chacun cinq nœuds qui remplissent la moitié de leur longueur, servent à former ces cordons : il se forme une espèce de houppe de ce qui n'est pas noué, qui reste effilé. Il n'y a que les hommes qui soient obligés d'observer ce précepte ; et même aujourd'hui le plus grand nombre s'en dispense, de peur d'exciter la risée par une pareille singularité. Ils ont seulement sous leurs habits un morceau d'étoffe carrée, où pendent ces quatre cordons, et qu'ils appellent *arban canfoth.* (*Voyez* TALED, TEFFILIN.) C'est aussi par un principe de religion et de bienséance, que les Juifs portent toujours une ceinture sur leur habit. Les femmes juives, le jour qu'elles se marient, se coiffent selon la mode du pays qu'elles habitent, mais avec des cheveux postiches, quand même elles en auroient naturellement de fort beaux; elles prennent au contraire un très-grand soin pour les cacher.

VEU-PACHA. Ce mot, dans la langue des Péru-

viens, signifie le centre de la terre, ou le monde inférieur. Les amantas, docteurs et philosophes du Pérou, appeloient ainsi la demeure que les méchans devoient habiter après la mort, et où ils devoient recevoir le châtiment de leurs crimes. Ce châtiment ne consistoit, selon eux, que dans l'assemblage des maux qu'on éprouve ordinairement dans la vie présente, sans aucun mélange de bonheur ni de consolation.

VIATIQUE : somme d'argent que la communauté donne à un religieux qui va faire un voyage. Dans le sens figuré, c'est la communion que l'on donne aux agonisans qui vont faire le voyage de l'autre monde.

VICAIRE : ecclésiastique qui soulage un curé dans ses fonctions, et lui aide à desservir sa paroisse. C'est aussi un religieux qui sert de substitut au général ou à quelqu'autre supérieur de l'ordre, et fait à leur défaut les fonctions de leur charge.

Grand-vicaire : ecclésiastique choisi par un évêque, pour l'aider dans le gouvernement de son diocèse. Il y en a ordinairement deux dans chaque diocèse.

VIEIL-DE-L'OBY. C'est le nom que l'on donne à une idole des Tartares Ostiakes, qui préside à la pêche. Cette idole est de bois : elle a des yeux de verre, un groin de cochon, garni d'un crochet de fer; attribut symbolique, qui fait entendre que ce dieu de la pêche accroche le poisson de la mer, et le fait entrer dans la rivière d'Oby. Sa tête est armée de deux petites cornes. Tous les trois ans on lui fait changer de demeure, et on la transporte sur l'Oby, d'un lieu à un autre, en grande cérémonie, dans une barque construite exprès pour elle. Si la pêche est abondante, ces peuples, par reconnoissance, ne manquent pas de lui en offrir les prémices, et de lui frotter le groin avec de la graisse; mais, s'il arrive que les pê

cheurs ne prennent rien, ils attribuent, avec aussi peu de raison, ce mauvais succès à leur idole, et s'en vengent par les plus cruels outrages.

VIERGE (*la sainte*) : *Voyez* MARIE.

1. L'Eglise d'Abyssinie honore la sainte Vierge d'un culte particulier; on pourroit même l'accuser de l'avoir poussé trop loin : elle lui rend des honneurs extraordinaires et lui attribue un pouvoir sans bornes. S'il arrive que quelqu'un blâme cet excès de dévotion, le peuple furieux l'appelle l'ennemi de Marie, et se prépare à le lapider.

2. Les habitans du Monomotapa, en Afrique, rendent un certain culte à une vierge qu'ils nomment *Péru*, ou, selon d'autres, *Al-Firoo*. Ils ont construit en son honneur des temples et des couvens, qui sont habités par un certain nombre de filles obligées de garder une virginité perpétuelle.

Vierges. Dans la primitive Eglise, « il y avoit un grand nombre de filles, dit l'abbé Fleury, qui consacroient à Dieu leur virginité, soit par le conseil de leurs parens, soit de leur propre mouvement. Elles menoient la vie ascétique, et l'on comptoit pour rien la virginité, si elle n'étoit soutenue par une grande mortification, le silence, la retraite, la pauvreté, le travail, les jeûnes, les veilles, les oraisons continuelles. On ne tenoit pas pour de véritables vierges celles qui vouloient encore prendre part aux divertissemens du siècle, même les plus innocens; faire de grandes conversations, parler agréablement et montrer leur bel esprit; encore moins celles qui vouloient faire les belles, se parer, se parfumer, traîner de longs habits, et marcher d'un air affecté. S. Cyprien ne recommande presqu'autre chose aux vierges chrétiennes, que de renoncer aux vains ornemens et à tout ce qui appartient à la beauté. Il connoissoit combien les filles sont attachées à ces bagatelles, et il en savoit les per-

nicieuses conséquences. Dans ces premiers temps, les vierges consacrées à Dieu demeuroient la plupart chez leurs parens, ou vivoient en leur particulier deux ou trois ensemble, ne sortant que pour aller à l'église, où elles avoient leurs places séparées du reste des femmes. Si quelqu'une violoit sa sainte résolution pour se marier, on la mettoit en pénitence.

VIGILANCE, prêtre de Barcelone, s'éleva, dans le cinquième siècle, contre le célibat des prêtres, et soutint que la virginité n'étoit point une vertu; que la vénération pour les reliques étoit une superstition, et qu'on ne devoit point honorer les sépulcres des martyrs. Ces erreurs furent vivement réfutées par S. Jérôme. Elles ont été, de nos jours, renouvelées par les Protestans.

VIGILES, du mot latin *vigiliæ*, sont, parmi les Catholiques, des prières et mortifications préparatoires, qui se font la veille des grandes fêtes. On les appelle ainsi, parce qu'autrefois on passoit, ces jours-là, une partie de la nuit dans les églises. Nous trouvons chez les Païens l'origine de cet usage. Les fameuses fêtes de Vénus et de Cérès, entr'autres, avoient leurs veilles, *pervigiliæ*, qui se célébroient par des chants, des danses, souvent même par les débauches les plus honteuses. Le christianisme, qui sanctifie tout ce qu'il adopte, a substitué les prières aux chansons lascives, et le jeûne au libertinage.

2. Les talapoins de Siam ont coutume de pratiquer, pendant les trois semaines qui suivent la moisson, une espèce de vigiles, dont on ignore le motif et l'origine. Ils disposent en carré de petites huttes couvertes de feuillage, au milieu des champs. Le supérieur a la sienne au milieu. C'est dans ces cabanes qu'ils passent la nuit, sans craindre les bêtes sauvages, qui sont très-communes dans le pays. Ils n'ont pas même la précaution d'allumer du feu pour les éloi-

r. Il est rare cependant qu'il leur arrive aucun ident; bonheur que les Siamois ne manquent pas tribuer à la sainteté de leurs moines. Pour donner raison naturelle de ce fait, on peut dire que, s cette saison, les animaux, trouvant dans les camnes une pâture abondante, sont beaucoup moins eux et moins à craindre.

ILLES DE REFUGE. *Voyez* au Supplément, et articles Asile et Lévites.

INAÏAGUIEN. C'est le nom d'un des dieux des iens. Sa naissance est des plus singulières. Pardi, femme d'Ixora, un des principaux dieux de de, étant un jour dans le bain, conçut un si viodésir d'avoir un enfant, qu'il s'en forma un ausside la sueur qu'elle ramassa sur son sein; et, ce n'est pas moins extraordinaire, cet enfant, dès sa sance, parut grand comme un jeune homme de t ans. Cependant Ixora, qui étoit alors absent, nt au logis, ne sachant pas que sa famille s'étoit nentée. Il fut surpris de voir un jeune homme tretenir avec sa femme assez familièrement; et il mençoit à faire éclater sa jalousie, lorsque Parli l'appaisa, en lui racontant le fait. Quelque ps après, le père de Parvardi, qui étoit un roi sant, donna un festin solennel, pour célébrer la sance de son petit-fils, que sa mère avoit nommé *aïaguien*. Tous les dieux y furent invités, à l'extion d'Ixora, qui sembloit avoir droit d'y tenir la mière place. Sensiblement piqué de cet affront, il t, transporté de fureur, au milieu du festin, trour la joie des convives. Après avoir exhalé sa rage en le imprécations, il s'arracha une poignée de chex, et en frappa le plancher, dont il sortit tout-àp un énorme géant. Ce monstre se jeta d'abord c furie sur les dieux qui étoient du festin. Il malita particulièrement le Soleil et la Lune. D'un souf-

flet il cassa toutes les dents au premier, et meurtrit le visage de l'autre à coups de pieds. Elle en a toujours depuis conservé les taches, disent les Indiens. Le beau-père d'Ixora, qui étoit le plus coupable, fut mis en pièces par le géant; et le malheureux Vinaïaguien eut la tête coupée. Lorsque le ressentiment d'Ixora fut assouvi, il eut un vif regret de la mort de son fils. Il entreprit de le ressusciter; mais, sa tête ayant été brisée, et ne pouvant plus être réunie à son corps, Ixora coupa la tête d'un éléphant, qu'il ajusta sur le corps de Vinaïaguien. Après lui avoir ainsi rendu la vie, il lui donna le nom de *Pulléjar*, et l'envoya chercher une femme, lui recommandant expessément de la choisir aussi belle que sa mère Parvardi. Les Indiens disent que le fils d'Ixora n'a pas été heureux dans ses recherches, et qu'il n'a point encore pu trouver de femme dont la beauté fût égale à celle de Parvardi. Les idoles de Vinaïaguien ou Pulléjar ont toutes une tête d'éléphant. On les place ordinairement sur les grands chemins et dans les lieux les plus fréquentés, afin que le dieu, voyant passer une grande quantité de femmes, puisse plus aisément en trouver une qui soit aussi belle que sa mère.

VISITATION : fête instituée par l'Eglise catholique en l'honneur de la visite que la sainte Vierge, après avoir conçu par l'opération du Saint-Esprit, rendit à sa cousine Elisabeth, qui, par un autre prodige, étoit enceinte de six mois, quoique dans un âge très-avancé. Cette fête fut instituée par le pape Urbain IV, en 1389; et le concile de Bâle en fixa la célébration au second jour de juillet. Il y a un ordre de religieuses établi par S. François de Sales et la mère Jeanne de Chantal, sous le nom de *la Visitation*.

VISTNOU. C'est le nom d'un des principaux dieux des Indiens. Il est particulièrement célèbre par ses neuf incarnations ou métamorphoses. Les bramines

disent qu'il a déjà paru dans le monde sous neuf formes différentes, et qu'il doit encore y paroître, pour la dixième fois, sous une figure nouvelle. L'histoire de ces métamorphoses est pleine d'absurdités et d'extravagances; mais les Indiens prétendent que, sous ces contes ridicules, sont cachés de profonds mystères, qu'ils ne veulent pas découvrir aux profanes. Il faut donc nous en tenir à l'enveloppe. Voici ce que les auteurs racontent sur les métamorphoses de Vistnou.

I.re Métamorphose. Un certain démon ayant enlevé le livre de la loi, apelé *Védam,* des mains de ceux qui le gardoient, et s'étant caché au fond de la mer avec sa proie, Vistnou se métamorphosa en poisson, joignit le ravisseur, et rapporta le Védam.

II.e Métamorphose. Les dieux voulant manger d'un beurre délicieux qui se forme dans une des sept mers qui sont dans le monde, selon les Indiens, et qu'ils appellent *la mer du lait,* ils apportèrent sur le bord de cette mer une montagne d'or, où est assise une couleuvre d'une longueur prodigieuse, qui a cent têtes, sur lesquelles sont appuyés les quatorze mondes qui composent l'univers. Ils se servirent de la queue de cette couleuvre comme d'une corde, pour attirer le beurre; mais ils furent traversés dans leurs entreprises par les géans, qui tiroient aussi la couleuvre de leur côté. Ce conflit pensa être funeste au monde, que la couleuvre soutenoit: il fut tellement ébranlé, qu'il eût été infailliblement renversé, si Vistnou, prenant la forme de tortue, ne se fût promptement mis dessous pour le soutenir. Cependant la couleuvre répandit sur les géans une liqueur venimeuse, qui les obligea de lâcher prise. Ainsi les dieux demeurèrent les maîtres de cet excellent beurre dont ils étoient si friands. D'autres racontent tout simplement que la terre, affaissée par le poids de la montagne Mérupata, fut sur le point de s'enfoncer dans l'abîme; mais que

Vistnou, changé en tortue, vint à propos soulever la montagne, et soulager la terre.

III.e Métamorphose. Un énorme géant, nommé *Palasda,* ayant roulé la terre comme une feuille de papier, l'emporta sur ses épaules jusqu'au fond des enfers. Vistnou, transformé en cochon, alla trouver le géant, le combattit, et, après l'avoir vaincu, rapporta la terre sur son groin, et la remit à sa première place. D'autres disent que le dieu Rutrem ayant défié Bramah et Vistnou de trouver l'endroit où il cacheroit sa tête et ses pieds, et s'étant offert de reconnoître la supériorité de celui qui seroit assez habile pour faire cette découverte, Bramah et Vistnou acceptèrent le défi : que Bramah trouva la tête de Rutrem, par le moyen de la fleur du chardon, qui lui indiqua le lieu où elle étoit cachée : que Vistnou se métamorphosa en cochon, pour chercher les pieds de Rutrem; mais qu'après avoir fouillé inutilement avec son groin jusque dans les entrailles de la terre, il fut obligé de renoncer à cette entreprise.

IV.e Métamorphose. Un fameux géant, nommé *Iranien,* ou, selon d'autres, *Hirrenkessep,* ayant reçu du dieu Rutrem le privilége singulier de ne pouvoir être tué ni pendant le jour ni pendant la nuit, ni dedans ni dehors sa maison, en conçut une si grande fierté, qu'il voulut abolir le culte des dieux, et se faire adorer seul sur la terre. Il fit souffrir les plus cruels tourmens à ceux qui refusèrent de lui rendre les honneurs divins; il n'épargna pas même son fils, qui, malgré ses ordres et ses menaces, s'obstinoit toujours à répéter dans ses prières le nom de Vistnou. La fidélité de ce jeune homme, et les maux qu'il souffroit, touchèrent tellement le cœur du dieu Vistnou, qu'il résolut, à quelque prix que ce fût, d'exterminer le géant Iranien. L'entreprise n'étoit pas facile : la sagacité de Vistnou en vint cependant à bout. Il saisit

moment du crépuscule, où, quoiqu'il ne fasse plus r, il n'est pas cependant encore nuit, et parut t-à-coup, sous la forme d'un monstre moitié homme moitié lion, devant le géant Iranien, qui, étant rs sur le seuil de sa porte, n'étoit ni dedans ni de- s sa maison; et il le mit en pièces, malgré sa ré- ance. Quelques-uns disent seulement que le géant nien avoit reçu le privilége de ne pouvoir être tué e d'une manière fort extraordinaire; qu'un jour il se disposoit à donner un coup de bâton à son , le jeune homme s'esquiva adroitement, et que bâton donna sur un pilier qui s'ouvrit aussitôt, et it il sortit un monstre moitié homme et moitié n, qui déchira le géant. L'univers entier étoit sous domination.

V.e *Métamorphose*. Un prince nommé *Mavali*, ou, on d'autres, *Magapélixaavarti*, faisoit gémir les mmes sous le poids de la plus cruelle tyrannie. Vist- u, touché des plaintes qu'on lui adressoit de tous tés, résolut de délivrer la terre d'un pareil mons- e. Il prit la forme d'un bramine, mais d'un bramine petit, qu'il pouvoit passer pour un nain. Il alla uver ce méchant roi, et lui demanda trois pieds terre pour y bâtir une cabane. Le Roi lui accorda demande, sans aucune difficulté, et, pour ratifier tte donation, il prit un peu d'eau dans sa bouche, se disposa à la rejeter dans la main du prétendu amine. (Telle étoit alors la manière de ratifier les gagemens.) Mais l'étoile du point du jour, qui étoit principal conseiller du Roi, soupçonnant quelque percherie dans la demande du bramine, trouva le oyen d'entrer dans le gosier du prince, et de le ucher tellement, que l'eau ne pouvoit plus en sor- r. Le Roi, qui se sentoit presque étouffé sans savoir urquoi, se fit enfoncer un stylet de fer dans le go- r, pour en ouvrir le passage. L'étoile fut contrainte

de déloger, après avoir eu un œil crevé, et le Roi répandit l'eau qu'il avoit dans la bouche dans la main du faux bramine, qui devint tout-à-coup d'une grandeur si prodigieuse, qu'un de ses pieds occupoit toute l'étendue de l'univers : il posa l'autre sur la tête du roi Mavali, qu'il précipita dans l'abîme. Cette histoire se trouve racontée avec des circonstances différentes par d'autres auteurs. Ils ne représentent point Mavali comme un tyran, mais comme un autre Saturne, sous lequel tous les hommes étoient égaux, et tous les biens communs. Ils disent que Vistnou détrôna ce bon prince, parce que les hommes, n'ayant besoin de rien sous son règne, ne prioient plus les dieux. Ils ne font point mention de l'étoile du point du jour : ils disent seulement que la femme de Mavali voulut le détourner d'accorder au bramine ce qu'il demandoit. Au reste, lorsqu'il s'agit de pareilles fables, il est fort important de comparer les différentes narrations.

VI.e Métamorphose. Les rajahs (c'est le nom que les Indiens donnent aux rois) étoient devenus autant de tyrans qui opprimoient les peuples et commettoient mille cruautés. Vistnou résolut de punir leurs crimes. Il parut sur la terre sous une forme humaine, et prit le nom de *Ram*. Il déclara la guerre aux rajahs, et les combattit sans relâche pendant vingt-une générations, jusqu'à ce qu'il les eût tous exterminés.

VII.e Métamorphose. Un géant nommé *Cartasuciriargunen*, et qui avoit mille bras, désoloit le genre humain par ses brigandages et par ses violences. Vistnou prit une seconde fois la figure humaine et le nom de *Ram*, et, armé seulement du soc d'une charrue, il présenta le combat au géant, lui donna la mort, et lui coupa ses mille bras; puis il entassa ses os les uns sur les autres, et en forma une montagne, appelée *Baldous*. On raconte différemment le sujet de cette

métamorphose. Il y avoit, dit-on, un bramine, nommé *Rawana*, qui étoit un des plus fervens adorateurs du dieu Ixora : il ne manquoit jamais de lui présenter chaque jour une offrande de cent fleurs bien comptées. Il arriva que le dieu déroba lui-même adroitement une des fleurs, et fit ensuite des reproches à Rawana de ce que son offrande n'étoit pas complète. Le pieux bramine, désolé de la perte de cette fleur, fut sur le point de mettre un de ses yeux à la place; mais Ixora s'y opposa, et, pour récompenser la foi de son serviteur, il jura de ne lui rien refuser de tout ce qu'il désireroit. Le bramine souhaita qu'on lui confiât l'administration de l'univers; mais, après avoir obtenu cette grâce, il ne cessa point d'importuner Ixora par ses vœux et par ses prières. Le dieu, fatigué, lui dit : « N'ai-je pas comblé tous tes désirs? » Quel est donc l'objet des prières que tu me fais » continuellement? » Rawana répondit qu'il souhaitoit avoir dix têtes et vingt bras, afin de gouverner plus aisément l'univers. Il obtint encore cette grâce, et se retira ensuite dans la ville de Lanka, où il établit le siége de son empire. Sa gloire et sa puissance reçurent un nouvel accroissement de ce grand nombre de têtes et de bras dont il venoit d'être pourvu; mais il se laissa enfin aveugler par la prospérité. Il perdit le souvenir des bienfaits d'Ixora, et voulut usurper les honneurs dus à la divinité. Vistnou résolut de punir l'orgueil de cet insolent bramine. Il parut sur la terre sous une forme humaine, et prit le nom de *Ram*. Rawana, épouvanté, se changea en cerf, pour se dérober plus aisément à la colère du dieu. Ram perça le cerf d'un coup de flèche; mais l'ame de Rawana en sortit promptement, et choisit pour sa retraite le corps d'un faquir. Ce fut sous ce déguisement que Rawana enleva la femme de Ram, nommée *Sidi*. Ram outré de cet affront, emprunta, pour se venger,

le secours d'un fameux singe, connu sous le nom de *Hanuman*, qui exerça d'horribles ravages dans la capitale de Rawana. Celui-ci, secondé d'un grand nombre de géans, parvint enfin à se saisir de ce redoutable singe; mais il ne put jamais venir à bout de le faire mourir. Rawana, surpris de la force prodigieuse de ce singe, lui demanda s'il n'y avoit pas quelque moyen de le vaincre. Le singe lui répondit : « Trem» pez-moi la queue dans l'huile, enveloppez-la d'é» toupe, et y mettez le feu : je deviendrai aussitôt » plus foible que le dernier des animaux. » Le crédule Rawana exécuta ce qu'avoit dit le singe; mais Hanuman, avec sa queue enflammée, embrasa le palais de Rawana et une partie de la ville de Lanka. Enfin, pour terminer ce conte extravagant, le perfide Rawana, refusant toujours de rendre la femme de Ram, tomba sous les coups de ce mari justement irrité.

VIII.e Métamorphose. Un rajah de l'Indostan, ayant appris par la chiromancie, que sa sœur, qui étoit mariée à un bramine, mettroit au monde un fils qui lui raviroit le trône et la vie, ordonna qu'on mît à mort tous les enfans qu'auroit sa sœur, dès qu'ils seroient nés; et, pour s'assurer de l'exécution de ses ordres, il la fit enfermer étroitement sous une garde sûre. Déjà six de ses enfans avoient été les victimes de la cruauté de ce tyran; le septième paroissoit destiné au même sort: mais cet enfant, nommé *Kistna*, étoit Vistnou lui-même, qui avoit pris cette forme pour châtier le cruel rajah. Il parla dès le moment de sa naissance, et s'échappa de la prison, avec son père et sa mère, sans que les gardes s'en aperçussent. Il opéra depuis des prodiges sans nombre. Le rajah envoya souvent des géans et des armées entières pour le faire périr; mais il extermina tout ce qui se présenta devant lui, et tua enfin le rajah lui-même. Après cet exploit, Kistna

Kistna continua à parcourir la terre, prodiguant les miracles, récompensant les bons, châtiant les méchans; et enfin il s'éleva dans les cieux.

Cette métamorphose est regardée par les Indiens comme la plus mémorable et la plus glorieuse de toutes les incarnations de Vistnou. Quelques auteurs trouvent des rapports entre Kistna et Jésus-Christ, le rajah et le roi Hérode.

IX.e Métamorphose. Vistnou prit la forme de Budha ou Bodha. Ce personnage, disent les Banians, n'a ni père ni mère. C'est un pur esprit, qui ne se manifeste point aux hommes; mais lorsque, par une faveur spéciale, il apparoît à quelque dévot, c'est avec quatre bras. Il est continuellement occupé à prier Mahadew, ou le grand dieu. On croit communément que ce Bodha est le même que le dieu Fo.

Les Banians pensent que Vistnou doit encore s'incarner une dixième fois, et qu'il prendra la forme d'un cheval blanc qui a des ailes, et qui réside actuellement dans le ciel. Ce pégase indien ne se soutient que sur trois pieds : le quatrième est toujours en l'air. Lorsqu'il le posera sur la terre, il la fera s'enfoncer dans l'abîme, et c'est ainsi que le monde sera détruit.

En attendant cette dernière métamorphose, Vistnou est endormi tranquillement dans la mer de lait, couché sur une couleuvre qui a cinq têtes.

VISTNOUVAS : secte de bramines qui sont particulièrement attachés au dieu Vistnou, et qui le regardent comme le plus puissant de tous les habitans des cieux. Cette secte est divisée en deux branches : les premiers sont appelés *Tadvadi*, les autres *Ramanoujas*. Les Tadvadi se tracent, tous les matins, une ligne blanche depuis le nez jusqu'au front; ils se font aussi une petite marque ronde à la jointure du bras et aux deux mamelles : ce sont leurs signes distinc-

tifs : c'est la livrée de Vistnou. Ils s'imaginent que ces marques sont des préservatifs contre les attaques du diable. Ils s'engagent, par un vœu exprès, à ne jamais rendre hommage à aucun autre dieu qu'à Vistnou. Leur chef est obligé de garder le célibat, et porte ordinairement à la main une canne de bambou, pour marque de sa dignité.

Les Ramanoujas ont aussi des signes qui les distinguent. Ils se tracent avec de la craie un Y sur le nez, et se font une marque sur la jointure du bras avec du feu. Ils ont la tête nue et presque rasée, à l'exception d'une touffe sur le sommet, qu'ils attachent avec un nœud, et qu'ils laissent pendre par derrière. Leur chef est distingué par un morceau de linge dont il s'enveloppe la tête lorsqu'il parle à quelqu'un. Leur vie paroît plus austère que celle des Tadvadi. Ils croiroient souiller la sainteté de leur profession, s'ils s'embarrassoient dans le négoce et dans les affaires profanes. Ils se font aussi un devoir de ne jamais mettre le pied dans un lieu consacré à la débauche; ce que les Tadvadi se permettent sans scrupule.

VITZLIPUTZLI : le plus fameux des dieux adorés par les Mexicains. Ils prétendent que ce fut lui qui les conduisit dans le pays qu'ils occupent aujourd'hui, et qui leur en facilita la conquête. Ces peuples, qui furent nommés *Mexicains*, du nom de leur général Mexi, étoient, dans leur origine, des sauvages vagabonds. Ils firent une irruption sur les terres de certains peuples appelés *Navatelcas*, engagés par les promesses de leur dieu Vitzliputzli, qui leur avoit prédit qu'ils feroient la conquête de ce pays, et qui marchoit lui-même à leur tête, porté par quatre prêtres, dans un coffre tissu de roseaux. Lorsque l'armée s'arrêtoit pour camper, Vitzliputzli avoit sa tente au centre du camp. C'étoit lui qui régloit la marche. Ses oracles, répétés par la bouche des prêtres, tenoient

lieu de conseil de guerre. Les Mexicains avoient une vaste étendue de pays à parcourir, avant d'arriver à cette terre promise. Pendant tout le temps qu'ils furent en marche, le dieu qui les conduisoit ranima leur courage par d'éclatans prodiges. Enfin, après bien des fatigues, lorsqu'ils touchoient presque au terme de leurs courses, Vitzliputzli déclara en songe à un de ses prêtres, que les Mexicains devoient former leur premier établissement dans l'endroit où ils trouveroient un figuier planté dans un rocher, sur les branches duquel seroit perché un aigle tenant entre ses griffes un petit oiseau. On démêle dans cette histoire quelque rapport avec la manière dont les Juifs furent conduits dans la terre promise.

L'historien de la conquête du Mexique nous apprend quelle étoit la forme que les Mexicains donnoient à la statue de Vitzliputzli. « On l'avoit faite, » dit-il, de figure humaine, assise sur un trône sou» tenu par un globe d'azur, qu'ils appeloient le *ciel*. » Il sortoit des deux côtés de ce globe quatre bâtons » dont le bout étoit taillé en tête de serpent : cela for» moit un brancard que les sacrificateurs portoient » sur leurs épaules, quand ils promenoient l'idole en » public. Elle avoit sur la tête un casque de plumes » de diverses couleurs, en figure d'oiseau, avec le » bec et la crête d'or bruni. Son visage étoit affreux et » sévère, et encore plus enlaidi par deux raies bleues » qu'elle avoit, l'une sur le front, l'autre sur le nez. » Sa main droite s'appuyoit sur une couleuvre on» doyante qui lui servoit de bâton. La gauche por» toit quatre flèches qu'ils révéroient comme un pré» sent du ciel, et un bouclier couvert de cinq plumes » blanches mises en croix. Tous ces ornemens, ces » marques et ces couleuvres avoient leur signification » mystérieuse. »

Ce dieu avoit un temple vaste et superbe dans la

ville de Mexique. Voici la description qu'en donne l'auteur de la *Conquête du Mexique*. « On entroit » d'abord dans une grande place carrée et fermée » d'une muraille de pierre, où plusieurs couleuvres » de relief, entrelacées de diverses manières au dehors » de la muraille, inspiroient de l'horreur, principa- » lement à la vue du frontispice de la première porte, » qui en étoit chargé, non sans quelque signification » mystérieuse. Avant que d'arriver à cette porte, on » rencontroit une espèce de chapelle qui n'étoit pas » moins affreuse. Elle étoit de pierre, élevée de trente » degrés, avec une terrasse en haut, où on avoit » planté sur un même rang, et d'espace en espace, » plusieurs troncs de grands arbres taillés également, » qui soutenoient des perches qui passoient d'un » arbre à l'autre. Ils avoient enfilé par les tempes à » chacune de ces perches quelques crânes des malheu- » reux qui avoient été immolés, dont le nombre, » qu'on ne peut rapporter sans horreur, étoit tou- » jours égal, parce que les ministres du temple avoient » soin de remplacer ceux qui tomboient par l'injure » du temps.

» Les quatre côtés de la place avoient chacun une » porte; elles se répondoient et étoient ouvertes sur » les quatre principaux vents. Chaque porte avoit sur » son portail quatre statues de pierre, qui sembloient, » par leurs gestes, montrer le chemin, comme si elles » eussent voulu renvoyer ceux qui n'étoient pas bien » disposés : elles tenoient le rang de dieux liminaires » ou portiers, parce qu'on leur donnoit quelque révé- » rences en entrant. Les logemens des sacrificateurs » et des ministres étoient appliqués à la partie inté- » rieure de la muraille de la place, avec quelques » boutiques qui en occupoient tout le circuit, sans » retrancher que fort peu de chose de sa capacité, si » vaste, que huit à dix mille personnes y dansoient

» commodément aux jours de leurs fêtes les plus so-
» lennelles.

» Au centre de cette place s'élevoit une grande ma-
» chine de pierre, qui, par un temps serein, se dé-
» couvroit au-dessus des plus hautes tours de la ville;
» elle alloit toujours en diminuant, jusqu'à former
» une demi-pyramide, dont trois des côtés étoient en
» glacis, et le quatrième soutenoit un escalier, édifice
» somptueux, et qui avoit toutes les proportions de
» la bonne architecture. Sa hauteur étoit de six vingts
» degrés, et sa construction si solide, qu'elle se ter-
» minoit en une place de quarante pieds en carré,
» dont le plancher étoit couvert fort proprement de
» divers carreaux de jaspe de toute sorte de couleurs.
» Les piliers ou appuis d'une manière de balustrade
» qui régnoit autour de cette place, étoient tournés
» en coquilles de limaçon, et revêtus par les deux faces
» de pierres noires, semblables au jais, appliquées
» avec soin et jointes par le moyen d'un bitume rouge
» et blanc; ce qui donnoit beaucoup d'agrément à
» tout cet édifice.

» Aux deux côtés de la balustrade, à l'endroit où
» l'escalier finissoit, deux statues de marbre soute-
» noient, d'une manière qui exprimoit fort bien leur
» travail, deux grands chandeliers d'une façon ex-
» traordinaire. Plus avant, une pierre verte s'élevoit
» de cinq pieds de haut, taillée en dos d'âne, où l'on
» étendoit sur le dos le misérable qui devoit servir de
» victime, afin de lui fendre l'estomac et d'en tirer le
» cœur. Au-dessus de cette pierre, en face de l'escalier,
» on trouvoit une chapelle dont la structure étoit
» solide et bien entendue, couverte d'un toit de bois
» rare et précieux, sous lequel ils avoient placé leur
» idole, sur un autel fort élevé, entouré de rideaux.

» Une autre chapelle, à gauche de la première, et
» de la même fabrique et grandeur, renfermoit l'i-

» dole appelée *Tlaloch.* Le trésor de ces deux cha-
» pelles étoit d'un prix inestimable; les murailles et
» les autels étoient couverts de joyaux et de pierres
» précieuses sur des plumes de couleurs. »

Les Mexicains célébroient en l'honneur de cette prétendue divinité une fête solennelle, dans le mois de mai. Des espèces de religieuses, qu'on nommoit *filles de la pénitence*, mais qui, pendant cette solennité, étoient appelées *sœurs de Vitzliputzli*, portoient sur leurs épaules un brancard qui soutenoit un trône de couleur d'azur : sur ce trône étoit l'image de Vitzliputzli, faite de maïs et de miel, par la main de ces religieuses. Lorsque la procession étoit arrivée vis-à-vis le temple du dieu, on voyoit s'avancer une troupe de jeunes gens qui formoient une espèce de communauté religieuse. Ils commençoient par adorer profondément l'idole; ils la portoient ensuite sur leurs épaules dans le sanctuaire. C'est là que le dieu recevoit les hommages de tout le peuple, qui accouroit en foule pour se prosterner devant lui, et s'humilioit en sa présence, en se couvrant la tête de poussière. L'habillement que portoient dans cette fête les sœurs de Vitzliputzli, dont nous avons parlé, mérite d'être remarqué. Elles avoient une robe blanche; du maïs rôti leur servoit de couronne; ce même maïs formoit une espèce de chaîne qui leur environnoit le cou, et de là venoit s'entortiller au bras gauche. Le rouge, ornement proscrit chez nos religieuses, coloroit le visage de ces vestales mexicaines, et des plumes rouges de perroquet ornoient leurs bras. L'habillement des jeunes religieux étoit rouge, et ils étoient aussi couronnés de maïs. Lorsque tout le peuple avoit adoré Vitzliputzli dans son temple, on le portoit en procession dans quelques villages des environs. Après toutes ces courses, on le ramenoit en pompe dans son sanctuaire; il y recevoit encore de nouveaux hon-

neurs : chacun lui jetoit des fleurs; on en jonchoit le sanctuaire, le temple, et même le terrain d'alentour. Les sœurs de Vitzliputzli apportoient ensuite des morceaux d'une pâte de maïs et de miel, qui étoit la même que celle dont l'idole étoit formée : ces morceaux de pâte avoient la figure d'os, et ils étoient appelés *les os et la chair* de Vitzliputzli. Ces os, placés devant l'idole par la main des jeunes religieux, étoient sanctifiés par une consécration solennelle que les prêtres en faisoient. Des danses religieuses, des hymnes sacrées accompagnoient cette consécration. Les morceaux de pâte ainsi consacrés étoient adorés par tous les assistans comme la divinité même. On immoloit en son honneur des victimes humaines; on chantoit ses louanges, et l'on dansoit devant elle. Après toutes ces cérémonies, les prêtres prenoient l'idole de Vitzliputzli, qui n'étoit que de pâte; ils la rompoient, et en formoient plusieurs petits morceaux. Ils en mettoient un dans la bouche de chaque dévot qui s'approchoit humblement pour le recevoir, et n'oublioient pas de les avertir que ce morceau de pâte n'étoit autre chose que *la chair du dieu Vitzliputzli.* Tous ceux qui avoient participé à cette espèce de communion, offroient au prêtre une certaine quantité de maïs. Ces petits morceaux étoient aussi donnés aux malades; ce qui augmente le rapport singulier que cette cérémonie paroît avoir avec la communion des Catholiques.

Vitzliputzli avoit un prêtre particulier, dont la dignité étoit héréditaire, au lieu que celle des prêtres des autres dieux étoit élective.

VOEU : promesse faite à Dieu, par laquelle on s'engage à quelque œuvre qui lui soit agréable, et qui ne soit pas de précepte.

Les *vœux solennels* sont ceux qui sont faits en face d'Eglise, avec les formalités prescrites par les canons;

ils sont distingués par là des vœux simples, qui ne sont accompagnés d'aucune de ces cérémonies.

Vœux de religion. On appelle ainsi les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, que font les religieux lorsqu'ils s'engagent dans quelqu'ordre. Ces vœux sont reconnus, par l'Eglise et par l'Etat, absolus et irrévocables, lorsqu'ils sont faits librement et avec toutes les formalités prescrites pour leur validité.

1. Les vœux étoient en usage parmi les Juifs mêmes avant Moyse : nous en avons plusieurs exemples dans l'Ecriture. Le législateur des Juifs établit depuis différentes règles pour en diriger et en assurer l'accomplissement. Il y avoit deux sortes de vœux : 1° on vouoit au service de Dieu une chose dont on pouvoit disposer, homme, bête, argent, etc.; 2° on vouoit la même chose à une entière destruction; et les vœux de cette seconde sorte étoient autrement appelés anathèmes : ils étoient les plus sacrés et les plus inviolables parmi les Juifs. Il n'étoit point permis à un particulier de les faire, mais seulement à toute la nation. On trouve dans l'Ecriture un exemple frappant de cette espèce de vœu. Les Israélites, par l'ordre de Dieu, dévouèrent à la destruction toutes les villes des Chananéens, et comprirent dans cet anathème, non-seulement les hommes, mais les animaux mêmes et tout le butin. Un Juif, nommé *Achan*, ayant osé en garder quelque chose, Dieu fit connoître sa prévarication, et il fut lapidé par le peuple. A l'égard des vœux de la première espèce, ils pouvoient, en certains cas, être rachetés à prix d'argent. Lorsqu'une mère, par exemple, avoit voué son fils au Seigneur, il lui étoit permis de le reprendre, moyennant une certaine somme qu'elle payoit. Il n'en étoit pas de même du bétail, des fruits et des autres productions de la terre qu'on avoit voués : on ne pouvoit les racheter en aucune manière. Seulement, quand l'animal voué se

pouvoit avoir quelque imperfection légale, on lui en substituoit un autre. Le vœu le plus remarquable et le plus frappant que nous offrent les livres saints, est celui de Jephté, juge d'Israël. Sur le point de livrer la bataille aux Ammonites, il promit à Dieu, s'il lui accordoit la victoire, de lui sacrifier la première créature vivante qui sortiroit de sa maison pour venir au-devant de lui à son retour. Dieu lui accorda une victoire complète; mais lorsqu'il revenoit triomphant, le premier objet qu'il aperçut, fut sa fille unique qui venoit au-devant de lui. A cette vue, il déchira ses habits, et ne put s'empêcher de faire part à sa fille du vœu téméraire qui causoit sa douleur. Elle reçut cette nouvelle avec un courage héroïque, qui ne fit encore que redoubler les regrets de son père. Après avoir été pendant deux mois sur les montagnes pleurer sa virginité avec ses compagnes, elle revint auprès de Jephté, qui accomplit son vœu. La plupart des auteurs juifs et plusieurs saints Pères pensent que Jephté immola en effet sa fille unique : en cela moins réservés que les auteurs païens, qui introduisent Diane s'opposant elle-même au sacrifice de la jeune Iphigénie, que son père vouloit immoler à cette déesse. Le sentiment le plus probable est que Jephté consacra seulement sa fille au Seigneur, et lui fit subir une espèce de mort civile, en la condamnant à un célibat perpétuel. (*Voyez* NAZARÉENS.)

Les Juifs modernes font rarement des vœux, et leur loi ne les approuve pas; mais, lorsqu'ils en font, ils sont obligés de les accomplir. Cependant, si une femme en pouvoir de mari s'engage par vœu à pratiquer quelqu'abstinence que ce soit, son mari peut l'en relever, pourvu qu'il le fasse dans les vingt-quatre heures, à compter depuis le moment où il en a connoissance. Il en est de même d'une fille qui est sous l'autorité de son père. C'est même une tradition reçue

parmi eux, qu'un rabbin, ou seulement trois particuliers, ont le pouvoir de relever un homme ou une femme d'un vœu ou d'un serment, pourvu qu'il y ait de bonnes raisons qui s'opposent à l'exécution du vœu, et que la dispense ne puisse nuire à personne. Dans ce cas, ceux qui ont fait le vœu déduisent leurs raisons à un rabbin ou à trois particuliers, qui les délivrent de tout engagement, en leur disant trois fois : « Sois délié. »

2. Les habitans de l'île de Ceylan sont aussi dans l'usage de faire des vœux.

3. Les insulaires des Maldives, surpris par la tempête en pleine mer, ont coutume d'implorer le secours d'un certain génie, ou roi des vents, et s'engagent par vœu à lui faire un sacrifice, s'ils peuvent échapper au danger. On ne peut pas leur appliquer le proverbe italien : *Passato il pericolo, gabbato il santo.* Les Maldivois sont très-fidèles à s'acquitter de leurs promesses : il y a même dans leur pays des lieux particuliers, situés sur le rivage de la mer, où tous ceux qui ont été sauvés du naufrage ne manquent pas d'aller témoigner leur reconnoissance *au roi des vents.* Les mêmes insulaires font aussi des vœux à un autre génie qu'ils nomment *roi de la mer :* peut-être y a-t-il entre ces deux divinités la même différence que les anciens mettoient entre Eole et Neptune. Ce n'est pas seulement pendant leurs voyages en mer que les Maldivois lui adressent des vœux, ils lui en font aussi pour le succès de leur pêche.

4. Les Nègres qui habitent les pays intérieurs de la Guinée font souvent des vœux, et les observent avec la plus grande fidélité, persuadés qu'ils seroient rigoureusement punis s'ils les violoient. De peur de les oublier, ils portent des bracelets de fer qui leur en rappellent le souvenir.

5. Les Iroquois, ainsi que les sauvages du Canada

ssipi, lorsque la chasse est malheureuse et
a les presse, font vœu à *Quitchi-Manitou*,
: au grand esprit, que, s'il leur accorde la
uer quelque bête, avant de la manger ils
ont, pour l'amour de lui, un morceau à
des plus considérables de la nation. On
ls sont très-fidèles à accomplir leur vœu.

›E NOCTURNE. Nous avons promis quelque
:e fameux rêve du faux apôtre des Mahomé-
ie, par M. Gagnier, d'où nous avons déjà
ues articles, va nous fournir encore la ma-
lui-ci. « Une certaine nuit, dit l'apôtre de
t d'un docteur mahométan qu'est traduite
tion), je m'étois endormi entre les deux col-
fra et de Merwa. Cette nuit étoit très-obs-
ès-noire, mais si tranquille, qu'on n'enten-
s chiens aboyer, ni les coqs chanter. Tout
l'ange Gabriel se présenta devant moi, dans
:n laquelle le Dieu très-haut l'a créé..... Il
, et me dit : Lève-toi, ô homme endormi!
si de frayeur et de tremblement, et je lui
'éveillant tout en sursaut : Qui es-tu? Dieu
faire miséricorde! Je suis ton frère Gabriel,
dit-il. O mon cher bien-aimé Gabriel, lui
te demande pardon. Est-ce une révélation
e chose de nouveau, ou bien une menace
, que tu viens m'annoncer? C'est quelque
iouveau, reprit-il; lève-toi, mon cher et bien-
che ton manteau sur tes épaules; tu en auras
ır il faut que tu rendes visite à ton Seigneur
. En même temps, Gabriel me prit par la
ne fit lever, et, m'ayant fait monter à che-
jument appelée *Borak*, il la conduisit lui-
: la bride.....

ıd je posai ma main sur cette jument pour
:lle se mit à ruer et à regimber, comme un
ıgueux entre les poteaux du travail. Gabriel

lui cria : Tiens-toi en repos; hola! ô Borak! n'as-tu pas de respect en la présence de Mahomet? Pardieu! jamais personne plus honoré de Dieu ne t'a montée. Quoi donc, Gabriel, lui dit Borak (car Dieu lui donna alors la faculté de parler), Ibrahim, l'ami de Dieu, ne m'a-t-il pas montée, lorsqu'il alla rendre visite à son fils Ismaël? O Gabriel! celui-ci ne seroit-il point le maître de la piscine, le dépositaire de l'intercession, et l'auteur de la profession de foi *il n'y a point de Dieu que Dieu?* Gabriel lui répondit: Tiens-toi en repos, hola ! ô Borak! C'est ici Mahomet, le fils d'Abdo'llah, issu d'une tribu de l'Arabie Heureuse. Sa religion est l'orthodoxe. Il est le prince des enfans d'Adam, le premier entre tous les prophètes et les apôtres. Il est le sceau. Il est le préfet et le surintendant des finances. Toutes les créatures viendront implorer son intercession. Le paradis est à sa droite, et le feu d'enfer à sa gauche. Quiconque reconnoîtra la vérité de sa parole, entrera dans le paradis, et quiconque accusera sa parole de mensonge, sera précipité dans le feu de l'enfer. Borak, entendant tout cela, parla ainsi (car Dieu lui donna dans ce moment la faculté de parler) : O Gabriel! je t'en conjure par l'alliance qui est entre toi et lui, car je n'ose pas m'adresser à Mahomet lui-même; demande-lui donc pour moi que je puisse avoir part à son intercession, au jour de la résurrection.

» Aussitôt que je lui eus entendu faire cette humble prière, je pris moi-même la parole, sans attendre que Gabriel m'en fît la demande, et je lui dis : Eh bien donc, tiens-toi en repos, ô Borak! tu auras part à mon intercession, et tu seras avec moi dans le paradis. Lorsque je lui eus fait cette promesse, elle s'approcha de moi pour me laisser monter, et, dès que j'eus sauté sur son dos, elle m'enleva dans l'air à perte de vue.....

» Nous continuions notre voyage, selon qu'il plai-

it à Dieu de nous conduire, lorsque j'entendis la ix d'une personne qui crioit à ma droite : O Ahmed! rête un peu ici auprès de moi, que je te parle. Je is celle de toutes les créatures qui t'est la plus dénée. Mais Borak passant outre, je ne m'arrêtai int, parce qu'il ne dépendoit pas de moi de m'arter, mais de Dieu seul, puissant et glorieux. Ainsi us avançâmes toujours dans notre route, comme il laisoit à Dieu de nous conduire. » Mahomet entendit ccessivement deux autres voix, et reçut deux fois même invitation ; mais il n'y répondit pas plus qu'à précédente.

« Enfin, continue l'imposteur, nous arrivâmes à rusalem, et j'y mis pied à terre : j'attachai Borak x anneaux où avoient coutume de l'attacher les ophètes avant moi; et, pénétrant plus avant, j'eni dans la maison sainte. J'y recontrai Ibrahim braham), Moyse et Jésus, qui vinrent au-devant de i, accompagnés d'une foule de prophètes. Dès que es eus vus, je fis la prière, conjointement avec eux, s prendre le pas et sans affecter aucune supériorité mes frères. J'en agis de la sorte, par l'ordre exs que Gabriel en avoit reçu de mon Dieu, mon gneur glorieux et puissant.....

› Dans cet endroit, Gabriel me dit : Sais-tu qui ient ceux dont tu as entendu les voix à ta droite ι ta gauche? Non, lui dis-je. Sache donc, reprit-il, e la première voix étoit celle d'un Juif, qui t'invitoit judaïsme, et que, si tu lui eusses répondu, ta nan se seroit faite juive, après toi, jusqu'au jour de la urrection. La seconde voix étoit celle d'un Chré1; si tu lui eusses pareillement répondu, ta nation, ès toi, auroit embrassé le christianisme jusqu'au r de la résurrection. Quant à la femme, ajouta-, qui t'a paru si bien ornée et fardée, c'étoit le nde avec tous ses ornemens et appas. Que si tu

te fusses arrêté à lui répondre, ta nation auroit d… la jouissance de ce monde, préférablement au b… heur de l'éternité..... Ensuite Gabriel, prenant le d… vant, retourna vers la maison sainte; et je s… promptement ses pas. Alors il se présenta à moi … homme portant en ses mains trois cruches. Dans … première, il y avoit de l'eau; dans la seconde, du lait; et dans la troisième, du vin. Quelqu'un qui étoit p… sent dit : Si Mahomet boit de l'eau, il sera submerg… et sa nation sera aussi submergée. S'il boit du lait, … sera dirigé dans la droite voie, et sa nation sera au… dirigée dans la droite voie, après lui, jusqu'au jour … la résurrection. Gabriel me dit : Choisis, ô Mahomet, ce que tu voudras. Je choisis le lait, et j'en bus u… peu. Quelqu'un l'ayant remarqué, dit : Si Mahomet avoit bu tout le lait, aucun de sa nation n'auroit ja… mais vu le feu d'enfer; ce qui fit que je m'écriai : Ô mon cher bien-aimé Gabriel! que je retourne au lait, et que je boive tout. Donne-t-en bien de garde, re… prit-il, ô Ahmed! il n'est plus temps : c'en est fait. La plume qui écrivoit s'est séchée sur ce qui vient d'arriver. Quoi donc, ô Gabriel! interrompis-je, cel… est ainsi écrit et déterminé dans le livre? Et il me ré… pondit que cela étoit ainsi. »

Mahomet continue son voyage, et monte de ciel … ciel jusqu'au septième, quoique la distance d'un ci… à l'autre soit, selon lui, de cinq cents années de ch… min. Après avoir fait la description de ce qu'il vit a… delà du septième ciel, il ajoute : « Je m'entendis … luer de la part du Dieu puissant et glorieux, en … termes : Paix soit à toi, ô Ahmed! Ayant levé la tê… je vis un ange plus blanc que la neige, vêtu d'… veste rouge. Il étoit suivi de soixante et dix m… anges, pour rendre la pompe plus belle. Il m'… brassa tendrement, et, m'ayant baisé entre les d… yeux, il me dit : Viens-t-en avec moi, ô le très-

é de Dieu! Je partis donc avec lui au milieu de
.e armée d'anges, dont les uns marchoient devant
, d'autres derrière, d'autres à ma droite, et d'autres
ıa gauche. Tous me faisoient de profondes révé-
ces, me glorifiant et m'honorant, à cause de l'hon-
r que j'allois recevoir de la part du Dieu puissant
;lorieux.

Ils continuèrent de marcher avec moi, dans cet
tre, jusqu'à ce qu'ils eussent percé soixante et dix
le voiles, cloisons ou séparations faites d'hyacin-
s, pour arriver ensuite jusqu'à soixante et dix mille
res voiles d'étoffe très-déliée, et de là à soixante et
mille voiles de ténèbres, qu'il fallut aussi percer.
r avoit de distance, entre chaque voile, le chemin
cinq cents ans de voyage, et l'épaisseur de chaque
le étoit aussi de cinq cents ans de voyage. De là
ıs arrivâmes à pareil nombre de soixante et dix
lle voiles faits de feu; à soixante et dix mille voiles
:s de neige; à soixante et dix mille voiles faits d'eau;
oixante et dix mille voiles faits d'air; à soixante et
: mille voiles faits de vide ou de chaos: après quoi,
ıs ne cessâmes de percer et de nous faire jour au
vers du voile de la beauté, du voile de la perfec-
n, du voile de la souveraine puissance, du voile de
singularité, du voile de la séparation, du voile de
ımensité, du voile de l'unité; et ce dernier voile
celui de Dieu très-grand et immense.»

Mahomet fait encore quelques pas pour s'approcher
trône de l'Eternel: chaque pas étoit de cinq cents
ıées de chemin. Dieu, selon cet imposteur, s'entre-
: alors familièrement avec lui. Entr'autres choses,
ıi demanda ce qu'il souhaitoit? « Je souhaite, ré-
dit Mahomet, de bien dîner, de bien souper et
bien dormir quand les hommes dorment.» Après
assez longue conversation avec Dieu, Mahomet
voir le paradis, et reprit ensuite le chemin de la

terre, toujours accompagné de Gabriel, et monté sur la fidèle BORAK. *Voyez* ce nom au Supplément.

VULCAIN, dieu du feu chez les anciens Païens, étoit supposé par les poètes fils de Jupiter et de Junon. Son père, voyant qu'il étoit laid et difforme, lui donna, dans son dépit, un coup de pied, qui le jeta de l'olympe sur la terre. Il tomba dans l'île de Lemnos, et se fracassa la jambe; ce qui le rendit boiteux. Les insulaires de Lemnos eurent pitié de son sort. Ils l'élevèrent parmi eux; et il y apprit le métier de forgeron, dans lequel il se rendit très-habile. Lorsqu'il fut devenu grand, Jupiter lui confia le soin de forger la foudre. Vulcain établit ses forges à Lemnos, à Lipare et dans le sein de l'Etna. Il prit, pour l'aider dans ce pénible travail, des hommes forts et robustes, appelés *Cyclopes*, parce qu'ils n'avoient qu'un œil au milieu du front. Ce fut lui qui, par l'ordre de Jupiter, attacha sur le mont Caucase le malheureux Prométhée. Jupiter lui donna pour femme la belle Vénus; mais il n'eut pas lieu de s'applaudir de ce présent. Les galanteries de sa femme le rendirent la fable de tout l'olympe. Lui-même contribua à les rendre publiques. Il environna d'un treillis de fer extrêmement délié, et presque imperceptible, le lit où Vénus et Mars étoient couchés ensemble, et les exposa, dans cet état, à la vue de tous les dieux, qui se moquèrent de Vulcain, et envièrent le sort de Mars. Homère nous apprend que Vulcain servoit quelquefois les dieux à table dans l'olympe, et que sa démarche étoit si plaisante, qu'elle excitoit dans l'assemblée céleste de grands éclats de rire.

VULGATE : version latine de l'Ecriture sainte, qui est en usage dans l'Eglise, et que le concile de Trente a déclarée authentique. C'est l'ancienne version latine, appelée *italique*, et faite sur le texte grec, réformée et corrigée par S. Jérôme.

WAIDIS : hérétiques mahométans, dont la morale sévère a de quoi faire trembler leurs sectateurs. Ils disent qu'un homme, une fois tombé dans quelque péché énorme, quoiqu'il fasse profession de la véritable croyance, sera puni par les peines éternelles de l'enfer, sans aucune espérance de salut, mais que ses peines et ses souffrances sont moindres que celles des infidèles. L'opinion générale et orthodoxe est que Dieu pardonne, quand il lui plaît, même aux plus grands pécheurs, ou par sa seule miséricorde, ou par l'intercession de Mahomet.

WALHALLA. 1. C'est le nom que donnoient au paradis la plupart des peuples du Nord, lorsqu'ils étoient idolâtres. Pour que les princes et les seigneurs arrivassent plus promptement dans ce lieu de délices, ils avoient soin d'enterrer avec eux des chevaux; et c'est encore aujourd'hui la coutume parmi eux, qu'aux funérailles des grands, on conduise des chevaux de main.

2. Les Germains, qui donnoient aussi ce nom à leur paradis, disoient qu'Odin, ou le dieu Mars, auroit seul le privilége d'y boire du vin, mais que les autres y boiroient d'excellente bière dans des crânes humains, et qu'ils seroient servis par des filles jeunes et belles, dont ils pourroient jouir à discrétion. Ils admettoient dans ce paradis différens degrés de bonheur, et croyoient que les rangs seroient réglés selon le nombre d'ennemis que chacun auroit tués; opinion qui contribuoit singulièrement à exciter leur courage.

WATIPA. Les Américains qui habitent aux environs du fleuve Orénoque, adorent sous ce nom

un être qui, selon les relations, n'est autre
démon.

WICLEF, anglais de naissance, fut curé d
diocèse de Lincoln, au quatorzième siècle, et
tingua par sa science dans la théologie. Mais
gueilli par ses connoissances, et aveuglé par une
injuste qu'il avoit conçue contre les moines et
la cour de Rome, il se précipita dans des e
grossières, dont voici les principales. Selon W
la substance du pain et celle du vin demeurent,
la consécration, dans le sacrement de l'Autel.
Christ n'est point dans l'Eucharistie réellemen
sa propre présence corporelle. Un évêque, ou u
tre, étant en péché mortel, ne peuvent exerce
dement aucune de leurs fonctions. Il n'est pas ce
par l'Evangile, que Jésus-Christ ait institué la
L'Ecriture défend aux ecclésiastiques de posséd
biens en propre. Les seigneurs séculiers sont aut
à priver de leurs biens les ecclésiastiques qui v
dans l'habitude de quelque péché. Les dîmes so
pures aumônes que les paroissiens peuvent ref
leurs pasteurs, lorsqu'ils s'en rendent indign
leurs péchés. Les colléges, les universités, et l
grés que l'on y prend, sont des inventions de l
nité, plus nuisibles qu'utiles à l'Eglise. C'est un
de fonder des monastères; c'en est un de se
moine. Il est contre l'institution de Jésus-Christ
richir le clergé. L'Eglise de Rome est la synagog
Satan. Le Pape n'est point le vicaire de Jésus-Cl
et l'élection du Pape par les cardinaux, est un
vention diabolique. Les indulgences ne sont
que pour amuser le peuple. Ces erreurs et plu
autres furent condamnées dans le concile géné
Constance, tenu en 1414, long-temps après la
de Wiclef.

WIRCHU-ACCHA *ou la Vieille de Livonie*

ıité adorée par les Lapons. Les voyageurs ne nous prennent rien de particulier sur cette divinité ni r le culte qu'on lui rend.

WISTNOU. *Voyez* Vistnou.

WOÉTIENS : hérétiques ainsi nommés, parce que ır chef étoit un certain Woétius, qui enseigna qu'il loit se contenter d'observer religieusement le diınche, sans célébrer aucune fête.

XAC

XACA, SIAKA *ou* XEQUIA, nommé autrement *Budhu*, fondateur de la secte connue au Japon sous le nom de *budsdoïsme*. Ses sectateurs racontent qu'il étoit fils d'un roi de Ceylan. A l'âge de dix-neuf ans, animé d'un violent désir de la perfection, il se déroba aux honneurs de la Cour, et se retira dans une solitude avec sa femme, et un fils unique qu'il en avoit eu. Un hermite célèbre prit soin de le former à la contemplation, et bientôt le disciple égala le maître dans ce divin exercice. La posture dans laquelle se mettoit Xaca, lorsqu'il méditoit sur les vérités divines, mérite d'être remarquée. Il s'asseyoit à terre, les jambes croisées, et mettoit les mains l'une sur l'autre dans son sein, de manière que les extrémités des deux pouces se touchoient. Ses sectateurs prétendent que rien n'est plus favorable au recueillement de l'esprit que cette posture, qui le fait, en quelque sorte, se replier dans ses pensées. Ce fut dans cette attitude que les plus sublimes mystères furent dévoilés à Xaca, et qu'il forma le plan de sa nouvelle religion. Ce fut lui qui introduisit dans le Japon le culte d'Amida, vers l'an 63 de Jésus-Christ. Il ne proposa d'abord qu'un petit nombre d'articles dans lesquels toute sa doctrine étoit renfermée; mais, par les subtilités des commentateurs, ce petit nombre se trouva bientôt monter jusqu'à cinq cents. Les Japonois le représentent sous diverses formes; quelquefois ils lui donnent trois têtes. Le plus souvent il est assis à la manière des Japonois, sous la figure d'un homme ordinaire; ses bras sont étendus, on diroit qu'il prêche, ou qu'il fait quelque prière. Son cou est orné d'un collier très-riche, composé de coquilles d'or et tout brillant de

pierreries; il a une ceinture de soie, et porte au bras des rubans d'où pend un certain ornement qui a l'air d'une houppe ou d'un gland. Des balances d'or sont suspendues devant et derrière lui. Un grand nombre d'encensoirs sont attachés avec des chaînes d'or autour de la table près de laquelle Xaca est assis : il en sort continuellement une vapeur odoriférante qui s'élève vers le dieu, et l'enveloppe d'un tourbillon de fumée. Xaca est dans une si grande vénération parmi les Japonois, qu'il y a quelques défunts qui se laissent volontairement mourir de faim en son honneur. On lui donne communément le surnom de Si-Tsum, qui signifie grand saint. Il est probable, dit Kæmpfer, que Xaca n'étoit pas indien, comme on le croit communément, ni même d'aucun pays d'Asie ; « c'étoit sans » doute un prêtre égyptien de Memphis, qui, ayant » été chassé de sa patrie avec d'autres prêtres ses con» frères, porta la religion de son pays dans les In» des. » Cette conjecture est appuyée sur la conformité qui se trouve entre la religion des Indiens et celle des Egyptiens.

On rapporte que Xaca, étant près de mourir, recommanda au plus fidèle de ses disciples, que, lorsque quelqu'un combattroit ses dogmes, on ne se servît pour le réfuter que de ces seules paroles : *Cela est ainsi dans les livres*. Les disciples de Pythagore faisoient à peu près la même réponse à ceux qui doutoient de leur doctrine, et se contentoient de leur dire pour toute raison : *C'est lui qui l'a dit.*

La religion de Xaca fut portée de la Chine dans le royaume de Laos, situé dans la presqu'île au-delà du Gange, et y fit de grands progrès parmi les habitans de ce pays, qui jusqu'alors n'avoient eu pour religion qu'une espèce de déisme. Les habitans du royaume de Laos disent qu'il y a plus de dix-huit mille ans que le monde étoit gouverné par quatre dieux : il y

en eut trois qui, se trouvant ennuyés des soins pénibles du gouvernement, résolurent de se démettre de leur charge, et d'abandonner l'administration des affaires à leur quatrième confrère. Ces trois dieux fainéans se retirèrent vers le nord, et s'ensevelirent dans le sein du repos et de la mollesse. Le quatrième dieu, qui, selon eux, est Xaca, se chargea courageusement de tout le poids du gouvernement, et s'en acquitta avec succès; mais, après avoir régné seul quelque milliers d'années, il songea aussi à se donner du repos, et choisit l'état de repos le plus parfait, qui n'est autre que l'anéantissement ou le *nireupand* des Siamois. Cependant il étoit arrêté par une considération assez forte; il n'avoit personne à qui confier le soin de gouverner la machine. Qu'alloit devenir le monde sans maître et sans guide ? Il crut avoir trouvé un expédient capable de remédier à un inconvénient si considérable : il se fit élever des temples et ériger des statues dans divers royaumes; et le peuple s'y étant assemblé en foule, se manifesta aux assistans; et soufflant en leur présence sur les statues, il leur communiqua sa divinité, et assura ses fidèles serviteurs que toutes les fois qu'ils adresseroient leurs prières à ces statues, elles seroient exaucées. Les Lanjans sont persuadés que le règne de Xaca doit durer cinq mille ans, dont il y en a déjà deux d'écoulés : ce terme étant écoulé, ils pensent qu'il viendra un autre dieu, auquel ils donnent d'avance le nom de *Fa-mit-Tay*. Pour se moquer des missionnaires et du dieu qu'ils annoncent, ces peuples ont forgé un conte ridicule, dans lequel ils donnent une entière supériorité à Xaca sur le dieu des Chrétiens. Ils disent que cinq mille ans avant que Xaca parût, le dieu que prêchent les missionnaires gouvernoit le monde ; mais il étoit si vieux, qu'il ne faisoit rien de bien.

Le nouveau dieu Xaca s'étant présenté pour lui

ccéder, le vieillard, ne pouvant garder plus long-temps l'autorité, supplia humblement son successeur : vouloir lui permettre de régner encore pendant space d'un an. Xaca lui accorda une partie de sa mande; il lui confia le gouvernement de l'Occi-nt, contrée pauvre et stérile, et se réserva pour i-même le pays riche et fécond de l'Orient. Le dieu s missionnaires, encore trop content de ce partage, oiqu'inégal, partit de l'Orient dans un équipage sez mince, suivi d'un très-petit nombre de secta-urs, et s'achemina vers l'Occident. Il fit si bien ses faires en chemin, que, lorsqu'il arriva dans le lieu e son gouvernement, il se trouva en état d'étaler ne pompe et une magnificence qui lui attirèrent une rande considération. Cependant les Orientaux, ayant ppris le changement qui s'étoit fait dans la fortune e leur ancien dieu, dont ils avoient une fort mauvaise lée, ne manquèrent pas d'attribuer des richesses si ubitement acquises, à ses rapines et à ses brigan-ages; ils envoyèrent même des gens chargés d'exa-iner ses actions, et de l'assassiner, s'ils le surpre-oient à voler. Les espions furent témoin de plusieurs ırcins que commit ce dieu brigand; mais lorsqu'ils e mettoient en devoir de le punir, il se déroboit ussitôt à leurs yeux. Ne pouvant donc l'arrêter, ils e saisirent de la personne de son fils, qu'ils cruci-èrent pour le venger du peuple; mais, ajoutent les anjans, ce fils, quoique diffamé par un supplice si onteux, est cependant adoré comme un dieu par les euples de l'Occident, parce qu'ils trouvent quelque hose de divin dans cette soumission avec laquelle ce ils innocent subit la mort pour expier les crimes de on père. *Voyez* Amida, Budsdoïsme, Ames, Para-is, Enfer, Métempsycose. La doctrine de Xaca est létaillée dans ces articles.

XÉDORIUS : fondateur d'une secte répandue dans

le Japon, dont les principes sont sages et raisonnables; qui reconnoît l'immortalité de l'ame, et admet, après la mort, des peines pour les méchans et des récompenses pour les bons. Ses sectateurs assurent qu'il étoit fils de roi. Il se distingua par son amour pour sa femme, et par les regrets qu'il témoigna de sa perte: il ordonna à tous ses disciples de lui rendre les honneurs divins, et prescrivit certains actes de religion, qu'ils devoient pratiquer en son honneur. Cette secte est presque la même que celle de Xaca ou de Budsdo.

XENXI : nom que les Japonois donnent à ceux qui suivent une certaine secte répandue parmi eux, dont les principes sont fondés sur la volupté, et qui enseigne qu'il n'y a point d'autre bonheur pour les hommes, que les plaisirs qu'ils peuvent goûter dans le monde. « Les bonzes de cette secte, dit l'auteur de » l'*Histoire de l'Eglise du Japon*, ne se communi» quent qu'aux grands et à la noblesse, à tous ceux » enfin qui vivent dans le plaisir, et dont le cœur est » disposé à croire ce qu'ils souhaitent. Ils leur four» nissent des raisons pour étouffer la voix importune » de la conscience, quand elle dit le contraire. Cette » secte est à peu près la même que celle des Sintos. » *Voyez* SINTOS.

XIQUANI : divinité japonoise, que l'on croit prendre un soin particulier des ames des petits enfans et des jeunes gens. On la représente ornée de toutes les grâces qui accompagnent la jeunesse, revêtue d'une robe toute brillante d'étoiles. Elle a quatre bras, dont l'un tient un enfant embrassé; l'autre est armé d'un sabre; le troisième porte un serpent, et le quatrième un anneau rempli de nœuds. On a coutume de placer à côté d'elle un perroquet; mais aucun voyageur ne nous apprend pourquoi.

XITRAGUPTEN. Les Indiens appellent ainsi le

secrétaire du dieu des enfers, qui est chargé de tenir un registre exact des actions de chaque homme, pendant sa vie. Lorsqu'un défunt est présenté au tribunal du juge infernal, le secrétaire lui met en main le mémoire qui contient toute la vie de cet homme. C'est sur ce mémoire que le dieu des enfers règle son arrêt.

XOARCAM. C'est le nom que donnent les Indiens au premier des cinq paradis qu'ils disent être situés dans les cieux, et qui sont habités par les ames des hommes vertueux. Le Xoarcam est le séjour des trois cent trente mille millions de dieux que reconnoît la théologie indienne. Ils sont accompagnés d'un très-grand nombre de femmes fort belles, avec lesquelles ils passent les plus heureux momens. Quarante-huit mille pénitens partagent leur félicité. Le président de ce séjour délicieux est un certain Devandiren, qui a pour sa part deux femmes et cinq concubines d'une beauté ravissante. Il paroît cependant que ses désirs ne sont pas encore satisfaits, s'il faut en croire une aventure plaisante qui lui arriva autrefois, selon le rapport des docteurs indiens. Devandiren, déjà dégoûté de ses femmes, apprit qu'il y avoit auprès du Gange un fameux pénitent, nommé *Gaudamen,* qui avoit une femme parfaitement belle. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la convoitise du dieu, qui s'achemina aussitôt vers la cabane du pénitent, et commença à dresser ses batteries contre sa femme; mais toutes ses poursuites furent inutiles. La femme du pénitent avoit toutes les grâces de son sexe, sans en avoir la fragilité. Devandiren, rebuté, eut recours à l'artifice. Ayant remarqué que Gaudamen ne manquoit jamais de se lever, toutes les nuits, dès qu'il entendoit le chant du coq, pour aller se baigner dans le Gange, il bâtit là-dessus un stratagême qui lui réussit mal. Il se transforma en coq, s'en alla auprès de

la cellule du pénitent, et chanta beaucoup plus tôt que le coq ordinaire n'avoit coutume de chanter. Le pénitent, qui sentoit qu'il n'avoit pas son contingent de sommeil, fut surpris d'entendre si tôt le signal de son lever. Il triompha cependant de la paresse, et s'en alla sur le bord du fleuve pour faire ses ablutions accoutumées. Il ne tarda pas à reconnoître qu'il s'étoit levé beaucoup trop matin, et que l'heure de ses dévotions étoit encore fort éloignée. Il s'imagina qu'un rêve lui avoit peut-être fait entendre le chant du coq, quoiqu'il n'eût pas effectivement chanté, et s'en retourna chez lui, dans le dessein de se recoucher. Mais il fut étrangement surpris, lorsqu'il trouva sa place occupée par Devandiren. Le dieu ne fut pas moins étonné, de son côté, de voir le pénitent revenir si tôt. Gaudamen s'emporta en imprécations contre Devandiren, et souhaita que son corps devint tout couvert de figures pareilles à celles des parties naturelles; afin que tout le monde fût témoin de son incontinence; souhait qui s'accomplit dans l'instant même. Devandiren, affligé de se voir dans un équipage si ridicule, conjura Gaudamen de ne pas pousser si loin sa vengeance; mais toute la grâce qu'il put obtenir du pénitent, fut de paroître aux yeux du monde tout couvert d'yeux, tandis qu'à ses propres yeux il paroîtroit toujours chargé de ces honteuses figures. La femme du pénitent, quoique innocente, éprouva aussi le ressentiment de son mari, qui, par ses malédictions, la changea en pierre. Mais, dans la suite, Vistnou, sous la forme de Ram, ayant marché sur cette pierre, rendit à la femme de Gaudamen sa première figure.

[Y]ADAR-MARAJA. C'est le nom que donnent les [Indien]s au dieu des enfers. Ce Pluton indien est d'une [grand]e équité, et sait admirablement proportionner [les ch]âtimens aux crimes. Comme il arrive souvent [que l]es plus grands scélérats fassent dans leur vie [quelq]ues actions vertueuses, il récompense et punit [dans l]e même sujet les bonnes et les mauvaises actions. [Un pé]cheur présenté au tribunal de Yamadar-Maraja, [peut] choisir d'être d'abord récompensé pour ses [bonne]s œuvres, et d'être ensuite puni pour ses péchés; [ou bie]n il peut commencer par la punition, et finir [par la] récompense.

[Y]AMEN. C'est le nom que donnent les Indiens [au die]u de la mort, qui est en même temps chargé [de m]etenir la police dans les enfers. Les docteurs in[diens] disent que ce dieu de la mort est autrefois mort [lui-mê]me; et ils racontent, à ce sujet, une histoire [qu'on] peut regarder comme une fable assez ingénieuse [pour f]aire entendre que les hommes meurent à tout [âge. U]n pénitent fameux, disent-ils, après avoir passé [un gra]nd nombre d'années dans les austérités et dans [la pra]tique des bonnes œuvres, étoit privé de la con[solati]on d'avoir des enfans. Il importunoit chaque jour [le die]u Ixora, auquel il étoit spécialement dévot, afin [qu'il] lui accordât cette faveur. Le dieu résolut enfin [d'exa]ucer ses prières; mais il mit une fâcheuse res[trict]ion à la grâce qu'il vouloit lui faire. « Choisis, [dit]-il au pénitent, ou d'avoir plusieurs enfans qui [jou]iront d'une longue vie, mais qui seront méchans; [ou] de n'en avoir qu'un seul, qui sera bon et vertueux, [ma]is qui mourra à l'âge de seize ans. » Le pénitent, [fort] embarrassé du choix, préféra enfin de n'avoir

qu'un seul fils, qui fût vertueux, quelque dure que fût la condition. Aussitôt les promesses d'Ixora commencèrent à s'accomplir. La femme du pénitent devint enceinte, et accoucha d'un fils qui fut nommé *Marcandem*. Ce fut, dès son enfance, un prodige de sagesse et de piété. Il avoit une dévotion particulière pour Ixora; et il imaginoit chaque jour de nouvelles pratiques pour honorer ce dieu. Le pénitent voyoit avec un plaisir inexprimable croître un fils si vertueux et si digne de lui; mais sa douleur surpassoit encore sa joie, lorsqu'il songeoit qu'il avoit si peu de temps à le posséder. Cependant les années s'écouloient avec rapidité, et bientôt Marcandem entra dans cette seizième année qui devoit être la dernière pour lui. Aussitôt qu'elle fut révolue, Yhamen, prince de la mort, envoie ses satellites se saisir du jeune Marcandem. Le jeune homme fut très-choqué, lorsqu'ils lui exposèrent leur commission. Il leur fit une réponse fort brusque; et, malgré sa piété, il refusa nettement d'obéir aux ordres du dieu de la mort. Yhamen, instruit de l'outrage fait à ses ministres, et de la désobéissance de Marcandem, vint lui-même en personne pour le forcer à obéir; mais sa présence ne produisit aucun effet sur l'esprit obstiné du jeune homme. Yhamen voulut employer la violence; mais Marcandem, se débarrassant de ses mains, se réfugia dans son oratoire, comme dans un asile, et, prenant entre ses bras une des idoles d'Ixora, que les Indiens nomment *Lingam*, il se croyoit en sûreté, lorsqu'Yhamen survint; et, sans aucun égard pour l'oratoire ni pour l'idole, il passa une corde au cou de Marcandem, et se disposoit à l'entraîner dans l'abîme. Mais le Lingam, dans lequel le jeune homme avoit mis sa confiance, lui procura un vengeur dans la personne d'Ixora lui-même, qui sortit tout-à-coup de cette idole, s'élança sur Yhamen, et lui ôta la vie. Cet exploit d'Ixora ne fut pas

seulement utile à son protégé; tous les autres hommes en profitèrent. Ils cessèrent d'être sujets à la mort, et s'imaginèrent, pour quelque temps, qu'ils étoient devenus immortels. Cet avantage eut ses inconvéniens. La terre, surchargée d'un trop grand nombre d'habitans, ne fut plus en état de les nourrir; ce qui occasionna dans le monde une confusion et des désordres extraordinaires. Les dieux chargés de régir l'univers, représentèrent à Ixora qu'il avoit eu tort de tuer Yhamen, et de l'empêcher d'exercer ses fonctions; que, depuis sa mort, le monde étoit bouleversé et rempli de troubles; que le seul remède qu'on pût y apporter étoit de rendre la vie à Yhamen, et de le laisser rentrer dans l'exercice de son emploi. Ixora répondit qu'il avoit justement puni la témérité d'Yhamen, qui avoit manqué de respect pour sa statue, mais qu'il consentoit de sacrifier son ressentiment au bon ordre et au repos du monde. Il ressuscita donc Yhamen, qui ne fut pas plus tôt rétabli dans sa charge, qu'il envoya un de ses ministres sommer tous les vieillards qui étoient sur la terre de partir incessamment pour l'autre monde. Cet envoyé, s'étant amusé à boire sur la route, arriva dans le monde tout troublé par les fumées du vin, et ne sachant plus ce qu'il disoit. Le dérangement de son cerveau ne l'empêcha pas d'exécuter sa commission; mais il s'en acquitta tout de travers. Au lieu d'adresser l'ordre du dieu de la mort aux seuls vieillards, il l'étendit à tous les hommes, sans distinction d'âge. En effet on vit, bientôt après, une foule prodigieuse d'enfans, de jeunes gens, d'hommes faits, de vieillards, mourir confusément et sans distinction : singularité qui parut très-surprenante au genre humain, car jusqu'alors c'étoit le nombre des années qui régloit le moment de la mort. Chacun remplissoit à peu près la même carrière, et ne

» se marier plus tôt, parce, disoient-ils, qu'il falloit » qu'ils eussent l'âge et le jugement requis pour bien » gouverner leur maison, et que c'étoit une pure ex- » travagance de les engager plus jeunes. Quand il » étoit question de les marier, l'Ynca se mettoit au mi- » lieu d'eux. Ils se tenoient près les uns des autres. Il » les appeloit par leur nom; puis, les prenant par la » main, il leur faisoit donner la foi mutuelle, et les » remettoit entre les mains des parens. »

Le même auteur décrit ainsi l'habillement des Yncas. « L'Ynca, dit-il, portoit d'ordinaire sur la tête » une manière de cordon, qu'on appeloit l'*auta,* de » la largeur du pouce, et d'une forme presque carrée, » faisant quatre ou cinq tours sur la tête, et la bor- » dure de couleur, qui joignoit d'une tempe à l'autre. » Pour son habit, c'étoit une camisole qui lui alloit » jusqu'aux genoux, appelée *uncu* par ceux du pays, » et par les Espagnols *cusma;* ce qui n'est pas un » mot de la langue générale, mais plutôt de quelque » province particulière. Ils portoient, au lieu de man- » teau, une espèce de casaque nommée *yacola*. Les » religieuses faisoient aussi pour l'Ynca une espèce » de bourse carrée, qu'il portoit, comme en écharpe, » attachée à un cordon fort bien travaillé, de la lar- » geur de deux doigts. Ces bourses, qu'on appeloit » *chuspa,* ne servoient qu'à y mettre de l'herbe cuca, » que les Indiens ont accoutumé de mâcher, et qui, » pour lors, n'étoit pas si commune que présentement; » car il n'étoit permis qu'au seul Ynca d'en manger, » ou du moins qu'à ses parens et à quelques cura- » cas, auxquels le roi en envoyoit, tous les ans, de » pleins paniers, par une faveur très-particulière. »

Lorsque l'Ynca étoit mort, on embaumoit son corps avec beaucoup d'art; car non-seulement il ne se corrompoit point, mais encore il devenoit extrêmement dur. On le portoit ensuite dans le temple de Cusco,

et on le plaçoit vis-à-vis l'image du Soleil: c'est là qu'il partageoit les honneurs qu'on rendoit chaque jour à son prétendu père. Cette apothéose n'empêchoit pas qu'on ne pleurât publiquement la mort de l'Ynca. « Tout le premier mois, après la mort du Roi, » se passoit en pleurs, dit l'auteur déjà cité. Les bour- » geois de la ville le pleuroient tous les jours, avec » de grandes démonstrations du regret qu'ils avoient » de sa mort. Tous ceux de chaque quartier de Cusco » s'assembloient, portant les enseignes de l'Ynca, ses » bannières, ses armes, ses habits..... Ils entremê- » loient à leurs plaintes un récit des victoires que » l'Ynca avoit gagnées, de ses exploits mémorables, » et des biens qu'il avoit faits aux provinces dont » étoient natifs ceux qui demeuroient en tel ou tel » quartier qu'ils nommoient. Le premier mois de deuil » écoulé, ils le renouveloient tous les quinze jours, » à chaque conjonction de la lune, pendant toute la » première année. Enfin on la finissoit avec toutes les » solennités et toutes les plaintes imaginables. Il y » avoit, pour cet effet, des pleureurs qui chantoient » d'un ton lugubre les exploits et les vertus du défunt. » C'est de cette façon que tous ceux de Cusco célé- » broient le deuil. Les Yncas du sang royal en fai- » soient de même, mais plus solennellement et avec » plus de pompe. Cela se pratiquoit encore dans les » autres provinces de l'Empire. Chaque seigneur y » donnoit toutes les marques possibles du regret qu'il » avoit de la mort de son souverain. On visitoit les » lieux que le prince avoit favorisés de ses grâces, ou » seulement de sa présence; et on y laissoit de plus » grandes marques d'affliction qu'ailleurs, mêlant aux » plaintes le récit des faveurs et des biens qu'on avoit » reçus du défunt. »

ZACAT. Les Turcs expriment par ce mot le précepte de l'aumône, l'un des points nécessaires pour faire un vrai Mahométan. Chaque particulier est obligé de donner un pour cent de tout son bien pour en aider les pauvres; mais l'avarice et la politique prévalent tellement chez les Turcs, que les riches ne manquent guère d'éluder ce commandement, quelque formel qu'il soit en effet. En général cependant, les Mahométans sont très-charitables, et leur pitié s'exerce indifféremment sur les indigens, sur les moines et sur les bêtes. Il y a, dans plusieurs villes, des fondations et des hôpitaux pour les chats et pour les chiens, quoique ces derniers animaux soient en horreur aux Turcs. On voit, dit un auteur moderne, des Musulmans assez fous pour porter la charité jusqu'à payer un artisan, afin qu'il ait soin d'arroser chaque jour des arbres stériles, de crainte que la sécheresse ne les fasse mourir. Plusieurs achètent des oiseaux, uniquement pour leur donner la liberté. *Voyez* HÉRÉVIS.

ZAMOLXIS, législateur des Scythes, des Thraces et des anciens Tartares, laissa d'excellentes lois à tous ces peuples, qui, par reconnoissance, l'adorèrent, après sa mort, comme un dieu. Ce philosophe est beaucoup plus ancien que Pythagore; et ses lois devoient être plus sages que celles des Grecs, si l'on en juge par la conduite des Scythes, que tous les historiens nous représentent comme des hommes sages, tempérans, équitables, désintéressés, observateurs exacts des sermens. On dit que Zamolxis avoit promis une félicité éternelle, dans une autre vie, à ceux qui seroient fidèles à observer les lois qu'il avoit prescrites.

ZÉILIS : nom de certains sectaires mahométans, qui disent que Dieu enverra au monde un prophète choisi d'entre les Persans, avec une nouvelle loi, qui abrogera celle de Mahomet.

ZÈMES : esprits malfaisans qui étoient l'objet du culte des insulaires des Antilles, avant l'arrivée des Espagnols. Les cérémonies religieuses de ces peuples se bornoient à des danses et à des chansons dans lesquelles ils célébroient leurs exploits et ceux de leurs ancêtres. Quelques offrandes de fruits du pays, et la fumée du tabac étoient les seuls honneurs qu'ils rendissent à leurs démons. Les jours de fêtes étoient annoncés par des hérauts. Les caciques, suivis de leurs sujets, marchoient vers les temples des zèmes, au son du tambour. Des filles toutes nues n'étoient pas le moindre ornement de ces processions. Lorsqu'on étoit arrivé dans le temple, on offroit, dans des corbeilles ornées de fleurs, des gâteaux sacrés à la divinité, qui étoit ordinairement représentée sous une forme hideuse. Les prêtres, enivrés de la fumée du tabac, plutôt que de l'esprit divin, s'agitoient d'une manière étrange, et rendoient des oracles avec des hurlemens affreux. Ils terminoient la cérémonie par la distribution des gâteaux sacrés, dont ils donnoient une portion à chacun des assistans. Ces portions de gâteaux étoient religieusement conservées : on les regardoit comme des préservatifs assurés contre tous les maux. La plus singulière cérémonie de ces peuples grossiers, étoit de s'enfoncer une baguette dans le gosier pour se faire vomir, avant de paroître devant leurs idoles. Peut-être étoit-ce pour avoir le cœur plus net qu'ils avoient établi cet usage extravagant.

ZÉPHIRE. *Voyez* le Supplément.

ZERVANITES. C'est le nom que les anciens Perses donnoient à ceux qui suivoient une certaine secte dont les principaux dogmes étoient que la lumière

avoit produit des êtres lumineux et spirituels; qu'un doute s'étant élevé dans l'esprit du premier de ces êtres, ce doute donna la naissance au diable. C'étoit ainsi qu'ils expliquoient l'origine des deux principes.

ZOOLATRIE, du grec ζωον, *animal*, et λατρεια, *culte*: sorte d'idolâtrie qui consiste à rendre les honneurs divins aux animaux.

ZOROASTRE : réformateur de la religion des anciens Perses. Il a eu le sort de plusieurs grands hommes, dont on ignore la patrie. Les Guèbres, réfugiés dans les Indes, prétendent qu'il étoit Chinois, issu de parens pauvres; que son père se nommoit *Espintaman*, et sa mère *Dodo*. Mais ces noms paroissent contredire leur opinion; car ils ne sont pas chinois. Selon d'autres, Zoroastre naquit dans la Médie. Plusieurs le font originaire de Judée; mais le docteur Hyde soutient qu'il n'eut point d'autre patrie que la Perse, et que le judaïsme, qu'on remarque dans plusieurs points de sa doctrine, vient du long commerce qu'il eut avec un prophète juif au service duquel il fut long-temps engagé : c'est aussi l'opinion des Orientaux. Mais il s'élève un autre doute au sujet du prophète dont Zoroastre fut le serviteur. Les uns veulent que ce soit Elie; d'autres, Esdras. Il paroît que les uns et les autres se trompent également : Elie est plus ancien que Zoroastre; Esdras lui est postérieur. Le sentiment le plus probable est qu'il servit long-temps le prophète Daniel, et « qu'il résolut, dit Prideaux, de s'ériger en » prophète, dans l'espérance que, s'il jouoit bien son » rôle, il parviendroit aux mêmes honneurs que son » maître. »

Ce fut dans l'Aderbijan, ou l'ancienne Médie, que Zoroastre jeta les fondemens de sa grandeur future. Persuadé qu'un réformateur doit commencer à en imposer au peuple par un genre de vie extraordinaire et des austérités excessives, il se retira dans une ca-

verne obscure, et là s'occupa, jour et nuit, à la contemplation. Ce fut dans cette retraite qu'il trouva des secrets capables de le faire passer pour un homme à miracles dans l'esprit des ignorans. Par le moyen de certaines plantes, il trouva le moyen d'endurcir sa peau contre l'action du feu. Il manioit des charbons ardens sans se faire aucun mal. On lui répandoit sur le corps de l'airain fondu; sans qu'on remarquât sur sa peau aucune atteinte de feu. De pareils prodiges lui acquirent la réputation d'un saint du premier ordre, et préparèrent merveilleusement les esprits à croire tout ce qu'il voudroit leur enseigner. Zoroastre employa le temps qu'il passa dans sa retraite à composer un livre célèbre, dans lequel toute sa doctrine étoit contenue, auquel il donna le nom de *Zend-Avesta*, composé de deux mots, dont l'un signifie du feu, et l'autre l'endroit où l'on met du feu, pour faire entendre à ses lecteurs que son livre étoit un brasier ardent qui enflammeroit leurs cœurs de l'amour divin.

Darius, surnommé *Hystaspe*, régnoit dans la Perse depuis trente et un ans, lorsque Zoroastre, croyant que le plus sûr moyen de gagner les peuples étoit de convertir le monarque, se rendit à la cour de ce prince, se fit annoncer comme un prophète envoyé de Dieu même, et offrit à Darius son livre avec la Sudra, qui est la robe des prêtres mages, et la ceinture sacrée. Le Roi, ne voulant pas en croire le prophète sur sa parole, exigea qu'il lui prouvât sa mission par des miracles. Zoroastre, qui avoit appris à en faire, ne fut pas embarrassé; mais, outre le miracle du feu, on prétend qu'il en fit un autre; et que, dans un espace de temps fort court, il trouva le moyen de faire croître un cyprès, qui devint prodigieusement gros. Le Roi ne put s'empêcher d'admirer la puissance de Zoroastre, et paroissoit disposé à suivre sa doctrine, lorsque les mages qui étoient à la Cour, envieux

de la gloire de ce nouveau venu, tramèrent secrètement sa perte. Ils séduisirent le domestique de Zoroastre, et lui firent mettre dans la chambre de son maître, à son insu, plusieurs choses que les Perses ont en horreur, comme des os de chiens, des ongles et des cheveux de morts; puis ils accusèrent Zoroastre auprès du Roi de s'adonner en secret à la magie, l'assurant que, s'il vouloit visiter sa maison, il en verroit la preuve de ses propres yeux. Darius, curieux de connoître la vérité, se rendit chez Zoroastre, et, lorsqu'il y vit ces objets infames, il entra dans une furieuse colère contre le prétendu prophète qui l'avoit trompé, et le fit renfermer dans une étroite prison.

Quelque temps après, il arrive un accident à l'un des chevaux du Roi, qui rétablit la réputation de Zoroastre. Les pieds de ce cheval s'étoient tellement retirés, qu'il ne pouvoit plus marcher. Le Roi, qui avoit un goût décidé pour cet animal, le fit visiter par les plus habiles mages, qui désespérèrent de sa guérison. Un reste d'estime pour Zoroastre fit que ce monarque le consulta sur la maladie de son cheval. Zoroastre, disent les Guèbres, s'engagea de le guérir, pourvu que le Roi lui promît d'informer contre les imposteurs qui avoient causé sa disgrâce, et d'embrasser la doctrine qu'il annonçoit. Le Roi accepta la condition, et Zoroastre guérit parfaitement le cheval.

Darius charmé de la science extraordinaire du prophète, et concevant une haute idée de sa puissance, lui demanda quatre dons : le premier, de pouvoir s'élever au ciel, et revenir sur la terre lorsqu'il le jugeroit à propos; le second, de savoir ce que Dieu faisoit dans ce moment, et ce qu'il devoit faire dans la suite; le troisième, d'être immortel; et le quatrième, d'être invulnérable. Zoroastre répondit qu'il étoit contraire

aux intentions de l'Etre suprême qu'un mortel jouît seul de tant d'avantages, qui l'élèveroient jusqu'au rang de la divinité; mais qu'il alloit prier Dieu de distribuer ces quatres dons à quatre personnes différentes, et que le succès de sa prière lui feroit assez voir le crédit qu'il avoit auprès de Dieu, et la vérité de sa doctrine. En effet, à la prière de Zoroastre, le premier don fut accordé au Roi, le second au mage du Roi; les deux derniers furent donnés aux fils de Darius. Celui auquel l'immortalité échut en partage se nommoit *Berchaten* ou *Priscriton*, à ce que prétendent les Guèbres. Ils disent qu'il est actuellement renfermé dans un lieu sûr, sous la garde de quatre hommes qui ne permettent à personne de l'aborder, de peur qu'il ne leur communique l'immortalité dont il jouit. Lord rapporte que Zoroastre communiqua ces quatre dons par le moyen d'une rose, d'une grenade, d'une coupe pleine de vin, et d'une autre coupe remplie de lait. Sans nous arrêter plus long-temps à cette fable, suivons les progrès de Zoroastre et de sa religion.

La conversion du monarque fut suivie de celle de la plus grande partie de ses sujets. Zoroastre, voyant son grand ouvrage heureusement achevé, établit le lieu de sa résidence dans la ville de Balck, et prit le titre d'archimage, c'est-à-dire, chef souverain des mages. Il commença dès-lors à exercer une autorité souveraine sur tout ce qui concernoit la religion; mais, loin de jouir paisiblement du fruit de son industrie, il ne suivit que le zèle, ou plutôt, que l'ambition qui le portoit à étendre de tous côtés sa doctrine, et à multiplier le nombre de ses sectateurs. Il s'efforça d'attirer à sa religion un roi voisin, nommé *Argyaspe*, qui régnoit sur les Scythes orientaux; et, ne pouvant y réussir par les voies ordinaires, il voulut employer la violence, et se servir de l'autorité de

Darius pour convertir le monarque opiniâtre. Argyaspe, indigné qu'on voulût contraindre sa conscience, entra, les armes à la main, dans la Bactriane; défit les troupes de Darius; fit passer au fil de l'épée Zoroastre, avec quatre-vingt mille prêtres qui composoient son Eglise patriarcale, et détruisit tous les temples de la province.

A ce précis de la vie de Zoroastre, déjà plein de fables, si nous joignons les contes que débitent les Grecs et les Gaures, c'est que les absurdités mêmes auxquelles les grands hommes ont donné occasion ont un certain prix pour quelques lecteurs jaloux de recueillir tout ce qui s'est dit sur ces fameux personnages, qui ont excité des révolutions, soit dans les empires, soit dans les esprits des hommes. Les Grecs assurent que Zoroastre naquit en riant; que le sang s'agitoit avec tant de violence dans les artères de sa tête, qu'elles repoussoient la main qui les touchoit. Les Gaures sont bien plus féconds en rêveries et en extravagances. Lorsqu'ils parlent de leur législateur, ils disent que la mère de Zoroastre, nommée *Dodo*, après plusieurs années de stérilité, obtint enfin, par ses prières continuelles, la grâce de devenir enceinte. Quelque temps avant d'accoucher, elle songea qu'elle voyoit le ciel tout en feu. Quatre griffons, sortis du milieu des flammes, s'élancèrent sur elles, et lui arrachèrent du milieu des entrailles l'enfant qui y étoit renfermé; mais un homme noble et majestueux retira l'enfant des griffes de ces monstres, et le remit dans le sein de sa mère.

Les devins, consultés sur ce songe étonnant, répondirent que l'enfant qui devoit naître seroit un jour la lumière du monde; qu'il seroit exposé à des persécutions violentes; mais qu'avec le secours de Dieu, il triompheroit de tous ses ennemis. L'empereur de la Chine fut informé de toutes ces particularités; et,

lorsque l'enfant vint au monde, il dépêcha des gens pour le tuer, craignant qu'il ne lui ravît un jour la couronne; mais Zoroastre échappa heureusement aux recherches des assassins. Lorsqu'il fut devenu grand, l'Empereur essaya encore de le faire périr par le poison; mais Dieu, qui veilloit sur les jours de celui qu'il destinoit à de si grands desseins, sut le dérober à la cruauté du monarque chinois. Zoroastre, voyant les dangers auxquels il étoit exposé à la Chine, se réfugia dans la Perse avec ses parens. Plusieurs miracles signalèrent sa fuite. Lorsque quelque rivière s'opposoit à son passage, il la faisoit se glacer sur-le-champ, et la passoit ainsi à pied sec. Retiré dans la Perse, il y employa tout son temps à la contemplation et à la prière. Lorsqu'il prioit, il avoit coutume de se tenir debout sur un pied. C'étoit dans cette posture qu'il gémissoit, en présence de l'Etre suprême, sur les vices et les désordres des hommes, et le conjuroit de lui apprendre par quel art il pourroit ramener la vertu sur la terre.

Un jour que ce prophète erroit dans un vallon solitaire, absorbé dans ses méditations profondes, un ange s'offrit tout-à-coup à ses yeux, s'inclina devant lui, en lui donnant le titre d'ami de Dieu, et s'informa du sujet de sa méditation. « Je rêve, répondit Zoroastre, aux moyens de réformer les hommes; et je pense qu'il n'y a que Dieu lui-même qui puisse me les enseigner : mais qui pourra me conduire vers le trône de ce souverain Etre ? » — « Moi-même, repartit l'ange : voilà de quoi purifier votre corps mortel ; servez-vous-en, fermez les yeux, et suivez-moi. » Zoroastre obéit à l'ange, et, dans un instant, il se trouva dans les cieux, en présence de l'Eternel, qu'il vit au milieu d'un tourbillon de flammes. Ce dieu ne dédaigna pas de lui parler, et, dans cet entretien, il lui découvrit les plus importans secrets, et lui donna

le fameux livre connu sous le nom de *Zend-Avesta*, qui contenoit toute la religion. Zoroastre, plein de zèle pour la gloire divine, souhaita d'abord de pouvoir demeurer sur la terre jusqu'à la fin des siècles, afin de ne point cesser d'instruire et d'exhorter les hommes; mais, lorsque Dieu lui dévoila ce qui s'étoit passé dans les différens âges de la monarchie des Perses, et qu'il vit que la méchanceté des hommes alloit toujours en croissant, son zèle se ralentit, et il ne désira point que sa vie s'étendît au-delà du temps prescrit pour sa mission.

De retour sur la terre, Zoroastre fut exposé aux persécutions de l'esprit malin, qui entreprit de le faire renoncer au dessein qu'il avoit de réformer les hommes, et de le séduire par l'appât des plaisirs et des honneurs; mais le prophète opposa un courage invincible à toutes ces attaques, et triompha glorieusement de tous les artifices du démon. Ses parens furent les premiers objets de son zèle. Après les avoir convertis, il étendit ses soins avec le même succès sur un grand nombre de Persans. Sa réputation ne tarda pas à se répandre à la Cour. Darius goûta sa doctrine, et employa son autorité pour l'établir dans ses Etats. Telle est, selon les Gaures, l'histoire de Zoroastre et de sa réforme.

ZUINGLIENS : hérétiques sectateurs de Zuingle. Leur doctrine, quoiqu'assez semblable à celle de Luther, en diffère cependant en plusieurs points essentiels. Comme Luther, Zuingle avoit prêché contre les indulgences, contre l'intercession et l'invocation des saints, le sacrifice de la messe, le célibat des prêtres, l'abstinence des viandes, les vœux, les lois ecclésiastiques; mais ce qui change presque tout entier le fond de leur doctrine, c'est que Zuingle donnoit tout au libre arbitre de l'homme, ne faisant dépendre notre salut que de nous-mêmes; au lieu que Luther donnoit

nt à la grâce, selon lui, notre seule et unique ressource. Un autre point encore, c'est que Luther avoit la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, quoiqu'il soutînt que le pain et le vin n'eussent pas véritablement éprouvé une elle transsubstantiation; au lieu que Zuingle disoit 'il n'y avoit uniquement que du pain et du vin, nt toute la propriété étoit de figurer le corps et le ng de Jésus-Christ, que nous ne pouvions recevoir ue spirituellement et en figure. C'est en Suisse où tte hérésie prit naissance. Elle alluma des guerres nglantes entre ses sectateurs et les Catholiques, qui rent toujours vainqueurs, et où périt Zuingle, leur ef, en combattant avec une valeur intrépide, à la te d'un bataillon. Il étoit lui-même suisse de nation. Il naquit le premier de janvier de l'an 1487, Wildehausen, dans le comté de Toggembourg, en isse. A l'âge de dix ans, ses parens l'envoyèrent mmencer ses études à Bâle. De là il passa à Berne our y étudier le grec et l'hébreu. Il fit sa philosophie Vienne en Autriche, et revint à Bâle étudier en éologie : il y reçut le bonnet de docteur. Ses grands lens pour la prédication lui firent bientôt une réputation étendue. On lui donna successivement, pour écompenser son mérite, plusieurs cures considérales. Il fut bientôt appelé à Zurich, pour posséder la rincipale cure, et y annoncer la parole de Dieu. Ce ut là qu'il commença à débiter ses erreurs, attaquant d'abord l'abus des indulgences, ensuite les indulgences même, enfin les sacremens, et ce qu'il y a le plus auguste dans notre religion.

FIN DU DICTIONNAIRE.

TABLE

DES DIFFÉRENTES RELIGIONS

DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE,

CONTENUES DANS CE DICTIONNAIRE.

JUDAÏSME.

CHRISTIANISME.

(*Pour plus grande clarté, nous donnerons, immédiatem apres cet Article collectif, des Articles particuliers Eglises* Catholique, Grecque, Abyssinienne, Arm nienne, Luthérienne, etc.)

Église Catholique.

Église grecque.

Église Abyssinienne.

Église Cophte.

Église d'Arménie.

Église Luthérienne.

PAGANISME.

Religion des anciens Germains.

Religion des anciens Gaulois.

Religion des Chaldéens.

Religion des anciens Perses.

Religion des Parsis ou Guèbres.

Religion des anciens Arabes.

Religion des Tartares idolâtres.

Religion des Chinois et des Formosans.

Religion des Tonquinois.

Religion des Siamois.

Religion des Japonois.

Religion des Indiens.

Religion des Malabares.

Religion des Molucquois.

Religion des Iles Marianes.

Religion des Iles Philippines.

Religion des Chingulais.

Religion des Iles Maldives.

Religion des Antilles.

Religion des Nègres.

Religion des Hottentots.

Religion de Madagascar.

Religion des Américains.

MAHOMÉTISME.

FIN DE LA TABLE.

OUVRAGES QUI SE TROUVENT CHEZ LEBEL,

ET DONT IL EST ÉDITEUR.

ŒUVRES DE BOSSUET, 47 vol. *in-8°*, y compris les 4 de l'Histoire. . . . . 325 fr.
Idem, beau papier vélin. . 650 fr.

HISTOIRE DE BOSSUET, par M. le cardinal de Bausset; 4 vol. *in-8°*, 2.ᵉ édit. avec une Table générale des matières. . 24 fr.
Idem, beau papier vélin. . 48 fr.

HISTOIRE DE FÉNÉLON, par le même, 3.ᵉ édit. 4 vol. *in-8°*, avec une Table générale des matières. . . . . 24 fr.
Idem, beau papier vélin. . 48 fr.

LETTRES DE BOSSUET, 6 vol. *in-8°*. . . . . 36 fr.

HISTOIRE DE FRANCE, COMPOSÉE PAR MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, fils de Louis XIV, d'après les leçons de Bossuet, et revue par lui; faisant suite aux Œuvres de ce prélat; nouvelle édition, avec une Table générale des matières, 3 vol. *in-8°*. . . . . . 15 fr.

MORALE DE LA BIBLE, par J. B. C. CHAUD; 2 vol. *in-8°*. 12 fr.

PRATIQUE DE LA PERFECTION CHRETIENNE, par le Père Alphonse Rodriguez, de la compagnie de Jésus; 4 vol. *in-8°*. 12 fr.

INTRODUCTIO AD SACRAM SCRIPTURAM. ET COMPENDIUM HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ. ACCESSIT NOTITIA LIBRORUM JURIS UTRIUSQUE. *Editio nova, aucta et emendata; in-12*. . 2 fr. 50 c.

Cet Ouvrage est indispensable aux personnes qui se destinent à l'état ecclésiastique.

JOURNÉE DU CHRÉTIEN, avec ou sans l'OFFICE DE LA VIERGE, *in-18* et *in-24*. . . . . . »

IMITATION DE J. C. avec PRATIQUES ET PRIÈRES, *in-24*. . . »

PENSEZ-Y-BIEN, ET **COMBAT SPIRITUEL**, réunis ou séparés, *in-24*. . . . . »

Œuvres choisies de Bossuet, 17 volumes in-8°, *pour* 80 *fr.*

Élévations sur les Mystères, 1 *vol.* — Méditations sur l'Evangile, Discours sur la Vie cachée, Traité de la Concupiscence, et Opuscules, 2 *vol.* — Sermons, Panégyriques et Oraisons funèbres, 7 *vol.* — Histoire des Variations, *et* Avertissemens aux Protestans, 4 *vol.* — Connoissance de Dieu et de soi-même, Lettre sur l'éducation du Dauphin, 1 *vol.* — Politique tirée des paroles de l'Ecriture sainte, 1 *vol.* — Discours sur l'Histoire universelle, 1 *vol.*

Œuvres choisies de Bossuet, nouvelle édition en 23 *vol.* in-12, *pour* 40 *fr.*

Élévations sur les Mystères, 1 *vol.* — Méditations sur l'Évangile, Discours sur la Vie cachée, Traité de la Concupiscence, Opuscules, *et* Lettre sur la Comédie, 3 *vol.* — Sermons, 7 *vol.* — Panégyriques et Oraisons funèbres, 2 *vol.* — Exposition de la foi, *et* Conférence avec Claude, 1 *vol.* — Histoire des Variations, 3 *vol.* — Avertissemens aux Protestans, 2 *vol.* — Connoissance de Dieu et de soi-même, *avec* la Lettre sur l'éducation du Dauphin, *et le* Discours à l'Académie, 1 *vol.* — Politique tirée de l'Ecriture sainte, *et* Lettres à Louis XIV, 2 *vol.* — Histoire universelle, 1 *vol.*

Il a été tiré quelques exemplaires vélins. Prix : 3 fr. 50 cent. le vol.

Histoire de Bossuet, par M. le Cardinal DE BAUSSET, *troisième édition en* 4 *volumes in-12.*

Prix : 10 fr. pour les Souscripteurs aux *Œuvres choisies*, même format, papier ordinaire; et 20 fr. en papier vélin. — Pris séparément : 12 fr. le papier ordinaire, et 24 fr. le papier vélin.

SUPPLÉMENT

U DICTIONNAIRE

HISTORIQUE

ES CULTES RELIGIEUX.

SUPPLÉMENT

)U DICTIONNAIRE

HISTORIQUE

DES CULTES RELIGIEUX

ÉTABLIS DANS LE MONDE, DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A PRÉSENT.

PAR J.-B.-C. CHAUD,

AUTEUR DE LA MORALE DE LA BIBLE.



A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1821.

SUPPLÉMENT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES CULTES RELIGIEUX.

AGGÉE, le dixième des douze petits prophètes, naquit à Babylone pendant la captivité, et revint en Judée avec Zorobabel. Ce dernier commença à relever le temple, détruit par Nabuchodonosor. Mais les ennemis des Juifs étant parvenus, par leurs intrigues à la cour de Perse, à faire révoquer l'ordre qu'avoit donné Cyrus, les travaux demeurèrent suspendus pendant quatorze ans. A la mort de Cambyse, Aggée, suscité de Dieu, exhorta Zorobabel et le grand-prêtre Jésus, fils de Josédech, à poursuivre la reconstruction du temple. Il reprocha aux Juifs leur apathie, et les avertit que les maux dont Dieu les avoit frappés depuis leur retour, étoient le châtiment de la négligence qu'ils avoient apportée à réparer le sanctuaire. Ces remontrances produisirent un bon effet, et dès la seconde année du règne de Darius, fils d'Hystaspe, la seizième depuis le retour de Babylone, on recommença à travailler au temple. Le prophète annonça au peuple, que Dieu rendroit ce second temple plus auguste et plus saint que le premier, non par la richesse de ses ornemens, mais par la présence du Messie qui étoit *le désiré des nations*, etc. On ne sait rien de la mort d'Aggée.

AMOS, le troisième des douze petits prophètes On croit qu'il étoit né à Thécué, ville de la tribu d Juda. C'étoit un simple pasteur. Il prophétisa sou Ozias et Jéroboam II, et annonça la captivité et l rétablissement des dix tribus. Saint Jérôme remarqu que son style n'a rien de grand ni d'élevé. On ne sa rien de positif sur sa mort; l'opinion la plus com mune est qu'Amasias, prêtre de Béthel, le fit mou rir, environ 785 ans avant Jésus-Christ. Il ne faut p le confondre avec Amos, père du prophète Isaïe.

ANNATES. On appelle ainsi les retenues que l cour de Rome faisoit à son profit, de la première an née des fruits des évêchés, abbayes et autres préla tures qui venoient à vaquer. L'abbé Fleury fait remon ter au sixième siècle l'établissement de ce droit e Orient, et se fonde sur le texte d'une des lois rendue par Justinien, touchant les matières ecclésiastique laquelle « permettoit aux clercs de donner, selon l » coutume, aux ministres de l'évêque qui les ordon » noit, pourvu que le présent n'excédât pas une an » née de leur revenu. » Le même auteur en voit l'o rigine en Occident, dans la disposition d'une décrétal du concile de Londres, célébré par le légat Ottobon le 23 avril 1268, qui défendoit aux prélats de s'attri buer les fruits des églises, soit pour un an, soit pou un autre temps, à moins qu'ils ne fussent fondés e privilége ou en coutume.

Toutefois c'est à l'an 1306 qu'on doit assigner l'é poque de l'établissement positif des annates au pro fit des papes. Clément V, voyant que quelques évê ques anglais lui demandoient la jouissance, pendan une année, des premières églises qui vaqueroien dans leurs diocèses, crut pouvoir se l'attribuer à lui même. En conséquence, il s'appropria les revenus d la première année de tous les bénéfices, sans distinc tion, qui vaqueroient en Angleterre de là à deux

ans. En 1319, le pape Jean XXII se réserva pour les besoins de l'Eglise romaine, les fruits de la première année des bénéfices qui, dans toute l'étendue de la chrétienté, vaqueroient pendant trois ans, ceux des abbayes et des évêchés exceptés. Boniface IX, en 1398, étendit les annates aux prélatures mêmes, et à perpétuité. Au concile de Constance, tenu en 1417, ce droit fut vivement contesté par les ambassadeurs du roi de France Charles VI. Cependant les cardinaux parvinrent à le faire maintenir, en dépit de toutes les protestations. Mais, dix-huit ans après, il fut condamné par le concile de Bâle, malgré l'opposition des légats; on y déclara même simoniaques ceux qui l'exigeroient. En 1532, sous le règne d'Henri VIII, un premier statut du parlement d'Angleterre défendit la perception des annates au profit de la cour de Rome; et un autre, dressé deux ans après, les adjugea au Roi. En France, les annates, dont la suppression avoit été confirmée par la Pragmatique-Sanction, furent tacitement rétablies par le célèbre concordat conclu entre Léon X et François Ier, les articles de la Pragmatique qui y avoient rapport n'ayant point été rappelés. En général, dans tous les temps, les Français n'ont supporté cette charge qu'avec beaucoup de répugnance. On voit même, en 1561, Charles IX ordonner à son ambassadeur à Rome de poursuivre l'abolition des annates, que la faculté de théologie de Paris avoit déclarées simoniaques.

Un arrêté de l'Assemblée nationale, du 11 août 1789, abolit toute espèce de dîmes et d'annates pour la cour de Rome. Depuis, ces droits n'ont point été rétablis.

ASSERMENTÉ (*prêtre*). *Voyez* Eglise Constitutionnelle.

BOR

Borak, nom de la jument sur laquelle les Musulmans prétendent que les prophètes avoient coutume de monter, lorsque, pour exécuter les ordres de Dieu, il falloit qu'ils se transportassent d'un lieu à un autre. Dans la description que Mahomet a donnée de cette bête, et que la tradition a conservée, il la représente blanche comme du lait, participant à la fois de la nature de l'âne et de celle du mulet, et d'une taille entre les deux; il la peint aussi d'une vitesse semblable à celle de l'éclair, ce qui lui a fait donner le nom de *Borak*, qui, en arabe, signifie éclair. C'est sur cet animal que Mahomet disoit avoir monté pour faire le fameux voyage nocturne dont il est parlé au chapitre 17 du Coran.

CAL

Calendrier républicain. Sous le règne de la terreur, à cette époque si tristement célèbre, où le génie du mal sembloit planer sur notre malheureuse patrie, presque tous les actes du Gouvernement furent marqués d'un caractère de démence. L'un des projets les plus bizarres qui aient été conçus au milieu de la tourmente révolutionnaire fut d'abolir le calendrier grégorien, que suivoient depuis près de vingt siècles la plupart des peuples de l'Europe, et de fonder une ère entièrement nouvelle. Ce grand changement se rattache particulièrement à l'histoire de la religion, le but avéré des novateurs ayant été d'anéantir jusqu'aux traces mêmes du christianisme.

Le 5 octobre 1793 (14 vendemiaire an 2), la Con-

vention nationale, sur le rapport de son comité d'instruction publique, rendit un décret portant, entr'autres dispositions :

« L'ère des Français compte de la fondation de la » république, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de » l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équi- » noxe vrai d'automne......, pour l'observatoire de » Paris.

» L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils. .

. . . .

» L'année est divisée en douze mois égaux, de trente » jours chacun, après lesquels, pour compléter l'an- » née ordinaire, suivent cinq jours qui n'appar- » tiennent à aucun mois; ils sont appelés *jours Com-* » *plémentaires*.

» Chaque mois est divisé en trois parties égales de » dix jours chacune, et qui sont appelées *décades*, » distinguées entr'elles par première, seconde et troi- » sième.

» Les mois, les jours de la décade et les jours com- » plémentaires sont désignés par les dénominations » ordinaires, premier, second, troisième, etc., mois » de l'année; premier, second, troisième, etc., jour » de la décade; premier, second, troisième, etc., » jour complémentaire.

» En mémoire de la révolution qui, après quatre » ans, a conduit la France au gouvernement républi- » cain, la période bissextile de quatre ans est appelée » *la Franciade*.

» Le jour intercalaire qui doit terminer cette pé- » riode, est appelé *le jour de la révolution*. Ce jour » est placé après les cinq jours complémentaires.

. . . .

» Tous les quatre ans, ou toutes les franciades, au » jour de la Révolution, il sera célébré des jeux ré- » publicains en mémoire de la révolution française. »

Ce décret subit diverses modifications. En effet, le 24 du même mois d'octobre 1793 (3 brumaire an 2), Fabre d'Eglantine, député de Paris à la Convention nationale, y fit, au nom de la commission chargée de la confection du calendrier, un rapport tendant à changer quelques dispositions du décret déjà rendu, et dans lequel il s'abandonna à de violentes déclamations contre les rois, la religion et ses ministres.

L'orateur débute ainsi :

« La régénération du peuple français et l'établissement de la république ont entraîné nécessairement » la réforme de l'ère vulgaire. Nous ne pouvions plus » compter les années où les rois nous opprimoient, » comme un temps où nous avions vécu. Les préjugés » du trône et de l'Eglise, les mensonges de l'un et » de l'autre, souilloient chaque page du calendrier » dont nous nous servions. Vous avez réformé ce calendrier, vous lui en avez substitué un autre, où le » temps est mesuré par des calculs plus exacts et plus » symétriques : ce n'est pas assez. Une longue habitude du calendrier grégorien a rempli la mémoire » du peuple d'un nombre considérable d'images, qu'il » a long-temps révérées, et qui sont encore aujourd'hui » la source de ses erreurs religieuses. Il est donc nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance, » les réalités de la raison, et au prestige sacerdotal » la vérité de la nature. Nous ne concevons rien que » par des images. Dans l'analyse la plus abstraite, » dans les combinaisons les plus métaphysiques, notre entendement ne se rend compte que par des » images. Vous devez donc en appliquer à votre nouveau calendrier, si vous voulez que la méthode et » l'ensemble de ce calendrier pénètrent avec facilité » dans l'entendement du peuple, et se gravent avec » rapidité dans son souvenir, etc., etc. »

Partant de ce principe, et pensant d'ailleurs que

tout, en matière d'institution, doit porter un grand caractère d'utilité publique, il expose que l'idée première qui a servi de base à la commission, a été de consacrer par le calendrier le systême agricole, et d'y ramener la nation en marquant les époques et les fractions de l'année par des signes intelligibles ou visibles, pris dans l'agriculture ou l'économie rurale; qu'en conséquence, elle a imaginé de donner à chacun des mois de l'année un nom caractéristique qui exprime la température qui lui est propre, le genre des productions actuelles de la terre, et qui fasse *sentir* le genre de saison où il se trouve dans les quatre dont l'année se compose; que ce dernier effet est produit par quatre désinences affectées chacune à trois mois consécutifs, et produisant quatre sons, dont chacun indique à l'oreille la saison à laquelle il s'applique; qu'on a même cherché à mettre à profit l'harmonie imitative de la langue dans la composition et la prosodie de ces mots, et dans le mécanisme de leurs désinences.

Il entre ensuite dans les détails relatifs à la nouvelle dénomination des mois et des jours, dont il sera ci-après parlé.

« Il nous reste, continue le rapporteur, à vous par-
» ler des jours nommés *complémentaires*. Ce mot n'é-
» toit que didactique, par conséquent sec, muet pour
» l'imagination. Il ne présentoit au peuple qu'une idée
» froide, qu'il ne rend vulgairement lui-même que
» par la périphrase de *solde de compte*, ou par le bar-
» barisme de *définition*. Nous avons pensé qu'il falloit
» pour ces cinq jours une dénomination collective qui
» portât un caractère national capable d'exprimer la
» joie et l'esprit du peuple français dans les cinq jours
» de fête qu'il célébrera à la fin de chaque année.

» Il nous a paru possible et surtout juste de consa-
» crer par un mot nouveau l'expression de *sans-cu-*

» *lotte* qui en seroit l'étymologie. D'ailleurs une » recherche aussi intéressante que curieuse nous ap» prend que les aristocrates, en prétendant nous avilir » par l'expression de *sans-culottes*, n'ont pas même eu » le mérite de l'invention.

» Dès la plus haute antiquité, les Gaulois nos aïeux » s'étoient fait honneur de cette dénomination. L'His» toire nous apprend qu'une partie de la Gaule, dite » ensuite *lyonnaise* (la patrie des Lyonnais), étoit » appelée la *Gaule culottée*, *Gallia braccata*; par » conséquent le reste des Gaules jusqu'aux bords du » Rhin étoit la *Gaule non culottée*; nos pères étoient » donc dès-lors des *sans-culottes*. Quoi qu'il en soit de » cette dénomination, antique ou moderne, illustrée » par la liberté, elle doit nous être chère. C'en est » assez pour la consacrer solennellement.

» Nous appellerons donc les cinq jours collective» ment pris, les SANCULOTTIDES. »

La fin du discours concerne la célébration des fêtes *sanculottides*. Voyez FÊTES *républicaines*.

Sur ce rapport de Fabre d'Eglantine, la convention nationale, rapportant l'art. IX du decret du 14 vendemiaire précédent, décréta que la nomenclature, les dénominations et les dispositions du nouveau calendrier seroient conformes au tableau qui y étoit annexé.

En conséquence, les premiers mois de l'année républicaine, qui étoient les mois d'automne, furent appelés : *vendemiaire*, *brumaire*, *frimaire*; ceux d'hiver : *nivose*, *pluviose*, *ventose*; ceux du printemps : *germinal*, *floréal*, *prairial*; et ceux d'été : *messidor*, *thermidor* et *fructidor*.

On donna aux jours de la *décade* les noms de *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi* et *décadi*. Ce dernier étoit le jour de repos.

Chaque *décadi* fut appelé du nom d'un instrument

aratoire, comme *pioche, pelle, hoyau, etc.*, et chaque *quintidi* du nom d'un animal, tel que *chien, âne, cochon*. A l'égard des autres jours de la *décade*, ils reçurent des noms de fruits, de fleurs, de légumes, ou de substances du règne minéral.

Le calendrier républicain n'a été suivi que pendant l'espace d'environ douze ans. Le Gouvernement consulaire sentit la nécessité de rétablir l'usage du calendrier grégorien, commun à presque toute l'Europe. Les motifs du sénatus-consulte relatif à ce changement, furent exposés au Sénat le 15 fructidor an 13, (2 septembre 1805), par MM. Regnault de Saint-Jean-d'Angely et Mounier, conseillers d'Etat; et sur le rapport du 22 du même mois (9 septembre 1805), fait par le sénateur Laplace, un sénatus-consulte fut rendu le même jour, portant qu'à compter du 11 nivose an 14 (1.er janvier 1806), le calendrier grégorien seroit remis en vigueur dans tout l'empire français.

CLIO (κλέος gloire ou κλείω je célèbre, je raconte). La première des neuf muses, qui présidant à l'histoire, étoit chargée de transmettre à la postérité les actions des héros et des grands hommes. Elle étoit fille de Jupiter et de Mnémosine, déesse de la mémoire. On la représente couronnée de laurier, ayant une trompette à sa main droite, et tenant de l'autre un livre intitulé *Thucidide*. Quelques-uns la peignent posée sur un globe, et accompagnée du Temps, pour marquer que l'histoire embrasse tous les temps et tous les lieux; elle passe pour l'inventrice de la guitare. Ayant un jour osé blâmer Vénus sur son intrigue avec Adonis, cette déesse s'en vengea en la rendant sensible aux charmes de Piérus. De leur commerce naquit Hyacinte.

CONCORDAT. Ce mot, dit absolument, désignoit autrefois l'accord fait entre Léon X et François I,

concernant la nomination aux bénéfices consistoriaux du royaume de France. Aujourd'hui on appelle en général de ce nom les traités passés entre le souverain pontife et les puissances de la communion romaine relativement à l'exercice du culte catholique. En France il s'entend particulièrement de la convention arrêtée entre Pie VII et le premier Consul de la république, par laquelle furent rétablies les relations avec la cour de Rome, pour le gouvernement de l'Eglise gallicane, relations qu'avoit interrompues le régime révolutionnaire.

Ce fut à Paris, le 26 messidor an 9 (15 juillet 1801), que les plénipotentiaires respectifs signèrent ce concordat, dont voici le texte :

CONVENTION

entre le Gouvernement français et sa sainteté Pie VII.

« Le Gouvernement de la république française re» connoît que la religion catholique, apostolique et » romaine est la religion de la grande majorité des » citoyens français.

« Sa Sainteté reconnoît également que cette même » religion a retiré et attend encore en ce moment le » plus grand bien et le plus grand éclat de l'établisse» ment du culte catholique en France, et de la pro» fession particulière qu'en font les Consuls de la ré» publique.

» En conséquence, d'après cette reconnoissance » mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour » le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont » convenus de ce qui suit :

» Article Ier. La religion catholique, apostolique » et romaine sera librement exercée en France. Son » culte sera public, en se conformant aux réglemens » de police que le Gouvernement jugera nécessaires » pour la tranquillité publique.

» II. Il sera fait par le saint Siége, de concert avec » le Gouvernement, une nouvelle circonscription des » diocèses français.

» III. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évê- » chés français, qu'elle attend d'eux avec une ferme » confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, » toute espèce de sacrifices, même celui de leurs » siéges.

» D'après cette exhortation, s'ils se refusoient à ce » sacrifice commandé par le bien de l'Eglise (refus » néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il » sera pourvu par de nouveaux titulaires au gouver- » nement des évêchés de la circonscription nouvelle, » de la manière suivante :

» IV. Le premier Consul de la république nommera » dans les trois mois qui suivront la publication de la » bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de » la circonscription nouvelle. Sa Sainteté confèrera » l'institution canonique suivant les formes établies » par rapport à la France avant le changement de » gouvernement.

» V. Les nominations aux évêchés qui vaqueront » dans la suite, seront également faites par le premier » Consul, et l'institution canonique sera donnée par » le saint Siége, en conformité de l'article précédent.

» VI. Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prê- » teront directement entre les mains du premier » Consul le serment de fidélité, qui étoit en usage » avant le changement de gouvernement, exprimé » dans les termes suivans :

» *Je jure et promets à Dieu, sur les saints Evan- » giles, de garder obéissance et fidélité au gouverne- » ment établi par la constitution de la république » française. Je promets aussi de n'avoir aucune intel- » ligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entre-*

» *tenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors,*
» *qui soit contraire à la tranquillité publique; et si,*
» *dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se*
» *trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le*
» *ferai savoir au Gouvernement.*

» VII. Les ecclésiastiques du second ordre prête-
» ront le même serment entre les mains des autorités
» civiles désignées par le Gouvernement.

» VIII. La formule de prière suivante sera récitée
» à la fin de l'office divin, dans toutes les églises ca-
» tholiques de France :

» *Domine, salvam fac rempublicam.*

» *Domine, salvos fac consules.*

» IX. Les évêques feront une nouvelle circonscrip-
» tion des paroisses de leurs diocèses qui n'aura d'effet
» que d'après le consentement du Gouvernement.

» X. Les évêques nommeront aux cures.

» Leur choix ne pourra tomber que sur des per-
» sonnes agréées par le Gouvernement.

» XI. Les évêques pourront avoir un chapitre dans
» leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse,
» sans que le Gouvernement s'oblige à les doter.

» XII. Toutes les églises métropolitaines, cathé-
» drales, paroissiales et autres non aliénées, nécessai-
» res au culte, seront remises à la disposition des
» évêques.

» XIII. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et
» l'heureux rétablissement de la religion catholique,
» déclare que ni elle ni ses successeurs ne trouble-
» ront en aucune manière les acquéreurs des biens
» ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la pro-
» priété de ces mêmes biens, les droits et revenus y
» attachés, demeureront incommutables entre leurs
» mains ou celles de leurs ayans-cause.

» XIV. Le gouvernement assurera un traitement

» convenable aux évêques et aux curés dont les dio-
» cèses et les paroisses seront compris dans la circon-
» scription nouvelle.

» XV. Le Gouvernement prendra également des
» mesures pour que les Catholiques français puissent,
» s'ils le veulent, faire, en faveur des églises, des fon-
» dations.

» XVI. Sa Sainteté reconnoît dans le premier Consul
» de la république française les mêmes droits et pré-
» rogatives, dont jouissoit près d'elle l'ancien Gouver-
» nement.

» XVII. Il est convenu entre les parties contrac-
» tantes que dans le cas où quelqu'un des successeurs
» du premier Consul actuel, ne seroit pas catholique,
» les droits et prérogatives mentionnés dans l'article
» ci-dessus, et la nomination aux évêchés, seront
» réglés, par rapport à lui, par une nouvelle con-
» vention.

» Les ratifications seront échangées à Paris dans
» l'espace de quarante jours.

» Fait à Paris, etc. etc. »

Les clauses de ce concordat ne furent publiées que l'année suivante, en apparence sous le prétexte que le Gouvernement vouloit, avant de les mettre à exécution, qu'elles reçussent la sanction du Corps législatif, qui ne devoit se réunir que quelques mois après. Mais les véritables motifs de ce délai étoient, d'une part, la nécessité où croyoit être le Gouvernement de convoquer une nouvelle assemblée de représentans, craignant que l'adoption du traité ne trouvât une opposition trop forte dans celle actuelle, où dominoit encore l'impiété révolutionnaire; et de l'autre, le refus formel que faisoient plusieurs anciens titulaires des siéges épiscopaux, de donner leur démission, conformément à l'invitation du saint Père. Les difficultés qui s'élevèrent au sujet de cette démission, ne

furent jamais bien aplanies, en telle sorte que le souverain pontife, *pressé*, comme il le dit lui-même, *par la nécessité des temps, et pensant d'ailleurs que toute considération devoit céder au bien de la paix et de l'unité*, crut devoir, nonobstant toutes réclamations, procéder à l'entière exécution du traité. En conséquence, par une bulle du 15 août 1801, et commençant par ces mots : *Ecclesia Christi*, il expliqua et ratifia différens articles du concordat; et par une autre du 29 novembre suivant, il abolit toutes les églises épiscopales alors existantes en France et créa soixante nouveaux siéges, partagés en dix métropoles. Après avoir témoigné dans cette dernière bulle son regret de ce que plusieurs prélats n'avoient point encore envoyé leur démission, il déclara déroger au consentement des évêques et des chapitres, leur interdit l'exercice de toute juridiction, et frappa de nullité tous les actes qu'ils feroient en conséquence.

Le 5 avril 1802, le Corps législatif, sur la présentation du Gouvernement, et d'après les motifs exposés par le conseiller d'état Portalis, adopta le *concordat* et un grand nombre *d'articles organiques*, contenant des dispositions relatives à l'exercice du culte. Ces articles, qui tendoient à rendre l'Eglise entièrement dépendante du Gouvernement, n'avoient point été communiqués au saint Père, qui en manifesta son mécontentement et déclara même aux cardinaux en consistoire, qu'il en avoit demandé le changement ou la modification, les regardant comme contraires à la discipline ecclésiastique. Cependant le *concordat* étant revêtu des formes réputées légales, les *articles organiques*, qui étoient censés en être la conséquence, reçurent leur exécution, à quelques exceptions près. Alors disparurent jusqu'aux traces de l'Eglise constitutionnelle, qui s'étoit élevée onze ans auparavant. *Voyez* EGLISE CONSTITUTIONNELLE.

18 avril de la même année 1802, jour de Pâ-
le rétablissement de l'exercice public du culte
lique en France fut célébré dans l'église métro-
ıine de Paris. Le cardinal légat y dit la messe, et
y chanta un *Te Deum*, auquel assistèrent en
le pompe les Consuls de la république.

puis, l'Eglise gallicane a été gouvernée confor-
ꞅnt aux dispositions de ce concordat; mais l'on
ndé à penser que son régime n'est que provisoire.
ffet, le 11 juin 1817, il a été conclu à Rome,
le souverain pontife Pie VII et Sa Majesté
ꞅ XVIII, représentés par leurs plénipotentiaires
ctifs, une convention nouvelle, aux termes de
ꞅlle le concordat passé entre le pape Léon X et
çois Ier étoit rétabli, et le traité du 15 juillet 1801
ȝé, ainsi que les articles organiques publiés par
, à l'insu et sans l'aveu de Sa Sainteté.

y étoit dit que les siéges qui avoient été suppri-
en France par la bulle du 29 novembre 1801,
ent rétablis en tel nombre qu'on jugeroit à pro-
l'un commun accord, comme étant le plus avan-
ıx pour le bien de la religion; que toutes les
ꞅs archiépiscopales et épiscopales érigées par
bulle, seroient conservées, ainsi que leurs titu-
ꞅ, sauf les exceptions particulières que nécessite-
ıt des causes graves et légitimes; qu'il seroit as-
à tous les siéges, tant existans qu'à ériger, une
ꞅion convenable en biens fonds et en rentes sur
t, aussitôt que les circonstances le permettroient;
ı attendant, on accorderoit à leurs pasteurs un
ıu suffisant pour améliorer leur sort, et qu'il se-
ꞅgalement pourvu à la dotation des chapitres, des
ꞅ et des séminaires, tant existans que ceux à
ıir.

ı bulle de confirmation de ce traité fut donnée
e Pape le 19 juillet suivant; et aux termes d'une

autre du 27 du même mois, on fixa la nouvelle circonscription des diocèses de France. Sept archevêchés et trente-cinq évêchés étoient érigés de nouveau et ajoutés aux anciens.

Le Gouvernement a fait présenter ce traité à la sanction des chambres pendant la session de 1817, mais il n'a pas été discuté, en sorte que l'Eglise de France, extérieurement du moins, est censée soumise encore au régime du concordat de 1801 (1).

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES. Dès le commencement de l'Assemblée nationale, on put aisément prévoir quel sort étoit réservé, en France, à la religion. En effet, depuis l'arrêté du 11 août 1789, par

(1) Dans une allocution prononcée par le saint Père, en consistoire, le 25 août 1819, au sujet des négociations entamées entre le cabinet français et la cour de Rome, Sa Sainteté a déclaré, qu'il lui avoit été fait part des obstacles qui s'opposoient à l'exécution du concordat de 1817, obstacles résultant principalement du défaut de ressources financières; que, déterminée par ces considérations, elle ne répugneroit pas à donner au roi de France toute l'assistance nécessaire, afin de procéder provisoirement aux nominations pour les siéges vacans, jusqu'à l'époque où il seroit possible de s'entendre définitivement sur la diminution du nombre des siéges portés dans le concordat de 1817.

Voici ce qui se passe au moment où ceci s'imprime. Le 21 avril 1821, le Gouvernement a fait présenter à la Chambre des députés un projet de loi portant entr'autres dispositions que « à partir du 1.er janvier 1821, les pensions ecclésiastiques actuellement existantes, et » qui sont annuellement retranchées du crédit de la dette publique, » à raison du décès des pensionnaires, accroîtroient au budjet du ministère de l'intérieur, chap. du Clergé, etc., pour être successivement employées à l'établissement et à la dotation de douze siéges » épiscopaux, dans les villes où le Roi le jugeroit nécessaire; et que » la circonscription de leurs diocèses seroit concertée avec le saint » Siége, de maniere à ce qu'il n'y eût pas plus d'un siége dans le » même département, etc. »

La Chambre a adopté la loi avec l'amendement suivant:

. . . . *Cette augmentation de crédit sera employée à la dotation de douze siéges épiscopaux ou métropolitains, et successivement à la dotation de dix-huit autres siéges, dans les villes où le Roi le jugera nécessaire, etc.*

Cette loi ainsi amendée ne recevra son exécution qu'après avoir été votée par la Chambre de pairs et soumise à la sanction royale.

lequel



lequel se trouvoient abolis les dîmes, les droits casuels des curés de campagne, les annates, etc., il fut rendu une foule de décrets, qui dépouillèrent successivement l'Eglise de ses biens et de ses priviléges. Enfin, le 13 février 1790, un nouveau décret déclara, comme articles constitutionnels, que la loi ne reconnoîtroit plus de vœux monastiques solennels de personnes de l'un ni de l'autre sexe; qu'en conséquence, les ordres et congrégations régulières, dans lesquels on faisoit de pareils vœux, étoient et demeuroient supprimés en France, sans qu'il pût en être établi de semblables à l'avenir; que tous les individus composant les établissemens alors existans, pourroient en sortir en faisant leur déclaration à la municipalité du lieu, et qu'il seroit pourvu à leur sort par une pension convenable.

Par suite de la suppression des ordres et congrégations religieuses, un grand nombre de moines s'agrégèrent au nouveau clergé. Mais il y en eut beaucoup aussi qui demeurèrent fidèles à leurs vœux et se réunirent dans des maisons qui furent provisoirement conservées. D'autres, prévoyant les maux qui menaçoient l'Eglise de France, se condamnèrent volontairement à l'exil, et allèrent chercher dans les terres étrangères, un asile où ils pussent persévérer librement dans leur vocation. Quant aux religieuses, il s'en trouva très-peu qui profitèrent des dispositions du nouveau décret; la plupart offrirent l'exemple d'un attachement inviolable au joug sacré qu'elles s'étoient imposé.

Depuis cette époque, les tribulations de l'Eglise augmentèrent de jour en jour; enfin, sous le règne de la terreur, le christianisme fut entièrement proscrit; on vit disparoître jusqu'aux signes extérieurs du culte, et le Seigneur n'eut plus d'autre sanctuaire que le cœur des fidèles. Tolérée dans les temps qui suivirent, mais presque toujours en butte à des vexations de

toute espèce, la religion n'eut, pour ainsi dire, qu'une existence précaire (*Voyez* Eglise constitutionnelle), jusqu'au moment où Bonaparte, devenu maître du gouvernement, jugea indispensable de rétablir le culte, et conclut à cet effet un traité avec le saint Siége. (*Voyez* Concordat.)

Il permit le rétablissement de quelques associations religieuses, mais seulement parmi les classes enseignantes et hospitalières. Depuis la restauration, d'autres réunions analogues ont été également autorisées, et hors de cette catégorie, on ne connoît guère que les Chartreux, près Grenoble, et les Trapistes, auxquels il ait été accordé une autorisation par exception.

Comme il résulte implicitement des termes de la loi du 2 janvier 1817, concernant les donations et legs faits aux établissemens ecclésiastiques, qu'aucun établissement de ce genre ne sauroit recevoir d'existence stable qu'en vertu d'une loi, et que le Gouvernement n'a encore présenté aucun projet à ce relatif, toutes les demandes formées depuis à fin d'institution d'ordres religieux, sont demeurées en suspens.

Dans cet état de choses, on peut donc aujourd'hui diviser les communautés, congrégations ou associations religieuses en France en quatre classes, savoir:

1.° Celles qui ont été autorisées *définitivement* par le gouvernement de Bonaparte ou par le Roi.

2.° Celles qui n'ont été approuvées que *provisoirement*, soit avant, soit depuis la restauration, et qui ont besoin d'être régularisées par une loi.

3.° Celles qui existent *de fait et par tolérance*, mais qui n'ont encore reçu aucune autorisation.

4.° Enfin celles qui n'existent *qu'en projet* et qui sollicitent auprès du Gouvernement la permission de s'établir (1).

(1) Il seroit impossible de désigner les classes auxquelles appartiennent ces établissemens, les nombreux documens qu'il faudroit se

En résumé, la situation de l'Eglise gallicane, relativement aux congrégations religieuses, est tellement précaire, qu'on ne peut, quant à présent, rien statuer de positif à ce sujet. Il faut nécessairement attendre les lois qui seront rendues pour fixer cet ordre de choses.

Les déplorables révolutions qui viennent d'éclater en Espagne, à Naples et en Portugal, et dont on ne sauroit prévoir l'issue, rendent également l'état de la religion très-incertain dans ces contrées.

CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ. *Voyez* Eglise constitutionnelle.

DUL

DULIE (δουλεία, *service*, *servitude*). C'est le nom par lequel les théologiens désignent le culte que l'on rend aux saints, à cause des qualités excellentes que Dieu leur a départies, et des faveurs dont il les comble. Il ne faut pas confondre ce culte, qui n'est qu'un honneur, avec le culte d'adoration, dû à Dieu seul, et qu'on appelle *latrie*. S. Augustin en explique très-bien la différence dans ce passage, tiré de ses écrits contre Fauste (liv. 20) : « *Colimus martyres eo* » *cultu dilectionis et societatis quo et in hac vita* » *coluntur sancti Dei homines...*, *at vero illo cultu qui* » *græcè* latria *dicitur.... cùm sit quædam propriè* » *divinitati debita servitus*, *nec colimus*, *nec colendum docemus*, *nisi unum Deum*, *etc.* »

procurer, soit à l'appui des anciens décrets ou ordonnances royales, soit à l'appui des projets encore en suspens, étant déposés au ministère de l'intérieur, où l'on ne peut pas en avoir communication.

EGLISE CONSTITUTIONNELLE. On appelle ainsi la nouvelle Eglise fondée en France, au commencement de la révolution, par *la constitution civile du clergé*. Avant la publication de cette constitution, les atteintes les plus funestes avoient déjà été portées à la religion. L'envahissement des biens du clergé, la suppression des ordres religieux, l'abolition des vœux monastiques, tels avoient été les préludes du fameux décret du 12 juillet 1790, qui fut rédigé d'après un plan dressé par un comité prétendu ecclésiastique, formé au sein de l'Assemblée nationale, et presqu'entièrement composé de jurisconsultes professant hautement les doctrines les plus défavorables à l'Eglise. Suivant les dispositions de cet étrange décret, la division ecclésiastique fut entièrement assimilée à la division civile. On réduisit les cent trente-cinq évêchés alors existans en France, à quatre-vingt-trois, nombre auquel s'élevoient les départemens. Tandis que d'une part on anéantissoit des métropoles entières, de l'autre on érigeoit des évêchés en églises métropolitaines, et l'on créoit des siéges épiscopaux là où il n'y en avoit jamais eu. Défense expresse étoit faite de reconnoître l'autorité d'aucun évêque et d'aucun métropolitain étranger, ce qui détruisoit toute juridiction ecclésiastique. Tous les chapitres étoient supprimés, ainsi que les abbayes, prieurés, chapelles et bénéfices. Il étoit en outre statué que l'élection des évêques seroit faite par le corps électoral et selon les formes prescrites pour la nomination des membres de l'assemblée de département; d'où il suivoit que les Protestans et même les Juifs concouroient au choix des évêques catholiques, tandis qu'il étoit possible que parmi les électeurs il ne se trouvât pas un seul

prêtre. Le nouvel évêque ne pouvoit pas s'adresser au Pape pour en obtenir quelque confirmation que ce fût; seulement, et pour ne pas paroître avoir entièrement rompu tous les liens d'unité de foi et de communion, il étoit tenu de lui écrire comme au chef visible de l'Eglise. Le serment exigé des élus étoit *de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui leur étoit confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée et acceptée par le Roi.*

L'élection des curés devoit se faire d'après le même mode. L'église cathédrale se trouvoit convertie en église paroissiale, dont l'évêque étoit pasteur immédiat. Un certain nombre de vicaires, destinés à la desservir avec lui, composoient son conseil. Tout acte de juridiction concernant le gouvernement du diocèse, ne pouvoit avoir lieu qu'après que l'évêque en avoit délibéré avec eux. Pendant la vacance des siéges, toute l'autorité résidoit dans la personne du premier vicaire. Le choix que les curés avoient le droit de faire de leurs vicaires, parmi les prêtres ordonnés ou admis dans le diocèse, n'avoit pas besoin d'être soumis à l'approbation de l'évêque.

Tels étoient les réglemens de cette constitution, où se trouvoient violées les lois fondamentales de la discipline ecclésiastiqne, et par laquelle étoit rompu le pacte d'union avec l'Eglise-mère.

Louis XVI étoit trop éclairé pour ne pas prévoir les tristes conséquences que devoit entraîner une innovation aussi monstrueuse. Le souverain pontife, informé des changemens qui se méditoient, lui avoit même, dans un bref du 10 juillet de la même année 1790, adressé des représentations, où il lui rappeloit les principes sur l'autorité de l'Eglise; mais tel étoit l'état de tutèle, ou plutôt d'esclavage, auquel on avoit réduit le malheureux monarque, qu'il crut ne

pas devoir refuser son approbation à cette loi, qu'on la lui présenta.

On peut aisément se figurer l'impression qu duisit sur le corps épiscopal la nouvelle d'un bouleversement dans l'ordre ecclésiastique. A d'octobre, trente évêques publièrent *l'Expositi principes sur la constitution civile du clergé* (1) laquelle, en signalant tous les vices de cette co tion, ils défendoient les droits de l'Eglise avec de force que de clarté. Mais comme la décisi législateurs étoit depuis long-temps prise, on outre, et, nonobstant toutes réclamations, la exécutée. Le 27 novembre, parut un nouveau d qui portoit que les évêques, les ci-devant archev les curés, et généralement tous les ecclésiastiq place, seroient tenus, s'ils ne l'avoient pas fa prêter le serment prescrit par la loi du 12 j sous peine d'être réputés avoir renoncé à leur et que tous ceux, même les supprimés, qui s'y seroient, seroient poursuivis comme perturb de l'ordre public, et punis selon la rigueur de Il étoit dit en outre, que, sur le refus du métr tain, ou de l'évêque le plus ancien, de consacr évêques élus, cette consécration seroit faite pa autre évêque; et qu'à l'égard de la confirma institution canonique, l'administration civile in roit à l'élu un évêque quelconque auquel il s' seroit.

Ce fut le 4 janvier 1791, qu'eut lieu à l'Asse nationale la prestation du serment par les eccl ques qui y siégeoient, et dont soixante-dix ment, au moyen des rétractations ultérieure

(1) L'auteur de cette *Exposition* étoit M. de Boigelin, arcl d'Aix. Dans le même temps il parut à ce sujet une foule écrits, tels qu'*instructions*, *lettres pastorales*, etc. égalem quables par la solidité des raisonnemens.

tèrent, en définitive, soumis à la constitution civile du clergé. Parmi les cent trente-cinq évêques français, il ne s'en trouva que quatre qui y adhérèrent[1]. Dans le second ordre, un assez grand nombre d'ecclésiastiques donnèrent également leur adhésion, mais beaucoup plus encore s'y refusèrent et perdirent leurs places. On pourvut aussi au remplacement des évêques qui persistoient dans leur refus. Le 5 février 1791, le sacre des premiers évêques constitutionnels eut lieu à Paris. Bientôt enfin tous les nouveaux siéges furent occupés, et les titulaires désignés par les noms des départemens qui formoient leurs diocèses.

Le souverain pontife, qui ne pouvoit pas rester spectateur indifférent des désordres de l'Eglise de France, publia, à ce sujet, deux brefs, dans lesquels, après avoir fait ressortir les abus du nouvel état de choses et les atteintes portées à la discipline, il sommoit tous les ecclésiastiques qui avoient prêté le serment, de le rétracter, sous peine d'être suspens de l'exercice de tous ordres, etc. Il déclaroit en outre les élections des nouveaux évêques, ainsi que les érections des nouveaux siéges, illégitimes, sacriléges, contraires aux canons, et privoit les consacrés de toute juridiction épiscopale, etc. Conformément à ce jugement du saint Siége, plusieurs ecclésiastiques se rétractèrent. C'est alors qu'on vit commencer, contre les *non-constitutionnels*, des vexations et des poursuites, qui, comme on le verra bientôt, aboutirent à des massacres. Les prêtres qui s'étoient refusés au serment furent désignés sous les dénominations de *réfractaires*, d'*insermentés*.

Depuis cette époque, les affaires de la religion allèrent toujours en décadence, et, d'après les disposi-

(1) C'étoient le cardinal de Brienne, archevêque de Sens, et les évêques de Viviers, d'Orléans et d'Autun.

tions des divers décrets qui furent rendus successivement, on peut juger que sa ruine étoit résolue. Chaque jour étoit en effet marqué par une mesure qui annonçoit ce but manifeste. Le 6 avril 1792, sur la proposition de l'évêque constitutionnel Torné, métropolitain du Cher, l'Assemblée législative ordonna la suppression de tout costume ecclésiastique et religieux. Peu de temps après, la peine de déportation fut prononcée contre tous les prêtres *non assermentés*. Le *veto* qu'y apposa le Roi ne fit qu'ajourner la proscription.

Cependant le trône de S. Louis, ébranlé de toutes parts, penchoit visiblement vers sa ruine; enfin dans l'espace de quelques mois, la monarchie fut tout-à-fait renversée, et la France proclamée république.

L'infortuné Louis XVI, accusé par la Convention, fut jugé, condamné par elle, et indignement assassiné le 21 janvier 1793. Son supplice devint le signal des événemens les plus déplorables; on eût dit que chez nous, le corps social étoit menacé d'une dissolution prochaine. Les tyrans, après avoir hautement proscrit la religion, vouèrent ses ministres à la mort; et comme les formes judiciaires entraînoient trop de longueurs, ils les firent égorger par bandes dans les prisons et sur les places publiques. Au milieu de ces scènes meurtrières, éclatèrent d'horribles scandales; des prêtres, des évêques vinrent abjurer à la barre de la Convention, en déclarant *qu'il ne devoit plus y avoir désormais d'autre culte public et national, que celui de la liberté et de la sainte égalité*.

Cet état étoit trop violent pour être durable; aussi, après le règne de la terreur, la Convention parut-elle revenir à des principes de modération et de tolérance. La liberté des cultes fut permise, sous la condition qu'il ne se feroit aucune cérémonie extérieure, et que le Gouvernement ne seroit tenu ni de salarier les mi-

nistres, ni de fournir aucun local. Il s'établit en conséquence dans les maisons particulières des chapelles et des oratoires où fut célébré l'office. Cependant un peu plus tard on autorisa la cession des églises qui n'avoient point été aliénées. On exigea aussi des prêtres une déclaration de *soumission aux lois de la république* (1).

La religion commença donc à sortir de ses ruines. es ecclésiastiques, mis en liberté, purent retourner ans leurs diocèses. Quelques évêques, restés en rance, reprirent même leurs fonctions, et une foule e prêtres constitutionnels rétractèrent leur serment. Mais ce calme, où le Gouvernement sembloit laisser Eglise, ne fut pas de longue durée; la persécution iterrompue reprit bientôt son cours. Le 6 vendeniaire an 4 (28 septembre 1795), la Convention renit, sur la police des cultes, un décret qui imposoit ux prêtres, sous les peines les plus sévères, le serient de reconnoître, comme principe incontestable, a *souveraineté du peuple*. Le 3 brumaire suivant 25 octobre 1795), il en parut un autre, confirmaif des peines de réclusion et de déportation prononées contre ceux qui y avoient été condamnés en 1792

(1) Cette époque est remarquable par l'espèce de scission que produisit entre les citoyens la diversité des opinions religieuses, et qui a duré jusqu'à la conclusion du CONCORDAT, (*voyez* ce mot). Les uns n'établissoient aucune distinction entre les prêtres *assermentés* et les *insermentés*, et assistoient indifféremment au service divin, quel que fût le célébrant; plusieurs ne vouloient reconnoître pour pasteurs que ceux qui s'étoient soumis au serment exigé par la loi, ne considérant pas qu'ils avoient par là contracté des engagemens incompatibles avec leur caractère. Enfin les autres regardoient comme un devoir de conscience, de rester séparés de la nouvelle Eglise; ils jugeoient indignes de conduire le troupeau, des ecclésiastiques qui avoient enfreint les premiers réglemens de la discipline, et s'étoient en quelque sorte constitués en état de révolte contre le vicaire de Jésus-Christ. Nous avons vu des amis, des parens et même des familles entières se livrer à ce sujet aux débats les plus animés, et offrir par leurs divisions un spectacle vraiment affligeant.

et 1793. Le Directoire, qui succéda à la Convention, ne se montra ni moins sévère ni moins injuste à leur égard. Après la fatale journée du 18 fructidor an.5 (4 septembre 1797), les tribulations de l'Eglise recommencèrent; on assujettit les ecclésiastiques à un nouveau serment, par lequel on leur faisoit jurer *haine à la royauté et à l'anarchie*. Il n'étoit alors permis de fêter que le *decadi* (*Voyez* CALENDRIER RÉPUBLICAIN); ceux des citoyens qui célébroient le dimanche s'exposoient à être poursuivis. On alla même jusqu'à interdire la vente du poisson dans les marchés les jours maigres.

Cependant les évêques constitutionnels réduits à cinquante par la mort, la démission ou l'apostasie de leurs collègues, avoient conçu le projet de relever l'édifice presqu'écroulé de la nouvelle Eglise. A cet effet, quatre d'entr'eux (1) s'étoient réunis à Paris dès le commencement de 1795, et, dans le courant de la même année, ils avoient adressé à leurs frères les évêques constitutionnels deux *lettres encycliques*, où, à travers quelques vaines protestations d'attachement et de respect pour le saint siége, se déceloit un esprit d'opposition manifeste. Dans l'une, ils donnoient une déclaration de leur foi et traçoient des règles de conduite. L'autre renfermoit une espèce de code qu'ils vouloient substituer à la *constitution civile du clergé* dont ils ne pouvoient plus eux-mêmes se dissimuler les vices. Trente-deux évêques adhérèrent à la première de ces lettres et trente-cinq à la seconde.

La tentative qu'ils firent en 1796 (an 4) pour assembler un concile, fut renouvelée l'année suivante. En conséquence, vingt-six évêques et quarante-six prêtres auxquels on accorda provisoirement les mêmes droits

(1) Voici leurs noms : MM. Saurin, Desbois, Grégoire, et Boyer, évêques des Landes, de la Somme, de Loir et Cher et de l'Ain.

qu'aux prélats, se réunirent dans l'église de Notre-Dame à Paris, le 15 août 1797 (28 thermidor an 5). Le 8 septembre, tous prêtèrent serment de *haine à la royauté.* Le rapport le plus remarquable fait à cette assemblée est *le compte rendu des travaux des évêques réunis*, présenté par le célèbre Grégoire, dans lequel il déclama violemment contre les prêtres *insermentés, qui*, disoit-il, *avoient fait rétrogader la nation vers le moyen âge, etc.* Les résultats de ce prétendu concile furent des décrets sur les élections, l'érection de onze évêchés pour les colonies et de deux à Porentrui et à Nice.

A ces événemens succédèrent les tribulations du père commun des fidèles. Le malheureux Pie VI, arraché de sa capitale et traîné de ville en ville comme un criminel, vint expirer à Valence, en Dauphiné, le 29 août 1799, abreuvé d'outrages et navré de douleur.

Enfin, en 1801 (an 9), les évêques constitutionnels tentèrent un dernier effort, et ouvrirent à Paris, le 29 juin, un nouveau concile, qui fut clos sans résultat le 16 août, attendu qu'une convention ayant été signée entre le pape Pie VII et le premier Consul, on leur avoit, dès le 13, signifié l'ordre de se séparer.

Telle a été, après une existence d'environ onze ans, la fin de cette Eglise constitutionnelle, qui occasionna un schisme dont les effets auroient pu être aussi funestes que ceux de la Réforme, si la Providence, prenant nos maux en pitié, ne se fût hâtée d'y porter remède. (*Voyez* CONCORDAT.)

FÊTES RÉPUBLICAINES. Il étoit réservé au peuple le plus civilisé de l'Europe, de voir, à la fin d'un siècle appelé le *siècle de la philosophie et des lumières*, se reproduire dans son sein les pompes scandaleuses du paganisme. Tel a été en effet le spectacle qu'ont offert les fêtes nationales instituées en France tant par la Convention que par le Directoire. Les réformateurs révolutionnaires, en proscrivant le culte évangélique, créèrent de nouvelles divinités et firent fumer l'encens sur leurs autels. Les temples élevés par la piété de nos pères devinrent partout le théâtre des cérémonies les plus bizarres et des orgies les plus dégoûtantes. A la place du signe révéré du salut, parurent les déesses de la *Liberté* et de la *Raison*, la plupart du temps représentées par d'infâmes courtisanes; et ces mêmes chaires du haut desquelles Bossuet, Bourdaloue et Massillon avoient enseigné les peuples, retentirent de déclamations sacriléges contre le Dieu de vérité.

La Convention nationale, en fondant une ère nouvelle, avoit, dès le 24 octobre 1793 (3 brumaire an 2), décrété la célébration des cinq jours complémentaires, appelés *Sansculottides* (Voyez CALENDRIER RÉPUBLICAIN). Ces jours étoient consacrés à la *Vertu*, au *Génie*, au *Travail*, à l'*Opinion* et aux *Récompenses*. A la fin du rapport fait à cette occasion par Fabre d'Eglantine, on trouve sur la *fête de l'Opinion*, un passage tellement curieux, que nous avons pensé que nos lecteurs ne nous sauroient pas mauvais gré d'en avoir reproduit le texte :

« Ici, dit l'orateur, s'élève un tribunal d'une es-
» pèce nouvelle et tout à la fois gaie et terrible.

» Tant que l'année a duré, les fonctionnaires pu-
» blics, dépositaires de la loi et de la confiance na-
» tionale, ont dû prétendre et ont obtenu le respect
» du peuple et la soumission aux ordres qu'ils ont
» donnés au nom de la loi. Ils ont dû se rendre dignes
» non-seulement de ce respect, mais encore de l'es-
» time et de l'amour de tous les citoyens; s'ils y ont
» manqué, qu'ils prennent garde à la *fête de l'Opinion!*
» Malheur à eux! ils seront frappés, non dans leur
» fortune, non dans leur personne, non même dans
» le plus petit de leurs droits de citoyen, *mais dans*
» *l'opinion*. Dans le jour unique et solennel de la *fête*
» *de l'Opinion*, la loi ouvre la bouche à tous les ci-
» toyens sur le moral, le personnel et les actions des
» fonctionnaires publics. La loi donne carrière à l'i-
» magination plaisante et gaie des Français. Permis
» à l'opinion dans ce jour de se manifester sur ce cha-
» pitre de toutes les manières. Les chansons, les al-
» lusions, les caricatures, les pasquinades, le sel de
» l'ironie, les sarcasmes de la folie, seront dans ce
» jour le salaire de celui des élus du peuple qui l'aura
» trompé ou qui s'en sera fait mésestimer ou haïr, etc. »

On sent quelle latitude, chez un peuple naturellement moqueur et alors agité par les passions les plus violentes, un pareil usage devoit donner à la malignité, et combien d'alimens il offroit à l'envie, aux inimitiés personnelles et à la vengeance. Cet étrange mode de justice reçut bientôt une effrayante extension. En effet, le règne de la terreur n'a été qu'une longue *fête de l'Opinion*, selon le langage révolutionnaire, mais de quelle opinion, grand dieu! Pendant ces saturnales d'une nouvelle espèce, le crime seul eut le droit de se faire entendre, la probité, l'honneur, la bonne foi, la piété, toutes les vertus enfin, réduites au silence, furent constamment exposées à *l'ironie*, aux *sarcasmes* et aux *outrages*. Heureuses encore les

victimes, si les hommes implacables qui s'étoient constitués leurs juges, avoient borné là le supplice, et si des assassins et des bourreaux n'eussent pas toujours été chargés d'apposer le sceau de la mort aux arrêts de *l'opinion révolutionnaire*.

Le 7 du même mois de brumaire an 2, une fête eut lieu en l'honneur de Marat, dans le jardin de l'abbaye Saint-Germain, et là, devant le buste de ce héros du jacobinisme, à côté duquel figuroient ceux de J. J. Rousseau et de Lepelletier de Saint-Fargeau, on brûla les portraits de Louis XV, de Louis XVI et de leurs ministres.

Il ne se passoit pas de jour qui ne fût marqué par quelque scène scandaleuse. Les membres d'une commune, en venant offrir à la barre de la Convention l'argenterie de leur église, demandèrent et obtinrent la permission de chanter les couplets suivans :

HYMNE PATRIOTIQUE,

mis dans la bouche de la Raison.

Assez long-temps sur ces autels
On vint adorer le mensonge;
Grâce à mes bienfaits, les mortels
Ont enfin achevé leur songe.
Français avec moi
Percez de la foi
Le frivole mystère,
Mettez sous vos pieds
Les sots préjugés,
La Raison vous éclaire.

Soyons égaux, disoit Jésus;
Et son vicaire est sur un trône;
Jésus, qui n'eut que des vertus,
Et des épines pour couronne.
Français avec moi, etc.

Ouvrez les yeux sur le danger :
Dans la *Vendée* on voit le prêtre
Empruntant pour vous égorger
Le nom du Dieu qui vous fit naître.
Français avec moi, etc.

Pour évangile ayez vos lois
Et l'hymne sacré pour cantique,
Pour enfer, l'empire des rois,
Pour paradis, la république.
Français avec moi, etc.

Pour donner une idée des solennités révolutionnaires, il suffira de décrire ici les deux plus remarquables de toutes celles qui se firent à Paris.

Le 15 novembre 1793 (25 brumaire an 2), tout culte catholique cessa dans Notre-Dame par ordre des membres de la commune, qui, le même jour, prirent un arrêté pour célébrer la *fête de la Raison*. Elle eut lieu le 25 du même mois.

Des estrades avoient été construites à cet effet dans la nef de la cathédrale; à la porte du chœur étoit un théâtre garni de décorations de l'Opéra. Au sommet d'une montagne, on apercevoit un temple entouré d'arbres et orné de guirlandes; vers le milieu de la scène s'élevoit un rocher où brilloit le flambeau de la vérité. Sur le frontispice du temple on lisoit ces mots : A LA PHILOSOPHIE. Les bustes des philosophes qui se sont le plus signalés par leur haine contre le fanatisme en décoroient l'entrée.

Les chanteurs, les chœurs, les danseurs, danseuses et musiciens de l'Opéra figurèrent dans cette fête, où l'on chanta à la Raison un hymne commençant ainsi :

A tant de siècles d'imposture
Succède un jour de vérité,
De l'erreur la cohorte impure
Rampe aux pieds de la Liberté.
Sur les ruines du despotisme
Nos mains ont placé ses autels :
Français, dressons-en de *pareils*
Sur les débris du fanatisme;
Offrons à la Raison notre hommage et nos vœux,
Un peuple qui l'invoque est digne d'être heureux, etc. [1]

Une jolie femme, presque nue, représentant la *déesse Raison*, arriva ensuite, portée sur un palanquin et environnée d'un grand cortége. Elle se plaça sur l'autel au milieu du temple, et y reçut l'encens de la multitude. Pendant le chant des hymnes, de jeunes filles, vêtues en blanc et couronnées de chêne, descendirent de la montagne ayant chacune un flambeau à la main. Alors la déesse de la liberté sortit du temple de la Philosophie, et vint sur un siége de verdure

recevoir les hommages des républicains. Des signes de la plus bruyante allégresse éclatèrent de toutes parts. La déesse, accompagnée des membres de la commune, fut ensuite conduite à la Convention, qui, ravie d'un si merveilleux spectacle, décréta, dans son enthousiasme, qu'une députation se rendroit solennellement au *temple de la Raison*, pour y être témoin d'une seconde représentation de cette sublime cérémonie; ce qui eut effectivement lieu (1).

Cette fête, qu'on célébra dans toute la France, à l'instar de celle de Paris, fut le prélude de plusieurs décrets de proscription rendus successivement contre la religion et ses ministres. On décréta aussi la célébration annuelle des anniversaires du 14 juillet 1789 (*la prise de la Bastille*), du 10 août 1792 (*la chute de la royauté*), du 21 janvier 1793 (*la mort de Louis XVI*), et du 31 mai 1793 (*la cassation de la commission des douze*).

Robespierre, à qui l'on suppose, avec raison, des vues ambitieuses; Robespierre, malgré sa perversité, sentit bien que le culte burlesque de la *déesse Raison* ne pouvoit pas exister long-temps chez une nation aussi éclairée que la nôtre. Il résolut donc d'y en substituer un autre qui fût plus en harmonie avec les anciennes idées religieuses, et présenta à cet effet au comité de salut public *un exposé sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales*. Il termina cet exposé, qui est un monument vraiment curieux du délire révolutionnaire, par la proposition d'un décret portant, entr'autres choses :

(1) Au même moment, et dans le sein de la Convention, plusieurs de ses membres, les uns évêques catholiques, et les autres, ministres protestans, déclarèrent à la tribune, que le culte de chacun d'eux n'étoit soutenu que par le charlatanisme presbytéral. Ils abjurèrent en conséquence, et s'embrassèrent en riant, comme des augures, du rôle qu'ils avoient si long-temps joué.

« Que

« Que le peuple français reconnoissoit l'existence
» de l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame.

» Qu'il reconnoissoit que le culte digne de l'Etre
» suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

» Qu'il mettoit au premier rang de ces devoirs la
» haine et la punition des tyrans, etc. etc.

» Qu'il seroit institué des fêtes pour rappeler à
» l'homme la pensée de la divinité et la dignité de
» son être.

» Qu'elles emprunteroient leurs noms des événe-
» mens glorieux de la révolution, des vertus les plus
» chères et les plus utiles à l'homme, et des plus
» grands bienfaits de la nature, etc. etc.

» Que la république célébreroit aux jours de *decadi*
» des fêtes à l'Etre suprême et à la nature, au genre
» humain, au peuple français, aux bienfaiteurs de
» l'humanité, aux martyrs de la liberté, à la liberté et
» à l'égalité, à la république, à la liberté du monde, à
» l'amour de la patrie, à la haine des tyrans et des traî-
» tres, à la vérité, à la justice, à la pudeur, à la gloire
» et à l'immortalité, à l'amitié, à la frugalité, au cou-
» rage, à la bonne foi, à l'héroïsme, au désintéresse-
» ment, au stoïcisme, à l'amour, à la foi conjugale,
» à l'amour paternel, à la tendresse maternelle, à la
» piété filiale, à l'enfance, à la jeunesse, à l'âge viril,
» à la vieillesse, au malheur, à l'agriculture, à l'in-
» dustrie, à nos aïeux, à la postérité, au bonheur. »

La fête à l'Etre suprême, qu'on décréta en conséquence, eut lieu dans toute la France, et fut célébrée à Paris le 8 juin 1794 (20 prairial an 2).

Un vaste amphithéâtre, qui pouvoit contenir environ deux mille personnes, avoit été dressé contre le château des Tuileries, du côté du jardin; plus de huit cents musiciens en occupoient le bas. A midi, arrivèrent les membres de la Convention, vêtus d'habits bleu de roi, avec des culottes peau de daim; le

président, Maximilien Robespierre, se distinguoit par un habit de velours violet, tel qu'en avoient les rois de France, lorsqu'ils portoient le deuil. Chaque député avoit à la main un bouquet d'épis de blé, de fleurs et de fruits.

Robespierre parut à une tribune élevée au centre de l'amphithéâtre, et prononça un discours dans lequel il félicita le peuple de ce que le jour consacré à fêter l'Etre suprême étoit arrivé. « N'est-ce pas lui, » disoit-il, dont la main immortelle, en gravant » dans le cœur de l'homme le code de la justice et » de l'égalité, y traça la sentence de mort des tyrans? » N'est-ce pas lui qui, dès le commencement des » temps, décréta la république, et mit à l'ordre du » jour pour tous les siècles, pour tous les peuples, » la liberté et la justice, etc. etc....? Peuple généreux, » veux-tu triompher de tes ennemis? pratique la jus- » tice, et rends à la divinité le seul culte digne d'elle, » etc. etc. » On chanta ensuite le fameux hymne :

Père de l'univers, suprême intelligence, etc.

dont les paroles sont de *Desorgue*, et la musique de *Gossec*.

En face de l'amphithéâtre, sur le bassin, qu'on avoit couvert d'un plancher, s'élevoit un monument qui représentoit réunis tous les ennemis de la félicité publique. L'Athéisme y dominoit, soutenu par l'Ambition, l'Egoïsme, la Discorde et la fausse Simplicité, *laquelle, à travers les haillons de la misère*, dit l'auteur du programme de la fête, *laissoit entrevoir les ornemens dont se parent les esclaves de la royauté*. Sur le front de ces figures on lisoit ces mots : *Seul espoir de l'étranger*.

Robespierre mit le feu au groupe, et au moment où l'Athéisme devint la proie des flammes, il prononça un second discours analogue à la circonstance, après

lequel les chœurs chantèrent un nouvel hymne. Un événement assez bizarre frappa les spectateurs. La statue de la *Sagesse* s'élevoit du milieu des débris du groupe, et devoit seule demeurer debout après l'incendie; mais les précautions ayant été mal prises, elle fut aussi victime de l'embrasement, et tomba consumée avec les autres.

Après cette cérémonie, les sept cents membres de la Convention, ayant à leur tête le président, se réunirent sur deux lignes, sans gardes et environnés du peuple, d'avec lequel ils n'étoient séparés que par un simple cordon de soie rouge. Au milieu d'eux paroissoit un char, traîné par quatre taureaux ornés de guirlandes, et surmonté d'un trophée composé d'instrumens d'arts et de métiers et de productions du sol français.

Arrivés à la place Louis XV, appelée alors *place de la Révolution*, les représentans couvrirent d'offrandes la statue de la Liberté, après quoi le cortége s'achemina vers le champ de Mars. Là s'élevoit l'autel de la Patrie, représenté par une haute montagne sur le sommet de laquelle avoit été planté l'arbre de la liberté. Les représentans du peuple se placèrent autour de ses rameaux. Alors on entendit le son des instrumens, puis les chœurs chantèrent un hymne de la composition de *Chénier*, mis en musique par *Méhul*, et commençant par ces mots :

Source de vérité qu'outrage l'imposture, etc.

La fête se termina par une salve d'artillerie et aux cris répétés de *vive la liberté!* Il est à remarquer que cette cérémonie eut lieu un mois et dix-neuf jours avant le supplice de Robespierre qui sembloit être parvenu alors à l'apogée de sa puissance.

Sous le Directoire exécutif, qui succéda à la Convention, on institua de nouvelles fêtes. Par décret du

corps législatif, rendu le 3 novembre 1795 (12 brumaire an 4), il fut statué qu'on célébreroit tous les ans sept fêtes nationales, aux époques ci-après indiquées, savoir :

Le 1.er vendemiaire, celle de la fondation de la république;

Le 10 germinal, celle de la jeunesse;

Le 10 floréal, celle des époux;

Le 10 prairial, celle de la reconnoissance;

Le 10 messidor, celle de l'agriculture;

Les 9 et 10 thermidor, celle de la liberté;

Et le 10 fructidor, celle des vieillards.

Toutes ces fêtes ont été abolies sous le gouvernement consulaire. *Voyez* CONCORDAT.

FILIOQUE, mots que les Latins, pour exprimer leur croyance à la procession et à la divinité du Saint-Esprit, ont ajoutés au Symbole dans ce passage : *Credo in unum Deum, etc...... et in Spiritum sanctum et vivificantem qui ex Patre FILIOQUE procedit, etc.* Cet article de foi, qui fut dès le quatrième siècle attaqué par l'hérésiarque Macédonius, a donné lieu à de longs débats entre les Eglises grecque et latine. Ils parurent enfin se terminer lors de l'union conclue en 1439 au concile de Florence, où l'on convint de part et d'autre de dresser la profession de foi dans les termes suivans : « Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous Latins et Grecs, demeurons d'accord dans cette sainte union de ces deux Eglises, et confessons que tous les fidèles Chrétiens doivent recevoir cette vérité de foi : Que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils, et que, de toute éternité, il procède de l'un et de l'autre comme d'un seul principe, et par une seule production, qu'on appelle spiration. Nous déclarons aussi que ce que quelques saints Pères ont dit, que le Saint-Esprit procède du Père par

» le Fils, doit être pris de sorte, qu'on entende par » ces paroles que le Fils est, comme le Père, et » conjointement avec lui, le principe du Saint-Esprit: » et parce que tout ce qu'a le Père, il le communique » à son Fils, excepté la paternité, qui le distingue du » Fils et du Saint-Esprit; aussi est-ce de son Père que » le Fils a reçu de toute éternité cette vertu produc- » tive, par laquelle le Saint-Esprit procède du Fils » comme du Père. » Il n'y eut alors parmi les Grecs que Marc d'Ephèse qui continuât de nier opiniâtrément que le Saint-Esprit procédât du Père et du Fils, et qui refusât de se joindre à l'accession de ses collègues. Mais dès l'année suivante, le schisme se renouvela avec plus de fureur; la plupart des Grecs protestèrent contre le décret du concile. Ce sujet de controverse est encore un des points de séparation entre les deux Eglises.

HAB

HABACUC. Le huitième des douze petits prophètes, étoit de la tribu de Siméon. Ce fut lui qu'un ange transporta un jour, par les cheveux, de Judée en Babylone, pour porter à Daniel, enfermé dans la fosse aux lions, la nourriture qu'il avoit préparée pour des moissonneurs. Ses prophéties contiennent trois chapitres. Il y prédit, entr'autres choses, la vengeance que Dieu devoit tirer des désordres du royaume de Juda par les armes des Chaldéens, les conquêtes de Nabuchodonosor, sa métarmorphose et sa mort, etc. Habacuc resta en Judée pendant la captivité des autres Juifs à Babylone, et mourut deux ans avant le retour de Zorobabel. Quelques-uns prétendent qu'Habacuc le prophète n'est pas le même que celui qui fut enlevé par l'ange.

HYPERDULIE (ὑπέρ, au-dessus, et δουλεία, service): culte que l'on rend à la sainte Vierge, et qui est ainsi appelé comme étant d'un ordre supérieur au culte de *dulie*, que l'on doit aux saints. *Voyez* DULIE.

ICO

ICONOMAQUES (εἰκὼν, image, μάχομαι, combattre). Ce mot est synonyme d'*Iconoclastes*, qui signifie *briseurs d'images*. On désigne également sous l'une ou sous l'autre dénomination, ceux qui attaquoient le culte des images. *Voyez* au Dictionnaire ICONOCLASTES.

INSERMENTÉ (*prêtre*), *Voyez* EGLISE CONSTITUTIONNELLE.

MAL

MALACHIE, le dernier des douze petits prophètes, étoit de la tribu de Zabulon, et vivoit sous Néhémie, environ quatre cents ans avant Jésus-Christ. Les prophéties qui restent de lui sont en hébreu, et contiennent trois chapitres. Il y reproche au peuple ses désordres, et prédit la venue d'un précurseur, le double avénement du Sauveur, l'abolition des sacrifices judaïques, et l'institution d'un nouveau sacrifice qui seroit offert dans tout l'univers. Malachie mourut, dit-on, assez jeune, et fut enterré près du tombeau de ses pères. Dom Calmet (1) semble croire que ce prophète n'est autre qu'Esdras : c'étoit au reste l'opinion des anciens Hébreux, du Paraphraste chaldéen, de saint Jérôme et de l'abbé Rupert.

MALTE (*Chevaliers de*). Vers le milieu du onzième siècle, des négocians italiens d'Amalfi, ville du royaume

(1) Voyez le *Dictionnaire historique de la Bible*, au mot *Malachie*.

de Naples, touchés des maux qu'avoient à supporter les Chrétiens auxquels le zèle de la religion faisoit entreprendre la visite des saints lieux, résolurent de fonder à Jérusalem même un établissement où ces pieux voyageurs pussent trouver toute espèce de secours. Par le crédit que leur donnoient leurs relations commerciales, ils obtinrent du soudan d'Egypte, alors maître de la Palestine, la permission de bâtir près de l'église du Saint-Sépulcre un hospice destiné à recevoir les pélerins. Cette fondation ne subsista d'abord qu'au moyen des aumônes qu'on y envoyoit de toutes les parties de la chrétienté; mais elles devinrent bientôt si abondantes, qu'on se trouva en état d'élever un second hospice pour les femmes. Tous les Latins, de quelque nation qu'ils fussent, étoient accueillis dans cette maison, et soignés lorsqu'ils tomboient malades. Le gouvernement en étoit confié à des religieux de Saint-Benoît. Tels ont été les commencemens de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1), ordre qui s'est depuis rendu si célèbre, et dont les membres ont successivement pris les titres de chevaliers de Saint-Jean d'Acre, de Rhodes et de Malte, par suite de leur établissement dans ces différens lieux.

Lorsqu'en 1099 les croisés, commandés par Godefroi de Bouillon, s'emparèrent de Jérusalem, l'hospice étoit régi, savoir, les hommes par un Français provençal, nommé Gérard Tum, et les femmes par une dame romaine, appelée Agnès.

Godefroi de Bouillon, parvenu à la royauté, et affermi sur le trône par l'éclatante victoire d'Ascalon, accorda une protection spéciale à l'hospice de Saint-Jean, dont il étoit tous les jours à même d'apprécier les services. Pour contribuer à son entretien, il lui donna la propriété de la seigneurie de Montboire,

(1) On l'appela ainsi du nom de *saint Jean l'Aumônier*, patron de la maison.

qui faisoit partie de son domaine dans le Brabant. Ce fut la première dotation de l'établissement, dont, par suite, la libéralité des princes chrétiens accrut prodigieusement les richesses.

Plusieurs gentilshommes qui avoient reçu dans cette maison l'hospitalité la plus charitable, renoncèrent volontairement à leur patrie, pour se consacrer au service des pauvres pélerins. De ce nombre étoit Raymond Dupuy, qui succéda à Gérard Tum.

Dès le vivant de ce dernier, et sur sa proposition, les Hospitaliers et les Hospitalières s'étoient engagés à quitter le mónde, et avoient pris l'habit régulier. Cet habit consistoit en une robe noire, sur laquelle étoit, du côté du cœur, une croix blanche à huit pointes. Le pape Paschal II, en approuvant l'institut, soumit l'ordre à la règle de saint Augustin, et accorda aux religieux de grands priviléges, et notamment celui d'élire leur supérieur.

Raymond Dupuy, élu grand-maître (1) à la mort de Gérard Tum, vit avec chagrin que les courses des brigands qui infestoient alors les chemins de la Palestine, exposoient chaque jour les pélerins à de nouveaux dangers; et pour ne pas borner les secours de l'ordre aux soins qui leur étoient prodigués dans l'hospice, il résolut de les protéger au dehors par la force des armes. L'exécution de ce projet fut d'autant plus facile, que les Hospitaliers étoient presque tous des guerriers qui avoient combattu pendant la croisade. C'est ainsi que l'ordre de Saint-Jean devint tout à la fois un ordre hospitalier et militaire.

Raymond pourvut aux statuts de l'ordre, qu'il partagea en trois classes. Dans la première furent admis, en qualité de chevaliers, ceux que leur naissance et les grades qu'ils avoient occupés dans les armées rendoient plus propres à la guerre; la seconde se com-

(1) Il fut le premier qui prit ce titre.

posa des prêtres et des chapelains; et la troisième, de ceux qui n'étoient ni nobles ni ecclésiastiques, et qu'on nomma frères servans. Malgré ces distinctions de titres, tous les religieux ne formoient qu'un corps, et participoient également à la plupart des droits et priviléges de la religion. Le costume fut d'abord commun à tous les Hospitaliers, mais les nobles ayant par suite témoigné de la répugnance à entrer dans un ordre où ils étoient confondus avec les frères servans, le pape Alexandre IV décida que les seuls chevaliers pourroient désormais porter dans la maison le manteau noir, et en campagne une sopraveste, ou cotte d'armes rouge, avec la croix blanche, pareille à l'étendard de la religion. Un statut particulier privoit de la croix et de l'habit tout chevalier qui abandonnoit son rang sur le champ de bataille et prenoit la fuite.

On ne pouvoit être admis dans l'ordre qu'à l'âge de treize ans, et pour se faire recevoir chevalier, il falloit être issu de légitime mariage, et de maison noble de nom et d'armes. Il étoit défendu de donner l'habit à aucun religieux qui avoit déjà été dans une autre congrégation. Les profès étoient assujéttis aux trois vœux, de chasteté, d'obéissance et de pauvreté volontaire; ils s'engageoient aussi à combattre pour la religion chrétienne et le culte divin, à prendre toujours la défense de la cause juste, à délivrer les opprimés, et à secourir la veuve et l'orphelin. Les chevaliers, en cas de guerre entre des princes chrétiens, devoient garder la plus exacte neutralité.

L'autorité suprême appartenoit au conseil (1), dont le grand-maître étoit le chef, et où il avoit deux voix en cas de partage; d'où l'on peut juger que la forme de cet institut étoit dès-lors, comme elle a toujours été depuis, purement aristocratique. Le grand-maître et

(1) En 1273, sous le magistère de Raimond Bérenger, il fut statué que, pour être censé complet, le conseil souverain de l'ordre devoit

le chapitre régloient l'usage des revenus. La régie des biens fut d'abord confiée à d'anciens Hospitaliers appelés *précepteurs*, dont l'emploi étoit révocable à la volonté du grand-maître et du conseil. On leur substitua par la suite des chevaliers qu'on nomma *commandeurs*, du titre de leur commission, *commendamus*, *nous vous recommandons*. Ils étoient soumis à la surveillance des *prieurs*, chargés d'inspecter les *commanderies* ou établissemens que possédoit l'ordre dans les différentes provinces de la chrétienté. A l'égard des *baillis*, c'étoient des commandeurs subalternes ou régisseurs des commandeurs, et qui, moyennant une rétribution, exploitoient leurs commanderies. On appeloit *grands baillis* des officiers supérieurs aux commandeurs eux-mêmes. Toutes ces dignités fiscales, qui devinrent très-lucratives, éprouvèrent successivement divers changemens.

L'élection du grand-maître étoit soumise à l'approbation du Pape, mais ce n'étoit qu'une simple formalité canonique et réglementaire, qui n'emportoit pas le droit de refus ou d'acceptation. Une prérogative plus réelle dont se trouvoit revêtu le souverain pontife, étoit de sanctionner la convocation des chapitres généraux, de pouvoir les annuller, de signer les statuts de la religion, et d'avoir auprès de son gouvernement un inquisiteur, dont l'emploi consistoit à suivre toutes les affaires du ressort de la juridiction ecclésiastique, et de veiller à l'exécution des bulles et des brefs. Du reste, l'ordre, absolument indépendant, avoit un caractère de souveraineté reconnu par toutes les puissances, de quelque religion qu'elles fussent, et entretenoit des ambassadeurs auprès des différentes têtes couronnées de l'Europe.

se composer au moins de huit baillis conventuels, de trois grands prieurs, de l'infirmier et des deux plus anciens chevaliers de chaque langue.

Sous le magistère même de Raymond Dupuy, l'ordre oit devenu déjà tellement nombreux, qu'on jugea à opos de le partager en sept *langues*, qui furent dis- guées par les noms de *Provence*, *Auvergne*, *France*, *lie*, *Aragon*, *Allemagne* et *Angleterre*. Cette rnière ne compte plus depuis l'hérésie qui a séparé Grande-Bretagne de la communion catholique. Les gues de *Castille* et de *Portugal* ont été ajoutées à lle d'*Aragon*. Cette division a toujours subsisté, à xception cependant que les prieurés, bailliages et mmanderies qui, dans les premiers temps de l'or- e, appartenoient en commun à tous les chevaliers, t été depuis affectés, suivant leur origine, à chaque gue et à chaque nation particulière.

On sait avec quel zèle les chevaliers se vouèrent à défense de la religion, et combien de services ils ndirent aux rois de Jérusalem. Le courage qu'ils ployèrent dans toutes les occasions, et la terreur 'ils inspiroient aux Musulmans, firent surnommer ordre le boulevard de la chrétienté.

L'histoire des diverses révolutions qu'a subies cet rdre depuis le déclin de la puissance chrétienne en rient, offre un tableau du plus grand intérêt. Lorsque aladin eut pris Jérusalem en 1187, les chevaliers se etirèrent dans le château de Margat, situé sur les onfins de la Palestine, dont ils avoient acquis la pos- ession de Renaud par voie d'échange, et qu'ils avoient fortifié. Ils s'emparèrent ensuite de Saint-Jean d'Acre, et s'y établirent. Après la prise de cette ville par les Infidèles, ils se réfugièrent dans l'île de Chypre, où ils demeurèrent, quoiqu'on leur offrît un asile en Italie, parce qu'ils ne vouloient pas s'éloigner de la Terre-Sainte. C'est alors qu'ayant armé des bâtimens pour conduire et protéger les pélerins qui alloient visiter les saints lieux, ils commencèrent ces courses maritimes qui causèrent tant de préjudice aux Musul-

mans, et dans lesquelles ils accrurent prodigieusement leurs richesses. En 1308, le grand-maître, Foulquier de Villaret, fixa l'établissement des chevaliers dans l'île de Rhodes; le sultan Soliman les en chassa vers 1523, sous le magistère de Villiers de l'Isle-Adam, après un siége aussi long que meurtrier, pendant lequel ces défenseurs de la foi firent des prodiges de valeur. Le grand-maître se retira avec sa flotte en Sicile, où le vice-roi lui offrit, au nom de l'empereur Charles-Quint, la ville et le port de Messine pour refuge. Après y avoir séjourné quelque temps, il alla débarquer dans le golfe de Baïes. Ses tentatives auprès du pape Adrien VI, pour en obtenir un lieu convenable où il pût se fixer, furent infructueuses; mais Jules de Médicis, qui succéda à ce dernier, et qui avoit été lui-même religieux de l'ordre, permit aux chevaliers de se retirer à Viterbe. Le service le plus signalé que leur rendit ce pontife, fut de donner une bulle par laquelle il leur défendoit de se séparer, ce qui empêcha une dissolution qui paroissoit inévitable : alors s'entamèrent de longues négociations, dont le résultat fut la cession que leur fit Charles-Quint de l'île de Malte, dont ils prirent possession en 1530.

Cette île, que les chevaliers s'appliquèrent à fortifier, soutint contre les Turcs, en 1565, un siége célèbre dans l'histoire, et que les Infidèles furent forcés de lever, après avoir essuyé des pertes immenses. Le grand-maître, Jean de la Valette, qui, par son courage et ses talens, avoit puissamment contribué au succès de cette défense, fit bâtir sur le principal emplacement qui avoit été le théâtre de sa gloire, une ville qui, de son nom, fut appelée *la cité Valette.*

Les sultans firent encore, par la suite, quelques tentatives contre Malte, mais elles se bornèrent à des débarquemens partiels, et n'eurent jamais de résultat important; tandis que les chevaliers, dans leurs courses

armées, continnèrent à se rendre redoutables au commerce et à la marine turque.

L'ordre se maintint dans la possession de l'île de Malte jusqu'en 1798, époque à laquelle Bonaparte, général en chef de l'expédition d'Egypte, parvint à s'en rendre maître. Aux termes de l'article 1.er du traité de reddition, conclu le 12 juin de la même année, les chevaliers renoncèrent, en faveur de la république française, aux droits de souveraineté et de propriété qu'ils avoient, tant sur cette île que sur celles de Goze et de Camino.

Par suite de cet événement, les membres de l'ordre se dispersèrent. Le baron d'Hompesch abdiqua la dignité de grand-maître, dont fut revêtu l'empereur de Russie, Paul I.er, qui, depuis quelque temps, avoit accepté le titre de *protecteur* de l'ordre, et auprès duquel un grand nombre de chevaliers avoient été chercher un asile. Quoique ce choix fût contraire aux statuts de la religion, le Pape le ratifia néanmoins, par la considération qu'une protection aussi puissante devenoit nécessaire aux chevaliers, dans l'état déplorable auquel ils se trouvoient réduits (1).

Cependant, deux ans après la prise de Malte par les Français, la garnison qui l'occupoit fut obligée de capituler, et de remettre l'île aux troupes anglaises qui l'assiégeoient, et qui en prirent possession le 5 septembre 1800, au nom de S. M. britannique.

Le traité de paix signé à Amiens en 1802, portoit, article 10, que l'île de Malte seroit restituée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sous la condition que l'ordre établiroit une nouvelle langue en faveur

(1) L'empereur Alexandre, à son avénement au trône, s'est simplement déclaré *protecteur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, pensant que ce titre convenoit mieux à son rang. Il laissa aux commandeurs et aux profès la liberté de se choisir un grand-maître d'après leurs lois et statuts.

d'ailleurs par l'appât de cette célébrité qui s'
toujours à la profession des opinions hardies e
lières, une foule d'hommes épousèrent chau
les nouvelles doctrines, et employèrent tous l
forts à les propager. Le mal fit de grands pro
gagna toutes les classes de la société; enfin il s
un parti qui adopta une tactique, qui eut s
de ralliement, et marcha sous des chefs entre l
s'établit une funeste émulation d'impiété. Le n
des écrivains qui entrèrent dans cette ligue est
dérable : tout le cours du dix-huitième siècle
une série telle, qu'il seroit impossible d'indiq
cette période une époque qui n'ait pas été
par quelque attaque scandaleuse. Toussai
gens, Lamettrie, Boulanger, Helvétius, Did
milaville, le baron d'Holbach, Condorcet,
Dulaurens, Saint-Lambert, Maréchal, Cab
puis, Naigeon, etc., publièrent successiven
multitude d'ouvrages, où se mêlent souvent à
mes impies, aux maximes d'une morale pernic
spéculations politiques les plus dangereuses
plusieurs tendent à saper les fondemens mê
loi naturelle. Mais quelques formes qu'empr
reur, de quelques couleurs qu'elle se pare
sauroit fonder un empire durable : aussi la
le temps ont-ils fait justice de tous les systèm
trueux, de tous les paradoxes insoutenable
par les philosophes. La plupart de leurs pro
après avoir joui d'une vogue éphémère, son
tombées dans l'oubli le plus profond. Parmi
phées de la philosophie, il en est deux, il faut
qui, par l'influence que la supériorité du tale
à leurs écrits, conserveront long-temps encor
privilége de populariser l'irréligion. Je veux
Voltaire et de Rousseau. Cependant, quel est
de bonne foi, quel est l'homme sage et éclai

gémisse, en méditant leurs ouvrages, sur les écarts où peut se laisser entraîner le génie, lorsqu'il ne connoît plus aucun frein.

Les philosophes prêchoient la tolérance, parce qu'elle pouvoit assurer leur impunité; mais du reste ils étoient les plus intolérans de tous les hommes. Quiconque osoit se déclarer leur adversaire devenoit un ennemi irréconciliable qu'il falloit accabler, et contre lequel se réunissoient tous les efforts. On sait avec quelle animosité ils poursuivirent, et de combien d'amertume ils abreuvèrent le marquis de Pompignan, parce qu'il avoit choisi pour sujet de son discours à l'académie cette proposition : *Le philosophe vertueux et chrétien mérite seul le nom de philosophe.* Voltaire se distingua surtout par un acharnement qui révolte les ames honnêtes. Implacable dans sa haine et dans ses vengeances, il s'abandonnoit à des mouvemens de fureur et de rage dont rougissoient ses propres disciples, et qui n'inspireroient aujourd'hui que la pitié, s'ils ne portoient pas souvent un caractère atroce. On a exalté avec une sorte d'affectation la douceur et la bonté d'Helvétius : cependant, « sa tolérance, dit le philo» sophe Grimm, dans la bouche duquel un pareil » aveu n'est pas suspect, sa tolérance ne s'étendoit que » sur les vices particuliers de la société; car pour les » auteurs des maux publics (et l'on sait par là, qui il » vouloit désigner), il les pendoit ou les brûloit sans » miséricorde. Dans tous les cas, il n'aimoit pas les pal» liatifs, et il ne manquoit jamais d'indiquer les der» niers remèdes, et par conséquent les plus violens (1). »

Tous les *frères* (2), ennemis jurés de la religion, s'accordoient bien quant au but, qui étoit de la détruire, mais ils n'avoient dans leurs systêmes aucune confor-

(1) Correspondance, 2.e partie, tom. II.

(2) C'étoit le nom que se donnoient entr'eux les adeptes de la philosophie.

mité de principes et d'opinions. Ceux-ci étoient déistes, ceux-là athées, d'autres professoient le scepticisme. De là provinrent des schismes, qui divisèrent la ligue et la partagèrent en plusieurs écoles. On a pu observer aussi que, lorsqu'ils différoient de sentimens, ils ne s'épargnoient pas beaucoup et se prodiguoient même assez libéralement les épigrammes et les injures. Rien ne seroit plus curieux et plus propre à faire apprécier l'indulgence et l'aménité philosophiques, que de rapprocher les divers jugemens que les philosophes ont portés les uns des autres. On seroit surpris du ton âcre, ironique et souvent plein d'irrévérence avec lequel se traitoient les apôtres de la sagesse. L'orgueil et les emportemens de plusieurs d'entr'eux excitèrent du scandale, même dans le parti : Duclos, quoiqu'affilié à la secte, disoit, en parlant de ces énergumènes : *Ils en feront tant qu'ils me feront aller à la messe* (1).

Cependant tous les écrits dans lesquels on attaquoit la religion avec tant d'audace ne demeurèrent pas sans réponses. Il y eut des réclamations solennelles contre les agressions de l'impiété. Un grand nombre d'apologistes défendirent la foi avec un zèle et un talent dignes de la sainteté de la cause. Tels ont été en Angleterre Thomas Sherlock, Leland, Chandler, Lardner, etc.; et chez nous, Bergier, Pey, Gérard, Guénée, Duvoisin, l'abbé Guyon, Gauchat, Bullet, Barruel, Régnier, etc., etc. D'un autre côté, la magistrature, le clergé, et la cour de Rome elle-même, tentèrent tous les moyens qui se trouvoient en leur pouvoir pour opposer des digues au torrent (2). Mais ces efforts ne

(1) Ce propos se trouve cité dans l'*Encyclopédie méthodique*, partie de l'histoire.

(2) Il parut en effet une foule de réquisitoires, de mandemens, d'avertissemens, de remontrances, où étoient signalés les dangers des nouvelles doctrines et les abus de la presse. Presque tous les ouvrages des détracteurs de la religion furent condamnés et supprimés, et plusieurs même brûlés par la main du bourreau.

produisirent que de vains résultats ; les ouvrages proscrits n'en furent recherchés qu'avec plus d'empressement, et les auteurs poursuivis ne s'en montrèrent que plus ardens et plus téméraires. La foiblesse et les fausses mesures du Gouvernement, et surtout le déplorable système de tolérance, adopté par quelques ministres qui s'aveugloient sur le danger, ou jugeoient plus prudent de composer avec l'ennemi, contribuèrent à hâter les progrès de la contagion. Des grands seigneurs, qui s'étoient hautement déclarés partisans de la nouvelle philosophie, l'appuyoient encore de l'autorité de leur exemple, toujours si puissant sur les classes inférieures. Au milieu de ces aberrations de l'esprit humain, l'édifice social s'ébranloit, tout présageoit une grande et prochaine catastrophe.

Tandis que la philosophie cherchoit à ruiner les bases de la foi, un parti nombreux, chez les Protestans, penchoit visiblement vers le socinianisme, dont la Réforme, de l'aveu même de Mosheim, n'avoit montré, dès son origine, que trop de dispositions à adopter les erreurs. Alors on vit s'élever aussi parmi eux la *nouvelle exégèse*, système analogue à celui des *Chrétiens rationnels* d'Angleterre, qui prétendent épurer la croyance en rejetant toute autorité et en soumettant tout à la discussion. En Allemagne les partisans de cette doctrine s'appelèrent *Néologues*. Ils attaquoient les principes généraux du christianisme, et regardoient les faits rapportés dans les livres saints comme de simples allégories.

Quoique dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, le nombre des écrivains ennemis de la révélation ait diminué en Angleterre, l'esprit philosophique y exerça encore une déplorable influence. On en peut juger par les œuvres de Hume, de Gibbon, du lord Chesterfield, de Thomas Payne, du docteur Priestley, etc., et par les tentatives faites pour propa-

ger le *christianisme rationnel*, dont les principaux fauteurs étoient Kippis, Pringle, Enfield, Hopkins, Wakefield, etc.

L'Italie et l'Allemagne ne furent point à l'abri des ravages de l'incrédulité. Dans la première, la lutte où quelques gouvernemens s'étoient engagés contre la cour de Rome, avoit favorisé l'introduction des doctrines irréligieuses. Tous les livres des sophistes français y étoient recherchés avec avidité. Dans l'autre, le néologisme des Protestans, la philosophie de Kant et les erreurs des Illuminés, furent également funestes au christianisme. L'empereur Joseph II, qui, lors de ses débats avec Pie VI, crut devoir employer tous les moyens propres à diminuer l'influence de la religion, servit par là, et contre son gré peut-être, la cause de la philosophie.

La France, dans le sein de laquelle avoient, pendant si long-temps, fermenté tant d'élémens de trouble et de dissolution, la France éprouva enfin des crises qui se terminèrent par un bouleversement universel. Après avoir brisé le frein de la religion, les novateurs voulurent secouer le joug de l'autorité royale. Aux écrits, aux diatribes, aux clameurs, succédèrent des attaques plus sérieuses. La révolution qui s'ensuivit amena des changemens, qui se pressèrent avec une telle rapidité, que, dans l'espace de quelques années, tout changea de face dans ce malheureux pays. La plupart des anciennes institutions abolies, la monarchie renversée; un roi, petit-fils d'Henri IV, expirant sur un échafaud; la religion proscrite, ses ministres bannis ou égorgés; les temples profanés; la vertu et la fidélité vouées à la mort; la France en proie aux discordes civiles; le feu de la guerre s'allumant de toutes parts; le sol européen arrosé du sang de plusieurs millions d'hommes: tels sont les événemens qui ont signalé la fin d'une époque où la philosophie de-

oit faire renaître l'âge d'or : ainsi s'est opérée la régé-
nération qu'avoient préparée les sages du dix-huitième siècle.

RAM

RAMEAUX (*dimanche des*). C'est le dimanche d'avant Pâque, et qu'on appelle ainsi à cause des rameaux qui se portent ce jour-là à la procession, en mémoire de l'entrée triomphante que fit notre Seigneur dans Jérusalem, peu de temps avant sa passion. On se sert, suivant les pays, de branches de palmiers, d'oliviers ou de buis.

Jésus-Christ, après avoir achevé sa mission, et n'ayant plus qu'à s'offrir lui-même en sacrifice expiatoire pour le salut du genre humain, voulut entrer solennellement dans la ville sainte, comme pour laisser au monde un emblême frappant de la rédemption des ames. Il partit donc de Jéricho avec ses disciples. « Lorsqu'ils approchèrent de Jésusalem, dit saint » Matthieu (ch. XXI), étant arrivés à Bethphagé, » près de la montagne des Oliviers, Jésus envoya » deux de ses disciples, en leur disant : Allez à ce » village qui est devant vous, vous y trouverez en arrivant une ânesse liée, et son ânon auprès d'elle; déliez-la et me l'amenez. Si quelqu'un vous dit quelque » chose, répondez-lui que le Seigneur en a besoin, » aussitôt il les laissera emmener. Or tout ceci s'est fait » afin que cette parole du Prophète fût accomplie : » *Dites à la fille de Sion : Voici votre Roi qui vient* » *à vous, plein de douceur, monté sur une ânesse et* » *sur l'ânon de celle qui est sous le joug* (Zacharie, » IX, 9). Les disciples s'en allèrent donc, et firent ce

» que Jésus leur avoit commandé; et ayant a
» l'ânesse et l'ânon, ils les couvrirent de leurs
» mens, et le firent monter dessus. Une grande
» titude de peuple étendit aussi ses vêtemens le
» du chemin; les autres coupoient des branches
» bres et les jetoient par où il passoit; et tous ense
» tant ceux qui alloient devant lui que ceux qui l
» voient, crioient : Hosanna, *salut et gloire* au
» David! béni soit celui qui vient au nom d
» gneur! Hosanna, *salut et gloire lui soit* au
» haut des cieux! Lorsqu'il fut entré dans Jéru
» toute la ville en fut émue, et chacun dema
» Qui est celui-ci? Mais ces peuples qui l'acc
» gnoient, disoient: C'est Jésus le prophète,
» de Nazareth en Galilée, etc., etc. »

La procession qui se fait le dimanche des Ra
a pour but de nous exciter à suivre en esprit
Seigneur faisant son entrée glorieuse dans Jéru
avant de porter sa croix. Voici la cérémonie q
pratique. Deux ou quatre chantres qui ont p
la procession se tiennent dans l'église, la port
mée, et chantent une hymne à la louange de
Christ, considéré comme souverain prêtre; fig
par là les esprits bienheureux, qui célèbrent d
paradis le triomphe du Sauveur sur la terre. Le
en dehors, et représentant l'Église militante, r
à ces chants; le sous-diacre frappe ensuite à la
avec le bâton de la croix, les battans s'ouvre
chœur entre et se réunit aux chantres. Le sens
tique de cette cérémonie est que Jésus-Christ,
victoire qu'il a remportée sur le péché et sur la
a frayé aux hommes les voies du salut, et fa
seule église de celle qui combat ici-bas et de cel
règne dans les cieux.

Dans ce même jour on lit à l'église l'histoire

passion du Sauveur, pour nous rappeler qu'elle doit être pendant le cours de la semaine le principal objet de nos méditations.

RÉFRACTAIRE (*prêtre*). *Voyez* EGLISE CONSTITUTIONNELLE.

REFUGE (*villes de*). C'étoient, chez les Hébreux, les villes où ceux qui avoient involontairement tué un homme pouvoient se retirer en attendant qu'ils fussent en état de produire les preuves de leur justification. Ce droit d'asile étoit fondé sur le texte même de la loi. Le Deutéronome porte en effet (ch. XXI, v. 12 et 13) : « Si quelqu'un frappe un homme dans l'inten» tion de le tuer, qu'il soit puni de mort. Quant à » celui qui ne lui aura pas dressé d'embûches, mais » entre les mains duquel Dieu l'aura fait tomber par » une rencontre imprévue, *je vous marquerai un lieu » où il pourra se retirer.* » Il est également dit dans l'Exode (ch. XXXV, v. 11, 12, etc.) : « Marquez les » villes qui devront servir de refuge aux fugitifs qui » auront répandu, contre leur volonté, le sang d'un » homme, afin que le parent du mort ne puisse » tuer le fugitif, lorsqu'il s'y sera retiré, jusqu'à ce » qu'il se présente devant le peuple, et que son affaire » soit jugée, etc. »

Le nombre de ces villes fut fixé à six, dont trois au-delà et trois en deçà du Jourdain : les premières étoient *Bosor, Gaulon* et *Ramoth de Galaad;* les autres, *Cédès de Nephtali, Hébron* et *Sichem.* Elles servoient d'asile, non-seulement aux Hébreux, mais encore aux étrangers qui se trouvoient dans le pays. Quelques rabbins prétendent que les seuls prosélytes partageoient ce privilége avec les Hébreux.

Maimonides veut, d'après les anciennes traditions, que les quarante-huit villes assignées aux prêtres et aux lévites pour leur demeure, aient été des *villes de refuge,* avec cette différence, que les habitans des

six désignées par la loi, étoient forcés de recevoir et de loger gratuitement ceux qui s'y retiroient, tandis que dans les quarante-deux autres, ces derniers ne pouvoient exiger qu'on les logeât.

Ces villes devoient être d'un accès facile; les magistrats étoient même astreints à faire tous les ans l'inspection des chemins qui y conduisoient, pour en surveiller l'entretien. Il n'étoit pas permis d'y fabriquer des armes, de peur que les parens du mort ne prissent prétexte d'y en venir acheter, afin de satisfaire ensuite leur vengeance. Lorsqu'ils se présentoient, on envoyoit au-devant d'eux des personnes sages et modérées, chargées de leur inspirer des sentimens de clémence, et de les engager à attendre la décision des juges.

Toutefois, ce droit d'asile ne déroboit pas le réfugié aux poursuites de la justice : on informoit contre lui, on le citoit devant les juges et devant le peuple, afin qu'il se justifiât et fournît la preuve que le meurtre avoit été l'effet du hasard et tout-à-fait involontaire. S'il étoit reconnu innocent, il pouvoit rester en sûreté dans la ville qu'il avoit choisie pour *refuge*; dans le cas contraire, on le mettoit à mort suivant la rigueur des lois.

Il est à remarquer que l'absolution prononcée par les juges ne rendoit pas la liberté à l'accusé; telle étoit alors l'horreur du meurtre, que l'homme qui s'en étoit rendu coupable, même involontairement, étoit obligé de subir une espèce d'exil, en restant dans la *ville de refuge* jusqu'à la mort du grand-prêtre; s'il en sortoit auparavant, les parens de celui qu'il avoit tué pouvoient lui arracher impunément la vie à lui-même. *Voyez*, au Dictionnaire, le mot ASILE.

[redacted]

SUS

SERMENT *constitutionnel des prêtres. Voyez* EGLISE CONSTITUTIONNELLE.

SUSPENSE. Censure par laquelle un prêtre est interdit de ses fonctions pour un certain temps. C'est communément la première peine qu'inflige le juge ecclésiastique : elle est plus ou moins grave, suivant la nature des faits qui y donnent lieu, et varie aussi selon les usages des églises. On l'appelle *locale*, quand l'ecclésiastique n'est interdit que dans un seul endroit, et *personnelle*, lorsqu'il l'est partout. Elle peut être ou générale, ou bornée à certaines fonctions, telles, par exemple, que la prédication, la confession, ou la célébration de la messe : on la prononce aussi indéfinie, ou limitée à un temps plus ou moins long; dans ce dernier cas, elle cesse de plein droit à l'expiration du terme fixé. Celui qui n'observe pas la suspense encourt l'irrégularité. *Voyez*, au Dictionnaire, le mot IRRÉGULARITÉ.

TAR

TALED : c'est ainsi que les Juifs appellent un voile de laine carré, aux coins duquel pendent quatre houppes, et dont ils se couvrent lorsqu'ils font leurs prières du matin. Quelques-uns mettent ce voile sur la tête, d'autres l'entortillent autour du cou. *Taled* signifie, en hébreu de rabbin, *un manteau. Voyez*, au Dictionnaire, SCIACRID.

TARTARE (Τάρταρος). Les poètes appellent ainsi la région des enfers dans laquelle étoient précipités les scélérats et les impies. Selon Hésiode et Homère,

la profondeur du Tartare étoit telle, qu'il se trouvoit aussi éloigné des enfers mêmes, que les enfers l'étoient du ciel. C'étoit là que les enfans ingrats, les adultères, les traîtres, les ministres prévaricateurs et les guerriers cruels, etc., subissoient les plus affreux supplices. Voici la description qu'en donne Virgile, au sixième livre de l'*Enéide :*

. . . . Sub rupe sinistra
Mœnia lata videt triplici circumdata muro,
Quæ rapidus flammis ambit torrentibus amnis
Tartareus Phlegethon, torquetque sonantia saxa.
Porta adversa, ingens, solidoque adamante columnæ;
Vis ut nulla virûm, non ipsi exscindere ferro
Cœlicolæ valeant : stat ferrea turris ad auras;
Tisiphoneque sedens, pallâ succinctà cruentâ,
Vestibulum exsomnis servat noctesque diesque.
Hinc exaudiri gemitus, et sæva sonare
Verbera : tum stridor ferri, tractæque catenæ.

Dans une des odes de Lamotte, on en trouve la peinture suivante :

Qu'entends-je ? le Tartare s'ouvre;
Quels cris ! quels douloureux accens !
A mes yeux la flamme y découvre
Mille supplices renaissans :
Là, sur une rapide roue,
Ixion, dont le ciel se joue,
Expie à jamais son amour ;
Là, le cœur d'un géant rebelle
Fournit une proie éternelle
A l'avide faim d'un vautour.

Autour d'une tonne percée
Se lassent ces nombreuses sœurs
Qui sur les frères de Lyncée
Vengèrent de folles terreurs.
Sur cette montagne glissante
Elevant la roche roulante
Sisiphe gémit sans secours;
Et plus loin cette onde fatale
Insulte à la soif de Tantale,
L'irrite et la trahit toujours.

L'opinion commune étoit qu'il n'y avoit plus de retour à espérer pour ceux que la justice des dieux plongeoit dans le Tartare. Cependant, suivant Platon, lorsqu'ils y avoient passé une année, ils en pouvoient sortir : « Alors, dit-il, ils traversent le Cocyte ou le » Périphlégéton, et se rendent au lac Achérusie, où » ils appellent ceux qu'ils ont tués, et les supplient » instamment de souffrir qu'ils sortent du lac pour » être admis en leur compagnie. S'ils obtiennent leur » demande, ils sont aussitôt délivrés de leurs maux; » dans le cas contraire, ils sont de nouveau rejetés » dans le Tartare, reviennent au fleuve comme aupa» ravant, jusqu'à ce qu'ils puissent fléchir ceux qu'ils » ont offensés. »

On croit que l'idée du Tartare a été prise du Tartesse des anciens, petite île située à l'embouchure du Bétis en Espagne, où peut-être on reléguoit les criminels.

Les poètes ont personnifié le Tartare : selon Hésiode, Typhon naquit de son commerce avec la Terre.

TERPSICHORE (Τερψίχορος, *qui aime la danse*). C'est le nom de celle des neuf Muses qui présidoit à la danse. On la représente sous la figure d'une jeune fille pleine d'enjouement et de gaîté, ayant une couronne de laurier sur la tête, et tenant à sa main un instrument, tel qu'une flûte, une harpe, une guitare ou un tambour de basque, pour diriger ses pas en cadence; par les plumes que le vent agite sur sa tête, on a voulu caractériser la danse et les ballets, que l'on doit à son invention : quelques auteurs la font mère des Sirènes.

THALIE (θάλλω, *je fleuris*) : celle des neuf Muses qui présidoit à la comédie et à la poésie pastorale. On la représente appuyée contre une colonne, tenant un masque d'une main, et de l'autre une houlette; quel-

quefois aussi on la peint ayant à ses côtés un singe, symbole de l'imitation. Plusieurs de ses statues ont un clairon, instrument dont se servoient les anciens pour soutenir la voix des acteurs.

THÉODOTE DE BYZANCE, surnommé le Corroyeur, à cause de sa profession : hérétique du deuxième siècle, qui apostasia pour se soustraire au martyre, pendant la persécution qui eut lieu sous Marc-Aurèle. Exposé tous les jours aux reproches des Chrétiens, il se retira à Rome, où il fut reconnu, et devint un objet d'horreur. Dans la vue de justifier son apostasie, il prétendit n'avoir point renié Dieu, mais Jésus-Christ, qui n'étoit qu'un homme, né d'une vierge, à la vérité, mais sans aucune autre prérogative que celle d'une vie plus sainte et d'une vertu plus éminente. Cette erreur, renouvelée d'Ebion et de Cérinthe, fut condamnée par le pape Victor, qui en excommunia l'auteur. Théodote eut néanmoins des disciples, qui soutinrent que la doctrine de leur maître avoit été prêchée par les apôtres et leurs successeurs, jusqu'au pontificat de Zéphyrin, lequel, au mépris des enseignemens de l'Église, avoit fait un dogme de la divinité de Jésus-Christ. Les Théodotiens, pour appuyer leur système, altéroient le sens des Ecritures, et en citoient des passages où le Sauveur parle comme un homme, en supprimant ceux d'après lesquels on doit le considérer comme Dieu. Ils alloient même jusqu'à nier les prophéties, dont le sens trop clair ruinoit leur opinion de fond en comble. Cette hérésie ne fut pas de longue durée, et s'éteignit, tandis que le nombre des Chrétiens orthodoxes se multiplioit à l'infini.

THÉOPHANIE (Θεὸς, *Dieu*, φαίνω, *je montre*). On appeloit ainsi la fête que les anciens célébroient en mémoire de la première apparition d'Apollon à Delphes.

» des peuples, le témoignage de la conscience, voilà
» pour eux les preuves de l'existence de Dieu. L'idée
» de Dieu entraînant nécessairement l'idée de la per-
» fection infinie, ils en concluent que Dieu est juste
» et bon, et qu'ainsi la vertu sera récompensée et le
» vice puni.

» Comme l'erreur est inhérente à la foiblesse hu-
» maine, et que nos opinions dépendent d'une foule
» de circonstances dont nous ne sommes pas les maî-
» tres, les Théophilanthropes sont persuadés que Dieu,
» juste et bon, ne nous jugera pas d'après nos opi-
» nions, ni d'après les formes de nos différens cultes,
» mais d'après le fond de nos cœurs et d'après nos
» actions. Ils se gardent bien, en conséquence, de
» haïr, encore moins de persécuter leurs semblables
» pour des opinions qu'ils ne partagent pas; ils cher-
» chent seulement, s'ils les croient dans l'erreur, à
» les désabuser par une douce persuasion. S'ils per-
» sistent, ils conservent pour eux les mêmes senti-
» mens d'amitié. Ils n'ont en horreur que les actions
» criminelles; ils plaignent les coupables, et font tous
» leurs efforts pour les ramener au bien. »

MORALE.

« Toute la morale des Théophilanthropes est fon-
» dée sur ce seul précepte : *Adorez Dieu, chérissez*
» *vos semblables, rendez-vous utiles à la patrie.*

» La conscience, toujours infaillible quand il s'agit
» de juger la moralité de nos actions, c'est-à-dire,
» l'intention qui les a produites, pouvant s'égarer
» quelquefois sur la nature du bien et du mal en lui-
» même, les Théophilanthropes, pour ne pas se trom-
» per à cet égard, ont une règle sûre renfermée dans
» la maxime suivante :

» *Le bien est ce qui tend à conserver l'homme ou à*
» *le perfectionner;*

» *Le mal est tout ce qui tend à le détruire ou à le* » *détériorer.*

» L'application morale de ce principe apprend aux » Théophilanthropes qu'il n'y a de bonnes actions que » celles qui sont utiles, et de mauvaises que celles » qui sont nuisibles. Faire une chose utile à soi-même » et nuisible aux autres est toujours un crime. Faire » une chose utile aux autres et nuisible à soi seul, » voilà l'héroïsme de la vertu.

» De ces principes, les Théophilanthropes font dériver une foule de devoirs qu'ils divisent en trois classes, » savoir : 1.° les devoirs envers Dieu; 2.° les devoirs » envers nous-mêmes, qu'ils appellent vertus individuelles; 3.° et les devoirs envers nos semblables.

» Ceux envers Dieu consistent dans l'adoration.

» Ceux envers nous-mêmes se composent de la » science, de la sagesse, de la prudence, de la tempérance, du courage, de l'activité et de la propreté.

» Enfin, les devoirs envers nos semblables sont de » deux sortes : 1.° les devoirs de famille ou vertus » domestiques, c'est-à-dire, l'économie, l'amour paternel, l'amour conjugal, l'amour filial, l'amour » fraternel, les devoirs respectifs des maîtres et des » serviteurs; 2.° ceux envers la société, ou vertus sociales, telles que la justice, la charité, la probité, » la douceur, la modestie, la sincérité, la simplicité » des mœurs et l'amour de la patrie, etc. »

PRATIQUES JOURNALIÈRES.

« Toute la religion des Théophilanthropes consistant dans l'accomplissement des devoirs qui dérivent » des principes ci-dessus posés, ils n'attachent pas une » importance superstitieuse aux pratiques extérieures » qu'ils suivent, et qu'ils ne jugent nécessaires que » parce que les unes leur servent à mettre de l'ordre » dans leur conduite, et que les autres, en frappant

» leurs

» leurs sens, les rappellent d'une manière plus efficace à la Divinité et à la perfection de leur être.

» Voici le plan adopté par le Théophilanthrope dans sa conduite habituelle :

» Il n'accorde au sommeil que le temps convenable pour réparer ses forces; lors de son réveil, il élève son ame à Dieu, et lui adresse, au moins par la pensée, l'invocation suivante :

» *Père de la nature, je bénis tes bienfaits, je te remercie de tes dons.*

» *J'admire le bel ordre de choses que tu as établi par ta sagesse, et que tu maintiens par ta providence, et je me soumets pour toujours à cet ordre universel.*

» *Je ne te demande pas le pouvoir de bien faire : tu me l'as donné ce pouvoir, et avec lui la conscience, pour aimer le bien; la raison, pour le connoître; la liberté, pour le choisir. Je n'aurois donc point d'excuse si je faisois le mal. Je prends devant toi la résolution de n'user de ma liberté que pour faire le bien, quelques attraits que le mal paroisse me présenter.*

» *Je ne t'adresserai point d'indiscrètes prières : tu connois les créatures sorties de tes mains, leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrètes pensées : je te prie seulement de redresser les erreurs du monde et les miennes; car presque tous les maux qui affligent les hommes, proviennent de leurs erreurs.*

» *Plein de confiance en ta justice, en ta bonté, je me résigne à tout ce qui arrive; mon seul désir est que ta volonté soit faite.*

» Le Théophilanthrope fuit l'oisiveté et s'applique au travail.

» Il se soutient dans la pratique du bien, par la pensée qu'il est toujours en présence de la Divinité.

» Il boit et mange sobrement, et au moment de
» ses repas, il témoigne intérieurement sa reconnois-
» sance au Père de la nature.

» Il fuit la singularité, et porte partout la fran-
» chise et la sérénité qui caractérisent les gens de
» bien.

» A la fin de la journée, il s'adresse à lui-même les
» questions suivantes :

» *De quel défaut t'es-tu corrigé aujourd'hui ?*

» *Quel penchant vicieux as-tu combattu ?*

» *En quoi vaux-tu mieux ?* etc., etc.

» Le résultat de cet examen de conscience, est la
» résolution de devenir meilleur le lendemain. »

FÊTES RELIGIEUSES ET MORALES.

« Aux yeux des Théophilanthropes, le temple le
» plus digne de la Divinité, c'est l'univers. Ils ont
» toutefois des temples élevés par la main des hommes,
» où il leur est plus facile de se recueillir et d'enten-
» dre les leçons de la sagesse, et dans lesquels ils se
» réunissent le matin des jours consacrés au repos.

» Quelques inscriptions morales, un autel simple,
» où ils déposent en signe de reconnoissance pour les
» bienfaits du Créateur, des fleurs ou des fruits, sui-
» vant les saisons; une tribune pour les lectures et
» les discours : voilà tout l'ornement de leurs temples.

» Un chef de famille, proprement et simplement
» vêtu (1), et la tête découverte, lit les deux premiers
» chapitres du Manuel théophilanthropique, concer-
» nant les dogmes et la morale, et le paragraphe re-
» latif à la conduite journalière.

» Ensuite, et lorsque la réunion est complète, le
» chef de famille, debout du côté de l'autel, récite à

(1) Par suite des prêtres devenus Théophilanthropes firent adopter
un costume qui étoit habit bleu, ceinture rose, robe blanche ou
manteau.

» haute voix l'invocation : *Père de la nature*, etc.; » les assistans, dans la même attitude, répètent à » voix basse.

» Cette invocation est suivie d'un moment de si- » lence, pendant lequel chacun se rend compte de sa » conduite depuis la dernière fête religieuse; puis » l'on s'assied pour entendre des lectures ou des dis- » cours de morale, qui s'accordent avec les principes » exposés dans le Manuel, principes de religion, de » bienveillance et de tolérance universelle, principes » également éloignés et de la sévérité du stoïcisme, et » du relâchement des Epicuriens.

» Ces lectures et discours sont entrecoupés par des » chants analogues.

» Les Théophilanthropes ne cherchent point à frap- » per les regards par des assemblées nombreuses; le » père de famille peut se faire lui-même ministre de » son culte, et l'exercer au milieu des siens. »

CÉLÉBRATION DE LA NAISSANCE DES ENFANS.

« Le nouveau-né est apporté dans l'assemblée à la » fin de la fête religieuse. Le père, ou, en son absence, » un de ses plus proches parens, déclare les noms qui » lui ont été donnés dans l'acte civil de sa naissance, » et le tient élevé vers le ciel. Le chef de famille, » président de la fête, lui adresse les paroles sui- » vantes :

» *Vous promettez devant Dieu et devant les hommes* » *d'élever **** dans la doctrine des Théophilanthro-* » *pes, de lui inspirer, dès l'aurore de sa raison, la* » *croyance de l'existence de Dieu et de l'immortalité* » *de l'ame, et de le pénétrer de la nécessité d'adorer* » *Dieu, de chérir ses semblables, et de se rendre* » *utile à la patrie.*

» Le père répond : *Je le promets.*

» Il est bon que celui-ci se fasse accompagner au

» temple, lorsqu'il en aura la possibilité, par deux » personnes probes de l'un et de l'autre sexe, qui » consentent à être parrain et marraine de l'enfant, » et qui sachent apprécier les devoirs que ces titres » leur imposent.

» Lorsqu'il y a un parrain et une marraine, le chef » de famille leur dit : *Vous promettez devant Dieu et* » *devant les hommes de tenir lieu à cet enfant, au-* » *tant qu'il sera en vous, de ses père et mère, si ceux-* » *ci étoient hors d'état de lui donner leurs soins.* Ils » répondent : *Nous le promettons.*

» Le chef de famille fait ensuite un discours sur les » devoirs imposés aux père et mère et à ceux qui élè- » vent les enfans.

» Ce jour est une fête pour la famille. »

MARIAGE.

« Les deux époux, après avoir rempli les formali- » tés prescrites par les lois du pays, se rendent à l'as- » semblée religieuse de la famille ou du domicile de » l'épouse. La fête finie, ils s'approchent de l'autel; » ils sont entrelacés de rubans ou de guirlandes de » fleurs dont les extrémités sont tenues de chaque » côté des époux par les anciens de leur famille.

» Le chef de famille dit à l'époux : *Vous avez pris**** » *pour épouse.* L'époux répond : *Oui.* Puis s'adressant » à l'épouse : *Vous avez pris*** pour époux.* Elle ré- » pond : *Oui.*

» On peut ajouter à ces formalités la présentation » de l'anneau à l'épouse par son époux, la médaille » d'union donnée par le chef de famille à l'épouse, ou » autres de ce genre, suivant les usages du pays, tant » que ces formalités ont un but moral et le même » caractère de simplicité.

» Le chef de famille fait ensuite un discours sur les » devoirs du mariage.

» La famille célèbre dans ce jour l'union des deux » époux. »

DEVOIRS RENDUS AUX MORTS.

« Les Théophilanthropes rendent les derniers de» voirs aux morts suivant les usages du pays. Après » la fête religieuse qui suit le décès, on place dans le » temple un tableau sur lequel sont inscrits ces mots : » *La mort est le commencement de l'immortalité.*

» On peut mettre devant l'autel une urne ombra» gée de feuillage.

» Le chef de famille dit : « *La mort a frappé un* » *de nos semblables* (à quoi il ajoute, si le décédé » étoit dans l'âge de raison : *Conservons le souvenir* » *de ses vertus, et oublions ses fautes*) » : *que* » *cet événement soit pour nous un avis d'être tou*» *jours prêts à paroître devant le juge suprême de* » *nos actions.* Il fait ensuite quelques réflexions sur » la mort, sur la brièveté de la vie, sur l'immortalité » de l'ame, etc. etc. (1).

» On peut chanter des hymnes analogues à toutes » ces différentes institutions religieuses. »

Telles étoient la doctrine, les pratiques et les cérémonies de la nouvelle religion.

Cependant, malgré l'esprit de douceur et de tolérance qu'affectoient les Théophilanthropes, la plupart de leurs discours étoient semés de traits dirigés en apparence contre le fanastime et la superstition, mais qui avoient réellement pour but le christianisme. Il leur est souvent même arrivé de se livrer ouvertement à des déclamations violentes contre les prêtres. Au reste, on ne sauroit douter aujourd'hui que cette institution n'ait été fondée en haine de la religion chrétienne. Le respectable abbé Sicard, instituteur des Sourds-Muets, étant un jour entré, par curiosité,

(1) On voit, d'après ces dispositions, qu'il n'y avoit point de présentation de corps au temple.

dans l'église de la Visitation-Sainte-Marie, au faubourg Saint-Jacques, où s'étoit établie une réunion de Théophilanthropes, et n'apercevant ni croix, ni tabernacle, ni ornemens, il dit à un de ses voisins : « Je vois bien » à quoi tend tout ceci ; ces messieurs ne veulent point » innover, mais ils ont à cœur d'éteindre les cierges » et de tarir l'huile dans la lampe du sanctuaire. »

Les Théophilanthropes réunis rue Saint-Denis, ne voulant pas se borner à des réunions particulières, s'adressèrent à l'autorité civile, afin de partager avec les Catholiques la jouissance des églises. Il étoit tout simple d'affecter tel ou tel édifice à leur usage exclusif, mais comme on cherchoit surtout à abreuver de dégoûts ceux qui professoient la religion évangélique, les magistrats, en accédant à la demande des Théophilanthropes, décidèrent que les uns et les autres auroient la jouissance commune des temples, et que les attributs, décorations et emblêmes de chaque culte seroient enlevés lorsque l'autre officieroit. L'exécution de cet arrêté offroit de grandes difficultés ; la première étoit l'embarras du dérangement des objets consacrés au culte chrétien, et qui pour la plupart se trouvoient placés à demeure ; mais la principale consistoit dans la répugnance qu'éprouvoient les Catholiques à célébrer le service divin dans les mêmes lieux que leurs ennemis. Le cas leur parut même tellement grave, qu'ils crurent devoir soumettre la question à des docteurs. Ceux-ci, après une mûre délibération, levèrent leurs scrupules, et les firent consentir au partage des églises, par la considération que, sur leur refus, on pourroit les forcer à abandonner tout-à-fait le lieu saint ; ce qui compromettroit nécessairement les intérêts de la religion. Il fut donc résolu qu'ils se maintiendroient dans les églises, sauf à transporter la sainte Eucharistie dans quelque lieu isolé, pour la dérober aux profanations.

Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Jacques-du-haut-pas, Saint-Médard, Saint-Sulpice, Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Gervais, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Eustache, Saint-Nicolas-des-Champs, et Saint-Roch, furent les premières églises dont les Théophilanthropes eurent l'usage commun avec les Catholiques. Ils en obtinrent successivement d'autres, et parvinrent même à s'établir à Notre-Dame, dont ces derniers abandonnèrent le chœur, ne se réservant que la nef. L'heure assignée aux Théophilanthropes étoit de onze à deux; cependant ils ne commençoient guère avant midi. Leur office duroit environ une heure et demie. Vers le mois de pluviose an 6 (février 1798), il fut fixé au décadi; mais en l'an 9, le dimanche étant redevenu le jour de fête pour la plus grande partie des citoyens, les Théophilanthropes déclarèrent « que, sur la demande de plusieurs sociétaires à qui leurs relations ne permettoient pas de célébrer le décadi, ils feroient désormais leurs exercices les jours correspondant aux dimanches dans le temple de la Victoire (Saint-Sulpice), tandis qu'ils seroient continués le décadi dans celui de la Reconnoissance (Saint-Germain-l'Auxerrois); qu'ils n'entendoient pas pour cela adopter d'autre calendrier que le républicain, mais seulement se prêter aux vœux des personnes qui, ne pouvant suspendre leurs travaux, seroient, sans cet arrangement, hors d'état d'assister aux exercices de la religion naturelle. »

La théophilanthropie ne resta pas renfermée dans Paris, elle s'étendit aussi dans plusieurs provinces. C'est aux environs de la capitale que les disciples commencèrent à exercer leur apostolat. Ayant obtenu la chapelle du château de Versailles, ils y établirent le nouveau culte, ce qu'ils avoient déjà inutilement essayé de faire à Argenteuil, patrie d'un des Coryphées de l'ordre. A Andresy, près Versailles, un vitrier

peintre présida une petite société de la même secte. A Choisy-sur-Seine et à Montreuil, on vit aussi se former de pareilles réunions. Dans ce dernier lieu, le directeur de l'institution étoit un nommé *Beauce-Labrette*, qui avoit été l'un des plus ardens disciples de la déesse *Raison*. Aux cérémonies assistoient des filles du boulevard du Temple, qu'il payoit pour chanter. On assure que parmi les spectateurs, qui, dans le commencement, étoient assez nombreux, la plupart recevoient par séance, savoir : les hommes et les femmes trente sous chacun, et les enfans, dix. Mais la ruine de *Beauce Labrette* l'ayant mis dans l'impossibilité de continuer les paiemens, il fut forcé de céder sa place à un autre. Dès-lors le nombre des disciples diminua graduellement, et à tel point, que se trouvant réduits à dix, la société fut dissoute.

Les Théophilanthropes s'installèrent également à Bernay, à Soissons, à Poitiers, à Liége, à Châlons-sur-Marne, à Bourges, à Sancerre, etc., etc.; et dans presque toutes ces villes, les Catholiques furent en butte aux vexations les plus odieuses. Après Paris, Auxerre et Sens ont été les lieux où le nouveau culte jeta de plus profondes racines et se maintint pendant plus long-temps. Dans cette dernière ville, il n'y eut pas de moyens qu'on n'employât pour dégoûter les Catholiques, avec qui les sectaires avoient la jouissance commune de la cathédrale. Le département de l'Yonne se distingua de tous les autres par son zèle persécuteur. Cependant, partout où s'établit la théophilanthropie, ou put remarquer, dès l'origine, un refroidissement, qui en annonçoit la décadence inévitable.

Si les disciples parvinrent dans plusieurs villes à se faire des prosélytes, ils échouèrent dans beaucoup d'autres. A Nancy, Jeandel, procureur syndic du district, fit distribuer une circulaire dans laquelle il vomissoit contre le catholicisme et les prêtres les in-

jures les plus grossières, et manifestoit l'espérance de voir bientôt prospérer *la religion nationale*, *fondée par la raison;* c'est ainsi qu'il appeloit le nouveau culte. Mais les Lorrains demeurèrent fidèles à la foi de leurs pères. Au Hâvre et à Château-Thierry, les tentatives des commissaires délégués à la propagation de la théophilanthropie, n'eurent aucun résultat, et à Bordeaux, le prêtre apostat Latapy, partisan de la secte, et qui, pour l'y établir, avoit obtenu des autorités l'église de Saint-Eloi, fut obligé de renoncer à son projet.

Les Théophilanthropes, non contens de fonder leur culte en France, eurent aussi la prétention de l'établir chez l'étranger. Un nommé *Siauve* alla en Suisse pour y jouer le rôle de missionnaire, rôle qu'il paroît avoir été forcé d'abandonner. Dans le cours de l'an 7, on imprima à Turin une traduction italienne du *Manuel des Théophilanthropes*, publiée par G. *de Gregori*, qui, dans sa préface, cherchoit à prouver que le nouveau culte n'étoit pas contraire au catholicisme. Un prêtre, nommé *Morardo*, dédia à Ginguené, ambassadeur de France en Sardaigne, une brochure intitulée : *Pensées libres sur le culte et ses ministres*; ouvrage qu'on peut regarder comme une apologie de la théophilanthropie, et qui a été victorieusement réfuté par le père *Della Valle*, dans la réponse ayant pour titre : *Quatre mots à Gaspard Morardo*. On assure qu'un Français, ayant porté en Amérique les livres des Théophilanthropes, tenta, mais sans succès, d'en établir le culte public à Philadelphie.

Revenons maintenant aux Théophilanthropes de la capitale, où s'étoit fixé le foyer de la nouvelle religion. Dix-huit mois étoient à peine écoulés depuis son établissement, qu'un schisme éclata parmi les disciples. Ceux qui étoient en possession de Saint-Thomas-d'Aquin avoient donné à leur culte le titre de *non catholique*. Les administrateurs de ce temple, dans un

acte officiel du 16 thermidor an 6, consignèrent la déclaration suivante :

« Les administrateurs, etc., déclarent qu'ils n'ont » pas secoué le joug d'une *secte* pour en adopter une » autre; que néanmoins ils n'ont pas cru devoir refu» ser les services que leur ont offerts les lecteurs du » culte qui prend le nom de *culte des Théophilanthro-* » *pes*, parce que leur morale et leurs pratiques leur » ont paru raisonnables, et qu'il importe à l'ordre » public qu'il s'élève un culte nouveau, de quelque » nature que ce soit; que, malgré la pureté des dog» mes et le pur déisme que les Théophilanthropes pro» fessent, il faut qu'il n'y ait dans la discipline d'une » religion quelconque, rien qui puisse devenir con» traire aux lois; qu'ils ont cependant remarqué que les » lecteurs des Théophilanthropes paroissent se former » en *secte*, se resserrent en communion, se distribuent » exclusivement des missions, et reconnoissent entre » eux un centre de doctrine et de police. Cette manière » de se propager leur paroît contraire au régime ré» publicain, qui ne doit avoir d'autre lien politique » que celui de la patrie, d'autre juridiction que celle » des magistrats, et d'autre censure que celle de la » loi. Les anciennes républiques avoient des cultes » libres, mais leurs ministres ne formoient point en» tre eux une sorte de hiérarchie, de communion, » etc. Pour obvier à ce que les lecteurs théophilan» thropes ne dégénèrent pas du culte qu'ils professent, » et qui est dans sa pureté primitive, lesdits admi» nistrateurs ont pris possession du temple de leur » canton, pour y établir un culte sans mystères, sans » superstition, sans dogmes outrés, *et par conséquent* » *autre que celui des Catholiques*. En conséquence, les » administrateurs du culte du temple du dixième ar» rondissement se constituent libres et indépendans » du comité des Théophilanthropes séant à *Catherine*,

» et de tout autre. Les cérémonies, chants, lectures et » jours de fêtes indiqués par la loi, seront réglés par » les susdits administrateurs. Ils adopteront, s'ils le » jugent convenable, les cérémonies et chants des » autres temples, par imitation et non par juridic- » tion. Ils n'admettent d'autres juridictions et rela- » tions que celles des autorités constituées, et consen- » tent à ce que le culte qui sera professé dans le » temple s'intitule : *Culte primitif.* » Signé Naraigille, Sobry, Desforges et Raignier l'aîné.

En général, tel étoit l'esprit d'indépendance qui animoit les zélateurs de la nouvelle secte, que la plupart conçurent des inquiétudes et témoignèrent même leur mécontentement, lorsque les disciples choisirent des ministres, et que ceux-ci prirent un costume et cherchèrent à exercer de l'influence sur le peuple.

Ainsi qu'on avoit lieu de s'y attendre, on vit figurer parmi les sectateurs de la théophilanthropie une foule d'hommes qui, pendant la révolution, avoient joué les rôles les plus odieux, par exemple, des adorateurs de la *déesse Raison,* et des partisans du *culte Marat.* On y remarquoit aussi quelques personnages alors assez célèbres : tels étoient Creuzé Latouche, Julien de Toulouse, Regnault, du Conseil des Anciens; Dupont de Nemours, etc., etc. En général, c'étoient presque tous républicains. Si l'on en croit un historien de la théophilanthropie, Bernardin de Saint-Pierre auroit été du nombre des adeptes, et auroit même été parrain d'un nouveau-né de cette secte à St.-Thomas-d'Aquin. En l'an 6, Palissot dédia aux Théophilanthropes une édition nouvelle de la brochure de Boucher de la Richardière, ayant pour titre : *De l'Influence de la Révolution sur le caractère national,* et où se trouve un pompeux éloge du nouveau culte. Il en fit même distribuer des exemplaires à l'Institut. Mercier, qui, dans *l'Homme sau-*

vage, avoit annoncé que l'univers se soumettroit à la morale évangélique, s'écrie, dans son *Nouveau Paris*, à l'occasion de la théophilanthropie : « *Grâces » immortelles soient rendues à la philosophie, la rai- » son triomphe!* »

On croit communément que Lareveillère-Lepaux, alors l'un des membres du directoire, a été l'un des propagateurs les plus zélés du culte théophilanthropique, et qu'en raison de l'influence que lui donnoit sa dignité, il en étoit considéré comme le patriarche, et exerçoit une espèce de pontificat. Les disciples ont repoussé cette assertion, prétendant que leur religion s'étoit établie sans aucun concours de la puissance. A leur chute, ils nièrent positivement que l'ex-directeur eût été un de leurs coryphées, et ils consignèrent leur désaveu dans des placards imprimés. Il ne reste point aujourd'hui de documens d'après lesquels on puisse juger la question : ce qu'il y a de certain, c'est que dans un discours que Lareveillère-Lepaux prononça à l'Institut, le 12 floréal an 5, c'est-à-dire, cinq mois après la naissance de la théophilanthropie, il se déchaîna violemment contre le catholicisme, qu'il accusoit d'être destructeur de toute liberté, et témoigna le désir de voir s'élever un culte simple, qui auroit *un couple* de dogmes, et une religion sans prêtres; choses assez difficiles à concilier. On sait aussi qu'il assistoit quelquefois aux réunions de la nouvelle secte, et qu'il contribua à une modique offrande, lors d'une collecte que firent dans l'arrondissement du directoire les administrateurs théophilanthropes de Saint-Sulpice. On peut donc conclure que si ce directeur, qui se vantoit d'avoir humilié le Pape et le Sultan, et qui fut un des ennemis les plus ardens de la religion, ne suivit pas publiquement le nouveau culte, il en professa du moins les principes (1).

(1) Un de ses collègues, dit-on, le railloit un jour au sujet de la Théo-

On a vu qu'en divers endroits les autorités locales favorisèrent les Théophilanthropes au préjudice même des Catholiques. Quant au Gouvernement, s'il ne leur a pas accordé une protection spéciale, du moins a-t-il usé à leur égard d'une tolérance bienveillante. En effet, plusieurs de ses agens prêtoient ouvertement leur appui à la nouvelle secte, et le ministre de l'intérieur lui-même envoyoit gratuitement le *Manuel des Théophilanthropes* dans les départemens. Une autre preuve de cette tolérance existe encore dans le traité avec la cour de Naples, rédigé par Charles Lacroix, et ratifié par le corps-législatif le 3 brumaire an 5, dont l'article 9 porte : *Tout citoyen français et tous ceux qui composent la maison de l'ambassadeur ou ministre, et celles des autres agens accrédités et reconnus de la république française, jouiront dans les Etats de S. M. le roi des Deux-Siciles, de la même liberté de culte que celle dont y jouissent les individus des nations non catholiques les plus favorisées à cet égard.* Si l'on considère, d'une part, que dès le mois de vendemiaire les fondateurs de la théophilanthropie avoient adopté le manuel de Chemin, et, de l'autre, que le gouvernement, d'ailleurs fort mal disposé pour les Catholiques, ne pouvoit pas ignorer les projets des nouveaux sectaires, on ne sauroit douter que la clause ci-dessus n'ait été insérée au traité dans la vue de favoriser ces derniers. Il est à remarquer que la même clause fait partie du traité négocié avec le Portugal, et qu'elle n'a point été stipulée dans ceux passés avec les nations non catholiques, tels que les Etats-Unis, l'Angleterre, la Hollande, etc., où la liberté des cultes n'éprouve aucune difficulté.

Les réunions théophilanthropiques, qui, dans le

philanthropie, et l'engageoit, pour en préparer le triomphe, à se faire pendre et à ressusciter trois jours après, l'assurant que, dans ce cas, le succès seroit infaillible.

commencement, furent très-nombreuses, parce que la curiosité y attiroit une foule de spectateurs, finirent par se dissoudre d'elles-mêmes. On voit qu'à l'époque du 18 brumaire an 8, la société n'occupoit plus que les temples de la Reconnoissance (Saint-Germain-l'Auxerrois), de l'Hymen (St.-Nicolas-des-Champs), de la Victoire (St.-Sulpice), et de la Jeunesse (St.-Gervais). Enfin, le 12 vendémiaire an 10 (4 octobre 1801), un arrêté des consuls prononça que les Théophilanthropes ne pourroient plus se réunir dans les édifices nationaux. A cette occasion parut un opuscule *sur l'interdiction du culte de la Religion naturelle*, dans lequel l'auteur se plaint de ce que l'autorité civile leur a refusé acte de leur déclaration pour continuer dans un local qu'ils auroient loué, et où il réclame cette liberté.

Ainsi tomba à Paris, après cinq ans d'existence, le culte théophilanthropique, qui, dans les provinces, eut une durée moins longue encore, et dont il ne resta bientôt plus aucune trace.

THOMISME. On appelle ainsi la doctrine des théologiens d'une école catholique, qui font profession de suivre les opinions de saint Thomas d'Aquin (1).

Ce qui distingue particulièrement la doctrine des Thomistes, c'est leur systême sur la *grâce*.

Ils posent d'abord en principe que Dieu est à la fois cause première et premier moteur à l'égard de toutes ses créatures. Comme cause première, il exerce une influence sur toutes leurs actions, parce qu'il ne seroit pas de sa dignité d'attendre la détermination de la cause seconde; et comme premier moteur, il imprime le mouvement à toutes les facultés ou puissances qui en sont susceptibles.

(1) Saint Thomas d'Aquin, l'un des plus célèbres docteurs de l'Eglise vivoit dans le treizième siècle. Il étoit de l'ordre des Dominicains.

De ces prémisses, ils tirent une foule de conséquences, telles que celles-ci, par exemple :

« En quelqu'état qu'on suppose l'homme, soit » avant, soit après sa chute, et pour quelqu'action » que ce puisse être, la *prémotion* de Dieu est néces» saire. Cette prémotion est appelée *prédétermination* » *physique*, quand il s'agit des actions considérées » dans l'ordre naturel, et *grâce efficace* par elle» même, lorsqu'il est question des œuvres surnatu» relles ou méritoires du salut.

» La grâce efficace par elle-même a été nécessaire » aux anges et à nos premiers parens pour les œuvres » surnaturelles.

» Adam ayant péché, tous ses descendans, dont il » avoit été établi le prince et le chef moral, ont péché » en lui ; ainsi tout le genre humain est devenu une » masse de perdition, que Dieu auroit pu sans injus» tice abandonner comme les anges prévaricateurs.

» Dieu, par sa pure miséricorde, a bien voulu, » d'une volonté antécédente et de bon plaisir, réparer » la chute du genre humain ; en conséquence, il a ré» solu de lui envoyer pour rédempteur Jésus-Christ, » qui est mort pour le salut de tous les hommes, et » de conférer à ceux-ci, ou du moins de leur prépa» rer des secours de grâce très-suffisans.

» Par une miséricorde spéciale, et antécédemment à » la prévision de leurs mérites, il a, suivant *décret d'in-* » *tention*, élu efficacement et prédestiné à la gloire, » préférablement à tout le reste, un certain nombre » d'hommes auxquels il accorde certainement la grâce » efficace, le don de persévérance et la gloire dans le » temps ; mais il n'accorde à tous les autres que des » grâces suffisantes pour opérer le bien et y persévérer.

» Dans l'état de nature tombée, la grâce efficace est » nécessaire à la créature à titre de dépendance, par» ce qu'elle est créature, et à titre de foiblesse ou d'in-

» firmité, parce que la chair étant dans des révoltes » perpétuelles contre l'esprit, la volonté éprouve une » grande difficulté de faire le bien surnaturel.

» Dieu voit dans ses décrets quels sont ceux qui » persévéreront dans le bien, et quels sont ceux qui » persévéreront dans le mal; en conséquence, il ac- » corde aux uns la gloire éternelle et condamne les » autres aux supplices de l'enfer par un *décret d'exé- » cution.*

» La prédestination ou le décret d'intention d'ac- » corder la gloire aux bons; est absolument et pure- » ment gratuit.

» La réprobation négative dépend uniquement de » la volonté de Dieu, la réprobation positive suppose » la prévision des péchés, etc., etc. »

Les Thomistes ont cherché à se laver du reproche qu'on leur a fait d'avoir embrassé un système peu favorable à la liberté, en disant: 1.° que Dieu, par sa prémotion, ne porte aucune atteinte aux facultés qu'il a d'ailleurs accordées aux créatures raisonnables, et qu'il veut qu'en agissant, elles agissent librement; 2.° que sous l'action de Dieu, la raison propose toujours à la volonté une infinité d'objets entre lesquels celle-ci peut choisir, et que la volonté ellemême étant une faculté que Dieu seul peut remplir et satisfaire, trouve toujours quelque chose qu'elle peut désirer ou choisir; ce qui suffit pour la liberté.

Lorsqu'on leur objecte que la grâce par eux admise n'est une grâce que de nom, ils répondent que dans leur système, la grâce suffisante donne un pouvoir très-complet de faire le bien, *in actu primo*, comme ils s'expriment; pouvoir si complet et si réel, que, dans le cas où l'homme voudroit fermement en user, il feroit le bien; que c'est par sa faute, s'il ne le fait pas; que dans la grâce suffisante, Dieu lui en offre une efficace, et que, s'il ne la lui accorde pas, c'est

c'est que l'homme, par sa résistance, y met obstacle. C'est la doctrine même de S. Thomas : *Quòd aliquis non habeat gratiam, non ex hoc quòd Deus non velit eam dare, sed quia homo non vult eam accipere.* 2 *Dist.* 28, *quæst.* 1, *art.* 4. Et ailleurs : *Non immeritò in culpam imputatur ei qui impedimentum præstat gratiæ receptioni; Deus enim, quantùm in se est, paratus est omnibus gratiam dare.... sed illi soli gratiâ privantur qui in seipsis gratiæ impedimentum præstant : sicut sole illuminante, in culpam imputatur ei qui oculos claudit, si ex hoc aliquod malum sequatur. Lib.* 3, *cont. gent.*, *cap.* CLIX.

THOMISTES. *Voyez* THOMISME.

TISIPHONE (τιω, *je punis, je venge*, et φονος, *meurtre*): une des trois Furies, étoit fille de l'Achéron et de la Nuit. Ministre de la vengeance des dieux, elle répandoit parmi les mortels la peste et les maladies. Elle étoit aussi chargée du supplice des méchans dans le Tartare. Lorsque la sentence étoit portée contre les criminels, elle les frappoit du fouet vengeur, et souvent appeloit ses sœurs pour la seconder. On la représente vêtue d'une robe ensanglantée, armée d'un fouet, et ayant sur la tête des serpens au lieu de cheveux. Cette Furie avoit, sur le mont Cithéron, un temple environné de cyprès, où OEdipe, banni, alla chercher un asile. *Voyez*, au Dictionnaire, le mot FURIES.

TRÉSORIER. C'étoit le titre qu'on donnoit à celui qui possédoit un bénéfice ou une dignité ecclésiastique en vertu de laquelle il se trouvoit gardien de l'argenterie, des joyaux, des reliques, du trésor des chartes, et autres objets appartenant à l'église particulière dont il étoit membre. Le trésorier avoit succédé en quelque sorte aux anciens diacres, à qui les trésors des églises étoient confiés.

TRIBUS. On appelle ainsi, dans l'histoire sacrée,

les douze districts que formèrent les Hébreux, sel
le nombre des enfans de Jacob, dont chacun don
son nom à une tribu. Mais ce patriarche ayant adoj
en mourant les deux fils de Joseph, Ephraïm et M
nassé, il se trouva treize tribus au lieu de douze. C
pendant, lors de la distribution que Josué fit au pe
ple de la terre de Chanaan, il en composa seuleme
douze lots, et on ne compta que douze tribus *territ
riales*, celle de Lévi, qui s'étoit consacrée au servi
religieux, n'ayant point eu part au partage des terr
Ces douze tribus, des noms de leurs chefs, s'app
loient : *Ruben*, *Siméon*, *Juda*, *Issachar*, *Zabulo*
Dan, *Nephtali*, *Gar*, *Azer*, *Benjamin*, *Manassé*
Ephraïm. Dans le désert, elles étoient campées a
tour de l'arche, chacune selon son rang. Dans l
marches de l'armée d'Israël, elles formoient quat
corps, composés de trois tribus chacun.

La réunion des douze tribus sous un même ch
dura jusqu'à la mort de Salomon; mais pendant
règne de son fils Roboam, dix d'entr'elles s'étant ré
voltées, se séparèrent de la maison de David, et fo
dèrent le royaume d'Israël, dont Jéroboam *fut él*
roi. Juda et Benjamin demeurèrent seuls fidèles au fil
de Salomon, à qui il ne resta que le royaume de Juda
où se conserva le culte du vrai Dieu. Salmanasar, ro
d'Assyrie, prit et détruisit Samarie, et ruina le royaum
d'Israël, dont il transporta les habitans au-delà d
l'Euphrate, environ l'an du monde 3283 (avan
J. C. 717). Quant aux tribus de Benjamin et de Juda
elles restèrent sous la domination des rois de la rac
de David jusque vers l'an du monde 3416 (avan
J. C. 584), époque à laquelle Nabuchodonosor, ayant
pris Jérusalem, brûla le temple et transporta les ha-
bitans à Babylone.

TRIÉTÉRIES *ou* TRIÉTÉRIQUES (τρίς, *trois*, et
ἔτος, *année*) : fêtes consacrées à Bacchus, et que les

Béotiens et les Thraces célébroient tous les trois ans, en mémoire de l'expédition de ce dieu dans les Indes, expédition qui avoit duré trois ans. Les matrones y étoient divisées par bandes, et les vierges y portoient des thyrses. Transportées d'enthousiasme, elles chantoient le retour du dieu. Ces fêtes se terminoient toujours par des sacrifices.

Virgile, pour peindre le désespoir de Didon après la fuite d'Enée, le compare aux fureurs de la prêtresse de Bacchus pendant les *Triétéries*.

> Sœvit inops animi (Dido), totamque incensa per urbem
> Bacchatur : qualis commotis excita sacris
> Thyias, ubi audito stimulant trieterica Baccho
> Orgia, nocturnusque vocat clamore Cithæron.
>
> Æneid. lib. IV.

TRONE PONTIFICAL : nom qu'on donne au siége de l'évêque de Rome, qui, comme chef spirituel de l'Eglise et comme prince temporel, exerce une double puissance. Ainsi, lorsqu'un cardinal est élu pape, on dit qu'il est monté sur le trône pontifical, qu'il occupe la chaire de S. Pierre, etc. *Voyez*, au Dictionnaire, CHAIRE DE S. PIERRE.

URA

URANIE (*ουρανος*, *ciel*). On appelle ainsi la Vénus céleste. Elle étoit fille du Ciel et de la Lumière. Les anciens avoient personnifié en elle ce désir qu'éprouve chaque créature de s'unir à ce qui lui est propre. Vénus Uranie animoit la nature et présidoit aux générations; mais elle n'inspiroit que des amours chastes et entièrement dégagés des sens, tandis que la Vénus terrestre portoit aux plaisirs sensuels. Du temps de Pausanias il existoit à Cythère un temple dédié à cette

déesse, et qui passoit pour le plus ancien et le plus célèbre de tous ceux que Vénus eut dans la Grèce. Elle étoit représentée armée. Elle avoit un autre temple à Ellis, dont la statue, ouvrage de Phidias, étoit d'or et d'ivoire, et posoit un pied sur une tortue, symbole de la chasteté et de la modestie selon Plutarque.

URANIE. C'est aussi le nom de la Muse qui présidoit à l'astronomie. On la représente sous la figure d'une jeune fille couronnée d'étoiles, vêtue d'une robe couleur d'azur, et ayant dans les mains un globe qu'elle semble mesurer. Autour d'elle sont plusieurs instrumens de mathématiques.

URANIES : nymphes célestes à qui étoit confiée la direction des sphères du ciel.

URANUS, ou le Ciel, le plus ancien des dieux, épousa Titaïa, ou la Terre, de laquelle il eut plusieurs enfans, qu'on appela *Titans* du nom de leur mère. Ils se révoltèrent contre lui, et Saturne, l'un d'eux, pour le mettre hors d'état d'avoir d'autres enfans, le mutila avec une faux. Le sang qui coula de la plaie étant tombé dans la mer, et s'y étant mêlé avec l'écume, produisit la déesse Vénus.

WAH

WAHABIS : secte à la fois religieuse et politique, qui, vers le milieu du dix-huitième siècle, s'est élevée en Orient du sein du mahométisme. Voici comment on raconte son origine.

Suivant une ancienne tradition répandue parmi les Arabes de l'Yemen, un pauvre pasteur, nommé *Suleiman*, vit en songe une flamme, qui, sortie de son corps, s'étendit au loin en consumant tout ce qui se

trouvoit sur son passage. Il consulta sur cette vision des devins qui lui dirent qu'elle présageoit l'établissement d'un nouvel empire dont son fils *Abd-Elwaheb* seroit le chef. La prédiction ne se réalisa pas dans la personne de ce fils, duquel cependant la secte a pris son nom, mais dans celle du petit-fils *Scheikh-Mohammed* qui a été le véritable fondateur des Wahabis. Ce fut ce dernier en effet qui, présentant le songe de son aïeul comme une révélation divine, persuada à ses compatriotes que Dieu l'avoit choisi pour être l'exécuteur de ses desseins, et qu'il étoit destiné à opérer une grande révolution. Il se donna même pour un des descendans de Mahomet dont il portoit le nom.

La doctrine prêchée par ce nouvel imposteur consistoit dans l'adoration d'un Dieu unique, éternel, tout-puissant, juste et miséricordieux, vengeur des crimes et rémunérateur de la vertu; dans la foi au Coran considéré comme livre divin écrit de la main des anges; et enfin dans l'accomplissement de ses préceptes, en rejetant toutefois les traditions musulmanes qu'il attribuoit à une vaine superstition. Suivant le système de cette réforme, Mahomet n'étoit qu'un sage aimé de Dieu, mais qui n'avoit aucun droit aux hommages que lui rendoient ses sectateurs. Le Seigneur, irrité, avoit envoyé *Scheikh-Mohammed* sur la terre pour en faire disparoître ce culte sacrilége, et exterminer tous ceux qui en embrasseroient la défense. Le réformateur parcourut pendant trois ans la Syrie et les bords de l'Euphrate, cherchant, mais en vain, à se faire des prosélytes. De retour dans sa patrie, il associa à ses travaux un chef arabe, nommé *Ebn-Sehoud*, qui, regardant les projets de Mohammed comme propres à servir l'ambition dont il étoit dévoré, les seconda de tout son pouvoir. L'influence que ce chef exerçoit sur les tribus de sa domination, concourut puissamment au succès de la réforme. Les dogmes

qu'elle enseignoit furent bientôt adoptés par une multitude d'Arabes, auxquels se réunirent la plupart des vagabonds et des familles pauvres, bien plutôt dans l'espoir du pillage que par esprit de conviction. Ce fut alors que les nouveaux sectaires prirent la dénomination de *Wahabis*, du nom du père de leur législateur.

Les deux chefs donnèrent à leur culte une forme régulière et se partagèrent l'autorité. *Scheikh-Mohammed* eut la puissance spirituelle avec le titre de pontife suprême, et *Ebn-Sehoud* fut proclamé prince et généralissime, division qui s'est maintenue entre leurs successeurs. Le siége de l'empire fut établi à Deryeh, capitale de l'Yemen.

Les réformateurs cherchèrent, à l'exemple de Mahomet, à inspirer aux soldats un courage invincible, non-seulement en leur faisant envisager au-delà du trépas une éternité bienheureuse, mais encore en les flattant de la possession ici-bas de tous les biens temporels. *Ebn-Sehoud* se disposoit à étendre ses conquêtes et à propager sa croyance, lorsque la mort vint le frapper. Abd-Elaziz, son fils, lui succéda et poursuivit le cours de ses projets.

La secte s'accrut considérablement sous ce chef, dont le nom seul inspiroit la terreur. *Crois ou meurs :* telle étoit sa devise. Les tribus qui lui résistoient étoient impitoyablement massacrées, à l'exception des femmes et des filles; mais lorsqu'elles se soumettoient, Abd-Elaziz y envoyoit un gouverneur, et exigeoit, conformément à un passage du Coran, la dîme des troupeaux, des meubles, de l'argent et même des hommes, dans la vue d'augmenter le nombre de ses soldats. Par là il grossit prodigieusement ses trésors et se composa une armée formidable.

Quoique les Wahabis refusassent de reconnoître Mahomet pour prophète, du reste ils suivoient les pra-

ques religieuses prescrites par le Coran. Ils se faient circoncire comme les Musulmans dont ils voient conservé les formules de prières, les génuexions, les ablutions et les abstinences; comme eux ussi ils observoient le jeûne du ramadan ; en un mot, ur rite étoit absolument le même; seulement leurs nosquées, sans minarets et sans coupoles, étoient dépourvues de tout ornement intérieur. Aux heures de a prière un iman y lisoit des passages du Coran, et es assistans s'acquittoient de leurs devoirs religieux, ans jamais prononcer le nom de Mahomet. Les Waabis regardoient le pélerinage de la Mecque comme néritoire à cause de la CAABA (*Voyez* ce mot au Dictionnaire), dont leurs pélerins étoient tenus de faire ept fois le tour. Tolérans envers les Juifs et les Chréiens, ils avoient voué une haine implacable aux Muulmans, qu'ils se croyoient obligés de poursuivre en oute occasion.

Ces sectaires étoient partagés en trois classes, composées, l'une des guerriers, l'autre des laboureurs, et a dernière des artisans; mais il n'existoit d'ailleurs ntr'eux aucune distinction honorifique; il y régnoit égalité la plus parfaite. Ils se traitoient mutuellement omme frères, et quoiqu'aveuglément soumis à leur hef, ils conservoient néanmoins avec lui une sorte de amiliarité sauvage. Leur frugalité étoit extrême; ils e vivoient que de pain d'orge, de dattes, de sauteelles, de poissons, et prenoient leurs repas, étendus ur la terre, ayant pour tables des peaux de bêtes. Dans leurs courses, un peu de farine délayée dans de eau leur servoit d'aliment, et, si l'eau leur manquoit, s buvoient l'urine de leurs montures. Ils étoient vêus très-simplement et logeoient dans des cabanes de erre couvertes de chaume, dont le mobilier se comosoit de nattes et de vases de bois ou d'argile.

La propagation de la doctrine des Wahabis et les

progrès de leurs conquêtes qui déjà embrassoient les vastes contrées comprises entre le golfe Persique et la mer Rouge, depuis le fond de l'Arabie jusqu'à Alep et à Damas, donnèrent enfin des inquiétudes sérieuses à la Porte. En 1801, le pacha de Bagdad eut ordre de les attaquer. Un chef arabe, nommé *Mohammed-Beg-Schavi-Zadeh*, resté fidèle à l'islamisme, lui servit de guide. L'expédition fut couronnée du plus heureux succès. Abd-Elaziz et les siens, attaqués au centre de leur pays, furent vaincus et forcés de prendre la fuite; peut-être même la ruine entière de la secte eût-elle été dès-lors consommée, si Mohammed-Beg, corrompu par argent, n'eût ménagé une pacification.

Cependant Abd-Elaziz, s'étant relevé de sa défaite, se rendit maître d'Iman-Hussein, ville située sur les bords de l'Euphrate, et célèbre par le tombeau du fils d'Ali, en grande vénération chez les Persans. Quelque temps après, les Wahabis, commandés par *Sehoud*, fils d'Abd-Elaziz, s'emparèrent de la Mecque, mais y commirent peu de violences à cause du respect que leur inspiroit la Caaba. Leurs tentatives contre Dgedda et Médine n'eurent pas la même issue; bientôt même la garnison qu'ils avoient laissée dans la ville sainte fut forcée à la retraite. Ces échecs furent suivis d'une catastrophe qui jeta la consternation parmi les sectaires. Le 13 novembre 1803, Abd-Elaziz, pendant qu'il faisoit sa prière, fut assassiné par un habitant d'Iman-Hussein, dont les trois fils avoient été massacrés lors de la prise de cette ville par les Wahabis.

Sehoud succéda à son père. Le souverain pontificat étoit alors exercé par Hussein, fils aîné de Scheikh-Mohammed, mort peu de temps auparavant.

Malgré leurs revers, les Wahabis, pendant plusieurs années encore, se montrèrent redoutables, et attaquèrent souvent avec succès les caravanes les plus nom-

[illegible]reuses. Mais en 1818, les troupes de Mohammed-Ali, pacha d'Egypte, assiégèrent et prirent Derieh, leur capitale. *Abdoul-Massaoud*, leur chef, qui étoit renfermé dans cette ville, fut fait prisonnier et envoyé à Constantinople, où il mourut dans des tourmens affreux. Le résultat de cette expédition a été l'entière destruction de la secte.

ZEP

ZACHARIE, le onzième des douze petits prophètes, étoit fils de Barachée et petit-fils d'Addo. Il revint de Babylone avec Zorobabel, et commença à prophétiser la deuxième année du règne de Darius, fils d'Hystaspe, l'an du monde 3484 (avant J. C. 516). Ses prophéties, écrites en hébreu, renferment quatorze chapitres. Il y exhorte les Juifs à rebâtir le temple, à fuir l'idolâtrie, et à s'attirer les grâces du Seigneur en renonçant à leurs désordres. Il s'exprime à l'égard du Messie d'une manière plus précise que les autres prophètes. Il ne faut pas confondre ce Zacharie avec trois autres personnages du même nom, l'un qui vivoit du temps d'Isaïe, le second fils du grand-prêtre Joïada, et qui fut tué par ordre de Joas, et enfin le troisième, père de S. Jean-Baptiste.

ZÉPHYRE, l'un des quatre vents principaux, étoit fils d'Eole et de l'Aurore. Par la seule douceur de son haleine, il ranimoit la nature et produisoit des fleurs et des fruits. Il avoit à Athènes un temple où il étoit représenté sous la figure d'un jeune homme d'une physionomie douce, ayant des ailes de papillon aux épaules et une couronne de fleurs sur la tête. Il épousa la nymphe Flore, de laquelle il eut un fils nommé Carpos.

ZÉPHYRS. Les poètes se sont plu à multiplier cette aimable famille. Les Zéphyrs présidoient aux heureuses et promptes navigations. On leur immoloit une brebis blanche comme à des divinités propices.

. . . . Meritos aris mactavit honores (Anchises)
Taurum Neptuno; taurum tibi, pulcher Apollo;
Nigram Hiemi pecudem, Zephyris felicibus albam.

Æneid. lib. III.

Ovide les peint aussi s'occupant, sous la direction de leur chef, à parer de fleurs l'enfance du monde.

FIN DU SUPPLÉMENT.

